

ASSEMBLY  
OF  
WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLÉE  
DE  
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

# PROCEEDINGS ACTES OFFICIELS

NINTH ORDINARY SESSION

NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE

Second Part

Deuxième Partie

*December 1963*

*Décembre 1963*

III

III

Assembly Documents

Documents de Séance

W. E. U.

U. E. O.

PARIS



The *Proceedings* of the Second Part of the Ninth Ordinary Session of the Assembly of WEU comprise two volumes :

Volume III : Assembly Documents.

Volume IV : Orders of the Day and Minutes of Proceedings, Official Report of Debates, General Index.

Les *Actes Officiels* de la deuxième partie de la Neuvième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. comportent deux tomes :

Tome III : Documents de séance.

Tome IV : Ordres du jour et procès-verbaux, Compte rendu officiel des débats, Index général.

## TABLE OF CONTENTS

	Page
List of Representatives and Substitutes .....	8
 Documents :	
280. Accounts of the Administrative Expenditure of the Assembly for the Financial Year 1962 — The Auditor's Report .....	10
280 Motion to approve the Final Accounts of the Assembly for the Add. Financial Year 1962 .....	22
281. Opinion on the Budget of the Ministerial Organs of Western European Union for the Financial Year 1963 submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur .....	23
282. Agenda of the Second Part of the Ninth Ordinary Session, 2nd-5th December 1963 .....	28
283. Order of Business of the Second Part of the Ninth Ordinary Session, 2nd-5th December 1963 .....	30
284. Resolution amending paragraph V (c) of Annex III to Protocol No. III of the modified Brussels Treaty .....	34
285. Proposals of the Assembly relative to the Agenda of the Council of Ministers — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Michaud, Rapporteur .....	35
I Amendment .....	48
286. Revised Budget of the Administrative Expenditure of the Assembly for the Financial Year 1963 submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur .....	49
287. Budget of the Administrative Expenditure of the Assembly for the Financial Year 1964 submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur .....	57
287 Add. Budget of the Administrative Expenditure of the Assembly for the Financial Year 1964 — Supplementary Report submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur .....	76
288. The Moscow Test Ban Treaty and its effects on the Western Alliance — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Kliesing, Chairman and Rapporteur .....	79
289. Replies of the Council to Recommendations 93 to 95 .....	108
290. State of European Security — The NATO nuclear force — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Duynstee, Rapporteur .....	115
2 Amendments .....	147



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Liste des Représentants et des Suppléants .....	8
Documents :	
280. Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1962 — Rapport du Commissaire aux comptes	10
280. Motion d'approbation des comptes définitifs de l'Assemblée pour Add. l'exercice financier 1962 .....	22
281. Avis sur le budget des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1963, présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Molter, président et rapporteur .....	23
282. Ordre du jour de la deuxième partie de la Neuvième session ordinaire, 2-5 décembre 1963 .....	28
283. Calendrier de la deuxième partie de la Neuvième session ordinaire, 2-5 décembre 1963 .....	30
284. Résolution modifiant le paragraphe V (c) de l'Annexe III du Protocole N° III du Traité de Bruxelles modifié .....	34
285. Propositions de l'Assemblée concernant l'ordre du jour du Conseil des Ministres — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Michaud, rapporteur .....	35
1 amendement .....	48
286. Budget révisé des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1963, présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Molter, président et rapporteur .....	49
287. Budget des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1964, présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Molter, président et rapporteur .....	57
287. Budget des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1964 — Rapport supplémentaire présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Molter, président et rapporteur .....	76
288. Le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et son incidence sur l'Alliance occidentale — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Kliesing, président et rapporteur .....	79
289. Réponses du Conseil aux Recommandations n°s 93 à 95 .....	108
290. Etat de la sécurité européenne — La force nucléaire O. T. A. N. — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Duynstee, rapporteur .....	115
2 amendements .....	147

TABLE OF CONTENTS

---

	Page
291. Reform of the Permanent Council and Secretariat-General — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. de Grailly, Rapporteur .....	149
292. State of European Security — Ground forces on the central front — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Colonel Bourgoïn, Rapporteur ...	161
293. State of European Security — Disarmament and the nuclear force — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Lord Kennet, Rapporteur .....	177
1 Amendment .....	192
294. The task of WEU and the present state of work — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Zimmer, Rapporteur .....	193
295. State of European Security — Navies in the nuclear age — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Lord Kennet, Rapporteur .....	207
296. Thirteenth report on action taken in national parliaments in implementation of recommendations of the Assembly — Report submitted on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments by Mr. de la Vallée Poussin, Rapporteur .....	232
297. Terms of reference of the Working Party — Report submitted on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments by Mrs. Hubert, Chairman and Rapporteur .....	235
298. The revival of European co-operation in WEU — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Leynen, Rapporteur .....	239
4 Amendments .....	254
299. Amendment of Rule 39 (7) of the Rules of Procedure of the Assembly — Report submitted on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges by Mr. Bauer, Rapporteur .....	258
300. Amendment of Article IV of the Charter and Rule 4 of the Rules of Procedure of the Assembly — Report submitted on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges by Mr. Bell, Rapporteur .....	263
301. The Moscow Agreement and its effects on the cohesion of the Western Alliance — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Molter, Rapporteur .....	267
1 Amendment .....	273
302. Amendment of Rule 42 of the Rules of Procedure of the Assembly — Motion for a Resolution tabled by Mr. Moyersoen and several of his colleagues .....	274

	Page
291. Réforme du Conseil permanent et du Secrétariat général — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. de Grailly, rapporteur .....	149
292. Etat de la sécurité européenne — Forces terrestres sur le front central en Europe — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par le colonel Bourgoïn, rapporteur .....	160
293. Etat de la sécurité européenne — Le désarmement et la force nucléaire — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par Lord Kennet, rapporteur	177
1 amendement .....	192
294. La mission de l'U. E. O. et l'état actuel de ses travaux — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Zimmer, rapporteur .....	193
295. Etat de la sécurité européenne — Les marines à l'âge nucléaire — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par Lord Kennet, rapporteur .....	207
296. Treizième rapport sur l'action entreprise dans les parlements nationaux pour la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée — Rapport présenté au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux par M. de la Vallée Poussin, rapporteur .....	232
297. Mandat du Groupe de travail — Rapport présenté au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux par Mme Hubert, présidente et rapporteur .....	235
298. La relance de la coopération européenne à l'U. E. O. — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Leynen, rapporteur .....	239
4 amendements .....	254
299. Modification de l'article 39 (7) du Règlement de l'Assemblée — Rapport présenté au nom de la Commission du Règlement et des Immunités par M. Bauer, rapporteur .....	258
300. Modification de l'article IV de la Charte et de l'article 4 du Règlement de l'Assemblée — Rapport présenté au nom de la Commission du Règlement et des Immunités par M. Bell, rapporteur ..	263
301. Les conséquences de l'Accord de Moscou pour la cohésion de l'Alliance occidentale — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Molter, rapporteur .....	267
1 amendement .....	273
302. Modification de l'article 42 du Règlement de l'Assemblée — Proposition de résolution présentée par M. Moyersoen et plusieurs de ses collègues .....	274

## LIST OF REPRESENTATIVES BY COUNTRIES

### LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR PAYS

#### BELGIUM BELGIQUE

##### Representatives — Représentants

MM. DEJARDIN Georges	Socialiste
le HODEY Philippe	Soc. chr.
MOLTER Adolf	Socialiste
MOTZ Roger	P. L. P.
MOYERSOEN Ludovic	Soc. chr.
PIERSON Marc-Antoine	Socialiste
STRUYE Paul	Soc. chr.

##### Substitutes — Suppléants

MM. DECONINCK Jules	Socialiste
de la VALLÉE POUSSIN E.	Soc. chr.
HOUSIAUX Georges	Socialiste
LEYNEN Hubert	Soc. chr.
MAGÉ Jozef	Socialiste
MEYERS Paul	Soc. chr.
Van OFFELEN Jacques	P. L. P.

#### FRANCE

##### Representatives — Représentants

MM. ALRIC Gustave	Indépendant
BOURGEOIS Georges	U.N.R. - U.D.T.
BOURGOIN Pierre	U.N.R. - U.D.T.
DUTERNE Henri	U.N.R. - U.D.T.
GAUTHIER André	Rass. dém.
GROS Louis	Indépendant
HAURET Robert	U.N.R. - U.D.T.
KALB Paul-Jacques	U.N.R. - U.D.T.
MALLEVILLE Jacques	U.N.R. - U.D.T.
MOUTET Marius	S. F. I. O.
NESSLER Edmond	U.N.R. - U.D.T.
PFLIMLIN Pierre	M. R. P.
PIC Maurice	S. F. I. O.
PINTON Auguste	Gauche dém.
PRIVAT Charles	S. F. I. O.
RADIUS René	U.N.R. - U.D.T.
VOILQUIN Albert	Républ. indép.
WACH Paul	M. R. P.

##### Substitutes — Suppléants

MM. BAUMEL Jacques	U.N.R. - U.D.T.
CLAPARÈDE Émile	Gauche dém.
DARDEL Georges	S. F. I. O.
DASSIÉ Albert	U.N.R. - U.D.T.
DESCHIZEAUX Louis	S. F. I. O.
EHM Albert	U.N.R. - U.D.T.
ESCANDE Louis	S. F. I. O.
de GRAILLY Michel	U.N.R. - U.D.T.

MM. JACQUET Michel	Centre dém.
LEMAIRE Marcel	Centre républicain
MICHAUD Louis	Centre dém.
de MONTESQUIOU Pierre	Rass. dém.
de PRÉAUMONT Jean	U.N.R. - U.D.T.
RABOURDIN Guy	U.N.R. - U.D.T.
RICHARDS Arthur	U.N.R. - U.D.T.
TINAUD Jean-Louis	Indépendant
VITTER Pierre	Républ. indép.
YVON Joseph	Centre dém.

#### FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

##### Representatives — Représentants

MM. ACHENBACH Ernst	F. D. P.
BAUER Hannsheinz	S. P. D.
Fürst von BISMARCK Otto	C. D. U.
MM. BLACHSTEIN Peter	S. P. D.
BRAUER Max	S. P. D.
FURLER Hans	C. D. U.
Mme HUBERT Elinor	S. P. D.
MM. JAEGER Richard	C. S. U.
KOPF Hermann	C. D. U.
MEYER Ernst Wilhelm	S. P. D.
PAUL Ernst	S. P. D.
Mme REHLING Luise	C. D. U.
MM. SCHMID Carlo	S. P. D.
Président de l'Assemblée	
SEIDL Franz	C. S. U.
SERRES Günther	C. D. U.
STAMMBERGER Wolfgang	F. D. P.
WAHL Eduard	C. D. U.
ZIMMER Alois	C. D. U.

##### Substitutes — Suppléants

MM. BERKHAN Karl-Wilhelm	S. P. D.
CORTERIER Fritz	S. P. D.
ERLER Fritz	S. P. D.
Mme FLITZ Hedi	F. D. P.
MM. HELIGE Walther	F. D. P.
JACOBS Peter	S. P. D.
KAHN-ACKERMANN Georg	S. P. D.
KLIESING Georg	C. D. U.
LENZE Franz	C. D. U.
LERMER Josef	C. S. U.
Mme MAXSEIN Agnes	C. D. U.
MM. MEMMEL Linus	C. S. U.
von MERKATZ Hans-Joachim	C. D. U.
Mme RENGER Annemarie	S. P. D.
MM. SEFFRIN Roland	C. D. U.
SÜSTERHENN Adolf	C. D. U.
WIENAND Karl	S. P. D.
N...	

**ITALY  
ITALIE**

**Representatives — Représentants**

MM. AMATUCCI Alfredo	Dém. chr.
AZARA Antonio	Dém. chr.
BADINI CONFALONIERI V.	Libéral
BETTIOL Giuseppe	Dém. chr.
CADORNA Raffaele	Dém. chr.
CONTI Alfredo	Dém. chr.
DARDANELLI Giuseppe	Libéral
FOSCHINI Nicola	Unité mon.
GONELLA Guido	Dém. chr.
JANNUZZI Onofrio	Dém. chr.
LUCIFERO Roberto,	
Marchese d'APRIGLIANO	Indépendant
MASSIMO LANCELLOTTI F.	Groupe mixte
MONTINI Lodovico	Dém. chr.
RAPELLI Giuseppe	Dém. chr.
RESTAGNO Pier Carlo	Dém. chr.
VALMARANA Giustino	Dém. chr.
N...	
N...	

**Substitutes — Suppléants**

MM. ANGELILLI Ugo	Dém. chr.
BASILE Guido	Libéral
CAROLI Martino	Dém. chr.
CINGOLANI Mario	Dém. chr.
Mme CONCI Elisabetta	Dém. chr.
MM. COTTONI Benedetto	Libéral
EBNER Anton	Groupe mixte
FERRARI Pierino Luigi	Dém. chr.
FLORENA Arcangelo	Dém. chr.
MATTEOTTI Giancarlo	Soc. dém.
MOLINARI Giuseppe	Dém. chr.
PICARDI Bonaventura	Dém. chr.
REPOSSI Carlo	Dém. chr.
SIBILLE Giuseppe	Dém. chr.
VALLAURI Ettore	Dém. chr.
VEDOVATO Giuseppe	Dém. chr.
N...	
N...	

**LUXEMBOURG**

**Representatives — Représentants**

MM. BECH Joseph	Parti chrét. social
CRAVATTE Henry	Parti ouv. social
LINDEN Camille	Parti démocrat.

**Substitutes — Suppléants**

MM. GALLION Jean	Parti ouv. social
MARGUE Georges	Parti chrét. social
PROST André	Parti démocrat.

**NETHERLANDS  
PAYS-BAS**

**Representatives — Représentants**

MM. DIEPENHORST I. N. Th.	Chr. hist.
DUYNSTEE A. E. M.	Pop. cath.
GOEDHART F. J.	Travailleiste
KIEFT G. A.	Antirévolution.
Jonkheer van MEEUWEN P. G. M.	Pop. cath.
Mme STOFFELS-van HAAFTEN J.M.	Libéral
M. VOS H.	Travailleiste

**Substitutes — Suppléants**

Mlle KOK G. S. H. M.	Pop. cath.
MM. KRANENBURG H. C.	Chr. hist.
LAAN Th.	Pop. cath.
PATIJN C. L.	Travailleiste
van RIEL H.	Libéral
RUYGERS G. J. N. M.	Travailleiste
TJALMA J. T.	Antirévolution.

**UNITED KINGDOM  
ROYAUME-UNI**

**Representatives — Représentants**

The Rt. Hon. George BROWN	Travailleiste
Mr. Henry CLARK	Conservateur
Mr. Michael CLIFFE	Travailleiste
Lord CRATHORNE	Conservateur
Lord GRANTCHESTER	Libéral
Mr. Denis HEALEY	Travailleiste
Mr. Carol JOHNSON	Travailleiste
Lord KENNET	Travailleiste
Mr. Peter KIRK	Conservateur
Mrs. Patricia McLAUGHLIN	Conserv. et Union.
Mr. Maurice MACMILLAN	Conservateur
Mr. Robert MATHEW	Conservateur
Mr. W. John PEEL	Conservateur
Mr. Nicholas RIDLEY	Conservateur
Mr. Ronald S. RUSSELL	Conservateur
Viscount STONEHAVEN	Conservateur
Mr. John STONEHOUSE	Travailleiste
Mr. Frank TOMNEY	Travailleiste

**Substitutes — Suppléants**

Mr. Ronald BELL	Conservateur
Mr. Humphry BERKELEY	Conservateur
Sir Eric ERRINGTON	Conservateur
Mr. Roger GRESHAM COOKE	Conservateur
Mr. William HANNAN	Travailleiste
Mr. Sydney IRVING	Travailleiste
Mr. John MORRIS	Travailleiste
Mr. Joseph PRICE	Travailleiste
Mr. Arthur TILEY	Conservateur
Mr. Donald WADE	Libéral
Mr. David WEBSTER	Conservateur
N...	

**Accounts of the Administrative Expenditure of the Assembly  
for the Financial Year 1962**

**THE AUDITOR'S REPORT**

TABLE OF CONTENTS

REPORT OF THE EXTERNAL AUDITOR TO THE ASSEMBLY OF WESTERN EUROPEAN UNION ON THE ACCOUNTS FOR THE FINANCIAL YEAR 1962.

EXPLANATORY MEMORANDUM COMMUNICATED BY THE PRESIDENT TO THE AUDITOR OF THE ASSEMBLY IN CONNECTION WITH THE FINANCIAL YEAR 1962.

APPENDICES

Appendix I : Summary of income and expenditure for the financial year 1962. Financial position as at 31st December 1962.

Appendix II : Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits for the financial year 1962.

Appendix III : Contributions for the financial year 1962.

Appendix IV : Provident Fund — Statement of financial position as at 31st December 1962.

**Report of the external Auditor  
to the Assembly  
of Western European Union  
on the accounts for the financial year 1962**

*General*

1. My examination of the accounts has been carried out in accordance with Article 14 of the Financial Regulations of the Assembly.

2. The following financial statements, together with an Explanatory Memorandum, were submitted to me by the President:

- (a) Summary of income and expenditure for the financial year 1962 and financial position as at 31st December 1962 (Appendix I).
- (b) Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits for the financial year 1962 (showing also transfers between sub-heads) (Appendix II).
- (c) Statement of contributions for the financial year 1962 (Appendix III).

- (d) Statement of financial position of the Provident Fund as at 31st December 1962 (Appendix IV).

*Summary of income and expenditure  
(Appendix I)*

3. The approved budget (including a supplementary budget of F 29,260.93) provided for expenditure of F 1,729,377.93, of which F 12,000.00 was expected to be covered by receipts, leaving F 1,717,377.93 to be provided by member governments. This sum was met by contributions of F 1,688,117.00 transferred to the Assembly by the Secretary-General of Western European Union and by application of the surplus of F 29,260.93 on the 1961 budget made available for credit to member governments against their contributions to the 1962 budget. Actual receipts amounted to F 15,440.61 making the total income for the year F 1,732,818.54.

4. Expenditure amounted to F 1,641,796.00 leaving F 91,022.54 available for reimbursement to the Council in accordance with Article 9 of the Financial Regulations. This sum consists

**Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée  
pour l'exercice financier 1962**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1962.

EXPOSÉ DES MOTIFS RELATIF A L'EXERCICE FINANCIER 1962, COMMUNIQUÉ PAR LE PRÉSIDENT AU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'ASSEMBLÉE.

ANNEXES

Annexe I : Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 1962. Situation au 31 décembre 1962.

Annexe II : Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits restant disponibles pour l'exercice financier 1962.

Annexe III : Contributions pour l'exercice financier 1962.

Annexe IV : Fonds de prévoyance — Situation financière au 31 décembre 1962.

**Rapport du Commissaire aux comptes<sup>1</sup>  
à l'Assemblée  
de l'Union de l'Europe Occidentale  
pour l'exercice financier 1962**

*Observations générales*

1. En application de l'article 14 du Règlement financier de l'Assemblée, les comptes ont été vérifiés par mes soins.
2. Le Président m'a soumis, outre un exposé des motifs, les relevés suivants :
  - (a) Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 1962 et situation au 31 décembre 1962 (Annexe I).
  - (b) Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits non utilisés pour l'exercice financier 1962 (indiquant également les virements entre articles) (Annexe II).
  - (c) Relevé des contributions pour l'exercice financier 1962 (Annexe III).

(d) Situation du Fonds de prévoyance au 31 décembre 1962 (Annexe IV).

*Etat des recettes et des dépenses  
(Annexe I)*

3. Le budget approuvé (y compris un budget supplémentaire de F 29.260,93) prévoyait que le montant des dépenses s'élèverait à F 1.729.377,93, dont on escomptait que F 12.000,00 seraient couverts par les recettes, F 1.717.377,93 devant être fournis par les Etats membres. Ce total a été couvert par des contributions s'élevant à F 1.688.117,00 qui ont été transférées à l'Assemblée par le Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale, et par l'inscription, au crédit des Etats membres, d'une somme de F 29.260,93 représentant l'excédent du budget de 1961 sur leurs contributions au budget de 1962. Les recettes se sont effectivement élevées à F 15.440,61, soit un revenu total pour l'année de F 1.732.818,54.

4. Les dépenses se sont élevées à F 1.641.796,00, laissant un disponible de F 91.022,54 pour remboursement au Conseil, en vertu de l'article 9 du Règlement financier. Ce total comprend un

1. Original : texte anglais.

of a budgetary surplus of F 87,581.93 (as shown in Appendix II) and a surplus of income amounting to F 3,440.61.

*Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits*  
(Appendix II)

5. The transfers between sub-heads within heads of the budget, shown in this statement, were duly authorised in accordance with Article 6 of the Financial Regulations.

6. Total expenditure on Head IV (General administrative costs), F 332,431.22, exceeded the budget total for that head, F 325,800, by F 6,631.22, owing to excess expenditure of F 5,202.40 on Sub-Head 6 (Postage, telephone, telegraph charges, etc.) and of F 1,428.82 on Sub-Head 8 (Printing and publishing of Assembly documents). The excess on Sub-Head 6 arose mainly because, after the occupation of new premises during the year, postage, etc., charges were allocated on a percentage basis between the Assembly and two other Western European Union organisations also occupying the building. The charges could not, therefore, be estimated accurately and the precise allocation was not known until after the end of the year. Unexpended credits were available on other heads to cover the excess expenditure on Head IV, and, as indicated in paragraph 4 of the Explanatory Memorandum, the excess has been deducted from those unexpended credits in arriving at the total budgetary surplus of F 87,581.93 shown in Appendix II.

7. I wish to record my appreciation of the willing co-operation of the officers of the Assembly during my examination.

E.G. COMPTON,  
*Comptroller and Auditor General*  
*Great Britain*  
*External Auditor*

3rd July 1963

**Explanatory Memorandum**

*(communicated by the President to the Auditor of the Assembly in connection with the financial year 1962)*

1. The statements attached hereto refer to:
  - (a) Summary of income and expenditure — financial position as at 31st December 1962;
  - (b) Statement of budget authorisations and expenditure, transfers and unexpended credits;
  - (c) Provident Fund.
2. The statement of budget authorisations, expenditure, transfers and unexpended credits indicates that a sum of F 87,581.93 remains unexpended, whereas the final balance of income over expenditure was F 91,022.54. The difference between these two figures, F 3,440.61, represents income in excess of the sum estimated in the budget (see paragraph 6).

3. *Assets*

The figure of F 4,550.56 represents outstanding loans to staff members for purchase of accommodation made in accordance with Article 20 (d) of the Staff Rules.

4. *Transfers*

Excess expenditure amounting to F 26,283.13 has been met by transfer between sub-heads within heads. Nevertheless, two amounts: on telephone account F 5,202.40 and F 1,428.82 on publications, could not be covered by transfer within Head IV. This excess expenditure has been deducted from the overall amount remaining on unexpended credits.

Total unexpended credits ..	F	94,213.15
Less .....	F	<u>6,631.22</u>
Final balance .....	F	87,581.93

(see paragraph 2)

5. *Contributions*

An outstanding amount of F 5,338.08 was settled before 31st March 1963.



excédent budgétaire de F 87.581,93 (comme l'indique l'annexe II) et un excédent de recettes s'élevant à F 3.440,61.

*Relevé des autorisations budgétaires,  
des dépenses et des crédits non utilisés  
(Annexe II)*

5. Les virements de crédits à l'intérieur de certains chapitres du budget, tels qu'ils sont indiqués dans le relevé, ont été dûment autorisés en application de l'article 6 du Règlement financier.

6. Le total des dépenses au titre du chapitre IV (Frais généraux), soit F 332.431,22, a dépassé le total prévu pour ce chapitre, F 325.800, de F 6.631,22 du fait de dépenses supplémentaires s'élevant à F 5.202,40 pour l'article 6 (Frais d'affranchissement, de téléphone, de télégraphe, etc.) et à F 1.428,82 pour l'article 8 (Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée). Le supplément de dépenses au titre de l'article 6 provient essentiellement du fait que, après la prise de possession des nouveaux locaux dans le courant de l'année, les frais d'affranchissement et autres ont été répartis proportionnellement entre l'Assemblée et les autres organes de l'Union de l'Europe Occidentale occupant le même bâtiment. Les prévisions n'ont donc pu être calculées d'une manière exacte, et la répartition définitive n'a pu être connue avant la fin de l'année. Des crédits non utilisés étaient disponibles au titre de certains chapitres pour couvrir les dépenses supplémentaires au titre du chapitre IV, et, comme il est indiqué au paragraphe 4 de l'exposé des motifs, le montant de ces dépenses supplémentaires a été déduit du montant des crédits non utilisés pour aboutir à un excédent budgétaire total de F 87.581,93 comme il apparaît à l'annexe II.

7. Je tiens à remercier les fonctionnaires de l'Assemblée de l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée lors de la vérification des comptes.

E.G. COMPTON,

*Comptroller and Auditor General  
Great Britain  
Commissaire aux comptes*

Le 3 juillet 1963

**Exposé des motifs**

*(relatif à l'exercice financier 1962, communiqué par  
le Président au Commissaire aux comptes de  
l'Assemblée)*

1. Les relevés ci-joints se répartissent ainsi :
  - (a) Etat des recettes et des dépenses — situation au 31 décembre 1962 ;
  - (b) Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits restant disponibles ;
  - (c) Fonds de prévoyance.
2. Le relevé des autorisations budgétaires et des crédits non utilisés fait apparaître un disponible de F 87.581,93, alors que l'état définitif des recettes et des dépenses indiquait un solde créditeur de F 91.022,54. La différence entre ces deux chiffres, soit F 3.440,61, représente l'augmentation des recettes par rapport au total prévu dans le budget (voir paragraphe 6).

3. *Actif*

Le chiffre de F 4.550,56 représente le montant dû au titre des prêts consentis aux membres du personnel en vue de l'achat d'un logement, en application de l'article 20 (d) du Règlement du personnel.

4. *Virements*

Les dépenses supplémentaires s'élevant à F 26.283,13 ont été couvertes par virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre. Toutefois, deux sommes : l'une de F 5.202,40 relative aux frais de téléphone, l'autre de F 1.428,82 relative aux publications, n'ont pu être couvertes par virements à l'intérieur du chapitre IV. Le montant de ces dépenses supplémentaires a été déduit du montant total des crédits non utilisés.

Total crédits non utilisés ..	F 94.213,15
Moins ..	F 6.631,22
Solde créditeur ..	F 87.581,93

(voir paragraphe 2)

5. *Contributions*

Un versement en suspens de F 5.338,08 a été effectué avant le 31 mars 1963.

6. *Bank and loan interests and sundry receipts*

The budget for the financial year 1962 provided for receipts amounting to F 12,000.00.

Actual receipts were:

— Bank and loan interest.. F 9,004.02

— Other receipts (Social Security reimbursements, sale of publications, etc.) F 6,436.59

F 15,440.61

7. The Chairman of the Committee and the Clerk have continued as in past years to maintain a strict budgetary control over the budget of the Assembly, which has enabled certain savings to be made.

8. The President would like to take this opportunity of expressing the appreciation of the Assembly for the help which was extended to the Office of the Clerk by the United Kingdom Comptroller and Auditor General.

6. *Intérêts bancaires, intérêts sur prêts  
et recettes diverses*

Le budget pour l'exercice financier 1962 prévoyait des recettes s'élevant à F 12.000,00.

Ces recettes se sont effectivement élevées à :

— Intérêts bancaires et intérêts sur prêts .....	F 9.004,02
— Autres recettes (remboursements de la Sécurité Sociale, vente de publications, etc.) .....	F 6.436,59
	<u>F 15.440,61</u>

7. Le président de la Commission et le Greffier de l'Assemblée ont continué, comme par le passé, à exercer un contrôle strict sur le budget de l'Assemblée, ce qui a permis d'effectuer certaines économies.

8. Le Président aimerait saisir ici l'occasion de remercier, au nom de l'Assemblée, le Commissaire aux comptes du Royaume-Uni de l'aide qu'il a apportée au Greffe.

## APPENDIX I

**Summary of income and expenditure for the financial year 1962**  
(in French francs)

## ANNEXE I

**Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice 1962**  
(en francs français)

*Per attached statement*

*Voir le relevé ci-joint*

Assessments of member States .....	1,717,377.93
Contributions des Etats membres.....	

*Miscellaneous*

*Divers*

Bank and loan interest .....	9,004.02
Intérêts bancaires et intérêts sur prêts.....	
Sundry receipts .....	6,436.59
Recettes diverses .....	
	15,440.61
	1,732,818.54
Expenditure .....	1,641,796.00
Dépenses .....	
Excess of income over expenditure .....	
Résultat .....	F 91,022.54

**Financial position as at 31st December 1962**  
**Situation au 31 décembre 1962**

*Assets**Actif*

Cash at bank.....	164,967.05	
Disponibilités en banque.....		
Contributions to be received .....	5,338.08	
Contributions à recevoir .....		
Advances on salaries .....	3,900.00	
Avances sur traitements .....		
Loans for purchase of accommodation .....	4,550.56	
Prêts pour l'achat de logement .....		
		178,755.69

*Liabilities**Passif*

Accounts payable .....	83,937.42	
Restes à payer .....		
Supplementary insurance .....	3,406.63	
Assurance complémentaire .....		
Advance receipts.....	389.10	
Avances à régulariser .....		
		87,733.15
		F 91,022.54

Certifié correct :

Joseph BECH  
*Président de l'Assemblée*

Francis HUMBLET  
*Greffier de l'Assemblée*

Adolf MOLTER  
*Président de la Commission des  
Affaires budgétaires et de l'Administration*

I have examined the foregoing Summary of Income and Expenditure and the Statement of Assets and Liabilities. I have obtained all the information and explanations that I have required, and I certify, as the result of my audit, that in my opinion these Statements are correct.

J'ai examiné l'état des comptes ci-dessus et l'état de la trésorerie. J'ai obtenu tous les renseignements et explications requis, et je certifie, après vérification, qu'à mon avis ces relevés sont exacts.

*Signed : E. G. COMPTON*  
*Comptroller and Auditor General,*  
*Great Britain*  
*External Auditor*

3rd July 1963

Le 3 juillet 1963

STATEMENT OF BUDGET AUTHORISATIONS, EXPENDITURE  
AND UNEXPENDED CREDITS FOR THE FINANCIAL YEAR 1962

DETAILS NATURE DES DÉPENSES	Budget for 1962	Supplementary budget for 1962
1	2	3
<b>HEAD I - EXPENDITURE FOR STAFF</b> <b>CHAPITRE I - DÉPENSES DE PERSONNEL</b>		
<i>Sub-Head</i> 1 (a) Salaries of permanent establishment <i>Article</i> 1 (a) Traitements du personnel du cadre permanent	521,800.00	31,383.00
Replacement of junior staff on sick leave including travelling expenses and French social security		
(b) Remplacement de personnel de grades B et C en congé de maladie, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale	4,000.00	
<i>Sub-Head</i> 2 <i>Allowances, social charges, etc.</i> <i>Article</i> 2 <i>Indemnités, charges sociales, etc.</i>		
(A) <i>Allowances</i> <i>Indemnités</i>		
(a) Head-of-family allowance Indemnité de chef de famille	12,320.00	478.00
(b) Children's allowance Allocations familiales	21,120.00	
(c) Expatriation allowance Indemnité d'expatriation	53,940.00	8,795.00
(d) Compensatory rent allowance Indemnité de logement	5,300.00	
(e) Overtime Heures supplémentaires	9,000.00	
(f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff Garantie de change au personnel non français	6,000.00	
(B) <i>Social charges</i> <i>Charges sociales</i>		
(a) Social security Sécurité Sociale	18,660.00	
(b) Supplementary insurance Assurance complémentaire	11,740.00	813.00
(c) Provident fund Fonds de prévoyance	69,200.00	4,396.00
Carried forward — A reporter	733,080.00	45,865.00

**RELEVÉ DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES, DES DÉPENSES ET DES  
CRÉDITS RESTANT DISPONIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1962**

DOCUMENT 280  
ANNEXE II

Total of budget for 1962  Total du budget pour 1962  4	Transfers  Transferts  5                      6		Total after transfers  Total après transferts  7	Total expenditure  Total des dépenses  8	Unexpended credits  Crédits restant disponibles  9
553,183.00		5,221.17	547,961.83	544,473.39	3,488.44
4,000.00			4,000.00	2,664.37	1,335.63
12,798.00			12,798.00	11,973.33	824.67
21,120.00			21,120.00	18,252.67	2,867.33
62,735.00			62,735.00	61,347.63	1,387.37
5,300.00			5,300.00	1,833.72	3,466.28
9,000.00			9,000.00	4,739.82	4,260.18
6,000.00	5,221.17		11,221.17	11,221.17	—
18,660.00	1,867.96		20,527.96	20,527.96	—
12,553.00			12,553.00	11,044.42	1,508.58
73,596.00		1,867.96	71,728.04	68,688.32	3,039.72
778,945.00	7,089.13	7,089.13	778,945.00	756,766.80	22,178.20





Total of budget for 1962  Total du budget pour 1962  4	Transfers  Transferts  5                      6		Total after transfers  Total après transferts  7	Total expenditure  Total des dépenses  8	Unexpended credits  Crédits restant disponibles  9
778,945.00	7,089.13	7,089.13	778,945.00	756,766.80	22,178.20
1,600.00			1,600.00	897.93	702.07
1,500.00		1,192.45	307.55	—	307.55
3,000.00			3,000.00	—	3,000.00
4,500.00			4,500.00	—	4,500.00
3,000.00	1,192.45		4,192.45	4,192.45	—
500.00			500.00	383.05	116.95
793,045.00	8,281.58	8,281.58	793,045.00	762,240.23	30,804.77
123,330.00		768.75	122,561.25	109,835.05	12,726.20
123,330.00		768.75	122,561.25	109,835.05	12,726.20

DETAILS NATURE DES DÉPENSES  1	Budget for 1962  Budget pour 1962  2	Supplementary budget for 1962  Budget supplémentaire pour 1962  3
Brought forward — Report	123,330.00	
2. <i>Linguistic staff</i> <i>Personnel linguistique</i>		
(A) <i>Interpretation Services</i> <i>Interprètes</i>		
Interpretation services required for the sessions of the Assembly		
(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée	41,500.00	
Interpretation services required for meetings of committees between sessions		
(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réu- nions des commissions devant se tenir entre les sessions	27,900.00	7,500.00
(B) <i>Translation services</i> <i>Traducteurs</i>		
Temporary translators for the sessions of the Assembly		
Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée	115,100.00	16,647.07
3. <i>Temporary auxiliary staff</i> <i>Personnel auxiliaire temporaire</i>	19,700.00	
4. <i>Insurance for temporary staff</i> <i>Assurances afférentes au per- sonnel temporaire</i>	2,500.00	
5. <i>Miscellaneous expenditure</i> <i>during sessions</i> <i>Dépenses diverses pendant les</i> <i>sessions</i>	3,750.00	
Total of Head II — Total du chapitre II	333,780.00	24,147.07

Total of budget for 1962	Transfers		Total after transfers	Total expenditure	Unexpended credits
Total du budget pour 1962	Transferts		Total après transferts	Total des dépenses	Crédits restant disponibles
4	5	6	7	8	9
123,330.00		768.75	122,561.25	109,835.05	12,726.20
41,500.00	768.75		42,268.75	42,268.75	—
20,400.00			20,400.00	17,923.74	2,476.26
98,452.93		13,419.79	85,033.14	74,168.64	10,864.50
19,700.00	8,827.23		28,527.23	28,527.23	—
2,500.00			2,500.00	2,395.78	104.22
3,750.00	4,592.56		8,342.56	8,342.56	—
309,632.93	14,188.54	14,188.54	309,632.93	283,461.75	26,171.18

DETAILS NATURE DES DÉPENSES  1	Budget for 1962  Budget pour 1962  2	Supplementary budget for 1962  Budget supplémentaire pour 1962  3
<b>HEAD III - EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT</b> <b>CHAPITRE III - DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT</b>		
<i>Sub-Head 4 (A) Existing premises</i> <i>Article 4 (A) Locaux existants</i>	169,157.00	31,757.00
<i>(B) New premises</i> <i>Nouveaux locaux</i>	Token purposes Pour mémoire	7,000.00
<i>(C) Removal</i> <i>Déménagement</i>		
<i>Sub-Head 5 Capital equipment</i> <i>Article 5 Dépenses d'équipement</i>	24,000.00	18,000.00
<b>Total of Head III — Total du chapitre III</b>	193,157.00	42,757.00
<b>HEAD IV - GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS</b> <b>CHAPITRE IV - FRAIS GÉNÉRAUX</b>		
<i>Sub-Head 6</i> Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, removal of machines, etc. <i>Article 6</i> Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe, transport de documents, de machines, etc.	56,000.00	13,500.00
<i>Sub-Head 7</i> Paper, stationery and office supplies <i>Article 7</i> Papier et fournitures de bureau	30,000.00	
<i>Sub-Head 8</i> Printing and publishing of Assembly documents <i>Article 8</i> Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée	170,000.00	36,800.00
<i>Sub-Head 9</i> Purchase of documents, reference works, etc. <i>Article 9</i> Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc.	8,000.00	
<i>Sub-Head 10</i> Official car for the Assembly <i>Article 10</i> Voitures de service pour l'Assemblée	11,000.00	
<i>Sub-Head 11</i> Bank charges <i>Article 11</i> Frais de banque	500.00	
<b>Total of Head IV — Total du chapitre IV</b>	275,500.00	50,300.00

Total of budget for 1962  Total du budget pour 1962	Transfers  Transferts		Total after transfers  Total après transferts	Total expenditure  Total des dépenses	Unexpended credits  Crédits restant disponibles
4	5	6	7	8	9
137,400.00  Token purposes Pour mémoire  7,000.00  6,000.00	43.68	430.28	137,443.68  6,569.72  6,386.60	137,443.63  5,204.30  6,386.60	—  1,365.42  —
150,400.00	430.28	430.28	150,400.00	149,034.58	1,365.42
69,500.00  30,000.00  206,800.00  8,000.00  11,000.00  500.00	1,336.63  334.28	1,047.80  377.50  245.61	69,500.00  31,336.63  207,134.28  6,952.20  10,622.50  254.39	74,702.40  31,336.63  208,563.10  6,952.20  10,622.50  254.39	5,202.40  —  1,428.82  —  —  —
325,800.00	1,670.91	1,670.91	325,800.00	332,431.22	6,631.22

DETAILS NATURE DES DÉPENSES		Budget for 1962	Supplementary budget for 1962
1		Budget pour 1962	Budget supplémentaire pour 1962
		2	3
<b>HEAD V - OTHER EXPENDITURE</b> <b>CHAPITRE V - AUTRES DÉPENSES</b>			
<i>Sub-Head</i> <i>Article</i> 12	Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Representatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commission, rapporteurs et représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des présidents et les réunions communes	40,000.00	
<i>Sub-Head</i> <i>Article</i> 13	Representation expenses Frais de représentation	36,000.00	
<i>Sub-Head</i> <i>Article</i> 14	Committee study missions Missions d'études des commissions	2,000.00	
<i>Sub-Head</i> <i>Article</i> 15	Official journeys of members of the Office of the Clerk Frais de mission des membres du Greffe	49,000.00	
<i>Sub-Head</i> <i>Article</i> 16	Expenses of experts and the auditors Frais des experts et du Commissaire aux comptes	7,500.00	
<i>Sub-Head</i> <i>Article</i> 17	Expenditure on information Dépenses d'information	8,000.00	
<i>Sub-Head</i> <i>Article</i> 18	Expenses for groups of the Assembly Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée	6,000.00	
<i>Sub-Head</i> <i>Article</i> 19	Contingencies and other expenditures not elsewhere provided for Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues	2,000.00	
Total of Head V — Total du chapitre V		150,500.00	
<b>TOTAL</b>		<b>1,700,117.00</b>	<b>29,260.93</b>

The expenditure figures include charges for goods delivered and services rendered by 31st December 1962, and paid for up to 31st March 1963, in accordance with the Financial Regulations of the Assembly.

Joseph BECH  
*Président de l'Assemblée*

Francis  
*Greffier d*

Total of budget for 1962	Transfers		Total after transfers	Total expenditure	Unexpended credits
Total du budget pour 1962	Transferts		Total après transferts	Total des dépenses	Crédits restant disponibles
4	5	6	7	8	9
40,000.00			40,000.00	14,623.71	25,376.29
36,000.00			36,000.00	33,700.77	2,299.23
2,000.00			2,000.00	—	2,000.00
49,000.00	845.47		49,845.47	49,845.47	—
7,500.00		1,711.82	5,788.18	2,083.78	3,704.40
8,000.00	866.35		8,866.35	8,866.35	—
6,000.00			6,000.00	3,637.15	2,362.85
2,000.00			2,000.00	1,870.99	129.01
150,500.00	1,711.82	1,711.82	150,500.00	114,628.22	35,871.78
1,729,377.93	26,283.13	26,283.13	1,729,377.93	1,641,796.00	87,581.93

Dans le total des dépenses figurent des sommes concernant des fournitures procurées et des services rendus avant le 31 décembre 1962 et payées avant le 31 mars 1963, conformément au Règlement financier de l'Assemblée.

HUMBLET  
l'Assemblée

Adolf MOLTER  
Président de la Commission des Affaires budgétaires  
et de l'Administration

**CONTRIBUTIONS TO THE WEU ASSEMBLY BUDGETS 1962**  
**CONTRIBUTIONS AUX BUDGETS DE L'ASSEMBLÉE DE L'U.E.O. POUR 1962**

Member States Etats membres	Surplus 1961 Excédent de 1961	Budget 1962 Budget pour 1962	Supplementary budget 1962 Budget supplémentaire pour 1962	Contributions required Contributions à verser	Contributions received Contributions versées	Outstanding Reste dû
	F	F	F	F	F	F
Belgium Belgique	(—) 2,877.32	165,998.17	2,877.32	165,998.17	160,660.09	5,338.08
France	(—) 5,852.19	337,623.40	5,852.19	337,623.40	337,623.40	—
Federal Republic of Germany République Fédérale d'Allemagne	(—) 5,852.19	337,623.40	5,852.19	337,623.40	337,623.40	—
Italy Italie	(—) 5,852.19	337,623.40	5,852.19	337,623.40	337,623.40	—
Luxembourg	(—) 97.53	5,627.06	97.53	5,627.06	5,627.06	—
Netherlands Pays-Bas	(—) 2,877.32	165,998.17	2,877.32	165,998.17	165,998.17	—
United Kingdom Royaume-Uni	(—) 5,852.19	337,623.40	5,852.19	337,623.40	337,623.40	—
	(—) 29,260.93	1,688,117.00	29,260.93	1,688,117.00	1,682,778.92	5,338.08





**PROVIDENT FUND**  
STATEMENT OF FINANCIAL POSITION AS AT 31st DECEMBER 1962

<i>Contributions</i>	F	F
Assembly of WEU special contribution Contribution spéciale de l'Assemblée de l'U.E.O.		3,667.58
Assembly of WEU contributions as at 31st December 1961 Contributions de l'Assemblée de l'U.E.O. au 31 décembre 1961	230,944.39	
Assembly of WEU contributions for 1962 Contributions de l'Assemblée de l'U.E.O. pour 1962	70,104.61	
		301,049.00
Staff members' contributions as at 31st December 1961 Cotisations des membres du personnel au 31 décembre 1961	114,395.60	
Staff members' contributions for 1962 Cotisations des membres du personnel pour 1962	34,344.16	
		148,739.76
Repayment of loan by staff member Remboursement d'un prêt par un fonctionnaire		4,000.00
Interest accrued as at 31st December 1961 Intérêts accumulés au 31 décembre 1961	1,278.82	
Interest accrued in 1962 Intérêts accumulés en 1962	1.38	
		1,280.20
		<u>458,736.54</u>

\* Represented by  
Représenté par

Account with Bank as at 31st December 1962  
including accrued interest  
Solde de la banque au 31 décembre 1962  
y compris les intérêts accumulés

Payments in or out of bank account between 1st January  
and 31st March 1963 in respect of the financial year 1962  
Entrées et sorties bancaires entre le 1<sup>er</sup> janvier  
et le 31 mars 1963 pour l'exercice financier 1962

Joseph BECH  
*Président de l'Assemblée*

Franc  
*Greffier*

I have examined the foregoing Statement. I have obtained all the information and explanations that I have required, and  
J'ai examiné l'état ci-dessus. J'ai obtenu tous les renseignements et explications requis, et je certifie, après vérification, qu'à mo

3rd July 1963

E. G. C.  
*Comptroller and Auditor  
External*

**FONDS DE PRÉVOYANCE**  
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1962

DOCUMENT 280  
ANNEXE IV

	F
Outpayments up to 31st December 1961 Sorties (arrêté au 31 décembre 1961)	111,576.22
Outpayments up to 31st December 1962 Sorties (arrêté au 31 décembre 1962)	44,667.63
Undistributed interest Intérêts non répartis	36.45
Bank charges Frais bancaires	5.79
* Accounts of staff members Comptes des membres du personnel	302,450.45
	<u>458,736.54</u>

Banque Lambert, Bruxelles

Crédit Lyonnais, Paris

	US \$
Initial deposit Dépôt initial	10,958.88
Additional deposits Dépôts additionnels	53,725.12
	547.94
	1,781.42
	1,661.58
	<u>68,674.94</u>

F
20.54
<u>20.54</u>

EMBLET  
Assemblée

Adolf MOLTER  
*Président de la Commission des Affaires budgétaires  
et de l'Administration*

ify, as the result of my audit, that in my opinion this Statement is correct.

! cet état est exact.

FON  
veral, Great Britain  
ditor

Le 3 juillet 1963

*Accounts of the Administrative Expenditure of the Assembly  
for the Financial Year 1962*

---

**MOTION TO APPROVE THE FINAL ACCOUNTS OF THE ASSEMBLY  
FOR THE FINANCIAL YEAR 1962<sup>1</sup>**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration<sup>2</sup>  
by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur*

---

The Assembly,

Having examined the final accounts of the Assembly for the financial year 1962, together with the Auditor's Report, in accordance with Article 16 of the Financial Regulations,

Approves the accounts as submitted and discharges the President of the Assembly of his financial responsibility.

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee: Mr. Molter (Chairman); Mr. Duynstee, Lord Stonehaven (Vice-Chairmen); MM. Bourgeois (Substitute: Privat), Corterier, Dardel (Substitute: Yvon), Mrs. Flitz, MM. Gros (Substitute: Pinton), Johnson, Lord Kennet, MM. le Hodey, Linden, Mrs.*

*McLaughlin, MM. Matteotti, Memmel, Radius, Rapelli, Restagno, Süsterhenn, Tjalma (Substitute: Laan), Valmarana.*

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

*Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée  
pour l'exercice financier 1962*

**MOTION D'APPROBATION DES COMPTES DÉFINITIFS DE L'ASSEMBLÉE  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1962<sup>1</sup>**

*présentée au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration<sup>2</sup>  
par M. Molter, président et rapporteur*

L'Assemblée,

Ayant examiné les comptes définitifs de l'Assemblée pour l'exercice financier 1962, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article 16 du Règlement financier,

Approuve les comptes ainsi présentés et donne au Président de l'Assemblée quitus de sa gestion.

1. Adoptée par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission*: M. Molter (président); M. Duynstee, Lord Stonehaven (vice-présidents); MM. Bourgeois (suppléant: Privat), Corterier, Dardel (suppléant: Yeon), Mme Flütz, MM. Gros (suppléant: Pinton), Johnson, Lord Kennet, MM. le Hodey, Linden, Mrs.

*McLaughlin, MM. Matteotti, Memmel, Radius, Rapelli, Restagno, Süsterhenn, Tjalma (suppléant: Laan), Valmarana.*

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**OPINION ON THE BUDGET OF THE MINISTERIAL ORGANS  
OF WESTERN EUROPEAN UNION FOR THE FINANCIAL YEAR 1963<sup>1</sup>**

*submitted on behalf of  
the Committee on Budgetary Affairs and Administration<sup>2</sup>  
by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

DRAFT OPINION  
on the budget of Western European Union for the financial year 1963

APPENDIX I: WEU budget estimates for 1963  
Proposed expenditure and income  
National contributions

APPENDIX II: Comparison of WEU estimates for 1962 and 1963

APPENDIX III: Table of establishment of Western European Union

***Draft Opinion***  
***on the budget of Western European Union for the financial year 1963***

The Assembly,

Noting that in communicating the budget of Western European Union as a whole the Council have complied with the provisions of Article VIII (c) of the Charter ;

Having taken note of its contents ;

Has no comment to make at this stage on the figures communicated;

But requests that, when the budget for the financial year 1964 is submitted, the table of strengths shown in the budget be completed by individual and detailed justification of the duties of the members of the staff of the ministerial organs of Western European Union.

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Molter (Chairman) ; Mr. Duynstee (Substitute : Vos), Lord Stonehaven (Vice-Chairmen) ; MM. Bourgeois (Substitute : Dassié), Corterier, Dardel, Mrs. Flitz, MM. Gros, Johnson, Lord Kennet,

MM. le Hodey (Substitute : Leynen), Linden, Mrs. McLaughlin, MM. Matteotti, Memmel, Radius, Rapelli, Restagno, Süsterhenn, Tjalma, Valmarana.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**AVIS SUR LE BUDGET DES ORGANES MINISTÉRIELS DE  
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1963<sup>1</sup>**

*présenté au nom de la  
Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration<sup>2</sup>  
par M. Molter, président et rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

PROJET D'AVIS  
sur le budget de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1963

ANNEXE I : Budget de l'U.E.O. pour 1963  
Prévisions des dépenses et des recettes  
Contributions des pays membres

ANNEXE II : Comparaison des budgets de l'U.E.O. pour 1962 et 1963

ANNEXE III : Tableau des effectifs de l'Union de l'Europe Occidentale

**Projet d'avis**

*sur le budget de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1963*

L'Assemblée,

Constatant que le Conseil, en communiquant l'ensemble du budget de l'Union de l'Europe Occidentale, a mis en application les dispositions du titre VIII (c) de la Charte,

En prend note,

N'a pas à formuler, à ce stade, d'observations sur les chiffres communiqués,

Demande cependant que lors de la présentation du Budget pour l'exercice financier 1964 le tableau des effectifs compris dans le budget soit complété par une justification individuelle et détaillée des fonctions assumées par les membres du personnel des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale.

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission* : M. Molter (président) ; M. Duynstee (suppléant : Vos), Lord Stonehaven (vice-présidents) ; MM. Bourgeois (suppléant : Dassié), Corterier, Dardel, Mme Flitz, MM. Gros, Johnson, Lord Kennet,

MM. le Hodey (suppléant : *Leynen*), *Linden*, Mrs. McLaughlin, MM. Matteotti, *Mommel*, *Radius*, *Rapelli*, Restagno, Süsterhenn, Tjalma, *Valmarana*.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

APPENDIX I — ANNEXE I

WEU BUDGET ESTIMATES FOR 1963 — BUDGET DE L'U.E.O. POUR 1963

*Proposed expenditure and income — Prévisions des dépenses et des recettes*

	A*	B*	C*	TOTAL					
	£	£	£	£	Francs belges	Francs français	Lire	Florins	DM
Salaries and allowances Traitements et indemnités .....	111,109	75,097	195,515	381,721	53.720.816	5.275.384,22	668.616.504	3.868.151	4.298.365
Travel Frais de voyage .....	6,200	1,765	5,840	13,805	1.942.822	190.785,10	24.180.621	139.892	155.451
Communications Transmissions .....	1,850	2,424	4,305	8,579	1.207.350	118.561,78	15.026.842	86.935	96.603
Other operating costs / Autres dépenses de fonctionnement ...	24,506	4,396	7,695	36,597	5.150.413	505.770,54	64.102.730	370.854	412.100
Purchase of furniture Achat de mobilier .....	625	—	387	1,012	142.422	13.985,84	1.772.603	10.255	11.395
Buildings Immeubles .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total expenditure</b> <b>Total des dépenses .....</b>	<b>144,290</b>	<b>83,682</b>	<b>213,742</b>	<b>441,714</b>	<b>62.163.823</b>	<b>6.104.487,48</b>	<b>773.699.300</b>	<b>4.476.087</b>	<b>4.973.914</b>
WEU tax Impôt de l'U.E.O. ....	22,613	16,101	48,734	87,448	12.306.836	1.208.531,36	153.172.542	886.149	984.707
Other receipts Autres recettes .....	1,615	181	347	2,143	301.591	29.616,26	3.753.645	21.716	24.131
<b>Total income</b> <b>Total des recettes .....</b>	<b>24,228</b>	<b>16,282</b>	<b>49,081</b>	<b>89,591</b>	<b>12.608.427</b>	<b>1.238.147,62</b>	<b>156.926.187</b>	<b>907.865</b>	<b>1.008.838</b>
<b>NET TOTAL</b> <b>TOTAL NET .....</b>	<b>120,062</b>	<b>67,400</b>	<b>164,661</b>	<b>352,123</b>	<b>49.555.396</b>	<b>4.866.339,86</b>	<b>616.773.113</b>	<b>3.568.222</b>	<b>3.965.076</b>

- \* A - Secretariat-General.  
Secrétariat général.
- B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.  
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.
- C - Agency for the Control of Armaments.  
Agence de Contrôle des Armements.



**National contributions — Contributions des pays membres**

	600ths en 600 <sup>e</sup>	£.    s.    d.	
Belgium /Belgique .....	59	34,625 8 7	= Francs belges 4.872.947
France .....	120	70,424 12 0	= Francs 973.268
Italy /Italie .....	120	70,424 12 0	= Lire 123.354.622
Luxembourg .....	2	1,173 14 10	= Francs lux. 165.183
Netherlands /Pays-Bas .....	59	34,625 8 7	= Florins 350.875
Federal Republic of Germany/ Rép. Féd. d'Allemagne .....	120	70,424 12 0	= DM 793.015
United Kingdom /Royaume-Uni	120	70,424 12 0	
	600	352,123 0 0	

APPENDIX II — ANNEXE II

COMPARISON OF WEU BUDGET ESTIMATES FOR 1962 AND 1963 — COMPARAISON DES BUDGETS DE L'U.E.O. POUR 1962 ET 1963

*Proposed expenditure and income — Prévisions des dépenses et des recettes*

	A	B	C	TOTAL					
	£	£	£	£	Francs belges	Francs français	Lire	Florins	DM
Salaries and allowances Traitements et indemnités	103,683	64,987	165,061	333,731	46.926.665	4.598.813,18	582.128.250	3.381.480,20	3.769.519
Travel Frais de voyage	7,200	1,766	5,839	14,805	2.081.764	204.012,90	25.824.417	150.009,48	167.224
Communications Transmissions	2,350	1,791	3,719	7,860	1.105.212	108.310,80	13.710.227	79.640,29	88.779
Other operating costs /Autres dépenses de fonctionnement	23,878	7,813	19,831	51,522	7.244.624	709.973,16	89.870.020	522.039,08	581.945
Purchase of furniture Achat de mobilier	445	1,013	2,757	4,215	592.681	58.082,70	7.352.240	42.707,87	47.609
Buildings Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total expenditure Total des dépenses</b>	<b>137,556</b>	<b>77,370</b>	<b>197,207</b>	<b>412,133</b>	<b>57.950.946</b>	<b>5.679.192,74</b>	<b>718.885.154</b>	<b>4.175.876,92</b>	<b>4.655.076</b>
WEU tax Impôt de l'U.E.O.	19,890	13,007	38,813	71,710	10.083.304	988.163,80	125.084.025	726.591,02	809.970
Other receipts Autres recettes	1,405	181	326	1,912	268.851	26.347,36	3.335.108	19.373,05	21.596
<b>Total income Total des recettes</b>	<b>21,295</b>	<b>13,188</b>	<b>39,139</b>	<b>73,622</b>	<b>10.352.155</b>	<b>1.014.511,16</b>	<b>128.419.133</b>	<b>745.964,07</b>	<b>831.566</b>
<b>NET TOTAL TOTAL NET</b>	<b>116,261</b>	<b>64,182</b>	<b>158,068</b>	<b>338,511</b>	<b>47.598.791</b>	<b>4.664.681,58</b>	<b>590.466.021</b>	<b>3.429.912,85</b>	<b>3.823.510</b>
	<b>120,062</b>	<b>67,400</b>	<b>164,661</b>	<b>352,123</b>	<b>49.555.396</b>	<b>4.866.339,86</b>	<b>616.773.113</b>	<b>3.568.222,00</b>	<b>3.965.076</b>

- A - Secretariat-General.  
Secrétariat général.
- B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.  
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.
- C - Agency for the Control of Armaments.  
Agence de Contrôle des Armements.

## APPENDIX III — ANNEXE III

*Table of establishment — Tableau des effectifs*

WESTERN EUROPEAN UNION — UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

	A <sup>1</sup>	B <sup>1</sup>	C <sup>1</sup>	Total A, B, C	Office of the Clerk Greffé		
					Draft table of establishment transmitted to the Council on 1st March 1963	Position on 25th Sep- tember 1963	Proposition d'organigramme transmise au Conseil le 1 <sup>er</sup> mars 1963
Secretary-General Secrétaire Général	1	—	—	1	Clerk Greffier	1	1
Deputy Secretary-General Secrétaire général délégué	1	—	—	1		—	—
Assistant Secretary-General Secrétaire général adjoint	1	1	—	2	Clerk Assis- tant Greffier adjt.	1	1
Director of the Agency Directeur de l'Agence	—	—	1	1		—	—
A-7	—	—	1	1		—	—
A-6	1	—	3	4		—	—
A-5	—	1	5	6		4	2
A-4	2	3	9	14		2	3
A-3	3	—	2	5		2	2
A-2	2	—	1	3		1	2
Linguists Linguistes	4	4	2	10		—	—
B-6	—	—	—	—		1	—
B-5	—	—	—	—		1	2
B-4	7	5	4	16		3	3
B-3	6	5	11	22		7	7
B-2	5	2	2	9		—	—
B-1	2	—	—	2		—	—
C-6	—	—	—	—		1	—
C-5	—	—	1	1		—	1
C-4	1	4	—	5		—	—
C-3	8	3	9	20		2	2
C-2	2	—	—	2		—	—
	46	28	51	125		26	26

1. A - Secretariat-General.  
Secrétariat général.

B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.  
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C - Agency for the Control of Armaments.  
Agence pour le Contrôle des Armements.

2. Including three secretaries Translations/Publications.  
Dont trois secrétaires Traductions/Publications.

**AGENDA**  
**of the Second Part of the Ninth Ordinary Session**  
**Paris, 2nd-5th December 1963**

---

**I. Defence Questions**

1. The Moscow Test Ban Treaty and its effects on the Western Alliance *Report tabled by Mr. Kliesing on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments*
2. State of European security — Ground forces on the central front *Report tabled by Mr. Bourgoïn on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments*
3. State of European security — The NATO nuclear force *Report tabled by Mr. Duynstee on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments*
4. Disarmament and the nuclear force *Report tabled by Lord Kennet on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments*
5. Navies in the nuclear age *Report tabled by Lord Kennet on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments*

**II. Political Questions**

1. The revival of European co-operation in WEU *Report tabled by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee*
2. The Moscow Agreement and its effects on the cohesion of the Western Alliance *Report tabled by Mr. Molter on behalf of the General Affairs Committee*
3. Reform of the Permanent Council and Secretariat-General *Report tabled by Mr. de Grailly on behalf of the General Affairs Committee*
4. Proposals of the Assembly relative to the agenda of the Council of Ministers *Report tabled by Mr. Michaud on behalf of the General Affairs Committee*
5. The task of WEU and the present state of work *Report tabled by Mr. Zimmer on behalf of the General Affairs Committee*

**ORDRE DU JOUR**  
**de la deuxième partie de la Neuvième session ordinaire**  
**Paris, 2-5 décembre 1963**

---

**I. Questions de défense**

- |   |   |
|---|---|
| 1. Le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et son incidence sur l'Alliance occidentale | <i>Rapport présenté par M. Kliesing au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i> |
| 2. Etat de la sécurité européenne — Les forces terrestres sur le front central en Europe                    | <i>Rapport présenté par M. Bourgoïn au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i> |
| 3. Etat de la sécurité européenne — La force nucléaire O.T.A.N.   | <i>Rapport présenté par M. Duynstee au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i> |
| 4. Le désarmement et la force nucléaire   | <i>Rapport présenté par Lord Kennet au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i> |
| 5. Les marines à l'âge nucléaire  | <i>Rapport présenté par Lord Kennet au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i> |

**II. Questions politiques**

- |  |  |
|--|--|
| 1. La relance de la coopération européenne à l'U.E.O.                                | <i>Rapport présenté par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales</i>     |
| 2. Les conséquences de l'Accord de Moscou pour la cohésion de l'Alliance occidentale | <i>Rapport présenté par M. Molter au nom de la Commission des Affaires Générales</i>     |
| 3. Réforme du Conseil permanent et du Secrétariat général                            | <i>Rapport présenté par M. de Grailly au nom de la Commission des Affaires Générales</i> |
| 4. Propositions de l'Assemblée concernant l'ordre du jour du Conseil des Ministres   | <i>Rapport présenté par M. Michaud au nom de la Commission des Affaires Générales</i>    |
| 5. La mission de l'U.E.O. et la situation actuelle de ses travaux                    | <i>Rapport présenté par M. Zimmer au nom de la Commission des Affaires Générales</i>     |

**III. Budgetary and Administrative Questions**

1. Revised budget of the Assembly for the financial year 1963 *Report tabled by Mr. Molter on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration*
2. Budget of the Assembly for the financial year 1964 *Report tabled by Mr. Molter on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration*
3. Accounts of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1962 — The Auditor's report *Report tabled by Mr. Molter on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration*
4. Opinion on the budget of the ministerial organs of WEU for the financial year 1963 *Report tabled by Mr. Molter on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration*

**IV. Rules of Procedure**

1. Amendment of Article IV of the Charter and Rule 4 of the Rules of Procedure of the Assembly *Report tabled by Mr. Bell on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges*
2. Amendment of Rule 39(7) of the Rules of Procedure of the Assembly *Report tabled by Mr. Bauer on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges*
3. Interpretation of Rule 42 of the Rules of Procedure of the Assembly *Report tabled by Mrs. Stoffels-van Haften on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges*

**V. Liaison with National Parliaments**

1. Action taken in national parliaments in implementation of recommendations of the Assembly *Report tabled by Mr. de la Vallée Poussin on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments*
2. Terms of reference of the Working Party *Report tabled by Mrs. Hubert on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments*

**III. Questions budgétaires et administratives**

- |   |   |
|---|---|
| 1. Budget révisé de l'Assemblée pour l'exercice financier 1963  | <i>Rapport présenté par M. Molter au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration</i> |
| 2. Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1964   | <i>Rapport présenté par M. Molter au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration</i> |
| 3. Approbation des comptes de l'Assemblée pour l'exercice financier 1962 — Rapport du Commissaire aux Comptes | <i>Rapport présenté par M. Molter au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration</i> |
| 4. Avis sur le budget des organes ministériels de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1963                     | <i>Rapport présenté par M. Molter au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration</i> |

**IV. Questions réglementaires**

- |  |   |
|--|---|
| 1. Modification de l'article IV de la Charte et de l'article 4 du Règlement de l'Assemblée | <i>Rapport présenté par M. Bell au nom de la Commission du Règlement et des Immunités</i>                 |
| 2. Modification de l'article 39(7) du Règlement de l'Assemblée                             | <i>Rapport présenté par M. Bauer au nom de la Commission du Règlement et des Immunités</i>                |
| 3. Interprétation à donner à l'article 42 du Règlement de l'Assemblée                      | <i>Rapport présenté par Mme Stoffels-van Haften au nom de la Commission du Règlement et des Immunités</i> |

**V. Liaison avec les parlements nationaux**

- |   |  |
|---|--|
| 1. Action entreprise dans les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée | <i>Rapport présenté par M. de la Vallée Poussin au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux</i> |
| 2. Mandat du Groupe de travail  | <i>Rapport présenté par Mme Hubert au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux</i>              |

**DRAFT ORDER OF BUSINESS**  
**of the Second Part of the Ninth Ordinary Session**  
**Paris, 2nd-5th December 1963**

---

**MONDAY, 2nd DECEMBER**

**Morning 9 a.m.**

Political Groups.

**11 a.m.**

Committee meetings.

**Afternoon 3 p.m.**

Opening of the Second Part of the Ninth Ordinary Session of the Assembly.

Adoption of the draft Order of Business.

Opening address by the President of the Assembly.

Speech by Mr. de Block, Secretary of State for Foreign Affairs of the Netherlands, Acting Chairman of the Council of WEU.

The Moscow Test Ban Treaty and its effects on the Western Alliance :

presentation of the Report tabled by Mr. Kliesing on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Disarmament and the nuclear force :

presentation of the Report tabled by Lord Kennet on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Navies in the nuclear age :

presentation of the Report tabled by Lord Kennet on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

State of European security — The NATO nuclear force :

presentation of the Report tabled by Mr. Duynstee on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

State of European security — Ground forces on the central front :

presentation of the Report tabled by Mr. Bourgoïn on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.



**PROJET DE CALENDRIER**  
**de la deuxième partie de la Neuvième session ordinaire**  
**Paris, 2-5 décembre 1963**

---

**LUNDI 2 DÉCEMBRE**

**Matin 9 heures:**

Groupes politiques.

**11 heures:**

Réunions des Commissions.

**Après-midi 15 heures:**

Ouverture de la deuxième partie de la Neuvième session ordinaire de l'Assemblée.

Adoption du projet de calendrier.

Allocution du Président de l'Assemblée.

Discours de M. de Block, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Pays-Bas, Président en exercice du Conseil de l'U.E.O.

Le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et son incidence sur l'Alliance occidentale :

présentation du rapport déposé par M. Kliesing au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Le désarmement et la force nucléaire :

présentation du rapport déposé par Lord Kennet au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Les marines à l'âge nucléaire :

présentation du rapport déposé par Lord Kennet au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Etat de la sécurité européenne — La force nucléaire O.T.A.N. :

présentation du rapport déposé par M. Duynstee au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Etat de la sécurité européenne — Les forces terrestres sur le front central en Europe :

présentation du rapport déposé par M. Bourgoïn au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

## TUESDAY, 3rd DECEMBER

## Morning 10 a.m.

GENERAL DEBATE	{	The Moscow Test Ban Treaty and its effects on the Western Alliance ;
		Disarmament and the nuclear force ;
		Navies in the nuclear age ;
		State of European security — The NATO nuclear force ;
		State of European security — Ground forces on the central front.

Speech by Mr. Henry Kissinger, Professor of Political Science at Harvard University.

Speech by Lord Carrington, Minister without Portfolio of the Government of the United Kingdom.

## Afternoon 3 p.m.

RESUMED GENERAL DEBATE	{	The Moscow Test Ban Treaty and its effects on the Western Alliance ;
		Disarmament and the nuclear force ;
		Navies in the nuclear age ;
		State of European security — The NATO nuclear force ;
		State of European security — Ground forces on the central front.

Speech by Mr. Robert Bowie, Director of the Centre for International Affairs at Harvard University.

## WEDNESDAY, 4th DECEMBER

## Morning 10 a.m.

RESUMED GENERAL DEBATE	{	The Moscow Test Ban Treaty and its effects on the Western Alliance ;
		Disarmament and the nuclear force ;
		Navies in the nuclear age ;
		State of European security — The NATO nuclear force ;
		State of European security — Ground forces on the central front.

11.30 a.m. to 12.30 p.m.

*Votes on the draft Recommendations.*

## Afternoon 3 p.m.

The revival of European co-operation in WEU :  
presentation of the Report tabled by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee.

The Moscow Agreement and its effects on the cohesion of the Western Alliance :  
presentation of the Report tabled by Mr. Molter on behalf of the General Affairs Committee.

**MARDI 3 DÉCEMBRE****Matin 10 heures:**

**DÉBAT GÉNÉRAL** { Le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et son incidence sur l'Alliance occidentale ;  
 Le désarmement et la force nucléaire ;  
 Les marines à l'âge nucléaire ;  
 Etat de la sécurité européenne — La force nucléaire O.T.A.N. ;  
 Etat de la sécurité européenne — Les forces terrestres sur le front central en Europe.

Discours de M. Henry Kissinger, Professeur de Sciences Politiques à l'Université de Harvard.

Discours de Lord Carrington, Ministre sans portefeuille du Gouvernement du Royaume-Uni.

**Après-midi 15 heures:**

**SUITE DU DÉBAT GÉNÉRAL** { Le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et son incidence sur l'Alliance occidentale ;  
 Le désarmement et la force nucléaire ;  
 Les marines à l'âge nucléaire ;  
 Etat de la sécurité européenne — La force nucléaire O.T.A.N. ;  
 Etat de la sécurité européenne — Les forces terrestres sur le front central en Europe.

Discours de M. Robert Bowie, Directeur du Centre des Affaires Internationales de l'Université de Harvard.

**MERCREDI 4 DÉCEMBRE****Matin 10 heures:**

**SUITE DU DÉBAT GÉNÉRAL** { Le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et son incidence sur l'Alliance occidentale ;  
 Le désarmement et la force nucléaire ;  
 Les marines à l'âge nucléaire ;  
 Etat de la sécurité européenne — La force nucléaire O.T.A.N. ;  
 Etat de la sécurité européenne — Les forces terrestres sur le front central en Europe.

**11 h. 30 à 12 h. 30:*****Vote des projets de recommandations.*****Après-midi 15 heures:**

La relance de la coopération européenne au sein de l'U.E.O. :  
 présentation du rapport déposé par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales.

Les conséquences de l'Accord de Moscou pour la cohésion de l'Alliance occidentale :  
 présentation du rapport déposé par M. Molter au nom de la Commission des Affaires Générales.

Proposals of the Assembly relative to the agenda of the Council of Ministers :  
presentation of the Report tabled by Mr. Michaud on behalf of the General Affairs Committee.

The task of WEU and the present state of work :  
presentation of the Report tabled by Mr. Zimmer on behalf of the General Affairs Committee.

Reform of the Permanent Council and Secretariat-General :  
presentation of the Report tabled by Mr. de Grailly on behalf of the General Affairs Committee.

Speech by Mr. Schroeder, Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany.

#### THURSDAY, 5th DECEMBER

##### Morning 10 a.m.

GENERAL DEBATE	{	The revival of European co-operation in WEU ;
		The Moscow Agreement and its effects on the cohesion of the Western Alliance ;
		Proposals of the Assembly relative to the agenda of the Council of Ministers ;
		The task of WEU and the present state of work ;
		Reform of the Permanent Council and Secretariat-General.

Speech by Mr. Jean Rey, Member of the Commission of the European Economic Community.

##### Afternoon 3 p.m.

RESUMED GENERAL DEBATE	{	The revival of European co-operation in WEU ;
		The Moscow Agreement and its effects on the cohesion of the Western Alliance ;
		Proposals of the Assembly relative to the agenda of the Council of Ministers ;
		The task of WEU and the present state of work ;
		Reform of the Permanent Council and Secretariat-General.

Speech by Mr. Couve de Murville, Minister for Foreign Affairs of the French Republic<sup>1</sup>.

##### 4 p.m.

#### ***Votes on the draft Recommendations.***

Revised budget of the Assembly for the financial year 1963 :  
presentation of the Report tabled by Mr. Molter on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Budget of the Assembly for the financial year 1964 :  
presentation of the Report tabled by Mr. Molter on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Accounts of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1962 — The Auditor's report :  
presentation of the Report tabled by Mr. Molter on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

1. Subject to confirmation.

Propositions de l'Assemblée concernant l'ordre du jour du Conseil des Ministres :  
présentation du rapport déposé par M. Michaud au nom de la Commission des Affaires Générales.

La mission de l'U.E.O. et la situation actuelle de ses travaux :  
présentation du rapport déposé par M. Zimmer au nom de la Commission des Affaires Générales.

Réforme du Conseil permanent et du Secrétariat général :  
présentation du rapport déposé par M. de Grailly au nom de la Commission des Affaires Générales.

Discours de M. Schroeder, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne.

#### JEUDI 5 DÉCEMBRE

##### Matin 10 heures:

**DÉBAT GÉNÉRAL** {

- La relance de la coopération européenne au sein de l'U.E.O. ;
- Les conséquences de l'Accord de Moscou pour la cohésion de l'Alliance occidentale ;
- Propositions de l'Assemblée concernant l'ordre du jour du Conseil des Ministres ;
- La mission de l'U.E.O. et la situation actuelle de ses travaux ;
- Réforme du Conseil permanent et du Secrétariat général.

Discours de M. Jean Rey, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

##### Après-midi 15 heures:

**SUITE DU DÉBAT GÉNÉRAL** {

- La relance de la coopération européenne au sein de l'U.E.O. ;
- Les conséquences de l'Accord de Moscou pour la cohésion de l'Alliance occidentale ;
- Propositions de l'Assemblée concernant l'ordre du jour du Conseil des Ministres ;
- La mission de l'U.E.O. et la situation actuelle de ses travaux ;
- Réforme du Conseil permanent et du Secrétariat général.

Discours de M. Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères de la République Française<sup>1</sup>.

##### 16 heures:

##### **Vote des projets de recommandations.**

Budget révisé de l'Assemblée pour l'exercice financier 1963 :  
présentation du rapport déposé par M. Molter au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1964 :  
présentation du rapport déposé par M. Molter au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Approbation des comptes de l'Assemblée pour l'exercice financier 1962 — Rapport du Commissaire aux comptes :  
présentation du rapport déposé par M. Molter au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

1. Sujet à confirmation.

Opinion on the budget of the ministerial organs of WEU for the financial year 1963 :  
presentation of the Report tabled by Mr. Molter on behalf of the Committee on Budgetary Affairs  
and Administration.

**Votes.**

Amendment of Article IV of the Charter and Rule 4 of the Rules of Procedure of the Assembly :  
presentation of the Report tabled by Mr. Bell on behalf of the Committee on Rules of Procedure  
and Privileges.

Amendment of Rule 39(7) of the Rules of Procedure of the Assembly :  
presentation of the Report tabled by Mr. Bauer on behalf of the Committee on Rules of Procedure  
and Privileges.

Interpretation of Rule 42 of the Rules of Procedure of the Assembly :  
presentation of the Report tabled by Mrs. Stoffels-van Haaften on behalf of the Committee on Rules  
of Procedure and Privileges.

**Votes on the draft Resolutions.**

Action taken in national parliaments in implementation of recommendations of the Assembly :  
presentation of the Report tabled by Mr. de la Vallée Poussin on behalf on the Working Party for  
Liaison with National Parliaments.

Terms of reference of the Working Party :  
presentation of the Report tabled by Mrs. Hubert on behalf of the Committee on Rules of Procedure  
and Privileges.

**Votes.**

CLOSE OF THE NINTH ORDINARY SESSION

Avis sur le budget des organes ministériels de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1963 :  
présentation du rapport déposé par M. Molter au nom de la Commission des Affaires budgétaires  
et de l'Administration.

**Votes.**

Modification de l'article IV de la Charte et de l'article 4 du Règlement de l'Assemblée :  
présentation du rapport déposé par M. Bell au nom de la Commission du Règlement et des  
Immunités.

Modification de l'article 39(7) du Règlement de l'Assemblée :  
présentation du rapport déposé par M. Bauer au nom de la Commission du Règlement et des  
Immunités.

Interprétation à donner à l'article 42 du Règlement de l'Assemblée :  
présentation du rapport déposé par Mme Stoffels-van Haften au nom de la Commission du  
Règlement et des Immunités.

**Vote des projets de résolutions.**

Action entreprise dans les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des recomman-  
dations de l'Assemblée :  
présentation du rapport déposé par M. de la Vallée Poussin au nom du Groupe de travail chargé  
de la liaison avec les parlements nationaux.

Mandat du Groupe de travail :  
présentation du rapport déposé par Mme Hubert au nom du Groupe de travail chargé de la  
liaison avec les parlements nationaux.

**Votes.**

CLOTURE DE LA NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE

***Resolution amending paragraph V (c) of Annex III to Protocol No. III  
of the modified Brussels Treaty***<sup>1</sup>

---

THE COUNCIL OF WESTERN EUROPEAN UNION,

Considering Article II of Protocol No. III to the Agreements signed in Paris on 23rd October 1954, and Annexes I and III to that Protocol ;

Considering the recommendation of the Supreme Allied Commander Europe that the Federal Republic of Germany be authorised to construct submarines of up to 1,000 tons displacement ;

Considering the request submitted by the Government of the Federal Republic of Germany that paragraph V (c) of Annex III to Protocol No. III be amended to that effect,

DECIDE

*Single Article* : Sub-paragraph (c) of paragraph V of Annex III to Protocol No. III, as amended by the Resolutions of 24th May 1961 and 19th October 1962, is replaced by the following text :

“(c) Submarines of more than 450 tons displacement, with the exception of six submarines, the displacement of which shall not exceed 1,000 tons.”

---

1. Adopted by the Council of Western European Union on 9th October 1963.



**Résolution modifiant le paragraphe V (c) de l'Annexe III du Protocole N° III  
du Traité de Bruxelles modifié<sup>1</sup>**

---

LE CONSEIL DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE,

Considérant l'article II du Protocole N° III des Accords signés à Paris le 23 octobre 1954 ainsi que les Annexes I et III de ce Protocole ;

Considérant la recommandation du Commandant suprême des forces alliées en Europe d'autoriser la République Fédérale d'Allemagne à construire des sous-marins pouvant atteindre un déplacement de 1.000 tonnes ;

Considérant la demande formulée par le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne de modifier en ce sens le paragraphe V (c) de l'Annexe III du Protocole N° III,

DÉCIDE

*Article unique* : L'alinéa (c) du paragraphe V de l'Annexe III du Protocole N° III, tel qu'il a été modifié par les résolutions du 24 mai 1961 et du 19 octobre 1962, est remplacé comme suit :

« (c) Les sous-marins d'un déplacement supérieur à 450 tonnes, à l'exception de six sous-marins dont le tonnage ne devra pas dépasser 1.000 tonnes. »

---

1. Adoptée par le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale le 9 octobre 1963.

**Proposals of the Assembly relative to the Agenda of the Council of Ministers**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the General Affairs Committee <sup>2</sup>  
by Mr. Michaud, Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT OPINION

on the Agenda of the Council of Ministers

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Michaud, Rapporteur

Introduction

- I. Exchange of views on the European economic situation
- II. Co-operation between member States on questions of common interest within Europe
- III. Co-operation between member States on questions of common interest outside Europe
- IV. Co-ordination of the position of the member States within other wider international organisations of which they are members
- V. Co-operation between member States in the field of defence

Conclusion

APPENDIX : Selected extracts from ministerial speeches delivered at the first part of the Ninth Ordinary Session of the Assembly, Paris, 4th-7th June 1963

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Badini Confalonieri* (Chairman); MM. *Meyer*, *Bettiol* (Vice-Chairmen); MM. *Achenbach*, *Berkhan*, *Cliffe* (Substitute : *Irving*), *Conti*, *Cravatte*, *Diepenhorst*, *Ehm* (Substitute : *Gauthier*), *Kalb* (Substitute : *de Grailly*), *Kirk* (Substitute : *Ridley*), *Lemaire*, *Lenze*, *Leynen*, *Macmillan* (Substitute : *Russell*),

*Mathew* (Substitute : *Lord Grantchester*), *Montini*, *Motz*, *Patijn* (Substitute : *Vos*), *Pflimlin* (Substitute : *Michaud*), *Pic*, *Pierson*, Mrs. *Stoffels-van Haften*, MM. *Stonehouse*, *Zimmer*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Propositions de l'Assemblée concernant l'ordre du jour du Conseil des Ministres**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales <sup>2</sup>  
par M. Michaud, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET D'AVIS

sur l'ordre du jour du Conseil des Ministres

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Michaud, rapporteur

Introduction

- I. Echanges de vues sur la situation économique européenne
- II. Coopération des Etats membres sur des questions d'intérêt commun à l'intérieur de l'Europe
- III. Coopération des Etats membres sur des questions d'intérêt commun en dehors de l'Europe
- IV. Coordination de la position des Etats membres dans les autres organisations internationales plus vastes dont les Etats membres font partie
- V. Coopération des Etats membres en matière de défense

Conclusion

ANNEXE : Extraits de discours ministériels prononcés lors de la première partie de la Neuvième session ordinaire de l'Assemblée, Paris, 4-7 juin 1963

---

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission* : M. *Badini Confalonieri* (président); MM. *Meyer*, *Bettiol* (vice-présidents); MM. *Achenbach*, *Berkhan*, *Cliffe* (suppléant : *Irving*), *Conti*, *Cravatte*, *Diepenhorst*, *Ehm* (suppléant : *Gauthier*), *Kalb* (suppléant : *de Grailly*), *Kirk* (suppléant : *Ridley*), *Lemaire*, *Lenze*, *Leynen*, *Macmillan* (suppléant : *Russell*), *Mathew*

(suppléant : *Lord Grantchester*), *Montini*, *Motz*, *Patijn* (suppléant : *Vos*), *Pfimlin* (suppléant : *Michaud*), *Pic*, *Pierson*, *Mme Stoffels-van Haften*, MM. *Stonehouse*, *Zimmer*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italiques.*

**Draft Opinion**  
**on the Agenda of the Council of Ministers**

The Assembly,

Having been invited by the Ministers, members of the Council of Western European Union, to express its opinion on the subjects which could be usefully discussed in the Council of Ministers ;

On a report by its General Affairs Committee which wishes to assist the Council and in no sense interfere in the latter's own affairs ;

Having examined the international situation ;

Considering that it is important for the member States of Western European Union to have close contacts between them to study problems of common interest arising in Europe and in the world, avoiding overlapping with the Committee of Ministers of the Council of Europe,

**EXPRESSES THE OPINION**

That the Council of Ministers of WEU should examine the possibility of including in the agenda of coming ministerial meetings, in addition to the problems of common defence (armament and disarmament) which, moreover, are *ex officio* the responsibility of the Council in accordance with the amended Brussels Treaty, and "exchanges of views on the European economic situation":

- the questions of common interest to member States in Europe and in the world,
- the co-ordination of the positions of member States in wider international organisations.

**Projet d'avis**  
**sur l'ordre du jour du Conseil des Ministres**

L'Assemblée,

Ayant été invitée par les ministres membres du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale à exprimer son avis sur les sujets qui pourraient être opportunément abordés par le Conseil des Ministres ;

Sur rapport de sa Commission des Affaires Générales qui souhaite aider le Conseil et non s'immiscer dans un domaine qui lui est propre ;

Après avoir examiné la situation internationale ;

Estimant qu'il est important que les Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale aient entre eux des contacts étroits pour étudier les problèmes d'intérêt commun qui se posent en Europe et dans le monde, en évitant les doubles emplois avec le Comité des ministres du Conseil de l'Europe,

**EXPRIME L'AVIS**

Que le Conseil des Ministres de l'U.E.O. examine la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines réunions ministérielles, outre les problèmes de défense commune (armement et désarmement) qui sont d'ailleurs *ex officio* du ressort du Conseil conformément au Traité de Bruxelles révisé et les « échanges de vues sur la situation économique européenne » :

- les questions d'intérêt commun des Etats membres, en Europe et dans le monde,
- la coordination des positions des Etats membres dans les organisations internationales plus vastes.

## *Explanatory Memorandum*

*(submitted by Mr. Michaud, Rapporteur)*

### *Introduction*

1. In 1960 and 1961, Western European Union played the leading political rôle it was intended to play when, at the request of the Assembly, the Council agreed to hold quarterly meetings at the level of Ministers for Foreign Affairs. These ministerial meetings provided an opportunity for very frank and fruitful conversations on the international political situation. Although the details of these consultations were not communicated to the Assembly, there is reason to believe that they were useful, in that such questions as Berlin, the Congo, Laos and New Guinea could be discussed in a spirit of mutual trust. But there is little doubt that, politically, the principal worth of these ministerial meetings was to encourage the evolution of British policy in the sense indicated by the Assembly<sup>1</sup> to culminate in the United Kingdom's application for accession to the European Economic Community. The Council played an important rôle throughout this period and particularly, as Professor Meyer pointed out in his report in Document 270, up to the breakdown of discussions between the Six for the creation of a European political union (Fouchet and Cattani Committee). The fact that the six-power political discussions came to an end at the same time as the meetings of the Council at ministerial level led Professor Meyer to conclude that the real reason for the WEU Council of Ministers not meeting since 10th April 1962 was that the six-power political discussions had been adjourned.

2. On several occasions the WEU Assembly has clearly made it known that it was unable to agree to the Council of Ministers thus relinquishing its duties and has insisted on the Council meeting at ministerial level to hold regular exchanges of views on political matters, every

1. Document 168 submitted by Mr. Arthur Conte and Recommendation 48 adopted by the Assembly on 2nd June 1960.

Document 184 submitted by Mr. Molter and Recommendation 53 adopted by the Assembly on 30th November 1960.

three months for instance. This was the subject of Recommendation 94 adopted by the Assembly during the first part of its Ninth Ordinary Session and it is interesting to note that this is the kind of procedure to which the six Ministers for Foreign Affairs, members of the EEC Council, gave their agreement in the proposal they made to the British Government on 11th July last.

3. The British Government's acceptance of this approach therefore meets the wishes of the Assembly and it can now be hoped that these regular meetings will be accompanied by closer exchanges between the Council and the Assembly.

4. At the last session of the Assembly, several members of the Council came with the Chairman-in-Office to present their own views to the Assembly. A noteworthy fact was that the various speakers were in favour of resuming conversations in WEU. Such conversations are desirable for several reasons. First, it is unwarranted that this important European political instrument should not be put to full use. Treaties are signed and ratified by parliaments to be put into effect. The work of the institutions leads to a gradually increasing awareness of European solidarity. Second, the organisation of regular multilateral contacts within an institution is infinitely preferable to bilateral or trilateral meetings which often provoke suspicion, jealousy and concern among those not taking part. Bilateral meetings are an expression of traditional diplomacy which admittedly are still valid, but whenever possible they should be replaced by institutional contacts and more especially so in our own organisation, whose political vocation has been amply recognised by the member governments. Finally, there is no hiding the fact that the crisis in European relations which came to a head last January, but which existed before and is still not at an end, increases our anxiety to re-establish confidence through frequent frank and detailed conversations in an atmosphere of trust.

## **Exposé des motifs**

*(présenté par M. Michaud, rapporteur)*

### **Introduction**

1. Au cours des années 1960 et 1961, l'Union de l'Europe Occidentale a joué le rôle politique de premier plan qui lui incombait lorsque, à la demande de l'Assemblée, le Conseil a convenu de se réunir tous les trois mois au niveau des ministres des affaires étrangères. Ces réunions ministérielles ont été, semble-t-il, l'occasion de conversations franches et fécondes sur la situation politique internationale. L'Assemblée, sans être informée du détail de ces consultations, a lieu de penser qu'elles ont été utiles dans la mesure où des questions telles que celles de Berlin, du Congo, du Laos et de la Nouvelle-Guinée ont pu être traitées dans un esprit de confiance réciproque. Mais, sans nul doute, le principal mérite politique de ces réunions ministérielles a été de favoriser l'évolution de la politique anglaise que l'Assemblée avait appelée de ses vœux<sup>1</sup> et qui s'est traduite par la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne. Le Conseil a joué un rôle important pendant cette période, spécialement, comme l'a rappelé le Professeur Meyer dans son rapport, Document 270, jusqu'à l'échec des conversations entreprises entre les Six en vue de la création d'une union politique européenne (Commission Fouchet et Cattani). La concomitance de l'arrêt des entretiens politiques à Six et des réunions du Conseil au niveau ministériel a permis au Professeur Meyer de conclure que la véritable raison pour laquelle le Conseil des Ministres de l'U.E.O. ne s'était pas réuni depuis le 10 avril 1962 était précisément que les discussions politiques des Six étaient ajournées.

2. A différentes reprises, l'Assemblée de l'U.E.O. a nettement fait savoir qu'il ne lui était pas possible d'accepter une semblable démission du Conseil des Ministres et elle a insisté pour que le Conseil se réunisse au niveau ministériel afin de procéder périodiquement (chaque trimestre, par exemple) à des échanges de vues po-

litiques. Tel était le sens de la Recommandation n° 94 adoptée par l'Assemblée lors de la première partie de sa Neuvième session ordinaire, et il est intéressant de constater que c'est à une procédure de ce genre que les six ministres des affaires étrangères, membres du Conseil de la C.E.E., ont donné leur accord dans la proposition qu'ils ont faite le 11 juillet dernier au gouvernement britannique.

3. L'acceptation de cette formule par le gouvernement britannique répond, par conséquent, aux vœux de l'Assemblée, et on est en droit d'espérer que ces réunions périodiques seront accompagnées d'échanges plus étroits entre elle et le Conseil.

4. Lors de la dernière session de l'Assemblée, plusieurs membres du Conseil sont venus avec M. le Président du Conseil en exercice présenter différentes observations, en leur nom propre, à la tribune. Il était remarquable de constater que les différents orateurs se sont montrés favorables à la reprise de conversations au sein de l'U.E.O. Ces conversations sont souhaitables à plus d'un titre. En premier lieu, il n'est pas bon que cet instrument important de la politique européenne qu'est l'Union de l'Europe Occidentale, ne soit pas utilisé pleinement. Les traités sont signés et ratifiés par les parlements pour être appliqués. Le fonctionnement des institutions permet la prise de conscience graduelle et croissante de la solidarité européenne. En second lieu, l'organisation de contacts multilatéraux institutionnels et périodiques est infiniment préférable à des rencontres bilatérales ou trilatérales qui provoquent souvent des soupçons, des jalousies, des inquiétudes chez les non-participants. Ces rencontres bilatérales correspondent à des formules de diplomatie traditionnelle qui, certes, conservent leur valeur, mais qui, chaque fois que cela est possible, devraient être remplacées par le fonctionnement de nos institutions, et spécialement de la nôtre, dont la vocation politique a été amplement reconnue par les gouvernements membres. Enfin, ce n'est un secret pour personne, la crise des relations européennes qui a été particulièrement apparente en janvier dernier, mais qui ne date pas de ce mois-là, et qui n'est pas terminée, nous rend d'autant plus soucieux de rétablir la confiance par des conversations franches, confiantes, fréquentes et précises.

1. Document 168 présenté par M. Arthur Conte et Recommandation n° 48 adoptée par l'Assemblée le 2 juin 1960.

Document 184 présenté par M. Molter et Recommandation n° 53 adoptée par l'Assemblée le 30 novembre 1960.

5. Up to then, the Assembly had merely called for regular ministerial meetings. Admittedly, it had invited the governments to make every effort to extend the European Community and, as is shown by Recommendation 74 (report by Mr. Badini Confalonieri), this was not merely a question of geographical extension, which since Recommendation 53 was certainly one of the main goals of our Assembly, it was also a question of extending the competence of the European institutions. But the Recommendations of the Assembly on the activities of the Council of Ministers were limited to suggesting a certain number of rather technical improvements. The Assembly was pleased to note that these proposals were given careful consideration by the governments, as is evidenced by the way in which the Chairman-in-Office of the Council, Mr. Edoardo Martino, and the Lord Privy Seal of the United Kingdom, Mr. Edward Heath, commended the last report by Professor Meyer.

6. Is it possible to go further? Is it possible to make suggestions regarding what might be the subject of ministerial consultations? When the General Affairs Committee met in Paris last January, just after the Brussels crisis, it expressed the wish that the Council of Ministers of WEU meet as a matter of urgency. As we know, no meeting was held and, as the Assembly was told, this was due to the difficulty the members of the Council had in reaching agreement on an agenda. That was the situation up to the end of March. There are several indications of a change in the situation since then:

(i) In the first place, during the session of the Assembly, ministerial speakers representing four of the member countries of Western European Union — including those who might be expected to have the greatest difficulty in agreeing on an agenda — expressed strangely similar views.

(ii) At its meeting of 11th July last, the EEC Council grouping six of the member States of WEU made a proposal to the British Government that regular ministerial meetings be held

every three months with an agenda including, in addition to political questions, an item entitled: "Exchange of views on the European economic situation".

(iii) At his Press Conference on 29th July, General de Gaulle, confirming the statements made a few days before by Mr. Couve de Murville, French Minister for Foreign Affairs, to the Foreign Affairs Committee of the National Assembly, referred to the meetings envisaged in the Council of WEU.

7. Thus, the difficulties in drawing up an agenda which stood in the way of WEU Council meetings seem to have been overcome.

8. The Assembly does not wish to become involved in what is the sole and undisputed responsibility of the Council of Ministers. But it feels it should make certain suggestions to the Council of Ministers after careful study of the international situation and of the positions of the member governments as they have been set out, more especially during the last session of the Assembly. The Assembly therefore considers it can suggest that the Council include in its agenda a certain number of questions:

- questions of common interest for the member States inside Europe;
- questions of common interest outside Europe;
- the co-ordination of the positions of the member States within wider international organisations to which several or all belong and, finally,
- the problem of the common defence of Europe.

#### **I. Exchange of views on the European economic situation**

9. This is the title of the item the Six proposed to the United Kingdom for inclusion in the agenda of their quarterly meetings. Since the Commission of the European Economic Community will take part in the discussions under



5. Jusque là, l'Assemblée s'était confinée à la tâche de réclamer des réunions ministérielles périodiques. Elle avait, certes, invité les gouvernements à tout mettre en œuvre pour que la Communauté européenne puisse être élargie, et cet élargissement, comme en témoigne la Recommandation n° 74 (rapport de M. Badini Confalonieri) n'était pas seulement un élargissement géographique qui était certainement, depuis la Recommandation n° 53, un des objectifs essentiels de notre Assemblée, mais également un élargissement des compétences des institutions européennes. Toutefois, les recommandations de l'Assemblée sur les activités du Conseil des Ministres s'étaient bornées à suggérer un certain nombre d'améliorations d'un caractère plutôt technique. L'Assemblée a été heureuse de constater que ces propositions ont été examinées soigneusement par les gouvernements, et j'en veux pour preuve les paroles élogieuses prononcées au sujet du dernier rapport du Professeur Meyer par le Président en exercice du Conseil, M. Edoardo Martino, et par le Lord du Sceau privé du Royaume-Uni, M. Edward Heath.

6. Est-il possible d'aller plus loin ? Est-il possible de faire des suggestions sur ce qui pourrait être le sujet des consultations ministérielles ? Lorsque la Commission des Affaires Générales s'est réunie à Paris, fin janvier, au lendemain de la crise de Bruxelles, elle a émis le vœu que le Conseil des Ministres de l'U.E.O. se réunisse d'urgence. Comme nous le savons, cette réunion n'a pas eu lieu et l'absence de réunion a été due — a-t-on expliqué à l'Assemblée — à la difficulté pour les membres du Conseil de parvenir à un accord sur un ordre du jour. Telle était du moins la situation à la fin du mois de mars. Depuis lors, la situation a évolué et plusieurs signes en portent témoignage :

(i) En premier lieu, pendant la session de l'Assemblée, des orateurs ministériels représentant quatre des pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale — et parmi eux ceux dont on peut supposer qu'ils avaient le plus de difficultés à parvenir à un accord sur un ordre du jour — ont exposé des points de vue qui ont paru étrangement conciliables.

(ii) Lors de sa réunion du 11 juillet dernier, le Conseil de la C.E.E. groupant six des Etats membres de l'U.E.O. a proposé au gouvernement britannique des réunions ministérielles périodiques,

tous les trois mois, avec un ordre du jour qui comporterait, « outre les questions politiques », un point libellé comme suit : « Echanges de vues sur la situation économique européenne ».

(iii) Au cours de sa conférence de presse du 29 juillet, le Général de Gaulle, confirmant les déclarations faites quelques jours plus tôt par M. Couve de Murville, Ministre français des affaires étrangères, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale, a fait référence aux réunions envisagées du Conseil de l'U.E.O.

7. Ainsi donc, les difficultés de fixation d'ordre du jour qui s'opposaient à la réunion du Conseil de l'U.E.O. paraissent avoir été levées.

8. L'Assemblée ne veut pas s'immiscer dans ce qui demeure incontestablement la responsabilité unique du Conseil des Ministres. Toutefois, elle croit bon de proposer différentes suggestions au Conseil des Ministres, suggestions qui reposent sur une étude approfondie de la situation internationale et des positions des gouvernements membres telles qu'elles ont été définies, notamment pendant la dernière session de l'Assemblée. Telles sont les raisons pour lesquelles l'Assemblée croit pouvoir proposer au Conseil de placer à son ordre du jour un certain nombre de questions :

- les questions d'intérêt commun pour les Etats membres en Europe ;
- les questions d'intérêt commun en dehors de l'Europe ;
- la coordination des positions des Etats membres au sein des organisations internationales plus vastes et dont plusieurs, ou la totalité des membres, font partie, et, enfin,
- le problème d'une défense commune de l'Europe.

### **I. Echanges de vues sur la situation économique européenne**

9. Tel est le libellé du point de l'ordre du jour que les Six proposent au Royaume-Uni d'inscrire lors de leurs réunions trimestrielles. Chacun devine spécialement — compte tenu de la participation de la Commission de la Communauté Eco-

this item of the agenda, it is easy to guess that particular attention will be paid here to the consequences for the United Kingdom of the operation of the European Economic Community. Thus, this exchange of views meets the request by Mr. Leynen, adopted by the Assembly in Recommendation 95, for contacts between the United Kingdom and the European Community. The many matters dealt with by the European Economic Community and their importance will probably make this item of the agenda the hub of the ministerial discussions. The main effort of the Ministers will no doubt be directed towards general concepts of greatest importance without dwelling too long on details. The heading "exchange of views on the European economic situation" clearly indicates that each of the participants will be able to raise the questions he considers to be of particular interest; presumably, for the United Kingdom, the Community decisions which affect it or which might affect it in the future, and, for the members of the Community, the decisions of the United Kingdom which affect the Community or which might affect it in the future, i. e. everything which might help a rapprochement between the Community and the United Kingdom and everything which might jeopardise this rapprochement.

## **II. Co-operation between member States on questions of common interest within Europe**

10. It will be most difficult to draw a distinction between the subjects dealt with under the heading "European economic situation" and the questions of common interest within Europe. However, it is probable that certain questions which are not tackled by the European Economic Community or which have not yet been the subject of decisions by the European Economic Community might be studied here and now in the framework of WEU with a view to reaching the greatest possible degree of harmonisation between the policies to be adopted by the United Kingdom on the one hand and by the European Economic Community on the other so as to open the way for the future accession of the United Kingdom as a full member of the European Economic Community. Perhaps this is a suitable framework for discussing the harmonisation of the policies of the seven member States within GATT, particularly with regard to the Kennedy

negotiations<sup>1</sup>. Again, perhaps this framework might be suitable for discussing the European energy problems which were the subject of Recommendation 54 and a detailed study by Mr. Hynd. Perhaps also certain transport questions (particularly air transport) or the problems of monetary unification might usefully be studied and discussed together in the framework of our organisation.

11. Nor should it be forgotten that the Assembly of WEU did not accept without reserves the transfer of its cultural and social tasks to the Council of Europe.

12. Perhaps the Council might reconsider the expediency of this transfer, since there seems to be little doubt that certain questions — such as the equivalence of diplomas or the unification of social security systems — might be dealt with and solved more easily in the framework of the seven WEU countries than in that of the eighteen member countries of the Council of Europe.

## **III. Co-operation between member States on questions of common interest outside Europe**

13. All the ministerial speakers at the last session of the Assembly of WEU expressed their agreement on the usefulness of close co-operation on subjects of common interest outside Europe. Mr. Heath, for example, said he was in favour of "some form of harmonisation, not only on specifically European questions but also, for example, on our policies in the developing areas and in our relations with the communist countries". He quoted also as "another practical step which WEU could take along the road of common policies ... a major rôle in Latin America for a co-operative effort among the nations of Western Europe". Mr. Habib-Delonele, too, after indicating that the French Government had nothing against meetings of the Council of WEU, continued: "As an example of the sort of question they could deal with, I would suggest East-West relations, Europe's position outside Europe, the development of the Middle East and China, relations with the underdeveloped countries and Europe's rôle in Latin America to which the Lord Privy Seal rightly referred this morning".

1. Provided there is no duplication of the work of the Committee of Ministers of the Council of Europe.

nomique Européenne aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour — qu'il sera question tout particulièrement des conséquences du fonctionnement de la Communauté Economique Européenne pour le Royaume-Uni, si bien que cet échange de vues correspond aux contacts entre la Grande-Bretagne et la Communauté européenne que M. Leynen avait réclamés dans la Recommandation n° 95 adoptée par l'Assemblée. La multiplicité des sujets traités par la Communauté Economique Européenne et leur importance feront de ce point de l'ordre du jour, en quelque sorte, le point principal des délibérations ministérielles. Sans aucun doute, les ministres feront porter leurs efforts sur les principales options de caractère général sans s'appesantir sur des détails. Le libellé des échanges de vues sur la situation économique européenne indique nettement que chacun des participants pourra soulever des questions qu'il estimerait d'un intérêt particulier ; vraisemblablement, pour le Royaume-Uni, les décisions communautaires qui l'affectent ou qui pourraient l'affecter dans l'avenir, pour les membres de la Communauté, les décisions du Royaume-Uni qui affectent la Communauté, ou qui pourraient l'affecter à l'avenir, c'est-à-dire tout ce qui pourrait favoriser le rapprochement entre la Communauté et le Royaume-Uni et tout ce qui pourrait nuire à ce rapprochement.

## **II. Coopération des Etats membres sur des questions d'intérêt commun à l'intérieur de l'Europe**

10. Il sera très difficile de faire une distinction entre les sujets traités sous la rubrique « situation économique européenne » et ces questions d'intérêt commun à l'intérieur de l'Europe. Toutefois, il est vraisemblable que certaines questions qui ne sont pas abordées par la Communauté Economique Européenne ou qui n'ont pas encore fait l'objet de décisions de la part de la Communauté Economique Européenne, pourraient être étudiées dès maintenant dans le cadre de l'U.E.O. afin de faire en sorte que les politiques qui seront adoptées, tant par le Royaume-Uni que par la Communauté Economique Européenne, soient les plus harmonisées possibles en vue d'ouvrir la possibilité, pour l'avenir, d'une adhésion complète du Royaume-Uni à la Communauté européenne. Peut-être est-ce dans ce cadre que devrait être abordée l'harmonisation des politiques des sept Etats membres au sein du G.A.T.T., particulièrement en ce qui concerne

les négociations Kennedy<sup>1</sup>. Peut-être est-ce également dans ce cadre que pourraient être étudiés les problèmes énergétiques européens qui avaient fait l'objet de la Recommandation n° 54 et d'une étude approfondie de M. Hynd. Peut-être aussi certaines questions de transport (notamment de transport aérien), ou d'unification monétaire, pourraient-elles être utilement examinées et abordées de concert dans le cadre de notre organisation.

11. N'oublions pas, d'autre part, que l'Assemblée de l'U.E.O. n'a pas accepté sans réticences le transfert, au Conseil de l'Europe, de ses attributions en matière culturelle et sociale.

12. Le Conseil pourrait peut-être reconsidérer l'opportunité de ce transfert, car il n'est pas douteux que certaines questions, telles, par exemple, l'équivalence des diplômes ou l'unification des régimes de sécurité sociale, pourraient être plus aisément traitées et réglées dans le cadre des sept pays de l'U.E.O. que dans celui des dix-huit pays membres du Conseil de l'Europe.

## **III. Coopération des Etats membres sur des questions d'intérêt commun en dehors de l'Europe**

13. Tous les orateurs ministériels, à la dernière session de l'Assemblée de l'U.E.O., ont exprimé leur accord sur l'utilité d'une coopération étroite sur des sujets d'intérêt commun en dehors de l'Europe. M. Heath, par exemple, a dit qu'il était favorable à « une certaine forme d'harmonisation, non seulement pour les questions plus particulièrement européennes, mais aussi, par exemple, en ce qui concerne nos politiques à l'égard des régions en voie de développement et nos rapports avec les pays communistes ». Il a cité également comme « une autre mesure pratique que pourrait prendre l'U.E.O. sur la voie des politiques communes... un rôle majeur à jouer en Amérique latine sous forme d'un effort de coopération entre les nations d'Europe occidentale ». M. Habib-Deloncle, pour sa part, après avoir indiqué que le gouvernement français n'était nullement hostile à la réunion du Conseil de l'U.E.O., a poursuivi : « Les relations Est-Ouest, la position de l'Europe hors d'Europe, l'évolution du Moyen-Orient et de la Chine, les rapports avec les pays sous-développés, le rôle de l'Europe en Amérique latine qu'évoquait si

1. Sous réserve de ne pas faire double emploi avec les travaux du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

14. In these circumstances, it would seem that the questions of common interest outside Europe which might usefully be discussed in the Council would be:

- (i) relations with underdeveloped countries;
- (ii) the rôle of Europe in Latin America;
- (iii) the co-ordination of activities in the fields of information and culture;
- (iv) East-West relations<sup>1</sup>;
- (v) the situation in the Middle East;
- (vi) the situation in China and South-East Asia.

15. Further, why should the Council not instruct its Secretariat-General to make a complete review of the fields in which the member States have common interests suitable for discussion?

#### **IV. Co-ordination of the position of the member States within other wider international organisations of which they are members**

16. According to the annual report of the Council, this question has been on the agenda of the permanent Council for many years. In spite of this, the member countries have not infrequently adopted divergent, if not opposite positions, either in the United Nations or in specialised agencies. Mr. Kershaw showed how far co-operation fell short in this field in a report on co-operation outside the NATO area submitted to the Assembly at the Eighth Ordinary Session.

17. Among the activities of the United Nations and of their specialised agencies, there are many subjects which, although of a technical nature, nevertheless require co-ordination at European level. WEU therefore should be used as a forum for preparing the meetings to be held in wider international organisations, whether all or only

<sup>1</sup> Provided there is no duplication of the work of the Committee of Ministers of the Council of Europe.

several of the member States belong to them. Discussion in WEU of the agenda of these meetings might provide a useful opportunity for exchanging views.

18. This opinion was expressed particularly by the Chairman-in-Office of the Council, Mr. Edoardo Martino, Under-Secretary of State for Foreign Affairs of Italy, who declared his support for regular meetings of the Council in preparation for meetings of larger international organisations in which the member States were represented.

#### **V. Co-operation between member States in the field of defence**

19. This question is probably more the responsibility of the Committee on Defence Questions and Armaments. It is raised here merely for the record. We cannot fail to note the fairly wide agreement reached between the British Minister and the French Minister at the meeting of the Assembly on the expediency of discussing defence questions in WEU. Mr. Heath concluded his speech by saying that: "It remains a major objective of the British Government to develop political and military co-operation with our six partners in Western European Union." While nuclear aspects of defence were dealt with in NATO, it was one of the aims of British policy to give Europe a greater participation in the organisation of the nuclear protection of the West; he added:

"As far as the non-nuclear aspects of defence are concerned, I am sure there is scope for a larger measure of co-operation through Western European Union ... As weapons systems grow in complexity it becomes harder for the armaments industries of European countries to survive in competition with each other and with the United States.

.....

But I am not convinced that in recent years sufficient consideration has been given to the question of whether the members of Western European Union could not evolve

justement ce matin le Lord du Sceau privé, tels sont les sujets qui pourraient y être traités ».

14. Dans ces conditions, il semblerait que les questions d'intérêt commun hors d'Europe dont le Conseil pourrait utilement se saisir seraient :

- (i) les relations avec les pays sous-développés ;
- (ii) le rôle de l'Europe en Amérique latine ;
- (iii) la coordination des activités dans les domaines de l'information et de la culture ;
- (iv) les relations Est-Ouest <sup>1</sup> ;
- (v) la situation dans le Moyen-Orient ;
- (vi) la situation en Chine et dans le Sud-Est asiatique.

15. En outre, pourquoi le Conseil ne confierait-il pas à son secrétariat général le soin de faire un examen complet des domaines dans lesquels les Etats membres ont des intérêts communs susceptibles d'être discutés ?

#### **IV. Coordination de la position des Etats membres dans les autres organisations internationales plus vastes dont les Etats membres font partie**

16. Ce sujet est à l'ordre du jour du Conseil permanent depuis de nombreuses années si l'on en croit le rapport annuel du Conseil. Cela n'empêche pas que les pays membres prennent, en de nombreuses occasions, des positions divergentes, voire opposées, soit aux Nations Unies, soit dans les institutions spécialisées. M. Ker-shaw, dans un rapport sur la coopération en dehors de la zone O.T.A.N. présenté à l'Assemblée lors de la Huitième session, a montré combien la coopération était insuffisante en cette matière.

17. Il y a, au surplus, dans l'activité des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, une foule de sujets qui revêtent un caractère technique, mais qui n'en justifient pas moins une coordination à l'échelon européen. Il y aurait donc lieu d'organiser, au sein de l'U.E.O., une préparation des réunions qui ont lieu dans des

1. Sous réserve de ne pas faire double emploi avec les travaux du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

organisations internationales plus vastes, soit que tous les Etats membres en fassent partie, soit que certains d'entre eux seulement en soient membres. La discussion de l'ordre du jour de ces réunions au sein de l'U.E.O. pourrait fournir l'occasion utile d'échanges de vues.

18. Ce point de vue a été exprimé tout spécialement par le Président en exercice du Conseil, M. Edoardo Martino, Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Italie, qui s'est prononcé en faveur de réunions périodiques du Conseil en vue de préparer les réunions des grandes organisations internationales dans lesquelles les Etats membres sont représentés.

#### **V. Coopération des Etats membres en matière de défense**

19. Sans doute cette question ressortit-elle plus particulièrement de la compétence de la Commission des Questions de Défense et des Armements. C'est uniquement à titre d'indication qu'elle est mentionnée ici. Il ne paraît pas possible de méconnaître l'accord assez large qui est intervenu entre le ministre britannique et le ministre français lors de la réunion de l'Assemblée sur l'opportunité de discussions de questions de défense à l'U.E.O. M. Heath avait conclu son intervention en disant que le gouvernement britannique « n'a pas renoncé à cet objectif majeur : le développement de la coopération militaire et politique avec nos six partenaires de l'Union de l'Europe Occidentale ». Après avoir fait allusion à la politique britannique qui est de permettre à l'Europe de participer dans une plus large mesure à l'organisation de la protection nucléaire de l'Occident, il a ajouté :

« En ce qui concerne les aspects de la défense qui ne relèvent pas du domaine nucléaire, j'ai la certitude que le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale peut servir à atteindre un degré plus élevé de coopération... Les systèmes d'armements devenant plus onéreux et plus complexes, les industries d'armements des pays européens ont plus de difficultés à soutenir la concurrence, tant entre elles qu'avec les Etats-Unis.

.....

Je ne suis pas persuadé qu'au cours des dernières années, on se soit suffisamment préoccupé de savoir si les membres de l'Union de l'Europe Occidentale ne pou-

closer and more effective co-operation among themselves in this field. It may also be possible to develop more closely integrated defence policies with regard to logistic and training services and other important military matters."

20. Mr. Habib-Deloncle, for his part, considered it would be "in accordance with WEU's specific function to deal with common defence, including nuclear problems." Consequently, without going into details regarding the defence questions which might be the subject of co-operation and consultation in the framework of Western European Union, it may be said that within the statutory responsibilities of the Council of WEU, the Ministers who are members of the Council seem to agree to the principle of fairly wide discussion of defence problems in the Council of Ministers.

### **Conclusion**

21. These are the problems your Rapporteur considers to be most suitable for inclusion in the agenda of the Council of Ministers. Naturally, this list is neither comprehensive nor limitative, quite the contrary, certain questions which have already been raised by the Assembly might usefully be taken up again by the Council. This aspect is being studied by Mr. Zimmer. Your Rapporteur has endeavoured to seek the questions of common interest which do not seem to raise serious objections. In a spirit of close collaboration with the Council, the Assembly submits its reflections to the Ministers in the hope that they will be found to be useful and will help the development of the political activity of the organisation as a whole; a summary of these views is to be found at the beginning of this report in the draft Opinion which might be submitted for adoption by the Assembly.

vaient pas organiser entre eux une coopération plus étroite et plus efficace dans ce domaine. Peut-être est-il également possible de concevoir une intégration plus poussée des politiques de défense en ce qui concerne la logistique et l'entraînement, ainsi que d'autres questions militaires importantes.»

20. De son côté, M. Habib-Deloncle a estimé qu'il serait « conforme à la mission de l'Union de l'Europe Occidentale d'évoquer les problèmes de la défense commune, y compris les problèmes nucléaires ». Sans entrer, par conséquent, dans le détail des questions de défense qui pourraient faire l'objet d'une coopération et d'une consultation dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale, il est permis de dire qu'avec les responsabilités qui demeurent statutairement du ressort du Conseil de l'U.E.O., les ministres, membres du Conseil, semblent accepter le principe d'une discussion assez large des problèmes de défense au Conseil des Ministres.

### **Conclusion**

21. Tels sont les problèmes qui ont semblé à votre rapporteur plus particulièrement susceptibles de faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du Conseil des Ministres. Il va sans dire que cette liste n'est pas exhaustive ni limitée ; au contraire, certaines questions qui ont été déjà évoquées par l'Assemblée pourraient utilement être reprises par le Conseil. Tel est l'objet de l'étude entreprise par M. Zimmer. Le propos de votre rapporteur s'est limité à rechercher les questions d'intérêt commun sur lesquelles il ne semble pas que des contestations sérieuses puissent être faites. Dans un esprit d'étroite collaboration avec le Conseil, l'Assemblée présente ses réflexions aux ministres dans l'espoir qu'elles pourront lui être utiles et qu'elles favoriseront les développements de l'activité politique de l'ensemble de l'organisation ; elles ont été résumées dans le projet d'avis qui figure au début de ce rapport, projet qui pourrait être soumis au vote de l'Assemblée.

## APPENDIX

### *Selected extracts from ministerial speeches delivered at the first part of the Ninth Ordinary Session of the Assembly, Paris, 4th-7th June 1963*

#### TABLE OF CONTENTS

Chapter headings, speakers and subjects mentioned  
(Arabic numerals denote main paragraphs in the text)

---

#### I. EUROPE AND THE EUROPEAN COMMUNITIES

- Mr. FAYAT No alternative to entry as full member to EEC (1), end of internal crisis depends on open nature of EEC (2), contacts between Six and United Kingdom (3), possible fields of co-operation, major sacrifices only for political end (4).
- Mr. HABIB-DELONCLE A Community open to new members, candidates should follow similar policies, e. g. in GATT (5).

#### II. DEFENCE

- Mr. HEATH Greater military co-operation through WEU, nuclear organisation of the West (6), non-nuclear co-operation (7).
- Mr. HABIB-DELONCLE Prior consultation in WEU, including nuclear questions (8), multi-lateral force and European nuclear independence (9), French nuclear force in the Alliance (10).

#### III. THE ROLE OF WEU

- Mr. HEATH More equal responsibility with the United States, forms of co-operation through WEU — review of common interests, information, culture and Latin America (11), improvements to WEU machinery — Secretariat, Council of Ministers, Assembly (12).
- Mr. MARTINO Council of Ministers (13).
- Mr. FAYAT Resumption of ministerial Council meetings (14).
- Mr. HABIB-DELONCLE Conditions for a ministerial meeting (15).

#### IV. POLITICAL UNIFICATION

- Mr. FAYAT Objective of political union condition for advance (16).
- Mr. HABIB-DELONCLE Six-power political unity on basis of common economy (17).
- Mr. HEATH British support for the Fouchet Plan and a political union (18).

#### V. WHICH EUROPE ?

- Mr. FAYAT A Europe free of hegemony and nationalism (19), a wider unity, United Europe an historical necessity (20).



## ANNEXE

### **Extraits de discours ministériels prononcés lors de la première partie de la Neuvième session ordinaire de l'Assemblée, Paris, 4-7 juin 1963**

#### TABLE DES MATIÈRES

Têtes de chapitre avec les noms des orateurs et les sujets cités  
(Les chiffres arabes se réfèrent aux principaux paragraphes du texte)

---

#### I. L'EUROPE ET LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

- M. FAYAT Pas de solution de rechange à l'entrée dans la C.E.E. en tant que membre de plein droit (1), le dénouement de la crise interne dépend du caractère ouvert de la C. E. E. (2), contacts entre les Six et le Royaume-Uni (3), domaines possibles de coopération, sacrifices majeurs aux seules fins politiques (4).
- M. HABIB-DELONCLE Une communauté ouverte aux nouveaux membres, les candidats devraient suivre des politiques identiques, par exemple au G.A.T.T. (5).

#### II. LA DÉFENSE

- M. HEATH Développement de la coopération militaire par l'intermédiaire de l'U.E.O., organisation nucléaire de l'Occident (6), coopération non nucléaire (7).
- M. HABIB-DELONCLE Consultation préalable au sein de l'U.E.O. y compris sur les questions nucléaires (8), la force multilatérale et l'indépendance nucléaire de l'Europe (9), la force nucléaire française au sein de l'Alliance (10).

#### III. LE RÔLE DE L'U.E.O.

- M. HEATH Partage des responsabilités avec les Etats-Unis sur un pied de plus grande égalité, formes de coopération par le truchement de l'U.E.O. — revue des intérêts communs, information, culture et Amérique latine (11), améliorations du mécanisme de l'U.E.O. — Secrétariat, Conseil des Ministres, Assemblée (12).
- M. MARTINO Conseil des Ministres (13).
- M. FAYAT Reprise des réunions du Conseil des Ministres (14).
- M. HABIB-DELONCLE Conditions propres à une réunion des ministres (15).

#### IV. UNIFICATION POLITIQUE

- M. FAYAT L'objectif d'union politique est la condition de tout progrès (16).
- M. HABIB-DELONCLE Unité politique à Six sur la base d'une économie commune (17).
- M. HEATH La Grande-Bretagne en faveur du plan Fouchet et d'une union politique (18).

#### V. QUELLE EUROPE ?

- M. FAYAT Une Europe sans politique d'hégémonie ni nationalisme (19), une plus grande unité, l'Europe unie nécessité historique (20).

### **I. Europe and the European Communities**

References to the Communities in the debates chiefly concerned the character to be given them and the possibilities for a solution of the crisis resulting from the suspension of the negotiations for British entry.

1. Speaking of the breakdown of these negotiations Mr. FAYAT said :

"We tried to see whether there was an alternative solution to the problem. The governments concerned generally considered that there is no real alternative, that the only solution to the problem is membership for the countries that asked for it, and we must remain conscious of the fact that that is the only right solution."

2. Referring to the crisis of confidence in the Communities since January he said :

"Shall we ever be in a position to overcome this crisis in our relationship if we cannot create a psychological climate that gives real reason to hope that the Communities can be enlarged, and that Europe will reach its destiny in what we consider to be the most favourable conditions?"

3. On the contacts to be established between the Six and Britain he said :

"It seems to me that this circle (the Permanent Representatives of the Six and the British Mission in Brussels with a Representative of the Commission present) is the one in which the spirit of the Community and its interests are most likely to be properly preserved. On more than one occasion it has happened that the six governments... have found themselves on one side, confronting a seventh partner on the other, but never once have these governments acted contrary to the interests of the Community."

4. The Belgian Minister mentioned various fields in which co-operation might be developed between the Six and other European countries to prepare their entry to the Common Market. He mentioned agriculture and then social policy on which he said :

"Here again, contacts might enable us to work out some generally acceptable solu-

tion. This is a matter in which it is really only a case of which particular system one prefers. In other cases the choice is often more difficult because it involves making what are sometimes considerable sacrifices... some sacrifices are agreed to only if they are essential in order to achieve a major political objective."

He continued :

"The objective (a ten-power Europe composed of the Six plus the Four that had applied to join) involves a number of problems which must also be considered, although they should not make us forget that the objective itself is attainable. Some of the problems I refer to were already on the way to solution but certain difficulties still remain."

He suggested that these problems, including those of the basic raw materials, energy, and transport, could well be tackled together by the Six and other European countries.

5. Mr. HABIB-DELONCLE, putting the French point of view, said :

"I fully agree that the continuation of the Community also implies that it must remain an open Community, accessible at the right moment to the other countries of free Europe which undertake to respect the obligations of the Treaty... A prosperous and dynamic Community will certainly exercise a stronger pull on the United Kingdom and the other countries of free Europe and inevitably hasten the access of other European countries and the attainment of an equal partnership with the United States."

Referring to the GATT negotiations at Geneva he said :

"Perhaps, the countries which claim not to want to cut themselves off from the Community may show some appreciation of its position by providing rather more positive support — even now, when they are not yet members of it themselves — for the line it has taken."

## I. L'Europe et les Communautés européennes

Les références aux Communautés qui ont été faites pendant les débats ont porté principalement sur le caractère à donner à celles-ci et sur les possibilités de mettre fin à la crise issue de l'interruption des négociations en vue de l'accession du Royaume-Uni.

1. M. FAYAT, parlant de l'arrêt de ces négociations, a estimé :

« Nous avons cherché s'il y avait une solution de rechange. Les gouvernements intéressés estiment généralement qu'il n'en existe pas en réalité, que la seule façon de résoudre le problème est d'accepter l'adhésion des pays qui en font la demande, et nous ne devons pas perdre de vue que c'est bien la seule solution correcte. »

2. Parlant de la crise de confiance qui frappe les Communautés depuis janvier, il a poursuivi :

« Serons-nous en mesure de vaincre, de triompher de cette crise de confiance, si nous ne créons pas le climat psychologique qui fait espérer que les Communautés pourront s'élargir et que le destin de l'Europe pourra s'achever dans les conditions que nous croyons les plus favorables ? »

3. A propos des contacts à instituer entre les Six et la Grande-Bretagne, il a tenu à dire :

« Je crois aussi que c'est dans ce milieu (à savoir les représentants permanents des Six et la mission britannique à Bruxelles en présence d'un représentant de la Commission) qu'on a le plus de chances de voir préserver l'esprit de cette communauté et ses intérêts. A plusieurs reprises, en effet, les six gouvernements... se sont trouvés en face d'un septième partenaire, et à aucun moment, ces gouvernements n'ont agi d'une manière contraire aux intérêts de la Communauté. »

4. Le ministre belge a cité divers domaines dans lesquels la coopération pourrait être établie entre les Six et d'autres pays européens en vue de préparer leur entrée dans le Marché Commun. Il a cité l'agriculture, puis la politique sociale, et il a dit à ce propos :

« Là aussi, des contacts pourraient aider à préparer une solution généralement accep-

table. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de préférence pour l'un ou l'autre système. Bien souvent, le choix implique des sacrifices, parfois même des sacrifices redoutables. Et nous savons que certains sacrifices ne nous sont consentis que lorsqu'on les place dans le cadre d'un objectif politique majeur. »

Il a poursuivi :

« Cela indique qu'il y a là en puissance un développement, une destination, un but, une Europe à dix, c'est-à-dire l'Europe des Six plus les Quatre qui avaient demandé leur adhésion, à savoir la Grande-Bretagne, la Norvège, le Danemark et l'Irlande, et que, forcément, un certain nombre de problèmes doivent être envisagés sans oublier que l'objectif doit pouvoir être atteint. Je songe à certains problèmes qui étaient déjà en voie de solution mais qui comportaient encore des difficultés, et pour lesquels des ajustements devaient être trouvés. »

Il a suggéré que ces problèmes, notamment celui des grands produits de base, de l'énergie et des transports pourraient fort bien être abordés conjointement par les Six et d'autres pays européens.

5. M. HABIB-DELONCLE, exposant le point de vue français a affirmé :

« Je souscris également à l'idée que la continuation de cette communauté signifie également que celle-ci doit rester une communauté ouverte, accessible au moment opportun aux autres pays de l'Europe libre qui s'engagent à respecter les obligations du traité. ...Une Communauté prospère et dynamique exercera certainement une plus forte attraction sur le Royaume-Uni et sur les autres pays de l'Europe libre et hâtera par la force des choses aussi bien l'adhésion d'autres Etats européens que le *partnership* dans l'égalité avec les Etats-Unis. »

Traitant des négociations du G.A.T.T. à Genève, il a ajouté :

« Peut-être, dans l'avenir de ces négociations, les pays qui affirment leur volonté de ne pas se couper de la Communauté pourront-ils marquer leur compréhension vis-à-vis d'elle en apportant, d'ores et déjà, même lorsqu'ils n'en font pas partie, un soutien plus positif aux positions qu'elle a arrêtées... »

## II. Defence

6. In his conclusion, the Lord Privy Seal, Mr. HEATH, said :

“It remains a major objective of the British Government to develop political and military co-operation with our six partners in the Western European Union.”

He had said earlier :

“The nuclear organisation of the West is under discussion at the present time in NATO... In these matters, one of the aims of British policy is to give Europe a greater participation in the organisation of the nuclear protection of the West.”

7. He continued :

“As far as the non-nuclear aspects of defence are concerned I am sure there is scope for a larger measure of co-operation through Western European Union... As weapons systems grow in cost and complexity it becomes harder for the armaments industries of European countries to survive any competition with each other and with the United States.

.....

I am not convinced that in recent years sufficient consideration has been given to the question whether the members of Western European Union could not evolve closer and more effective co-operation among themselves in the field of joint armaments production. It may also be possible to develop more closely integrated defence policies with regard to logistic and training services and other important military matters.”

8. Mr. HABIB-DELONCLE had a similar idea on the rôle which WEU should play. He said :

“It would also be in accordance with WEU’s specific function if the meetings

were to deal as well with common defence including nuclear problems.”

He added that this

“would prevent this or that member of the organisation from adopting an independent attitude on this vitally important question vis-à-vis third parties without consulting the other WEU members beforehand.”

9. On the organisation of a multilateral nuclear force he said :

“In considering any so-called multilateral systems, it is no use blinding ourselves to the fact that they will not, because they cannot, provide an answer to the fundamental problem, the political decision on whether or not nuclear weapons are to be used.”

He stated that : “The trend of the relationship between East and West can only aggravate... the disequilibrium inside the Alliance in respect of nuclear weapons.” Mr. Dean Rusk had made “the unification of Europe a prior condition of the abandonment of the American veto” in nuclear affairs. Mr. HABIB-DELONCLE drew the lesson from this that :

“European countries must give some thought to the question of their participation in nuclear decisions, unless they are willing to leave to other people, friends and allies though they may be, the heavy responsibility of deciding Europe’s fate. To put it another way, we think the countries of Europe, having once again attained their majority, are qualified to make a proper use of the deterrent themselves.”

10. On the use of the French nuclear force he said :

“So far as the French Government is concerned it said long ago that once its national deterrent had become operational it was willing to co-ordinate its use with that of the other western forces. Nevertheless, for obvious reasons, the government intends to keep the decision as to its employment in its own hands, especially should there be any question of France being attacked or blackmailed in a way which did not necessarily involve the Alliance.”

## II. La défense

6. M. HEATH a conclu son allocution par ces mots :

« Le gouvernement britannique n'a pas renoncé à cet objectif majeur : le développement de la coopération militaire et politique avec nos six partenaires de l'Union de l'Europe Occidentale. »

Il avait dit auparavant :

« On discute actuellement de l'organisation nucléaire de l'Occident à l'O.T.A.N... En ce domaine, l'un des objectifs de la politique britannique est de permettre à l'Europe de participer dans une plus large mesure à l'organisation de la protection nucléaire de l'Occident. »

7. Il a poursuivi en ces termes :

« En ce qui concerne les aspects de la défense qui ne relèvent pas du domaine nucléaire, j'ai la certitude que le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale peut servir à atteindre un degré plus élevé de coopération... Les systèmes d'armements devenant plus onéreux et plus complexes, les industries d'armements des pays européens ont plus de difficultés à soutenir la concurrence, tant entre elles qu'avec les Etats-Unis.

.....

Je ne suis pas persuadé qu'au cours de ces dernières années, on se soit suffisamment préoccupé de savoir si les membres de l'Union de l'Europe Occidentale ne pouvaient pas organiser entre eux une coopération plus étroite et plus efficace dans ce domaine. Peut-être est-il également possible de concevoir une intégration plus poussée des politiques de défense en ce qui concerne la logistique et l'entraînement, ainsi que d'autres questions militaires importantes. »

8. M. HABIB-DELONCLE a exposé un point de vue identique sur le rôle que pourrait jouer l'U.E.O., en ces termes :

« On pourrait également, ce qui serait conforme à la mission de l'Union de l'Eu-

rope Occidentale, y évoquer les problèmes de la défense commune, y compris les problèmes nucléaires. »

Il a ajouté que ceci

« permettrait d'éviter que tel ou tel membre de l'organisation prit sur ce sujet capital, à l'extérieur, des positions propres, sans consultation préalable des autres. »

9. A propos de l'organisation d'une force nucléaire multilatérale, il a affirmé :

« En considérant les formules dites 'multilatérales', nous ne devons pas nous dissimuler que, pour l'essentiel, c'est-à-dire la décision politique d'emploi des armes atomiques, elles n'apportent pas de réponse, parce qu'elles ne peuvent pas en apporter. »

Il a ajouté que l'Assemblée avait bien conscience d'un « déséquilibre en matière nucléaire au sein de l'Alliance, que l'évolution des rapports entre l'Est et l'Ouest ne pourra d'ailleurs qu'aggraver ». M. Dean Rusk avait opposé « à la renonciation au veto américain le préalable de l'unité de l'Europe ». M. HABIB-DELONCLE en a tiré la leçon suivante :

« que les pays européens doivent réfléchir au problème de leur participation aux décisions nucléaires s'ils ne veulent pas abandonner à d'autres, même alliés et amis, la lourde tâche de décider de leur destin. En d'autres termes, nous pensons que les pays de l'Europe, redevenus majeurs, ont quelque qualité à pouvoir, eux aussi, faire bon usage des armes de la dissuasion. »

10. A propos de l'utilisation de la force nucléaire française, il a déclaré :

« Pour sa part, le gouvernement français a depuis longtemps déclaré que, lorsqu'elle serait devenue opérationnelle, la force de dissuasion nationale pourrait voir son emploi coordonné avec celui des autres forces occidentales. Mais il entend rester maître de la décision d'emploi pour des raisons bien connues, notamment dans des hypothèses d'attaque ou de chantage où l'Alliance ne se trouverait pas nécessairement engagée. »

### III. *The rôle of WEU*

#### 11. Mr. HEATH stated :

"It has always seemed to us that a Europe centring on the seven countries represented here, and other like-minded powers, would be the best able to afford economic policies which took full account of the needs of the rest of the world. Specifically, European defence and international policies could be developed which would ensure that Europe shared responsibility for western defence and for the policies affecting East-West relations more equally with the United States.

.....

I agree wholeheartedly with the view of the reports before us, that the Western European Union is now the obvious place in which to seek to develop closer European co-operation in defence and foreign policy.

.....

If the voice of Europe is to have its proper weight in the world it is, I believe, essential for us to move nearer to some form of harmonisation not only on specifically European questions but also for example on our policies in the developing areas and in our relations with the Communist countries. In the absence of an effective European political union, seven-power co-operation of this kind can, it seems to me, most sensibly be sought through the medium of the Western European Union. There is much that we can do. A start might be made by a Western European Union review of the interests which member countries have in common outside the Community area and the means which they deploy in support of these interests. Such a review might be expected to indicate the possibilities of the co-ordination of action in such fields as information, culture and aid in areas where the interests of the seven member countries are similar. Whatever our past rivalries, we in Europe now fortunately have similar interests all over the world."

He cited as "Another practical step which the WEU could take along the road of common policies... a major rôle in Latin America for a co-operative effort among the nations of Western Europe."

For problems within Europe itself he said :

"Can we not be constructive and work together despite our differences, on those particular items where co-ordination and joint action can be shown to be possible?"

12. He also mentioned possible improvements in the machinery of Western European Union :

"Should there be a reinforcement of the Secretariat or a broadening of its terms of reference to give it greater powers of initiative? These are questions which I think the Assembly will agree it would be proper for the Council of Ministers to consider."

He said that :

"The Council of Ministers is admirably suited for consultation on the great defence and political problems of Europe. The idea of fixed and regular ministerial meetings has a great deal to commend it. This used indeed to be our practice on a quarterly basis and I trust it will shortly be restored."

On the Assembly he said :

"I am sure there is room for a more extended dialogue between the Council and the Assembly... the resumption of ministerial meetings would serve the purpose not only of the seven governments but of the Assembly itself. The Council would then be able to keep the Assembly informed of its views and to seek those of the Assembly. In this way, I can see a two-way process of regular consultation developing."

Then, before the end of his speech :

"I am sure it would greatly assist Ministers in their deliberations if they had the

### III. Le rôle de l'U.E.O.

11. M. HEATH a exposé comme suit son point de vue :

« Il nous a toujours semblé qu'une Europe axée sur les sept pays représentés ici, et d'autres puissances animées du même esprit, serait le plus capable de prendre des mesures économiques qui tiennent pleinement compte des besoins du reste du monde. En particulier, il serait possible d'élaborer une politique européenne en matière de défense et une politique internationale telles que le partage des responsabilités entre l'Europe et les Etats-Unis, en ce qui concerne la défense occidentale et les mesures touchant aux relations Est-Ouest, se feraient sur un pied de plus grande égalité.

.....

Je souscris entièrement à la thèse présentée dans les rapports qui nous sont soumis, à savoir que l'Union de l'Europe Occidentale est maintenant, de toute évidence, le cadre dans lequel il faut chercher à établir une coopération européenne plus étroite en matière de défense et de politique étrangère.

.....

Pour que la voix de l'Europe se fasse entendre dans le monde avec la force qu'elle doit avoir, il est à mon avis indispensable de nous rapprocher d'une certaine forme d'harmonisation, non seulement pour les questions plus particulièrement européennes, mais aussi, par exemple, en ce qui concerne nos politiques à l'égard des régions en voie de développement et nos rapports avec les pays communistes. Faute d'une union politique européenne, il me semble qu'une coopération de ce genre entre les sept puissances peut très raisonnablement être recherchée dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale. Il est possible de faire beaucoup. L'Union de l'Europe Occidentale pourrait, pour commencer, passer en revue les intérêts communs aux pays membres en dehors de la zone de l'O.T.A.N. et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour défendre ces intérêts. On pourrait s'attendre qu'une telle étude indiquât les possibilités d'action coordonnée dans certains domaines tels que l'information, la culture et l'aide dans les régions où les intérêts des sept pays membres sont identiques. En dépit de nos rivalités passées, nous autres Européens, nous

avons maintenant, heureusement, des intérêts assez semblables dans le monde entier. »

Il a cité comme « une autre mesure pratique que pourrait prendre l'U.E.O. sur la voie des politiques communes... un rôle majeur à jouer en Amérique latine, sous forme d'un effort de coopération entre les nations de l'Europe occidentale. »

En ce qui concerne les problèmes qui se posent actuellement en Europe, il a dit :

« En dépit de nos divergences, ne pouvons-nous être constructifs et œuvrer ensemble sur ces points particuliers où l'on peut démontrer que la coordination et l'action commune sont possibles ? »

12. Il a également parlé des améliorations susceptibles d'être apportées au mécanisme de l'Union de l'Europe Occidentale :

« Devrait-on renforcer le Secrétariat ou élargir ses attributions pour lui donner de plus grands pouvoirs d'initiative ? Voilà des questions — je pense que l'Assemblée sera d'accord — qu'il conviendrait de soumettre au Conseil des Ministres. »

Il a déclaré :

« Le Conseil des Ministres convient admirablement aux consultations sur les grands problèmes militaires et politiques de l'Europe... L'idée de tenir des réunions ministérielles à intervalles fixes et régulières ne manque pas d'arguments à l'appui. En fait, nous avons pris l'habitude de tenir des réunions trimestrielles ; j'espère qu'on les reprendra sous peu. »

Parlant de l'Assemblée, il a poursuivi :

« Je suis persuadé que ce processus de consultations politiques ménage la possibilité d'un plus ample dialogue entre le Conseil et l'Assemblée... La reprise des réunions ministérielles servirait les objectifs, non seulement des sept gouvernements, mais également de l'Assemblée elle-même... Le Conseil serait alors à même d'informer l'Assemblée de ses vues et de solliciter celles de l'Assemblée. Il s'établirait donc un processus de consultations régulières dans les deux sens. »

Puis, avant de terminer son discours :

« Je suis certain que les ministres seraient considérablement aidés dans leurs délibéra-

benefit of the Assembly's views on these questions I have mentioned as well as on the others brought forward in the reports."

13. Mr. Edoardo MARTINO, Italian Under-Secretary of State for Foreign Affairs, was also in favour of periodic meetings of the Council of Ministers to prepare for meetings of larger international organisations in which member countries were represented. He said :

"These preparatory meetings have more than once made it possible to harmonise the attitudes of member countries of WEU on different questions under discussion. This is a procedure already accepted by past practice."

14. Mr. FAYAT referring to meetings of the WEU Council said :

"Without prejudging the ultimate shape of European political union at six- or seven-power level, we should at least be able to resume or carry on with the WEU Council's former practice of frank discussion between partners sharing the same beliefs as to the destiny of Western Europe."

15. Mr. HABIB-DELONCLE said that :

"The French Government is in no sense hostile in principle to a meeting of the WEU Council of Ministers... Provided the atmosphere was prepared beforehand and the belligerent spirit of which I thought I still detected traces this morning in the speech made by a respected and eminent representative, was got rid of, and provided there was adequate diplomatic preparation and we could agree without too much difficulty on an agenda, there would be nothing against a resumption of these meetings. As an example of the sort of question they could deal with I would suggest East-West relations, Europe's position outside Europe, the development of the Middle East and China, relations with the underdeveloped countries, and Europe's rôle in Latin America. It would be also in accordance with the WEU's specific function if the meetings were to deal as well with common defence including nuclear problems.

.....

On the other hand, we see no advantage in also discussing at these meetings matters that are the concern of other organisations. In fact, paragraph 2 of the first article of the amended Brussels Treaty states that the co-operation provided for in the treaty 'shall not involve any duplication of, or prejudice to, the work of other economic organisations in which High Contracting Parties are or may be represented but shall on the contrary assist the work of those organisations.'

.....

Your task here, Ladies and Gentlemen, is to find means of increasing co-operation between the members of Western European Union, especially in the political and — this being as I said before your special province — in the defence field."

#### **IV. Political unification**

16. Mr. FAYAT said :

"The extent to which the major political objective of overall European unity remains alive, and the degree of hope we feel as to the chances of achieving it, are what will determine the ease with which we obtain certain sacrifices which it would otherwise be impossible to enforce."

17. Mr. HABIB-DELONCLE explained his Government's attitude on political unification :

"France regards the first essential, indispensable stage in the building of Europe, the stage that cannot be avoided, as consisting of the economic unification of the Six through the scrupulous implementation of the Treaties, and their political unification through the establishment of machinery for regular consultation and co-operation which I think is as likely to be useful at six-power level as at seven — in fact, probably more useful at present, so long as the Community and the countries outside are not united economically. This concept has the added



tions s'ils pouvaient bénéficier des avis de l'Assemblée sur les questions que j'ai mentionnées, tout comme sur celles qui sont exposées dans les rapports. »

13. M. Edoardo MARTINO, Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Italie, s'est également prononcé en faveur de réunions périodiques du Conseil des Ministres en vue de préparer les réunions des grandes organisations internationales dans lesquelles les Etats membres étaient représentés. Il a déclaré :

« Ces réunions préparatoires ont plus d'une fois permis d'harmoniser les points de vue des pays membres de l'U.E.O. sur diverses questions en discussion. Dans ce cas aussi, il s'agit d'une procédure désormais consacrée par l'usage. »

14. M. FAYAT a dit à propos des réunions du Conseil de l'U.E.O. :

« Sans préjuger de la forme que pourra prendre ultérieurement l'union politique de l'Europe à Six, à Sept ou encore plus, la chose que nous devrions pouvoir faire, c'est reprendre ou continuer cette pratique qui était celle du Conseil de l'U.E.O., de ces échanges de vues francs entre partenaires qui ont foi dans la même destinée de l'Europe occidentale. »

15. M. HABIB-DELONCLE, de son côté, s'exprimait en ces termes :

« Le gouvernement français n'est nullement hostile par principe à la réunion du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale... Si le climat approprié était préalablement créé, notamment par l'élimination de l'esprit de polémique dont j'ai cru trouver trace encore ce matin dans l'intervention d'un honorable et éminent parlementaire, si une préparation diplomatique adéquate était entreprise, si l'accord pouvait se faire aisément sur un ordre du jour, la reprise de ces réunions ne serait nullement contre-indiquée. Les relations Est-Ouest, la position de l'Europe hors d'Europe, l'évolution du Moyen-Orient et de la Chine, les rapports avec les pays sous-développés, le rôle de l'Europe en Amérique latine qu'évoquait si justement ce matin le Lord du Sceau privé, tels sont les sujets qui pourraient y être traités. On pourrait également, ce qui serait conforme à la mission de l'Union de l'Europe Occidentale, y évo-

quer les problèmes de la défense commune, y compris les problèmes nucléaires.

.....

Mais il n'y aurait pas avantage, à notre sens, à mêler à la discussion de ces questions l'évocation de celles qui ressortissent à la compétence d'autres instances. Rappellerai-je qu'aux termes mêmes du Traité de Bruxelles modifié dans son article I<sup>er</sup>, alinéa deux, la coopération prévue au traité ne fera pas double emploi avec l'activité des autres organisations économiques dans lesquelles les Hautes Parties Contractantes sont ou seront représentées et n'entravera en rien leurs travaux, mais apportera au contraire l'aide la plus efficace à l'activité de ces organisations.»

.....

Ici, Mesdames, Messieurs, il vous appartient de rechercher ce qui peut renforcer la coopération entre les membres de l'Union de l'Europe Occidentale, notamment dans le domaine politique et — c'est votre caractère spécifique, encore une fois — dans le domaine de la défense. »

#### IV. L'unification politique

16. Pour M. FAYAT :

« C'est précisément dans la mesure où l'objectif politique majeur de la grande unité européenne restera vivace, et que les chances que l'on sent de pouvoir le réaliser sont sérieuses, c'est dans cette mesure qu'il sera plus facile d'obtenir certains sacrifices qui, sinon, seront vraiment difficiles à obtenir. »

17. M. HABIB-DELONCLE a exposé le point de vue de son gouvernement sur l'unification politique :

« Pour la France, la construction européenne, c'est d'abord, dans une première étape essentielle, indispensable, à laquelle on ne saurait échapper, l'unité économique des Six par l'application scrupuleuse des traités et leur union politique, par la mise en place d'organismes de consultation et de coopération régulières qui ont, je crois, autant de vertus propres à Six qu'ils sauraient en avoir à Sept, et qui sont probablement plus indiqués à Six pour l'instant — tant qu'il n'y a pas unité économique entre la Communauté et les pays qui, aujourd'hui, n'en

advantage that it preserves European unification from the contradiction too often apparent in the attitude of those who combine the desire for Britain's membership of the European organisations with a desire for supranational machinery in the political field, in which it is common knowledge that Britain has always refused to take part.

.....

It is undoubtedly the case that true political co-operation is impossible without a common economic concept."

18. Mr. HEATH recalled his declaration of April 1962 :

"I emphasised the wish of my Government to play a full part in the political as well as the economic development of a United Europe... It was apparent that we differed little from the proposals of the Fouchet Committee and I suggested that those proposals were sufficiently far advanced for Britain to be invited into consultation about them... We believed that we would have much to contribute to a European political union, not least in the all-important development of its democratic parliamentary institutions."

### V. Which Europe ?

19. Mr. FAYAT referred to the possibility of hegemony. He said :

"Similar policies have never succeeded in Europe in the past and I, for one, refuse to believe that they can succeed today. To my mind, the conditions necessary for their success in Europe have by now completely disappeared. But even if such intentions exist, they do not constitute the great danger either. The hidden danger is nationalism when taken as a starting point for decisions — nationalism which is contrary to the Community spirit and not only contrary to it in itself, but capable of producing repercussions which could involve the gravest consequences."

20. Mr. FAYAT, however, concluded on an optimistic note :

"But the historical need for a united Western Europe is so great that nothing can hold up the achievement of this wider unity."

font pas partie. Ainsi, d'ailleurs, la construction européenne échappe-t-elle à la contradiction trop souvent entretenue par ceux qui se déclarent partisans à la fois de l'entrée de la Grande-Bretagne dans les structures européennes et de l'institution de mécanismes supranationaux dans le domaine politique, mécanismes supranationaux auxquels on sait que la Grande-Bretagne a toujours répugné à donner son adhésion.

.....

Il ne saurait y avoir en effet de coopération politique valable sans une conception économique commune. »

18. M. HEATH a rappelé les déclarations qu'il avait faites en avril 1962 :

« J'ai insisté sur le désir de mon gouvernement de jouer pleinement son rôle dans le développement politique aussi bien qu'économique d'une Europe unie... Il était évident que notre position différait peu des propositions de la Commission Fouchet, et j'ai suggéré que ces propositions étaient allées suffisamment loin pour que la Grande-Bretagne soit invitée à prendre part aux consultations à leur sujet... Nous estimions que nous étions en mesure d'apporter une contribution appréciable à une telle organisation, plus particulièrement dans la mise

au point, si essentielle, de ses institutions parlementaires démocratiques. »

### V. *Quelle Europe ?*

19. M. FAYAT, faisant allusion à la possibilité d'une hégémonie, a déclaré :

« Dans les siècles passés, les politiques d'hégémonie en Europe n'ont pas abouti, et je me refuse à croire qu'à l'heure actuelle, une quelconque politique d'hégémonie puisse aboutir. Les conditions dans lesquelles une politique d'hégémonie en Europe pourrait aboutir sont à mon sens complètement dépassées. Même si cette intention existe, ce n'est pas là non plus le danger. Le danger interne, c'est le nationalisme comme point de départ dans les conceptions ; c'est le nationalisme qui non seulement est, en soi, contraire à l'esprit communautaire, mais qui pourrait avoir des répercussions et entraîner des conséquences très graves. »

20. M. FAYAT, toutefois, a conclu sur une note optimiste :

« Mais la nécessité historique d'une Europe occidentale unie est tellement forte que rien ne pourra arrêter la réalisation de cette plus large unité. »

***Proposals of the Assembly relative to the Agenda  
of the Council of Ministers***

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**  
***tabled by MM. Sibille and Kopf***

---

At the end of the preamble to the draft Opinion, insert the following new paragraph :

“Regretting that the Council did not consider it useful to include in the agenda of its meeting at the Hague on 25th and 26th October defence problems which are inseparable from other questions at the present juncture in Europe,”.

*Signed : MM. Sibille, Kopf*

---

1. See 13th Sitting, 5th December 1963 (Amendment adopted).

***Propositions de l'Assemblée concernant  
l'ordre du jour du Conseil des Ministres***

---

**AMENDEMENT N° 1<sup>1</sup>**  
***présenté par MM. Sibille et Kopf***

---

Insérer, après le dernier considérant du projet d'avis, un nouveau considérant ainsi rédigé :

« Regrettant que le Conseil n'ait pas jugé utile d'inscrire à l'ordre du jour de sa réunion des 25 et 26 octobre, à La Haye, les problèmes de défense, inséparables des autres questions dans la conjoncture européenne actuelle, ».

*Signé : MM. Sibille, Kopf*

---

1. Voir 13<sup>e</sup> séance, 5 décembre 1963 (Adoption de l'amendement).

**REVISED BUDGET OF THE ADMINISTRATIVE EXPENDITURE  
OF THE ASSEMBLY FOR THE FINANCIAL YEAR 1963<sup>1</sup>**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration<sup>2</sup>  
by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur*

---

TABLE OF CONTENTS

Explanatory Memorandum

Summary of Amended Estimates for the Financial Year 1963

Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads

Summary of Adjustments

---

1. Adopted unanimously by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and approved unanimously by the Presidential Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Molter (Chairman); Mr. Duynstee (Substitute: Vos), Lord Stonehaven (Vice-Chairmen); MM. Bourgeois (Substitute: Dassié), Corterier,

Dardel, Mrs. Flitz, MM. Gros, Johnson, Lord Kennet, MM. le Hodey (Substitute: Leynen), Linden, Mrs. McLaughlin, MM. Matteotti, Memmel, Radius, Rapelli, Restagno, Süsterhenn, Tjalma, Valmarana.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**BUDGET RÉVISÉ DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE L'ASSEMBLÉE  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1963 <sup>1</sup>**

*présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration <sup>2</sup>  
par M. Molter, président et rapporteur*

---

TABLE DES MATIÈRES

Exposé des motifs

Résumé des prévisions rectifiées pour l'exercice financier 1963

Résumé des dépenses par chapitres et articles

Résumé des ajustements

---

1. Adopté à l'unanimité par la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et approuvé à l'unanimité par le Comité des Présidents.

2. *Membres de la Commission* : M. Molter (président); M. Duynstee (suppléant : Vos), Lord Stonehaven (vice-présidents); MM. Bourgeois (suppléant : Dassié), Corterier,

Dardel, Mme Flitz, MM. Gros, Johnson, Lord Kennet MM. le Hodey (suppléant : Leynen), Linden, Mrs McLaughlin, MM. Matteotti, Memmel, Radius, Rapelli, Restagno, Süsterhenn, Tjalma, Valmarana.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**Explanatory Memorandum**  
**(submitted by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur)**

The budget now submitted to you is a revised budget of the administrative expenditure of the Assembly for the current financial year. The overall budget shows no increase in the running expenses of the Assembly. The present budgetary document has proved necessary, however, owing to a few increases under certain heads.

The following changes have been made to the budget :

**Head I — Expenditure for staff**

1. A  $4\frac{1}{2}$  % increase in basic salaries and expatriation, head-of-family and children's allowances for permanent staff, in accordance with the proposals submitted by the Co-ordinating Committee of Government Experts as from 1st January 1963 ;
2. An increase in certain credits following the proposals for regradings and promotions submitted to the Council and agreed to in part by the latter on 21st October 1963, in accordance with a table of establishment showing the overall permanent staff requirements of the Office of the Clerk of the Assembly, to take effect as from 25th September 1963 ;
3. Additional credits required for the replacement of staff members on sick leave and for social charges and expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials.

**Head IV — General administrative costs**

Increase in the credits required for postage, present estimates being insufficient to meet the requirements of the Assembly up to the end of the year, owing to the increased volume of mail to be despatched.

The total increase in credits shown above amounts to F 30,700 and will be met by estimated savings in Head II. Governments will therefore not be required to pay additional contributions to the budget of the Assembly for 1963.



### **Exposé des motifs**

*(présenté par M. Molter, président et rapporteur)*

Le budget qui vous est soumis est un budget révisé des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice en cours. Ce budget ne contient au total aucune augmentation de crédits pour le fonctionnement de l'Assemblée. Toutefois, il y a quelques augmentations de certains crédits qui justifient le présent document budgétaire.

Les modifications suivantes ont été apportées au budget :

#### **Chapitre I — Dépenses de personnel**

1. Augmentation de 4 ½ % des traitements de base, des indemnités d'expatriation, des allocations familiales et des indemnités de chef de famille du personnel du cadre permanent, augmentations effectuées conformément aux propositions présentées par le Comité de coordination des experts gouvernementaux à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1963 ;
2. Augmentation de certains crédits par suite des propositions de reclassement et de promotions présentées au Conseil et en partie approuvées par lui le 21 octobre 1963, suivant un organigramme de l'ensemble des besoins en personnel permanent du Greffe de l'Assemblée, et prenant effet à dater du 25 septembre 1963.
3. Le crédit supplémentaire prévu pour le remplacement de membres du personnel en congé de maladie ainsi que pour les dépenses de charges sociales et les frais relatifs au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents.

#### **Chapitre IV — Frais généraux**

Augmentation des crédits prévus pour les frais d'affranchissement qui seront insuffisants pour couvrir les besoins de l'Assemblée jusqu'à la fin de l'année, en raison de l'augmentation du volume des expéditions de l'Assemblée.

Le montant total des augmentations de crédits prévues ci-dessus s'élève à F 30.700, et sera couvert par des prévisions d'économies réalisées sur le Chapitre II. De ce fait, les gouvernements ne seront pas appelés à verser des contributions supplémentaires au budget de l'Assemblée pour 1963.

**Summary of Amended Estimates for the Financial Year 1963**

Details	Amounts appropriated for 1963 (Document 242) F	Increases F	Reductions F	New estimate for 1963 F
<i>Head I</i> : Expenditure for staff ..	828,480	20,700		849,180
<i>Head II</i> : Expenditure relating to temporary personnel ...	349,275		30,700	318,575
<i>Head III</i> : Expenditure on premises and equipment .....	76,510			76,510
<i>Head IV</i> : General administrative costs .....	349,300	10,000		359,300
<i>Head V</i> : Other expenditure .....	151,900			151,900
TOTAL EXPENDITURE...	1,755,465	30,700	30,700	1,755,465
TOTAL RECEIPTS .....	10,000			10,000
NET TOTAL .....	1,745,465			1,745,465

**Résumé des prévisions rectifiées pour l'exercice financier 1963**

Nature des dépenses	Crédits accordés pour 1963 (Document 242)	Augmentations	Diminutions	Nouveaux crédits pour 1963
	F			F
<i>Chapitre I</i> : Dépenses de personnel	828.480	20.700		849.180
<i>Chapitre II</i> : Dépenses afférentes au personnel temporaire.	349.275		30.700	318.575
<i>Chapitre III</i> : Dépenses de locaux et d'équipement.....	76.510			76.510
<i>Chapitre IV</i> : Frais généraux .....	349.300	10.000		359.300
<i>Chapitre V</i> : Autres dépenses ....	151.900			151.900
TOTAL DES DÉPENSES.	1.755.465	30.700	30.700	1.755.465
TOTAL DES RECETTES.	10.000			10.000
TOTAL NET .....	1.745.465			1.745.465

**Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads**

Details	Estimate for 1963 F
<b>Head I — EXPENDITURE FOR STAFF</b>	
Sub-Head 1: Salaries of permanent establishment .....	592,000
Sub-Head 2: (A) Allowances .....	121,910
(B) Social charges .....	112,970
(C) Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials .....	22,300
TOTAL OF HEAD I .....	849,180
<b>Head II — EXPENDITURE RELATING TO THE SESSIONS OF THE ASSEMBLY</b>	
Sub-Head 3: 1. Temporary staff .....	116,690
2. Linguistic staff .....	135,535
3. Insurance for temporary staff .....	2,500
4. Installation of simultaneous interpretation equip- ment and hire of offices for the temporary trans- lation department .....	50,000
5. Miscellaneous expenditure during the sessions ...	13,850
TOTAL OF HEAD II .....	318,575
<b>Head III — EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT</b>	
Sub-Head 4: Premises .....	63,110
Sub-Head 5: Capital equipment .....	15,900
TOTAL OF HEAD III .....	79,010
<b>Head IV — GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS</b>	
Sub-Head 6: Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, removal of machines, etc. ....	93,000
Sub-Head 7: Paper, stationery and office supplies .....	40,000
Sub-Head 8: Printing and publishing of Assembly documents ...	206,800
Sub-Head 9: Purchase of documents, reference works, etc. ....	8,000
Sub-Head 10: Official car .....	11,000
Sub-Head 11: Bank charges .....	500
TOTAL OF HEAD IV .....	359,300
<b>Head V — OTHER EXPENDITURE</b>	
Sub-Head 12: Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Represent- atives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings .....	40,000
Sub-Head 13: Representation expenses .....	36,000
Sub-Head 14: Committee study missions .....	2,000
Sub-Head 15: Official journeys of members of the Office of the Clerk	49,000
Sub-Head 16: Expenses of experts and the auditors .....	7,500
Sub-Head 17: Expenditure on information .....	9,400
Sub-Head 18: Expenses for groups of the Assembly .....	6,000
Sub-Head 19: Contingencies and other expenditure not elsewhere provided for .....	2,000
TOTAL OF HEAD V .....	151,900

**Résumé des dépenses par chapitres et articles**

Nature des dépenses	Prévisions pour 1963 F
<i>Chapitre I</i> — DÉPENSES DE PERSONNEL	
Art. 1 : Traitements du personnel du cadre permanent .....	592.000
Art. 2 : (A) Indemnités .....	121.910
(B) Charges sociales.....	112.970
(C) Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents .....	22.300
TOTAL DU CHAPITRE I .....	849.180
<i>Chapitre II</i> — DÉPENSES RELATIVES AUX SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE	
Art. 3 : 1. Personnel temporaire .....	116.690
2. Personnel linguistique .....	135.535
3. Assurances afférentes au personnel temporaire .....	2.500
4. Installation de l'équipement d'interprétation simultanée et location de bureaux pour le service temporaire de traduction .....	50.000
5. Dépenses diverses pendant les sessions .....	13.850
TOTAL DU CHAPITRE II .....	318.575
<i>Chapitre III</i> — DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT	
Art. 4 : Locaux .....	63.110
Art. 5 : Equipement .....	15.900
TOTAL DU CHAPITRE III .....	79.010
<i>Chapitre IV</i> — FRAIS GÉNÉRAUX	
Art. 6 : Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe...	93.000
Art. 7 : Papier et fournitures de bureau .....	40.000
Art. 8 : Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée .....	206.800
Art. 9 : Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc. ...	8.000
Art. 10 : Voiture de service pour l'Assemblée .....	11.000
Art. 11 : Frais de banque .....	500
TOTAL DU CHAPITRE IV .....	359.300
<i>Chapitre V</i> — AUTRES DÉPENSES	
Art. 12 : Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commission, rapporteurs et Représentants pour les réunions communes .....	40.000
Art. 13 : Frais de représentation .....	36.000
Art. 14 : Missions d'études des commissions.....	2.000
Art. 15 : Frais de mission des membres du Greffe .....	49.000
Art. 16 : Frais des experts et du Commissaire aux comptes .....	7.500
Art. 17 : Dépenses pour l'information .....	9.400
Art. 18 : Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée .....	6.000
Art. 19 : Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues..	2.000
TOTAL DU CHAPITRE V .....	151.900

### Summary of Adjustments

Details	Increases F	Reductions F
<i>Head I — EXPENDITURE FOR STAFF</i>		
Sub-Head 1 : Salaries of permanent establishment		
(b) Replacement of junior staff on sick leave including travelling expenses and French social security .....	3,000	
Sub-Head 2 : (A) Allowances		
(c) Expatriation allowance .....	7,240	
(B) Social Charges		
(a) Social Security .....	2,260	
(C) Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials		
(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris who are convened for examinations and interviews and cost of marking examination papers ..... F 820		
(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons ..... F 880		
(c) Removal expenses ..... F 6,000		
(d) Installation allowance ..... F 500	8,200	
<i>Head II — EXPENDITURE RELATING TO THE SESSIONS OF THE ASSEMBLY</i>		
Sub-Head 3 : 1. Temporary personnel .....		10,000
Sub-Head 3 : 2. Linguistic staff		
(A) Interpreters.....		5,000
(B) Translation Services .....		15,700
<i>Head IV — GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS</i>		
Sub-Head 6 : Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, removal of machines, etc. ....	10,000	
	30,700	30,700

### Résumé des ajustements

Nature des dépenses	Augmentation F	Diminution F
<i>Chapitre I — DÉPENSES DE PERSONNEL</i>		
Art. 1 : Traitements du personnel du cadre permanent		
(b) Remplacement du personnel de grades B et C en congé de maladie, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale	3.000	
Art. 2 : (A) Indemnités		
(c) Indemnité d'expatriation .....	7.240	
(B) Charges sociales		
(a) Sécurité Sociale .....	2.260	
(C) Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents		
(a) Frais de voyage et indemnité de séjour pour les candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves .....	F 820	
(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge .....	F 880	
(c) Frais de déménagement .....	F 6.000	
(d) Indemnité d'installation .....	F 500	
	8.200	
<i>Chapitre II — DÉPENSES RELATIVES AUX SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE</i>		
Art. 3 : 1. Personnel temporaire .....		10.000
Art. 3 : 2. Personnel linguistique		
(A) Interprètes .....		5.000
(B) Traducteurs .....		15.700
<i>Chapitre IV — FRAIS GÉNÉRAUX</i>		
Art. 6 : Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe, etc...	10.000	
	30.700	30.700

**Head I — Expenditure for staff***Sub-Head 1*

## SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT

Supplementary estimate : F 3,000

(a) Basic salaries

Supplementary estimate : NIL

Rank	WEU Grade	Salaries F	Establishment at 24. 9. 63 No.	Establishment at 25. 9. 63 No.	Total F
The Clerk .....	Hors Cadre*	27,500	1	1	27,500
The Clerk Assistant .....	Hors Cadre*	54,600	1	1	54,600
Counsellors .....	A5	43,263 /57,370	—	2	23,073
First Secretaries .....	A4	34,046 /45,896	4	3	140,777
Secretaries .....	A3	27,462 /35,927	3	2	84,830
Supervisor ; Proof reader /Assistant Translator .....	A2	22,572 /28,277	1	2	31,851
Chief Accountant ; Assistant Translator .....	B5	18,810 /25,393	2	2	39,483
Personal assistants .....	B4	15,361 /21,945	3	3	48,963
Bilingual shorthand typists .....	B3	12,853 /17,041	8	7	107,951
Head Roneo /Storekeeper .....	C5	14,634 /18,810	—	1	3,762
Head Roneo /Storekeeper .....	C4	11,286 /14,032	1	—	9,720
Messengers .....	C3	9,781 /12,527	1	2	12,490
			25	26	585,000

\* Hors cadre officials do not receive expatriation, head-of-family or children's allowances.

New estimate : F 585,000

Credits approved : F — 585,000

Estimate unchanged

(b) Replacement of junior staff on sick leave including travelling expenses and French social security

New estimate : F 7,000

Credits approved : F — 4,000

Supplementary estimate : F 3,000



**Chapitre I — Dépenses de personnel****Article 1****TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT**

Prévisions supplémentaires : F 3.000

(a) Traitements de base

Prévisions supplémentaires : NÉANT

Fonctions	Grade U.E.O.	Traitements F	Nombre Cadre au 24. 9. 63	Nombre Cadre au 25. 9. 63	Total F
Greffier .....	Hors cadre*	27.500	1	1	27.500
Greffier adjoint .....	Hors cadre*	54.600	1	1	54.600
Conseillers .....	A5	43.263 /57.370	—	2	23.073
Premiers secrétaires .....	A4	34.046 /45.896	4	3	140.777
Secrétaires .....	A3	27.462 /35.927	3	2	84.830
Assistant d'encadrement ; Correc- teur d'épreuves /Aide-traductrice	A2	22.572 /28.277	1	2	31.851
Chef comptable ; Aide-traductrice	B5	18.810 /25.393	2	2	39.483
Assistants qualifiées .....	B4	15.361 /21.945	3	3	48.963
Sténo-dactylographes bilingues ...	B3	12.853 /17.041	8	7	107.951
Chef ronéo-magasinier .....	C5	14.634 /18.810	—	1	3.762
Chef ronéo-magasinier .....	C4	11.286 /14.032	1	—	9.720
Messagers .....	C3	9.781 /12.527	1	2	12.490
			25	26	585.000

\* Les fonctionnaires hors cadre ne reçoivent pas d'indemnités d'expatriation, de chef de famille ni d'allocations familiales.

Nouvelles estimations : F 585.000

Crédits approuvés : F — 585.000

Prévisions inchangées

(b) Remplacement du personnel de grades B et C  
en congé de maladie, y compris frais de voyage  
et Sécurité Sociale

Nouvelles estimations : F 7.000

Crédits approuvés : F — 4.000

Prévisions supplémentaires : F 3.000

*Sub-Head 2*

## ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

## (A) ALLOWANCES

*Supplementary estimate : F 7,240*

## (a) Head-of-family allowance

*Supplementary estimate : F NIL*

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellor .....	A5	1	610
First Secretaries .....	A4	3	5,605
Secretary .....	A3	1	3,130
Supervisor .....	A2	1	1,693
Assistant .....	B3	1	1,040
Head Roneo /Storekeeper .....	C5/C4	1	972
Messenger .....	C3	1	200
		9	13,250

New estimate : F 13,250

Credits approved : F — 13,250

Estimate unchanged

## (c) Expatriation allowance

*Supplementary estimate : F 7,240*

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors .....	A5	2	5,442
First Secretaries .....	A4	2	23,647
Secretary .....	A3	1	15,815
Supervisor .....	A2	1	9,456
Assistant Translator.....	B5	1	1,180
Personal assistant .....	B4	1	4,000
Bilingual shorthand-typists.....	B3	2	11,500
		10	71,040

New estimate : F 71,040

Credits approved : F — 63,800

*Supplementary estimate : F 7,240*

## Article 2

## INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.

## (A) INDEMNITÉS

Prévisions supplémentaires : F 7.240

## (a) Indemnité de chef de famille

Prévisions supplémentaires : NÉANT

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Conseiller .....	A5	1	610
Premiers secrétaires .....	A4	3	5.605
Secrétaire .....	A3	1	3.130
Assistant d'encadrement .....	A2	1	1.693
Assistante .....	B3	1	1.040
Chef ronéo-magasinier .....	C5/C4	1	972
Messenger .....	C3	1	200
		9	13.250

Nouvelles estimations : F 13.250

Crédits approuvés : F — 13.250

Prévisions inchangées

## (c) Indemnité d'expatriation

Prévisions supplémentaires : F 7.240

Fonctions	Grade U. E. O.	Nombre	Total F
Conseillers.....	A5	2	5.442
Premiers secrétaires .....	A4	2	23.647
Secrétaire .....	A3	1	15.815
Assistant d'encadrement .....	A2	1	9.456
Aide-traductrice .....	B5	1	1.180
Assistante qualifiée .....	B4	1	4.000
Sténo-dactylographes bilingues .....	B3	2	11.500
		10	71.040

Nouvelles estimations : F 71.040

Crédits approuvés : F — 63.800

Prévisions supplémentaires : F 7.240

**(B) SOCIAL CHARGES***Supplementary estimate : F 2,260*

(a) Social Security

*Supplementary estimate : F 2,260***(C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS***Supplementary estimate : F 8,200*

(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris who are convened for examinations and interviews and cost of marking examination papers

*Supplementary estimate : F 820*

(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons

*Supplementary estimate : F 880*

(c) Removal expenses

*Supplementary estimate : F 6,000*

(d) Installation allowance

*Supplementary estimate : F 500***Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly**LESS : F 30,700*Sub-Head 3***1. TEMPORARY STAFF**

Temporary staff required for the sessions of the Assembly

LESS : F 10,000**2. LINGUISTIC STAFF****(A) Interpretation Services**

(a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

LESS : F 5,000**(B) Translation Services**

Temporary translators for the sessions of the Assembly

LESS : F 15,700**Head IV — General administrative costs***Supplementary estimate : F 10,000**Sub-Head 6*

POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS, REMOVAL OF MACHINES, ETC.

— Postage

*Supplementary estimate : F 10,000*

**(B) CHARGES SOCIALES***Prévisions supplémentaires : F 2.260***(a) Sécurité Sociale***Prévisions supplémentaires : F 2.260***(C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS***Prévisions supplémentaires : F 8.200***(a) Frais de voyage et indemnité de séjour pour les candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves***Prévisions supplémentaires : F 820***(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge***Prévisions supplémentaires : F 880***(c) Frais de déménagement***Prévisions supplémentaires : F 6.000***(d) Indemnité d'installation***Prévisions supplémentaires : F 500***Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée****MOINS : F 30.700****Article 3****1. PERSONNEL TEMPORAIRE**

Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

**MOINS : F 10.000****2. PERSONNEL LINGUISTIQUE****(A) Interprètes****(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée****MOINS : F 5.000****(B) Traducteurs**

Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

**MOINS : F 15.700****Chapitre IV — Frais généraux***Prévisions supplémentaires : F 10.000***Article 6****FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS, DE MACHINES, ETC.**

— Frais d'affranchissement

*Prévisions supplémentaires : F 10.000*

**BUDGET OF THE ADMINISTRATIVE EXPENDITURE  
OF THE ASSEMBLY FOR THE FINANCIAL YEAR 1964<sup>1</sup>**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration<sup>2</sup>  
by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

Summary of Estimates for the Financial Year 1964  
Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads  
Explanatory Memorandum

*Summary of Estimates for the Financial Year 1964*

Details	Estimate for 1964 F
<i>Head I</i> : Expenditure for staff.....	920,000
<i>Head II</i> : Expenditure relating to temporary personnel .....	355,900
<i>Head III</i> : Expenditure on premises and equipment .....	85,000
<i>Head IV</i> : General administrative costs .....	384,500
<i>Head V</i> : Other expenditure .....	197,900
<b>TOTAL EXPENDITURE</b> .....	<b>1,943,300</b>
<b>TOTAL RECEIPTS</b> .....	<b>10,000</b>
<b>NET TOTAL</b> .....	<b>1,933,300</b>

1. Adopted unanimously by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and approved unanimously by the Presidential Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Molter (Chairman); Mr. Duynstee, Lord Stonehaven (Vice-Chairmen); MM. Bourgeois (Substitute : Privat), Corterier, Dardel (Substitute : Yvon), Mrs. Flütz, MM. Gros (Substitute :

*Pinton), Johnson, Lord Kennet, MM. le Hodey, Linden, Mrs. McLaughlin, MM. Matteotti, Memmel, Radius, Rapelli, Restagno, Süsterhenn, Tjalma (Substitute : Laan), Valmarana.*

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**BUDGET DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES  
DE L'ASSEMBLÉE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1964 <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration <sup>2</sup>  
par M. Molter, président et rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1964  
Répartition des dépenses par chapitres et articles  
Exposé des motifs

**Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1964**

Nature des dépenses	Prévisions pour 1964 F
<i>Chapitre I</i> : Dépenses de personnel .....	920.000
<i>Chapitre II</i> : Dépenses afférentes au personnel temporaire .....	355.900
<i>Chapitre III</i> : Dépenses de locaux et d'équipement .....	85.000
<i>Chapitre IV</i> : Frais généraux.....	384.500
<i>Chapitre V</i> : Autres dépenses.....	197.900
TOTAL DES DÉPENSES .....	1.943.300
TOTAL DES RECETTES .....	10.000
TOTAL NET .....	1.933.300

1. Adopté à l'unanimité par la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et approuvé à l'unanimité par le Comité des Présidents.

2. Membres de la Commission : M. Molter (président) ; M. Duynstee, Lord Stonehaven (vice-présidents) ; MM. Bourgeois (suppléant : Privat), Corterier, Dardel (suppléant : Yvon), Mme Flitz, MM. Gros (suppléant :

*Pinton), Johnson, Lord Kennet, MM. le Hodey, Linden, Mrs. McLaughlin, MM. Matteotti, Memmel, Radius, Rapelli, Restagno, Süsterhenn, Tjalma (suppléant : Laan), Valmarana.*

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

**Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads**

Details	Estimate for 1964 F
<b>Head I — EXPENDITURE FOR STAFF</b>	
Sub-Head 1: Salaries of permanent establishment .....	652,500
Sub-Head 2: (A) Allowances .....	129,500
(B) Social charges .....	123,900
(C) Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials .....	14,100
TOTAL OF HEAD I .....	920,000
<b>Head II — EXPENDITURE RELATING TO THE SESSIONS OF THE ASSEMBLY</b>	
Sub-Head 3: 1. Temporary staff .....	126,700
2. Linguistic staff .....	161,500
3. Insurance for temporary staff .....	2,500
4. Installation of simultaneous interpretation equip- ment and hire of offices for the temporary trans- lation department .....	58,200
5. Miscellaneous expenditure during the sessions ...	7,000
TOTAL OF HEAD II .....	355,900
<b>Head III — EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT</b>	
Sub-Head 4: Premises .....	69,100
Sub-Head 5: Capital equipment .....	15,900
TOTAL OF HEAD III .....	85,000
<b>Head IV — GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS</b>	
Sub-Head 6: Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, removal of machines, etc. ....	93,000
Sub-Head 7: Paper, stationery and office supplies .....	40,000
Sub-Head 8: Printing and publishing of Assembly documents ...	227,000
Sub-Head 9: Purchase of documents, reference works, etc. ....	8,000
Sub-Head 10: Official car .....	16,000
Sub-Head 11: Bank charges .....	500
TOTAL OF HEAD IV .....	384,500
<b>Head V — OTHER EXPENDITURE</b>	
Sub-Head 12: Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Represen- tatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings .....	40,000
Sub-Head 13: Expenses for representation and receptions .....	82,000
Sub-Head 14: Committee study missions .....	2,000
Sub-Head 15: Official journeys of members of the Office of the Clerk	49,000
Sub-Head 16: Expenses of experts and the auditors .....	7,500
Sub-Head 17: Expenditure on information .....	9,400
Sub-Head 18: Expenses for groups of the Assembly .....	6,000
Sub-Head 19: Contingencies and other expenditure not elsewhere provided for .....	2,000
TOTAL OF HEAD V .....	197,900



## Répartition des dépenses par chapitres et articles

Nature des dépenses	Prévisions pour 1964 F
<b>Chapitre I — DÉPENSES DE PERSONNEL</b>	
Art. 1 : Traitements du personnel du cadre permanent .....	652.500
Art. 2 : (A) Indemnités .....	129.500
(B) Charges sociales.....	123.900
(C) Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents .....	14.100
<b>TOTAL DU CHAPITRE I .....</b>	<b>920.000</b>
<b>Chapitre II — DÉPENSES RELATIVES AUX SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE</b>	
Art. 3 : 1. Personnel temporaire .....	126.700
2. Personnel linguistique .....	161.500
3. Assurances afférentes au personnel temporaire .....	2.500
4. Installation de l'équipement d'interprétation simultanée et location de bureaux pour le service temporaire de traduction .....	58.200
5. Dépenses diverses pendant les sessions .....	7.000
<b>TOTAL DU CHAPITRE II .....</b>	<b>355.900</b>
<b>Chapitre III — DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT</b>	
Art. 4 : Locaux .....	69.100
Art. 5 : Equipement .....	15.900
<b>TOTAL DU CHAPITRE III .....</b>	<b>85.000</b>
<b>Chapitre IV — FRAIS GÉNÉRAUX</b>	
Art. 6 : Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe ..	93.000
Art. 7 : Papier et fournitures de bureau .....	40.000
Art. 8 : Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée .....	227.000
Art. 9 : Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc. ...	8.000
Art. 10 : Voiture de service pour l'Assemblée .....	16.000
Art. 11 : Frais de banque .....	500
<b>TOTAL DU CHAPITRE IV .....</b>	<b>384.500</b>
<b>Chapitre V — AUTRES DÉPENSES</b>	
Art. 12 : Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de Commission, rapporteurs et Représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des Présidents et les réunions communes .....	40.000
Art. 13 : Frais de représentation .....	82.000
Art. 14 : Missions d'études des Commissions .....	2.000
Art. 15 : Frais de mission des membres du Greffe .....	49.000
Art. 16 : Frais des experts et du Commissaire aux comptes .....	7.500
Art. 17 : Dépenses pour l'information .....	9.400
Art. 18 : Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée .....	6.000
Art. 19 : Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues ..	2.000
<b>TOTAL DU CHAPITRE V .....</b>	<b>197.900</b>

**Head I — Expenditure for Staff***Sub-Head 1*

## SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT

*Estimate : F 652,500**(a) Basic salaries**Estimate : F 647,500*

Rank	WEU Grade	Salaries F	No.	Total F
The Clerk .....	Hors cadre*	27,500	1	27,500
The Clerk Assistant .....	Hors cadre*	54,600	1	54,600
Counsellors .....	A5	43,263 /57,370	4	181,000
First Secretaries .....	A4	34,046 /45,896	2	73,400
Secretaries .....	A3	27,462 /35,927	2	57,500
Assistant Translator.....	A2	22,572 /28,277	1	23,400
Chief Accountant .....	B6	21,945 /28,528	1	22,700
Principal Assistant .....	B5	18,810 /25,393	1	19,600
Personal Assistants .....	B4	15,361 /21,945	3	53,200
Bilingual Shorthand Typists .....	B3	12,853 /17,041	7	99,200
Head Roneo-Storekeeper.....	C6	14,634 /18,810	1	15,200
Messengers .....	C3	9,781 /12,527	2	20,200
			<b>26</b>	<b>647,500</b>

\* Hors cadre officials do not receive expatriation, head-of-family or children's allowances.

*(b) Replacement of junior staff on sick leave including travelling expenses and French social security.*

*Estimate : F 5,000*

**Chapitre I — Dépenses de personnel****Article 1****TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT***Prévisions : F 652.500***(a) Traitements de base***Prévisions : F 647.500*

Fonctions	Grade U.E.O.	Traitements F	Nombre	Total F
Greffier .....	Hors cadre*	27.500	1	27.500
Greffier adjoint .....	Hors cadre*	54.600	1	54.600
Conseillers.....	A5	43.263 /57.370	4	181.000
Premiers secrétaires .....	A4	34.046 /45.896	2	73.400
Secrétaires .....	A3	27.462 /35.927	2	57.500
Aide-traductrice .....	A2	22.572 /28.277	1	23.400
Chef comptable .....	B6	21.945 /28.528	1	22.700
Assistante principale .....	B5	18.810 /25.393	1	19.600
Assistants qualifiées .....	B4	15.361 /21.945	3	53.200
Sténo-dactylographes bilingues .....	B3	12.853 /17.041	7	99.200
Chef ronéo-magasinier .....	C6	14.634 /18.810	1	15.200
Messagers .....	C3	9.781 /12.527	2	20.200
			26	647.500

\* Les fonctionnaires hors cadre ne reçoivent pas d'indemnités d'expatriation, de chef de famille ni d'allocations familiales.

(b) Remplacement de membres du personnel des grades B et C en congé de maladie, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale

*Prévisions : F 5.000*

*Sub-Head 2*

## ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

## (A) ALLOWANCES

*Estimate* : F 129,500

## (a) Head-of-family allowance

*Estimate* : F 15,320

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors .....	A5	3	6,850
First Secretary .....	A4	1	1,870
Secretaries .....	A3	2	3,600
Assistant .....	B3	1	1,040
Head Roneo-Storekeeper.....	C6	1	1,160
Messenger .....	C3	1	800
		9	15,320

## (b) Children's allowance

*Estimate* : F 22,0801,380 F per year per child :  $1,380 \times 16$  ..... F 22,080

## (c) Expatriation allowance

*Estimate* : F 80,100

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors .....	A5	3	33,000
First Secretary .....	A4	1	9,600
Secretaries .....	A3	2	19,400
Principal Assistant .....	B5	1	4,800
Personal Assistant .....	B4	1	4,800
Bilingual shorthand-typists.....	B3	2	8,500
		10	80,100

## (d) Compensatory rent allowance

*Estimate* : F 5,000

## (e) Overtime

*Estimate* : F 7,000

## (f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff

*Estimate* : token purposes

**Article 2****INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.****(A) INDEMNITÉS***Prévisions : F 129.500***(a) Indemnité de chef de famille***Prévisions : F 15.320*

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Conseillers.....	A5	3	6.850
Premier secrétaire.....	A4	1	1.870
Secrétaires.....	A3	2	3.600
Assistante.....	B3	1	1.040
Chef ronéo-magasinier.....	C6	1	1.160
Messenger.....	C3	1	800
		9	15.320

**(b) Allocations familiales***Prévisions : F 22.080*1.380 F par an pour chaque enfant :  $1.380 \times 16$  ..... F 22.080**(c) Indemnité d'expatriation***Prévisions : F 80.100*

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Conseillers.....	A5	3	33.000
Premier secrétaire.....	A4	1	9.600
Secrétaires.....	A3	2	19.400
Assistante principale.....	B5	1	4.800
Assistante qualifiée.....	B4	1	4.800
Sténo-dactylographes bilingues.....	B3	2	8.500
		10	80.100

**(d) Indemnité de logement***Prévisions : F 5.000***(e) Heures supplémentaires***Prévisions : F 7.000***(f) Garantie de change au personnel non français***Prévisions : pour mémoire*

**(B) SOCIAL CHARGES***Estimate : F 123,900*

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| (a) Social Security<br>74 F per month, for 12 months for 25 officials     | <i>Estimate : F 22,200</i> |
| (b) Supplementary insurance<br>2 % of total emoluments $\times$ 742,500 F | <i>Estimate : F 14,900</i> |
| (c) Provident fund<br>14 % of basic salaries $\times$ 620,000 F           | <i>Estimate : F 86,800</i> |

**(C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS***Estimate : F 14,100*

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| (a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris who are convened for examinations and interviews and cost of marking examination papers | <i>Estimate : F 1,600</i> |
| (b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons  | <i>Estimate : F 1,500</i> |
| (c) Removal expenses  | <i>Estimate : F 3,000</i> |
| (d) Installation allowance  | <i>Estimate : F 4,500</i> |
| (e) Biennial home leave for non-French officials  | <i>Estimate : F 3,000</i> |
| (f) Medical examination   | <i>Estimate : F 500</i>   |

**(B) CHARGES SOCIALES***Prévisions : F 123.900*

- (a) Sécurité Sociale  
74 F par mois pour 12 mois pour 25 fonctionnaires  
*Prévisions : F 22.200*
- (b) Assurance complémentaire  
2 % du traitement total  $\times$  742.500 F  
*Prévisions : F 14.900*
- (c) Fonds de prévoyance  
14% du traitement de base  $\times$  620.000 F  
*Prévisions : F 86.800*

**(C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS***Prévisions : F 14.100*

- (a) Frais de voyage et indemnité de séjour pour les candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves  
*Prévisions : F 1.600*
- (b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge  
*Prévisions : F 1.500*
- (c) Frais de déménagement  
*Prévisions : F 3.000*
- (d) Indemnité d'installation  
*Prévisions : F 4.500*
- (e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français  
*Prévisions : F 3.000*
- (f) Examen médical  
*Prévisions : F 500*

**Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly***Estimate* : F 355,900*Sub-Head 3***I. TEMPORARY STAFF**

Temporary staff required for the sessions of the Assembly

Function	Paris : 10 days		
	Daily remuneration F	No.	Total F
Head of the sittings office .....	150	1 <i>a</i>	2,100
Heads of sections .....	90	2 <i>a</i>	8,040
	130	4 <i>b</i>	
Sergeant-at-Arms .....	130	1 <i>b</i>	3,900
Secretaries for the Assembly .....	75	3 <i>a</i>	6,210
	110	3 <i>b</i>	
Précis writers .....	75	5 <i>a</i>	10,350
	110	5 <i>b</i>	
Verbatim reporters .....	75	6 <i>a</i>	22,980
	110	14 <i>b</i>	
Assistants .....	50	2 <i>a</i>	30,430
	70	2 <i>b</i>	
	39	3 <i>a</i>	
	68	3 <i>b</i>	
	35	22 <i>a</i>	
	63	22 <i>b</i>	
Head ushers.....	38	2 <i>a</i>	760
Ushers .....	30	25 <i>a</i>	9,000
Roneo /Assemblers .....	33	20 <i>a</i>	7,930
		145	101,700

*a.* Recruited locally.*b.* Recruited outside France.

Travelling expenses ..... F 25,000

F 126,700



**Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée**

Prévisions : F 355.900

**Article 3****I. PERSONNEL TEMPORAIRE**

Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Paris : 10 jours		
	Rémunération par jour F	Nombre	Total F
Chef du service de la séance.....	150	1 a	2.100
Chefs de section .....	90	2 a	8.040
	130	4 b	
Secrétaire chargé de la questure .....	130	1 b	3.900
Secrétaires parlementaires.....	75	3 a	6.210
	110	3 b	
Secrétaires de l'analytique .....	75	5 a	10.350
	110	5 b	
Sténographes des débats .....	75	6 a	22.980
	110	14 b	
Assistantes .....	50	2 a	30.430
	70	2 b	
	39	3 a	
	68	3 b	
	35	22 a	
	63	22 b	
Chefs huissiers .....	38	2 a	760
Huissiers .....	30	25 a	9.000
Ronéo-assembleurs .....	33	20 a	7.930
		145	101.700

a. Recrutés localement.

b. Recrutés hors de France.

Frais de voyage ..... F 25.000

F 126.700

## 2. LINGUISTIC STAFF

## (A) Interpretation Services

## (a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

Function	Paris : 10 days		
	Daily remuneration F	No.	Total F
Interpreters .....	172	6 <i>a</i>	41,000
	257	10 <i>b</i>	
			16

*a.* Recruited locally.

Travelling expenses ..... F 6,000

*b.* Recruited outside France.

F 47,000

## (b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions :

4 interpreters for 30 sitting days ..... F 23,000

## (B) Translation Services

## Temporary translators for the sessions of the Assembly

Function	Daily remuneration F	No.	Estimate <sup>1</sup>
Head of Translation Department .....	200	1 <i>b</i>	12,000
Revisers .....	120	2 <i>a</i>	18,800
	175	4 <i>b</i>	
Translators .....	100	3 <i>a</i>	30,340
	155	3 <i>b</i>	
	85	2 <i>a</i>	
	140	2 <i>b</i>	
Assistants .....	45	2 <i>a</i>	23,360
	68	2 <i>b</i>	
	35	4 <i>a</i>	
	63	4 <i>b</i>	
		29	84,500

1. Based on 60 days for the head of the department,  
20 days for the revisers, and  
25 days for the translators.

Travelling expenses ..... F 7,000

*a.* Recruited locally.

F 91,500

*b.* Recruited outside France.

## 3. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Estimate : F 2,500

## 2. PERSONNEL LINGUISTIQUE

(A) *Interprètes*

## (a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Paris : 10 jours		
	Rémunération par jour F	Nombre	Total F
Interprètes .....	172	6 a	41.000
	257	10 b	
		16	

a. Recrutés localement.

Frais de voyage ..... F 6.000

b. Recrutés hors de France.

F 47.000

## (b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions des commissions devant se tenir entre les sessions :

4 interprètes pour 30 jours de séances ..... F 23.000

(B) *Traducteurs*

## Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Rémunération par jour F	Nombre	Prévisions <sup>1</sup>
Chef du service de traduction.....	200	1 b	12.000
Réviseurs .....	120	2 a	18.800
	175	4 b	
Traducteurs .....	100	3 a	30.340
	155	3 b	
	85	2 a	
	140	2 b	
Assistants .....	45	2 a	23.360
	68	2 b	
	35	4 a	
	63	4 b	
		29	84.500

1. Basées sur 60 jours pour le chef de service,  
20 jours pour les réviseurs et  
25 jours pour les traducteurs.

Frais de voyage ..... F 7.000

a. Recrutés localement.

F 91.500

b. Recrutés hors de France.

## 3. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE

Prévisions : F 2.500

## 4. INSTALLATION OF EQUIPMENT AND HIRE OF OFFICES FOR THE SESSIONS

— Installation of simultaneous interpretation equipment in the Assembly Hall of the Economic and Social Council .....	F	30,000
— Installation of telephone booths in the building of the Economic and Social Council .....	F	12,000
— Installation of a tape-recorder and a teleprinter "France-Presse" .....	F	4,000
— Installation required for the Press Services in the Lobby of the Economic and Social Council .....	F	2,200
— Technicians necessary for the operation of the simultaneous interpretation equipment in the WEU committee rooms .....	F	3,000
— Hire of offices for the temporary translation department at the "Centre de Conférences Internationales" .....	F	7,000

*Estimate* : F 58,200

## 5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING SESSIONS

— Removal expenses .....	F	1,000
— Medical Service .....	F	1,500
— Fire guard, Security .....	F	3,000
— Hire of typewriters .....	F	500
— Miscellaneous .....	F	1,000

*Estimate* : F 7,000

**Head III — Expenditure on premises and equipment**

*Estimate* : F 85,000

*Sub-Head 4*

## PREMISES

— Hire of committee rooms outside Paris and installation of simultaneous interpretation equipment .....	F	10,000
— Technician necessary for the operation of the simultaneous interpretation equipment in the WEU committee rooms outside Assembly periods ...	F	3,000
— Overheads, water, electricity, lifts, etc. ....	F	22,000
— Cleaning of offices .....	F	22,500
— Minor repairs to premises .....	F	5,700
— Minor repairs to equipment and machines and removal of furniture .....	F	4,300
— Insurance .....	F	1,600

F 56,100

*Estimate* : F 69,100

## 4. INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ET LOCATION DE BUREAUX POUR LES SESSIONS

— Installation de l'équipement d'interprétation simultanée dans la salle de séances du Conseil Economique et Social .....	F	30.000
— Installation de cabines téléphoniques au Conseil Economique et Social..	F	12.000
— Installation d'un magnétophone et d'un téléscrip-teur de l'Agence France- Presse .....	F	4.000
— Aménagement pour le Service de presse au Conseil Economique et Social	F	2.200
— Techniciens pour le fonctionnement de l'équipement d'interprétation simultanée dans les salles de commissions de l'U.E.O. ....	F	3.000
— Location de bureaux pour le service temporaire de traduction au Centre de Conférences Internationales .....	F	7.000
		58.200
	<i>Prévisions :</i>	F 58.200

## 5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS

— Frais de déménagement .....	F	1.000
— Service médical .....	F	1.500
— Piquet d'incendie, sécurité.....	F	3.000
— Location de machines à écrire .....	F	500
— Divers .....	F	1.000
		7.000
	<i>Prévisions :</i>	F 7.000

**Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement***Prévisions :* F 85.000*Article 4*

## LOCAUX

— Location de salles de commissions en dehors de Paris et installation de l'équipement d'interprétation simultanée .....	F	10.000
— Technicien nécessaire pour le fonctionnement de l'équipement d'inter- prétation simultanée dans les salles de commissions de l'U.E.O. en dehors des sessions .....	F	3.000
— Charges, eau, électricité, ascenseurs, etc. ....	F	22.000
— Nettoyage .....	F	22.500
— Entretien et réparations de l'immeuble .....	F	5.700
— Entretien, réparation et manutention du mobilier et des machines .....	F	4.300
— Assurances .....	F	1.600
		56.100
	<i>Prévisions :</i>	F 69.100

*Sub-Head 5*

## CAPITAL EQUIPMENT

— Purchase of shelving for the archives section .....	F 12,000
— Purchase of one roneo machine .....	F 3,900

*Estimate* : F 15,900

**Head IV — General administrative costs**

*Estimate* : F 384,500

*Sub-Head 6*

## POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS, REMOVAL OF MACHINES, ETC.

Postage .....	F 46,000
Telephone.....	F 39,000
Telegrams.....	F 2,000
Transport of documents, typewriters, etc. ....	F 6,000

*Estimate* : F 93,000

*Sub-Head 7*

## PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES

Purchase of roneo paper, stencils, headed writing paper and other office supplies

*Estimate* : F 40,000

*Sub-Head 8*

## PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY DOCUMENTS

- Printing of Assembly documents (includes the record of debates, minutes of the Assembly and Assembly documents)
- Printing of Reports of the Council
- Printing of Texts Adopted
- Miscellaneous — Bulletins, printing of the Agenda and Order of Business of the Assembly, voting lists, etc.
- Reprints
- Brochures

*Estimate* : F 227,000

*Sub-Head 9*

## PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.

*Estimate* : F 8,000

*Article 5*

## DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

— Achat de rayonnages pour les archives .....	F 12.000
— Achat d'une machine ronéo .....	F 3.900

*Prévisions* : F 15.900

**Chapitre IV — Frais généraux**

*Prévisions* : F 384.500

*Article 6*FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS,  
DE MACHINES, ETC.

Frais d'affranchissement .....	F 46.000
Téléphone.....	F 39.000
Télégrammes .....	F 2.000
Transport de documents, de machines à écrire, etc. ....	F 6.000

*Prévisions* : F 93.000

*Article 7*

## PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU

Achat de papier ronéo, stencils, papier à lettres et fournitures de bureau

*Prévisions* : F 40.000

*Article 8*

## FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE

- Impression des documents de l'Assemblée (comprenant le compte rendu des débats, les procès-verbaux de séances et les documents de l'Assemblée)
- Impression des rapports du Conseil
- Impression des textes adoptés
- Divers — Bulletins, impression du calendrier et de l'ordre du jour de l'Assemblée, listes de votes, etc.
- Réimpressions
- Brochures

*Prévisions* : F 227.000

*Article 9*

## ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.

*Prévisions* : F 8.000

*Sub-Head 10*

## OFFICIAL CAR

— Hire of official car.....	F	6,000
— Lump sum allowance for the President's car .....	F	10,000
		<i>Estimate</i> : F 16,000

*Sub-Head 11*

## BANK CHARGES

*Estimate* : F 500**Head V — Other expenditure***Estimate* : F 197,900*Sub-Head 12*

TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES AND INSURANCE FOR CHAIRMEN OF COMMITTEES, RAPPORTEURS AND REPRESENTATIVES ATTENDING MEETINGS OF THE BUREAU, PRESIDENTIAL COMMITTEE AND JOINT MEETINGS

*Estimate* : F 40,000*Sub-Head 13*

## EXPENSES FOR REPRESENTATION AND RECEPTIONS

— Representation expenses of the President of the Assembly ..	F	24,000
— Representation expenses of Chairmen and Rapporteurs of the Assembly Committees .....	F	20,000
— Representation expenses of the Clerk of the Assembly .....	F	8,000
— Receptions .....	F	30,000
		<i>Estimate</i> : F 82,000

*Sub-Head 14*

## COMMITTEE STUDY MISSIONS

*Estimate* : F 2,000*Sub-Head 15*

OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

*Estimate* : F 49,000*Sub-Head 16*

## EXPENSES OF EXPERTS AND THE AUDITORS

*Estimate* : F 7,500*Sub-Head 17*

## EXPENDITURE ON INFORMATION

*Estimate* : F 9,400*Sub-Head 18*

## EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

*Estimate* : F 6,000*Sub-Head 19*

CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

*Estimate* : F 2,000



*Article 10*

## VOITURE DE SERVICE

— Location de voiture de service .....	F 6.000	
— Indemnité forfaitaire de voiture pour le Président .....	F 10.000	
		<i>Prévisions</i> : F 16.000

*Article 11*

## FRAIS DE BANQUE

*Prévisions* : F 500**Chapitre V — Autres dépenses***Prévisions* : F 197.900*Article 12*

FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉS ET ASSURANCE DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS, RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS POUR LES RÉUNIONS DU BUREAU, DU COMITÉ DES PRÉSIDENTS ET LES RÉUNIONS COMMUNES

*Prévisions* : F 40.000*Article 13*

## FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DÉPENSES DE RÉCEPTIONS

— Frais de représentation du Président de l'Assemblée .....	F 24.000	
— Frais de représentation des présidents et rapporteurs des Commissions de l'Assemblée .....	F 20.000	
— Frais de représentation du Greffier de l'Assemblée .....	F 8.000	
— Dépenses de réceptions .....	F 30.000	
		<i>Prévisions</i> : F 82.000

*Article 14*

## MISSION D'ÉTUDES DES COMMISSIONS

*Prévisions* : F 2.000*Article 15*

## FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU GREFFE

*Prévisions* : F 49.000*Article 16*

## FRAIS DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

*Prévisions* : F 7.500*Article 17*

## DÉPENSES D'INFORMATION

*Prévisions* : F 9.400*Article 18*

## DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE

*Prévisions* : F 6.000*Article 19*

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES

*Prévisions* : F 2.000

### **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur)*

1. The budget for the financial year 1963 amounted to F 1,745,465<sup>1</sup>. The draft budget for the financial year 1964 amounts to F 1,933,900.

This draft budget, which shows an increase in comparison to the previous financial year — the increased estimates are explained below — is small compared with the budgets of the other European assemblies and of the Secretariat-General of the Organisation, the Standing Armaments Committee and the Agency for the Control of Armaments.

On considering the leading rôle played by the Assembly in the past activities of the various organs of the institution and the no less important rôle the Assembly will have to play in the near future as a result of the decision of the Ministers of the European Communities to use WEU as a forum for discussions with the United Kingdom, it will be appreciated how reasonable the estimates are for the efficient operation of our Assembly and the achievement of its aims.

The increases are due to the following causes :

2. *Head I — Expenditure for staff*

- The Council having approved only part of the regradings requested by the Assembly for the staff of the Office of the Clerk, and this to take effect on 25th September 1963, these regradings and the new post of usher have been calculated in 1964 for the whole year.
- The Committee has maintained the regradings requested on 4th March 1963 and refused by the Council on 21st October 1963. These regradings have been calculated with effect from 1st January 1964.
- Increase in basic salaries and allowances for staff owing to the annual rise in increments and new social security rates.

3. *Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly*

Calculations have been made on the basis of two part-sessions of five days each in Paris during the financial year 1964.

The salaries and allowances for interpreters have been increased in the Council of Europe. It is not possible for WEU to apply different rates.

4. *Head III — Expenditure on premises and equipment*

Overhead expenses are divided between the Agency for the Control of Armaments, the Standing Armaments Committee and the Office of the Clerk of the Assembly. The quota for the Office of the Clerk is fixed at 30 %.

Certain expenses, particularly for cleaning and maintenance, have increased in comparison with expenditure during the first year of occupation of the building at 43 avenue du Président Wilson.

It is intended to purchase shelving for the archives section and a new roneo machine and the estimates include sums in this respect.

5. *Head IV — General administrative costs*

- Printing costs have increased owing to the greater volume of texts prepared by the Assembly.
- The credits for the hire of an official car for the President are insufficient and the amount under this head has therefore been increased.

6. *Head V — Other expenditure*

It also seems reasonable to increase the amount for representation expenses of the President of the Assembly to cover the cost of the receptions he will have to give in 1964.

<sup>1</sup> See Document 286.

## **Exposé des motifs**

*(présenté par M. Molter, président et rapporteur)*

1. Le budget pour l'exercice financier 1963 se montait à F 1.745.465<sup>1</sup>. Le projet de budget pour l'exercice financier 1964 s'élève à F 1.933.900.

Ce projet qui est en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent — et l'on trouvera ci-dessous les explications des augmentations de crédits prévues — demeure modeste eu égard aux budgets des autres assemblées européennes ainsi qu'au budget du Secrétariat général de l'organisation, du Comité Permanent des Armements et de l'Agence pour le Contrôle des Armements.

Si l'on considère la part prépondérante prise par l'Assemblée dans les activités passées des différents organes de l'institution et le rôle non moins prépondérant que l'Assemblée aura à jouer dans un avenir proche, à la suite de la décision des ministres des Communautés européennes de développer au sein de l'U.E.O. le dialogue avec la Grande-Bretagne, on ressentira d'autant plus la modicité des crédits demandés pour le bon fonctionnement de notre Assemblée par rapport au but poursuivi.

L'augmentation s'explique par les raisons suivantes :

### 2. *Chapitre I — Dépenses de personnel*

- Le Conseil n'ayant approuvé qu'une partie des reclassements demandés par l'Assemblée pour le personnel du Greffe et à compter du 25 septembre 1963, ces reclassements ont été calculés en 1964 pour l'année entière.
- La Commission a maintenu les reclassements qui avaient été demandés le 4 mars 1963 et que le Conseil a refusés le 21 octobre 1963. Ces reclassements et la création du nouveau poste d'huissier ont été calculés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1964.
- Augmentation des traitements de base et indemnités des fonctionnaires en raison des majorations annuelles d'échelons et des nouveaux taux appliqués par la Sécurité Sociale.

### 3. *Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée*

Les calculs ont été effectués sur la base de 2 parties de session de 5 jours à Paris au cours de l'exercice financier 1964.

Les traitements et indemnités des interprètes ont été augmentés au Conseil de l'Europe. Ces fonctionnaires ne peuvent être traités différemment par l'U.E.O.

### 4. *Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement*

Les frais généraux sont répartis entre l'Agence pour le Contrôle des Armements, le Comité Permanent des Armements et le Greffe de l'Assemblée. La quote-part du Greffe est fixée à 30 %.

Par rapport aux dépenses effectuées pendant la première année d'occupation de l'immeuble, 43, avenue du Président Wilson, certaines charges, en particulier celles du nettoyage et de l'entretien de l'immeuble, ont augmenté.

Il est prévu l'achat de rayonnages pour le Service des archives et d'une nouvelle machine ronéo, et des crédits ont été prévus à cet effet.

### 5. *Chapitre IV — Frais généraux*

- Les frais d'impression ont été augmentés du fait de l'accroissement du volume des textes préparés par l'Assemblée.
- Les crédits relatifs à la location d'une voiture pour le Président sont insuffisants : une augmentation est prévue.

### 6. *Chapitre V — Autres dépenses*

Il semble également raisonnable d'augmenter les frais de représentation du Président de l'Assemblée pour lui permettre de faire face aux réceptions à prévoir en 1964.

<sup>1</sup>. Voir Document 286.

**Head I — Expenditure for Staff***Sub-Head 1*

## SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT

**(a) Basic salaries**

Budget for 1963 .....	F 585,000
Estimate for 1964.....	<u>F 647,500</u>
Net increase .....	F 62,500

See explanation under paragraph 2 of the Explanatory Memorandum.

**(b) Replacement of junior staff on sick leave including travelling expenses and French social security**

Budget for 1963 .....	F 4,000
Additional amount requested .....	<u>F 3,000</u>
	F 7,000
Estimate for 1964.....	<u>F 5,000</u>
Net decrease.....	F 2,000

Owing to prolonged absences through illness in 1963 it was necessary to replace certain members of the staff. The credits requested are based on experience in previous years and also take account of the considerable increase in social security rates.

*Sub-Head 2*

## ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

**(A) ALLOWANCES****(a) Head-of-family allowance**

Budget for 1963 .....	F 13,250
Estimate for 1964.....	<u>F 15,320</u>
Net increase .....	F 2,070

This allowance has been calculated on the basis of the status of staff.

**(b) Children's allowance**

Budget for 1963 .....	F 21,120
Estimate for 1964.....	<u>F 22,080</u>
Net increase .....	F 960

**Chapitre I — Dépenses de personnel***Article 1*

## TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT

## (a) Traitements de base

Budget 1963 .....	F 585.000
Prévisions pour 1964 .....	<u>F 647.500</u>
Augmentation nette .....	F 62.500

Voir explication au paragraphe 2 de l'exposé des motifs.

## (b) Remplacement de membres du personnel des grades B et C en congé de maladie, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale

Budget 1963 .....	F 4.000
Supplément demandé .....	<u>F 3.000</u>
	F 7.000
Prévisions pour 1964 .....	<u>F 5.000</u>
Diminution nette.....	F 2.000

En 1963, il a été nécessaire, par suite d'absences prolongées pour cause de maladie, de procéder à des remplacements de membres du personnel. Le crédit demandé est basé sur l'expérience des années précédentes, mais tient compte du relèvement important du taux de la Sécurité Sociale.

*Article 2*

## INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.

## (A) INDEMNITÉS

## (a) Indemnité de chef de famille

Budget 1963 .....	F 13.250
Prévisions pour 1964 .....	<u>F 15.320</u>
Augmentation nette .....	F 2.070

Cette indemnité a été calculée sur la base de la situation de famille des membres du personnel.

## (b) Allocations familiales

Budget 1963 .....	F 21.120
Prévisions pour 1964 .....	<u>F 22.080</u>
Augmentation nette .....	F 960

## (c) Expatriation allowance

Budget for 1963 .....	F 63,800
Additional amount requested .....	<u>F 7,240</u>
	F 71,040
Estimate for 1964.....	<u>F 80,100</u>
Net increase .....	F 9,060

This sub-head has been calculated on the basis of the number of non-French staff entitled to the allowance.

## (d) Compensatory rent allowance

Budget for 1963 .....	F 5,000
Estimate for 1964.....	F 5,000
	Estimate unchanged

This sub-head has been calculated on the basis of the rent allowance now paid and the number of officials qualifying for an allowance.

## (e) Overtime

Budget for 1963 .....	F 7,000
Estimate for 1964.....	F 7,000
	Estimate unchanged

## (f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff :

Budget for 1963 .....	F 4,500
Estimate for 1964 .....	token purposes
Net decrease.....	F 4,500

## (B) SOCIAL CHARGES

## (a) Social security

Budget for 1963 .....	F 19,440
Additional amount requested .....	<u>F 2,260</u>
	F 21,700
Estimate for 1964.....	<u>F 22,200</u>
Net increase .....	F 500

This sub-head is based on the rates now applied by the French social security authorities.

## (b) Supplementary insurance :

Budget for 1963 .....	F 13,220
Estimate for 1964.....	<u>F 14,900</u>
Net increase .....	F 1,680

This calculation is based on 2 % of total emoluments.

**(c) Indemnité d'expatriation**

Budget 1963 .....	F	63.800
Supplément demandé .....	F	7.240
		<u>F 71.040</u>
Prévisions pour 1964 .....	F	80.100
		<u>F 80.100</u>
Augmentation nette .....	F	9.060

Cette indemnité a été calculée sur la base de l'effectif du personnel non français, ayant droit à cette indemnité.

**(d) Indemnité de logement**

Budget 1963 .....	F	5.000
Prévisions pour 1964 .....	F	5.000
		<u>F 5.000</u>
Prévisions inchangées		

En ce qui concerne cet article, les calculs ont été effectués sur la base de l'indemnité de logement actuellement versée aux membres du personnel permanent qui en bénéficient ou qui y ont droit.

**(e) Heures supplémentaires**

Budget 1963 .....	F	7.000
Prévisions pour 1964 .....	F	7.000
		<u>F 7.000</u>
Prévisions inchangées		

**(f) Garantie de change au personnel non français**

Budget 1963 .....	F	4.500
Prévisions pour 1964 .....		pour mémoire
Diminution nette .....	F	4.500

**(B) CHARGES SOCIALES****(a) Sécurité Sociale**

Budget 1963 .....	F	19.440
Supplément demandé .....	F	2.260
		<u>F 21.700</u>
Prévisions pour 1964 .....	F	22.200
		<u>F 22.200</u>
Augmentation nette .....	F	500

Ces calculs sont basés sur les nouveaux taux appliqués par la Sécurité Sociale française.

**(b) Assurance complémentaire**

Budget 1963 .....	F	13.220
Prévisions pour 1964 .....	F	14.900
		<u>F 14.900</u>
Augmentation nette .....	F	1.680

Ce montant est calculé à raison de 2 % des traitements et indemnités.

## (c) Provident Fund

Budget for 1963 .....	F	78,050
Estimate for 1964.....	F	86,800
		86,800
Net increase .....	F	8,750

This calculation is based on 14 % of basic salaries.

## (C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS

## (a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris, who are convened for examinations and interviews, and cost of marking examination papers

Budget for 1963 .....	F	1,600
Additional amount requested .....	F	820
		2,420
Estimate for 1964.....	F	1,600
		1,600
Net decrease.....	F	820

## (b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons

Budget for 1963 .....	F	1,500
Additional amount requested .....	F	880
		2,380
Estimate for 1964.....	F	1,500
		1,500
Net decrease.....	F	880

Calculated on the basis of estimated departures and replacement of staff.

## (c) Removal expenses

Budget for 1963 .....	F	3,000
Additional amount requested .....	F	6,000
		9,000
Estimate for 1964.....	F	3,000
		3,000
Net decrease.....	F	6,000

Calculated on the basis of estimated departures and replacement of staff.

## (d) Installation allowance

Budget for 1963 .....	F	4,500
Additional amount requested .....	F	500
		5,000
Estimate for 1964.....	F	4,500
		4,500
Net decrease.....	F	500

Calculated on the basis of possible replacement requirements.



## (c) Fonds de prévoyance

Budget 1963 .....	F	78.050
Prévisions pour 1964 .....	F	86.800
		8.750
Augmentation nette .....	F	8.750

Ce montant est calculé à raison de 14 % des traitements de base.

## (C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES

## (a) Frais de voyage et indemnités de séjour des candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves

Budget 1963 .....	F	1.600
Supplément demandé .....	F	820
		2.420
Prévisions pour 1964 .....	F	1.600
		820
Diminution nette.....	F	820

## (b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge

Budget 1963 .....	F	1.500
Supplément demandé .....	F	880
		2.380
Prévisions pour 1964 .....	F	1.500
		880
Diminution nette.....	F	880

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel.

## (c) Frais de déménagement

Budget 1963 .....	F	3.000
Supplément demandé .....	F	6.000
		9.000
Prévisions pour 1964 .....	F	3.000
		6.000
Diminution nette.....	F	6.000

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel.

## (d) Indemnité d'installation

Budget 1963 .....	F	4.500
Supplément demandé .....	F	500
		5.000
Prévisions pour 1964 .....	F	4.500
		500
Diminution nette.....	F	500

Ce montant est calculé sur la base des remplacements éventuels.

## (e) Biennial home leave for non-French officials

Budget for 1963 .....	F	3,000
Estimate for 1964.....	F	3,000

Estimate unchanged

Based on the number of staff entitled to home leave in 1964.

## (f) Medical examination

Budget for 1963 .....	F	500
Estimate for 1964.....	F	500

Estimate unchanged

**Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly***Sub-Head 3*

## 1. TEMPORARY STAFF

Temporary staff required for the sessions of the Assembly

Budget for 1963 .....	F	126,690
Estimate for 1964.....	F	126,700

Estimate unchanged

The basis of the calculation is two part-sessions making a total of 10 sitting days.

## 2. LINGUISTIC STAFF

(A) *Interpretation Services*

(a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

Budget for 1963 .....	F	44,700
Estimate for 1964.....	F	47,000

Net increase ..... F 2,300

This increase is due to the increase in salaries and per diem allowances in accordance with the rates applied by the Council of Europe.

(b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions

Budget for 1963 .....	F	20,000
Estimate for 1964.....	F	23,000

Net increase ..... F 3,000

This increase is due to the increase in salaries and per diem allowances in accordance with the rates applied by the Council of Europe.

## (e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français

Budget 1963 .....	F	3.000
Prévisions pour 1964 .....	F	3.000

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé d'après le nombre de fonctionnaires ayant droit à ce congé en 1964.

## (f) Examen médical

Budget 1963 .....	F	500
Prévisions pour 1964 .....	F	500

Prévisions inchangées

**Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée***Article 3*

## 1. PERSONNEL TEMPORAIRE

Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Budget 1963 .....	F	126.690
Prévisions pour 1964 .....	F	126.700

Prévisions inchangées

Les calculs ont été établis sur la base de deux parties de session correspondant à 10 jours de séance.

## 2. PERSONNEL LINGUISTIQUE

(A) *Interprètes*

## (a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Budget 1963 .....	F	44.700
Prévisions pour 1964 .....	F	47.000

Augmentation nette ..... F 2.300

Cette augmentation est due au relèvement des traitements et indemnités journalières tels qu'ils existent au Conseil de l'Europe.

## (b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions de commissions devant se tenir entre les sessions

Budget 1963 .....	F	20.000
Prévisions pour 1964 .....	F	23.000

Augmentation nette ..... F 3.000

Cette augmentation est due au relèvement des traitements et indemnités journalières tels qu'ils existent au Conseil de l'Europe.

*(B) Translation Services*

## Temporary translators for the sessions of the Assembly

Budget for 1963 .....	F	91,535
Estimate for 1964.....	F	91,500
Estimate unchanged		

## 3. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Budget for 1963 .....	F	2,500
Estimate for 1964.....	F	2,500
Estimate unchanged		

## 4. INSTALLATION OF EQUIPMENT AND HIRE OF OFFICES FOR THE SESSIONS

Budget for 1963 .....	F	50,000
Estimate for 1964.....	F	58,200
		F 58,200
Net increase .....		F 8,200

The increase is mainly due to the inclusion in this sub-head of expenditure previously charged to sub-head 3 (5) (see below).

## 5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING THE SESSIONS

Budget for 1963 .....	F	13,850
Estimate for 1964.....	F	7,000
		F 7,000
Net decrease.....		F 6,850

This decrease is mainly due to the fact that certain installations in 1964 will be charged to sub-head 3 (4) "Hire of teleprinters, tape recorders and installation of press service".

**Head III — Expenditure on premises and equipment***Sub-Head 4*

## PREMISES

Budget for 1963 .....	F	60,610
Estimate for 1964.....	F	69,100
		F 69,100
Net increase ....		F 8,490

The increase is to meet the extra cleaning and maintenance costs of the building.

**(B) Traducteurs**

## Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Budget 1963 .....	F	91.535
Prévisions pour 1964 .....	F	91.500

Prévisions inchangées

**3. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE**

Budget 1963 .....	F	2.500
Prévisions pour 1964 .....	F	2.500

Prévisions inchangées

**4. INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ET LOCATION DE BUREAUX POUR LES SESSIONS**

Budget 1963 .....	F	50.000
Prévisions pour 1964 .....	F	58.200

Augmentation nette ..... F 8.200

L'augmentation est due en particulier à l'imputation à charge de cet article de dépenses précédemment imputées à charge de l'article 3 (5). (Voir ci-dessous).

**5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS**

Budget 1963 .....	F	13.850
Prévisions pour 1964 .....	F	7.000

Diminution nette..... F 6.850

Cette diminution est due en particulier au fait que certaines installations seront imputées en 1964 à charge de l'article 3 (4) « Frais de location de téléscripteurs, magnétophones et aménagement du Service de Presse ».

**Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement****Article 4****LOCAUX**

Budget 1963 .....	F	60.610
Prévisions pour 1964 .....	F	69.100

Augmentation nette ..... F 8.490

L'augmentation correspond à la majoration des frais de nettoyage et d'entretien de l'immeuble.

*Sub-Head 5*

## CAPITAL EQUIPMENT

Budget for 1963 .....	F	15,900
Estimate for 1964.....	F	15,900

Estimate unchanged

Estimates for the purchase of equipment made in this budget are to meet the purchase of:

1. shelving for the archives section;
2. one roneo machine.

**Head IV — General administrative costs***Sub-Head 6*POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS,  
REMOVAL OF MACHINES, ETC.

Budget for 1963 .....	F	83,000
Additional amount requested .....	F	10,000
		F 93,000
Estimate for 1964.....	F	93,000

Estimate unchanged

*Sub-Head 7*

## PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES

Budget for 1963 .....	F	40,000
Estimate for 1964.....	F	40,000

Estimate unchanged

*Sub-Head 8*

## PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY DOCUMENTS

Budget for 1963 .....	F	206,800
Estimate for 1964.....	F	227,000
		F 227,000
Net increase .....	F	20,200

The 1963 estimates were insufficient in view of the increased volume of documents of the Assembly.

*Article 5*

## DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Budget 1963 .....	F 15.900
Prévisions pour 1964 .....	F 15.900

## Prévisions inchangées

Les dépenses d'équipement prévues dans le présent budget correspondent à l'achat :

1. de rayonnages pour le Service des archives,
2. d'une machine ronéo.

*Chapitre IV — Frais généraux**Article 6*FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS,  
DE MACHINES, ETC.

Budget 1963 .....	F 83.000
Supplément demandé .....	<u>F 10.000</u>
	F 93.000
Prévisions pour 1964 .....	F 93.000

## Prévisions inchangées

*Article 7*

## PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU

Budget 1963 .....	F 40.000
Prévisions pour 1964 .....	F 40.000

## Prévisions inchangées

*Article 8*

## FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE

Budget 1963 .....	F 206.800
Prévisions pour 1964 .....	<u>F 227.000</u>

Augmentation nette ..... F 20.200

Les crédits prévus en 1963 ont été insuffisants, vu l'accroissement du volume des documents de l'Assemblée.

*Sub-Head 9*

## PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.

Budget for 1963 .....	F	8,000
Estimate for 1964 .....	F	8,000
Estimate unchanged		

*Sub-Head 10*

## OFFICIAL CAR

Budget for 1963 .....	F	11,000
Estimate for 1964.....	F	16,000
Net increase .....		
	F	5,000

In the absence of a car belonging to the Assembly, provision must be made for the hire of a car with chauffeur for the President of the Assembly.

*Sub-Head 11*

## BANK CHARGES

Budget for 1963 .....	F	500
Estimate for 1964.....	F	500
Estimate unchanged		

**Head V — Other expenditure***Sub-Head 12*

TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES AND INSURANCE FOR CHAIRMEN OF COMMITTEES,  
 RAPPORTEURS AND REPRESENTATIVES ATTENDING MEETINGS OF THE BUREAU,  
 PRESIDENTIAL COMMITTEE AND JOINT MEETINGS

Budget for 1963 .....	F	40,000
Estimate for 1964.....	F	40,000
Estimate unchanged		

*Sub-Head 13*

## EXPENSES FOR REPRESENTATION AND RECEPTIONS

Budget for 1963 ....	F	36,000
Estimate for 1964.....	F	82,000
Net increase .....		
	F	46,000

Estimates for representation expenses have proved to be insufficient.



*Article 9*

## ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.

Budget 1963 .....	F	8.000
Prévisions pour 1964 .....	F	8.000
Prévisions inchangées		

*Article 10*

## VOITURE DE SERVICE

Budget 1963 .....	F	11.000
Prévisions pour 1964 .....	F	16.000
Augmentation nette .....		
	F	5.000

A défaut d'une voiture appartenant à l'Assemblée, il faut prévoir la location d'une voiture avec chauffeur pour le Président de l'Assemblée.

*Article 11*

## FRAIS DE BANQUE

Budget 1963 .....	F	500
Prévisions pour 1964 .....	F	500
Prévisions inchangées		

**Chapitre V — Autres dépenses***Article 12*

## FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉS ET ASSURANCE DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS, RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS POUR LES RÉUNIONS DU BUREAU, DU COMITÉ DES PRÉSIDENTS ET LES RÉUNIONS COMMUNES

Budget 1963 .....	F	40.000
Prévisions pour 1964 .....	F	40.000
Prévisions inchangées		

*Article 13*

## FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DÉPENSES DE RÉCEPTIONS

Budget 1963 .....	F	36.000
Prévisions pour 1964 .....	F	82.000
Augmentation nette .....		
	F	46.000

Les crédits prévus pour les frais de représentation sont insuffisants.

*Sub-Head 14*

## COMMITTEE STUDY MISSIONS

Budget for 1963 .....	F	2,000
Estimate for 1964.....	F	2,000
Estimate unchanged		

*Sub-Head 15*

## OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

Budget for 1963 .....	F	49,000
Estimate for 1964 .....	F	49,000
Estimate unchanged		

*Sub-Head 16*

## EXPENSES OF EXPERTS AND THE AUDITORS

Budget for 1963 .....	F	7,500
Estimate for 1964.....	F	7,500
Estimate unchanged		

*Sub-Head 17*

## EXPENDITURE ON INFORMATION

Budget for 1963 .....	F	9,400
Estimate for 1964.....	F	9,400
Estimate unchanged		

*Sub-Head 18*

## EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

Budget for 1963 .....	F	6,000
Estimate for 1964.....	F	6,000
Estimate unchanged		

*Sub-Head 19*

## CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

Budget for 1963 .....	F	2,000
Estimate for 1964.....	F	2,000
Estimate unchanged		

*Article 14*

## MISSIONS D'ÉTUDES DES COMMISSIONS

Budget 1963 .....	F	2.000
Prévisions pour 1964 .....	F	2.000
Prévisions inchangées		

*Article 15*

## FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU GREFFE

Budget 1963 .....	F	49.000
Prévisions pour 1964 .....	F	49.000
Prévisions inchangées		

*Article 16*

## FRAIS DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Budget 1963 .....	F	7.500
Prévisions pour 1964 .....	F	7.500
Prévisions inchangées		

*Article 17*

## DÉPENSES D'INFORMATION

Budget 1963 .....	F	9.400
Prévisions pour 1964 .....	F	9.400
Prévisions inchangées		

*Article 18*

## DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE

Budget 1963 .....	F	6.000
Prévisions pour 1964 .....	F	6.000
Prévisions inchangées		

*Article 19*

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES

Budget 1963 .....	F	2.000
Prévisions pour 1964 .....	F	2.000
Prévisions inchangées		

***Draft Budget of the Administrative Expenditure  
of the Assembly for the Financial Year 1964***

---

**SUPPLEMENTARY REPORT <sup>1</sup>**

***submitted on behalf of  
the Committee on Budgetary Affairs and Administration <sup>2</sup>  
by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur***

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RESOLUTION

on the draft budget of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1964

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur

APPENDIX : Communication from the Council to the Assembly

---

***Draft Resolution***

***on the draft budget of the administrative expenditure of the Assembly  
for the financial year 1964***

The Assembly,

Noting that in its Opinion on the budget for the financial year 1964 the Council did not agree to the estimates for certain regradings of officials of the Office of the Clerk of the Assembly and considerably reduced the estimate for representation expenses ;

In application of Article 4 of the Financial Regulations of the Assembly,

REQUESTS

That the budgetary dispute be examined at an early joint meeting between the Bureau of the Assembly and the Council.

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Molter (Chairman) ; Mr. Duynstee (Substitute : *Vos*), Lord Stonehaven (Vice-Chairmen) ; MM. Bourgeois, Corterier, Dardel, Mrs. Flitz, MM. Gros, Johnson, Lord Kennet (Substitute : *Price*), MM. le Hodey (Substitute : *Leynen*), Linden, Mrs.

McLaughlin, MM. Matteotti (Substitute : *Reposi*), Memmel, Radius, Rapelli, Restagno, Süsterhenn, Tjalma, Valmarana.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Projet de budget des dépenses administratives  
de l'Assemblée pour l'exercice financier 1964**

---

**RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la  
Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration <sup>2</sup>  
par M. Molter, président et rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RÉSOLUTION  
sur le projet de budget des dépenses administratives de l'Assemblée pour  
l'exercice financier 1964

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. Molter, président et rapporteur

ANNEXE : Communication du Conseil à l'Assemblée

---

**Projet de résolution  
sur le projet de budget des dépenses administratives de l'Assemblée  
pour l'exercice financier 1964**

L'Assemblée,

Constatant que le Conseil, dans son avis sur le budget pour l'exercice financier 1964, n'a pas accordé les crédits prévus pour certains reclassements de fonctionnaires du Greffe de l'Assemblée et a considérablement réduit le crédit prévu pour les frais de représentation ;

En application de l'article 4 du Règlement financier de l'Assemblée,

**DEMANDE**

Que le différend budgétaire soit examiné au cours d'une réunion commune entre le Bureau de l'Assemblée et le Conseil, dans les plus brefs délais.

---

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission* : M. Molter (président) ; M. Duynstee (suppléant : Vos), Lord Stonehaven (vice-présidents) ; MM. Bourgeois, Corterier, Dardel, Mme Flitz, MM. Gros, Johnson, Lord Kennet (suppléant : Price), MM. le Hodey (suppléant : Leynen), Linden,

Mrs. McLaughlin, MM. Matteotti (suppléant : *Reposi*), *Memmel*, *Radius*, *Rapelli*, Restagno, Süsterhenn, Tjalma, *Valmarana*.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

***Explanatory Memorandum***

***(submitted by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur)***

In a communication to the President of the Assembly<sup>1</sup> the Council transmitted an Opinion on the revised budget of the Assembly for the financial year 1963, and on the draft budget for the financial year 1964. The following comments are made on this draft Opinion :

The Assembly takes note of the Council's approval of the draft revised budget for the financial year 1963.

For the financial year 1964, the Council has made amendments reducing the credits in :

*Head I*

Sub-Head 1 (a) Salaries of permanent establishment ;

Sub-Head 2 (a) Allowances ;

(b) Social charges.

Further, in Head V, Sub-Head 13 "Expenses for representation and receptions" the Council also proposes to reduce the credits requested by the Assembly.

Being unable to agree to these amendments, the Committee submits to the Assembly a draft Resolution requesting the application of Article 4 of the Financial Regulations, which states that "in the event of the Council wishing to make amendments to the budget of a major order (defined as more than 20 % of any one sub-head), the matter be considered at a joint meeting between representatives of the Assembly and of the Council".

---

1. See Appendix.

### **Exposé des motifs**

**(présenté par M. Molter, président et rapporteur)**

Le Conseil, dans une communication au Président de l'Assemblée<sup>1</sup>, lui a transmis un avis sur le budget révisé de l'Assemblée pour l'exercice financier 1963 et sur le projet de budget pour l'exercice financier 1964 ; cet avis appelle les remarques suivantes :

L'Assemblée prend acte de l'approbation par le Conseil du projet de budget révisé pour l'exercice financier 1963.

En ce qui concerne l'exercice financier 1964, le Conseil a apporté des amendements réduisant les crédits relatifs au :

#### *Chapitre I*

Article 1 (a) Traitements du personnel du cadre permanent ;

Article 2 (a) Indemnités ;

(b) Charges sociales.

Par ailleurs, au chapitre V, article 13 « Frais de représentation et dépenses de réceptions », le Conseil se propose également de réduire les crédits demandés par l'Assemblée.

La Commission ne pouvant marquer son accord sur ces amendements, soumet à l'Assemblée un projet de résolution demandant l'application de l'article 4 du Règlement financier, qui stipule que « au cas où le Conseil désirerait apporter au budget des modifications importantes (s'élevant à plus de 20 % d'un article), la question soit examinée lors d'une réunion commune entre représentants de l'Assemblée et du Conseil ».

---

1. Voir annexe.

APPENDIX

*Communication from the Council to the Assembly*

*27th November 1963*

Sir,

I have the honour to refer to the draft revised budget of the Assembly for 1963 and the draft budget for 1964.

The Council has instructed me to inform you of the decisions it has reached after a detailed study of these two documents :

1. The Council can accept the draft revised budget for 1963 as contained in Document 286 of the Assembly.
2. The Council noted that the budget estimates for 1964 include all the proposals contained in the draft table of establishment of the Office of the Clerk communicated by letter of the Chairman of the Committee on Budgetary Affairs and Administration on 4th March 1963.

As the Chairman-in-Office of the Council informed you in his letter of 21st October, the Council is not in a position to approve some of the regradings proposed.

The corresponding amounts in the draft budget should therefore be adjusted in accordance with this decision.

3. Sub-Head 13 of Head V of the draft budget shows an estimate of 82,000 francs for expenses for representation and reception.

The Council noted that this amount represented an increase of 46,000 francs, or 130 %, compared with the 1963 budget.

Whilst admitting that representation expenses have increased and hospitality commitments of the Assembly may have developed, the Council considered an overall credit of 50,000 francs should be granted, representing an increase of 14,000 francs (i.e. approximately 40 %) compared with 1963.

4. Subject to the foregoing amendments, the Council would be in a position to accept the draft budget of the Assembly for 1964.

I have the honour to be,  
Sir,

Your obedient Servant,

*(Signed)* M. Iweins d'Eeckhoutte  
Secretary-General

Mr. Carlo SCHMID,  
President of the Assembly of  
Western European Union,  
43, avenue du Président Wilson,  
Paris 16<sup>e</sup>



## ANNEXE

**Communication du Conseil à l'Assemblée**

27 novembre 1963

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer au projet de budget révisé de l'Assemblée pour 1963 et à son projet de budget pour 1964.

Le Conseil m'a prié de vous faire connaître les décisions auxquelles il est parvenu après un examen approfondi de ces deux documents :

1. Le Conseil peut accepter le projet de budget révisé pour 1963, tel qu'il figure dans le Document 286 de l'Assemblée.
2. Le Conseil a noté que les prévisions budgétaires pour 1964 couvrent toutes les propositions contenues dans le projet d'organigramme du Greffe qui accompagnait la lettre du Président de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration datée du 4 mars 1963.

Ainsi que le Président en exercice du Conseil vous l'a fait connaître dans sa lettre du 21 octobre, le Conseil ne se voit pas en mesure d'approuver certains des reclassements proposés.

Les crédits correspondants du projet de budget devraient donc être ajustés conformément à cette décision.

3. Au chapitre V, article 13, du projet de budget, figure une somme de 82.000 francs pour frais de représentation et de réceptions.

Le Conseil a noté que ce crédit représentait un accroissement de 46.000 francs, soit près de 130 % par rapport au budget de 1963.

Sans méconnaître que les coûts de représentation ont augmenté et que les obligations d'hospitalité incombant à l'Assemblée ont pu se développer, le Conseil a estimé devoir accorder un crédit global de 50.000 francs représentant une augmentation de 14.000 francs (soit environ 40 %) par rapport à 1963.

4. Sous réserve des amendements qui précèdent, le Conseil serait en mesure d'accepter le projet de budget de l'Assemblée pour 1964.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Secrétaire général

*(Signé)* : M. Iweins d'Eeckhoutte

Monsieur Carlo SCHMID  
Président de l'Assemblée  
de l'Union de l'Europe Occidentale  
43, avenue du Président Wilson  
Paris (16<sup>e</sup>)

***The Moscow Test Ban Treaty and its effects  
on the Western Alliance***

---

**REPORT<sup>1</sup>**

***submitted on behalf of the  
Committee on Defence Questions and Armaments<sup>2</sup>  
by Mr. Kliesing, Rapporteur***

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION  
on the Moscow Test Ban Treaty and its effects on the Western Alliance

EXPLANATORY MEMORANDUM  
submitted by Mr. Kliesing, Rapporteur

Introduction

Chapter I : Analysis of the Treaty

Chapter II : The effects of the Treaty in the European framework

Chapter III : The effects of the Treaty on the Atlantic Alliance

Chapter IV : The effects of the Treaty on the world in genera

Chapter V : The military implications of the Test Ban Treaty

APPENDICES :

- I. Nuclear Test Ban Chronology
- II. Nuclear Test Ban Treaty - List of signatures in the three capitals (other than the three original powers) on 10th October 1963
- III. Text of the Test Ban Treaty signed in Moscow on 5th August 1963 by the Soviet Union, the United Kingdom and the United States

---

1. Adopted in Committee by 17 votes to 0 with 2 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Kliesing* (Chairman) ; MM. *Brown* (Substitute : *Healey*), *Bourgoin* (Vice-Chairmen) ; MM. *Baumel* (Substitute : *Duterne*), *Bech*, *Blachstein*, *Cadorna*, *Clark*, de la Vallée *Poussin*, *Duynstee*, *Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grantchester*, MM. *Housiaux*, *Jaeger* (Sub-

stitute : *Lenzé*), *Jannuzzi* (Substitute : *Matteotti*), *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen*, *Picardi*, *Ridley*, *van Riel*, *Tinaud*, *Tomney* (Substitute : *Lord Kennet*), *Voilquin* (Substitute : *Richards*), *Wienand*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires  
et son incidence sur l'Alliance occidentale**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la  
Commission des Questions de Défense et des Armements <sup>2</sup>  
par M. Kliesing, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et son incidence  
sur l'Alliance occidentale

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Kliesing, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Analyse du traité

Chapitre II : L'incidence du traité dans le cadre européen

Chapitre III : L'incidence du traité sur l'Alliance atlantique

Chapitre IV : L'incidence du traité sur le monde en général

Chapitre V : Les implications militaires du traité sur l'interdiction des  
essais nucléaires

ANNEXES :

- I. Chronologie sur l'interdiction des essais nucléaires
- II. Traité sur l'interdiction des essais nucléaires - Liste des signatures (autres  
que celles des trois puissances originaires) apposées dans les trois capitales  
à la date du 10 octobre 1963
- III. Texte du traité sur l'interdiction des essais nucléaires signé à Moscou,  
le 5 août 1963, par l'Union Soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis

---

1. Adopté par la Commission par 17 voix contre 0 et  
2 abstentions.

2. *Membres de la Commission* : M. Kliesing (président) ;  
MM. Brown (suppléant : Healey), Bourgoin (vice-prési-  
dents) ; MM. Baumel (suppléant : Duterne), Bech, Blach-  
stein, Cadorna, Clark, de la Vallée Poussin, Dwyntee,  
Foschini, Goedhart, Lord Grantchester, MM. Housiaux,

Jaeger (suppléant : Lenze), Jannuzzi (suppléant : Matteotti),  
Massimo Lancellotti, Moutet, Moyersoén, Picardi, Ridley,  
van Riel, T'inaud, Tomney (suppléant : Lord Kennet),  
Voilquin (suppléant : Richards), Wienand.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au  
vote sont imprimés en italique.*

**Draft Recommendation**  
**on the Moscow Test Ban Treaty and its effects on the Western Alliance**

The Assembly,

Having studied the Test Ban Treaty and its political and military implications in the European and Atlantic framework and in regard to East-West tensions ;

Considering that the preamble to the Treaty stresses that it is a first step on the road to general and controlled disarmament, which, in the view of the Assembly, is the only final solution to the problem ;

Welcoming the elimination of the hazards of radioactive contamination of the atmosphere ;

Believing that the Treaty is likely to retard the diffusion of atomic weapons and improve the prospects of world peace ;

Emphasising the need to reduce the political and military tensions in the world today ;

Regretting the failure to agree on a controlled ban on underground tests ;

Regretting nevertheless the absence of sufficient and previous consultations, and requesting that in the future the conclusion of treaties affecting the vital interests of member States of NATO and WEU be preceded by consultations in the spirit of the treaties,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

Urge the member governments :

1. In view of the divergencies in the political positions of the member governments on the Test Ban Treaty, to do their utmost to strengthen Western European Union and European cohesion ;
2. To develop and strengthen the present arrangements for informing the Permanent Representatives to NATO, into a system of real and sufficient political consultation between the member governments in the North Atlantic Council ;
3. To support the original three signatories of the Treaty in their efforts to extend it among existing signatories to cover also nuclear weapons tests underground subject to the necessary controls ;
4. To base their political positions in future East-West negotiations on recognition of the fact that the political and military factors in East-West tension are intimately related to one another ;
5. While seeking further progress towards general disarmament, to give necessary priority to the solution of the political problems which have given rise to the cold war and its consequences ;
6. To ensure that the interests of the European countries are provided for in any East-West negotiations on inspections, on non-dissemination of atomic weapons, and on all matters of arms control and disarmament.

**Projet de recommandation**

**sur le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et son incidence sur l'Alliance occidentale**

L'Assemblée,

Ayant examiné le traité sur l'arrêt des essais nucléaires ainsi que ses implications politiques et militaires dans le cadre de l'Europe et de l'Alliance atlantique et en ce qui concerne la tension Est-Ouest ;

Considérant que le préambule du traité souligne qu'il constitue un premier pas sur le chemin du désarmement général et contrôlé qui est, aux yeux de l'Assemblée, la seule solution définitive du problème ;

Se félicitant de l'élimination des risques de contamination de l'atmosphère par des substances radioactives ;

Estimant que le traité est susceptible de retarder la diffusion des armes atomiques et d'améliorer les perspectives de paix mondiale ;

Soulignant la nécessité d'atténuer les tensions politiques et militaires dans le monde d'aujourd'hui ;

Regrettant l'échec des négociations sur l'interdiction contrôlée des essais souterrains ;

Regrettant néanmoins l'absence de consultation suffisante et préalable et demandant que, dans l'avenir, la conclusion de traités affectant les intérêts vitaux des Etats membres de l'O. T. A. N. et de l'U. E. O., soit précédée de consultations dans l'esprit des traités,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

D'inviter instamment les gouvernements membres :

1. Compte tenu des divergences entre les positions politiques des gouvernements membres à l'égard du traité sur l'interdiction des essais nucléaires, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour renforcer l'Union de l'Europe Occidentale et la cohésion européenne ;
2. A élargir et renforcer les arrangements actuels concernant l'information des représentants permanents auprès de l'O.T.A.N. pour en faire un système de consultation politique effective et suffisante entre les gouvernements membres au sein du Conseil de l'Atlantique Nord ;
3. A appuyer les efforts des trois Etats signataires originaires afin que les Etats signataires actuels acceptent aussi l'élargissement du traité aux expériences souterraines d'armes nucléaires avec les contrôles nécessaires ;
4. A fonder leurs positions politiques dans les futures négociations Est-Ouest sur la reconnaissance du fait que les facteurs politiques et militaires dans la tension entre l'Est et l'Ouest sont intimement liés ;
5. Tout en cherchant à progresser sur la voie d'un désarmement général, à donner la priorité nécessaire à la solution des problèmes politiques qui ont entraîné la guerre froide et ses conséquences ;
6. A faire en sorte que les intérêts des pays européens soient garantis dans toute négociation Est-Ouest sur les inspections, la non-dissémination des armes atomiques et sur les questions touchant le contrôle des armements et le désarmement.

**Explanatory Memorandum**  
(submitted by Mr. Kliesing, Rapporteur)

**Introduction**

1. The Moscow Test Ban Treaty<sup>1</sup>, signed on 5th August 1963, has a long history dating back to the end of the second world war.

Mr. Philip Goodhart, in his report on disarmament (Document 246) has given a useful historical background to disarmament in general and to the negotiations on the suspension of nuclear and thermonuclear tests. It is not the intention of your Rapporteur to go into historical data but, on the other hand, no clear understanding of this Treaty is possible out of its chronological context.

Your Rapporteur has therefore considered it useful to give in an appendix a year-to-year account of the main events leading up to the historical date of 5th August 1963.

2. In this report the effects of the Test Ban Treaty will be considered in the following chapters: an analysis of the Treaty, its effects in the European framework, in the Atlantic framework and on the world in general. The final chapter will deal with the military effects of the Treaty.

CHAPTER I

**Analysis of the Treaty**

1. The total number of nuclear tests up to now is 441, of which 289 have been made by the United States, 126 by the Soviet Union, 21 by the United Kingdom and 5 by France<sup>2</sup>. It should be pointed out that not all American and Soviet nuclear tests have been announced. The total yield of these 441 explosions amounts to 25,000-27,000 Hiroshima bombs.

1. See Appendix III.

2. Nuclear Test Ban Treaty, United States Senate Hearings before the Committee on Foreign Relations, page 984.

Exactly a year before the Test Ban Treaty was signed on 5th August 1963, the Soviet Union exploded a test bomb of some 60 megatons yield, which is the equivalent of about 3,000 Hiroshima bombs.

2. It is quite clear that because of dangers from fallout, nuclear testing has become a key political issue in a great many countries around the world. The 18-nation disarmament conference in Geneva has considered it of even greater political significance; the first step towards the relaxation of international tension should begin with a halt to nuclear testing. If arms control is ever to be achieved, at some stage the further development of weapons systems must be frozen and such freezing should apply first to nuclear weapons, because they are probably the most devastating.

3. President Kennedy, in his address at the American University, Washington DC, on 10th June 1963, gave the following reasons for concluding such a Treaty:

“The conclusion of such a treaty — so near and yet so far — would check the spiralling arms race in one of its most dangerous areas. It would place the nuclear powers in a position to deal more effectively with one of the greatest hazards which man faces in 1963, the further spread of nuclear arms. It would increase our security; it would decrease the prospects of war. Surely this goal is sufficiently important to require our steady pursuit, yielding neither to the temptation to give up the whole effort nor the temptation to give up our insistence on vital and responsible safeguards.”

Premier Khrushchev said on 2nd July 1963 in East Berlin:

“The conclusion of a test-ban agreement will eliminate the hazards of radioactive conta-

## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Kliesing, rapporteur)

### **Introduction**

1. Il faut remonter à la fin de la seconde guerre mondiale pour replacer le Traité de Moscou<sup>1</sup> sur l'interdiction des essais nucléaires dans son contexte historique.

M. Philip Goodhart, dans son rapport sur le désarmement (Document 246), avait utilement retracé l'historique du désarmement en général et des négociations sur la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires. L'intention de votre rapporteur n'est pas de rappeler des faits historiques, mais il est impossible de comprendre parfaitement ce traité sans chronologie à l'appui.

Votre rapporteur a donc estimé utile de rappeler, en annexe, année par année, les principaux événements qui ont abouti à la date historique du 5 août 1963.

2. Les conséquences du Traité de Moscou sur l'arrêt des essais nucléaires seront examinées dans le présent rapport dans les chapitres suivants : analyse du traité ; étude de ses conséquences dans le cadre européen, dans le cadre atlantique et dans le monde en général. Le dernier chapitre portera sur les implications militaires.

### CHAPITRE I

#### **Analyse du traité**

1. Le nombre des essais nucléaires effectués jusqu'à ce jour s'élève au total à 441, qui se répartissent ainsi : 289 par les États-Unis, 126 par l'Union Soviétique, 21 par le Royaume-Uni et 5 par la France<sup>2</sup>. Il convient de souligner que tous les essais nucléaires américains et soviétiques n'ont pas été annoncés. Le chiffre total des explosions atomiques représente, en puissance explosive, l'équivalent de 25.000 à 27.000 bombes du type Hiroshima.

1. Voir annexe III.

2. Traité sur l'interdiction des essais nucléaires, Témoignages recueillis par la Commission des affaires étrangères du Sénat des États-Unis, page 984.

Un an exactement avant la signature, le 5 août 1963, du traité sur l'interdiction des essais nucléaires, l'Union Soviétique a procédé à l'essai d'une bombe de 60 mégatonnes environ, soit une puissance explosive plus de 3.000 fois supérieure à celle de la bombe d'Hiroshima.

2. Il est parfaitement clair qu'en raison des dangers de retombées radioactives, les expériences nucléaires sont devenues une question politique-clé dans un grand nombre de pays du monde. La conférence des Dix-huit pays sur le désarmement, à Genève, a estimé que cette question revêtait une importance encore plus grande ; le premier pas vers la détente internationale devrait commencer par un arrêt des essais nucléaires. Si le contrôle des armements doit un jour être effectif, il faut qu'à un certain stade, les progrès effectués dans le domaine des systèmes d'armements soient freinés et ce, en premier lieu, dans le domaine des armes nucléaires dont la puissance de destruction est probablement la plus effrayante.

3. Le Président Kennedy, dans le discours qu'il a prononcé le 10 juin 1963 à l'*American University* de Washington, D.C., a motivé ainsi la conclusion d'un tel traité :

« La conclusion d'un traité de cette nature — si proche et pourtant si lointaine — tiendrait en échec la spirale de la course aux armements dans un de ses secteurs les plus dangereux. Elle permettrait aux puissances nucléaires de s'attaquer plus efficacement à l'un des plus grands dangers qui confrontent l'humanité en 1963, c'est-à-dire la dissémination accrue des armes nucléaires. Elle renforcerait notre sécurité ; elle diminuerait les perspectives de guerre. Ce but est assurément suffisamment important pour exiger de notre part une poursuite incessante, sans céder à la tentation de renoncer à tout effort, ni à la tentation de renoncer à l'importance que nous attachons à des garanties vitales. »

Parlant à Berlin-Est le 2 juillet 1963, M. Khrouchtchev déclarait :

« La conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires supprimera les

mination of the atmosphere and remove the threat to the health of present and future generations. Such an agreement will undoubtedly also help to improve the international climate and to ease tension. Hence it may facilitate mutually acceptable solutions of other international problems as well."

The leaders of the two main powers both attach major importance to this Treaty.

Lord Hailsham said in his lecture at Fulton, Missouri, on 11th August 1960:

"Viewing the matter as I do against the backdrop of history, I am solemnly convinced that if we go on indefinitely experimenting with these weapons, manufacturing them, and stockpiling them, boasting of their potentialities and keeping them at instant readiness, sooner or later a situation will arise, sometime, somewhere, where one will go off. If it does it will give rise to a chain reaction..."

4. According to the preamble, the principal aim of the three original parties to this Treaty remains the speediest possible achievement of an agreement on general and complete disarmament under strict international control. The basis of this latter agreement would no doubt be the joint statement of the United States and the Soviet Union of 20th September 1961 on the agreed principles for disarmament negotiations. In this statement the powers proclaimed their desire to end the armaments race and eliminate all stockpiles of nuclear and other weapons of mass destruction, as well as all means of delivery of such weapons.

5. Article I of the Test Ban Treaty obliges each party to prohibit, to prevent and not to carry out any nuclear weapon test explosions or any other nuclear explosion at any place under its jurisdiction or control. Apart from underground tests, the Treaty bans test explosions in the atmosphere, in outer space or under water. A ban on underground test explosions is to be sought. The parties have further undertaken to

refrain from causing, encouraging or in any way participating in the carrying out of any nuclear weapon test explosion.

6. Nuclear explosions for peaceful purposes are subject to the same limitations as nuclear weapons tests. This restriction was considered necessary because no distinction can be made between the two without on-site inspection. Underground explosions are permitted so long as the radioactive debris remain within the country where the explosion takes place. This is the only limitation on underground tests.

7. The phrase "in the atmosphere; beyond its limits including outer space" was used to avoid any argument about what is atmosphere, what inner space and what outer space. The phrase is all-inclusive. The words "underwater including territorial waters or high seas" mean underwater anywhere, inland lakes, rivers and waters within territorial limits. All underwater nuclear explosions are prohibited by the Treaty.

8. Under the second paragraph of Article I the parties undertake to refrain from causing, encouraging or in any way participating in the carrying out of any nuclear weapon test explosion, or any other nuclear explosion anywhere, which would take place in the atmosphere, outer space or under water. The purpose of this paragraph is to retard and inhibit the proliferation of nuclear weapons systems. This provision curtails the distribution of nuclear information and help insofar as those would lead to test explosions by other countries. It prohibits, therefore, the communication of nuclear information to a country that has a testing programme. This barring of materials and information for use in nuclear tests applies to any State whether or not it is a party to the Treaty. This would also apply to information and materials given under the United States Atomic Energy Act of 1946 as amended. The authority granted to the President by some sections of this Act is limited by the Treaty. However, co-operation between the United States and other nations relating to the



dangers de la contamination de l'atmosphère par des substances radioactives ainsi que la menace que celle-ci fait peser sur la santé des générations présentes et futures. Il est indéniable qu'un accord de cette nature contribuera également à améliorer le climat international et facilitera la détente. De ce fait, il peut encourager également la recherche de solutions mutuellement acceptables à d'autres problèmes internationaux. »

Les dirigeants des deux grandes puissances attachent, l'un comme l'autre, une importance considérable à ce traité.

Lord Hailsham a déclaré au cours de la conférence qu'il a donné le 11 août 1960 à Fulton, Missouri :

« Replaçant le problème dans un contexte historique, je suis fermement convaincu que si nous continuons indéfiniment à procéder à l'essai de ces armes, à les fabriquer, à les stocker, à vanter leurs capacités et à les garder prêtes à entrer en action à tout moment, tôt ou tard, un événement se produira, un jour, quelque part, à l'occasion duquel l'une d'elles explosera, ce qui déclenchera une réaction en chaîne... »

4. D'après le préambule, l'objectif principal des trois parties originaires au traité reste la réalisation, dans les délais les plus rapides, d'un accord portant sur un désarmement général et complet sous un contrôle international strict. Il n'est pas douteux que cet accord serait fondé sur la déclaration commune des Etats-Unis et de l'Union Soviétique en date du 20 septembre 1961 sur les principes convenus touchant aux négociations sur le désarmement. Dans cette déclaration, les puissances proclamaient leur volonté de mettre fin à la course aux armements et de détruire tous les stocks d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ainsi que tous les moyens d'acheminement de ces armes.

5. Aux termes de l'Article I<sup>er</sup> du traité, chaque partie s'engage à interdire, à empêcher et à s'abstenir de réaliser toute explosion expérimentale d'armes nucléaires, ou toute autre explosion nucléaire, en tout lieu situé sous sa juridiction ou son contrôle. A l'exception des essais souterrains, le traité interdit les explosions dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique ou sous l'eau. L'interdiction des explosions expéri-

mentales souterraines doit être recherchée. De surcroît, les parties se sont engagées à s'abstenir de provoquer, d'encourager ou de participer de quelque manière que ce soit, à l'exécution de toute expérience d'armes nucléaires.

6. Les explosions nucléaires à des fins pacifiques sont soumises aux mêmes limitations que les expériences d'armes nucléaires. Cette restriction a été estimée nécessaire car il est impossible d'opérer une distinction entre les deux types d'explosions sans inspections sur place. Les explosions souterraines sont autorisées dans la mesure où la chute de substances radioactives s'effectue dans les limites territoriales de l'Etat dans lequel est réalisée l'explosion. C'est la seule limitation imposée aux expériences souterraines.

7. Les mots « dans l'atmosphère, au-delà de ses limites, y compris l'espace extra-atmosphérique » ont été insérés pour éviter toute discussion touchant la définition de l'atmosphère, du proche espace et de l'espace extra-atmosphérique. Ils recouvrent l'ensemble de ces termes. Les mots « sous l'eau, y compris les eaux territoriales ou la haute mer » signifient sous l'eau, qu'il s'agisse de lacs intérieurs, de fleuves et d'étendues d'eau à l'intérieur des limites territoriales. Toutes les explosions nucléaires sous l'eau sont interdites par le traité.

8. Aux termes des dispositions du paragraphe 2 de l'article I<sup>er</sup>, les parties s'engagent à s'abstenir de provoquer, d'encourager ou de participer de quelque manière que ce soit, à l'exécution de toute expérience d'armes nucléaires, ou de toute autre explosion nucléaire qui se déroulerait dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique ou sous l'eau. Ce paragraphe vise à retarder et empêcher la prolifération des systèmes d'armes nucléaires. Les dispositions qu'il contient restreignent la fourniture de renseignements et d'assistance nucléaires dans la mesure où ceci permettrait à d'autres pays de procéder à des explosions expérimentales. Elles proscrirent donc la communication d'informations nucléaires à tout pays ayant un programme d'expérimentation. Cette interdiction de fournir de la documentation et des renseignements relatifs aux essais nucléaires s'applique à tout Etat, qu'il soit ou non partie au traité. Elle viserait également les informations et la documentation fournies dans le cadre de la Loi américaine sur l'énergie atomique de 1946, telle qu'elle a été amendée. L'autorité conférée au Président aux

peaceful use of atomic energy is not affected by the Treaty.

9. On the meaning of Article I, paragraph 2, Admiral Louis L. Strauss, former Chairman of the Atomic Energy Commission, appearing before the Committee on Foreign Relations of the United States Senate<sup>1</sup>, gave the following opinion :

"[These last thirteen words] will be read almost certainly as meaning what they say : that if any of our NATO allies should be attacked or if, for instance, India should be invaded by Communist China, or Southern Korea again invaded by the Communists, the United States cannot send to their aid any tactical nuclear weapons since to do so would be to permit or produce 'other nuclear explosions'. We could, of course, decide according to Article IV of the Treaty that 'extraordinary events, related to the subject matter of this Treaty, have jeopardised the supreme interests' of the United States. Having reached this conclusion we could give aid to our allies, but only after giving notice of our withdrawal from the Treaty 'three months in advance'."

This could be far too late in terms of modern warfare. Admiral Strauss therefore considered this part of the Treaty as a great impediment to United States aid in time of crisis.

10. This interpretation is not accepted by those who negotiated the Treaty and who were responsible for it. They base their opinion on the text of the Treaty, on the history of the negotiations and on the general understanding of all the parties concerned. In his statement<sup>2</sup> Mr. Dean Rusk said :

1. United States Senate Hearings, page 675.

2. United States Senate Hearings, page 13.

"This Treaty does not affect the use of nuclear weapons in war. It has to do with nuclear weapon testing in time of peace."

The text of the Treaty shows clearly that it was intended to deal with weapon tests and not with the use of nuclear weapons in combat or in connection with armed hostilities. The words "or any other nuclear explosion" were inserted to prevent the evasion of the Treaty by the explosion in peacetime of tested nuclear weapons, whether for peaceful purposes or otherwise. The general understanding of the Treaty by, for example, the United Nations Secretary-General, is that the Test Ban Treaty itself does not outlaw the use of nuclear weapons in wartime. Finally, the Treaty does not make any distinction whatever between tactical and strategic weapons.

11. Some 100 countries<sup>1</sup> have now signed this Treaty and the question arises if these countries will, therefore, have to refrain from the development of a nuclear weapons system. There are three main ways that a nation could obtain a nuclear weapon capability. It could develop a weapon entirely from its military resources ; the second method would be to get plutonium from civilian reactors and to use it not for peaceful purposes but to produce weapons, and the third method would be to get military assistance from a friendly country, either in the form of production facilities or in finished weapons.

12. One of the major purposes of the Treaty, a purpose shared by each of the powers negotiating the Treaty and by most of the other parties, is to prevent the proliferation of nuclear weapons. Although the Treaty as such does not cover the subject of proliferation, it may however serve as a political incentive for a country to refrain voluntarily from becoming a nuclear power. It strengthens greatly the hand of those who argue against producing nuclear weapons, invoking the spirit of the Treaty. There are also practical reasons why the Treaty inhibits a country from developing an atomic arsenal independently. It would be more costly to carry out experiments for that purpose underground than in the atmosphere. The technique of testing weapons underground is more complex than

1. See Appendix II.

termes de certaines sections de cette loi est limitée par le traité. Toutefois, la coopération entre les Etats-Unis et d'autres pays en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique n'est pas affectée par le traité.

9. Quant à la signification du paragraphe 2 de l'article I<sup>er</sup>, l'amiral Louis L. Strauss, ancien président de la Commission de l'énergie atomique, a déclaré devant la Commission des affaires étrangères du Sénat américain <sup>1</sup> :

« Il ne fait pratiquement aucun doute que [ces treize derniers mots] seront acceptés pour ce qu'ils veulent dire, à savoir que si l'un de nos alliés de l'O.T.A.N. était attaqué ou si, par exemple, l'Inde était envahie par la Chine communiste, ou la Corée du Sud envahie à nouveau par les communistes, les Etats-Unis ne pourraient venir en aide à ces pays en leur fournissant des armes atomiques tactiques, étant donné qu'une telle action reviendrait à autoriser ou à susciter d'autres explosions nucléaires. Certes, les Etats-Unis pourraient décider, conformément à l'article IV du traité, que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet de ce traité, mettent en péril leurs intérêts suprêmes. Forts de cette conclusion, nous pourrions consentir une aide à nos alliés, mais seulement après avoir notifié notre retrait du traité avec un préavis de trois mois. »

Mais il risque alors d'être trop tard si l'on songe à ce qu'est la guerre moderne. En conséquence, l'amiral Strauss a estimé que cette partie du traité constituait un obstacle considérable à l'aide des Etats-Unis en temps de crise.

10. Cette interprétation n'est pas acceptée par ceux qui ont négocié le traité et qui en ont pris la responsabilité. Ils se fondent pour cela sur le texte du traité, sur l'histoire des négociations et sur le sens que toutes les parties intéressées lui donnent en général. Dans sa déclaration <sup>2</sup>, M. Dean Rusk a affirmé :

1. Témoignages recueillis par le Sénat des Etats-Unis, page 675.

2. Témoignages recueillis par le Sénat des Etats-Unis, page 13.

« Ce traité ne vise pas l'utilisation des armes nucléaires en temps de guerre. Il traite des essais d'armes nucléaires en temps de paix. »

Le texte du traité démontre nettement qu'il vise les essais d'armements et non pas l'utilisation des armes nucléaires dans le combat ou dans le cadre d'hostilités armées. Les mots « ou toute autre explosion nucléaire » ont été insérés de manière à éviter que le traité ne soit tourné par l'explosion expérimentale d'armes nucléaires en temps de paix, que ce soit à des fins pacifiques ou à d'autres fins. Pour le Secrétaire général des Nations Unies par exemple, le sens général de ce traité d'interdiction est qu'il ne proscrit pas, en soi, le recours aux armes nucléaires en temps de guerre. Enfin, le traité n'établit aucune distinction quelle qu'elle soit entre les armes tactiques et stratégiques.

11. Une centaine de pays environ <sup>1</sup> ont maintenant signé le traité et la question se pose de savoir s'il devront, en conséquence, s'abstenir de mettre au point des systèmes d'armes nucléaires. Il existe, pour un Etat, trois moyens principaux de se doter d'un potentiel nucléaire : fabriquer une arme à partir de ses seules ressources militaires ; se servir de réacteurs civils pour obtenir du plutonium et l'utiliser pour la production d'armements, et non point à des fins pacifiques ; et, enfin, obtenir l'assistance militaire d'un pays ami sous la forme d'installations de production ou d'armements finis.

12. L'un des principaux objectifs du traité, partagé par toutes les puissances qui l'ont négocié et par la plupart des autres parties, vise à prévenir la prolifération des armements nucléaires. Bien que le traité lui-même ne couvre pas ce problème, il peut néanmoins jouer le rôle d'un stimulant politique en poussant ces pays à s'abstenir volontairement de devenir des puissances nucléaires. Il renforce considérablement la position de ceux qui, s'appuyant sur l'esprit du traité, sont opposés à la production d'armes nucléaires. Le traité interdit également à certains pays de se doter d'un arsenal nucléaire pour des raisons d'ordre pratique. Il serait beaucoup plus onéreux de procéder à des expériences sous terre que dans l'atmosphère. La technique d'expérimentation souterraine est plus complexe que

1. Voir annexe II.

testing the same weapons in the atmosphere. The third difficulty is that the actual hole in which the test is to be performed could usually be used once only, because of destruction and radiation.

13. As has already been stated, the nuclear powers are, by the terms of the Treaty, prohibited from assisting another nation in nuclear testing in the prohibited environments. It is the policy of the United States to prevent further proliferation of nuclear weapons. The Soviet Government *also* intends to retain monopoly control over nuclear weapons within the Communist bloc.

14. Although the Test Ban Treaty is no substitute for a treaty renouncing nuclear weapons or an agreement against the transfer of these weapons, it nevertheless points very clearly to the need to find answers to these problems. In the preamble to the Treaty the parties proclaim their principal aim to be the achievement of an agreement on general and complete disarmament which would put an end to the armaments race and eliminate the incentive to the production and testing of all kinds of weapons, including nuclear weapons. The present negotiations at the United Nations in New York are centred on an agreement on the non-dissemination of nuclear weapons. The Irish Resolution, adopted unanimously by the General Assembly on 14th December 1961, stressed: "the necessity of an international agreement, subject to international inspection and control, whereby the powers producing nuclear weapons would refrain from relinquishing control of such weapons to a nation not possessing them, and whereby powers not possessing such weapons would refrain from manufacturing them." It called on all States, "and in particular on States at present possessing such weapons," to use their best endeavours to secure an international agreement for these ends. At the same time a Swedish proposal was discussed aimed at creating a "non-nuclear club" requiring countries not possessing nuclear weapons to give a definite undertaking:

- (a) to refrain from manufacturing them ;
- (b) not to acquire them from other States ;  
and
- (c) to refuse to allow on their territory nuclear weapons belonging to other States.

This resolution was also passed on 14th December 1961 by 58 votes to 10 with 23 abstentions. Four NATO members, Canada, Denmark, Norway and Iceland, voted for this resolution ; the other members of NATO voted against it, as it did not provide for international inspection and control. Most of the Afro-Asian countries and all the Soviet countries also voted for this resolution. Both resolutions clearly indicate the strong wish of most countries in the world to block the dissemination of nuclear weapons.

15. Article II of the Treaty considers the rules for amending it. It is certainly extraordinary that in so short a treaty detailed rules are laid down for its amendment. Any party, and not only the original parties, may propose amendments. Such an amendment shall be submitted to the original parties which have to circulate the amendment to all parties to the Treaty. If one-third of the countries signatory to the Treaty make the request, the original parties will convene a conference to consider such an amendment. Such a conference is not, however, a necessary part of the amending process. If an amendment is approved by a majority, including the three original parties, it will enter into force for all parties after ratification. This article clearly gives a veto power to the three original parties but, on the other hand, it offers the opportunity for action by countries other than the three original parties.

16. Article III of the Treaty declares it to be open to all States for signature. The three original parties are designated the depository governments. The wording of this article leaves open the definition of the word "State". The difficulty arises for those signatories which are considered States by some and not by others. This is clearly the case with the Soviet zone of Germany, Northern and Southern Korea, North Vietnam and South Vietnam and, outside the context of the cold war, Israel. The different reasons and methods of recognition of each State has led to the situation where the number of nations which have adhered to the Treaty differs in London, Washington and Moscow ; the Soviet zone of Germany is, for example, only on the list in Moscow, and Nationalist China only on the list in Washington.

celle des essais dans l'atmosphère. La troisième difficulté vient de ce que l'excavation utilisée pour effectuer l'essai ne peut en général servir qu'une fois en raison des radiations et du fait qu'elle serait détruite par l'explosion.

13. Comme il a déjà été dit, les puissances nucléaires sont, en vertu du traité, tenues de ne pas aider une autre nation à effectuer des essais nucléaires dans les lieux proscrits par le traité. Les Etats-Unis ont pour politique de prévenir toute nouvelle prolifération des armes nucléaires. Le gouvernement soviétique a également l'intention de conserver le monopole du contrôle sur les armes nucléaires dans le bloc communiste.

14. Certes, le traité sur l'interdiction des essais nucléaires ne remplace pas un traité de renonciation aux armes nucléaires ou un accord prohibant le transfert de ces armes, mais il démontre très nettement la nécessité de trouver des réponses à ces problèmes. Dans le préambule du traité, les parties proclament que leur objectif principal est la réalisation d'un accord sur un désarmement général et complet, accord qui mettrait fin à la course aux armements et ferait cesser toute incitation à la production et aux expériences de tous les genres d'armes, dont les armes nucléaires. Les négociations qui se poursuivent actuellement aux Nations Unies, à New York, sont axées sur la recherche d'un accord sur la non-dissémination des armes nucléaires. La résolution irlandaise, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale le 14 décembre 1961, soulignait « la nécessité d'un accord international, sous inspection et contrôle international, en vertu duquel les puissances produisant des armes nucléaires s'abstiendraient d'abandonner le contrôle de ces armes à un pays qui n'en possède pas, et les puissances qui n'en possèdent pas d'en fabriquer ». Elle demandait à tous les Etats, « et en particulier aux Etats qui possèdent à l'heure actuelle des armes de ce genre », de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la conclusion d'un accord international à ces fins. En même temps que cette résolution, fut discutée une proposition suédoise visant à créer un « club non nucléaire », et demandant aux pays qui ne possédaient pas d'armes nucléaires de s'engager définitivement :

- (a) à s'abstenir d'en fabriquer,
- (b) à ne pas en acquérir auprès d'un autre Etat, et
- (c) à refuser d'autoriser la présence d'armes nucléaires appartenant à d'autres Etats sur leur territoire.

Cette résolution a également été adoptée le 14 décembre 1961 par 58 voix contre 10 et 23 abstentions. Quatre pays membres de l'O. T. A. N., le Canada, le Danemark, la Norvège et l'Islande ont voté pour ; les autres membres de l'O.T.A.N. ont voté contre, arguant du fait qu'elle ne prévoyait ni inspection, ni contrôle international. La plupart des pays afro-asiatiques ainsi que tous les pays du bloc soviétique ont également voté en faveur de cette résolution. Il ressort nettement de ces deux textes que la plupart des pays du monde souhaitent ardemment mettre un frein à la dissémination des armes nucléaires.

15. L'article II vise la procédure de révision du traité. Il est assurément extraordinaire que dans un traité aussi bref, une procédure de révision détaillée ait été prévue. Chaque partie, et non seulement les parties originaires, peut proposer des amendements. Tout projet d'amendement sera soumis aux gouvernements dépositaires qui le communiqueront à toutes les parties contractantes. Si un tiers des parties le demande, les gouvernements dépositaires convoqueront une conférence pour étudier cet amendement. Toutefois, une conférence de ce genre ne fait pas forcément partie du processus de révision. Si un amendement reçoit l'approbation de la majorité, y compris celle des trois parties ayant signé originellement le traité, il entrera en application pour toutes les parties après sa ratification. Il est clair que cet article donne un droit de veto aux trois parties originaires, mais il laisse par contre, aux autres parties, une possibilité d'action.

16. L'article III du traité déclare qu'il est ouvert à tout Etat aux fins de signature. Les trois parties originaires sont désignées comme étant les gouvernements dépositaires. La définition du terme « Etat » n'est pas nette dans le texte de cet article. Le problème se pose en ce qui concerne les pays signataires qui sont considérés comme des Etats par certains, mais non par d'autres. C'est, de toute évidence, le cas de la zone soviétique d'Allemagne, de la Corée du Nord, de la Corée du Sud, du Vietnam du Nord et du Vietnam du Sud, et, si l'on s'écarte du contexte de la guerre froide, d'Israël. En raison de la diversité des critères et des procédures appliquées par chaque Etat en matière de reconnaissance, le nombre des nations qui ont adhéré au traité n'est pas le même à Londres, à Washington et à Moscou ; l'Allemagne de l'Est, par exemple, ne figure que sur la liste de Moscou, et la Chine nationaliste que sur la liste de Washington.

17. The Treaty states in Article IV that it is of unlimited duration but that each party has the right to withdraw after giving notice to all other parties to the Treaty three months in advance. Withdrawal is possible on two conditions: first, an extraordinary event has to take place, which event should be related to the subject matter of this Treaty and, secondly, this extraordinary event must jeopardise the supreme interest of the country which wants to withdraw. The supreme judge on these two conditions is, however, the party itself, whose right to exercise its national sovereignty is clearly acknowledged by the wording of this article.

18. The right to withdraw is dependent upon extraordinary event. The words related to the matter of the Treaty. It is considered certain that atmospheric testing would be one such extraordinary event. The words related to the subject matter of this Treaty do, however, not only mean resumption of atomic tests. The withdrawal clause would then have referred especially to testing in the prohibited environments as being the basis for withdrawal. This is not the case and, therefore, the withdrawal clause should be considered a flexible one. In accepting this withdrawal clause the Soviet Union accepted some inhibition on its freedom of action to simply denounce the Treaty. It is a restraining element for the future. The question of withdrawal from the Treaty without a three months' notice would be possible and acceptable if another party violated the Treaty, for instance, by nuclear weapons tests in the atmosphere. In international law violation of a bilateral treaty by one party makes the treaty null and void at the option of the other party. In a multilateral treaty creating obligations necessarily dependent on the corresponding performance of the other parties, a breach by one party justifies also withdrawal by another party. A disarmament treaty, for example, is such a treaty and the Nuclear Test Ban Treaty is of the same character. Another matter arises if a country, not a party to the Treaty, were to test in the atmosphere. Withdrawal with notice is then possible if such an event would jeopardise the supreme interest of a country, party to the Treaty.

19. An important question which arises in relation to Articles III and IV is that of recognition. Recognition of a State or régime is normally

expressed by the intention to recognise its legal position. With respect to multilateral treaties, the position can be summarised by saying that neither signature nor adherence on the part of either the non-recognising or the unrecognised State results in bringing about recognition. In the case of this Treaty it is understood among the original parties that no depositary need accept a signature or communication from a régime that it does not recognise. For that reason each of the three original parties is a depositary of the Treaty.

## CHAPTER II

### *The effects of the Treaty in the European framework*

20. As soon as the Treaty was signed in Moscow on 5th August 1963, one would have expected that in one or more of the several European councils, e.g. the Benelux Council, the Councils of the European Communities, in the framework of Western European Union, or at an *ad hoc* ministerial meeting, the Foreign Ministers would have come together to discuss this important first step away from the cold war situation. This, however, did not happen and was hardly possible as one European country adhered to the Treaty almost before the signature of the original parties was dry. This lack of consultation is the more astonishing as the governments should have been aware that one of the major European powers had great national interests in not signing the Treaty and, furthermore, because of the political effects this Treaty will undoubtedly have on the future European defence posture.

21. The Council of WEU could have acted in the European interests and could have been the consultative body if only its functions had not been impaired. The Council resumed its meetings at ministerial level as from the end of October 1963. The Committee earnestly hopes that these meetings will lead to the full implementation of Article VIII of the amended Brussels Treaty, with particular regard to the provisions concerning matters of European security. However much this lack of consultation may be deplored, the result now is that all European countries, apart from France, have adhered to the Treaty.

17. L'article IV déclare que ce traité a une durée illimitée, mais que chaque partie a le droit de se retirer du traité après avoir notifié son retrait à toutes les autres parties contractantes avec un préavis de trois mois. Le retrait est possible à deux conditions : premièrement, il faut qu'un événement extraordinaire se produise, qui soit en rapport avec l'objet du traité, et, deuxièmement, que cet événement extraordinaire mette en péril les intérêts suprêmes du pays qui demande à se retirer. Toutefois, le juge suprême en la matière est la partie elle-même, dont le droit d'exercer sa souveraineté nationale est nettement reconnu par les termes mêmes de cet article.

18. Le droit de retrait dépend d'événements extraordinaires en rapport avec l'objet du traité. Il est certain que des essais dans l'atmosphère seraient considérés comme tels. Néanmoins, les mots « en rapport avec l'objet du traité » ne concernent pas uniquement la reprise des essais atomiques. Dans ce cas, en effet, la clause de retrait aurait mentionné spécialement les essais effectués dans les lieux interdits par le traité comme étant le mobile fondamental du retrait. Or, il n'en est pas ainsi et il convient donc de considérer que cette clause est très souple. En acceptant cette clause de retrait, l'Union Soviétique a accepté, dans une certaine mesure, que soit entravée sa liberté d'action de dénoncer purement et simplement le traité. C'est là un élément restrictif pour l'avenir. Le retrait du traité sans préavis de trois mois serait possible et acceptable si une autre partie violait le traité en procédant, par exemple, à des explosions expérimentales d'armes nucléaires dans l'atmosphère. En droit international, la violation d'un traité bilatéral par une partie rend le traité nul et non avenu au gré des autres parties. Dans un traité multilatéral créant des obligations qui dépendent forcément de l'exécution par les autres parties de ces mêmes obligations, toute violation du traité par l'une des parties justifie également le retrait d'une autre partie. Telle est, par exemple, la nature d'un traité sur le désarmement et telle est, en conséquence, la nature du traité sur l'interdiction des essais nucléaires. Cependant, la question se pose différemment si un pays qui n'est pas partie au traité procède à des expériences dans l'atmosphère. Le retrait avec préavis est alors possible si un événement de cette nature met en péril les intérêts suprêmes d'un Etat partie au traité.

19. Une importante question découlant des articles III et IV est celle de la reconnaissance. La reconnaissance d'un Etat ou d'un régime s'ex-

prime normalement par l'intention de reconnaître la situation juridique de celui-ci. En ce qui concerne les traités multilatéraux, on peut dire en somme que ni la signature ni l'adhésion, qu'elles soient le fait de l'Etat qui ne reconnaît pas ou qui n'est pas reconnu, n'entraînent la reconnaissance. Dans le cas du présent traité, il est tacitement convenu entre les membres originaires qu'aucun Etat dépositaire n'est tenu d'accepter une signature ou une communication d'un régime qu'il ne reconnaît pas. C'est pourquoi chacun des trois gouvernements contractants est dépositaire du traité.

## CHAPITRE II

### *L'incidence du traité dans le cadre européen*

20. Dès après la signature du traité de Moscou, le 5 août 1963, on aurait pu s'attendre que, dans l'un au moins des nombreux conseils européens — le Conseil de Benelux, les conseils des Communautés européennes, dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale ou à l'occasion d'une réunion ministérielle ad hoc, les ministres des affaires étrangères se réunissent pour discuter cette première tentative importante pour mettre fin à la guerre froide. Il n'en fut toutefois pas ainsi, et il aurait été difficile qu'il en soit ainsi, puisqu'un pays européen avait adhéré au traité avant même que ne fût sèche l'encre des signatures apposées par les parties originaires. Cette absence de consultation est d'autant plus étonnante que les gouvernements auraient dû savoir que l'une des principales puissances européennes avait un intérêt considérable à ne pas signer le traité qui, par ailleurs, aurait incontestablement des incidences politiques sur l'attitude future de l'Europe en matière de défense.

21. Le Conseil de l'U. E. O. aurait pu agir dans l'intérêt de l'Europe et aurait pu jouer le rôle de l'organe consultatif si seulement ses fonctions n'avaient pas été altérées. Le Conseil a repris ses réunions à l'échelon ministériel à la fin d'octobre 1963. La Commission espère sincèrement que ces réunions se solderont par la pleine application de l'article VIII du Traité de Bruxelles amendé, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives aux questions de sécurité européenne. Pour autant que l'on puisse déplorer cette absence de consultation, il n'en reste pas moins aujourd'hui que tous les Etats européens, hormis la France, ont adhéré au traité.

22. The creation of a European political union is further away than ever since the existing divergencies between the European countries on this most important fact of foreign policy have hardened. It is, of course, possible that the Soviet Union will go its own way again and consider this Treaty as a moratorium on nuclear testing, such as that which existed from 1958 to 1961. On the other hand, it may well turn out, as the preamble intends, to be the first step towards new relations between East and West, and in that case the divergencies in foreign policy of the main European countries will increase instead of diminish. Then, too, as many people have predicted, as soon as the outside threat is diminished the European countries will turn back to the fatal pre-war policy of going it alone as a national State.

23. In the case of France, the United Kingdom and the United States cannot provide material or information on nuclear weapons, or give information relating to their design or manufacture, if France intends to use these in nuclear weapons tests which are now prohibited by the Treaty. Although France as a nuclear power has now made substantial progress in the nuclear weapons field, and could become eligible under the terms of the McMahon Act to share with the United States information on nuclear designs, this will be impossible under the Test Ban Treaty because of the French testing programme. If the United States still gave this information then it would certainly violate the Treaty, because it would thereby "cause, encourage or participate in any way in the carrying out of a nuclear weapon test explosion". The same applies, of course, to the United Kingdom in relation to help for France.

24. The French Government has several times, and especially in September 1963 in Strasbourg in the address by Mr. Habib Deloncle, Under-Secretary of State for Foreign Affairs, to the Council of Europe, proposed the formation of a European nuclear force in the framework of the Atlantic Alliance. The first question which arises is: Is a European nuclear force still possible

since the Test Ban Treaty has been signed by all European countries but France? The second question is: Is the construction of a European nuclear force allowed by the Treaty? This second question should be answered in the affirmative as the Treaty's purpose is to prevent proliferation but not to prevent integration. The text and the spirit of the Treaty do not say anything against a community approach in this matter. The integration would shift the responsibility for such atomic force from a national authority (France), or alternatively from two national authorities (France and the United Kingdom), to a European authority in the atomic defence field. As far as the first question is concerned, this presupposes a European authority in a European political union. Until such an authority is set up no European atomic force could exist; the Test Ban Treaty has no bearing on this problem. If a European political union were to be set up then the question of whether or not the United Kingdom would participate is of the greatest importance. If the United Kingdom would participate, atomic warheads could be produced using the results of completed tests, but no new tests, apart from underground tests, need be held. The United Kingdom could not help France in its atmospheric testing programme, nor could the other European countries which, anyway, have no experience with atomic tests nor with the production of atomic warheads, as they have signed the Treaty. France alone could go further with its testing and improve the production of its weapons. The conclusion of this paragraph must, therefore, be that the Treaty does not make impossible the building of a European nuclear force, but for all practical purposes it would make such a force extremely difficult to realise.

25. In the Federal Republic of Germany the Test Ban Treaty has given rise to a great problem which is, however, of a totally different nature. Germany is the only country in Europe which, eighteen years after the end of the war, is still divided, the only country whose former capital still remains an isolated island in an area under Soviet occupation, and the only country which has voluntarily undertaken not to manufacture any atomic weapons on its



22. La création d'une union politique européenne est plus éloignée que jamais étant donné que les divergences existantes se sont accusées entre pays européens à propos de cet acte important de politique étrangère. Il se peut, bien entendu, que l'Union Soviétique recommence d'agir à sa guise et considère ce traité comme un moratoire sur les essais nucléaires, comme ce fut le cas pour le moratoire de 1958 à 1961. Par ailleurs, il se peut très bien, comme l'indique le préambule, que ce soit le premier pas vers l'établissement de nouvelles relations Est-Ouest ; dans ce cas, les divergences entre les principaux pays européens, en matière de politique étrangère, s'accroîtront au lieu de s'atténuer. C'est alors également que se réaliseront les nombreuses prédictions selon lesquelles, dès que la menace extérieure aura diminué, les pays européens reviendront à leur politique fatale d'avant-guerre et, redevenus nationalistes, feront cavalier seul.

23. Pour ce qui est de la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ne peuvent lui fournir de documentation ou de renseignements sur les armes nucléaires, ou lui donner des renseignements concernant leur conception et leur fabrication, si elle a l'intention de s'en servir pour procéder à des essais d'armes nucléaires, désormais interdits par le traité. Certes, la France, en tant que puissance nucléaire, a maintenant fait des progrès sensibles dans le domaine des armes nucléaires et pourrait, aux termes de la loi McMahon, partager avec les Etats-Unis les renseignements sur les procédés de fabrication ; néanmoins, le traité sur l'interdiction des essais nucléaires rend toute aide de ce genre impossible du fait de l'existence du programme d'essais français. Si les Etats-Unis fournissaient, cependant, ces renseignements, ils le feraient en violation flagrante du traité car, par là même, ils provoqueraient, encourageraient ou participeraient « de quelque manière que ce soit à l'exécution de toute expérience d'armes nucléaires ». Il va sans dire que l'argument vaut également pour le Royaume-Uni.

24. Le gouvernement français a proposé, à plusieurs reprises, et notamment devant le Conseil de l'Europe, au mois de septembre 1963 à Strasbourg, par la voix de M. Habib-Deloncle, Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, la constitution d'une force nucléaire européenne dans le cadre de l'Alliance atlantique. Les deux questions qui se posent sont les suivantes : premièrement,

une force nucléaire européenne peut-elle encore voir le jour du moment que le traité sur l'interdiction des essais a été signé par tous les pays européens à l'exception de la France ? Deuxièmement, la constitution d'une force nucléaire européenne est-elle autorisée par le traité ? La réponse à cette deuxième question devrait être affirmative puisque l'objet du traité est d'empêcher la prolifération et non pas l'intégration. Le texte et l'esprit du traité ne contiennent rien qui soit contraire à une optique communautaire à cet égard. Du fait de l'intégration, la responsabilité d'une force atomique de cette nature passerait d'une autorité nationale (France), ou de deux autorités nationales (France et Royaume-Uni), à une autorité européenne en matière de défense atomique. La première question suppose l'institution préalable d'une autorité européenne au sein d'une union politique européenne. Tant qu'une autorité de ce genre ne sera pas créée, aucune force atomique européenne ne pourra voir le jour ; le traité sur l'interdiction des essais nucléaires n'a rien à voir avec ce problème. Si une union politique européenne devait être instituée, la question de la participation du Royaume-Uni revêtirait alors une importance considérable. Si le Royaume-Uni participait à cette union, il serait possible de fabriquer des ogives nucléaires en utilisant les résultats des essais déjà effectués, et sans qu'il soit besoin d'en effectuer de nouveaux, exception faite des essais souterrains. Le Royaume-Uni ne pourrait aider la France dans son programme d'essais dans l'atmosphère, pas plus que ne le pourraient les autres pays européens qui, de toute façon, n'ont aucune expérience en matière d'essais atomiques et de production d'ogives nucléaires, étant donné qu'ils ont signé le traité. Seule la France pourrait poursuivre ses essais et améliorer la production de ses armes. On peut donc conclure que le traité ne rend pas impossible la création d'une force nucléaire européenne, mais qu'à toutes fins pratiques, il rendrait cette création extrêmement difficile.

25. En République Fédérale d'Allemagne, le traité sur l'interdiction des essais nucléaires a soulevé un grave problème, d'un ordre toutefois totalement différent. L'Allemagne est le seul pays européen qui, dix-huit ans après la fin de la guerre, soit encore divisé, le seul pays dont l'ancienne capitale soit encore isolée au cœur d'une zone sous occupation soviétique, et le seul pays auquel le Traité de Bruxelles interdise spécifiquement la fabrication ou l'expérimentation sur

territory<sup>1</sup> or to test nuclear weapons in any form whatsoever. The Government of the Soviet Union has tried everywhere to have the Soviet zone of Germany accepted as another German State and the Ulbricht régime as a legally constituted government. During earlier negotiations with the Soviet Union the western governments were of the opinion that unanimous consent was necessary before a country could become a party to the Treaty. However, under pressure of the Soviet Government the western governments have finally acceded and accepted the solution of the three depository governments.

26. Although the signature of the Ulbricht régime in no way constitutes *de facto* or *de jure* recognition, the political implications of its adherence to the Treaty could one day be very important. It is not excluded that a conference will take place, as mentioned in Article II of the Treaty, at which the Soviet zone of Germany will claim its place. This question is the more disturbing as Article IV speaks of the exercise of national sovereignty, which in the case of the Soviet zone is considered non-existent by the Federal Republic and its allies.

27. The Federal Government became a signatory to the Treaty on 19th August 1963 because it did not object to the content of the Treaty. It does not in any way change the existing situation under the modified Brussels Treaty. However, the political circumstances to which the Treaty could give rise gave it much reason for apprehension, the more so because the Soviet Government announced a future line of action detrimental to German interests. In his speech in Moscow on 19th July 1963, Premier Khrushchev summarised his agenda for disarmament negotiations *pursuant* to the preamble of this Treaty as follows :

- (i) a non-aggression pact between the NATO nations, including the United States, and the Warsaw pact nations, headed by the Soviet Union ;
- (ii) the freezing and reduction of national military budgets ;

1. See Appendix I of Protocol No. III of the amended Brussels Treaty.

- (iii) the establishment of control posts to check military movements ;
- (iv) the establishment of Soviet military inspection troops in West Germany and of corresponding United States troops in East Germany ;
- (v) general and complete disarmament ;
- (vi) liquidation of the German question. This, of course, would mean in Khrushchev's opinion the detachment of West Berlin from West Germany, and the detachment of West Germany from our North Atlantic military Alliance.

28. In defence of the action of the United States Government, the Secretary of State, Mr. Dean Rusk, pointed out that the Soviet zone régime had already subscribed to 24 international conventions. The United States and the Federal Republic of Germany are both parties to 11 of these international conventions. Of the other 13 the Federal Republic is a party to at least 3. Furthermore, the United States did not permit the East German régime to sign the Treaty in Washington, and the United States would reserve the right to object to its participation in the procedure provided for in Article II for amending the Treaty. Finally Mr. Rusk pointed out that the Test Ban Treaty does not affect any recognition of nations.

29. How great will be the effects of the Test Ban Treaty on the development of Western European Union? Six member States have signed the Treaty and one important country has refused to do so. Opinion on this Treaty is, therefore, not unanimous but divergent. Will this divergence not have a bad influence on the development of the relations in WEU and on the state of European security? These questions are the more important as the refusal of France to sign the Treaty clearly indicates that French defence policy is heading, not in the direction of unity and "the progressive integration of Europe", but in going it alone. It is, without doubt, necessary for the member governments to try to achieve closer relations and a general consensus on defence policy in order not to weaken and damage Western European Union.

son territoire<sup>1</sup> d'armes nucléaires sous quelque forme que ce soit. Le gouvernement soviétique s'est partout efforcé de faire en sorte que la zone soviétique d'Allemagne soit considérée comme un second Etat allemand et que le régime de M. Ulbricht soit reconnu comme un gouvernement légalement constitué. Lors de négociations antérieures, les gouvernements occidentaux avaient été d'avis que le consentement unanime d'un pays constituait un préalable à toute adhésion au traité. Toutefois, sous la pression du gouvernement soviétique, ils ont fini par adhérer et donner leur accord à la solution des trois gouvernements dépositaires.

26. Bien que la signature du traité par le gouvernement de M. Ulbricht ne constitue en aucune manière une reconnaissance de facto ou de jure, les implications politiques de son adhésion pourraient un jour être très importantes. Il n'est pas exclu qu'une conférence soit réunie, comme il est indiqué à l'article II du traité, et que le régime de l'Allemagne de l'Est demande à y siéger. Ce problème est d'autant plus inquiétant que l'article IV parle de l'exercice de la souveraineté nationale, souveraineté que la République fédérale et ses alliés considèrent comme inexistante dans le cas de la zone soviétique.

27. La République fédérale, n'ayant aucune objection à faire à la teneur du traité, a signé celui-ci le 19 août 1963. Le traité ne modifie en aucune façon la situation découlant du Traité de Bruxelles modifié. Toutefois, les événements politiques que le traité pourrait provoquer ont donné au gouvernement fédéral de graves motifs d'inquiétude, d'autant que le gouvernement soviétique a annoncé son intention de suivre, à l'avenir, une ligne de conduite préjudiciable aux intérêts allemands. Dans le discours qu'il a prononcé à Moscou le 19 juillet 1963, M. Khrouchtchev a résumé ainsi qu'il suit le calendrier qu'il propose pour les négociations sur le désarmement qui découlent du préambule de ce traité :

- (i) un pacte de non agression entre les nations de l'O.T.A.N., y compris les Etats-Unis, et les nations du Pacte de Varsovie qui ont à leur tête l'Union Soviétique ;
- (ii) le blocage et la réduction des budgets militaires nationaux ;

1. Voir annexe I, Protocole N° III du Traité de Bruxelles modifié.

(iii) l'établissement de postes de contrôle pour la vérification des mouvements de troupes ;

(iv) l'établissement de troupes d'inspection militaire soviétiques en Allemagne de l'Ouest et, en contre-partie, de troupes américaines en Allemagne de l'Est ;

(v) le désarmement général et complet ;

(vi) la liquidation de la question allemande, ce qui, pour M. Khrouchtchev, signifierait évidemment le détachement de Berlin-Ouest de l'Allemagne fédérale, ainsi que le détachement de l'Allemagne fédérale de notre alliance militaire de l'Atlantique Nord.

28. Prenant la défense de l'action du gouvernement des Etats-Unis, le Secrétaire d'Etat, M. Dean Rusk, a souligné que le régime de l'Allemagne de l'Est avait déjà souscrit à vingt-quatre conventions internationales. Les Etats-Unis et la République Fédérale d'Allemagne ont, pour leur part, signé onze de ces conventions, et la République fédérale, seule, a signé trois au moins des treize autres. De plus, les Etats-Unis n'ont pas permis que le régime de l'Allemagne de l'Est signe le traité à Washington, et il se réserve le droit de s'opposer à ce qu'il participe à la procédure de révision prévue à l'article II du traité. Enfin, M. Rusk a souligné que le traité n'affecte en aucune manière la reconnaissance des Etats.

29. De quelle ampleur seront les conséquences du traité sur le développement de l'Union de l'Europe Occidentale ? Six Etats membres y ont apposé leur signature, et un pays important a refusé de le faire. En conséquence, les avis sur le traité, loin d'être unanimes, divergent. Cette divergence n'aura-t-elle pas une influence néfaste sur l'évolution des relations au sein de l'U. E. O. et sur l'état de la sécurité européenne ? Ces questions sont d'autant plus importantes que le refus de la France de signer le traité démontre clairement que la politique française, en matière de défense, ne va pas dans le sens de l'unité et de « l'intégration progressive de l'Europe », mais s'achemine vers l'indépendance. Il ne fait aucun doute que les gouvernements membres doivent s'efforcer de resserrer leurs liens et de se mettre d'accord sur une politique de défense unanime dans le but de ne pas affaiblir ni léser l'Union de l'Europe Occidentale.

## CHAPTER III

***The effects of the Treaty  
on the Atlantic Alliance***

30. As has been stated in a former paragraph, no consultation took place in any of the numerous European bodies; neither did any take place in the Atlantic framework. Several of the principal European allies of the United States were informed of the details of the Treaty negotiations only at a very late date, or not at all. This procedure is very difficult to reconcile with the concept of a partnership on which the United States Government has made such important pronouncements. Especially in the case of France, relations are not what they have been for many years. The ratification of the Test Ban Treaty in opposition to the policy of the French Government will certainly aggravate an already dangerous divergence of opinion.

31. As far as the multilateral nuclear force is concerned the Treaty does not inhibit or prevent the setting up of a multilateral nuclear force as it does not deal with the question of the production of nuclear weapons or the deployment of such weapons. The Secretary of State, Mr. Dean Rusk<sup>1</sup>, stated very clearly:

“We have no intention of transferring nuclear weapons to another national country under *our* multilateral force. We do not envisage that the multilateral force itself would conduct testing or explosions. Therefore this Treaty has nothing to do with the multilateral force.”

Present plans for the multilateral force could therefore go through on the supposition that no testing or explosions would take place within the framework of such a force.

32. The effect of the Treaty, in the framework of NATO, will be not so much military as political. The relations between France and the United Kingdom and between France and the United States in the NATO framework are already strained for other reasons, and the effects of the Treaty will not lessen these tensions. The United States hegemony in the Alliance has

1. United States Senate Hearings, page 40, Rapporteur's italics.

become greater and this will cause more friction. Equality means at least consultation beforehand, also on matters of United States world responsibility.

## CHAPTER IV

***The effects of the Treaty  
on the world in general***

33. The Soviet Union and the United States have concluded this Treaty because they have common interests in it. The six main common interests are:

- (i) the basic interest in the avoidance of nuclear war;
- (ii) the interest in avoiding the hazards of radioactive fallout;
- (iii) the slowing down of the pace of the arms race;
- (iv) the possibility of retarding the proliferation of nuclear weapons;
- (v) the economic and financial interest in reducing defence budgets. An unrestricted testing programme would become more and more costly;
- (vi) the sharing as far as possible of monopoly in the nuclear field;

34. The emergence of a more permanent basis of mutual East-West interest in consolidating peace has received wide approval in the United Nations Assembly, and by nearly all individual governments in the world, as is shown by the fact that more than 100 countries have become parties to the Treaty. The most notable exceptions are China and the Chinese satellites, North Vietnam and North Korea; also, Albania, out of friendship with China, and the latest of the Communist countries — Cuba. According to the statements of the Cuban Government it does not wish to sign the Test Ban Treaty as long as the United States remains hostile to Cuba. On the western side, the French Government will not sign the Treaty, in order to complete the building up of her own nuclear weapons system.

35. The reasons why the Soviet Union has accepted what hitherto it has consistently rejected,

## CHAPITRE III

**L'incidence du traité  
sur l'Alliance atlantique**

30. Comme il a été dit dans un paragraphe précédent, aucune consultation n'est intervenue au sein des nombreux conseils européens, pas plus d'ailleurs que dans le cadre atlantique. Plusieurs des principaux alliés européens des Etats-Unis n'ont été informés que très tard des détails des négociations du traité, voire pas du tout. Il est malaisé de réconcilier cette procédure avec le concept de *partnership* sur lequel le gouvernement des Etats-Unis a fait de si importantes déclarations. En ce qui concerne la France notamment, les rapports ne sont pas ce qu'ils ont été pendant de nombreuses années. La ratification du traité sur l'interdiction des essais nucléaires, contraire à la politique du gouvernement français, accentuera certainement des divergences d'opinion déjà alarmantes.

31. Par ailleurs, le traité n'interdit ni n'empêche la constitution d'une force nucléaire multilatérale étant donné qu'il laisse de côté la question de la production des armes nucléaires ou du déploiement de ces armes. Le Secrétaire d'Etat, M. Dean Rusk<sup>1</sup>, s'est exprimé très nettement à ce sujet en ces termes :

« Nous n'avons pas l'intention de transférer des armes nucléaires à un autre Etat dans le cadre de *notre* force multilatérale. Nous n'envisageons pas que cette force puisse effectuer elle-même des essais ou des explosions. Ce traité n'a donc rien à voir avec la force multilatérale. »

A l'heure actuelle, les plans relatifs à la force multilatérale pourraient donc être appliqués, en supposant qu'aucune expérience ou explosion n'aurait lieu dans le cadre de cette force.

32. Les conséquences du traité, dans le cadre de l'O.T.A.N., seront d'ordre politique plutôt que militaire. Les relations franco-britanniques et franco-américaines dans le cadre de l'Alliance atlantique sont déjà tendues pour d'autres raisons, et les conséquences du traité ne faciliteront pas la détente. L'hégémonie des Etats-Unis au sein de l'Alliance s'est encore accrue et suscitera

1. Témoignages recueillis par le Sénat des Etats-Unis, page 40 ; c'est le rapporteur qui souligne.

donc d'autres frictions. L'égalité signifie à tout le moins une consultation préalable sur les questions touchant également la responsabilité des Etats-Unis dans le monde.

## CHAPITRE IV

**L'incidence du traité  
sur le monde en général**

33. L'Union Soviétique et les Etats-Unis ont conclu ce traité parce qu'il servait leurs intérêts communs. Ces intérêts sont essentiellement les suivants :

- (i) éviter la guerre nucléaire ;
- (ii) éviter les risques de retombées radioactives ;
- (iii) ralentissement de la course aux armements ;
- (iv) possibilité de retarder la prolifération des armes nucléaires ;
- (v) sur le plan économique et financier, réduction des budgets de défense. Un programme d'essais non limité deviendrait de plus en plus onéreux.
- (vi) participation aussi étendue que possible au monopole dans le domaine nucléaire.

34. La conclusion du traité, en tant que base permanente de l'intérêt mutuel de l'Est comme de l'Ouest à consolider la paix, a été très largement applaudie, tant par l'Assemblée des Nations Unies que par la quasi-totalité des gouvernements du monde ; il suffit pour s'en convaincre de se rappeler que plus de cent pays l'ont déjà signé. Les abstentions les plus remarquables sont celles de la Chine et de ses satellites, le Vietnam du Nord et la Corée du Nord ; de l'Albanie, par amitié pour la Chine et, enfin, de Cuba, le dernier en date des pays communistes. Il ressort des déclarations du gouvernement cubain qu'il ne désire pas signer le traité sur l'interdiction des essais nucléaires aussi longtemps que les Etats-Unis demeureront hostiles à Cuba. Dans le camp occidental, le gouvernement français ne signera pas le traité, afin de pouvoir terminer la mise sur pied de son propre système d'armes nucléaires.

35. On peut expliquer ainsi les raisons pour lesquelles l'Union Soviétique a accepté ce qu'elle

can be stated as follows : first, the Sino-Soviet schism, to which the question of nuclear warfare is closely related, made it necessary for Mr. Khrushchev to achieve some tangible result for his policy based on the belief that the objectives of international Communism should not be gained through nuclear war. This Treaty has precipitated deeper and more hostile divisions within the Communist world than ever before. Mr. Khrushchev expressed this to the Chinese as follows : "In the event of a nuclear war the survivors will envy the dead". Secondly, the last Soviet test series of 1961 and 1962 have provided enough information for the Soviet Union to accept the technological consequences of a Test Ban Treaty. Thirdly, the Cuban crisis of Autumn 1962 made nuclear war less of an abstract possibility than a probability. The fourth reason is the depressing state of the present Soviet economic position, especially in the agricultural field. Last, but not least, the Soviet Union has gained a great propaganda instrument in this Treaty, which bears the name of its capital, as far as its coexistence theory is concerned in the Afro-Asian world and in Latin America.

36. For the United States an Atomic Test Ban Treaty is in line with its former policy, although it did not acquire in this Treaty its right of inspection which was always a very important objective of United States policy. On 11th March 1963, the Secretary of State, Mr. Dean Rusk, said before the Senate Foreign Relations Committee :

"A nuclear test ban treaty would obviously not lift the veil of secrecy from the Soviet Union. It would not even result in any substantial opening up of Soviet society. It could, however, have a very important impact on the Soviet attitude toward secrecy, especially as it relates to problems of arms control and disarmament. The carrying out of on-site inspections on Soviet territory would provide the United States with not only the necessary assurance that unidentified seismic signals were not underground nuclear explosions but also additional advantages. If a test ban treaty can operate effectively and in ways which demonstrate that the inspection connected with it does not jeopardise Soviet security or result in any particular embarrassments

to the Soviet Union and its people, then the Soviet leadership may be more inclined to enter into other similar agreements. The first step seems to be the most difficult. If it can be made successfully then further steps in the same direction might be taken with less difficulty than the first.

Therefore, in our relations with the Soviet Union I believe that a nuclear test ban treaty would have both political and military advantages. In addition, an effective nuclear test ban would have advantages in our relations with countries outside the Soviet bloc."

37. The valued precedent of inspection for future disarmament agreements has not been achieved. On the contrary, the United States has shifted from the principle of international inspection to the principle of international policing. It has more or less accepted the Soviet stand against international inspection. The same happened when President Kennedy insisted on international ground inspection in Cuba of the removal of Soviet missiles. What is left of the American principle of international inspection is the verbal reference to it in the preamble of the Treaty.

38. The United States will have to rely for its own protection on its ability to detect Soviet violations and to maintain a military and scientific posture that will deny the Soviet Union any gains that may accrue from a violation of the Treaty. To achieve this end, the detection capability will have to be improved.

39. The Test Ban Treaty is the first improvement in the atmosphere of United States-Soviet relations. As such, it is valuable for the peace of the world. Many smaller States will consider it to be so, and they have neither the intention of becoming involved in a third world war, nor the means to do so as long as atomic weapons remain in the hands of those countries who have them at this moment.

avait constamment refusé jusqu'ici : premièrement, la crise sino-soviétique, à laquelle la question de la guerre nucléaire est étroitement liée, a obligé M. Khrouchtchev à obtenir quelques résultats concrets de sa politique fondée sur la certitude que les objectifs du communisme international ne doivent pas être atteints par le recours à la guerre nucléaire. Ce traité a aggravé et développé plus que jamais les divisions latentes au sein du monde communiste. S'adressant aux Chinois, M. Khrouchtchev a résumé la situation en ces termes : « Dans le cas d'une guerre nucléaire, les survivants envieront les morts ». Deuxièmement, la dernière série d'essais soviétiques, en 1961-1962, a fourni suffisamment de renseignements pour que l'Union Soviétique puisse accepter les conséquences techniques d'un traité sur l'interdiction des essais. Troisièmement, la crise cubaine de l'automne 1962 a fait de la guerre nucléaire une probabilité plutôt qu'une possibilité théorique. Quatrièmement, l'Union Soviétique traverse actuellement une crise économique, notamment dans le domaine de l'agriculture. Enfin, et surtout, l'Union Soviétique a trouvé dans ce traité, qui porte le nom de sa capitale, un important instrument de propagande, pour sa politique de coexistence, auprès des peuples afro-asiatiques et latino-américains.

36. En ce qui concerne les Etats-Unis, un traité sur l'interdiction des essais nucléaires est conforme à la politique suivie jusqu'ici par le gouvernement, encore que le traité ne leur confère pas le droit d'inspection qui a toujours constitué l'un des objectifs essentiels de la politique américaine. Le 11 mars 1963, le Secrétaire d'Etat, M. Dean Rusk, a déclaré devant la Commission des affaires étrangères du Sénat :

« Il est évident qu'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires ne lèverait pas le voile de secret dont s'entoure l'Union Soviétique. Il n'entraînerait même pas une ouverture sensible de la société soviétique. Toutefois, il pourrait avoir une très grande incidence sur l'attitude du gouvernement soviétique en matière de secret, notamment dans la mesure où il a trait aux problèmes du contrôle des armements et du désarmement. Si des inspections sur place étaient effectuées sur le territoire soviétique, les Etats-Unis, non seulement seraient à même de s'assurer que les phénomènes sismiques non identifiés ne sont pas des explosions nucléaires souterraines, mais en tireraient également d'autres avantages. Si ce traité était effectivement appliqué, et de manière à démontrer

que le système d'inspection utilisé ne met pas en péril la sécurité soviétique, et ne met pas l'U.R.S.S. et le peuple soviétique dans des situations particulièrement difficiles, il se pourrait alors que les dirigeants soviétiques soient mieux disposés à conclure d'autres accords identiques. Il semble que le premier pas soit le plus difficile à faire. Mais s'il était franchi avec succès, il serait possible de faire plus facilement d'autres pas dans la même direction.

En conséquence, dans nos rapports avec l'Union Soviétique, j'ai le sentiment qu'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires aurait des avantages aussi bien militaires que politiques. De surcroît, une interdiction des essais nucléaires effective aurait une heureuse incidence sur nos relations avec des pays qui ne font pas partie du bloc soviétique. »

37. Le préalable de l'inspection posé à la conclusion d'accords futurs sur le désarmement n'a pas été maintenu. Les Etats-Unis, en effet, ont renoncé au principe de l'inspection internationale pour adopter celui d'une police internationale. Ils ont pratiquement accepté les arguments soviétiques contre l'inspection internationale. La même chose s'est produite lorsque le Président Kennedy a réclamé une inspection internationale à Cuba afin de contrôler au sol le retrait des engins soviétiques. Il ne reste de ce principe prôné par les Américains que la mention qui en est faite dans le préambule du traité.

38. Les Etats-Unis devront compter, pour leur propre protection, sur leur capacité à détecter les violations soviétiques et à maintenir, en matière scientifique et militaire, une position telle qu'elle empêche l'Union Soviétique de profiter des avantages qu'elle pourrait retirer d'une violation du traité. A cette fin, il conviendra qu'ils améliorent leur capacité de détection.

39. Le traité sur l'interdiction des essais nucléaires constitue le premier pas vers l'amélioration du climat des relations américano-soviétiques. En tant que tel, il est d'un prix inestimable pour la paix du monde. Nombreux sont les petits pays qui le considéreront sous cet aspect, car ils n'ont ni l'intention de se laisser entraîner dans une troisième guerre mondiale, ni les moyens de le faire aussi longtemps que les armes atomiques resteront entre les mains des pays qui les détiennent à l'heure actuelle.

## CHAPTER V

*The military implications  
of the Test Ban Treaty*

40. A comparison of United States and USSR nuclear technology capabilities appears to show the Soviet Union to be technologically more advanced than the United States in the high-yield range, that is to say, in the tens of megatons; below that yield the relative capability shifts progressively in favour of the United States. Below a few megatons the United States appears to be clearly superior in yield to weight ratios <sup>1</sup>.

41. The most important items which have received special attention during the discussions on the Test Ban Treaty are the very large-yield weapons and the anti-ballistic missile defence. With regard to high-yield weapons, the United States defence authorities are of the opinion that there is less military advantage in deploying them than in deploying a larger number of smaller weapons. The two main reasons for this position are that for most missions directed at military targets, a higher target destruction would be achieved by using two or three smaller weapons instead of one very large one. The second reason is that it is much more difficult and costly to have very high-yield warheads able to survive, than the smaller weapons. This means that the latter are superior as second-strike retaliation weapons.

42. On the advisability of high-yield weapons development General LeMay, Chief-of-Staff, United States Air Force, was of the opinion that there was certainly a military need for a 50 to 75-megaton bomb. He agreed that four 15-megaton bombs would probably do more damage than a 100-megaton bomb covering generally the same area, but it might be more than four times as difficult to deliver four than it would be to deli-

ver one under actual combat conditions, depending on the tactical situation <sup>1</sup>.

43. According to Dr. Glenn T. Seaborg, Chairman of the Atomic Energy Commission, the United States has not so far tested a larger H-bomb than about 15-megatons <sup>2</sup>. A bomb of 40 to 60-megatons could be developed without any testing. The reason that the Soviet Union went in for high-yield weapons and the United States did not, could be that if a country has less total capability and is afraid that its strategic capability is not enough, then it might decide that a few very high-yield bombs would be useful. According to Mr. McNamara, Secretary of Defence, there could be some isolated situations in which one might conceive using a high-yield atomic bomb, but those situations are few and far between. Dr. Edward Teller said that he did not place very great importance on the lead which the Russians enjoy in this particular field. Admiral David L. MacDonald, Chief of Naval Operations, United States Navy, pointed out that large-yield weapons could put command communications of Polaris submarines out of operation, but that this possibility was not likely.

44. From a military point of view the greatest objection to the Treaty is in the field of anti-ballistic missile defence. Dr. Edward Teller, in particular, was of the opinion that an imbalance existed between the United States and the USSR in this field, and that the Soviet Union was ahead. The Joint Chiefs-of-Staff, however, considered that development of the United States system in the anti-ballistic missile field did not primarily depend on atmospheric testing and that, hence, the Test Ban Treaty would not significantly influence any imbalance that might exist. They agreed that such an anti-ballistic missile would have less desirable characteristics than would be the case if additional atmospheric tests were conducted. In this field, as in the high-yield weapons-field, the Treaty certainly was

1. Testimony of Mr. Robert McNamara, Secretary of Defence, United States Senate Hearings, page 99.

1. General LeMay, United States Senate Hearings, page 352.

2. Dr. Glenn T. Seaborg, United States Senate Hearings, page 215.



## CHAPITRE V

**Les implications militaires du traité sur l'interdiction des essais nucléaires**

40. Si l'on compare les potentiels techniques, en matière nucléaire, de l'Union Soviétique et des Etats-Unis, il apparaît que l'Union Soviétique est, à cet égard, plus avancée que les Etats-Unis dans le domaine des armes de grande puissance, c'est-à-dire de l'ordre de plusieurs dizaines de mégatonnes, mais, à mesure que l'on descend dans la gamme des puissances, la comparaison se rétablit progressivement en faveur des Etats-Unis qui, en dessous de quelques mégatonnes, apparaissent nettement supérieurs pour ce qui est du rapport puissance-poids<sup>1</sup>.

41. Les points les plus importants ayant fait l'objet d'une attention particulière au cours des discussions relatives au traité sur l'interdiction des essais nucléaires sont les armes de très grande puissance et la défense contre les engins balistiques. Les autorités américaines en matière de défense sont d'avis qu'il est moins avantageux, du point de vue militaire, de déployer des armes de grande puissance qu'un plus grand nombre d'engins plus petits. Cette position s'explique avant tout par les deux raisons suivantes : premièrement, pour ce qui est des missions visant des objectifs militaires, le pourcentage de destruction serait en général plus élevé si l'on utilisait deux ou trois petits engins au lieu d'un très gros. Deuxièmement, il est beaucoup plus difficile et onéreux d'avoir des ogives nucléaires de très grande puissance, capables de survivre à une attaque, que de petits engins. Autrement dit, ces derniers sont supérieurs en tant qu'armes de « second coup ».

42. Quant à l'opportunité de mettre au point des armes de grande puissance, le général LeMay, Chef d'état-major des forces aériennes des Etats-Unis, a déclaré que la mise au point d'une bombe de 50 à 75 mégatonnes était certainement nécessaire sur le plan militaire. Il a reconnu que quatre bombes de 15 mégatonnes chacune causeraient probablement beaucoup plus de dommages qu'une seule de 100 mégatonnes lancée sur la

même région, mais qu'il pourrait être plus de quatre fois plus difficile de lancer quatre bombes que d'en lancer une dans des conditions de combat réel, suivant la situation tactique<sup>1</sup>.

43. D'après le Dr. Glenn T. Seaborg, Président de la Commission de l'énergie atomique, les Etats-Unis n'ont procédé, jusqu'à présent, à aucun essai de bombe H d'une puissance supérieure à 15 mégatonnes environ<sup>2</sup>. Il serait possible de mettre au point une bombe de 40 à 60 mégatonnes sans procéder à des essais. Si l'Union Soviétique s'est dotée d'armes de grande puissance et si les Etats-Unis ne l'ont pas fait, c'est peut-être que, dans la mesure où un pays détient un potentiel global moindre et craint de disposer d'un potentiel stratégique insuffisant, il peut estimer utile de posséder quelques bombes de très grande puissance. Selon M. McNamara, Secrétaire d'Etat à la défense, certains cas peuvent se présenter, très peu nombreux d'ailleurs, où l'on puisse envisager d'utiliser une bombe atomique de grande puissance. Le Dr. Edward Teller a déclaré qu'il n'attachait pas une très grande importance au fait que les Russes occupent la première place dans ce domaine particulier. L'amiral David L. MacDonald, Chef des opérations navales de la marine américaine, a souligné que des armes de grande puissance pourraient mettre hors d'état de fonctionner le réseau de transmissions des sous-marins Polaris ; toutefois, cette éventualité n'est guère vraisemblable.

44. Du point de vue militaire, la plus grande objection que l'on puisse faire au traité porte sur la défense contre les engins balistiques. Le Dr. Edward Teller, en particulier, est d'avis qu'il existe, dans ce domaine, un déséquilibre entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, et que celle-ci se trouve en tête. Toutefois, les chefs d'état-major interarmes estiment que la mise au point du système américain de défense contre les engins balistiques ne dépend pas essentiellement des essais dans l'atmosphère et que, par conséquent, le traité sur l'interdiction des essais nucléaires n'aura pas d'incidence sensible sur le déséquilibre qui peut exister. Ils reconnaissent que cet engin anti-balistique posséderait davantage de caractéristiques souhaitables si l'on pouvait procéder à d'autres essais dans l'atmosphère. Dans ce do-

1. Déclaration de M. Robert McNamara, Secrétaire d'Etat à la défense, Témoignages recueillis par le Sénat des Etats-Unis, page 99.

1. Général LeMay, Témoignages recueillis par le Sénat des Etats-Unis, page 352.

2. Dr. Glenn T. Seaborg, Témoignages recueillis par le Sénat des Etats-Unis, page 215.

disadvantageous to the United States<sup>1</sup>. The difficulties in the anti-ballistic missile field however, are not mainly in the warhead nor in the atomic component, but in the guidance, the radar and all of the associated equipment which goes with an accurate interception of an incoming object moving at a great speed. The disability which the Treaty brings forward is, therefore, not a critical one.

45. Dr. Teller stated:

"I am in agreement with Secretary McNamara that under the present ban we can proceed with our anti-ballistic missile defence. I do not agree that we can complete this development. Actually, Secretary McNamara did not say anywhere that he intends to deploy a system. Perhaps his lack of determination to deploy is due to some lack of knowledge. These are not black-and-white questions. I feel we need observation, traffic handling, the perfection of warheads, radar, all the points that the Secretary has made very effectively; I agree with all of them.

But I have used this analogy before: What makes a good fencer? He must have a good sword, he must have good eyesight, he must have quick reactions, all of which he can acquire without fencing. But if he does not fence he will not be an Olympic champion. This is something we have to practise. This is one last point where I do disagree with the Secretary explicitly."

46. The Joint Chiefs-of-Staff recommended acceptance of the Treaty under the following safeguards:

- (a) The conduct of comprehensive, aggressive and continuing underground nuclear test programmes designed to add to our

knowledge and improve our weapons in all areas of significance to our military posture for the future.

- (b) The maintenance of modern nuclear laboratory facilities and programmes in theoretical and exploratory nuclear technology which will attract, retain, and insure the continued application of our human scientific resources to these programmes on which continued progress in nuclear technology depends.
- (c) The maintenance of the facilities and resources necessary to institute promptly nuclear tests in the atmosphere should they be deemed essential to our national security or should the Treaty or any of its terms be abrogated by the Soviet Union.
- (d) The improvement of our capability, within feasible and practical limits, to monitor the terms of the Treaty, to detect violations, and to maintain our knowledge of Sino-Soviet nuclear activity, capabilities, and achievements.

47. Brigadier-General J. H. Rothschild, a former research officer, was of the opinion that it is quite probable that new weapons, even different in kind as well as degree from those that exist, will be developed unless the armaments race is discouraged. He considered it urgent to start turning down the arms race before weapons systems exist which are even harder to control than nuclear systems, which are already difficult enough.

48. Finally your Rapporteur will mention the opinion of Dr. Teller on defence and new weapons as far as Western Europe is concerned. He considered it a serious drawback of the Treaty that it would damage relations with the allies. This Treaty would erect a barrier between the United States and its allies. In the transfer of nuclear weapons to its allies the United States had, up to now, retained complete control over the nuclear weapons so that such weapons could not be fired without United States' consent. Under these conditions the Treaty could permit such a transfer. Dr. Teller believes that this puts an incorrect interpretation on the Treaty, one with

1. United States Senate Hearings, page 274.

maine comme dans celui des armes de grande puissance, il ne fait pas de doute que le traité désavantage les Etats-Unis<sup>1</sup>. Toutefois, les difficultés touchant le domaine de la défense contre les engins balistiques ne portent pas principalement sur l'ogive nucléaire ni sur la composante atomique, mais sur le système de guidage, le radar et l'ensemble de l'équipement connexe qui entre en jeu pour intercepter avec précision un objet qui s'approche à une vitesse considérable. A cet égard, le handicap que révèle le traité n'est donc pas important.

45. Le Dr. Teller a déclaré :

« Je conviens, avec M. McNamara, qu'aux termes du présent traité, nous pouvons poursuivre la mise au point de notre défense contre les engins balistiques, mais je ne suis pas d'accord sur le fait que nous pouvons la mener à terme. En fait, M. McNamara n'a dit nulle part qu'il avait l'intention de déployer un tel système de défense. Peut-être n'est-il pas décidé à le faire faute de certaines connaissances. Ce ne sont pas des questions faciles à trancher. Nous avons besoin, à mon sens, d'approfondir nos connaissances dans les domaines de l'observation, du contrôle des vols, du perfectionnement des ogives nucléaires, du radar, et tout cela, le Secrétaire d'Etat à la défense l'a souligné remarquablement ; je suis d'accord sur l'ensemble de ces points.

Mais, permettez-moi de reprendre une analogie que j'ai utilisée précédemment : Qu'est-ce qui fait un bon escrimeur ? Il lui faut une bonne épée, une bonne vue, des réflexes rapides, qualités qu'il peut toutes acquérir sans faire d'escrime. Toutefois, s'il ne fait pas d'escrime, il ne sera jamais champion olympique. Voilà un art que nous devons pratiquer. C'est le dernier point sur lequel je suis en complet désaccord avec M. McNamara. »

46. Les chefs d'état-major interarmes ont recommandé l'acceptation du traité sous réserve des garanties suivantes :

- (a) L'application de programmes complets, dynamiques et ininterrompus, d'essais nucléaires souterrains conçus pour ac-

croître nos connaissances et améliorer nos armements dans tous les domaines importants pour notre position militaire à venir.

- (b) L'existence de laboratoires nucléaires modernes et de programmes relatifs à la technique nucléaire tant dans le domaine de la théorie que de la recherche, en vue d'encourager, de maintenir et de garantir l'application continue de nos ressources scientifiques humaines à ces programmes dont dépend la réalisation de progrès continus en matière de technique nucléaire.
- (c) L'existence d'installations et de ressources nécessaires pour procéder sans délai à des essais nucléaires dans l'atmosphère s'il étaient jugés essentiels pour notre sécurité nationale ou si l'Union Soviétique abrogeait le traité ou l'une de ses clauses.
- (d) L'amélioration, dans les limites du possible et du raisonnable, de notre capacité de contrôler les clauses du traité, d'en déceler les violations et de mettre à jour nos connaissances en ce qui concerne l'activité, le potentiel et les réalisations nucléaires sino-soviétiques.

47. De l'avis du général de brigade J. H. Rothschild, ancien officier attaché à la recherche, il est fort probable que de nouvelles armes seront mises au point, peut-être différentes des armes actuelles par leur nature et leur puissance, s'il n'est pas mis fin à la course aux armements. Il estime qu'il est urgent de mettre un frein à la course aux armements avant que n'apparaissent des systèmes d'armes encore plus difficiles à contrôler que les systèmes nucléaires, pourtant assez difficiles déjà.

48. Pour terminer, votre rapporteur voudrait mentionner l'opinion du Dr. Teller sur la défense et les armes nouvelles en ce qui concerne l'Europe occidentale. A son avis, le traité présente un grave inconvénient dans la mesure où il détériore les relations entre alliés. Il dressera une barrière entre les Etats-Unis et leurs alliés. En ce qui concerne le transfert d'armes nucléaires, les Etats-Unis ont, jusqu'à présent, conservé un contrôle intégral sur les armes nucléaires, de telle manière que ces armes ne peuvent être mises à feu sans le consentement des Etats-Unis. Dans ces conditions, le traité pourrait autoriser un

1. Témoignages recueillis par le Sénat des Etats-Unis, page 274.

which he would not agree. Nevertheless such an interpretation can be held. In the future, however, especially in the case of defence against ballistic missiles, there would be no time to give United States' consent. Arrangements should, therefore, be made for the allies to use the missiles without United States' consent at a moment's notice. The missiles could be constructed so that their use would be purely defensive.

49. The Soviet Union ratified the Treaty on 25th September 1963<sup>1</sup>. The action, which came a day after a similar move by the United States Senate, was taken unanimously by the Presidium of the Supreme Soviet. Vassily V. Kuznetsov, a Soviet Deputy Foreign Minister, submitted the Government report for ratification. He emphasised that the Treaty, though permitting a continu-

ation of underground nuclear tests, did not give "any unilateral advantage to the United States". He also said:

"The Soviet nuclear power, which keeps the imperialists from unleashing aggression, is not at all based on the types of nuclear weapons perfected in underground tests, but precisely on those weapons in which we have superiority.

The measures recently taken by the Soviet Government to strengthen its defences included tests of the most powerful nuclear weapons existing in the world."

This, Mr. Kuznetsov said, gives the Soviet Union every possible assurance that the Treaty is in its interests and in the interests of other Socialist countries.

---

1. Extracts from an article in *The New York Times* on Thursday, 26th September 1963.

transfert de ce genre. Toutefois, le Dr. Teller estime que ce serait donner, du traité, une interprétation incorrecte à laquelle il ne peut souscrire. Il n'en reste pas moins qu'une telle interprétation est possible. A l'avenir cependant, notamment dans le cas de la défense contre les engins balistiques, les Etats-Unis n'auraient pas le temps de donner leur consentement. En conséquence, il serait bon de prévoir des arrangements permettant aux alliés d'utiliser les engins sans le consentement immédiat des Etats-Unis. Ces engins pourraient être conçus en vue de servir à des fins purement défensives.

49. L'Union Soviétique a ratifié le traité le 25 septembre 1963<sup>1</sup>. La ratification, qui est intervenue un jour après celle du Sénat américain, a été décidée à l'unanimité par le Présidium du Soviet Suprême. Vassili V. Kouznetsov, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Union Soviétique, a présenté le rapport du gouvernement proposant la ratification. Il a souligné que le

traité, bien que permettant la poursuite des essais nucléaires souterrains, ne donnait « aucun avantage unilatéral aux Etats-Unis ».

« La puissance nucléaire soviétique, qui empêche les impérialistes de déclencher une agression, n'est nullement fondée sur les types d'armes nucléaires mis au point grâce aux essais souterrains, mais précisément sur les armes dans le domaine desquelles nous détenons la supériorité.

Les mesures prises récemment par le gouvernement soviétique pour renforcer ses défenses ont comporté l'essai des armes nucléaires les plus puissantes du monde. »

De ce fait, a déclaré M. Kouznetsov, l'Union Soviétique détient toutes les garanties possibles que le traité joue dans son intérêt et dans l'intérêt des autres pays socialistes.

1. Extrait d'un article du *New York Times*, 26 septembre 1963.

## APPENDIX I

### *Nuclear Test Ban Chronology*<sup>1</sup>

#### 1945

- 26th July First atomic explosion, Alamo-gordo, New Mexico.
- 6th August Hiroshima atom-bombed.
- 9th August Nagasaki atom-bombed.
- 15th November President Truman, Prime Minister Attlee, and Premier Mackenzie King decide atomic bomb secrets will not be shared until United Nations adopts control plan.

- 26th December Moscow conference attended by Secretary of State Byrnes, Foreign Minister Molotov and Foreign Secretary Bevin, discusses atomic energy control.

#### 1946

- 30th June United States tests atomic bomb in air drop at Bikini.
- 24th July United States tests atomic weapon under water at Bikini.
- 31st December United Nations Commission of 11 nations recommends the "Baruch Plan" sponsored by the United States for international control and inspection of atomic energy. Russia dissents.

#### 1947

- June Soviet Union submits its own version of control plan for ending atomic bomb development; limits international inspection so severely that secret A-bomb production could not be discovered.

#### 1948

- 14th April United States tests 36.5 kiloton nuclear weapon at Eniwetok.
- 30th April United States explodes 48.7 kiloton weapon at Eniwetok.
- 14th May United States conducts 18.2 kiloton explosion at Eniwetok.
- 17th May United Nations Commission votes 9 to 2 to suspend work on international atomic control, blaming the Soviet Union.

- 22nd June Soviet veto prevents Security Council from approving atomic energy control plan backed by a majority.

- 4th November General Assembly adopts, 40 to 6, United States-sponsored plan for international atomic control; Soviet opposition makes General Assembly resolution a dead letter.

#### 1949

- 4th April NATO treaty signed by twelve nations.

1. "Nuclear Ambush" by Earl H. Voss.

## ANNEXE I

### *Chronologie sur l'interdiction des essais nucléaires*<sup>1</sup>

#### 1945

- 26 juillet Première explosion atomique à Alamogordo, Nouveau Mexique.
- 6 août Bombardement atomique d'Hiroshima.
- 9 août Bombardement atomique de Nagasaki.
- 15 novembre Le Président Truman, le Premier ministre britannique, M. Attlee et le Premier ministre canadien, M. Mackenzie King décident que les secrets de la bombe atomique ne seront pas partagés tant que les Nations Unies n'auront pas adopté un plan de contrôle.
- 26 décembre Conférence de Moscou à laquelle ont assisté le Secrétaire d'Etat américain, M. Byrnes, le Ministre des affaires étrangères soviétique, M. Molotov et le Ministre des affaires étrangères britannique, M. Bevin, pour discuter du contrôle de l'énergie atomique.

#### 1946

- 30 juin Les Etats-Unis procèdent à leur premier essai de bombe atomique larguée à Bikini.
- 24 juillet Les Etats-Unis procèdent à des essais d'armes atomiques sous l'eau à Bikini.
- 31 décembre La Commission des Nations Unies, comprenant onze nations, recommande le « plan Baruch » présenté par les Etats-Unis, en vue du contrôle et de l'inspection internationale de l'énergie atomique. L'Union Soviétique le rejette.

#### 1947

- juin L'Union Soviétique propose sa propre version d'un plan de contrôle en vue de mettre fin à la mise au point de la bombe atomique ; ce projet fixe des limites si strictes à l'inspection internationale que la production secrète de la bombe A ne pourrait être découverte.

#### 1948

- 14 avril Les Etats-Unis procèdent à l'expérimentation d'une arme nucléaire de 36,5 kilotonnes à Eniwetok.
- 30 avril Les Etats-Unis font exploser une bombe de 48,7 kilotonnes à Eniwetok.
- 14 mai Les Etats-Unis font exploser une bombe de 18,2 kilotonnes à Eniwetok.
- 17 mai La Commission des Nations Unies décide, par 9 voix contre 2, de suspendre les travaux sur le contrôle atomique international, et condamne l'Union Soviétique.
- 22 juin Le veto soviétique empêche le Conseil de Sécurité d'approuver le plan de contrôle de l'énergie atomique appuyé par la majorité.
- 4 novembre L'Assemblée générale adopte, par 40 voix contre 6, le plan de contrôle international de l'énergie atomique présenté par les Etats-Unis ; la résolution de l'Assemblée générale reste lettre morte du fait de l'opposition soviétique.

#### 1949

- 4 avril Traité de l'O.T.A.N. signé par douze nations.

1. « Nuclear Ambush » par Earl H. Voss.

29th August	Soviet Union tests nuclear weapon.	31st October	Mike shot of Operation Ivy, the first test of a hydrogen device, exploded from a tower 20 feet above the earth with yield of 14 megatons. United States enters thermonuclear age.
<b>1950</b>			
31st January	President Truman orders development of hydrogen bomb.		
<b>1951</b>			
27th January- 6th February	United States tests five nuclear weapons, air bursts, for tactical information, in Operation Ranger in Nevada.	15th November	King shot of Operation Ivy, air drop from 1480 feet.
		<b>1953</b>	
April-May	Operation Greenhouse, at Eniwetok, tests four weapons in "experiments contributing to thermonuclear research". One of the tests had an explosive power of 46.7 kilotons.	17th March 4th June	Operation Upshot Knothole in the Nevada Proving Grounds; 11 tests, air, tower, and one from a 280-millimetre gun. The largest explosions were those on 18th April, code-named Simon, 42.7 kilotons, and the Climax explosion of 4th June, 60.8 kilotons.
10th July	Truce talks begin in Korea.	8th August	Soviet Premier Georgi Malenkov announces United States no longer has a monopoly on the manufacture of a hydrogen bomb.
3rd October	Soviet Union sets off second known explosion, reported first by the United States, later confirmed by the Soviet Union.	12th August	Soviet Union explodes its first (non-deliverable) hydrogen bomb.
22nd October- 29th November	Operation Buster Jangle in Nevada Flats, with seven air, tower and surface or underground bursts of low yield, reportedly tactical weapons. Explosions ranged from 0.1 kiloton to 31.4 kilotons.	31st August	Soviet Union conducts fission explosion of the same power as American tests in Nevada.
<b>1952</b>		<b>1954</b>	
1st April 5th June	Operation Tumbler Snapper, in Nevada, tests air and tower bursts with troops participating in some tests.	1st March	The United States explodes second hydrogen device in Bikini Atolls with the power of 15 megatons, the largest explosion until 1961. Marshall Islanders sprinkled with fallout.
13th October	Great Britain explodes first nuclear weapon, probably of Hiroshima type, in Montebello Islands.	1st March- 13th May	Operation Castle, of which the 15-megaton "Bravo" shot was a part, with a total of six tests, four of them on barges and two from the earth's surface.



29 août	L'Union Soviétique procède aux essais d'une arme nucléaire.	31 octobre	Essai Mike dans le cadre de l'opération Ivy : premier essai d'une arme à hydrogène mise à feu au sommet d'un pylône à 7 mètres du sol, d'une puissance explosive de 14 mégatonnes. Les Etats-Unis entrent dans l'ère thermonucléaire.
<b>1950</b>			
31 janvier	Le Président Truman ordonne la mise au point de la bombe à hydrogène.	15 novembre	Essai King, dans le cadre de l'opération Ivy, effectué par largage à 444 mètres.
<b>1951</b>		<b>1953</b>	
27 janvier- 6 février	Les Etats-Unis procèdent aux essais de cinq armes nucléaires dans l'atmosphère, en vue d'obtenir des renseignements d'ordre tactique, dans le Nevada, dans le cadre de l'opération Ranger.	17 mars- 4 juin	Opération Upshot - Knothole dans le Nevada : onze essais, dans l'air, au sommet de pylônes, et un à l'aide d'un canon de 280 mm. Les essais les plus importants furent l'essai Simon, du 18 avril, d'une puissance de 42,7 kilotonnes, et l'essai Climax, du 4 juin, d'une puissance de 60,8 kilotonnes.
avril-mai	Dans le cadre de l'opération Greenhouse, à Eniwetok, il est procédé à quatre explosions expérimentales « en vue de contribuer à la recherche thermonucléaire ». L'une de ces bombes avait une puissance explosive de 46,7 kilotonnes.	8 août	M. Malenkov annonce que les Etats-Unis n'ont plus le monopole de la fabrication de la bombe à hydrogène.
10 juillet	Début des conversations en vue d'une trêve en Corée.	12 août	L'Union Soviétique fait exploser sa première bombe à hydrogène (non transportable).
3 octobre	L'Union Soviétique procède à la seconde explosion connue ; celle-ci est d'abord rapportée par les Etats-Unis, puis confirmée par l'Union Soviétique.	31 août	L'Union Soviétique procède à l'essai d'une bombe de fission de même puissance que celle expérimentée par les Etats-Unis dans le Nevada.
22 octobre- 29 novembre	Opération Buster Jangle, dans les plaines du Nevada : sept essais de faible puissance dans l'air, au sommet de pylônes, en surface ou sous terre, d'armes tactiques. La puissance explosive de ces armes était comprise entre 0,1 et 31,4 kilotonnes.	<b>1954</b>	
<b>1952</b>		1 <sup>er</sup> mars	Les Etats-Unis font exploser, dans les atolls de Bikini, leur seconde bombe à hydrogène d'une puissance de 15 mégatonnes, la plus forte explosion depuis 1951. Retombées radioactives sur les îles Marshall.
1 <sup>er</sup> avril- 5 juin	Opération Tumbler Snapper, dans le Nevada : essais dans l'air et au sommet de pylônes ; des troupes participent à certains de ces essais.	1 <sup>er</sup> mars- 13 mai	Opération Castle, comportant notamment l'essai Bravo de 15 mégatonnes ; six essais effectués au total dont quatre à partir de péniches et deux au sol.
13 octobre	La Grande-Bretagne fait exploser sa première arme nucléaire dans les îles de Montebello, probablement une bombe A.		

- 19th April United Nations Disarmament Sub-Committee established with five members, the United States, the United Kingdom, France, Canada and the Soviet Union.
- September-October Soviet series of nuclear tests, announced by the Atomic Energy Commission on 26th October.
- 1955**
- 14th February Khrushchev says "we are willing to accept certain partial steps — for example, to discontinue the thermonuclear weapons tests..." in a speech before the 20th Communist Party Congress of the Soviet Union in Moscow.
- 23rd February President says the United States sees nothing to be gained by a separate ban on thermonuclear tests outside a general disarmament programme.
- 18th February-15th May Operation Teapot in the Nevada Testing Grounds, including 14 air, tower and underground tests. One of the shots was an atomic trigger for detonating H-bombs. Another was a civil defence test. Another was an "air-killer" test. Shots ranged from 1.1 to 28.5 kilotons.
- 10th May Soviet Union proposes ending nuclear tests when elimination of nuclear weapons begins under a general disarmament programme. Soviet Union acknowledges that detecting hidden nuclear weapons stockpiles is impossible.
- June President considers and approves conclusions by his inter-agency group that "a moratorium on H-bomb testing would not be in the interests of the United States and should not be agreed to except as a part of a comprehensive, safeguarded disarmament agreement".
- 18th-25th July President Eisenhower and the heads of government from Britain, France and the Soviet Union meet at a Geneva summit conference. The Eisenhower "open skies" proposal is unveiled. "Spirit of Geneva" is born.
- 4th August AEC announces Soviet Union has resumed testing of nuclear weapons.
- 24th September AEC reports another Soviet nuclear test explosion.
- 15th October Britain conducts two tests at its Woomera Rocket Range in Australia, the first of them equivalent to 20 kilotons.
- 10th November AEC announces a further test of a nuclear weapon by the Soviet Union.
- 11th November Secretary of State Dulles states at the Geneva Foreign Ministers Conference that "if agreement can be reached to eliminate or limit nuclear weapons under proper safeguards, the United States would be prepared to agree to corresponding restrictions on the testing of such weapons".
- 23rd November Megaton-range hydrogen bomb exploded by the Soviet Union. Khrushchev announces it on 27th November, stating it was a bomb dropped from a great height from an aircraft.
- 1956**
- 21st March Soviet Union conducts another nuclear explosion, probably in central Asia, AEC announces.

- 19 avril Création du Sous-Comité du désarmement des Nations Unies comprenant cinq membres, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, le Canada et l'Union Soviétique.
- septembre-octobre Série d'essais nucléaires soviétiques annoncée par la Commission de l'Energie Atomique le 26 octobre.
- 1955**
- 14 février M. Khrouchtchev déclare : « Nous sommes prêts à accepter certaines mesures partielles, par exemple la cessation des essais d'armes thermonucléaires... » dans un discours prononcé devant le XX<sup>e</sup> Congrès du parti communiste de l'Union Soviétique à Moscou.
- 23 février Le Président des Etats-Unis déclare que son pays, à son avis, n'a rien à gagner à une interdiction séparée des essais thermonucléaires qui ne serait pas assortie d'un programme de désarmement général.
- 18 février-15 mai Opération Teapot dans le Nevada : quatorze essais dans l'air, au sommet de pylônes et sous terre. Essai notamment d'un dispositif atomique pour le déclenchement des bombes H. Il y eut également un essai de protection civile, et un essai d'interception. Gamme de puissance explosive de ces essais : 1,1 à 28,5 kilotonnes.
- 10 mai L'Union Soviétique propose de mettre fin aux essais nucléaires dès qu'aura commencé l'élimination des armes nucléaires dans le cadre d'un programme de désarmement général. L'Union Soviétique reconnaît l'impossibilité de détecter les stocks cachés d'armes nucléaires.
- juin Le Président des Etats-Unis étudie et approuve les conclusions de son groupe inter-agences, selon lesquelles « un moratoire sur les essais de bombe H ne serait pas dans l'intérêt des Etats-Unis et ne devrait pas être accepté sauf en tant que partie d'un accord sur le désarmement garanti, général et complet ».
- 18-25 juillet Le Président Eisenhower et les chefs de gouvernement de Grande-Bretagne, de France et d'Union Soviétique se réunissent à une conférence au sommet à Genève. Le plan d'inspection « à ciel ouvert » du Président Eisenhower est révélé. « L'esprit de Genève » est né.
- 4 août La C.E.A. annonce que l'Union Soviétique a repris ses essais d'armes nucléaires.
- 24 septembre La C.E.A. fait état d'un autre essai nucléaire soviétique.
- 15 octobre La Grande-Bretagne effectue deux essais à sa base de lancement de fusées de Woomera, en Australie, la puissance explosive du premier équivalant à 20 kilotonnes.
- 10 novembre La C.E.A. annonce un nouvel essai nucléaire soviétique.
- 11 novembre Le Secrétaire d'Etat, M. Dulles, déclare à la Conférence des ministres des affaires étrangères de Genève que « si un accord pouvait être atteint en vue de l'élimination ou de la limitation des armes nucléaires dans le cadre de garanties appropriées, les Etats-Unis seraient disposés à convenir de restrictions correspondantes sur l'expérimentation des armes de ce genre ».
- 23 novembre L'Union Soviétique fait exploser une bombe à hydrogène du type mégatonne. M. Khrouchtchev l'annonce le 27 novembre et précise qu'elle a été lancée d'un avion à haute altitude.
- 1956**
- 21 mars La C.E.A. annonce que l'Union Soviétique procède à une nouvelle explosion nucléaire, probablement en Asie centrale.

3rd April	Stassen proposes detailed plan for first phase of a comprehensive disarmament programme, including limitation, not end, of nuclear weapons tests in the 19th step.	6th October	President Eisenhower defends his nuclear weapons testing policy in public statement.
21st April	Adlai Stevenson proposes ending H-bomb tests.	17th October	Premier Bulganin of Soviet Union, in a letter to President Eisenhower, associates himself with "the opinion recently expressed by certain prominent public figures in the United States" on the prohibition of nuclear tests.
4th May- 21st July	Operation Redwing tests at Eniwetok including 13 explosions, one of them in the megaton range.	23rd October	President Eisenhower issues another public statement defending his nuclear test ban policy.
21st May	First H-bomb dropped by the United States Air Force exploded with a yield reportedly "at least 15 megatons".	<b>1957</b>	
13th July	United States Ambassador James J. Wadsworth tells disarmament commission that "in the absence of agreement to eliminate or limit nuclear weapons under proper safeguards, continuation of testing is essential for our national defence and the security of the free world".	12th January	United States memorandum sets forth basic disarmament policy, saying that when future nuclear weapons production is effectively controlled, it will be possible to limit and eventually eliminate nuclear tests.
24th, 30th August, 2nd September	Soviet Union sets off series of small explosions in south-western Siberia.	14th January	Henry Cabot Lodge, United States Ambassador at the United Nations, presents a plan for nuclear disarmament, linking a test ban with a cut-off of production of nuclear weapons materials.
5th September	Adlai Stevenson begins his second campaign for the Presidency with a strong plea for halting further testing of "large nuclear devices, conditioned upon adherence by the other powers to a similar policy".	19th January- 16th April	Soviet Union conducts seven tests in south-western Siberia, reportedly to perfect atomic warheads for tactical purposes.
11th September	Premier Bulganin proposes in a letter to President Eisenhower a nuclear test ban without international inspection.	March	President Eisenhower and Prime Minister Macmillan take note of the clamour for stopping tests in a Bermuda meeting but they declare that "continued nuclear testing is required, certainly for the present".
27th September	Britain conducts four tests, tower and air, of new and cheaper kinds of A-bombs at Maralinga Proving Ground, South Australia.	30th April	Soviet Union calls for a break in the "link" between nuclear test ban and production cut-off.

- |                                   |   |                         |  |
|-----------------------------------|---|-------------------------|--|
| 3 avril                           | M. Stassen propose un plan détaillé pour la première étape d'un programme de désarmement général et complet, prévoyant la limitation, mais non la fin, des essais d'armes nucléaires comme 19 <sup>e</sup> mesure.  | 6 octobre               | Le Président Eisenhower défend dans une déclaration publique sa politique d'essai des armes nucléaires.  |
| 21 avril                          | M. Adlai Stevenson propose de mettre fin aux essais de bombes H.  | 17 octobre              | M. Boulganine, dans une lettre adressée au Président Eisenhower, se fait l'écho « de l'opinion récemment exprimée par certaines personnalités en vue aux Etats-Unis » sur l'interdiction des essais nucléaires.  |
| 4 mai-<br>21 juillet              | Opération Redwing : essai effectué à Eniwetok comportant treize explosions, dont l'une du type mégatonne.   | 23 octobre              | Le Président Eisenhower fait une autre déclaration publique défendant sa politique d'interdiction des essais nucléaires.   |
| 21 mai                            | La première bombe H est lancée par l'armée de l'air américaine : sa puissance explosive aurait été « d'au moins 15 mégatonnes ».  | <b>1957</b>             |  |
| 13 juillet                        | L'ambassadeur des Etats-Unis, James J. Wadsworth, déclare devant la Commission du désarmement que « faute d'un accord interdisant ou limitant les armes nucléaires dans le cadre de garanties convenables, la poursuite des essais est essentielle à notre défense nationale et à la sécurité du monde libre ». | 12 janvier              | Le mémorandum américain définit les bases d'une politique de désarmement, affirmant qu'il ne sera possible de limiter et finalement de supprimer les essais nucléaires que lorsque la production future des armes nucléaires sera effectivement contrôlée. |
| 24 août, 30 août,<br>2 septembre, | L'Union Soviétique procède à une série de petites explosions dans le sud-ouest de la Sibérie.   | 14 janvier              | M. Cabot Lodge, Ambassadeur des Etats-Unis aux Nations Unies, présente un plan de désarmement nucléaire dans lequel l'interdiction des essais est liée à l'interruption de la production des matières servant à la fabrication des armes nucléaires.       |
| 5 septembre                       | M. Adlai Stevenson commence sa seconde campagne présidentielle en préconisant l'arrêt des expériences futures de « dispositifs nucléaires importants sous réserve de l'adhésion des autres puissances à une politique identique ».  | 19 janvier-<br>16 avril | L'Union Soviétique procède à sept essais dans le sud-ouest de la Sibérie qui auraient pour but de perfectionner les ogives nucléaires à des fins tactiques.  |
| 11 septembre                      | M. Boulganine propose, dans une lettre au Président Eisenhower, une interdiction des essais nucléaires sans inspection internationale.  | mars                    | Le Président Eisenhower et M. Macmillan prennent note de la campagne en faveur de l'arrêt des essais lors d'une rencontre aux Bermudes, mais ils déclarent que « la poursuite des essais nucléaires est certainement nécessaire à l'heure actuelle ».      |
| 27 septembre                      | La Grande-Bretagne effectue, au sommet de pylônes et dans l'air, quatre essais de bombes A, d'un type nouveau et moins onéreux, sur le terrain d'expérimentation de Maralinga, dans le sud de l'Australie.  | 30 avril                | L'Union Soviétique demande que soient dissociés l'arrêt des essais nucléaires et l'interruption de la production.  |

- |           |   |                |  |
|-----------|---|----------------|--|
| 15th May  | Britain drops one-megaton H-bomb from Vickers Valiant jet bomber in Christmas Island area.  | 29th August    | Britain, France, the United States and Canada present NATO-approved proposal for partial disarmament, including the stopping of nuclear bomb testing in a broader set of arms limitations measures.                              |
| 25th May  | President Eisenhower decides to loosen the link between nuclear tests and a cut-off of weapons material production. The United States could accept a temporary suspension of nuclear tests for 10 or 12 months, it was decided, but the inspection systems should be established by that time if the suspension were to be prolonged. | 19th September | United States explodes 1.7 kiloton Rainier test 790 feet underground at Nevada Proving Grounds.  |
| 28th May  | Operation Plumbbob begins in Nevada. Mostly tests in small ranges, perhaps to perfect warheads for rockets.   | 4th October    | Soviet Union launches first earth satellite, Sputnik I.  |
| 31st May  | Britain explodes second hydrogen bomb in Christmas Island area.   | 7th October    | Operation Plumbbob ends after 26 tests.  |
| 14th June | Soviet Union accepts in principle western demands for inspection of a nuclear weapons test ban, proposing a two-to three-year moratorium under the supervision of an international commission, with control posts in the territories of the United States, the United Kingdom, and the Soviet Union, and in the Pacific.              | 3rd November   | Russians launch earth satellite with dog aboard.   |
| 24th June | President Eisenhower told by top American scientists the United States can produce nuclear weapons 95 % free of radioactivity; cleaner weapons would be possible with more testing.   | <b>1958</b>    |  |
| 8th July  | Soviet Union rejects new western proposal for loosening the link between cut-off and test ban.  | January        | Dr. Linus Pauling files with the United Nations a petition signed by 11,000 scientists from 49 countries urging "an international agreement to stop further testing of nuclear bombs".   |
|           |   | 31st January   | First United States earth satellite, Explorer I, fired into orbit.   |
|           |   | 28th February  | Governor Stassen, having completed his tour as Presidential Assistant on Disarmament, advocates lifting the nuclear test ban out of the first-step disarmament package in testimony before the Senate Disarmament Sub-Committee. |
|           |   | 31st March     | Supreme Soviet approves a decree abolishing further Soviet nuclear testing, providing other countries follow suit.   |
|           |   | 4th April      | Khrushchev writes to President Eisenhower proposing the United States and United King-   |

- 15 mai La Grande-Bretagne lance, dans la région de l'île Christmas, une bombe H de 1 mégatonne à partir d'un bombardier à réaction Vickers Valiant.
- 25 mai Le Président Eisenhower décide d'associer moins étroitement les essais nucléaires et l'interruption de la production des matières servant à la fabrication des armes nucléaires. Il est décidé que les Etats-Unis pourraient accepter une suspension temporaire des essais nucléaires pour 10 à 12 mois, mais que les systèmes d'inspection devraient être institués à ce moment-là si la suspension devait être prolongée.
- 28 mai Début de l'opération Plumbbob dans le Nevada : il est surtout procédé à des essais de faible puissance, peut-être en vue de perfectionner les ogives devant armer les fusées.
- 31 mai La Grande-Bretagne fait exploser sa seconde bombe H dans la région de l'île Christmas.
- 14 juin L'Union Soviétique accepte le principe de l'interdiction des armes nucléaires demandée par l'Occident ; elle propose un moratoire de 2 à 3 ans sous le contrôle d'une commission internationale ainsi que l'installation de postes de contrôle sur le territoire des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union Soviétique ainsi que dans le Pacifique.
- 24 juin Des savants américains de premier plan déclarent au Président Eisenhower que les Etats-Unis peuvent fabriquer des bombes nucléaires « propres » à 95 % ; il serait possible d'en fabriquer de plus propres encore en procédant à des essais supplémentaires.
- 8 juillet L'Union Soviétique rejette une nouvelle proposition occidentale tendant à associer moins étroitement l'interdiction des essais et l'interruption de la production.
- 29 août La Grande-Bretagne, la France, les Etats-Unis et le Canada présentent une proposition, approuvée par l'O.T.A.N., en vue d'un désarmement partiel, comprenant l'arrêt des essais nucléaires dans le cadre d'un ensemble plus important de mesures visant la limitation des armements.
- 19 septembre Les Etats-Unis procèdent à l'essai Rainier d'une bombe de 1,7 kilotonne à 237 mètres sous terre dans le Nevada.
- 4 octobre L'Union Soviétique procède au lancement de son premier satellite terrestre, Spoutnik I.
- 7 octobre Fin de l'opération Plumbbob après vingt-six essais.
- 3 novembre Les Russes lancent un satellite terrestre habité par un chien.
- 1958**
- janvier Le Dr. Linus Pauling adresse aux Nations Unies une pétition signée par 11.000 savants de 49 pays demandant instamment « la conclusion d'un accord international pour mettre fin aux essais de bombes nucléaires ».
- 31 janvier Le premier satellite terrestre américain, Explorer I, est mis sur orbite.
- 28 février Le gouverneur Stassen, après avoir achevé son tour du monde en tant qu'adjoint du président en matière de désarmement, propose devant la sous-commission du désarmement du Sénat, de ne pas inclure l'interdiction des essais nucléaires dans la première étape du plan de désarmement.
- 31 mars Le Soviet Suprême approuve un décret abolissant, à l'avenir, les essais nucléaires soviétiques, sous réserve que les autres pays suivent l'U.R.S.S. dans cette voie.
- 4 avril M. Khrouchtchev écrit au Président Eisenhower pour proposer que les Etats-Unis et le

	dom unilaterally "adopt a decision to renounce further tests", as the Soviet Union had done.	22nd August	President Eisenhower announces willingness to withhold nuclear tests unilaterally for one year while negotiations on the test ban treaty are conducted, providing Soviet Union does not resume testing. He leaves open the chance for extending the one-year moratorium, which he says can begin 31st October.
8th April	President Eisenhower suggests in a letter to Premier Khrushchev that the Soviet Union join the United States in an examination of the technical requirements for inspection of a nuclear test ban.		
9th May	Premier Khrushchev accepts President Eisenhower's proposal for technical talks in a letter to the White House.	12th September	United States begins intensive test series, code-named Hardtack II.
1st July	Experts from the United States, the Soviet Union, the United Kingdom, France, Canada, Poland, Czechoslovakia and Rumania begin their "Conference of Experts" on inspection requirements for a nuclear test ban.	30th September	Two nuclear explosions occur in the Soviet Union, breaking Khrushchev's unilateral moratorium. United States announces that "unless the Soviet Union holds further tests after negotiations have begun, the United States remains prepared to withhold further testing of atomic and hydrogen weapons for a period of one year from beginning of the negotiations on 31st October.
31st July	United States explodes nuclear weapon, code-named Teak, at altitude above 200,000 feet in vicinity of Johnston Island in the Pacific. This is a megaton shot.	5th October	Soviet draft resolution in the United Nations General Assembly calls for permanent end of nuclear tests.
11th August	Orange test exploded at 100,000 feet over the Pacific near Johnston Island.	30th October	United States completes 37-test Hardtack II series, 19 of them safety experiments, 17 full-scale weapons shots. Eleven of the 37 shots set off underground, ranging from 1.5 tons to 19.2 kilotons.
21st August	East-West scientists agree inspection of a nuclear test ban is feasible within certain limits, recommend 180-station control system effective down to five kilotons with an optional and partial effectiveness down to one kiloton.	31st October	Nuclear test ban treaty negotiations between the United States, Great Britain and the Soviet Union begin in Geneva.
		1st-3rd November	Soviet Union explodes two more nuclear weapons, but United



	Royaume-Uni prennent unilatéralement « la décision de renoncer à la poursuite de leurs essais », comme l'a fait l'Union Soviétique.		
8 avril	Le Président Eisenhower propose, dans une lettre adressée à M. Khrouchtchev, que l'Union Soviétique se joigne aux Etats-Unis pour examiner les conditions techniques à remplir en matière d'inspection en vue d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires.	22 août	Le Président Eisenhower annonce que les Etats-Unis sont disposés à s'abstenir pendant un an de procéder unilatéralement à des essais nucléaires pendant la durée des négociations sur le traité d'interdiction des essais, sous réserve que l'Union Soviétique ne reprenne pas ses propres essais. Il offre la possibilité de prolonger le moratoire d'une année qui, dit-il, peut prendre effet le 31 octobre.
9 mai	M. Khrouchtchev, dans une lettre adressée à la Maison Blanche, accepte la proposition du Président Eisenhower d'engager des conversations d'ordre technique.	12 septembre	Les Etats-Unis commencent une série prolongée d'essais connue sous le nom de Hardtack II.
1 <sup>er</sup> juillet	Des experts venus d'Union Soviétique, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de France, du Canada, de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Roumanie ouvrent la « conférence des experts » sur les conditions à remplir en matière d'inspection en vue d'une interdiction des essais nucléaires.	30 septembre	Deux explosions nucléaires sont effectuées en Union Soviétique, mettant ainsi fin au moratoire unilatéral de M. Khrouchtchev. Les Etats-Unis font savoir que « si l'Union Soviétique ne procède pas à d'autres essais après le début des négociations, ils restent prêts à s'abstenir de tout autre essai d'armes atomiques et à hydrogène pendant une période d'un an à compter du début des négociations, soit le 31 octobre ».
31 juillet	Les Etats-Unis font exploser une arme nucléaire, Teak, à une altitude supérieure à 60 km dans la région de l'île Johnston, dans le Pacifique. Il s'agit d'une bombe d'une puissance de l'ordre du mégatonne.	5 octobre	Le projet de résolution soviétique devant l'Assemblée générale des Nations Unies demande l'arrêt définitif des essais nucléaires.
11 août	Essai Orange effectué à 30 km au-dessus du Pacifique, près de l'île Johnston.	30 octobre	Les Etats-Unis terminent la série des trente-sept essais Hardtack II, dont dix-neuf constituaient des essais de sécurité et dix-sept des explosions d'armes réelles. Onze des trente-sept essais ont été effectués sous terre, la puissance explosive variant de 1,5 tonne à 19,2 kilotonnes.
21 août	Les savants de l'Est et de l'Ouest conviennent que l'inspection en matière d'interdiction des essais nucléaires est possible dans certaines limites, recommandent un système de 180 stations permettant de contrôler effectivement les explosions d'une puissance supérieure à 5 kilotonnes et, partiellement et éventuellement, les explosions d'une puissance comprise entre 1 et 5 kilotonnes.	31 octobre	Début, à Genève, des négociations en vue du traité sur l'interdiction des essais nucléaires entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union Soviétique.
		1-3 novembre	L'Union Soviétique fait exploser deux autres armes nucléaires,

- States continues negotiation, withholds further tests of its own.
- 7th November Atomic Energy Commission announces nuclear explosions in the Soviet Union on 1st and 3rd November. President Eisenhower declares the United States is relieved of any obligation to suspend tests but that it will continue suspension for the time being; the United States will reconsider its position unless the Soviet Union renounces testing.
- 1959**
- 19th January United States and United Kingdom tell the Soviet Union they will no longer insist that any discontinuance of nuclear weapons tests must depend on progress in other major disarmament.
- 21st February Prime Minister Macmillan flies to Moscow for personal talks with Soviet Premier Khrushchev, during which the British leader suggests the United States and Britain might accept a ceiling on the annual number of on-site inspections in return for Soviet abandonment of the veto in the Geneva test-ban negotiations.
- 13th April President Eisenhower, in a letter to Premier Khrushchev, offers alternative approach to a nuclear test ban. A nuclear test ban should be put into effect in phases, the President says, starting with prohibition of nuclear weapons tests in the atmosphere up to 50 kilometres. Meanwhile negotiations could continue to seek methods of extending an effective ban underground and in outer space.
- 23rd April Premier Khrushchev proposes in letters to President Eisenhower and Prime Minister Macmillan setting an annual limit on the number of on-site inspections in any comprehensive test-ban agreement, rejects the Eisenhower "phased treaty" plan. Premier Khrushchev suggests the number of on-site inspections per year should not be "numerous".
- 5th May President Eisenhower agrees to "explore" the quota idea for on-site inspections.
- 5th May President Eisenhower urges Premier Khrushchev to agree to technical discussions on banning nuclear tests to greater heights than proposed on 13th April. The United States is ready, the President writes, to explore at Geneva Premier Khrushchev's proposal for a quota of on-site inspections but insists the number should be related to scientific facts and detection capabilities.
- 26th August State Department announces that under a Presidential directive the unilateral suspension of nuclear weapons testing by the United States, which began on 31st October 1958, and was to continue for one year, will be extended to 31st December 1959.
- 27th August British Government announces it will not resume nuclear tests as long as useful discussions are under way at the three-power Geneva conference on a nuclear test ban.

	mais les Etats-Unis poursuivent les négociations et s'abstiennent de procéder à d'autres essais.		
7 novembre	La Commission de l'Energie Atomique annonce les explosions nucléaires effectuées en Union Soviétique les 1 <sup>er</sup> et 3 novembre. Le Président Eisenhower déclare que les Etats-Unis sont libérés de toute obligation de suspendre leurs essais mais qu'ils respecteront la suspension pour le moment ; ils réviseront leur position si l'Union Soviétique ne renonce pas à procéder à des essais.	23 avril	essais souterrains et dans l'espace extra-atmosphérique. M. Khrouchtchev adresse, au Président Eisenhower et à M. Macmillan, des lettres dans lesquelles il propose de fixer une limite annuelle au nombre d'inspections sur place dans tout accord général et complet sur l'interdiction des essais ; il rejette le plan Eisenhower « de traité par étapes ». M. Khrouchtchev propose que le nombre des inspections sur place effectuées chaque année ne soit pas élevé.
<b>1959</b>		5 mai	Le Président Eisenhower accepte « d'explorer » l'idée d'un nombre limite d'inspections sur place.
19 janvier	Les Etats-Unis et le Royaume-Uni font savoir à l'Union Soviétique qu'ils n'exigeront plus que tout arrêt des essais d'armes nucléaires dépende des progrès réalisés en ce qui concerne les autres mesures de désarmement.	5 mai	Le Président Eisenhower demande instamment à M. Khrouchtchev d'accepter de prendre part à des discussions techniques sur l'interdiction des essais nucléaires à des altitudes supérieures à celles proposées le 13 avril. Les Etats-Unis sont prêts, écrit le Président, à examiner à Genève la proposition de M. Khrouchtchev de fixer un nombre limite d'inspections sur place, mais ils insistent pour que ce nombre soit en rapport avec les données scientifiques et les possibilités de détection.
21 février	M. Macmillan se rend à Moscou pour avoir des entretiens personnels avec M. Khrouchtchev ; il laisse entendre que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pourraient accepter un plafond en ce qui concerne le nombre annuel d'inspections sur place, à condition que l'Union Soviétique, en retour, renonce au droit de veto dans les négociations de Genève sur l'interdiction des essais.	26 août	Le Département d'Etat annonce que conformément à une directive présidentielle, la suspension unilatérale des essais d'armes nucléaires par les Etats-Unis, entrée en application le 31 octobre 1958, qui devait continuer pendant un an, sera prolongée jusqu'au 31 décembre 1959.
13 avril	Le Président Eisenhower, dans une lettre à M. Khrouchtchev, propose un plan de rechange en vue d'une interdiction des essais nucléaires. Ce projet prévoit la mise en place progressive de cette interdiction, la première étape étant l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère jusqu'à une altitude de 50 km. Dans l'intervalle, les négociations pourraient se poursuivre en vue de rechercher les moyens d'étendre une interdiction effective aux	27 août	Le gouvernement britannique annonce qu'il ne procédera pas à de nouveaux essais nucléaires tant que des discussions se poursuivront utilement à Genève, à la Conférence des trois puissances sur une interdiction des essais.

- |   |   |
|---|---|
| <p>3rd November Soviet Union proposes formation of three-power technical working group to draft "objective criteria" for the dispatch of on-site inspection teams to unidentified underground events.</p> <p>25th November-18th December Technical Working Group II seeks to find East-West agreement on capabilities of the inspection control system for nuclear test ban, ends in wide disagreement after 21 meetings. Soviet Union does agree to all American proposals for improving the system.</p> <p>29th December President Eisenhower says United States considers itself free to resume nuclear testing after the expiration of its voluntary moratorium on 31st December, but that it will not do so without giving advance notice.</p> <p>30th December Soviet Premier Khrushchev says in newspaper interview that the Soviet Union will not resume nuclear testing unless the western powers do so first. He repeats the Soviet Union is ready to conclude an agreement on the final cessation of nuclear tests at once.</p> <p><b>1960</b></p> <p>11th February United States presents "threshold" plan for banning all tests except those in far space and those underground which produce seismic signals below 4.75 on the universal magnitude scale.</p> <p>13th February France explodes its first nuclear device in the Sahara Desert.</p> | <p>16th May Khrushchev torpedoes Paris summit conference because of U-2 incident, withdraws his invitation to President Eisenhower to visit the Soviet Union.</p> <p>27th December France explodes third nuclear device.</p> <p><b>1961</b></p> <p>21st March Geneva test-ban talks resumed in Geneva with the Kennedy Administration's team in charge of the American delegation. Ambassador Arthur Dean presents the Soviet Union with a list of seven concessions designed to reach quick agreement with the Soviet Union on a treaty. Soviet Union responds by demanding substitution for the single administration of the control organisation of a tripartite board representing the Soviet Union, the western allies and the neutrals. The board or "troika" should act only in unanimity.</p> <p>25th April France sets off fourth nuclear device.</p> <p>29th May United States and United Kingdom offer "sliding scale" formula for setting the annual ceiling on on-site inspections instead of the flat quota of 20. Quota of inspections would increase from a base of 12, only if there were more unidentified events than 60. Inspection would increase, one for each five events, up to a ceiling of 20 annual on-site inspections.</p> <p>15th July United States and Britain take test-ban problem to the United Nations by asking that the 16th General Assembly debate an</p> |
|---|---|

- 3 novembre L'Union Soviétique propose la création d'un groupe de travail technique des trois puissances chargé d'élaborer « des critères objectifs » en vue de l'envoi d'inspecteurs sur les lieux où se produisent des phénomènes souterrains non identifiés.
- 25 novembre-18 décembre Le Groupe de travail technique II étudie les modalités d'un accord Est-Ouest sur les possibilités d'application du système de contrôle par inspections en vue de l'interdiction des essais nucléaires, mais il ne parvient pas à se mettre d'accord et met fin à ses travaux après vingt et une réunions. L'Union Soviétique accepte toutes les propositions américaines en vue d'améliorer le système.
- 29 décembre Le Président Eisenhower déclare que les Etats-Unis s'estiment libres de reprendre les essais nucléaires à l'expiration de leur moratoire volontaire, le 31 décembre, mais qu'ils ne le feront pas sans préavis.
- 30 décembre M. Khrouchtchev déclare, dans une interview à la presse, que l'Union Soviétique ne reprendra pas ses essais nucléaires à moins que les puissances occidentales ne le fassent les premières. Il répète que l'Union Soviétique est prête à conclure un accord sur la cessation définitive et immédiate des essais nucléaires.
- 1960**
- 11 février Les Etats-Unis présentent un plan « seuil » en vue de l'interdiction de tous les essais à l'exception des essais effectués dans l'espace lointain et sous terre, qui produisent des signaux sismiques inférieurs à 4,75 sur l'échelle d'amplitude universelle.
- 13 février La France fait exploser sa première bombe nucléaire dans le Sahara.
- 16 mai M. Khrouchtchev torpille la conférence au sommet de Paris à la suite de l'incident de l'U2 et retire son invitation au Président Eisenhower à se rendre en Union Soviétique.
- 27 décembre La France fait exploser sa troisième bombe nucléaire.
- 1961**
- 21 mars Reprise des conversations de Genève sur l'interdiction des essais avec la nouvelle équipe de l'administration Kennedy. Le représentant des Etats-Unis, M. Arthur Dean, présente à l'Union Soviétique une liste de sept concessions visant à parvenir rapidement à un accord avec l'Union Soviétique sur un traité. En réponse à ces propositions, l'Union Soviétique demande que l'administration unique de l'organisation de contrôle soit remplacée par un comité tripartite représentant l'Union Soviétique, les alliés occidentaux et les pays neutres. La Commission ou « troïka » n'agirait qu'à l'unanimité.
- 25 avril La France procède à l'expérimentation d'un quatrième engin nucléaire.
- 29 mai Les Etats-Unis et le Royaume-Uni préconisent de remplacer le nombre fixe de vingt inspections par une formule d'« échelle mobile » pour la fixation du plafond annuel des inspections sur place. Le contingent d'inspections, fixé au départ à douze, ne serait relevé que si le nombre des phénomènes non identifiés dépassait soixante. Le nombre des inspections augmenterait dans les proportions suivantes : une inspection de plus pour cinq phénomènes, le plafond annuel ne pouvant dépasser vingt.
- 15 juillet Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne portent le problème de l'interdiction des essais devant les Nations Unies en deman-

	agenda item entitled "The Urgent Need for a Treaty to Ban Nuclear Weapons Tests under Effective International Control".		no international verification of any kind.
		<b>1962</b>	
27th July	Soviet Premier Khrushchev tells John J. McCloy, President Kennedy's adviser on disarmament and nuclear tests, that his scientists and military leaders are urging the testing of a 100-megaton bomb that could be carried in a rocket.	2nd March	President Kennedy announces decision to resume nuclear testing in the atmosphere in the latter part of April unless Soviet Union signs nuclear test-ban treaty with effective inspection by then.
30th August	Soviet Union announces its intention to resume nuclear tests.	25th April	United States resumes atmospheric testing at Christmas Island in the Pacific.
1st September	Soviet Union resumes nuclear tests in atmosphere.	6th July	United States fires high-altitude shot from missile launched at Johnston Island, the Pacific.
3rd September	President Kennedy and Prime Minister Macmillan appeal to Premier Khrushchev to agree immediately "not to conduct nuclear tests which take place in the atmosphere and produce radioactive fallout". What would be in effect an atmospheric test ban could be instituted without any inspection. The Soviet Union rejected the offer out of hand. The deadline for accepting the offer was 9th September.	22nd July	Tass announces resumption of Soviet nuclear tests.
5th September	President Kennedy announces the United States will resume tests — underground.	27th August	United States and Britain offer new draft treaty for a comprehensive ban on all tests, another alternative treaty banning tests only under water, in the atmosphere, and in space. Soviet Union immediately rejects the offers.
15th September	First United States test since 1958 conducted underground at Nevada.	Autumn	Ambassador Arthur Dean reduces requirements for on-site inspections to 8-10 per year.
2nd November	President Kennedy orders preparations for resumption of atmospheric tests.	4th November	President Kennedy announces end of American nuclear test series in Nevada.
28th November	Soviet Union turns its back completely on provisional agreements negotiated since 1958, rejects any idea of international control, proposes test ban with	6th November	General Assembly resolution on the urgent need for suspension of nuclear and thermonuclear tests.
		19th December	Premier Khrushchev once again offers two to three on-site inspections per year on Soviet territory. He also offers to accept

	dant que le point de l'ordre du jour de la 16 <sup>e</sup> Assemblée générale ait pour titre : « L'urgente nécessité d'un traité d'interdiction des essais nucléaires sous contrôle international effectif ».		
27 juillet	M. Khrouchtchev déclare à M. John J. McCloy, conseiller du Président Kennedy sur le désarmement et les essais nucléaires, que les savants et chefs militaires soviétiques demandent qu'il soit procédé à l'essai d'une bombe de 100 mégatonnes qui pourrait être transportée par une fusée.		
30 août	L'Union Soviétique annonce son intention de reprendre les essais nucléaires.		
1 <sup>er</sup> septembre	L'Union Soviétique procède à de nouveaux essais nucléaires dans l'atmosphère.		
3 septembre	Le Président Kennedy et M. Macmillan font appel à M. Khrouchtchev pour lui demander de s'engager immédiatement « à ne pas effectuer d'essais nucléaires dans l'atmosphère qui produisent des retombées radioactives ». Une interdiction effective des essais dans l'atmosphère pourrait être proclamée sans inspection aucune. L'Union Soviétique rejette immédiatement cette offre. La date limite fixée pour l'acceptation est le 9 septembre.		
5 septembre	Le Président Kennedy annonce que les Etats-Unis reprendront leurs essais — sous terre.		
15 septembre	Premiers essais souterrains américains depuis 1958 dans le Nevada.		
2 novembre	Le Président Kennedy ordonne que des dispositions soient prises pour la reprise des essais dans l'atmosphère.		
28 novembre	L'Union Soviétique dénonce les accords provisoires négociés depuis 1958, rejette toute idée de contrôle international et propose une interdiction des essais		sans vérification internationale d'aucune sorte.
		<b>1962</b>	
		2 mars	Le Président Kennedy annonce sa décision de reprendre les essais nucléaires dans l'atmosphère à la fin du mois d'avril à moins que l'Union Soviétique ne signe, avant cette date, un traité pour une interdiction des essais nucléaires effectivement contrôlée.
		25 avril	Les Etats-Unis reprennent les essais dans l'atmosphère sur l'île Christmas, dans le Pacifique.
		6 juillet	Les Etats-Unis font exploser à haute altitude une bombe lancée à partir d'un engin, sur l'île Johnston dans le Pacifique.
		22 juillet	L'Agence Tass annonce la reprise des essais nucléaires soviétiques.
		27 août	Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne présentent un nouveau projet de traité pour une interdiction totale de tous les essais, ainsi qu'une variante de ce traité interdisant seulement les essais sous l'eau, dans l'atmosphère et dans l'espace. L'Union Soviétique rejette ces propositions sur le champ.
		automne	Le représentant des Etats-Unis, M. Arthur Dean, ramène à huit-dix par an le nombre indispensable d'inspections sur place.
		4 novembre	Le Président Kennedy annonce la fin de la série d'essais nucléaires américains dans le Nevada.
		6 novembre	Résolution de l'Assemblée générale sur la nécessité urgente de suspendre les essais nucléaires et thermonucléaires.
		19 décembre	M. Khrouchtchev propose à nouveau le chiffre annuel de deux à trois inspections sur place sur le territoire soviétique. Il propose

	three unmanned seismic stations on Soviet territory.	19th February	United States offers to accept seven on-site inspections per year in the Soviet Union, provided United States and United Kingdom can pick events to be inspected.
29th December	President Kennedy sends cordial reply to Premier Khrushchev, suggesting negotiations on test ban treaty.	6th March	President Kennedy pledges the United States will not accept a test ban "which did not give us every assurance that we could detect a series of tests underground".
<b>1963</b>			
7th January	Premier Khrushchev agrees to immediate negotiations.	5th April	Underground tests in the United States.
26th January	President Kennedy announces suspension of United States underground tests in Nevada.	24th April	Joint letter by President Kennedy and Prime Minister Macmillan suggesting ways to overcome the deadlock on test ban treaty negotiations.
January-February	Secret negotiations by United States and Soviet Union in New York and Washington. United States asks seven unmanned seismic stations inside the Soviet Union.	30th April	French Government announced the establishment of a Nuclear Testing Centre in the Gambier archipelago in French Polynesia.
1st February	Soviet Union breaks off secret test-ban talks in New York. William C. Forster, Director of Arms Control and Disarmament Agency, defends new, long-range detection system for test ban in paper submitted to Republican Conference's Committee on Testing.	13th May	Reply on letter of 24th April by Mr. Khrushchev.
		22nd May	Underground tests in the United States.
		June	Ten underground tests in the United States.
1st February	Dr. Edward Teller claims proposed ban would be "virtually unpoliced" and "would endanger our security and help the Soviet Union in its plan to conquer the world".	10th June	President Kennedy's address "Toward a Strategy of Peace": moratorium on nuclear tests in the atmosphere.
2nd February	President Kennedy announces intention to resume tests underground at Nevada after Soviet Union breaks off secret talks. Soviet Union explodes underground nuclear tests at Semipalatinsk.	10th June	Decision announced in Washington, Moscow and London that Mr. Harriman, Lord Hailsham and Mr. Gromyko would meet in Moscow in mid-July to discuss the question of a nuclear test ban treaty.
		20th June	The United States/Soviet "Hot Line" agreement signed in Geneva.



	également d'accepter l'installation de trois stations sismographiques automatiques sur le territoire soviétique.	19 février	Les Etats-Unis proposent d'accepter sept inspections sur place par an en Union Soviétique à condition que les Etats-Unis et le Royaume-Uni puissent choisir les phénomènes à inspecter.
29 décembre	Le Président Kennedy adresse une réponse cordiale à M. Khrouchtchev et propose des négociations sur un traité d'interdiction des essais.	6 mars	Le Président Kennedy affirme que les Etats-Unis n'accepteront pas une interdiction des essais « qui ne nous donnerait pas toute garantie que nous pouvons détecter une série d'essais souterrains ».
<b>1963</b>		5 avril	Essais souterrains aux Etats-Unis.
7 janvier	M. Khrouchtchev accepte des négociations immédiates.	24 avril	Lettre commune du Président Kennedy et de M. Macmillan proposant des moyens de mettre fin à l'impasse sur les négociations en vue d'un traité sur l'interdiction des essais.
26 janvier	Le Président Kennedy annonce la suspension des essais souterrains américains dans le Nevada.	30 avril	Le gouvernement français annonce la création d'un centre d'essais nucléaires dans l'archipel français des Gambier, en Polynésie.
janvier-février	Négociations secrètes entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique à New York et à Washington. Les Etats-Unis demandent l'installation de sept stations sismographiques automatiques sur le territoire de l'Union Soviétique.	13 mai	Réponse de M. Khrouchtchev à la lettre du 24 avril.
1 <sup>er</sup> février	L'Union Soviétique rompt les pourparlers secrets sur une interdiction des essais, à New York. William C. Forster, Directeur de l'Agence de Contrôle des Armements et de Désarmement, défend un nouveau système de détection à longue distance en vue d'une interdiction des essais, dans un document présenté à la Commission du parti républicain sur les essais nucléaires.	22 mai	Essais souterrains aux Etats-Unis.
1 <sup>er</sup> février	Le Dr. Edward Teller affirme que l'interdiction proposée ne « serait pratiquement pas contrôlée », « mettrait en péril notre sécurité et aiderait l'Union Soviétique à mener à bien son projet de conquête du monde ».	juin	Dix essais souterrains aux Etats-Unis.
2 février	Le Président Kennedy annonce son intention de reprendre les essais souterrains dans le Nevada après la rupture par l'Union Soviétique des pourparlers secrets. L'Union Soviétique procède à des essais souterrains à Semipalatinsk.	10 juin	Discours du Président Kennedy sur « La recherche d'une stratégie de la paix » : moratoire sur les essais nucléaires dans l'atmosphère.
		10 juin	Décision annoncée à Washington, Moscou et Londres que M. Harriman, Lord Hailsham et M. Gromyko se rencontreraient à Moscou à la mi-juillet pour étudier la question d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires.
		20 juin	Signature à Genève de l'accord sur « le télétype rouge » entre l'Union Soviétique et les Etats-Unis.

- |           |   |  |  |
|-----------|---|--|--|
| 15th July | Moscow discussions opened on the Nuclear Test Ban Treaty by Mr. Harriman, Lord Hailsham and Mr. Gromyko.  |  |  |
| 25th July | Initialling of the Test Ban Treaty.   |  |  |
| 26th July | Statement by Mr. Khrushchev on the following actions to be taken : (1) the "freezing, or still better, the reduction" of military budgets of States ; (2) measures to prevent surprise attack ; (3) reduction of foreign forces in both Western and Eastern Germany ;(4) the accreditation of Soviet representatives to the forces of the western powers stationed in the German Federal Republic, and the corresponding accreditation of western representatives to the Soviet forces stationed in the German Democratic Republic. |  | dom, the Soviet Union, and all others who sign it from engaging in the atmospheric tests which have so alarmed mankind ; and it offers to all the world a welcome sign of hope. For this is not a unilateral moratorium, but a specific and solemn legal obligation. While it will not prevent this nation from testing underground or from being ready to conduct atmospheric tests if the act of others so require, it gives us a concrete opportunity to extend its coverage to other nations and later to other forms of nuclear tests..." |
| 26th July | President Kennedy's radio address to the American people : "Nevertheless this limited treaty will radically reduce the nuclear testing which would otherwise be conducted on both sides ; it will prohibit the United States, the United King-  |  | 5th August      The Test Ban Treaty was signed by Mr. Dean Rusk, Mr. Gromyko and Lord Home.  |
|           |   |  | 25th September      Ratification of the Treaty by the United States Senate and the Presidium of the Supreme Soviet.  |
|           |   |  | 10th October      The Nuclear Test Ban Treaty went into effect with ratification ceremonies in Washington, London and Moscow.  |

- |            |   |              |   |
|------------|---|--------------|---|
| 15 juillet | Ouverture à Moscou des discussions sur le traité sur l'interdiction des essais nucléaires entre M. Harriman, Lord Hailsham et M. Gromyko.   |              | Unis, le Royaume-Uni, l'Union Soviétique et tous les autres pays qui l'ont signé de procéder aux essais dans l'atmosphère qui ont causé tant d'inquiétude à l'humanité ; de plus, il offre au monde entier un heureux signe d'espoir. Car il ne s'agit pas d'un moratoire unilatéral, mais d'une obligation juridique précise et solennelle. Certes, il n'empêchera pas ce pays d'effectuer des essais souterrains ou d'être prêt à procéder à des essais dans l'atmosphère si les agissements des autres l'exigent, mais il nous donne une possibilité concrète d'élargir ces dispositions à d'autres nations et, ultérieurement, à d'autres formes d'essais nucléaires... » |
| 25 juillet | Le traité sur l'interdiction des essais nucléaires est paraphé.   |              |   |
| 26 juillet | Déclaration de M. Khrouchtchev sur les mesures à prendre suivantes : (1) « blocage, ou mieux encore réduction » des budgets militaires des Etats ; (2) mesures pour empêcher les attaques par surprise ; (3) diminution des effectifs des forces armées étrangères en Allemagne occidentale et orientale ; (4) nomination de représentants soviétiques auprès des unités des forces occidentales stationnées sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne en échange de représentants occidentaux auprès des forces soviétiques stationnées sur le territoire de la République Démocratique Allemande. |              |   |
| 26 juillet | Allocution radiotélévisée du Président Kennedy : « Néanmoins, ce traité limité diminuera d'une manière radicale le nombre des essais nucléaires qui, dans le cas contraire, auraient été effectués dans l'un et l'autre camp ; il empêchera les Etats-  |              |   |
|            |   | 5 août       | Le traité sur l'interdiction des essais nucléaires est signé par M. Dean Rusk, M. Gromyko et Lord Home.   |
|            |   | 25 septembre | Ratification du traité par le Sénat des Etats-Unis et le Présidium du Soviet Suprême.   |
|            |   | 10 octobre   | Entrée en vigueur du traité sur l'interdiction des essais nucléaires, en même temps qu'ont lieu à Washington, Londres et Moscou les cérémonies relatives à la ratification.   |

## APPENDIX II

### *Nuclear Test Ban Treaty*

*List of signatures in the three capitals (other than the three original powers) on 10th October 1963*

Turkey		Congo (Leopoldville)	
Cyprus		Chad	W
Greece		Ruanda	MW
Federal Republic of Germany		Sierra Leone	
Belgium		Upper Volta	W
Denmark		Indonesia	
Netherlands		Afghanistan	
Luxembourg	LM	Philippines	
Norway		Republic of Korea	LW
San Marino	LM	Japan	
Iceland		Outer Mongolia	LM
Italy		Pakistan	
Ireland		Australia	
Yugoslavia		Chile	
Switzerland		Paraguay	
Finland		Dominican Republic	LM
Spain	LW	Bolivia	
Sweden		Nicaragua	
Austria	LM	Panama	W
Rumania		Ecuador	LM
Hungary		Costa Rica	
Czechoslovakia		El Salvador	
Bulgaria		Honduras	
Poland		Jordan	
Canada		Iraq	
Argentina		Lebanon	
Venezuela		Syria	
Mexico		Kuwait	
Brazil		Iran	
Jamaica		Israel	
Trinidad		Libya	
Columbia		Ghana	
Peru		Tunisia	
Uruguay		Algeria	

## ANNEXE II

### *Traité sur l'interdiction des essais nucléaires*

*Liste des signatures (autres que celles des trois puissances originaires) apposées dans les trois capitales à la date du 10 octobre 1963*

Turquie		Congo (Léopoldville)	
Chypre		Tchad	W
Grèce		Ruanda	MW
République Fédérale d'Allemagne		Sierra Leone	
Belgique		Haute-Volta	W
Danemark		Indonésie	
Pays-Bas		Afghanistan	
Luxembourg	LM	Philippines	
Norvège		République de Corée	LW
Saint-Marin	LM	Japon	
Islande		Mongolie Extérieure	LM
Italie		Pakistan	
Irlande		Australie	
Yougoslavie		Chili	
Suisse		Paraguay	
Finlande		République Dominicaine	LM
Espagne	LW	Bolivie	
Suède		Nicaragua	
Autriche	LM	Panama	W
Roumanie		Equateur	LM
Hongrie		Costa Rica	
Tchécoslovaquie		Salvador	
Bulgarie		Honduras	
Pologne		Jordanie	
Canada		Irak	
Argentine		Liban	
Vénézuéla		Syrie	
Mexique		Koweït	
Brésil		Iran	
Jamaïque		Israël	
Trinité		Lybie	
Colombie		Ghana	
Pérou		Tunisie	
Uruguay		Algérie	

United Arab Republic		Mauretania	L
Nigeria	LM	Niger	L
Sudan		Gabon	W
Morocco		Dahomey	LW
Ethiopia		Thailand	
Somalia	MW	Malaysia	
Uganda	LW	Nepal	
Senegal	L	Burma	
Mali		Western Samoa	LM
Liberia		Laos	
Togo	W	India	
Cameroon	LW	Ceylon	
Tanganyika	LM	New Zealand	

(Where no initials have been placed after the name of a country, it has signed in all three capitals, L, M or W appearing after a name indicates that the country in question has signed in London, Moscow or Washington, e.g. Dahomey has signed in London and Washington but not in Moscow.)

In addition, the East German authorities have signed in Moscow, the Yemeni Arab Republic authorities in Moscow and Washington and the Chinese Nationalist authorities in Washington.

République Arabe Unie		Mauritanie	L
Nigéria	LM	Niger	L
Soudan		Gabon	W
Maroc		Dahomey	LW
Ethiopie		Thaïlande	
Somalie	MW	Malaisie	
Ouganda	LW	Népal	
Sénégal	L	Birmanie	
Mali		Samoa Occidentales	LM
Libéria		Laos	
Togo	W	Inde	
Cameroun	LW	Ceylan	
Tanganyika	LM	Nouvelle-Zélande	

(Lorsque le nom d'un pays n'est pas suivi d'initiales, c'est qu'il a signé dans les trois capitales. Les lettres L, M, ou W inscrites après le nom d'un pays indiquent que le pays en question a signé à Londres, Moscou ou Washington ; par exemple, le Dahomey a signé à Londres et à Washington, mais non pas à Moscou).

En outre, les autorités de l'Allemagne de l'Est ont signé à Moscou, les autorités de la République Arabe du Yémen à Moscou et à Washington, et celles de la Chine nationaliste à Washington.

## APPENDIX III

### *Text of the Test Ban Treaty*

*signed in Moscow on 5th August 1963 by the Soviet Union, the United Kingdom and the United States*

The Governments of the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the United States of America, hereinafter referred to as the "original parties",

Proclaiming as their principal aim the speediest possible achievement of an agreement on general and complete disarmament under strict international control in accordance with the objectives of the United Nations which would put an end to the armaments race and eliminate the incentive to the production and testing of all kinds of weapons, including nuclear weapons,

Seeking to achieve the discontinuance of all test explosions of nuclear weapons for all time, determined to continue negotiations to this end, and desiring to put an end to the contamination of man's environment by radioactive substances,

Have agreed as follows :

#### ARTICLE ONE

1. Each of the parties to this treaty undertakes to prohibit, to prevent, and not to carry out any nuclear weapon test explosion, or any other nuclear explosion at any place under its jurisdiction or control :

(a) In the atmosphere ; beyond its limits, including outer space ; or under water, including territorial waters or high seas ; or

(b) In any other environment if such explosion causes radioactive debris to be present outside the territorial limits of the state under whose jurisdiction or control such explosion is conducted. It is understood in this connection that the provisions of this sub-paragraph are without prejudice to the conclusion of a treaty resulting in the permanent ban-

ning of all nuclear test explosions, including all such explosions underground, the conclusion of which, as the parties have stated in the preamble to this treaty, they seek to achieve.

2. Each of the parties to this treaty undertakes furthermore to refrain from causing, encouraging, or in any way participating in the carrying out of any nuclear weapon test explosion, or any other nuclear explosion, anywhere which would take place in any of the environments described, or have the effect referred to, in paragraph 1 of this Article.

#### ARTICLE TWO

1. Any party may propose amendments to this treaty. The text of any proposed amendment shall be submitted to the depositary governments which shall circulate it to all parties to this treaty. Thereafter, if requested to do so by one-third or more of the parties, the depositary governments shall convene a conference, to which they shall invite all the parties, to consider such amendment.

2. Any amendment to this treaty must be approved by a majority of the original parties. The amendment shall enter into force for all parties upon the deposit of instruments of ratification by a majority of all the parties, including the instruments of ratification of all of the original parties.

#### ARTICLE THREE

1. This treaty shall be open to all States for signature. Any State which does not sign this treaty before its entry into force in accordance with paragraph 3 of this Article may accede to it at any time.

2. This treaty shall be subject to ratification by signatory States. Instruments of ratification



## ANNEXE III

### **Texte du traité sur l'interdiction des essais nucléaires**

**signé à Moscou, le 5 août 1963, par l'Union Soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis**

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, parties contractantes,

Proclamant que leur objectif principal est la réalisation, dans les délais les plus rapides, d'un accord portant sur un désarmement général et complet sous un contrôle international strict, conformément aux buts des Nations Unies, accord qui mettrait fin à la course aux armements et ferait cesser toute incitation à la production et aux expériences de tous les genres d'armes, dont les armes nucléaires,

Cherchant à obtenir l'arrêt de toutes les expériences d'armes nucléaires à tout jamais, déterminés à poursuivre les négociations à cette fin et désireux de mettre un terme à la contamination de la terre par des substances radioactives,

Sont convenus de ce qui suit :

#### ARTICLE I<sup>er</sup>

1. Chacune des parties à ce traité s'engage à interdire, à empêcher et à s'abstenir de réaliser toute explosion expérimentale d'arme nucléaire, ou toute autre explosion nucléaire, en tout lieu situé sous sa juridiction ou son contrôle :

- (a) Dans l'atmosphère, au-delà de ses limites, y compris l'espace extra-atmosphérique, ou sous l'eau, y compris les eaux territoriales ou la haute mer, ou
- (b) Dans tout autre lieu si une telle explosion provoque la chute de déchets radioactifs en dehors des limites territoriales de l'Etat sous la juridiction ou le contrôle duquel a été réalisée l'explosion. Il est convenu à ce sujet que les stipulations de ce point sont faites sous réserve de la signature d'un traité interdisant d'une façon permanente toutes

les expériences nucléaires, y compris toutes les explosions souterraines, dont la conclusion est souhaitée, ainsi que les parties l'ont déclaré dans le préambule de ce traité.

2. Chacune des parties à ce traité s'engage de plus à s'abstenir de provoquer, d'encourager ou de participer de quelque manière que ce soit, à l'exécution de toute expérience d'arme nucléaire, ou de toute autre explosion nucléaire, qui se déroulerait où que ce soit dans les lieux cités ci-dessus ou qui aurait les conséquences décrites dans le paragraphe 1 de cet article.

#### ARTICLE II

1. Chaque partie peut proposer des amendements à ce traité. Le texte de tout projet d'amendement sera soumis aux gouvernements dépositaires qui le communiqueront à toutes les parties contractantes. Si un tiers ou plus des parties le demande, les gouvernements dépositaires convoqueront une conférence, à laquelle seront invitées toutes les parties pour étudier cet amendement.

2. Tout amendement devra recevoir l'approbation de la majorité des parties contractantes, y compris celle des parties ayant signé originellement le traité. L'amendement entrera en vigueur pour toutes les parties dès le dépôt des instruments de ratification par la majorité d'entre elles, y compris ceux des parties ayant signé originellement le traité.

#### ARTICLE III

1. Ce traité est ouvert à tout Etat aux fins de signature. Tout Etat qui n'aurait pas signé ce traité avant son entrée en vigueur, selon le paragraphe 3 de cet article, peut y adhérer à tout moment.

2. Ce traité sera soumis à la ratification des Etats signataires. Les instruments de ratifica-

and instruments of accession shall be deposited with the governments of the original parties — the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the United States of America — which are hereby designated the depository governments.

3. This treaty shall enter into force after its ratification by all the original parties and the deposit of their instruments of ratification.

4. For States whose instruments of ratification or accession are deposited subsequent to the entry into force of this treaty, it shall enter into force on the date of the deposit of their instruments of ratification or accession.

5. The depository governments shall promptly inform all signatory and acceding States of the date of each signature, the date of deposit of each instrument of ratification of and accession to this treaty, the date of its entry into force, and the date of receipt of any requests for conferences or other notices.

6. This treaty shall be registered by the depository governments pursuant to Article 102 of the Charter of the United Nations.

#### ARTICLE FOUR

This treaty shall be of unlimited duration. Each party shall, in exercising its national sovereignty, have the right to withdraw from the treaty if it decides that extraordinary events, related to the subject matter of this treaty, have jeopardised the supreme interest of its country. It shall give notice of such withdrawal to all other parties to the treaty three months in advance.

#### ARTICLE FIVE

This treaty, of which the English and Russian texts are equally authentic, shall be deposited in the archives of the depository governments. Duly certified copies of this treaty shall be transmitted by the depository governments to the governments of the signatory and acceding States.

tion et les instruments d'adhésion seront déposés auprès des gouvernements des pays contractants — les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques — qui sont, par le présent traité, désignés comme étant les gouvernements dépositaires.

3. Ce traité entrera en application après sa ratification par toutes les parties originellement signataires et après le dépôt de leurs instruments de ratification.

4. Pour les Etats dont les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés ultérieurement à l'entrée en application du traité, ce dernier entrera en vigueur à la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion.

5. Les gouvernements dépositaires informont rapidement tous les Etats signataires et adhérant au traité de la date de chaque signature, de la date du dépôt de chaque instrument de ratification et d'adhésion à ce traité, de la date de son entrée en vigueur et de la date de réception de toute demande de conférences ou autres questions.

6. Ce traité sera enregistré par les gouvernements dépositaires conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

#### ARTICLE IV

Ce traité a une durée illimitée. Chaque partie, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, aura le droit de se retirer du traité si elle constate que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet de ce traité, mettent en péril les intérêts suprêmes de son pays. Elle devra notifier ce retrait à toutes les autres parties contractantes avec un préavis de trois mois.

#### ARTICLE V

Ce traité, dont les textes anglais et russe font également foi, sera déposé dans les archives des gouvernements dépositaires. Des copies dûment certifiées seront transmises par les gouvernements dépositaires aux gouvernements des Etats nouvellement adhérents et signataires.

*Replies of the Council to Recommendations 93 to 95***RECOMMENDATION 93<sup>1</sup>*****on the application of the Brussels Treaty<sup>2</sup>***

The Assembly,

Reviewing the application of the amended Brussels Treaty in the light of the Eighth Annual Report of the Council;

Aware that one of its tasks, stemming from the Treaty itself, is to ensure the application of the Treaty, in particular concerning the control of armaments;

Deeply concerned to note that the provisions of the Treaty regarding the levels of forces and the control of armaments, particularly nuclear weapons, are still not applied in accordance with the Treaty which has been in force for more than eight years;

Noting that the Government of the United Kingdom has recognised that it has not maintained the level of British forces on the Continent at the minimum of 55,000 men fixed by the Council, and has undertaken to bring these forces up to strength;

Noting that the Convention making provision for due process of law, signed in Paris on 14th December 1957, has still not been ratified by France and Italy, and that until it enters into force the Agency for the Control of Armaments cannot fulfil its duties in the manner prescribed by the Treaty;

Further noting that the obligation imposed on the Council under Article III of Protocol No. III of the Treaty to decide the level of stocks of atomic weapons that a member country will be allowed to hold when effective production has started on its territory is not subject to notification of production by the country concerned,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. With a view to eliminating cases of non-application of the Treaty noted by the Assembly in the field of armaments control:
  - (a) urge the Governments of France and Italy to accelerate the procedure for ratification of the Convention of 14th December 1957;
  - (b) authorise forthwith the abovementioned Agency to recruit atomic experts and to prepare the visits and controls necessary for the verification of levels of stocks and non-production of atomic weapons laid down in the Treaty;
2. With a view to removing the political obstacles to the application of the Treaty arising from the discrimination contained therein, study the possibility of amending the Treaty:
  - (a) by extending armaments control measures to the territories of all member countries;
  - (b) by making it compulsory for all member countries to maintain on the Continent at the disposal of SACEUR, minimum force levels calculated to make a fair contribution to the force levels to be maintained on the central front.

---

1. Adopted by the Assembly on 4th June 1963 during the First Part of the Ninth Ordinary Session (1st Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Housiaux on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 267).

**Réponses du Conseil aux Recommandations n<sup>os</sup> 93 à 95****RECOMMANDATION n<sup>o</sup> 93 <sup>1</sup>**  
**sur l'application du Traité de Bruxelles <sup>2</sup>**

L'Assemblée,

Passant en revue l'application du Traité de Bruxelles modifié à la lumière du Huitième rapport annuel du Conseil ;

Consciente de ce que l'une des charges qui lui sont imposées par le traité même est de veiller à l'application du traité, notamment dans le domaine du contrôle des armements ;

Constatant avec une profonde inquiétude que les dispositions du traité, concernant le niveau des effectifs et le contrôle des armements et notamment des armements nucléaires, ne sont toujours pas appliquées de la manière prescrite par le traité entré en vigueur depuis plus de huit ans ;

Constatant que le gouvernement du Royaume-Uni a reconnu n'avoir pas maintenu le niveau des effectifs britanniques sur le continent au minimum de 55.000 hommes déterminé par le Conseil et s'est engagé à compléter ces effectifs ;

Constatant que la Convention établissant la garantie d'ordre juridictionnel signée à Paris le 14 décembre 1957, sans l'entrée en vigueur de laquelle l'Agence pour le Contrôle des Armements ne peut remplir ses fonctions de la manière prescrite par le traité, n'a toujours pas été approuvée par la France et l'Italie ;

Constatant en outre que l'obligation imposée au Conseil, par l'article III du Protocole N<sup>o</sup> III du traité, de fixer le niveau des stocks des armes atomiques qu'un pays membre sera autorisé à détenir lorsque la fabrication sur son territoire sera entrée dans la phase de production effective, n'est pas subordonnée à la notification de la fabrication par le pays intéressé,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. Dans le but d'éliminer les cas de non-application du traité constatés par l'Assemblée dans le domaine du contrôle des armements :

- (a) de prier instamment les gouvernements de la France et de l'Italie d'accélérer le processus de ratification de la Convention du 14 décembre 1957 ;
- (b) d'autoriser dès maintenant l'Agence susdite à recruter les experts en matière atomique et à préparer les visites et contrôles nécessaires à la vérification du niveau des stocks et de la non-production des armes atomiques prévus par le traité ;

2. Dans le but d'éliminer les obstacles politiques à l'application du traité du fait de la discrimination y inscrite, d'examiner la possibilité de modifier le traité :

- (a) en étendant les mesures de contrôle des armements aux territoires de tous les pays membres ;
- (b) en imposant à tous les pays membres l'obligation de maintenir sur le continent et à la disposition du SACEUR des effectifs minimum aptes à apporter une contribution équitable aux effectifs à maintenir sur le front central.

1. Adoptée par l'Assemblée le 4 juin 1963, au cours de la première partie de la Neuvième session ordinaire (1<sup>re</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Housiaux au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 287).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
**to Recommendation 93**

---

1. The Council have drawn the attention of the governments concerned to the importance which attaches to the entry into force of the Convention of 14th December 1957 making provision for due process of law, called for by Article XI of Protocol No. IV.

2. Paragraph 1 (b) of the Recommendation concerns the preparation for the control of stocks of atomic weapons. The Committee of the Assembly on Defence Questions and Armaments were made aware during the detailed exchange of views which took place at their joint meeting with the Council on 27th September 1962 of the complex problems involved.

As regards the non-production of atomic weapons, the Agency has always been in a position to report that no unauthorised production has been noted.

3. The measures proposed in paragraph 2 of the Recommendation would entail substantial amendments to the Treaty, particularly Article VI of Protocol No. II and Article IX of Protocol No. IV.

The Council do not consider it opportune, in present circumstances, to amend the modified Brussels Treaty on the lines proposed.

---

1. Communicated to the Assembly on 7th October 1963.

---

**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>**  
**à la Recommandation n° 93**

---

1. Le Conseil a attiré l'attention des gouvernements intéressés sur l'importance qu'il attache à l'entrée en vigueur de la Convention du 14 décembre 1957 relative à la garantie d'ordre juridictionnel prévue par l'article XI du Protocole N° IV.

2. Le paragraphe 1 (b) de la recommandation concerne la préparation des opérations nécessaires à la vérification des stocks d'armes atomiques. La Commission des Questions de Défense et des Armements de l'Assemblée a pu prendre conscience au cours de l'échange de vues approfondi qui est intervenu lors de la réunion commune qu'elle a tenue avec le Conseil, le 27 septembre 1962, des délicats problèmes que soulève cette matière.

En ce qui concerne la non-fabrication des armes atomiques, l'Agence s'est toujours trouvée en mesure de rendre compte qu'aucune production non autorisée n'avait été constatée.

3. Les mesures préconisées par le paragraphe 2 de la recommandation devraient donner lieu à de profondes modifications du Traité, notamment en ce qui concerne les articles VI du Protocole N° II et IX du Protocole N° IV.

Le Conseil estime qu'il ne paraît pas opportun, dans l'état actuel des choses, de procéder à de telles modifications du Traité de Bruxelles révisé.

---

1. Communiquée à l'Assemblée le 7 octobre 1963.

## RECOMMENDATION 94<sup>1</sup>

### *on the political and economic activities of the Council of Western European Union*<sup>2</sup>

---

The Assembly,

Taking note of the political chapters of the Eighth Annual Report of the Council;

Recalling Recommendations 72 and 81;

Concerned at the absence of political consultations among the seven Ministers in the framework of WEU since 10th April 1962;

Considering that the suspension of the Brussels negotiations for the United Kingdom's accession to the EEC makes the work of WEU in the political field even more valuable than before;

Recalling Recommendation 92 sent to the Council on 25th February 1963, in which the Assembly urged the Council to meet in the immediate future,

#### RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That it meet at fixed, regular intervals at ministerial level with a view to restoring solidarity between the seven members of the organisation and arriving at a common viewpoint on political questions which concern the member States;
2. That it study again the present working of its permanent Council and Secretariat with a view to improving the usefulness of the machinery of the organisation;
3. That it give the Assembly more details of its political work;
4. That it ensure that the competences conferred upon Western European Union by the modified Brussels Treaty are maintained and fully exercised.

---

1. Adopted by the Assembly on 4th June 1963 during the First Part of the Ninth Ordinary Session (1st Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Meyer on behalf of the General Affairs Committee (Document 270).



**RECOMMANDATION n° 94 <sup>1</sup>****sur les activités politiques et économiques du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale <sup>2</sup>**

L'Assemblée,

Prenant note des chapitres politiques du Huitième rapport annuel du Conseil ;

Rappelant ses Recommandations n°s 72 et 81 ;

Inquiète de l'absence de consultations politiques entre les sept ministres dans le cadre de l'U.E.O. depuis le 10 avril 1962 ;

Considérant que la suspension des négociations de Bruxelles en vue de l'accession du Royaume-Uni à la C.E.E. rend l'activité de l'U.E.O. dans le domaine politique encore plus précieuse qu'auparavant ;

Rappelant la Recommandation n° 92 adressée au Conseil le 25 février 1963 par laquelle l'Assemblée insistait pour que le Conseil se réunisse dans un avenir rapproché,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. De se réunir à intervalles fixes et réguliers à l'échelon ministériel, en vue de rétablir la solidarité entre les sept membres de l'organisation et d'aboutir à un point de vue commun sur les questions politiques d'intérêt pour les Etats membres ;
2. D'étudier de nouveau le fonctionnement actuel de son Conseil permanent et de son Secrétariat dans le but de rendre plus efficace le travail de l'organisation ;
3. De donner à l'Assemblée plus de détails sur son activité politique ;
4. De faire en sorte que les compétences confiées à l'Union de l'Europe Occidentale par le Traité de Bruxelles modifié soient maintenues et pleinement exercées.

1. Adoptée par l'Assemblée le 4 juin 1963, au cours de la première partie de la Neuvième session ordinaire (1<sup>re</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Meyer au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 270).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
**to Recommendation 94**

---

1. Exchanges of views on general problems of joint interest have previously been held by the seven member States of WEU through the medium of the Council. These exchanges are now to be resumed on a regular basis as is shown by the agreement reached between the seven member States of WEU following the decision taken in Brussels on 11th July last by the Council of Ministers of the EEC.
2. The working of the Permanent Council and Secretariat of WEU appears, for the time being, well adapted to the tasks of the Organisation.
3. The Council will continue to take steps to keep the Assembly as fully informed as possible concerning their work.
4. The decision recently taken by the seven governments bear witness to the desire of member countries to discharge as completely as possible the duties entrusted to WEU.

---

1. Communicated to the Assembly on 30th September 1963.

---

**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>**  
**à la Recommandation n° 94**

---

1. Les sept pays membres de l'U.E.O. ont procédé dans le passé à des échanges de vues dans le cadre du Conseil sur des problèmes généraux d'intérêt commun. Ces échanges de vues vont reprendre régulièrement dans l'avenir comme en témoigne l'accord intervenu entre les sept Etats membres de l'U.E.O. à la suite de la décision prise à Bruxelles le 11 juillet dernier par le Conseil des Ministres de la C.E.E.
2. Le fonctionnement du Conseil permanent et du Secrétariat de l'U.E.O. paraît bien adapté, dans l'état actuel des choses, aux tâches de l'organisation.
3. Le Conseil continuera à fournir à l'Assemblée des informations aussi complètes que possible sur son activité.
4. Les décisions récentes prises par les sept gouvernements témoignent du désir des pays membres d'assumer aussi complètement que possible les tâches confiées à l'U.E.O.

---

1. Communiquée à l'Assemblée le 30 septembre 1963.

**RECOMMENDATION 95<sup>1</sup>**  
**on future relations between member States of**  
**Western European Union<sup>2</sup>**

---

The Assembly,

Noting with deep regret the interruption of the negotiations for the accession of the United Kingdom to the European Communities which it had recommended with near-unanimity in Recommendation 53 and the resulting blow to mutual confidence ;

Looking to the future with confidence in the will of the governments, parliaments and populations of the seven member States of WEU signatories of the Brussels Treaty to show a real determination to overcome profound difficulties of conception ;

Taking as a course of action :

- (i) the need to re-establish mutual trust and promote unity between the States of Western Europe ;
- (ii) the will to see the European Communities continue on the way to dynamic cohesion and consolidation ;
- (iii) the pressing invitation to the United Kingdom to maintain its application for accession in spite of present difficulties ;
- (iv) the imperative need to avoid an economic struggle between the EEC and EFTA and, further, to encourage an economic rapprochement between these groups of countries, the United States and the Commonwealth ;
- (v) the conviction that the economic unification of Europe (through the extension of the Community policy to an increasing number of fields and an ever-wider geographical area) must be consummated in some practical form of European political union ;

Realising that, if this course of action is not taken, the possibility of reaching Community solutions could be reduced and the further development of the Community spirit endangered,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL OF MINISTERS AND THE GOVERNMENTS OF THE MEMBER STATES**

1. *In the economic field*, for the period prior to the accession of the United Kingdom and the possible accession or association of other countries of Western Europe :

- (a) seek without intermission and in mutual agreement a practical transitional solution of whatever kind in the field of trade (association, pre-union\*, customs union, free trade area) ;
- (b) establish close contacts between the Economic Communities and the United Kingdom, and possibly with EFTA, with a view to countering the psychological effects of the interruption, and avoiding anything on one side or the other which would jeopardise accession at a later date ;

---

\* Pre-union is a preliminary phase to the customs union employed in the setting-up of Benelux.

1. Adopted by the Assembly on 6th June 1963 during the First Part of the Ninth Ordinary Session (4th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee (Document 271).

**RECOMMANDATION n° 95<sup>1</sup>**  
**sur l'avenir des relations des Etats membres**  
**de l'Union de l'Europe Occidentale<sup>2</sup>**

L'Assemblée,

Constatant avec profond regret l'interruption des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes qu'elle avait recommandée à la quasi unanimité dans la Recommandation n° 53 et la crise de confiance qui en est résultée ;

Tournant ses regards vers l'avenir, confiante dans la volonté des gouvernements, des parlements, de la population des sept Etats membres de l'U.E.O. signataires du Traité de Bruxelles de faire preuve de la volonté réelle de dépasser les profondes différences de conceptions ;

Prenant comme ligne de conduite :

- (i) la nécessité de rétablir la confiance mutuelle et promouvoir l'unité de vues des Etats d'Europe occidentale ;
- (ii) la volonté de voir continuer les Communautés européennes dans la voie de la cohésion dynamique et de la consolidation ;
- (iii) l'invitation pressante au Royaume-Uni de maintenir sa candidature à l'adhésion malgré les difficultés actuelles ;
- (iv) la nécessité impérieuse d'éviter une lutte économique entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. et même de favoriser le rapprochement économique entre ces groupes de pays, les Etats-Unis et le Commonwealth ;
- (v) la conviction de la nécessité de couronner l'unification économique européenne (grâce à l'extension de la politique communautaire à des domaines de plus en plus nombreux et à une aire géographique européenne toujours plus étendue) par une forme pratique d'union politique européenne ;

Prenant conscience que si cette ligne de conduite n'était pas adoptée, la possibilité de parvenir à des solutions communautaires pourrait être réduite et le développement de l'esprit communautaire compromis,

**RECOMMANDE AU CONSEIL DES MINISTRES ET AUX GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES**

1. *Dans le domaine économique* et pour la période qui précédera l'adhésion du Royaume-Uni et l'adhésion ou association éventuelles d'autres pays de l'Europe occidentale :

- (a) de rechercher sans désespérer et de commun accord une solution transitoire pratique d'ordre commercial, quelle que soit la formule (association, pré-union \*, union douanière, zone de libre-échange) ;
- (b) d'établir entre les Communautés économiques et le Royaume-Uni, et éventuellement avec l'A.E.L.E., des contacts étroits dans le but de remédier aux effets psychologiques de l'interruption et d'éviter tout ce qui pourrait faire obstacle, de part et d'autre, à une adhésion ultérieure ;

\* La pré-union est une phase préliminaire de l'union douanière qui a été utilisée à l'occasion de Benelux.

1. Adoptée par l'Assemblée le 6 juin 1963, au cours de la première partie de la Neuvième session ordinaire (4<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 271).

- (a) — create a contact Committee, composed of the senior officials in charge of economic matters in the Foreign Ministries of member countries, which would keep a permanent watch on the development of economic relations between member countries ;
  - instruct that Committee to report to the Council on the main problems arising for the United Kingdom from the development of the European Economic Community ;
  - consider, on the basis of the report submitted by the contact Committee, the measures to be taken in pursuance of the provisions of the Treaty (Articles I and VIII) ;
  
- (d) seek close contacts between the Community and the United Kingdom in the preparation of trade negotiations with the United States of America and the other countries of GATT ;

2. *In the political field*, consider as a task of increasing urgency the search for realistic bases on which to give Europe a new start, including *inter alia* the preparation of a programme of close interdependence between the seven countries of WEU and other countries of Western Europe.

- 
- (c) — d'instituer une commission de contact, composée des hauts fonctionnaires responsables des questions économiques dans les ministères des affaires étrangères des pays membres, qui serait chargée d'étudier de façon permanente l'état des relations économiques entre la Communauté Economique Européenne et le Royaume-Uni ;
- de donner mandat à cette commission de contact de faire rapport au Conseil sur les principaux problèmes soulevés pour le Royaume-Uni par le développement de la Communauté Economique Européenne ;
  - d'étudier, après rapport de la commission de contact, les mesures à prendre afin de mettre en œuvre les dispositions du traité (articles I et VIII) ;
- (d) de rechercher des contacts étroits entre la Communauté et le Royaume-Uni pour la préparation des négociations commerciales avec les Etats-Unis d'Amérique et les autres pays membres du G.A.T.T. ;

2. *Dans le domaine politique*, de considérer comme leur mission de plus en plus urgente la recherche des bases réalistes d'un nouveau départ de l'Europe, comportant notamment l'élaboration d'un plan d'étroite interdépendance des sept pays de l'U.E.O. et d'autres pays de l'Europe libre.

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
***to Recommendation 95***

---

The Council have considered Recommendation 95 on future relations between member States of WEU together with the suggestions put forward by the Assembly.

Since the Recommendation was adopted, it has been agreed between the seven member States of WEU, as a result of the proposal made by the Council of Ministers of the EEC on 11th July last, that quarterly meetings should be held at ministerial level within the framework of Western European Union.

These meetings will be devoted to an exchange of views on the main political and economic problems of common interest. They will provide an opportunity for improving co-operation between the seven member States.

---

1. Communicated to the Assembly on 21st October 1963.



---

**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>**  
**à la Recommandation n° 95**

---

Le Conseil a pris connaissance de la Recommandation n° 95 sur l'avenir des relations des Etats membres de l'U.E.O. et des suggestions formulées par l'Assemblée.

Depuis l'adoption de cette recommandation, il a été convenu entre les sept Etats membres de l'U.E.O., à la suite de la proposition faite le 11 juillet dernier par le Conseil des Ministres de la C.E.E., que des réunions trimestrielles au niveau des ministres seraient organisées dans le cadre de l'U.E.O.

Ces réunions seront consacrées à des échanges de vues sur les principaux problèmes politiques et économiques d'intérêt commun. Elles permettront une meilleure coopération entre les sept Etats membres.

---

1. Communiquée à l'Assemblée le 21 octobre 1963.

**State of European Security****The NATO nuclear force<sup>1</sup>****REPORT<sup>2</sup>**

**submitted on behalf of the  
Committee on Defence Questions and Armaments<sup>3</sup>  
by Mr. Duynstee, Rapporteur**

## TABLE OF CONTENTS

## DRAFT RECOMMENDATION

on the state of European security — The NATO nuclear force

## EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Duynstee, Rapporteur

## Introduction

## I. NATO defence doctrine

- (a) Present policy
- (b) Future planning

## II. Political problems of nuclear war

- (a) The problems identified
- (b) A European nuclear force
- (c) The NATO nuclear force
  - (i) Progress so far
  - (ii) The multilateral force (MLF)
    - A Minuteman MLF
    - Longer-term development

## Conclusion

## APPENDICES :

- I. Strategic nuclear weapons
- II. A three-phase programme for the NATO nuclear force
- III. Recent statements on the MLF
- IV. The spread of nuclear weapons

1. Cf. Document 268, 26th April 1963.

2. Adopted in Committee by 13 votes to 0 with 5 abstentions.

3. *Members of the Committee* : Mr. *Kliesing* (Chairman) ; MM. *Brown* (Substitute : *Healey*), *Bourgoin* (Vice-Chairmen) ; MM. *Baumel* (Substitute : *Duterne*), *Bech*, *Blachstein*, *Cadorna*, *Clark*, *de la Vallée Poussin*, *Duynstee*,

*Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grantchester*, MM. *Housiaux*, *Jaeger* (Substitute : *Lenze*), *Jannuzzi*, *Massimo Lancellotti* (Substitute : *Matteotti*), *Moutet*, *Moyersoen*, *Picardi*, *Ridley*, *van Riel*, *Tinaud*, *Tomney* (Substitute : *Lord Kennet*), *Voilquin* (Substitute : *Richards*), *Wienand*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Etat de la sécurité européenne****La force nucléaire O.T.A.N.<sup>1</sup>****RAPPORT<sup>2</sup>**

**présenté au nom de la  
Commission des Questions de Défense et des Armements<sup>3</sup>  
par M. Duynstee, rapporteur**

**TABLE DES MATIÈRES****PROJET DE RECOMMANDATION**

sur l'état de la sécurité européenne — La force nucléaire O.T.A.N.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

présenté par M. Duynstee, rapporteur

**Introduction****I. La doctrine de défense de l'O.T.A.N.**

(a) La politique actuelle

(b) La planification future

**II. Les problèmes politiques de la guerre nucléaire**

(a) Reconnaissance des problèmes

(b) Une force nucléaire européenne

(c) La force nucléaire O.T.A.N.

(i) Les progrès accomplis

(ii) La force multilatérale (MLF)

— Une force multilatérale de Minuteman

— Perspective à long terme

**Conclusion****ANNEXES :**

**I. Armes nucléaires stratégiques**

**II. Un programme de force nucléaire O.T.A.N. en trois étapes**

**III. Récentes déclarations sur la force multilatérale (MLF)**

**IV. La prolifération des armes nucléaires**

1. Cf. Document 268, 26 avril 1963.

2. Adopté par la Commission par 13 voix contre 0 et 5 abstentions.

3. *Membres de la Commission* : M. *Kliesing* (président) ; MM. *Brown* (suppléant : *Healey*), *Bourgoin* (vice-présidents) ; MM. *Baumel* (suppléant : *Duterne*), *Bech*, *Blachstein*, *Cadorna*, *Clark*, de la Vallée Poussin, *Duynstee*,

*Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grantchester*, MM. *Housiaux*, *Jaeger* (suppléant : *Lenze*), *Jannuzzi*, *Massimo Lancellotti* (suppléant : *Matteotti*), *Moutet*, *Moyersoen*, *Picardi*, *Ridley*, *van Riel*, *Tinaud*, *Tomney* (suppléant : *Lord Kennet*), *Voilquin* (suppléant : *Richards*), *Wienand*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**Draft Recommendation**  
**on the state of European security**  
**The NATO nuclear force**

The Assembly,

Welcoming the conclusion of the Treaty on the suspension of certain nuclear tests, and the improved prospects of agreement on limited disarmament measures ;

Aware that the intentions of governments can change more rapidly than their military capabilities and believing therefore that the western defence effort must be maintained unless and until measures of inspected arms control or disarmament are agreed on ;

Concerned to avoid the dangers inherent in any increase in the number of independent nuclear forces and anxious to achieve centralised political control of an allied nuclear force as a first step to the establishment of a single NATO nuclear force comprising all nuclear weapons in the Alliance ;

Welcoming therefore the decision of seven (eight) NATO countries to conduct mixed-manning trials in United States warships,

**RECOMMENDS TO THE COUNCIL**

1. That NATO defence planning ensure that within the limits of resources the forces available to meet any aggression shall provide the political authority with the widest possible choice of courses of action ;
2. That continuing political decision and control govern any use of nuclear weapons, ensuring that these weapons shall not be used in the case of an attack by conventional forces when such attack can be repelled by NATO conventional forces ;
3. That a political NATO nuclear executive be therefore established, to be the sole authority deciding on the use of nuclear weapons by forces assigned to NATO ;
4. That this authority :
  - (i) be capable of taking rapid decisions,
  - (ii) be representative of the Alliance as a whole,
  - (iii) be unhampered by any power of veto ;
5. That a mixed-manned NATO strategic nuclear force be created under the control of the nuclear executive, ownership being vested in NATO as such ;
6. That this multilateral force be capable, in particular, of destroying military targets of especial concern to NATO Europe ;
7. That the question of the geographical area of NATO be kept under constant review to take account of its political and military evolution.

**Projet de recommandation**  
**sur l'état de la sécurité européenne**  
**La force nucléaire O.T.A.N.**

L'Assemblée,

Se félicitant de la conclusion du traité sur l'arrêt partiel des essais nucléaires ainsi que de l'amélioration des perspectives d'accord sur des mesures de désarmement limité ;

Consciente que les intentions des gouvernements peuvent changer plus rapidement que leurs potentiels militaires et estimant en conséquence que l'effort de l'Occident en matière de défense doit être poursuivi tant que des mesures de contrôle des armements assorti d'inspections, ou de désarmement, n'auront pas fait l'objet d'un accord ;

Soucieuse d'éviter les dangers que comporte la prolifération de forces nucléaires indépendantes et désireuse de parvenir à établir un contrôle politique centralisé sur une force nucléaire alliée en tant que premier pas vers la création d'une force nucléaire O.T.A.N. unique englobant toutes les armes nucléaires de l'Alliance ;

Se félicitant, en conséquence, de la décision prise par sept (huit) pays de l'O.T.A.N. de procéder à des essais d'équipages mixtes sur des unités de guerre américaines,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. Que les plans stratégiques de l'O.T.A.N. soient tels que, dans les limites des ressources, les forces disponibles pour faire face à toute agression offrent à l'autorité politique une gamme de solutions aussi étendue que possible ;
2. Que toute utilisation d'armes nucléaires soit soumise à un contrôle et à une décision politiques continus en tenant compte de ce que ces armes ne seront pas utilisées en cas d'attaque menée par des moyens conventionnels, si pareille attaque peut être repoussée par les forces conventionnelles de l'O.T.A.N. ;
3. Qu'un exécutif nucléaire politique de l'O.T.A.N. soit par conséquent institué, qui serait la seule autorité habilitée à décider de l'utilisation des armes nucléaires par les forces affectées à l'O.T.A.N. ;
4. Que cette autorité :
  - (i) soit en mesure de prendre des décisions rapides,
  - (ii) soit représentative de l'Alliance dans son ensemble,
  - (iii) ne soit gênée par aucun veto ;
5. Qu'une force nucléaire stratégique O.T.A.N. à effectifs mixtes soit créée sous le contrôle de l'exécutif nucléaire, la propriété de cette force revenant à l'O.T.A.N. en tant que telle ;
6. Que cette force multilatérale soit capable, notamment, de détruire les objectifs militaires intéressant tout particulièrement la zone européenne de l'O.T.A.N. ;
7. Que la question de l'aire géographique de l'O.T.A.N. reste constamment à l'étude pour tenir compte de l'évolution politique et militaire.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Duynstee, Rapporteur)*

### **Introduction**

0.1 This is the third report<sup>1</sup> on the NATO nuclear force submitted by your Rapporteur on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments to successive past sessions of the Assembly. While the first took the initiative of calling for "the integration of allied nuclear forces into a single NATO nuclear force"<sup>2</sup>, by the time the second was introduced in June this year, various concrete proposals were being discussed by the governments. The Assembly can take credit for having given impetus to the ideas taking shape at the end of last year.

0.2 In introducing the present report, it is the hope of your Rapporteur that the Assembly, as a body representative of parliamentary opinion in European countries of NATO, which has proved itself capable of transcending national attitudes to arrive at a genuine European view, will once again give valuable political guidance and encouragement to the allied governments now engaged in planning the mixed-manned NATO nuclear force.

0.3 For it is the political problems associated with nuclear weapons which require solution; the technical ones were disposed of long ago. The scientists of the twentieth century have perfected the ultimate in weapons of destruction — the long-range ballistic missile with a thermonuclear warhead — while their political contemporaries have, as yet, developed only the crudest machinery for the political control of the Western Alliance and of the weapons which ensure its security.

0.4 The absolute nature of the thermonuclear ICBM<sup>3</sup> has, moreover, led the Soviet bloc just

1. For the previous two, see Documents 251 of 16th October 1962 and 268 of 26th April 1963.

2. Recommendation 83 adopted by the Assembly on 4th December 1962.

3. In testimony before United States Senate Committee hearings on the Moscow Test Ban Treaty some scientists believed that neither side would ever be able to develop an effective defence against missiles.

as much as the West to realise that a thermonuclear war would lead to mutual annihilation and, hence, that war is no longer a valid option of state policy. Thus, Mr. Khrushchev said :

"The desire to preserve peace on earth unites all people of reason and goodwill, irrespective of their political convictions and nationality. After all, nuclear war, if the imperialists succeeded in unleashing it, would make no distinctions between peoples of the white, black or yellow races, between rich and poor. The hydrogen bomb strikes particular areas, demolishing and destroying all living things over tremendous distances."<sup>1</sup>

"There is a fine tradition among our soldiers, the true military troops. They say that a soldier must be trained so that he does not tremble in the face of death and so that at any time, at any minute, if the homeland demands it, he will not hesitate to give his life in the name of happiness and in the name of the triumph of his homeland. And this is fine. But exactly that — in the name of the people's happiness, in the name their triumph; but not just to simply say:

We must have a revolution, war must be started, war must be organised, and on the corpses and ruins of the world a still more flourishing society will be created.

Comrades, who will there be in that flourishing society? And do the authors realise that if at this time we were to unleash all the nuclear-rocket stock, and if all this went to contaminate the atmosphere, it is uncertain in what condition the people who remained alive would be, uncertain whether they would not envy the dead? Yes, yes, comrades, that is how the question stands."<sup>2</sup>

1. Speech at Belgrade, 22nd August 1963 (*Pravda*).

2. Speech at Soviet-Hungarian Friendship Rally in the Kremlin, 19th July 1963.

## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Duynstee, rapporteur)

### **Introduction**

0.1 Le présent rapport est le troisième d'une série d'études<sup>1</sup> sur la force nucléaire O.T.A.N. présentée par votre rapporteur au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements, au cours des dernières sessions de l'Assemblée. Tandis que le premier prenait l'initiative de demander « l'intégration des forces nucléaires alliées dans une seule force nucléaire O.T.A.N. »<sup>2</sup>, le second était présenté en juin dernier alors que diverses propositions concrètes étaient déjà en discussion à l'échelon des gouvernements. L'Assemblée peut se féliciter de l'impulsion qu'elle a donnée aux idées qui prenaient forme à la fin de l'année dernière.

0.2 Votre rapporteur espère, en présentant ce nouveau rapport, que l'Assemblée, en tant qu'organe représentatif de l'opinion parlementaire de pays européens de l'O.T.A.N., qui s'est révélée capable de transcender les points de vue nationaux pour parvenir à une optique authentiquement européenne, dispensera cette fois encore des conseils et des encouragements politiques précieux aux gouvernements alliés qui préparent actuellement la mise sur pied de la force nucléaire O.T.A.N. à effectifs mixtes.

0.3 Ce sont, en effet, les problèmes politiques posés par les armes nucléaires qui nécessitent une solution ; les problèmes techniques sont depuis longtemps résolus. Les savants du vingtième siècle ont mis au point l'arme destructrice absolue — l'engin balistique intercontinental à ogive thermonucléaire — alors que leurs homologues politiques ne disposent encore que d'un mécanisme des plus primitifs pour le contrôle politique de l'Alliance atlantique et des armes qui en assurent la sécurité.

0.4 Le caractère « absolu » de l'ICBM thermonucléaire<sup>3</sup> a, par ailleurs, amené le bloc soviéti-

que, tout autant que l'Occident, à prendre conscience qu'une guerre nucléaire conduirait à l'annihilation réciproque, et que, de ce fait, la guerre n'est plus une option valable en matière de politique. Ainsi, M. Khrouchtchev a déclaré :

« Le désir de préserver la paix du monde unit tous les peuples de raison et de bonne volonté, quelles que soient leur nationalité ou leurs convictions politiques. Après tout, la guerre thermonucléaire, si les impérialistes réussissaient à la provoquer, ne ferait aucune distinction entre les hommes de race blanche, noire ou jaune, ni aucune distinction entre les riches et les pauvres. La bombe à hydrogène frappe des zones particulières, démolissant et détruisant tous les êtres vivants dans un rayon considérable. »<sup>1</sup>

« Il existe une belle tradition chez nos soldats, les vrais militaires. Ils disent qu'un soldat doit être entraîné afin de ne pas trembler devant la mort, afin qu'à tout moment, à chaque instant, il n'hésite pas, si la patrie le lui demande, à donner sa vie au nom du bonheur et au nom du triomphe de son pays. Et c'est très bien. Ils disent exactement cela : au nom du bonheur du peuple, au nom de son triomphe, et pas simplement :

Il faut faire la révolution, il faut faire, organiser la guerre, et sur les cadavres et les ruines du monde, sera édifiée une société plus florissante encore.

Camarades, qui formera cette société florissante ? Les auteurs se rendent-ils compte que si nous devons lancer aujourd'hui tout notre stock de fusées nucléaires, et si elles allaient toutes contaminer l'atmosphère, nous ne pourrions prévoir dans quel état seraient les survivants et s'ils n'envieraient pas les morts ? Oui, oui, camarades, voilà l'état de la question. »<sup>2</sup>

1. Pour les deux premières, voir les Documents 251 du 16 octobre 1962, et 268 du 26 avril 1963.

2. Recommandation n° 83, adoptée par l'Assemblée le 4 décembre 1962.

3. Témoignant devant la Commission du Sénat américain sur le Traité de Moscou, certains savants ont déclaré qu'à leur avis, aucun des deux camps ne serait jamais capable de mettre au point un dispositif efficace de défense contre les engins.

1. Discours prononcé à Belgrade, le 22 août 1963 (d'après la *Pravda*).

2. Discours prononcé au Kremlin, le 19 juillet 1963, au cours du meeting d'amitié soviéto-hongroise.

0.5 But *mutual deterrence* and *peaceful co-existence* are not to be confused with *friendly co-existence*; there is, as yet, no evidence that Soviet intentions will move so far. The public renunciation of war as a deliberate option for spreading Communism has been forced on Moscow by the unflinching determination of the West to defend itself at any cost. The West must maintain that determination in the coming years — a period when apparent changes in Russian intentions may make this more difficult — and resolve the internal political problems of the Alliance so that it can remain strong and indivisible in a period during which we can hope that realistic understanding with the Russians will be reached in other areas<sup>1</sup>, now that a start has been made with the limited Test Ban Treaty.

0.6 Before dealing with the specific problems awaiting solution today, however, it has been thought useful to review some of the general premises on which allied defence policy is based, as twelve months have now elapsed since this ground was covered in the first report<sup>2</sup>.

## I. NATO defence doctrine

### (a) Present policy

1.1 Discussion in Europe of defence doctrine involving nuclear weapons has increased considerably in the last year, the chief stimulus being the Ann Arbor speech made by the United States Secretary of Defence, Mr. McNamara<sup>3</sup>. This most carefully thought-out speech apparently caused some surprise to European commentators, although the underlying theories were well known to the specialists on both sides of the Atlantic, having been put forward by the American academics some years earlier, and the

1. The Foreign Ministers of the Soviet Union, the United Kingdom and the United States, meeting in New York, announced on 3rd October 1963 that they had reached an understanding in principle to ban nuclear weapons in outer space; they hoped a formal agreement could be concluded "in the near future". On 17th October, the United Nations General Assembly adopted unanimously a resolution calling on all States "to refrain from placing in orbit around the earth any objects containing nuclear weapons..."

2. Document 251, 16th October 1962.

3. 16th June 1962, see A/WEU/DA (62) 32.

policy itself had been explained in greater detail to the North Atlantic Council at Athens a month earlier. However, the United States administration had not previously set official seal to whole chapters from the learned works of their strategic theorists.

1.2 As the validity of a deterrent policy depends as much on the political determination to employ weapons in appropriate circumstances as on possession of the weapons themselves, the Assembly can make a useful contribution in examining and endorsing the tenets of western policy. For this, Mr. McNamara's speech makes a convenient starting point. At more than a year's remove, your Rapporteur finds the various theses more reasonable than he had earlier supposed<sup>1</sup>, and much of the ensuing criticism can be ascribed first, as two commentators have pointed out<sup>2</sup>, to a failure of uninitiated Europeans to understand American defence technicalities, and the failure of press reports to reproduce all Mr. McNamara's original qualifications, and secondly, and more justifiably, to the manner in which a policy affecting the whole Alliance could be announced by one partner.

1.3 The unilateral manner of the announcement can be understood, if not justified, when it is realised that the bulk of the credible nuclear strategic deterrent is today supplied by the United States. A knowledge of the balance of nuclear forces today is essential to any discussion of strategy; a table is given at Appendix I.

1. Document 251, paragraph 3.12.

2. "As far as the disengagement intentions attributed to them are concerned, the American leaders, immersed as they are in tolerably complex strategic doctrines, have great difficulty in understanding how their allies could have different conceptions from their own, and above all, how they could place different interpretations on their acts." — Raymond Aron in *Le Figaro*, 29th June 1963.

"The evident inability of European and American strategists to translate each other's words into significant ideas is one of the more frustrating aspects of a notably confused international scene." — *The Times* Defence Correspondent, 29th July 1963.



0.5 Mais il ne faut pas confondre *dissuasion réciproque* et *coexistence pacifique* avec *coexistence amicale* ; nous n'avons jusqu'ici aucune preuve que les Soviétiques sont disposés à aller jusque-là. La renonciation publique à la guerre en tant que moyen d'expansion délibérée du communisme, a été imposée à Moscou par la détermination inébranlable de l'Occident de se défendre à tout prix. Il nous faudra maintenir cette détermination au cours des prochaines années — ce qui sera peut-être plus difficile en raison de modifications apparentes des intentions soviétiques — et résoudre les problèmes politiques internes de l'Alliance afin de rester forts et indivisibles pendant la période au cours de laquelle nous pouvons espérer parvenir à une entente avec les Russes dans d'autres domaines<sup>1</sup>, maintenant qu'un premier pas a été fait grâce au traité d'interdiction partielle des essais nucléaires.

0.6 Toutefois, avant de traiter des problèmes particuliers qui restent à résoudre aujourd'hui, il n'est pas inutile de réexaminer certains des principes de base sur lesquels se fonde la stratégie de défense alliée, douze mois après l'examen qu'en a fait le premier rapport<sup>2</sup>.

## I. La doctrine de défense de l'O.T.A.N.

### (a) La politique actuelle

1.1 Les discussions sur la doctrine de défense qui implique l'emploi des armes nucléaires se sont multipliées au cours de l'année dernière, en Europe, et elles ont été provoquées principalement par le discours prononcé à l'Université de Michigan par le ministre de la défense américain, M. McNamara<sup>3</sup>. Ce discours soigneusement pensé a causé, semble-t-il, une certaine surprise parmi les commentateurs européens, bien que les théories qu'il illustrait fussent parfaitement connues des spécialistes de part et d'autre

1. Les ministres des affaires étrangères de l'Union Soviétique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, réunis à New York, ont annoncé le 3 octobre 1963 qu'ils étaient parvenus à un accord de principe sur l'interdiction de lancer des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Ils espéraient qu'un accord pourrait officiellement intervenir « dans un proche avenir ». Le 17 octobre 1963, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution invitant tous les Etats « à s'abstenir de mettre sur orbite autour de la terre des objets portant des armes nucléaires... »

2. Document 251, 16 octobre 1962.

3. 16 juin 1962, voir A/UEO/DA (62) 32.

de l'Atlantique pour avoir été développées quelques années auparavant par les théoriciens américains, et que la politique qu'il exposait eût été commentée d'une manière plus détaillée lors de la réunion du Conseil de l'O.T.A.N. à Athènes un mois plus tôt. Toutefois, l'administration américaine n'avait encore jamais donné son approbation officielle à des chapitres entiers tirés des œuvres érudites de ses théoriciens de la stratégie.

1.2 La valeur d'une politique de dissuasion dépend autant de la détermination politique d'utiliser les armes nucléaires dans les circonstances appropriées que de la possession des armes elles-mêmes ; l'Assemblée peut donc faire œuvre utile en examinant et en approuvant les principes de la politique occidentale. Le discours de M. McNamara constitue, en l'occurrence, un point de départ pratique. A plus d'un an de distance, votre rapporteur considère les diverses thèses plus valables qu'il n'avait cru auparavant<sup>1</sup>, et la majeure partie des critiques dont elles ont fait l'objet peuvent être attribuées, comme l'ont souligné deux commentateurs<sup>2</sup>, en premier lieu au fait que les Européens non initiés ne sont pas parvenus à comprendre le vocabulaire technique utilisé par les Américains, et que les articles de presse n'ont pas reproduit toutes les réserves faites à l'origine par M. McNamara ; en second lieu, et plus légitimement, à la manière dont une politique affectant l'ensemble de l'Alliance a pu être annoncée par l'un des partenaires.

1.3 Le caractère unilatéral de cette annonce peut se comprendre, sans pour autant se justifier, si l'on se rend compte que la seule force stratégique nucléaire qui ait une valeur de dissuasion est actuellement fournie, dans sa totalité, par les Etats-Unis. Dans toute discussion sur la stratégie, il importe de savoir comment s'établit l'équilibre des forces nucléaires ; un tableau apparaît à l'annexe I.

1. Document 251, paragraphe 3.12.

2. « En ce qui concerne les intentions de dégageant qu'on leur prête, les dirigeants américains, entièrement pénétrés de doctrines stratégiques passablement complexes, ont une grande peine à imaginer que leurs alliés puissent avoir des conceptions différentes des leurs et, d'autre part et surtout, que leurs alliés donnent de leurs actes une interprétation différente de la leur. » — Raymond Aron, dans *Le Figaro* du 29 juin 1963.

« L'impossibilité manifeste des stratèges européens et américains de transposer leur vocabulaire respectif sur le plan des idées est l'un des aspects les plus décevants d'une scène internationale passablement confuse. » — Chroniqueur militaire du *Times*, 29 juillet 1963.

1.4 Mr. McNamara made two main points: first that there must be central planning and direction of nuclear forces, small independent nuclear forces being ineffective and even dangerous, and secondly that if ever nuclear weapons had to be used, there should be continuing political control throughout any conflict, and every effort should be made to restrict the use of weapons to military targets. The first of these theses is dealt with later<sup>1</sup>. The second will be examined in more detail.

1.5 In announcing his adoption of a "counterforce" strategy, Mr. McNamara said:

"... principal military objectives, in the event of a nuclear war stemming from a major attack on the Alliance, should be the destruction of the enemy's military forces, not of his civilian population.

*The very strength and nature of the Alliance forces makes it possible for us to retain, even in the face of a massive surprise attack, sufficient reserve striking power to destroy an enemy society if driven to it<sup>2</sup>. In other words, we are giving a possible opponent the strongest imaginable incentive to refrain from striking our own cities."*

This proposal has been criticised on three grounds:

- (i) we cannot be sure that an opponent would adopt the same rules — he might prefer to destroy our cities;
- (ii) there would be no point in destroying an opponent's missile sites if the missiles had already been fired;
- (iii) it would waste missiles, since any missile fired at a large city would be certain to produce damage, while as many as three missiles might be re-

1. Paragraph 2.6 *et seq.*  
2. Rapporteur's italics.

quired to provide reasonable certainty of destroying a missile site<sup>1</sup>.

1.6 These criticisms are not, however, valid:

- (i) because it is axiomatic in counterforce strategy that sufficient missiles to destroy an opponent's cities are always kept in reserve (italicised words of paragraph 1.5), and in their submarine-borne Polaris missiles the United States has a reserve counter-city force which would survive a first strike by the Russians; knowing this, the Russians would still have every incentive to refrain from striking NATO cities, even if the United States initiated the use of strategic nuclear weapons following an overwhelming ground attack in Europe;
- (ii) only in a first strike (assuming the prior outbreak of conventional or tactical nuclear hostilities) would missiles in a counterforce rôle be used against an opponent's missile sites;
- (iii) the United States has sufficient superiority in long-range missiles.

1. It is officially admitted that the French nuclear force could be used only against cities:

"Should the targets assigned to the strategic nuclear force be demographic or industrial, that is to say towns and cities, or should they be military objectives, that is communication centres or enemy launching sites? The echo of the discussions on this subject amongst American leaders has reached as far as France. For the possible use of our national nuclear force such a debate would be meaningless. With the means at our disposal the only targets which can have any deterrent effect are demographic; to threaten the firing installations would be an absurdity." — Mr. Messmer, French Minister of the Armed Forces, writing in the "*Revue de Défense Nationale*" of May 1963.

The same probably applies to the British V-bombers: "For this purpose of deterrence you do not need so much nuclear strength that you can destroy an enemy six or seven times over. What you need is enough power to be able to inflict a wholly unacceptable degree of damage. This power we possess: this power we will not abandon." — Mr. Thorneycroft, United Kingdom Defence Minister, addressing the Conservative Party Conference, 10th October 1963.

1.4 M. McNamara a fait ressortir deux arguments principaux : la nécessité, en premier lieu, d'une centralisation de la planification et de la direction, des forces nucléaires limitées fonctionnant de manière indépendante étant inefficaces et même dangereuses ; la nécessité, en second lieu, au cas où les armes nucléaires devraient être utilisées, de maintenir un contrôle politique continu pendant toute la durée du conflit, et de limiter l'utilisation des armes nucléaires aux objectifs militaires. Le premier de ces arguments sera examiné plus loin<sup>1</sup>. Le second est étudié ci-dessous d'une manière plus détaillée.

1.5 En annonçant l'adoption d'une stratégie « anti-forces », M. McNamara a déclaré :

« ... Le principal objectif militaire, dans le cas d'une guerre nucléaire découlant d'une attaque massive contre l'Alliance, devrait être la destruction des forces militaires de l'ennemi et non la destruction de ses populations civiles.

*La puissance et la nature mêmes des forces de l'Alliance devraient nous permettre de garder en réserve, même en cas d'attaque-surprise massive, une force de frappe suffisante pour détruire une société ennemie si nous y étions contraints<sup>2</sup>.* En d'autres termes, nous donnons à d'éventuels adversaires le plus puissant motif qui se puisse concevoir pour s'abstenir d'attaquer nos propres villes. »

Cette prise de position a été critiquée pour trois raisons :

- (i) nous n'aurons jamais la certitude que l'adversaire adoptera les mêmes règles : il préférera peut-être détruire nos villes ;
- (ii) il ne servirait à rien de détruire les bases de lancement ennemies si les engins étaient déjà lancés ;
- (iii) il en résulterait un gaspillage d'engins, puisque tout engin lancé sur une grande ville causerait nécessairement des dommages, alors qu'il faudrait

peut-être trois engins pour être relativement certain de détruire une base de lancement<sup>1</sup>.

1.6 Ces critiques, toutefois, ne sont pas valables pour les raisons suivantes :

- (i) la stratégie anti-forces a pour axiome de tenir constamment en réserve un nombre d'engins suffisant pour détruire les villes de l'adversaire (cf. phrase en italique, paragraphe 1.5), et la force sous-marine d'engins Polaris constitue, pour les Etats-Unis, une force de réserve anti-villes qui survivrait à une première attaque soviétique ; dans une telle situation, les Russes auraient donc de puissants motifs pour s'abstenir d'attaquer les villes O.T.A.N., même si les Etats-Unis prenaient l'initiative de l'emploi des armes nucléaires stratégiques pour répondre à une attaque terrestre générale en Europe ;
- (ii) ce n'est qu'en cas d'emploi initial de notre part (en supposant un déclenchement antérieur des hostilités à l'aide d'armes conventionnelles ou nucléaires tactiques) que les engins anti-forces seraient utilisés contre les bases de lancement de l'adversaire ;
- (iii) les Etats-Unis détiennent une supériorité suffisante en matière d'engins à longue portée.

1. Il est officiellement admis que la force nucléaire française ne pourrait être utilisée que contre les villes : « Les objectifs assignés à la force nucléaire stratégique doivent-ils être des objectifs démographiques et industriels, c'est-à-dire des villes, ou des objectifs militaires, c'est-à-dire des nœuds de communications ou les sites de lancement d'engins ennemis ? L'écho des discussions à ce sujet, entre responsables Américains, est parvenu jusqu'en France. Pour l'emploi éventuel de notre force nucléaire nationale, un tel débat n'aurait pas de signification. Avec nos moyens, les seuls objectifs qui aient une valeur de dissuasion sont les objectifs démographiques ; viser des emplacements de batterie serait une absurdité. » — Article de M. Messmer, Ministre français des armées, dans la Revue de Défense Nationale de mai 1963.

Il en est sans doute de même pour les bombardiers V britanniques :

« En matière de dissuasion, il n'est pas nécessaire de posséder une force nucléaire permettant de détruire six ou sept fois l'ennemi. Ce qu'il faut posséder, c'est une force suffisante pour être à même d'infliger à l'ennemi des dommages tout à fait inacceptables. Cette force, nous la possédons et nous ne l'abandonnerons pas. » — Déclaration de M. Thorneycroft, Ministre de la défense britannique, devant le Congrès du parti conservateur, le 10 octobre 1963.

1. Paragraphe 2.6 et suivants.

2. C'est le rapporteur qui souligne.

1.7 The conclusion is that the adoption of a counter-force policy increases the credibility of the strategic deterrent, since its use, while fraught with the greatest danger, no longer makes the destruction of American cities automatic. As a last resort it can be used as a first-strike weapon against Russian communications, missile sites and airfields if a conventional attack in Europe cannot be held with conventional or tactical nuclear forces. Mr. McNamara continued:

"In short, we have undertaken the nuclear defence of NATO on a global basis. This will continue to be our objective. In the execution of this mission, the weapons in the European theatre are only one resource among many.

We shall continue to maintain powerful nuclear forces for the Alliance as a whole. As the President has said: 'Only through such strength can we be certain of deterring a nuclear strike, or an *overwhelming ground attack*<sup>1</sup>, on our forces and allies.'

But let us be quite clear about what we are saying and what we would have to face if the deterrent should fail. This is the almost certain prospect that, despite our nuclear strength, all of us would suffer deeply in the event of major nuclear war.

We accept our share of this responsibility within the Alliance. And we believe that the combination of our nuclear strength and a strategy of controlled response gives us some hope of minimising damage in the event that we have to fulfil our pledge. But I must point out that we do not regard this as a desirable prospect, nor do we believe that the Alliance should depend solely on our nuclear power to deter actions not involving a massive commitment of any hostile force."

1. Rapporteur's italics.

1.8 There followed increased emphasis on the need for conventional forces:

"For the kinds of conflicts, both political and military, most likely to arise in the NATO area, our capabilities for response must not be limited to nuclear weapons alone.

The Soviets have superiority in non-nuclear forces in Europe today. But that superiority is by no means overwhelming. Collectively, the Alliance has the potential for a successful defence against such forces. In manpower alone, NATO has more men under arms than the Soviet Union and its European satellites. We have already shown our willingness to contribute through our divisions now in place on European soil...

We expect that our allies will also undertake to strengthen further their non-nuclear forces, and to improve the quality and staying power of these forces. These achievements will complement our deterrent strength."

1.9 More recently it has been reliably reported that former estimates of Russian conventional strength had been grossly exaggerated<sup>1</sup>. Land forces on the central front are dealt with by Colonel Bourgoïn in his report<sup>2</sup>; it can be concluded here that the action required in the conventional field is to bring the levels of forces and equipment up to the declared goals, not to exceed them. There would be considerable cause for concern if it were established that western intelligence agencies had, in the past, perhaps for political purposes, wilfully exaggerated estimates of Soviet strength in missiles and ground forces, and thus deliberately misled parliamentary opinion. It is perhaps more likely that the intelligence experts have misled themselves in the past, and that it is Mr. McNamara's analysis of the material resources available to the Russians that has led to the revised estimate.

1. *The Times* of 12th August 1963, *The Sunday Telegraph* of 6th October 1963 and *L'Express* of 17th October 1963 for example report the latest Pentagon estimate of the number of Russian divisions to be 60, compared with an earlier published estimate of 160.

2. Document 292.

1.7 On peut donc conclure que l'adoption d'une politique anti-forces accroît la crédibilité de la force de dissuasion stratégique puisque l'utilisation de celle-ci, bien qu'elle puisse avoir les plus terribles conséquences, ne rend plus automatique la destruction des villes américaines. Elle peut être utilisée, en dernier ressort, pour attaquer les lignes de communications, les bases d'engins et les terrains d'aviation soviétiques si une attaque conventionnelle lancée en Europe ne peut être contenue au moyen d'armes conventionnelles ou nucléaires tactiques. M. McNamara poursuivait :

« En résumé, nous avons entrepris de bâtir la défense nucléaire de l'O.T.A.N. sur une base mondiale. Cela continuera d'être notre objectif. Et pour l'exécution de cette mission, les armes du théâtre d'opérations européen ne constituent qu'une ressource parmi bien d'autres.

Nous continuerons de maintenir de puissantes forces nucléaires au service de l'Alliance dans son ensemble. Comme l'a dit le Président : Ce n'est qu'avec une puissance de ce genre que nous pourrions être certains de dissuader une attaque nucléaire ou une attaque terrestre générale<sup>1</sup> contre nos forces et nos alliés.

Mais ne laissons aucun doute sur ce que nous pensons et sur ce que nous aurions à affronter au cas où la dissuasion échouerait. Une perspective semble presque certaine, c'est que, malgré notre puissance nucléaire, nous souffririons tous terriblement au cas où une grande guerre nucléaire éclaterait.

Nous acceptons notre part de cette responsabilité au sein de l'Alliance et nous pensons que le fait de combiner notre puissance nucléaire avec une stratégie de riposte contrôlée nous permet quelque espoir de réduire les dommages, au cas où nous aurions à tenir nos engagements. Mais je dois souligner que nous ne considérons pas cette perspective comme souhaitable et que nous ne croyons pas non plus que l'Alliance doive uniquement compter sur notre puissance nucléaire pour décourager des entreprises n'impliquant pas l'engagement massif d'une quelconque force hostile. »

1. C'est le rapporteur qui souligne.

1.8 Il soulignait ensuite la nécessité des forces conventionnelles :

« Pour le genre de conflits, tant politiques que militaires, qui ont le plus de chances de se produire dans l'aire de l'O.T.A.N., nous ne devons pas limiter nos capacités de riposte aux seules armes nucléaires.

Aujourd'hui, les Soviétiques ont la supériorité en Europe dans le domaine des forces non nucléaires. Mais cette supériorité n'a absolument rien d'écrasant. Collectivement, l'Alliance a le potentiel nécessaire pour se défendre victorieusement contre une telle force. Rien qu'en ce qui concerne les effectifs, l'O.T.A.N. a plus d'hommes sous les drapeaux que l'Union Soviétique et ses satellites européens. Nous avons déjà prouvé notre volonté d'apporter notre contribution par l'envoi des divisions qui se trouvent maintenant sur le sol européen...

Nous comptons que nos alliés entreprendront aussi de renforcer davantage leurs forces non nucléaires et d'améliorer la qualité et l'endurance de ces forces. Ces réalisations ajouteront à notre force de dissuasion. »

1.9 Plus récemment, des sources dignes de foi ont signalé que la puissance militaire de l'U.R.S.S., dans le domaine conventionnel, avait été grossièrement surestimée<sup>1</sup>. La question des forces terrestres sur le front central est traitée par le colonel Bourgoïn dans son rapport<sup>2</sup>, et l'on peut conclure ici qu'il importe, dans le domaine conventionnel, d'atteindre les niveaux des forces et des équipements correspondant aux objectifs fixés, sans toutefois les dépasser. Il serait extrêmement inquiétant qu'il soit établi que les services de renseignements occidentaux ont, par le passé, volontairement exagéré, peut-être pour des motifs politiques, leurs estimations de la puissance soviétique dans le domaine des engins et des forces terrestres, et qu'ils ont ainsi délibérément induit en erreur l'opinion parlementaire. Il paraîtrait plus vraisemblable que les agents des services de renseignements se soient eux-mêmes induits en erreur dans le passé et que l'analyse

1. Le *Times* du 12 août 1963, le *Sunday Telegraph* du 6 octobre 1963 et l'*Express* du 17 octobre 1963 signalent, par exemple, que les dernières estimations du Pentagone chiffrèrent le nombre des divisions russes à 60 au lieu de 160, précédentes estimations rendues publiques.

2. Document 292.

1.10 The thirty divisions planned for the central front, if up to strength, would be sufficient to deal with local incidents that might arise due to the presence of the substantially equal Soviet forces on that front. Experts generally assume that a deliberate conventional attack by the Soviets would require a three-to-one local superiority, which, in turn, would require substantial reinforcement from Russia. NATO forces would certainly have to use tactical nuclear weapons to hold such an attack but, in dealing with any lesser attack, the West would have a genuine freedom of choice between conventional resistance and a range of tactical nuclear weapons increasing from short-range missiles to destroy local troop concentrations, to longer range missiles and tactical aircraft capable of interrupting communications several hundred miles behind the area of conflict.

1.11 In short, the American statement of strategic doctrine — which *de facto* is NATO doctrine — accords with the principles enunciated by the Committee<sup>1</sup>:

- “(i) the Alliance will never initiate the use of force;
- (ii) in countering any aggression the Alliance will use sufficient but not excessive force;
- (iii) when necessary to provide sufficient force, the Alliance will employ appropriate nuclear weapons, whether or not these have been employed by the aggressor;
- (iv) the employment of any nuclear weapons will be subject to continuing political control, in particular:
  - (a) political authorisation for the use of nuclear weapons will specify the size of weapons and the geographical area within which they may be used;
  - (b) any increase in the size of weapon or extension of the geographical area will require further political authorisation.”

1. Document 251, 16th October 1962, paragraph 3.6.

1.12 It can be concluded that the criticism of Mr. McNamara's Ann Arbor speech sprang largely from European resentment at an apparently unilateral change of policy, and to European misapprehension — now dispelled<sup>1</sup> — that the United States were preparing for a purely conventional defence of Europe, reserving nuclear weapons for the defence of the North American Continent. The remedy lies in closer European participation in strategic planning and in the procedure leading to final decision on the use of nuclear weapons.

#### (b) Future planning

1.13 Before turning to the specific problems of ownership, political control and target planning which nuclear weapons raise, your Rapporteur wishes to touch briefly on some of the broader aspects of defence planning in the Alliance and the political structure of the Alliance as a whole — a subject last dealt with in a joint report by General Cadorna and Mr. Frans Goedhart<sup>2</sup>.

1.14 The Assembly has often expressed the view that the defence of the western world is indivisible. On the abovementioned report, written when a European political community appeared a likely short-term prospect, the Assembly expressed its conviction “that the defence of Europe is only possible within the framework of NATO”<sup>3</sup>. This principle is nowhere more valid than in the context of nuclear strategy. Today, when the development of the European Community appears to be temporarily delayed, it is more than ever necessary to stress the paramount importance of an integrated Atlantic defence effort.

1.15 The Committee welcomes the decision taken at the Ottawa meeting of the North Atlantic Council in May to undertake, within NATO, a political and military reappraisal of Atlantic strategy in the light of the resources available :

1. Raymond Aron, for example, commenting on the McNamara doctrine in *Le Figaro* of 22nd June 1963, concludes that: “it is not said, and it does not seem to be thought, that Europe should do without tactical nuclear weapons.”

2. Document 231, 3rd May 1962.

3. Recommendation 77, adopted by the Assembly on 6th June 1962.

des ressources soviétiques donnée par M. McNamara ait conduit à réviser les estimations.

1.10 Si elles étaient à effectifs complets, les trente divisions prévues pour le front central suffiraient pour faire face aux incidents locaux que pourrait créer la présence, sur ce front, de forces soviétiques sensiblement égales. Une attaque conventionnelle délibérée de la part des Soviétiques nécessiterait, localement, une supériorité de 3 contre 1, qui à son tour nécessiterait la venue de renforts importants de Russie. Les forces de l'O.T.A.N. seraient certainement contraintes d'utiliser des armes nucléaires tactiques pour enrayer une attaque de ce genre, mais pour faire face à une attaque de moindre envergure, l'Occident disposerait d'une véritable liberté de choix entre les moyens conventionnels et toute une gamme d'armes nucléaires tactiques allant des engins à faible portée pour la destruction des concentrations de troupes locales, aux engins de plus longue portée et aux avions tactiques capables d'interrompre les communications à des centaines de kilomètres à l'arrière de la zone de conflit.

1.11 En résumé, la déclaration de M. McNamara sur la doctrine stratégique américaine — qui est de facto celle de l'O.T.A.N. — est en accord avec les principes énumérés par la Commission<sup>1</sup> :

- (i) l'Alliance ne prendra jamais l'initiative de recourir à la force ;
- (ii) en ripostant à une agression quelle qu'elle soit, l'Alliance utilisera des forces suffisantes, mais non excessives ;
- (iii) en cas de nécessité, afin de fournir des forces suffisantes, l'Alliance utilisera les armes nucléaires appropriées, que celles-ci aient été ou non employées par l'ennemi ;
- (iv) l'emploi d'armes nucléaires quelles qu'elles soient sera soumis à un contrôle politique continu, en particulier :
  - (a) pour l'emploi des armes nucléaires, les autorités politiques spécifieront la puissance des armes et la zone géographique dans laquelle elles pourront être utilisées ;
  - (b) toute augmentation de la puissance des armes ou toute extension de la zone géographique devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation politique.

1. Document 251 du 16 octobre 1962, paragraphe 3.6.

1.12 On peut donc conclure que les critiques adressées au discours prononcé par M. McNamara à l'Université de Michigan avaient pour raison principale le ressentiment de l'Europe devant un changement de politique apparemment unilatéral, et l'idée erronée — aujourd'hui rejetée<sup>1</sup> — que les États-Unis s'apprêtaient à assurer la défense de l'Europe avec des moyens purement conventionnels et réservaient les armes nucléaires pour la défense du continent nord-américain. La solution réside dans une association plus étroite de l'Europe à l'élaboration des plans stratégiques et au processus de prise de décision concernant l'emploi des armes nucléaires.

#### (b) La planification future

1.13 Avant d'en venir aux problèmes particuliers de la propriété, du contrôle politique et du choix des objectifs que soulèvent les armes nucléaires, votre rapporteur aimerait dire quelques mots de certains des aspects plus généraux des plans de défense de l'Alliance, et de la structure politique de l'Alliance dans son ensemble. Ce sujet a été traité pour la dernière fois dans un rapport présenté conjointement par le général Cadorna et par M. Frans Goedhart<sup>2</sup>.

1.14 L'Assemblée a souvent déclaré que la défense du monde occidental était indivisible. Dans le rapport qui vient d'être mentionné, rédigé à l'époque où la Communauté politique européenne apparaissait comme une perspective proche, l'Assemblée se déclarait convaincue « que la défense de l'Europe est seulement réalisable dans le cadre de l'O.T.A.N. »<sup>3</sup>. Ce principe n'est nulle part plus valable que dans le contexte de la stratégie nucléaire. Maintenant que le développement de la Communauté européenne semble être provisoirement retardé, il est plus que jamais nécessaire de souligner l'importance capitale de l'intégration de l'effort de défense atlantique.

1.15 La Commission se félicite de la décision prise à Ottawa, au cours de la session de mai du Conseil de l'Atlantique Nord, d'entreprendre dans le cadre de l'O.T.A.N. une révision politique et militaire de la stratégie atlantique à la lumière des ressources disponibles :

1. Raymond Aron, par exemple, commentant la doctrine McNamara dans le Figaro du 22 juin 1963, conclut qu'« il n'est pas dit et il ne semble pas être pensé que l'Europe doive se passer d'armes atomiques tactiques. »

2. Document 231 du 3 mai 1962.

3. Recommandation n° 77, adoptée par l'Assemblée le 6 juin 1962.

"9. Ministers recognised the need to achieve a satisfactory balance between nuclear and conventional arms. They directed the Council in Permanent Session to undertake, with the advice of the NATO military authorities, further studies of the inter-related questions of strategy, force requirements and the resources available to meet them."<sup>1</sup>

In the view of your Rapporteur, the staff engaged in this experiment should be developed to become the nucleus of a NATO defence ministry, undertaking the overall strategic planning of the Alliance and matching it to the resources which, on a realistic assessment, the member States can be asked to make available.

1.16 The present situation in fact appears to be that broad strategic planning of this nature is conducted only within the ministries of a few of the larger members of the Alliance, the smaller members making little contribution to this process, beyond exercising their sovereign right to decide on the resources in men and money which they would contribute in implementation of the policy. Where countries do formulate national concepts, the subsequent reconciliation of these within the NATO framework is not always an easy matter.

1.17 The formulation of a genuine NATO policy would be greatly facilitated if it were first elaborated in the international NATO framework and then referred back for consideration by national authorities before its final adoption in the NATO Council. Not only will this procedure reduce conflicts of views which now arise where initial planning takes place at the national level, but it will also give all countries of the Alliance a feeling of much greater participation in the planning and, hence, of commitment to the final policy.

1.18 Such a plan will demand an integrated NATO civil and military planning staff in Paris, and the closer participation of ministers in the work of the North Atlantic Council. There is an immediate requirement for a NATO Chief-of-Staff to act as military adviser to the North

1. Final communiqué of the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council held in Ottawa from 22nd to 24th May 1963.

Atlantic Council. He should be a senior military officer on the staff of the Secretary-General of NATO, detached from his national service, and would be *ex officio* Chairman of the Standing Group both at Chiefs-of-Staff and permanent level. The Standing Group would be moved to Paris. In the longer term, consideration must be given to the establishment of a NATO Defence Ministry. All proposals for international executives of this nature must take account of the need for international parliamentary control at the same level. They must go hand in hand with an extension of the geographical limits, first of the area considered in NATO planning, and then of the area<sup>1</sup> covered by the guarantees of the North Atlantic Treaty itself. Conflicting national views on strategy will be finally reconciled only when NATO strategic planning is worldwide and linked to the other defence organisations of the free world.

1.19 In the view of your Rapporteur, the long-term aim of NATO planning must be the creation of homogeneous Atlantic defence forces which are not based on the principle of national contingents. Worldwide strategic planning and the organisation of defence forces capable of operating anywhere in the world will be the concern of an Atlantic authority which the free world must now endeavour to develop.

## II. Political problems of nuclear war

### (a) The problems identified

2.1 The destructive power of even the most primitive nuclear weapons being 1,000 times greater than that of conventional high explosive weapons, all governments became aware, in the very earliest stages of their development, that this enormous factor implied a difference in kind more than a difference in magnitude. The political consequences have been important.

2.2 While within the Alliance there have been unprecedented exchanges of information con-

1. Defined in Article 6 of the North Atlantic Treaty.



« 9. Les ministres ont reconnu la nécessité de réaliser un équilibre satisfaisant entre les armes nucléaires et les armes classiques. Ils ont invité le Conseil permanent à poursuivre, avec le concours des autorités militaires de l'O.T.A.N., l'étude des problèmes interdépendants de la stratégie, des besoins en forces et des ressources disponibles pour les satisfaire. »<sup>1</sup>

De l'avis de votre rapporteur, le personnel utilisé pour cette expérience devrait être renforcé pour former le noyau d'un ministère de la défense de l'O.T.A.N., chargé d'élaborer les plans stratégiques de l'ensemble de l'Alliance en tenant compte, après une évaluation réaliste, des ressources qui peuvent être exigées des pays membres.

1.16 Il semble qu'à l'heure actuelle, ces plans stratégiques d'ensemble ne soient élaborés que dans les ministères de certains membres importants de l'Alliance, la contribution des autres membres ne dépassant pas l'exercice de leur droit souverain de décider des ressources humaines et financières qu'ils pourraient consacrer à la mise en œuvre de cette politique. Certains, par contre, formulent des concepts nationaux qu'il est souvent malaisé d'adapter ensuite dans le cadre de l'O.T.A.N.

1.17 Une véritable politique de l'O.T.A.N. serait beaucoup plus facile à formuler si elle était d'abord élaborée dans le cadre international de l'Alliance puis renvoyée pour examen aux autorités nationales avant d'être finalement adoptée par le Conseil de l'O.T.A.N. Cette procédure ne réduirait pas seulement les divergences d'opinion qui naissent actuellement lorsque les plans initiaux s'élaborent à l'échelon national; elle donnerait également à tous les pays de l'Alliance le sentiment qu'ils participent beaucoup plus largement à l'élaboration de ces plans et qu'ils s'engagent ainsi à appliquer cette politique sous sa forme définitive.

1.18 Un tel projet exigera la mise en place, à Paris, d'un personnel intégré de l'O.T.A.N., civil et militaire, chargé de la planification, ainsi qu'une participation plus étroite des ministres aux travaux du Conseil de l'Atlantique Nord. On a besoin, dans l'immédiat, d'un chef d'état-major

de l'O.T.A.N. agissant en qualité de conseiller militaire auprès du Conseil de l'Atlantique Nord. Il faut que ce soit un officier supérieur choisi parmi les collaborateurs du Secrétaire général de l'O.T.A.N., détaché par son gouvernement; il serait président *ex officio* du Groupe permanent siégeant soit au niveau des chefs d'état-major soit au niveau des représentants permanents. Le Groupe permanent serait transféré à Paris. Il convient d'envisager, à plus long terme, la création d'un ministère de la défense de l'O.T.A.N. Toutes les propositions relatives à l'établissement d'exécutifs internationaux de cette nature doivent tenir compte de la nécessité d'un contrôle parlementaire international au même niveau. Ceci devra s'accompagner d'une extension des limites géographiques de la zone intéressée par les plans de l'O.T.A.N., puis de la zone<sup>1</sup> couverte par les garanties du traité lui-même. Les divergences de vue nationales en matière de stratégie ne disparaîtront que le jour où la planification stratégique de l'O.T.A.N. s'élaborera à l'échelle mondiale et en relation avec les autres organisations de défense du monde libre.

1.19 De l'avis de votre rapporteur, la planification de l'O.T.A.N. doit avoir pour objectif à long terme la création de forces de défense atlantiques homogènes qui n'auraient pas pour base les contingents nationaux. La planification stratégique à l'échelle mondiale et l'organisation de forces de défense capables d'opérer en n'importe quel point du globe seront du seul ressort d'une autorité politique que le monde libre doit maintenant s'efforcer de créer.

## II. Les problèmes politiques de la guerre nucléaire

### (a) Reconnaissance des problèmes

2.1 La puissance destructive des armes nucléaires les plus primitives étant 1.000 fois supérieure à celle des bombes à explosif classique, tous les gouvernements ont compris, dès le premier stade de leur mise au point, que cet écart considérable impliquait une différence de nature plutôt que de grandeur. De là, l'importance des conséquences politiques.

2.2 Bien que l'Alliance ait été le cadre d'échanges sans précédent en matière d'informations

1. Communiqué final de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord qui s'est tenue à Ottawa du 22 au 24 mai 1968.

1. Définie dans l'article 6 du Traité de l'Atlantique Nord.

nected with conventional weapons — American supersonic aircraft and anti-aircraft missiles are now in production in several NATO countries — no country in the world has yet taken the initiative of making nuclear weapons available to another. It appears to be widely believed that the more countries there are that possess their own nuclear forces under purely national command, the greater the risk one day of nuclear weapons being used in war and the consequences involving all the countries of the Alliance.

2.3 At the same time, it is widely felt that nuclear weapons give governments possessing them a superior standing both in East/West negotiations in the general field of disarmament and in the higher planning of strategy within the Alliance. This, coupled with the undoubted civilian benefit stemming from nuclear technology, has already led four countries in the world to produce their own nuclear weapons, while a fifth, China, is widely assumed to be in the process of doing so.

2.4 In these circumstances, countries in the Alliance which do not possess their own nuclear weapons feel that they are discriminated against. This is especially true of countries which have the technological and industrial capacity to produce nuclear weapons, and who, at the same time, make a substantial contribution to the conventional forces of the Alliance: Germany is obviously a case in point.

2.5 Moreover, since there is no defence against ICBMs, the credibility of the United States or any other nuclear deterrent as a means of preventing an attack on a non-nuclear country has been questioned. Why should an American President accept the inevitable reprisals against American cities which would result if the United States strategic forces were used in reply to an overwhelming attack on European territory? The allies do not doubt the reliability of the United States commitment, but the Russians may.

2.6 The problem then is to provide centralised, undivided political control over all nuclear weapons in the Alliance, while at the same time ensuring that all member countries participate fully —

and *feel* themselves to be participating in all levels of planning and operating the nuclear forces, just as they already participate in the planning and operating of conventional forces. Your Rapporteur examines possible solutions in section (c) below.

2.7 With the signing of the Moscow Treaty on the partial banning of nuclear weapons tests, it is useful to examine the world situation with regard to the dissemination of nuclear weapons. In the treaty itself, the three original parties proclaim their principal aim to be “to end the armaments race and eliminate the incentive to the production and testing of all kinds of weapons, including nuclear weapons”. The treaty will undoubtedly act as a strong psychological deterrent to any further national nuclear forces. In restricting tests to underground tests, it will considerably hamper any signatory seeking to produce its own weapons. But the treaty will not necessarily prevent the further spread of such weapons — France and China are not signatories, while, for example, Sweden and Switzerland, which are, have expressly reserved their right to acquire nuclear weapons in the future. As many countries in the world today have considerable industrial nuclear installations which could, in practice, be adapted to nuclear weapons’ manufacture, your Rapporteur has thought it of interest to examine, from the technical capability standpoint, the likelihood of further countries acquiring their own nuclear weapons (see Appendix IV).

#### (b) *A European nuclear force*

2.8 As your Rapporteur is a firm believer in the indivisibility of the defence of the free world, he does not view with great favour the idea of a European nuclear force. There has, however, been some support for the idea in the United States:

“In Washington there has been support at all official levels for the European nuclear force — at least, for the concept. Mr. Bundy’s Copenhagen speech obviously reflected this support. But there was clearly little point in encouraging such an enterprise until Britain’s membership in the European Community, an apparent certainty in the

concernant les armes conventionnelles (des avions supersoniques et des engins anti-aériens américains sont actuellement fabriqués dans plusieurs pays de l'O.T.A.N.), pas un pays au monde n'a encore entrepris de mettre des armes nucléaires à la disposition d'un autre pays. Il semble généralement admis que si le nombre des pays possédant leur propre force nucléaire sous commandement purement national s'accroît, le risque de voir un jour utiliser ces armes et les dangers qui en résulteront pour tous les pays de l'Alliance s'accroîtront d'autant.

2.3 Par ailleurs, on estime généralement que les armes nucléaires confèrent aux gouvernements qui les possèdent un rôle prépondérant dans les négociations Est-Ouest sur le problème général du désarmement, ainsi que dans l'élaboration des plans stratégiques à l'échelon le plus élevé au sein de l'Alliance. Ces considérations, auxquelles vient s'ajouter le fait que le secteur civil tire un profit incontestable des techniques nucléaires, ont déjà amené quatre pays à fabriquer leurs propres armes nucléaires, tandis que le cinquième, la Chine, s'est mis, de l'avis général, en devoir de faire de même.

2.4 Dans ces conditions, les pays de l'Alliance qui ne possèdent pas encore des armes nucléaires ont le sentiment d'être l'objet d'une discrimination. Il s'agit en particulier des pays qui disposent du potentiel technique et industriel nécessaire à la fabrication de telles armes, et qui, dans le même temps, apportent une contribution importante aux forces conventionnelles de l'Alliance : c'est, de toute évidence, le cas de l'Allemagne.

2.5 De plus, étant donné qu'il n'existe aucune parade contre les ICBM, la crédibilité de la force de dissuasion des Etats-Unis ou de tout autre pays, en tant que moyen de prévenir toute attaque dirigée contre un pays non nucléaire, est aujourd'hui mise en question. Pourquoi un président américain accepterait-il la perspective de représailles contre les villes américaines, qui seraient la conséquence inéluctable de l'intervention des forces stratégiques américaines en réponse à une attaque générale du territoire européen ? Les alliés ne mettent pas en doute la validité de l'engagement américain ; les Russes, peut-être.

2.6 Le problème consiste donc à établir un contrôle politique centralisé, unique, sur l'ensemble des armes nucléaires de l'Alliance, et, simultanément, de faire en sorte que tous les

pays membres participent pleinement, et aient le sentiment de participer, à tous les niveaux, à l'élaboration des plans et à l'utilisation des forces nucléaires, comme ils participent déjà à l'élaboration des plans et à l'utilisation des forces dans le domaine conventionnel. Votre rapporteur examine plus loin, à la section (c), les diverses solutions possibles.

2.7 Du fait de la signature du Traité de Moscou sur l'arrêt partiel des essais nucléaires, il convient d'examiner la situation internationale sous l'angle de la dissémination des armes nucléaires. Dans le traité lui-même, les trois membres originaires proclament que leur objectif principal est la conclusion d'un accord « qui mettrait fin à la course aux armements et ferait cesser toute incitation à la production et aux expériences de tous les genres d'armes, dont les armes nucléaires ». Le traité jouera sans nul doute un rôle important, sur le plan psychologique, pour décourager la mise sur pied de nouvelles forces nucléaires nationales. En limitant les expériences nucléaires aux essais souterrains, il gênera considérablement les pays signataires qui cherchent à fabriquer leurs propres armes, mais n'interdira pas nécessairement la dissémination des armes nucléaires : la France et la Chine ne sont pas signataires, et la Suède et la Suisse, par exemple, se sont expressément réservé le droit d'en acquérir ultérieurement. De nombreux pays disposant, par ailleurs, d'un potentiel nucléaire industriel considérable qui pourrait, dans la pratique, s'adapter à la fabrication d'armes nucléaires, votre rapporteur a pensé qu'il serait intéressant d'examiner, en fonction de leur potentiel technique, les possibilités dont disposent certains nouveaux pays d'acquérir en propre des armes nucléaires (voir annexe IV).

#### (b) Une force nucléaire européenne

2.8 Votre rapporteur croit fermement au caractère indivisible de la défense du monde libre ; c'est pourquoi il n'envisage pas avec faveur l'idée d'une force nucléaire européenne. Cette idée, toutefois, a trouvé quelque appui aux Etats-Unis :

« La force nucléaire européenne — ou tout au moins le concept de cette force — a trouvé, à Washington, un appui à tous les niveaux. Le discours prononcé par M. Bundy à Copenhague reflétait de toute évidence cet appui. Mais il existait manifestement peu de raisons d'encourager une telle entreprise avant l'entrée de la Grande-

summer and fall of 1962, had been achieved. Still, European officials travelling to and from Washington in this period began to be persuaded that of all the alternatives on the nuclear-sharing spectrum, Washington's sympathy lay with the European force. The decision to propose a NATO multilateral force — to opt instead for a transatlantic solution — may have been dictated by the Skybolt affair and the meeting at Nassau.

Whatever happened, General de Gaulle's rejection of Britain *has* dictated a transatlantic approach; this, at least, is the official view in Washington. It is shared by some, though by no means all, of the adherents of the European force concept."<sup>1</sup>

2.9 But Europeans should look very closely at American support for a purely European force, and remember that it goes hand in hand with a policy for United States withdrawal from Europe<sup>2</sup>. "US go home" is a slogan the Communists like to daub on walls in Europe: there are plenty of Americans to advocate: "US come home"; as a prominent American remarked to a small group of European parliamentarians last year: "Scratch an American and you will find an isolationist underneath".

2.10 More recently Mr. Schaetzel, United States Deputy Assistant Secretary of State for Atlantic Affairs, has spoken at length on "The Nuclear Problem and Atlantic Independence"<sup>3</sup>.

"In facing the European political situation which I have described it has occasionally been suggested that there might be a pooling of the French and British nuclear efforts with the purpose perhaps of taking

1. "Problems and Trends in Atlantic Partnership II", staff study prepared for the Committee on Foreign Relations of the United States Senate, 17th June 1963, page 22.

2. This proposal is made, for example, by Senator Frank Church in an interview published in "Harper's Magazine" of 30th October 1963.

3. Speaking at the Ditchley Foundation, Enstone, England on 27th September 1963. Further extracts at Appendix III refer, *inter alia*, to arms control aspects.

a step towards the establishment of a European nuclear deterrent. As this approach does not seem to be more than a generalised expression, therefore it is hard to assess the interest in the idea. It would appear that the principal effect would be to reduce the costs somewhat of what would still be two nuclear programmes. It is difficult to perceive, however, how such an arrangement would deal in any effective way with the interests of the non-nuclear powers.

An arrangement whereby two nations pooled their nuclear programmes and agreed to share certain command and control responsibilities with other European partners would still not answer the basic question of these non-nuclear countries: In the moment of crisis would the nuclear powers of the arrangement — the powers which owned and operated the nuclear forces — in fact consult and collaborate on an equal basis with their associate members?...

A viable multilateral arrangement must, therefore, as can be seen in the development of the institutions of the European Economic Community, be one in which members take part in the ownership and operation of nuclear power and can do so on a basis of equality. There cannot be first and second class memberships.

There has been talk of a European nuclear force. Again the suggestions are vague and imprecise. A European nuclear force almost by definition would have to include the present European nuclear powers as well as the major non-nuclear European countries. No one, even among the most enthusiastic advocates of a European nuclear force, suggests that such a force is now feasible. An integrated European nuclear force — not an aggregation of loosely connected national forces — which would have military significance, in short a force which would strengthen and not divide Europe and the Atlantic, could come about only in the context of a sophisticated, well-knit European political community. Under favourable circumstances this would take a considerable period of time. The political process, of course, might be reversed. In other words, if European governments were to feel that an integrated nuclear force was

Bretagne dans le Marché Commun, qui paraissait certaine au cours de l'été et de l'automne 1962. Néanmoins, les fonctionnaires européens allant à Washington ou quittant la capitale américaine acquièrent la certitude que, de toutes les solutions au problème du partage des responsabilités nucléaires, la force européenne était celle qui rencontrait la sympathie de Washington. La décision de proposer la création d'une force multilatérale de l'O.T.A.N. — et donc d'opter pour une solution transatlantique — a pu être dictée par l'affaire Skybolt et les entretiens de Nassau.

Quoi qu'il en soit, c'est l'exclusion de la Grande-Bretagne par le Général de Gaulle qui a dicté une solution transatlantique. Telle est en tout cas l'opinion officielle à Washington. Elle n'est partagée toutefois que par certains des partisans de la force européenne. »<sup>1</sup>

2.9 Mais les Européens devraient examiner de très près le soutien des Etats-Unis à une force purement européenne, et ne pas oublier qu'il est intimement lié à une politique qui préconise le retrait des armes américaines d'Europe<sup>2</sup>. « *U.S. go home* » est un slogan que les communistes aiment tracer sur les murs en Europe, et de nombreux américains préconisent pour leur part : « *U.S. come home* » (Américains, revenez chez vous !). Comme le déclarait l'an dernier un éminent Américain devant un petit groupe de parlementaires européens : « Sous le vernis américain, on retrouve bien vite l'isolationnisme ».

2.10 Plus récemment, M. Schaetzel, Secrétaire d'Etat adjoint américain chargé des affaires atlantiques, a longuement parlé du « problème nucléaire et de l'indépendance atlantique »<sup>3</sup>.

« Devant la situation politique européenne que je viens d'analyser, il a parfois été suggéré que la France et la Grande-Bretagne mettent en commun leurs efforts dans le domaine nucléaire, ce qui pourrait constituer

une étape vers la création d'une force de dissuasion nucléaire européenne. Ce point de vue paraît n'être guère plus qu'une généralité : il est donc difficile de voir l'intérêt qu'il présente. Il semble qu'il aurait pour principal effet de réduire quelque peu les coûts de ce qui constituerait encore deux programmes nucléaires. Toutefois, il est malaisé de voir comment un arrangement de ce genre tiendrait efficacement compte des intérêts des puissances non nucléaires.

Un arrangement aux termes duquel deux nations mettraient en commun leurs programmes nucléaires et accepteraient de partager certaines responsabilités en matière de commandement et de contrôle avec d'autres partenaires européens ne résoudrait toujours pas la question fondamentale de ces pays non nucléaires : en cas de crise, les puissances qui possèdent et utilisent les forces nucléaires se consulteraient-elles et collaboreraient-elles réellement sur un pied d'égalité avec leurs membres associés ?...

Pour être viable, un arrangement multilatéral doit donc être, comme le montre le développement des institutions de la Communauté Economique Européenne, un arrangement par lequel les membres participent à la propriété et à l'utilisation de la force nucléaire, et ce, sur un pied d'égalité. Il ne peut y avoir de membres de première et de seconde classe.

Il a été question d'une force nucléaire européenne et, à cet égard, les propositions sont vagues et imprécises. Une force nucléaire européenne devrait comprendre, presque par définition, les puissances nucléaires européennes actuelles aussi bien que les grands pays européens non nucléaires. Personne, même parmi les partisans les plus enthousiastes de cette force, ne prétend que le projet soit actuellement réalisable. Une force nucléaire européenne intégrée — et non pas un agrégat peu cohérent de forces nationales — qui aurait un sens sur le plan militaire, bref une force qui renforcerait l'Europe et l'Alliance atlantique au lieu de les diviser, ne pourrait voir le jour que dans le cadre d'une communauté politique européenne solide et évoluée. Dans une conjoncture favorable, cette entreprise exigerait un temps considérable. Le processus politique pourrait évidemment être renversé. En d'autres termes, si les gouvernements européens

1. « Problèmes et tendances du *partnership* atlantique II » : étude préparée pour la Commission des affaires étrangères du Sénat américain, 17 juin 1963, page 22.

2. Cette proposition a été formulée, par exemple, par le Sénateur Frank Church, dans une interview publiée dans le *Harper's Magazine* du 30 octobre 1963.

3. Allocution prononcée à la Fondation Ditchley, Easton, Angleterre, le 27 septembre 1963. D'autres extraits de ce discours figurent à l'annexe III et concernent, entre autres, le contrôle des armements.

essential then pressures might be generated which would demand the creation of a political entity in order to bring into being and control the force.

It is the American position that this option should remain available. Elaboration of the idea and movement towards such a goal is a matter of the will and initiative of the Europeans."

2.11 Mr. Messmer, French Minister of the Armed Forces, has expressed to some extent similar views on the prospects of a European nuclear force, claiming that such a force could exist only if there were a European federation with a single President: "Nuclear weapons can be under the authority only of a man having responsibility in the State or in a federation of States. Such powers cannot be delegated to a group of people."<sup>1</sup>

2.12 The concensus seems to be that the only immediate hope of progress lies in the NATO multi-lateral nuclear force, but that the option should remain open, so that in the future, when a fully-fledged European federation has been established, this force could perhaps become the basis of a European force if the Europeans so desired.

**(c) The NATO nuclear force**

**(i) Progress so far**

2.13 At the Ottawa meeting of the North Atlantic Council in May 1963, certain decisions were taken to reorganise nuclear forces in the Alliance, whereby the United Kingdom V-bombers and three United States Polaris submarines, which forces had hitherto remained under purely national command, were placed under the command of SACEUR.

"8. Ministers discussed NATO defence policy and approved the steps taken to organise the nuclear forces assigned or to be assigned to the Supreme Allied Commander Europe (SACEUR).

These include notably :

1. Speaking to the Anglo-American Press on 24th October 1963 (*Le Monde*, 26th October).

(a) assignment of the United Kingdom V-bomber force and three United States Polaris submarines to SACEUR;

(b) establishment by SACEUR on his staff of a Deputy responsible to him for nuclear affairs;

(c) arrangements for broader participation by officers of NATO member countries in nuclear activities in Allied Command Europe and in co-ordination of operational planning at Omaha;

(d) fuller information to national authorities, both political and military."<sup>1</sup>

2.14 These arrangements have been variously described as the "multinational" or "inter-allied" NATO force. The Polaris submarines and V-bombers can be withdrawn to meet purely national requirements.

2.15 These arrangements represent considerable progress in allied strategic nuclear planning, since military staffs from Belgium, France, the Netherlands, Germany, Greece, Italy, Turkey and the United Kingdom will now participate in the liaison group attached to the Joint Strategic Target Planning Staff attached to United States Strategic Air Command Headquarters at Omaha. Countries which hitherto had felt excluded from the strategic deterrent on which the defence of the West depended, will now have an insight into its detailed working. With the appointment of Lt.-Gen. van Rollegem, a Belgian, as Nuclear Deputy to SACEUR, the Europeans will have increased representation at staff level.

2.16 It should be noted that in the field of tactical nuclear weapons — including nuclear bombs for tactical aircraft with an operational radius up to 500 miles — most NATO countries have participated fully in tactical target planning for

1. Final communiqué of the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council held in Ottawa from 22nd to 24th May 1963.

devaient estimer qu'une force nucléaire intégrée est essentielle, des pressions pourraient alors être exercées en vue de la création d'une entité politique chargée de créer et de contrôler cette force.

Le point de vue américain est que cette option doit rester possible. C'est aux Européens qu'il appartient de prendre la décision et l'initiative d'étudier cette idée et de tendre vers sa réalisation. »

2.11 M. Messmer, Ministre des armées de la République Française, a exprimé un avis quelque peu identique sur les perspectives d'une force nucléaire européenne, et il a affirmé qu'une force de cette nature ne pourrait être créée que s'il existait une fédération européenne placée sous l'autorité d'un président unique : « L'arme nucléaire ne peut être qu'à la disposition d'un homme ayant une responsabilité dans l'Etat ou dans une fédération d'Etats. De tels pouvoirs ne peuvent être délégués à un groupe d'hommes. »<sup>1</sup>

2.12 Les avis sont, semble-t-il, unanimes sur le fait que le seul espoir immédiat de progrès réside dans la force multilatérale de l'O.T.A.N., mais que le choix doit rester possible de manière qu'à l'avenir, lorsqu'une fédération européenne aura été définitivement instituée, cette force puisse devenir la base d'une force européenne si tel est le souhait des Européens.

### (c) La force nucléaire O.T.A.N.

#### (i) Les progrès accomplis

2.13 Lors de la session du Conseil de l'Atlantique Nord qui s'est tenue à Ottawa en mai 1963, certaines décisions ont été prises concernant la réorganisation des forces nucléaires de l'Alliance, décisions tendant à placer sous le commandement du SACEUR des forces restées jusque-là sous commandement purement national : la force de bombardiers V britanniques et trois sous-marins américains armés de Polaris.

« 8. Les ministres ont discuté la politique de défense de l'O.T.A.N. et approuvé les mesures prises pour organiser les forces nucléaires qui sont ou seront affectées au Commandant suprême allié en Europe.

Ces mesures comprennent notamment :

- (a) l'affectation au Commandant suprême allié en Europe de la force de bombardiers britanniques du type V et de trois sous-marins américains armés de Polaris ;
- (b) la désignation par le Commandant suprême allié en Europe dans son état-major d'un adjoint responsable devant lui pour les questions nucléaires ;
- (c) des arrangements destinés à assurer une participation plus large d'officiers des pays membres de l'O.T.A.N., tant pour les activités nucléaires au sein du commandement allié en Europe qu'à Omaha pour la coordination des plans opérationnels ;
- (d) la communication d'informations plus complètes aux autorités nationales politiques et militaires. »<sup>1</sup>

2.14 Ces arrangements ont tour à tour pris le nom de force « multinationale » ou de force « interalliée » de l'O.T.A.N. Les sous-marins Polaris et les bombardiers V peuvent être retirés pour répondre à des besoins strictement nationaux.

2.15 Ces arrangements représentent un progrès considérable dans le domaine des plans nucléaires stratégiques alliés, étant donné que des militaires belges, français, néerlandais, allemands, grecs, italiens, turcs et britanniques feront dorénavant partie du groupe de liaison attaché au Bureau interarmes pour le choix des objectifs stratégiques (*Joint Strategic Target Planning Staff*) attaché au quartier général du Commandement aérien stratégique (*Strategic Air Command*) d'Omaha. Des pays qui s'étaient sentis, jusqu'ici, exclus de la force de dissuasion stratégique, dont dépend la défense occidentale, auront maintenant un aperçu détaillé de son fonctionnement. La nomination du général de corps d'armée van Rollegem (Belgique) au poste d'« adjoint nucléaire » auprès du SACEUR donnera à l'Europe une plus large représentation à l'échelon de l'état-major.

2.16 Il convient de noter que dans le domaine des armes nucléaires tactiques (y compris les bombes nucléaires destinées aux avions tactiques, d'un rayon d'action inférieur ou égal à 800 km), les pays de l'O.T.A.N. participent pleinement, de

1. Allocution prononcée devant la presse anglo-américaine le 24 octobre 1963 (*Le Monde*, 26 octobre).

1. Communiqué final de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord qui s'est tenue à Ottawa du 22 au 24 mai 1963.

some time past, as the United States has supplied all NATO countries, except Scandinavia and Portugal, with tactical nuclear weapons such as the Honest John and Corporal missiles and eight-inch Howitzers, in addition to the nuclear bombs. The warheads for the missiles and the bombs are retained in United States custody, to be released only on orders from the President. The means of delivery, however, and, hence, the choice of target, are in the hands of the European country concerned.

2.17 The Ottawa decision therefore appears significant in two respects:

- (i) The European countries are now participating in planning for strategic nuclear retaliation;
- (ii) With the British V-bombers, SACEUR now has under command thermonuclear weapons capable of penetrating as far as the Urals. This is a significant new capability for a military commander whose rôle is that of defending NATO Europe from the North Cape to Eastern Turkey.

2.18 Two points arise in this connection. The first is that discrimination between European countries in the matter of strategic forces is by no means removed by the "inter-allied" arrangements. The United Kingdom still has the right to withdraw its V-bombers for purely national purposes. (Whether this is a realistic option is beside the point.) France has not agreed to assign the fifty Mirage IV bombers now coming into service which will remain under purely national command. Only the United Kingdom and United States actually operate the strategic weapons systems (Polaris submarines and V-bombers).

2.19 In the second place, it should be considered whether it is politically desirable for the responsibility of SACEUR to be extended to include the capability of launching strategic nuclear strikes over the whole of European Russia. If the declared policy of exercising close and continuing political control over the use of nuclear weapons is to mean anything in practice, there is a strong case for dividing the military command between a commander (SACEUR) responsible for the direct defence of Western Europe, with suf-

ficient nuclear capability to reach communications centres giving direct access to any battlefield, and a supreme commander (a European to be designated) responsible for carrying out any strategic nuclear strikes against military installations deep in Russian territory or, indeed, should all levels of deterrents have failed, against Russian cities themselves.

2.20 It is in this light that SACEUR's recent request for medium-range ballistic missiles should be viewed. Addressing the Assembly on 7th June 1963, General Lemnitzer said he had a requirement for nuclear forces comprising "a mixture of configurations — surface ships, submarines and land vehicles".

2.21 Following press reports in September that General Lemnitzer had renewed his request for such a force, the United States State Department spokesman stated on 30th September<sup>1</sup> that the United States remained opposed to the installation of intermediate-range ballistic missiles in Western Europe, which were considered easy targets for destruction by an aggressor.

2.22 It is, of course, reasonable that the Supreme Allied Commander responsible for the defence of Europe, knowing this land area to be threatened by Soviet medium-range ballistic missiles, should seek to have under his command weapons which could destroy those missiles on the ground. It is equally clear, however, that much firmer political control would be possible, in practice, over the level at which, if ever necessary, nuclear weapons were used, if such a strategic nuclear capability were under a separate commander, leaving under SACEUR the tactical nuclear weapons and aircraft with ranges up to some 500 miles. Moreover, such an arrangement would make clear to an opponent the determination of the West to exercise the closest control over any possible "escalation". It is for this reason that the weapons required to nullify the Russian medium-range ballistic missile threat to Europe

1. Reported in the *New York Herald Tribune* of 1st October 1963.



puis quelque temps, au choix des objectifs tactiques, étant donné que les Etats-Unis ont fourni, outre les bombes nucléaires, à tous les pays de l'O.T.A.N., exception faite du Portugal et des pays scandinaves, des armes nucléaires tactiques telles que l'Honest John et le Corporal, ainsi que des obusiers de huit pouces (203 mm). Les ogives nucléaires destinées aux engins et aux bombes restent sous garde américaine, et ne sont distribuées que sur ordre du Président des Etats-Unis. Toutefois, les moyens d'acheminement et, par conséquent, le choix des objectifs sont du ressort du pays européen intéressé.

2.17 La décision d'Ottawa paraît donc importante à double titre :

- (i) les pays européens participent maintenant à l'élaboration des plans de reprises nucléaires stratégiques ;
- (ii) avec les bombardiers V britanniques, le SACEUR dispose maintenant d'armes thermonucléaires capables de pénétrer jusqu'à l'Oural. Il s'agit là d'un nouveau moyen d'action important pour un commandant militaire dont la mission est de défendre la zone européenne de l'O.T.A.N., du Cap Nord à la Turquie orientale.

2.18 Deux problèmes se posent dans ce contexte. En premier lieu, la discrimination à l'égard de certains pays européens en matière de forces stratégiques ne disparaît nullement du fait de ces arrangements « interalliés ». Le Royaume-Uni conserve le droit de retirer ses bombardiers V à des fins purement nationales. (La question n'est pas de savoir s'il s'agit là d'un choix réaliste). La France n'a pas accepté d'affecter les 50 Mirage IV qui commencent à entrer en service, et qui resteront sous commandement strictement national. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis sont les seuls pays dont les nationaux servent effectivement les systèmes d'armes stratégiques (sous-marins Polaris et bombardiers V).

2.19 En second lieu, il conviendrait d'examiner s'il est politiquement souhaitable que les responsabilités du SACEUR soient élargies pour inclure la possibilité de procéder à des interventions nucléaires stratégiques sur l'ensemble du territoire de la Russie d'Europe. Si l'on veut que la décision d'exercer un contrôle politique étroit et continu sur l'utilisation des armes nucléaires ait un effet pratique quelconque, il serait souhaitable de diviser le commandement militaire entre un commandant (SACEUR) responsable de

la défense directe de l'Europe et disposant d'un potentiel nucléaire suffisant pour atteindre les centres de communications qui donnent directement accès à toute zone de combat, et un commandant suprême (un Européen qui reste à désigner) responsable de l'exécution de toute intervention nucléaire stratégique contre les installations militaires situées profondément dans le territoire soviétique, ou même, en cas d'échec de toute la gamme des éléments de dissuasion, contre les villes russes elles-mêmes.

2.20 C'est dans ce contexte qu'il convient de situer la récente demande du SACEUR concernant les engins balistiques de moyenne portée. S'adressant à l'Assemblée le 7 juin 1963, le général Lemnitzer déclarait que le potentiel militaire nécessaire comprenait « une combinaison de divers éléments — navires de surface, sous-marins et véhicules terrestres ».

2.21 A la suite de dépêches de presse, au mois de septembre, selon lesquelles le général Lemnitzer aurait à nouveau demandé la création d'une force de ce genre, le porte-parole du Département d'Etat américain devait déclarer, le 30 du même mois<sup>1</sup>, que les Etats-Unis restaient opposés à l'installation en Europe d'engins balistiques de moyenne portée qui sont considérés comme des objectifs faciles à détruire par un agresseur.

2.22 Il est normal que le Commandant suprême allié responsable de la défense de l'Europe, sachant qu'il s'agit là d'une zone terrestre qui vit sous la menace des engins balistiques soviétiques à moyenne portée, s'efforce d'avoir sous son commandement des armes capables de détruire ces engins au sol. Toutefois, il est également manifeste qu'il serait possible, dans la pratique, d'exercer un contrôle beaucoup plus strict au niveau où seraient utilisées, le cas échéant, les armes nucléaires si un potentiel nucléaire stratégique de cet ordre était placé sous l'autorité d'un commandant distinct, les armes nucléaires tactiques et les avions d'un rayon d'action inférieur ou égal à 800 km étant laissés sous l'autorité du SACEUR. De telles dispositions auraient en outre l'avantage de faire clairement comprendre à l'adversaire la détermination de l'Occident de contrôler étroitement toute possibilité de « spirale

1. D'après le *New York Herald Tribune* du 1<sup>er</sup> octobre 1963.

are best considered in the context of the proposed multilateral force<sup>1</sup>.

(ii) *The multilateral force (MLF)*

2.23 On 11th October a working group was convened in the NATO Headquarters in Paris with representatives of Belgium, Germany, Greece, Italy, Turkey, the United Kingdom and the United States (it is consistently reported that the Netherlands may join later) to discuss details of the proposed multilateral nuclear force.

2.24 A word should be said about the definition of "multilateral", which has been used in so many contexts. In the Nassau communiqué, for example, published after the talks between President Kennedy and Mr. Macmillan on 21st December 1962, paragraph 6 states that certain United States and United Kingdom strategic nuclear forces will be assigned as part of a NATO nuclear force — the force that has elsewhere been described as a "multinational" or "inter-allied" force. Paragraph 8 of the same communiqué refers to a longer-term project — the constitution of a multilateral force. The United Kingdom is to construct submarines to carry Polaris missiles supplied by the United States, to be fitted with British nuclear warheads.

"British forces developed under this plan will be assigned and targeted in the same way as the forces described in paragraph 6. These forces, and at least equal United States forces, would be made available for inclusion in a NATO multilateral nuclear force. The Prime Minister made it clear that except where Her Majesty's Government may decide that supreme national interests are at stake, these British forces will be used for the purposes of international defence of the Western Alliance in all circumstances."

2.25 It appears from this that withdrawable British and United States contingents are to take their place alongside some other component to

1. See paragraph 2.42.

form collectively a multilateral force. It is difficult to see in what way such arrangements differ from the paragraph 6 arrangements, which have generally been called "multinational" arrangements. It should be made clear therefore that "multilateral" in this report is not being used in the same sense as it appears to have been employed in paragraph 8 of the Nassau communiqué.

2.26 What is generally understood by a multilateral force, as at present proposed, is a mixed-manned force with personnel drawn from all participating countries, mixed in such a way that there is no identifiable national component and, hence, no portion of the force which could ever be withdrawn or suspected of operating under the control of a single country. The weapons and equipment of this force would belong to NATO as such and the cost shared among the participating countries.

2.27 From the details that have so far been made public, and from inspired comment in the press, it would appear that the United States has proposed that a NATO multilateral force be composed of 25 specially constructed surface vessels equipped with 8 Polaris missiles each. The total cost, over ten years, is said to have been estimated at \$5,000 million<sup>1</sup>, of which the United States might pay one third, leaving \$3,333 million to be shared among the participating European States<sup>2</sup>. If these are the countries mentioned in paragraph 2.23 above, this sum would amount to 2.8 % of present defence budgets<sup>3</sup>. The ships and certain technical equipment could be produced in Europe; the United States would provide the Polaris missiles and warheads. The crew of any one ship would be drawn from at least three different countries.

2.28 Proposed arrangements for command and political control have not been announced except for the report that the United States would retain a veto over the use of this force, while

1. It is currently suggested that the cost might prove to be substantially less than this.

2. An article in *Der Spiegel* of 16th October 1963 reports that the cost would be shared as follows: Belgium and the Netherlands combined, 5 to 8 %; Germany, 35 %; Greece and Turkey, token payment; Italy, 6 to 8 %; United Kingdom, 10 %; United States, 40 %.

3. Or 0.17 % of the GNP.

lisation » (*escalation*). C'est pourquoi il est préférable d'examiner dans le contexte de la force multilatérale projetée la question des armes nécessaires pour neutraliser la menace que font peser sur l'Europe les engins balistiques soviétiques à portée moyenne <sup>1</sup>.

(ii) *La force multilatérale (MLF)*

2.23 Le 11 octobre s'est réuni, au siège de l'O.T.A.N., à Paris, un groupe de travail formé de représentants de la Belgique, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie, de la Turquie, du Royaume-Uni et des Etats-Unis (on rapporte que les Pays-Bas y seraient représentés ultérieurement) pour discuter de l'organisation de la force nucléaire multilatérale proposée.

2.24 Il convient de s'arrêter un instant sur la définition de ce mot « multilatéral » qui a été utilisé dans des contextes très divers. Le communiqué de Nassau publié à l'issue des conversations entre le Président Kennedy et M. Macmillan le 21 décembre 1962, déclare, par exemple, au paragraphe 6, que certaines forces nucléaires stratégiques américaines et britanniques seraient affectées à une force nucléaire de l'O.T.A.N., force qui, en d'autres circonstances, a été qualifiée de « multinationale » ou d'« interalliée ». Le paragraphe 8 du même communiqué traite d'un projet à plus longue échéance : la création d'une force multilatérale. Le Royaume-Uni doit construire des sous-marins qui transporteront des engins Polaris fournis par les Etats-Unis, mais dotés d'ogives nucléaires britanniques.

« Les forces britanniques ainsi constituées seront utilisées conformément aux dispositions prévues pour les autres forces envisagées au paragraphe 6. Ces forces, et des forces américaines au moins égales, seront rendues disponibles pour être incluses dans la force nucléaire multilatérale de l'O.T.A.N. Le Premier ministre a déclaré clairement que, sauf dans le cas où le gouvernement de Sa Majesté déciderait que des intérêts nationaux suprêmes sont en jeu, ces forces britanniques seront utilisées en toutes circonstances en vue de la défense internationale de l'Alliance occidentale. »

2.25 Il semble ressortir de ces dispositions que des contingents britanniques et américains susceptibles d'être retirés prendront place aux côtés

1. Voir paragraphe 2.42.

d'une autre composante pour constituer conjointement une force multilatérale. Il est malaisé de voir en quoi ces arrangements diffèrent des dispositions prévues au paragraphe 6, que l'on a généralement qualifiées de « multinationales ». Il convient donc de préciser clairement que, dans le présent rapport, le terme « multilatéral » est utilisé dans un sens différent de celui du paragraphe 8 du communiqué de Nassau.

2.26 On entend généralement par force multilatérale — telle qu'elle nous est actuellement proposée — une force à effectifs mixtes dont le personnel serait fourni par les nations participantes, et amalgamée de telle sorte qu'il ne subsisterait aucune composante spécifiquement nationale, et qu'aucun des éléments ne pourrait en être retiré ou soupçonné d'agir sous le contrôle d'un gouvernement national. L'armement et l'équipement de cette force seraient la propriété de l'O.T.A.N. en tant que telle, et les frais seraient partagés entre les nations participantes.

2.27 Il semble, d'après les détails actuellement connus et certains commentaires inspirés parus dans la presse, que les Etats-Unis aient proposé de constituer une force multilatérale de l'O.T.A.N. à partir de 25 unités de surface construites spécialement à cette fin et dotées de 8 engins Polaris chacune. Le coût total de l'opération, étalé sur une période de 10 ans, aurait été estimé à 5 milliards de dollars <sup>1</sup>, les Etats-Unis y participant à concurrence d'un tiers, et les 3.333.000.000 de dollars restants étant répartis entre les Etats participants d'Europe <sup>2</sup>. S'il s'agit là des pays mentionnés au paragraphe 2.21 précédent, cette somme représenterait 2,8 % des budgets actuels de défense <sup>3</sup>. Les navires ainsi que certains matériels techniques pourraient être produits en Europe, et les Etats-Unis fourniraient les engins Polaris et leurs ogives. L'équipage de chaque navire serait composé de nationaux d'au moins trois pays différents.

2.28 Les arrangements proposés en matière de commandement et de contrôle politique n'ont pas encore été communiqués, à l'exception de la nouvelle selon laquelle les Etats-Unis se réservaient

1. On avance actuellement que le coût pourrait être sensiblement inférieur.

2. Un article paru dans *Der Spiegel* du 16 octobre 1963 annonce que les frais seraient répartis de la manière suivante : Belgique et Pays-Bas combinés 5 % à 8 % ; Allemagne 35 % ; Grèce et Turquie, participation symbolique ; Italie 6 % à 8 % ; Royaume-Uni 10 % ; Etats-Unis 40 %.

3. Soit 0,17 % du P.N.B.

Mr. von Hassel, the German Minister of Defence, was reported earlier in the year as proposing that after an initial period of some years the American veto should be abolished.

2.29 Two criticisms have been levelled at this force :

- (i) it is not technically worthwhile, as an opponent could easily sink surface ships ;
- (ii) it meets no military requirement as the American strategic force is already more than sufficient.

2.30 As far as the first of these arguments is concerned, your Rapporteur understands that experts believe that a surface force would not be particularly vulnerable. They would be reasonably fast ships, too fast to be shadowed by submarines, except nuclear submarines, of which the Russians do not, as yet, have very many<sup>1</sup>. The ships could from time to time operate in shallow water where it would be impossible for any submarines to follow. While radar reconnaissance from the air will rapidly and certainly reveal the presence of every ship at sea, there would be no means of distinguishing, at such distances, the nuclear missile ships from the many thousands of merchant ships at sea at any time. It would be impossible to maintain a sufficient number of low-level reconnaissance flights to identify every ship at sea at close quarters<sup>2</sup>.

2.31 As far as the second criticism is concerned, the whole point of the proposal is to satisfy the political problems of nuclear weapons identified in paragraph 2.1 *et seq.* *To do this, it is not of course necessary to link the multilateral force to any particular piece of hardware, provided the mixed-manned concept is retained*, although if

1. In any case more than two nuclear submarines would probably be required to shadow permanently each of the missile ships, which would need a fleet of over 50 nuclear submarines when the Russians have probably fewer than 10, and these are required for other purposes.

2. United States sea and air reconnaissance took more than four days to locate the liner "Santa Maria" when it was seized by rebels in the Caribbean in January 1961.

such a revolutionary principle is to be applied — surely for the first time in history<sup>1</sup> — it would be easier to create a new force from scratch than to overcome the vested interests of national armed forces which can confidently be expected to resist any proposal to hand existing national units over to NATO mixed-manning.

2.32 As far as the political requirements are concerned, your Rapporteur put forward detailed proposals in his previous report<sup>2</sup>. The Committee considers that representatives of participating countries must form a council laying down general policy and guidelines for the use of the force. Under this council there should be a nuclear executive, of which France, the United Kingdom and the United States would be represented as permanent members, together with two rotating members drawn from the remaining countries which would change every two months. This executive would decide by majority vote the circumstances in which the force should be used. During an initial phase of some years it would be acceptable for the United States to retain the power of veto in this committee, but not the power to require the force to be used against the wishes of the majority of the other members. Beyond this time, the procedure should be re-negotiated to remove any United States veto. The principle of non-discrimination would then fully apply — no single member country could ever require the force or any part of it to be used, nor could any single country prevent the use of the force.

2.33 It is of course essential that in times of crisis a decision should be reached rapidly, and a careful analysis of possible contingencies leads your Rapporteur to believe that the committee system he proposes would be workable. There are two main cases :

- (i) The case where this force would have to be used in retaliation against the use

1. Although a Mr. R. P. Garnon Williams in a letter published in *The Times* of 8th June 1963 points out that the crew of Nelson's flagship Victory was drawn from no fewer than 22 different countries - "And didn't they fight!" Mr. Gresham Cooke made the same point in the Assembly on 7th June.

2. Document 268, paragraph 11 *et seq.*, reproduced at Appendix II.

un droit de veto sur l'utilisation de cette force. De son côté, M. von Hassel, Ministre ouest-allemand de la défense, aurait proposé au début de cette année que l'Amérique abandonne ce droit de veto à l'expiration d'une période initiale de quelques années.

2.29 Cette force multilatérale a fait l'objet de deux critiques :

- (i) elle n'est pas techniquement valable, étant donné que l'adversaire pourrait aisément couler des unités de surface ;
- (ii) elle ne répond à aucun besoin militaire étant donné que la force stratégique des Etats-Unis est déjà amplement suffisante.

2.30 En ce qui concerne la première critique, votre rapporteur croit savoir que, de l'avis des experts, une force de surface ne serait pas particulièrement vulnérable. Elle serait composée d'unités relativement rapides, trop rapides pour être filées par les sous-marins, exception faite des sous-marins nucléaires que les Russes ne possèdent pas encore en grand nombre<sup>1</sup>. Ces unités pourraient, de temps à autre, naviguer en eau peu profonde où il serait impossible à un sous-marin quelconque de les suivre. Bien que la reconnaissance aérienne par radar permette de détecter rapidement et avec certitude la présence en mer d'un navire quelconque, il serait impossible, à de telles distances, de distinguer les navires porte-engins nucléaires des milliers de navires marchands se trouvant en mer au même moment. Il serait impossible d'effectuer un nombre suffisant de vols de reconnaissance à basse altitude pour identifier de près tous les navires en mer<sup>2</sup>.

2.31 En ce qui concerne la deuxième critique, la création de cette force a essentiellement pour objet de résoudre les problèmes politiques que posent les armes nucléaires, problèmes qui ont été exposés au paragraphe 2.1 et suivants. *A cette fin, il n'est pas indispensable, naturellement, de lier l'existence de la force multilatérale à la pré-*

1. Quoi qu'il en soit, il faudrait probablement plus de deux sous-marins nucléaires pour filer en permanence chacun des navires porte-engins, ce qui exigerait une flotte de plus de 50 sous-marins nucléaires alors que les Russes en possèdent probablement moins d'une dizaine qui leur sont nécessaires pour d'autres missions.

2. Les unités de reconnaissance aérienne et navale américaines ont mis plus de quatre jours pour repérer le paquebot « Santa Maria » après sa capture par les rebelles dans la mer des Antilles en janvier 1961.

*sence d'un élément particulier, à condition que soit retenu le principe des équipages mixtes.* Toutefois, si un principe aussi révolutionnaire devait être appliqué — pour la première fois, sans doute, dans l'histoire<sup>1</sup> — il serait plus facile de tout reprendre à la base plutôt que de se heurter aux droits acquis des forces armées nationales sur lesquelles on peut compter pour s'opposer à toute proposition tendant à transformer les unités nationales existantes en unités plurinationales de l'O.T.A.N.

2.32 Quant aux besoins politiques, votre rapporteur a formulé des propositions détaillées dans son précédent rapport<sup>2</sup>. La Commission estime qu'il devrait être créé un conseil constitué par les représentants des pays participants et chargé d'élaborer la politique générale et les lignes directrices relatives à l'utilisation de cette force. Sous l'autorité de ce conseil serait placé un exécutif nucléaire où la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis siègeraient à titre permanent, et où deux représentants des autres pays siègeraient à tour de rôle pour une durée de deux mois. Cet exécutif déciderait à la majorité des circonstances dans lesquelles cette force devrait être utilisée. Au cours d'une période initiale de quelques années, les Etats-Unis pourraient conserver leur droit de veto, mais non le pouvoir d'exiger l'utilisation de cette force contre la volonté de la majorité des autres membres. A l'expiration de cette période, une nouvelle procédure devrait être négociée pour faire disparaître ce veto américain. Le principe de non discrimination s'appliquerait alors dans son intégralité : aucun pays membre ne pourrait exiger l'utilisation de cette force ou d'une partie de cette force, et aucun pays membre ne pourrait en interdire l'utilisation.

2.33 Il est naturellement essentiel qu'en temps de crise, une décision puisse être prise rapidement, et l'analyse attentive des diverses éventualités a convaincu votre rapporteur que la formule d'exécutif qu'il préconise est applicable. Deux cas principaux peuvent se présenter :

- (i) cette force devrait être utilisée par représailles contre l'emploi d'armes nu-

1. Bien qu'un certain M. R. P. Garnon Williams souligne, dans une lettre au *Times* du 8 juin 1963, que l'équipage du vaisseau-amiral de Nelson, le *Victory*, ne comptait pas moins de 22 nationalités différentes, en ajoutant : « Et ils se sont bien battus ! » M. Gresham Cooke a fait la même remarque devant l'Assemblée le 7 juin.

2. Document 268, paragraphes 11 et suivants reproduits à l'annexe II.

of strategic nuclear weapons by an opponent. In such a case, the reply should be immediate and in accordance with previously agreed guidelines. There is, in fact, no need for joint consultation in such a case ; a single person — possibly the Secretary-General of NATO — could be empowered to authorise retaliation in kind in the case of a properly verified nuclear attack by an opponent.

- (ii) The case where this force would have to be used against military objectives in Russia because western ground forces were being overwhelmed in a major conflict in Europe in which, perhaps, tactical nuclear weapons had already been used. Such circumstances would in themselves provide time for consultation.

2.34 These proposals for political control may appear bold and very far-reaching in present circumstances but in the light of the political problems analysed in paragraph 2.1 *et seq.* your Rapporteur is convinced that no less bold proposals will provide a solution.

2.35 As far as the military command of the force is concerned, there would be a supreme commander coming directly under the nuclear executive who would command the mixed-manned force and any other strategic nuclear forces assigned to NATO. The present tactical nuclear weapons in the hands of the ground forces and the tactical air forces would of course remain under the command of SACEUR.

2.36 It is essential, on grounds of military efficiency, for tactical nuclear weapons units to be closely integrated with the conventional ground forces they support. There must be no political interference with command arrangements. Nevertheless, any decision to use tactical nuclear weapons must be a political decision. As your Rapporteur has previously proposed, these conflicting requirements can be reconciled by replacing the United States custodian units at present holding all nuclear bombs and warheads by a mixed-manned NATO custodian corps coming directly under the nuclear executive proposed above, which would then also become responsible

for releasing tactical nuclear weapons in appropriate circumstances<sup>1</sup>.

2.37 As far as the capabilities of the strategic mixed-manned force are concerned, it should be capable of covering those strategic targets which present a direct threat to Europe. These are : strategic airfields, the sites of medium-range ballistic missiles targeted on Europe, communications centres by which reinforcements can reach a European battlefield and — the essential last resort of any deterrent — major Russian towns.

2.38 The proposed Polaris missile surface fleet will no doubt contribute to this, but there is no reason why other weapons systems should not be considered as well.

#### *A Minuteman MLF*

2.39 By 1966 the United States is at present proposing to have 800 Minuteman missiles in service, all based within the territory of the United States.

2.40 Your Rapporteur proposes that the NATO mixed-manned force should take over initially one squadron (50 missiles), and subsequently a wing (150) of these missiles on United States territory, the cost being shared on a proportionate basis in accordance with present NATO practice for infrastructure projects. Not only will this proposal avoid duplicating the present-planned and already sufficient United States strategic force but it will have considerable political significance in demonstrating — to Americans as well as to Europeans — full NATO participation in the strategic deterrent based on the American Continent, which hitherto has been a purely American preserve.

2.41 Published references to the cost of a Minuteman installation range from \$3.5 million to \$5 million<sup>2</sup> per missile complete in silo, so that

1. This proposal has been taken up by Marshal of the Royal Air Force Sir John Slessor, a former chief of the United Kingdom Air Staff, writing in *Foreign Affairs*, October 1963, page 103.

2. See *Missiles and Rockets*, 15th October 1962, page 12 ; *Revue Militaire d'Information*, March 1963, page 6.

cléaires stratégiques par l'adversaire. Dans ce cas, la riposte devrait être immédiate et conforme aux lignes directrices précédemment convenues. Il n'est en effet pas besoin dans ce cas d'une consultation collective ; une seule personne — le Secrétaire général de l'O.T.A.N. peut-être — pourrait détenir le pouvoir d'autoriser une riposte au moyen d'armes de même nature au cas où une attaque nucléaire caractérisée serait lancée par l'adversaire ;

- (ii) cette force devrait être utilisée contre des objectifs militaires situés en Russie du fait que les forces terrestres de l'Occident seraient sur le point d'être écrasées dans un conflit général en Europe, conflit au cours duquel des armes nucléaires tactiques auraient peut-être été utilisées. Des circonstances de cet ordre laisseraient le temps de procéder à une consultation.

2.34 Ces propositions relatives au contrôle politique apparaîtront peut-être hardies et même ambitieuses dans les circonstances actuelles, mais à la lumière des problèmes analysés aux paragraphes 2.1 et suivants, votre rapporteur est persuadé qu'aucune proposition plus modeste ne saurait fournir une solution.

2.35 Le commandement militaire de cette force serait assuré par un commandant suprême dépendant directement de l'exécutif nucléaire qui aurait sous son autorité la force à effectifs mixtes ainsi que toutes les autres forces nucléaires stratégiques affectées à l'O.T.A.N. Les armes nucléaires tactiques actuellement aux mains des forces terrestres et des forces aériennes tactiques resteraient naturellement sous le commandement du SACEUR.

2.36 Il est essentiel, pour des raisons d'efficacité militaire, que les unités dotées d'armes nucléaires tactiques soient étroitement intégrées aux forces terrestres conventionnelles qu'elles soutiennent. Il ne doit y avoir aucune ingérence politique dans les dispositions prises par le commandement. Toute décision concernant l'emploi des armes nucléaires tactiques doit être, néanmoins, une décision d'ordre politique. Comme votre rapporteur l'a déjà proposé, ces nécessités contradictoires peuvent être conciliées en remplaçant les unités de gardiennage américaines qui détiennent actuellement la totalité des bombes et des ogives nucléaires par un corps de gardiennage

O.T.A.N. à effectifs mixtes qui dépendrait directement de l'exécutif nucléaire proposé précédemment et qui assumerait également la responsabilité de la distribution des armes nucléaires tactiques au moment voulu<sup>1</sup>.

2.37 Cette force stratégique à effectifs mixtes devrait pouvoir battre les objectifs stratégiques qui constituent une menace directe pour l'Europe : les terrains d'aviation stratégiques, les sites de lancement des engins balistiques à moyenne portée braqués sur l'Europe, les centres de communications par lesquels pourraient être acheminés les renforts destinés à la zone de combat européenne, et — objectif essentiel, en dernier ressort, de toute force de dissuasion — les principales villes russes.

2.38 Le projet de création d'une flotte de surface armée de Polaris y contribuera sans aucun doute, mais rien ne s'oppose à ce que d'autres systèmes d'armes soient également examinés.

#### *Une force multilatérale de Minuteman*

2.39 Les Etats-Unis se proposent actuellement d'avoir en service, en 1966, 800 engins Minuteman, tous basés sur le territoire national.

2.40 Votre rapporteur propose que la force à effectifs mixtes de l'O.T.A.N. prenne en charge, pour commencer, un escadron, puis ultérieurement une escadre de ces engins sur le territoire américain, les frais étant répartis conformément à la formule de partage des dépenses actuellement utilisée par l'O.T.A.N. pour les programmes d'infrastructure. Cette proposition permettrait non seulement d'éviter tout double emploi avec la force stratégique que les Etats-Unis se proposent de créer et qui est déjà suffisante, mais elle aurait encore une incidence politique considérable car elle démontrerait, aux Américains comme aux Européens, que l'O.T.A.N. participe pleinement à la force de dissuasion stratégique basée sur le continent américain, force que les Etats-Unis considéraient jusqu'ici comme une chasse gardée.

2.41 Les chiffres qui ont été publiés sur le prix d'une installation de lancement de Minuteman vont de 3,5 à 5 millions de dollars<sup>2</sup> par engin

1. Cette proposition a été reprise par le maréchal de la Royal Air Force Sir John Slessor, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air britannique, dans un article de *Foreign Affairs*, octobre 1963, page 103.

2. Cf. *Missiles and Rockets*, 15 octobre 1963, page 12, et *Revue Militaire d'Information*, mars 1963, page 6.

the capital cost of this project would be small compared with the projected Polaris-carrying surface ship force — between \$750 million and \$525 million for the wing of 150 missiles, which, if spread over, say, three years, would amount to between 1 % and 1.4 % of present defence budgets<sup>1</sup>, calculated on the same basis as the figure of 2.8 % quoted for the surface Polaris force in paragraph 2.25.

2.42 This force should supplement the capability of the Polaris fleet and meet some of the requirements for which General Lemnitzer has requested an MRBM force. It would seem to be a far better military solution to station such weapons in sparsely populated areas of the North American Continent, out of range of the great bulk of Soviet weapons, than on the crowded mainland of Europe where they would attract the fire of the far more numerous Soviet medium-range weapons.

#### *Longer-term development*

2.43 The sense of discrimination between European countries will be removed only when national nuclear forces are absorbed in the multilateral force. Your Committee expresses the hope that if the multilateral force, in its earlier stages, is shown to be a workable and militarily efficient system, the national deterrents at present maintained by France and the United Kingdom will be merged into the multilateral system. This could mean, for example, that the Polaris submarines to be acquired by the United Kingdom could be purchased by the MLF, to which the British contribution would be substantially increased when the present V-bombers finally become obsolete. It is hoped that by that time French defence policy would have changed sufficiently for that country to accept the principle of integrated forces and to become, similarly, a full member of the MLF.

2.44 A corollary to the future absorption of independent deterrents in the MLF is the extension of the collective defence obligations of the North Atlantic Treaty to other areas of the world.

#### **Conclusion**

3.1 The defence of the Atlantic Alliance is indivisible. There must be centralised political control and planning of nuclear weapons and the central political body must not only act in the best interests of the Alliance ; it must be representative of the Alliance as a whole and be *seen* to act in its best interests.

3.2 Policy must be shaped and political control operate first to deter any aggression; secondly to limit the area and intensity of any war that may break out through Communist aggression, but at all times to ensure that no part of the free world will ever fall to an aggressor without the West having used the whole of its strength.

3.3 The proposed mixed-manned NATO strategic nuclear force is by far the most realistic way of providing an indivisible nuclear deterrent with centralised political control. It offers a nucleus around which integrated NATO forces can be built up in the future until the various national forces of today have been welded into a single instrument of defence which no aggressor could ever challenge. It may contain the seed of a future United Nations force which will one day keep the peace of the world.

1. Between 0.06 % and 0.082 % of GNP.



en silo, de sorte que les dépenses de financement en seraient peu élevées par rapport au projet de force navale de surface armée de Polaris. Elles seraient de 525 à 750 millions de dollars pour une escadre de 150 engins, ce qui, étalé sur trois ans, par exemple, représenterait de 1 à 1,4 % des budgets de défense actuels<sup>1</sup>, en prenant, comme base de calcul, celle qui a donné, au paragraphe 2.25, le chiffre de 2,8 % pour la flotte de surface armée de Polaris.

2.42 Cette force devrait venir compléter le potentiel de la flotte armée de Polaris, et répondre à certains des besoins au nom desquels le général Lemnitzer a demandé la création d'une force de MRBM. Il vaudrait beaucoup mieux, semble-t-il, du point de vue militaire, stationner des armes de ce type dans les régions peu peuplées du continent nord-américain, hors de portée de la plus grande partie des engins soviétiques, plutôt que sur le territoire fortement peuplé de l'Europe où ils serviraient de cible aux nombreux engins soviétiques à moyenne portée.

#### *Perspective à long terme*

2.43 Le sentiment de discrimination à l'égard de certains pays européens ne disparaîtra que lorsque les forces nucléaires nationales auront été absorbées dans la force multilatérale. Votre Commission exprime l'espoir que si cette force se révèle réalisable et militairement efficace aux premiers stades de son développement, les forces de dissuasion nationales actuellement entretenues par la France et le Royaume-Uni se fondront dans le système multilatéral. Ainsi, par exemple, la MLF pourrait acheter les sous-marins Polaris dont le Royaume-Uni doit se doter, et la contribution britannique pourrait se trouver sensiblement accrue lorsque les bombardiers V actuellement en service seront tombés définitivement en désuétude. Par ailleurs, il est à espérer que la politique française de défense aura alors suffisamment évolué pour permettre à la France d'accepter le principe de l'intégration des forces et

de devenir également membre de plein droit de la MLF.

2.44 L'absorption éventuelle des forces de dissuasion nationales dans la force multilatérale devrait avoir pour conséquence l'extension à d'autres régions du monde des obligations de défense collective que contient le Traité de l'Atlantique Nord.

#### **Conclusion**

3.1 La défense de l'Alliance atlantique est indivisible. En matière d'armes nucléaires, le contrôle politique et la planification doivent être centralisés, et l'autorité politique centrale doit agir au mieux des intérêts de l'Alliance. Elle doit être également représentative de l'Alliance dans son ensemble *qui doit veiller* à ce qu'elle agisse au mieux de ses intérêts.

3.2 La politique doit être élaborée et le contrôle politique exercé de manière, premièrement, à décourager toute agression ; deuxièmement, à limiter la zone et l'intensité de tout conflit éclatant à la suite d'une agression communiste, mais faire en sorte, à tout instant, qu'aucune partie du monde libre ne tombe aux mains de l'agresseur avant que l'Occident n'ait utilisé toutes les ressources en son pouvoir.

3.3 La force nucléaire stratégique à effectifs mixtes qui nous est proposée pour l'Alliance est, de loin, la formule la plus réaliste pour créer une force de dissuasion indivisible et un système de contrôle politique centralisé. Elle constitue un noyau autour duquel des forces O.T.A.N. intégrées pourront être mises sur pied jusqu'à ce que les diverses forces nationales existant actuellement soient fondues en un instrument de défense unique auquel un agresseur ne pourra jamais s'attaquer victorieusement. Peut-être contient-elle en germe une future force des Nations Unies qui sauvegardera un jour la paix du monde.

1. Entre 0,06 % et 0,082 % du P.N.B.

APPENDIX I

**Strategic nuclear weapons**

UNITED STATES

**Missiles**

“second strike” capability

	Atlas (soft)	Atlas (hard)	Titan I	Titan II	Minute- man	Polaris	Total
mid-1963 operational	66	60	54	—	150	176	506
planned for 1966	66	60	54	54	800	656	1,690

105 obsolescent MRBMs in Italy, Turkey and the United Kingdom are now being dismantled.

**Aircraft**

Subsonic		Mach 2		Total	of these, 500 are on short alert notice at any time and can be considered “second strike” weapons.
B47	B52	B58			
800 (being phased out)	630	96	1,500		

In addition, the United States Navy has about 1,000 nuclear strike aircraft on carriers.

UNITED KINGDOM

**Aircraft**

180 subsonic V-bombers.

In addition, the Buccaneer nuclear strike aircraft is coming into service in the Fleet Air Arm in unspecified numbers.

FRANCE

**Aircraft**

The Mirage IV, speed Mach 2. Two were reported to be operational in October 1963. 50 to be in service by early 1966.

USSR

(detailed information is not available)

**Missiles**

ICBMs are not believed to be in service in large numbers (perhaps 75) but several hundred MRBMs — capable of reaching Europe only — are probably in service. A few missile-firing submarines are in service, but the missiles probably have to be fired from the surface. The 400-mile range liquid-fuelled Golem-1 missile is said to be fired from chambers towed behind submarines.

**Aircraft**

About 1,200 various subsonic bombers. Supersonic aircraft coming into service.

Sources: Jane's All the World's Aircraft; Jane's Fighting Ships; Institute of Strategic Studies - "The Military Balance 1962-63"; United States Senate Hearings on Moscow Test Ban Treaty, August 1963.

## ANNEXE I

### *Armes nucléaires stratégiques*

#### ETATS-UNIS

##### *Engins*

capacité de « second coup »

opérationnels mi-1963  
prévus pour 1966

	Atlas (non protégé)	Atlas (pro- tégé)	Titan I	Titan II	Minute- man	Polaris	Total
	66	60	54	—	150	176	506
	66	60	54	54	800	656	1.690

105 MRBM en voie d'être périmés sont en cours de retrait en Italie, en Turquie et dans le Royaume-Uni.

##### *Avions*

subsoniques

B47	B52	Mach 2 B58	Total	
800 (retirés pro- gressivement)	630	96	1.500	dont 500 sont constamment en état d'alerte au sol et peuvent être considérés comme des armes de « second coup »

La marine américaine possède en outre 1.000 appareils d'intervention nucléaire embarqués.

#### ROYAUME-UNI

##### *Avions*

180 bombardiers V subsoniques.

En outre, le Buccaneer, appareil d'intervention nucléaire, entre actuellement en service dans l'aéronavale à un rythme non précisé.

#### FRANCE

##### *Avions*

Le Mirage IV (Mach 2). Deux de ces appareils seraient opérationnels depuis octobre 1963. 50 seront en service au début de 1966.

#### U.R.S.S.

(aucun détail disponible)

##### *Engins*

Un petit nombre d'ICBM serait en service (75 peut-être) contre plusieurs centaines de MRBM capables d'atteindre l'Europe seulement. Quelques sous-marins porte-engins sont en service, mais les engins doivent probablement être mis à feu en surface. L'engin Golem-1, à propergol liquide, d'une portée de 640 km, serait mis à feu dans des chambres remorquées par les sous-marins.

##### *Avions*

Environ 1.200 bombardiers subsoniques de types divers. Des appareils supersoniques entrent actuellement en service.

*Sources : Jane's All the World's Aircraft ; Jane's Fighting Ships ; Institute of Strategic Studies : « The Military Balance 1962-1963 » ; Témoignages recueillis par le Sénat américain sur le Traité de Moscou, août 1963.*

## APPENDIX II

### ***A three-phase programme for the NATO nuclear force***

*(Extracts from the previous Report, Document 268,  
submitted on behalf of the Committee)*

11. During the initial formative phase of eighteen months :

- (a) political control of all nuclear forces in Europe to be by unanimous vote in a nuclear council of all participating countries;
- (b) a NATO strategic force to be constituted, composed of national elements contributed by existing nuclear powers alongside a jointly-financed mixed-manned component to be established as soon as possible, preferably by all NATO countries;
- (c) existing nuclear powers to be free to withdraw their national elements to meet supreme national interests.

12. During a second phase of three to five years :

- (a) any decision to fire to be by majority vote in an executive of the nuclear council, this executive consisting of existing nuclear powers as permanent members with two members from the remaining participating countries serving in rotation for two months at a time;
- (b) custody and release of all nuclear warheads for tactical weapons in Europe to be brought under the direct authority of the nuclear executive ;
- (c) two years from the beginning of the second phase, the right to withdraw national elements from the strategic force to require the approval of two members of the nuclear executive;
- (d) participating countries to have access to the technological processes involved in the production of nuclear weapons systems.

13. In the third and final phase :

- (a) the NATO nuclear force to be further developed along the foregoing lines, the mixed-manned component becoming predominant;
- (b) consideration to be given to extending the scope of the force to deter aggression in any part of the world.

21. ...your Committee proposes that in the second phase a nuclear executive be set up, composed of permanent members representing the existing nuclear powers and two members drawn from the other participating countries, serving on a two-monthly rotational basis. Thus, if all NATO countries were to participate in the force, the executive would be composed of France, the United Kingdom and the United States, plus two countries drawn from the other twelve. If the rotating members serve for two months, every country would have a turn each year. Every country will thus feel that it would be represented in the most crucial decision, while looked at from the point of view of a potential aggressor it would appear probable that such a nuclear executive could reach a majority decision to fire if NATO territory were attacked. The voting if desired could be weighted to take account of the predominant position of the existing nuclear powers.

Possible weighting of votes in the nuclear executive :

United States	5
France	2
United Kingdom	2
Rotating member	1
Rotating member	1
Total	<u>11</u>

(majority required : 6)

## ANNEXE II

### **Un programme de force nucléaire O.T.A.N. en trois étapes**

*(Extraits du rapport précédent, Document 268,  
présenté au nom de la Commission)*

11. Au cours de l'étape initiale de gestation de dix-huit mois :

- (a) le contrôle politique de toutes les forces nucléaires en Europe serait soumis à un vote à l'unanimité au sein d'un conseil nucléaire représentatif de tous les pays participants ;
- (b) une force stratégique O.T.A.N. serait constituée, à partir d'éléments nationaux fournis par les puissances nucléaires existantes et d'une composante à effectifs mixtes qui ferait l'objet d'un financement commun et serait créée dès que possible, de préférence par tous les pays de l'O.T.A.N. ;
- (c) les puissances nucléaires existantes seraient libres de retirer leurs éléments nationaux dans le cas où des intérêts nationaux supérieurs seraient en jeu.

12. Au cours d'une seconde étape de trois à cinq ans :

- (a) l'ordre de déclenchement de tir serait soumis à un vote majoritaire au sein d'un exécutif du conseil nucléaire, composé des puissances nucléaires existantes en qualité de membres permanents, et de deux membres représentant les autres nations participantes et siégeant à tour de rôle pour une période de deux mois ;
- (b) la garde et la livraison de toutes les ogives nucléaires destinées aux armes tactiques en Europe seraient placées sous l'autorité directe de l'exécutif nucléaire ;
- (c) deux ans après le commencement de la seconde étape, le droit de retirer les éléments nationaux de la force stratégique nécessiterait l'approbation de deux membres de l'exécutif nucléaire ;
- (d) les pays participants auraient accès aux techniques de fabrication des systèmes d'armes nucléaires actuelles.

13. Au cours de la troisième et dernière étape :

- (a) la mise sur pied de la force nucléaire O.T.A.N. serait poursuivie selon les principes indiqués ci-dessus, la composante à effectifs mixtes devenant la plus importante ;
- (b) la possibilité serait étudiée d'étendre le champ d'action de la force afin de décourager l'agression intervenant dans une partie quelconque du monde.

21. ...votre Commission propose qu'au cours de la deuxième étape, un exécutif nucléaire soit constitué, composé de membres permanents représentant les puissances nucléaires existantes et de deux membres choisis parmi les autres pays membres, renouvelables de deux mois en deux mois. Ainsi, si tous les pays de l'Alliance devaient participer à la force, l'exécutif serait composé de représentants de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ainsi que de deux membres choisis parmi les douze autres partenaires. Si les membres renouvelables changent tous les deux mois, chaque pays sera représenté chaque année. Chaque pays aura ainsi le sentiment d'être représenté au moment de la décision la plus cruciale, cependant qu'un agresseur en puissance considérerait comme probable qu'un exécutif nucléaire de ce genre puisse parvenir à décider à la majorité d'utiliser les armes nucléaires en cas d'attaque du territoire couvert par l'O.T.A.N. S'il y a lieu, le vote pourrait être pondéré pour tenir compte de la position prédominante des puissances nucléaires existantes.

Pondération possible des votes au sein de l'exécutif nucléaire :

Etats-Unis	5
France	2
Royaume-Uni	2
Membre siégeant à tour de rôle	1
Membre siégeant à tour de rôle	1
Total	<u>11</u>

(majorité requise : 6)

22. Political realism inspires the rider that majority voting in such a system of control should not apply until the second phase, when confidence in the viability of the force has been acquired and the various political difficulties overcome.

This suggestion has been made by Herr von Hassel, German Minister of Defence, in announcing German acceptance of the American proposals in Bonn on 7th March.

22. Le réalisme politique inspire ici le correctif suivant : dans un tel système de contrôle, le vote à la majorité ne devrait intervenir qu'au cours de la deuxième phase, une fois que la confiance dans la viabilité de la force nucléaire sera bien

ancrée et les diverses difficultés politiques surmontées. C'est M. von Hassel, Ministre de la défense de la République fédérale, qui a émis cette suggestion en annonçant à Bonn, le 7 mars, que son pays acceptait les propositions américaines.

## APPENDIX III

### *Recent statements on the MLF*

(a) *Extract from an article by Mr. Kai Uwe von Hassel, German Minister of Defence, in Wehrkunde, July 1963*

"...The importance of the Ottawa decisions for the creation of a NATO nuclear force was mainly political. The non-nuclear powers will play a greater rôle in nuclear planning and preparations. Nuclear weapons hitherto under national command will be grouped under NATO command, thus strengthening cohesion and co-operation between partners. Finally, the deterrent effect will be increased by the fact that these weapons will be placed under the command of SACEUR, the Supreme Commander of the most directly threatened area of the Atlantic.

The first step has been taken towards the creation of a NATO nuclear force. In Ottawa, the time was not yet ripe to create a multilateral nuclear force. This plan still requires time for reflection and more preparation.

The political significance of the multilateral nuclear force lies mainly in greater political co-operation and in the full integration of the military forces concerned, in a field which can be considered to be the *ultima ratio* of defence. The Federal Republic expressed its readiness to co-operate in this. It has also affirmed that a multilateral nuclear force could not depend solely on the United States and the Federal Republic. The latter does not seek a special status amongst its partners; on the contrary, it seeks to avoid anything that might give such an impression. Conversely, in the interests of our joint security, it is endeavouring to co-operate in the creation of a NATO nuclear force so as to further increase political and military integration.

Here it must be stated clearly that the Federal Republic has complete trust in American policy.

In my opinion, everything must be done, even in the distant future, to create a perfect

union, a single entity between Europe and the United States of America. If ever the policy of the Federal Republic of Germany and of the other European partners in NATO were no longer to have the creation of an Atlantic Community as its clear-cut goal, the harmony between the policy of the United States and that of its European partners might be disturbed and the way opened to a kind of neo-isolationism which might find some support. Indeed, the attention of American taxpayers would be drawn to the financial burden necessary for the defence of Europe. A perfect union, a single entity, between America and Europe would put a stop to the fear of seeing the United States leave Europe — perhaps in 1970 or 1972 — thus abandoning it to the clutches of the East. Greater co-ordination in the political field and a greater joint effort in the military field will of course help to strengthen the union of interests and protect the Alliance from abandonment and ruin before the threat of Communism. In view of this goal, the NATO nuclear force and its effects do not merely emerge as an instrument for the organisation of defence; this force would also help to consolidate and stabilise the Atlantic Alliance; at the same time it would make Khrushchev understand that it is hopeless to expect the Alliance to break up."

(b) *Extract from the article by Mr. Fritz Erler, SPD spokesman on defence and foreign affairs, in Wehrkunde, August 1963*

"... The Europeans, however, should not allow themselves to be deviated from the main problem by these two steps, nor by the possible build-up of the multilateral force, i.e. they should take part in the formation of the strategic concept of the United States. Obviously, this co-operation involves a sharing of responsibilities. A strange thing is that the States of the Alliance which have no experience in the handling of such weapons are the first to call for the use of atomic weapons, whereas the two world powers, which



### ANNEXE III

#### *Déclarations récentes sur la force multilatérale (MLF)*

(a) *Extrait d'un article de M. Kai Uwe von Hassel, Ministre fédéral de la défense, paru dans Wehrkunde, juillet 1963*

« ... C'est surtout sur le plan politique que se situe l'importance des décisions d'Ottawa tendant à créer une force nucléaire de l'O.T.A.N. Les puissances non nucléaires prendront une part plus importante à l'élaboration et à la mise au point des plans nucléaires. Les armes nucléaires placées jusqu'à présent sous commandement national seront groupées sous le commandement de l'O.T.A.N., ce qui renforcera la collaboration et la cohésion des partenaires. L'effet de dissuasion, enfin, sera accru par le fait que ces armes seront placées sous le commandement du SACEUR, commandant en chef de la zone atlantique la plus directement menacée.

Le premier pas vers la création d'une force nucléaire de l'O.T.A.N. a été franchi. Le moment n'était pas encore venu, à Ottawa, de créer une force atomique multilatérale. Ce projet exige encore de la réflexion et une préparation supplémentaires qui demandent du temps.

La signification politique de la force nucléaire multilatérale réside surtout dans l'intensification de la collaboration politique et dans l'intégration complète des forces militaires qui seront appelées à y participer, et ceci dans un domaine qui se présente comme l'ultima ratio en matière de défense. La République fédérale a exprimé sa volonté d'y collaborer. Elle a affirmé, par ailleurs, qu'une force nucléaire multilatérale ne saurait reposer uniquement sur les Etats-Unis et la République fédérale. Celle-ci ne vise pas à une prééminence au sein de ses partenaires. Au contraire, elle voudrait même éviter de laisser croire à une telle aspiration de sa part. Dans l'intérêt de notre sécurité commune, par contre, elle s'efforce de collaborer à la création d'une force nucléaire de l'O.T.A.N. afin de contribuer, pour sa part, à accroître encore davantage l'intégration politique et militaire.

Il faut le dire ici clairement : la République fédérale n'entretient aucune méfiance à l'égard de la politique américaine.

Je suis d'avis que tout doit être fait pour créer, même dans un avenir lointain, une union

parfaite, homogène, entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique. Il pourrait advenir que la politique de la République Fédérale d'Allemagne et des autres partenaires européens de l'O.T.A.N. ne se fixe plus comme objectif, d'une manière non équivoque, la création d'une communauté atlantique ; dans ce cas, les conditions pourraient devenir telles qu'elles troubleraient l'harmonie entre la politique des Etats-Unis et celle de ses partenaires européens, et favoriseraient un certain néo-isolationnisme qui pourrait trouver des partisans. En effet, l'attention des contribuables américains serait attirée sur les charges financières nécessaires également à la défense de l'Europe. Une union parfaite, homogène, entre l'Amérique et l'Europe empêchera que la crainte de voir les Etats-Unis quitter l'Europe — peut-être en 1970 ou en 1972 — pour l'abandonner à l'emprise de l'Est, puisse gagner du terrain. Une coordination plus poussée dans le domaine politique et un plus grand effort commun en matière militaire contribueront forcément à renforcer l'union des intérêts et mettront l'Alliance à l'abri de la désagrégation et de l'abandon à la menace communiste. Compte tenu de cet objectif, la force nucléaire de l'O.T.A.N. et ses conséquences n'apparaissent pas seulement comme un instrument adapté à l'organisation de la défense, mais elles contribueraient également à la consolidation et à la stabilisation de l'Alliance atlantique ; elles feraient en même temps comprendre à Khrouchchev qu'il est vain de s'attendre à la rupture de l'Alliance. »

(b) *Extrait d'un article de M. Fritz Erler, Porte-parole du S.P.D. en matière de défense et d'affaires étrangères, paru dans Wehrkunde, août 1963*

« ... Les Européens, cependant, ne devraient se laisser détourner du problème essentiel, ni par ces deux initiatives, ni par la mise sur pied éventuelle de la force multilatérale, c'est-à-dire qu'ils devraient prendre part à l'élaboration du concept stratégique des Etats-Unis. Cette coopération implique évidemment un partage des responsabilités. Il est curieux que ce soit les Etats de l'Alliance qui n'ont pas d'expérience dans le maniement de ces armes qui réclament avec le plus de désinvolture l'utilisation des armes atomiques,

know quite well what can and what cannot be done with them, take far more precautions over the use of their nuclear potential, while at the same time trying to work out an effective way of controlling their premature use. The co-operation of Europeans in the headquarters responsible for these questions across the Atlantic will help the European political and military heads to pay closer attention to the problems regarding the use of nuclear weapons.

It is more important for Europe to have a say in the planning of the overall American potential than to have a semblance of joint physical control over a negligible part of this potential. Certain governments fear that the United States will ask for too much to offset this form of joint management. I do not agree. Unfortunately, the European governments have not yet made a great enough effort to reach this solution. It would be helpful if the United States were to make a statement to enlighten the situation, spontaneously offering the Europeans increased co-operation in the relevant headquarters and consultative political committees. This would help considerably to slow down the movement towards independent national or even European solutions (involving the undesirable tendency to take action independently of American power).

Even in the framework of the best possible planning, however, it must be possible to reach a decision as quickly as possible so as to safeguard the credibility of the deterrent. In the foreseeable future, only the President of the United States can take such a decision. A president of the Atlantic Community does not yet exist. Decisions reached by committees with complicated voting systems, or even the principle of unanimity, definitely do not increase the credibility of the deterrent. If the consequent plans are drawn up, the President of the United States will not act in that capacity but more as guardian of the Alliance as a whole. Before agreeing in peacetime to a doctrine or a plan, the President must be satisfied that the arguments and problems of Europe have been taken into consideration and respected at the planning stage. The Europeans must be given a place in the machinery across the Atlantic which prepares the decisions of the President. This is the most effective way of safeguarding our interests. It

is not possible for all the allies to provide everything that is necessary for defence today, but the overall means available to the Alliance should be there to protect each of the allies. Starting from this principle, the conventional contribution, which is essential for common defence, should give the right to take part on an equal footing in the preparation of overall planning just as much as the immense nuclear potential of the United States of America. These are the two pillars of defence."

(c) *Extracts from the speech by Mr. J. Robert Schaetzel, United States Deputy Assistant Secretary of State for Atlantic Affairs, at Enstone, England on 27th September 1963 (see also paragraph 2.10).*

"... The first is that with regard to our physical security there is time, and quite adequate time, to work out solutions. We have time, from a military standpoint, because there is today no lack of strategic or tactical NATO nuclear power — nor is there likely to be. And there is a good deal more non-nuclear power than we often think there is. It is well that this is so, for many reasons, but, in the matter before us, because there is no single "instant solution" to all the nuclear problems of the Alliance...

One hears occasionally the view that we have become too preoccupied with the nuclear issue, that we could better employ our time in consideration of other urgent Alliance problems. No matter how desirable this release from our current agonies would be, it would appear that the Alliance must soon be set on a course of action which promises over a period of time to deal effectively with the nuclear question. And to do so in such a fashion as to strengthen the political will and cohesion of NATO without in any way degrading the deterrent value or military content of our nuclear power. It is thus the political, rather than military, situation which lends urgency to this problem...

This cold logic of interdependence means simply that no policy will be stable or viable that discriminates against Germany or fails to meet their positive aspirations. The genius of France in 1950 was that Robert Schuman saw this truth and launched a policy of equality which brought about a 20th century European political renaiss-

tandis que les deux puissances mondiales qui savent pertinemment ce que l'on peut faire avec les armes nucléaires et ce que l'on ne peut pas faire, prévoient l'utilisation de leur potentiel atomique avec infiniment plus de précautions tout en essayant d'arriver à un contrôle efficace de son utilisation prématurée. La coopération d'Européens au sein des états-majors chargés de ces questions outre-atlantique aidera les chefs militaires et politiques européens à aborder avec une attention accrue les problèmes de l'utilisation des armes atomiques.

Il importe plus à l'Europe d'avoir une influence sur les plans relatifs à l'ensemble du potentiel américain que d'avoir un semblant de contrôle matériel commun sur une partie négligeable de ce potentiel. Certains gouvernements redoutent que les Etats-Unis n'exigent trop en contrepartie de cette forme de cogestion. Je ne suis pas de cet avis. Malheureusement, les gouvernements européens n'ont pas encore déployé suffisamment d'efforts pour arriver à cette solution. Il serait bon que les Etats-Unis, de leur côté, fassent une déclaration qui éclaircirait la situation, en offrant, de leur propre gré, aux Européens, une collaboration étendue au sein des états-majors et des commissions politiques consultatives appropriés. Ceci contribuerait fortement à ralentir le mouvement vers des formules d'autonomie nationale ou même européenne (impliquant la tendance inopportune à vouloir agir indépendamment de la puissance américaine).

Toutefois, même dans le cadre de la meilleure planification possible, une décision doit pouvoir être prise au plus vite afin de sauvegarder la crédibilité de la dissuasion. En ce qui concerne l'avenir prévisible, seul le Président des Etats-Unis peut disposer du pouvoir de prendre cette décision. Il n'y a pas encore de président de la Communauté atlantique. Les décisions prises par des commissions soumises à des systèmes de votation compliqués ou même au principe de l'unanimité ne contribuent certes pas à accroître la crédibilité de la dissuasion. Si les plans sont élaborés en conséquence, le Président des Etats-Unis n'agira pas en tant que tel, mais pour ainsi dire comme curateur de l'Alliance tout entière. Avant de donner, en temps de paix, son accord à une doctrine ou à un plan, le Président devra s'assurer que les arguments et les problèmes européens ont été considérés et respectés au stade de l'élaboration. Il s'agit de donner aux Européens leur place au sein des mécanismes qui préparent outre-atlantique les décisions du Président. Ainsi

nos intérêts seraient sauvegardés de la manière la plus efficace. Tous les alliés ne peuvent s'offrir tout ce qui est aujourd'hui nécessaire à la défense, mais l'ensemble des moyens dont disposera l'Alliance devra servir à la protection de chacun des alliés. En partant de ce principe, les efforts conventionnels, essentiels à la défense commune, devraient donner le droit de participer, sur un pied d'égalité, à l'élaboration des plans d'ensemble, tout autant que l'immense potentiel atomique des Etats-Unis d'Amérique. La défense repose sur ces deux piliers. »

(c) *Extraits du discours prononcé par M. J. Robert Schaezel, Secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis, chargé des affaires atlantiques, à Enstone, Angleterre, le 27 septembre 1963 (voir également paragraphe 2.10)*

« ...En premier lieu, pour ce qui est de notre sécurité matérielle, nous avons le temps, largement le temps d'élaborer des solutions. Nous avons le temps, du point de vue militaire, parce que l'O.T.A.N. dispose aujourd'hui d'une puissance nucléaire stratégique ou tactique suffisante — et qu'il est peu probable que cette puissance lui fasse un jour défaut. Par ailleurs, la puissance non nucléaire existante est bien plus importante que nous ne le pensons souvent. Il est bon qu'il en soit ainsi, pour plusieurs raisons, mais en l'occurrence, parce qu'il n'existe pas de « solution immédiate » unique à l'ensemble des problèmes nucléaires de l'Alliance...

On entend parfois dire que nous nous préoccupons trop de la question nucléaire et que nous ferions mieux de nous consacrer à l'examen d'autres problèmes urgents qui confrontent l'Alliance. Bien que la délivrance de nos angoisses présentes puisse être souhaitable, il importe que l'Alliance adopte sans retard une ligne de conduite qui promette à la longue de régler effectivement le problème nucléaire, de manière à renforcer la volonté et la cohésion politiques de l'O.T.A.N. sans diminuer en quoi que ce soit l'effet de dissuasion ou le contenu militaire de notre puissance nucléaire. En conséquence, c'est la situation politique plutôt que militaire, qui donne un caractère d'urgence à ce problème...

Cette froide logique de l'interdépendance signifie purement et simplement qu'aucune politique tendant à exercer une discrimination à l'égard de l'Allemagne ou ne répondant pas à ses aspirations positives ne peut être stable ou viable. En 1950, la France, en la personne de Robert Schuman, a fait preuve de génie en reconnaissant

sance. If the nuclear issue is the Alliance's stubborn political problem then it too must be solved without discrimination against Germany.

The leaders of Germany have shown rectitude and responsibility in seeking solutions other than national nuclear deterrence. They have privately and publicly welcomed the MLF as a means of providing Germany with a respectable nuclear rôle, firmly anchored both within NATO and to United States forces.

And the foregoing analysis of Germany is applicable at many points to Italy, although the time schedule is different and the immediate pressures less compelling... Certainly a substantial part of the European interest in possessing or being intimately involved in the possession of strategic nuclear power is that this increases the assurances that the nations will have a voice in the critical decisions at the critical moment. If this is the heart of the political issue and incentive, then some means must be found whereby the present non-nuclear powers that wish to do so should be able to play a nuclear rôle which meets this interest. In this connection a substantial rôle is construed as not merely participation in a process of political-military consultation and control. Much is being done in this category and I suggest more will be done. But whatever is done at this level of co-operation, however valuable it may be, does not get into the labours of producing, operating and maintaining a nuclear force; indeed in accepting a fair pro rata share of the capital and operating costs of the force. And it is only by getting into these labours — by sharing in ownership and manning of nuclear force — that the non-nuclear countries can be assured that they will, in time of desperate crisis, have a voice in use of the force...

A quite different question regarding the multilateral force is its relationship to anticipations of a diplomatic breakthrough on arms con-

trol measures, or even to the modest expectation of further discussions with the Soviet Union. In this environment is the multilateral force to be seen as a retrogressive step, a move inconsistent with the hopes for détente?

The point calls for several comments. One, of course, is that the prospects for purposeful negotiations with the Soviet Union have been enhanced by Atlantic strength. It would be tedious to argue the elementary thesis that we must negotiate from strength and not from weakness.

#### *Arms control*<sup>1</sup>

However, there may be thoughtful concern regarding the relationship of the multilateral force to the goal of effective arms control. Whatever may be the thrusts of Soviet propaganda or of its diplomatic manoeuvres a NATO multilateral force is in fact an incomparably more secure and reliable nuclear agency than a series of national nuclear deterrents. Its corporate character means that the force would be less subject to accidental discharge, to fall into the hands of irresponsible political elements, to be employed irrationally or for reckless political purposes. But beyond this an MLF, by offering experience to its members, would inevitably provide the world with practical knowledge relevant to the hopes of men for some kind of future international control of nuclear weapons. The new techniques of military and political control that must be devised for the multilateral force may well be precursory to the solution of some of the problems of international control. The degree of submergence of national interests implicit in the NATO multilateral force should in turn create a psychological atmosphere more conducive to international control when the Soviet Union is prepared seriously to move in this direction."

(d) *Extracts from the speech by Mr. Dean Rusk, United States Secretary of State, at Frankfurt on 27th October 1963*

"... The partnership among the North Atlantic allies must extend to nuclear defence.

1. Heading inserted.

cette vérité et en préconisant une politique fondée sur l'égalité qui a conduit à la renaissance politique de l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle. Si le problème nucléaire constitue le problème politique le plus ardu de l'Alliance, il faut alors qu'il soit lui aussi résolu sans qu'une discrimination soit exercée à l'égard de l'Allemagne.

Les dirigeants allemands ont fait montre de droiture et d'un sens des responsabilités en recherchant des solutions autres que celles de la dissuasion nucléaire nationale. Ils ont accueilli, en privé comme en public, la force multilatérale (MLF) comme un moyen de donner à l'Allemagne un rôle nucléaire honorable dans le cadre de l'O.T.A.N. et en liaison étroite avec les forces des Etats-Unis.

D'autre part, l'analyse de l'attitude allemande qui précède peut s'appliquer à maints égards à l'Italie, encore que le calendrier soit différent et les pressions immédiates moins contraignantes. Il ne fait aucun doute que si l'Europe se préoccupe de posséder une force nucléaire stratégique ou d'être étroitement associée à la possession de cette force, c'est essentiellement parce qu'elle constitue une nouvelle assurance que les nations pourront participer à la prise des décisions critiques au moment critique. Si tel est bien le fond du problème politique et le mobile qui l'explique, il faut trouver le moyen de permettre aux puissances non nucléaires actuelles qui le désirent de jouer un rôle nucléaire qui réponde à cette préoccupation. A cet égard, un rôle important ne signifie pas seulement la participation à un processus de consultation et de contrôle politico-militaire. Des initiatives importantes sont prises dans ce domaine et d'autres le seront à mon avis. Cependant, tout ce qui est fait actuellement à ce niveau de coopération, pour aussi précieux que cela puisse être, exclut toute participation aux tâches qu'impliquent la production, l'utilisation et l'entretien d'une force nucléaire, et, en fait, l'acceptation d'une contribution proportionnelle et équitable aux frais de financement et d'exploitation de cette force. Et ce n'est qu'en participant à ces tâches — en partageant la propriété et l'équipement en personnel — que les pays non nucléaires peuvent être assurés que, dans le cas d'une crise désespérée, ils auront leur mot à dire en ce qui concerne l'utilisation de cette force...

Une question entièrement différente touchant la force multilatérale est de savoir si elle est opportune au moment où l'on espère un suc-

cès diplomatique dans le domaine du contrôle des armements, ou même, plus modestement, de nouvelles discussions avec l'Union Soviétique. Dans ce contexte, doit-on considérer la force multilatérale comme une mesure rétrograde, incompatible avec les espoirs de détente ?

Ce point appelle plusieurs remarques. Premièrement, il est évident que les perspectives de négociations valables avec l'Union Soviétique ont été élargies du fait de la force de l'Alliance. Il serait fastidieux de réfuter l'argument élémentaire selon lequel il nous faut négocier à partir d'une position de force, et non de faiblesse.

#### *Contrôle des armements*<sup>1</sup>

Toutefois, une profonde inquiétude peut se manifester en ce qui concerne les rapports de la force multilatérale avec le but du contrôle effectif des armements. Quelles que puissent être les pressions de la propagande soviétique ou de ses manœuvres diplomatiques, une force multilatérale de l'O.T.A.N. constitue en fait un instrument nucléaire incomparablement plus solide et sûr qu'une série de forces de dissuasion nucléaires nationales. Son caractère intégré signifie que la force serait moins susceptible d'être utilisée par accident, de tomber entre les mains d'éléments politiques irresponsables, d'être employée d'une manière irrationnelle ou à des fins politiques dangereuses. Néanmoins, une force multilatérale, outre qu'elle donnerait de l'expérience à ses membres, fournirait inévitablement au monde des connaissances pratiques en rapport avec les espoirs de l'humanité d'un contrôle international des armes nucléaires, sous une forme ou sous une autre. Il se peut que les nouvelles techniques de contrôle politique et militaire qu'il faut mettre au point pour la force multilatérale frayent la voie à la solution de certains des problèmes du contrôle international. La fusion partielle des intérêts nationaux qu'implique la force multilatérale de l'O.T.A.N. devrait à son tour créer un climat psychologique plus favorable au contrôle international, lorsque l'Union Soviétique sera disposée à faire un pas dans cette direction. »

(d) *Extraits du discours prononcé par M. Dean Rusk, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, à Francfort, le 27 octobre 1963*

« ... Le *partnership* entre les alliés de l'O.T.A.N. doit s'étendre à la défense nucléaire.

1. Titre ajouté.

The occasion to do so arises, as in the case of political consultation, from the need to meet a specific problem. That problem is posed by a growing Soviet nuclear power, reflected in hundreds of Soviet missiles aimed both at Western Europe and at the United States.

It has seemed to two successive United States administrations that the most effective way to meet this threat was by a combination of United States missiles and of MRBMs deployed to allied forces under multilateral manning, control and ownership.

*Such a multilateral missile fleet would be militarily effective. Its accurate and well-protected missiles would be counted toward the total needs of western deterrence.*

*It would strengthen Atlantic partnership by binding the United States and Europe in an inextricable nuclear tie. The missiles and war-*

*heads would be jointly owned and controlled; they could not be unilaterally withdrawn.<sup>1</sup>*

And it would strengthen European cohesion by providing the presently non-nuclear powers an opportunity to share in ownership, manning and control of a powerful nuclear force on the same basis as other members of that force.

It would thus be an effective means of giving effect to the principles of which General Marshall spoke within the present political framework of Europe.

As that framework progresses, there must, of course, be room for evolution in this field, as in the field of political consultation. The President spoke clearly of this possibility in relation to the missile fleet when he said here last June that as Europe moves toward unity it can and should assume greater responsibility in this field."

---

1. Rapporteur's italics.

Tout comme pour la consultation politique, l'occasion de le réaliser naît de la nécessité de répondre à un problème particulier. Ce problème est posé par le développement de la puissance nucléaire soviétique, concrétisée par des centaines d'engins soviétiques braqués sur l'Europe occidentale comme sur les Etats-Unis.

Il est apparu à deux administrations américaines successives que la manière la plus efficace de faire face à cette menace consistait à combiner les engins américains et les MRBM fournis aux forces alliées, l'équipement en personnel, la propriété et le contrôle ayant un caractère multilatéral.

*Une flotte d'engins multilatérale de cette nature serait efficace du point de vue militaire. Ses engins précis et bien protégés contribueraient à satisfaire les besoins globaux de la force de dissuasion occidentale.*

*Elle renforcerait le partnership atlantique en créant entre les Etats-Unis et l'Europe un lien nucléaire indissoluble. La propriété et le*

*contrôle des engins et des ogives nucléaires seraient communs et ces derniers ne pourraient être retirés unilatéralement.*<sup>1</sup>

Par ailleurs, elle renforcerait la cohésion européenne en offrant aux puissances actuellement non nucléaires l'occasion de partager la propriété, l'équipement en personnel et le contrôle d'une force nucléaire puissante, sur la même base que d'autres membres de cette force.

Elle permettrait ainsi d'appliquer d'une manière effective les principes dont a parlé le général Marshall dans le cadre politique actuel de l'Europe.

A mesure que ce cadre évolue, il faut, bien entendu, ménager la possibilité d'une évolution dans ce domaine comme dans celui de la consultation politique. Le Président a parlé nettement de cette possibilité en ce qui concerne la flotte d'engins lorsqu'il a déclaré ici même, en juin dernier, que tandis que l'Europe progresse vers l'unité, elle peut et doit assumer une plus grande responsabilité à cet égard. »

---

1. C'est le rapporteur qui souligne.

## APPENDIX IV

### *The spread of nuclear weapons*

#### **General**

1. With the signing on 5th August 1963 of the Treaty banning nuclear weapon tests in the atmosphere, in outer space and under water, it is useful to examine the world situation concerning nuclear weapons and to assess the probability of the ownership of nuclear weapons extending in the future beyond the four countries now in possession of them. The following factors are taken into account in this analysis :

- (i) The Test Ban Treaty does not in itself necessarily end the diffusion (i.e. the spread to other countries) or the development of nuclear weapons. While signatory States proclaim in the preamble that they are "seeking to achieve the discontinuance of *all*<sup>1</sup> test explosions of nuclear weapons for all time, determined to continue negotiations to this end..." they are free to continue nuclear tests underground provided that in so doing no radioactive contamination spreads beyond the boundaries of the State, and President Kennedy at his press conference on 1st August has asserted that the United States at least will continue to do so. This facility will certainly enable the present nuclear weapon countries to make further technical improvements in low-yield warheads, and it will also permit any other countries to make an initial test of a fission weapon — i.e. one with a yield in the kiloton range. Underground tests can certainly provide information on the functioning of the nuclear device and on the yield of the resultant explosion ; this is the principal information required by a country making its first test explosions. Information on the damage a nuclear bomb would produce if exploded in the atmosphere could not have been directly deduced from under-

ground explosions, but full details of the likely damage produced by bombs of given yield has in fact been published by the United States<sup>1</sup>. The underground limitation no doubt effectively rules out the testing of fusion (thermonuclear) weapons in the megaton range. France, now developing such weapons, is not a signatory of the Treaty.

- (ii) Under the terms of Article Four "each party shall, in exercising its national sovereignty, have the right to withdraw from the Treaty if it decides that extraordinary events, related to the subject matter of this Treaty, have jeopardised the supreme interest of its country". Only three months' notice is required. Thus India, a signatory to the Treaty, might well consider the explosion of a nuclear weapon by China to be such an "extraordinary event".
- (iii) In the immediate field of nuclear technology, the difficulties in the way of producing weapons are diminishing rather than increasing. The relatively leisurely ten-year programmes of the United Kingdom and France leading to the testing of nuclear weapons are no guide to the time which countries which have or will have significant civilian nuclear power programmes would require to produce nuclear weapons if they chose to do so. Countries with nuclear reactors for power

1. Rapporteur's italics.

1. "The Effects of Nuclear Weapons", published by the United States Atomic Energy Commission, revised edition, April 1962.



## ANNEXE IV

### Diffusion des armes nucléaires

#### Généralités

1. A la suite de la signature du traité sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, intervenue le 5 août 1963, il convient d'examiner la situation mondiale en matière d'armements nucléaires et d'évaluer les risques de voir d'autres pays que les quatre possesseurs actuels se doter à l'avenir de ces armes. La présente analyse tient compte des éléments suivants :

- (i) Le traité sur l'interdiction des essais nucléaires ne met pas nécessairement fin en soi à la diffusion (c'est-à-dire l'extension à d'autres pays) ou à la mise au point des armes nucléaires. Si les Etats signataires proclament dans le préambule qu'ils « cherchent à obtenir l'arrêt de *toutes*<sup>1</sup> les expériences d'armes nucléaires à tout jamais, déterminés à poursuivre les négociations à cette fin... », ils sont cependant libres de poursuivre les expériences nucléaires souterraines sous réserve que la contamination radioactive résultant de ces explosions ne s'étende pas au-delà des limites territoriales de l'Etat, et le Président Kennedy a affirmé lors de sa conférence de presse du 1<sup>er</sup> août que les Etats-Unis, pour leur part, continueront les leurs. Cette disposition permettra assurément aux pays actuellement détenteurs d'armes nucléaires de réaliser de nouveaux progrès techniques dans le domaine des ogives de faible puissance explosive et donnera également à tout autre pays la possibilité de faire exploser sa première bombe de fission — c'est-à-dire une arme dont la puissance explosive est de l'ordre du kilotonne. Il ne fait pas de doute que les essais souterrains peuvent fournir des renseignements sur le fonctionnement du dispositif nucléaire et sur la puissance de l'explosion qui en résulte ; ce sont là les principaux renseignements

nécessaires à un pays qui procède à ses premiers essais nucléaires. Les explosions souterraines n'auraient pu fournir directement des renseignements sur les dommages qu'une bombe nucléaire produirait si elle explosait dans l'atmosphère, mais les Etats-Unis ont en fait rendu publique une description complète des dégâts probables causés par des bombes d'une puissance explosive donnée<sup>1</sup>. Il ne fait aucun doute que la limitation aux essais souterrains élimine effectivement les essais d'armes de fusion (thermonucléaires) ayant une puissance explosive de l'ordre du mégatonne. La France, qui procède actuellement à la mise au point d'armes de ce genre, n'a pas signé le traité.

- (ii) Aux termes de l'article IV, « chaque partie, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, aura le droit de se retirer du traité si elle constate que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet de ce traité, mettent en péril les intérêts suprêmes de son pays ». Un préavis de trois mois est simplement exigé. C'est ainsi que l'Inde, signataire du traité, pourrait fort bien considérer l'essai d'une arme nucléaire par la Chine comme l'un de ces événements extraordinaires ».
- (iii) Dans le domaine précis des techniques nucléaires, les difficultés inhérentes à la production des armes diminuent plutôt qu'elles n'augmentent. Les programmes du Royaume-Uni et de la France, qui sont échelonnés sur une période relativement longue de dix ans, et qui visent à effectuer des essais d'armes nucléaires, ne peuvent servir de base pour calculer le temps qu'il faudrait, à des pays qui ont lancé ou vont lancer des programmes nucléaires civils importants, pour produire des armes nuclé-

1. C'est le rapporteur qui souligne.

1. « Les effets des armes nucléaires », publié par la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis, édition révisée, avril 1962.

production can be considered to be more than half way to the bomb. Processes are becoming cheaper, the total amount of published information on nuclear technology is constantly increasing and the process of publication is of course irreversible. While ten years ago details of manufacturing techniques for the production of fissile materials were secret, they are today public knowledge, the only strictly secret information being the detailed design and treatment of bomb components.

- (iv) On the other hand, the means of delivery at the disposal of the major nuclear powers is becoming steadily more complicated and expensive, so that in the context of any struggle which might involve the United States and the Soviet Union the means of delivery impose a greater limiting factor than the production of nuclear warheads themselves. However, in areas of potential conflict not implicating NATO or Warsaw Pact countries, relatively crude means of delivery might be usefully employed, especially in a situation of surprise. A conventional military bomber or a modern civilian airliner could drop a nuclear bomb — especially in a completely surprise attack — while the possibility of bomb components being smuggled into a country and detonated by a time device can never be excluded — the amount of fissionable material required for a bomb is about one pint or less, although the conventional explosive needed to detonate it would be much bulkier.

2. In the following sections arranged by countries the nuclear resources of the existing nuclear powers are briefly examined and compared with the (civil) nuclear resources and declared intentions of 14 countries which do not

as yet possess nuclear weapons. Countries have been included in this list either because they have significant nuclear power programmes (e.g. Italy) making nuclear weapons production a relatively simple matter, or because they may have strong political or strategic motives for acquiring nuclear weapons, or may have expressed official interest in doing so (e.g. Israel, Egypt, Switzerland). No country not on the list could produce nuclear weapons in less than ten years.

3. While a country's political intentions concerning the acquisition of nuclear weapons can change rapidly, particularly under the influence of external events, its technological and industrial capability can be built up only slowly. Hence in assessing the probability of ownership spreading to further countries in the future, more attention should be paid to the relevant capability than to political intentions. No account is taken in this paper of any assistance that might be afforded by existing nuclear weapons countries.

4. For any initial nuclear weapons programme a country must first have access to supplies of uranium, requiring a throughput of some 4 tons of natural uranium metal for each kilogram of plutonium produced, or of only 0.14 tons of natural uranium metal per kilogram of uranium 235, although in both cases very much larger quantities of uranium will be in circulation in the producing plant.

5. From the natural uranium (a mixture of 99.3 % of the non-fissile isotopes 238 with 0.7 % of the fissile 235), either of two fissile isotopes must be produced in kilogram quantities: uranium 235 or plutonium 239. Either can be used to produce fission bombs with yields up to some 60 kilotons, but so far only uranium 235 seems to have been used successfully to trigger militarily useful fusion (thermonuclear) bombs with yields in the megaton range. From 5 to 10 kg of fissile material (U235 or Pu 239) are required for each bomb.

6. To produce plutonium 239, two major plants are required: a nuclear power reactor (in which the natural uranium is "burnt" as fuel,

aires s'ils décidaient de le faire. On peut considérer que les pays qui possèdent des réacteurs nucléaires en vue de la production d'énergie ont fait plus de la moitié du chemin qui les sépare de la fabrication de la bombe. Les procédés de fabrication deviennent meilleur marché, le volume total des renseignements publiés sur les techniques nucléaires ne cesse d'augmenter, et le processus est évidemment irréversible. Les détails des techniques de fabrication pour la production des matières fissiles, secrets il y a dix ans, sont aujourd'hui tombés dans le domaine public, et les seuls renseignements strictement secrets concernent la conception détaillée et le traitement des composantes de la bombe.

(iv) Par ailleurs, les moyens d'acheminement dont disposent les principales puissances nucléaires deviennent de plus en plus complexes et coûteux, si bien que, au cas où un conflit éclaterait qui risquerait d'impliquer les Etats-Unis et l'Union Soviétique, les moyens d'acheminement constitueraient un élément limitatif plus considérable que la production des ogives nucléaires elles-mêmes. Toutefois, dans les zones de conflit éventuel n'impliquant pas les pays de l'O.T.A.N. ou du Pacte de Varsovie, il serait possible de recourir utilement à des moyens d'acheminement relativement rudimentaires, notamment en cas d'attaque par surprise. Un bombardier militaire classique ou même un avion de transport moderne pourrait assurément lancer une bombe nucléaire au cours d'une attaque — surtout si elle bénéficiait de la surprise totale — et l'on ne peut entièrement exclure la possibilité de l'entrée clandestine dans un pays donné des éléments constitutifs d'une bombe qui serait mise à feu par un dispositif à retardement — la quantité de matières fissiles nécessaire pour une bombe étant inférieure à 0,5 dm<sup>3</sup>, bien que la quantité d'explosif classique nécessaire pour la faire éclater soit beaucoup plus importante.

2. On trouvera dans les sections suivantes, pays par pays, un rapide examen des ressources nucléaires des puissances nucléaires existantes ainsi qu'une comparaison de celles-ci avec les ressources nucléaires (civiles) et les intentions avouées

des 14 pays qui ne possèdent pas encore d'armes nucléaires. Ont été inscrits sur cette liste, soit des pays qui ont lancé des programmes d'énergie nucléaire importants (par exemple l'Italie), pour lesquels la production d'armes nucléaires constitue un problème relativement simple, soit des pays qui peuvent avoir de puissants mobiles stratégiques ou politiques pour acquérir des armes nucléaires, soit enfin des pays qui ont fait connaître officiellement leur intérêt à cet égard (par exemple Israël, l'Égypte, la Suisse). Les pays qui ne figurent pas sur la liste ne pourraient pas produire d'armes nucléaires avant dix ans.

3. Bien que les intentions politiques d'un pays en ce qui concerne l'acquisition d'armes nucléaires puissent changer rapidement, en particulier sous la pression d'événements extérieurs, ce n'est que lentement qu'il peut constituer son potentiel technologique et industriel. Aussi devrait-on, lorsqu'on examine les risques de voir s'étendre à d'autres pays la possession d'armes nucléaires, se préoccuper davantage du potentiel indispensable que des intentions politiques. Le présent document ne tient pas compte de l'assistance qui pourrait être fournie par les pays nucléaires existants.

4. Pour tout programme initial de fabrication d'armes nucléaires, un pays quelconque doit d'abord avoir accès à des sources d'uranium et traiter quelque 4 tonnes d'uranium naturel par kilo de plutonium, ou 0,14 tonne seulement par kilo d'uranium 235, bien que, dans les deux cas, des quantités beaucoup plus importantes d'uranium soient traitées simultanément dans l'installation de production.

5. De l'uranium naturel (mélange d'isotopes dans les proportions de 99,3 % d'U 238 non fissile et de 0,7 % d'U 235 fissile), on doit extraire l'un des deux isotopes fissiles suivants : l'uranium 235 ou le plutonium 239, les quantités devant se chiffrer en kilogrammes. L'un et l'autre peuvent être utilisés pour produire des bombes de fission d'une puissance explosive maximum d'une soixantaine de kilotonnes, mais jusqu'ici, il semble que seul l'uranium 235 ait été utilisé avec succès pour la mise à feu de bombes de fusion (thermonucléaires) présentant un intérêt militaire, d'une puissance explosive de l'ordre du mégatonne. De 5 à 10 kg de matières fissiles (Pu 239 ou U 235) suffisent à la fabrication d'une bombe.

6. Pour produire le plutonium 239, deux installations principales sont nécessaires : un réacteur nucléaire (dans lequel l'uranium naturel est

the fission of the isotope 235 contained therein converting some of the non-fissile U238 into the required plutonium 239) and a chemical treatment plant capable of extracting the plutonium from the now highly radioactive uranium fuel elements after their removal from the reactor. Large quantities of radioactive waste must be disposed of at this stage.

7. Both France and Britain produced their first nuclear bombs from Pu 239 in this way. In spite of the difficulties in operating the chemical extraction plant under highly radioactive conditions, this is probably the cheapest way of making a bomb. It is the obvious way for any of the ten countries with large power reactors — a reactor will produce one or two bombs a year for every 15 or 20 megawatts of electrical power.

8. To produce uranium 235 (at least 80% pure) from natural uranium of which it forms 0.7%, the only gaseous compound of uranium — uranium hexafluoride — must be circulated through several thousand stages in a gaseous diffusion plant. Such a plant consumes large quantities of electricity to drive the thousands of compressor pumps, and must be completely free of leaks. Technical information concerning the design of suitable diffusion barriers is still secret. Such plants are operating only in the United States, the United Kingdom and Soviet Russia. One is under construction in France. Although such a plant is at present the key to thermonuclear weapons, it is unlikely that a country starting on a small nuclear weapons programme would use this approach in view of the expense and uncertain results of research on diffusion barriers which it would first have to conduct.

9. Two other processes may be used for U235 isotope separation: the mass spectrometer or calutron method tried during the war in the United States, and the gas centrifuge method. The first of these gave very low yields and appears to have been abandoned by the nuclear weapons countries, but the development of an ultracentrifuge in Germany was widely reported

in the press in 1960<sup>1</sup>. This work has since been made secret at United States request, but it appears from the technical press that it had not reached the stage at which 80% enriched U235 could be produced in kilogram quantities. If, however, significant improvements in the tensile strength of rotor materials were achieved, the centrifuge process could form the basis of small clandestine nuclear weapons plants, not requiring large quantities of uranium, and capable of producing thermonuclear weapons<sup>2</sup>.

### Country Analysis

10. The actual or potential nuclear weapons production capacity is assessed by countries, as follows:

1. access to uranium ore
2. refineries to produce uranium metal

3 (a) (i)	nuclear power reactor to produce plutonium 239 from uranium	3 (b) diffusion plant to separate fissile uranium 235 from natural uranium
(a) (ii)	chemical separation plant to separate plutonium 239 from uranium	

The combination 1, 2, 3 (a) (i) and (ii) provides plutonium 239 suitable for making fission bombs up to 60 or 100 kt.

The combination 1, 2, 3 (b) provides uranium 235 suitable for making fission or fusion (thermonuclear) bombs with no upper limit on yield.

1. See e. g. the Times of 12th and 13th October 1960.

2. See the United Kingdom paper on the International Control of Fissile Material Production submitted to the 18 Nation Committee on Disarmament in Geneva on 1st August 1962.

« brûlé » comme combustible, la fission de l'isotope 235 qu'il contient transformant une partie de l'U 238 non fissile en plutonium 239) et une installation de traitement chimique capable d'extraire le plutonium des éléments de combustible d'uranium à présent fortement radioactifs, après les avoir retirés du réacteur. D'importantes quantités de déchets radioactifs doivent être évacuées à ce stade.

7. La France et la Grande-Bretagne ont l'une et l'autre fabriqué leurs premières bombes nucléaires de cette manière à partir du Pu 239. Malgré les difficultés que pose le fonctionnement de l'installation d'extraction chimique dans des conditions fortement radioactives, c'est probablement le procédé de fabrication le moins onéreux. C'est évidemment le procédé qui s'imposerait pour les dix pays qui possèdent de gros réacteurs de puissance, un réacteur pouvant produire une ou deux bombes par an pour une énergie électrique de quinze ou vingt mégawatts.

8. Pour obtenir de l'uranium 235 (pur au moins à 80 %) à partir de l'uranium naturel qui en contient 0,7 %, il faut faire subir à l'unique composé gazeux de l'uranium — l'hexafluorure d'uranium — plusieurs milliers de passages dans une installation de diffusion gazeuse. Une installation de ce genre consomme des quantités considérables d'électricité pour entraîner les milliers de compresseurs, et il faut que l'étanchéité soit parfaite. Les renseignements techniques concernant la conception de « barrières » de diffusion convenables sont encore tenus secrets. Des installations de ce genre fonctionnent seulement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Union Soviétique. La France est en train d'en construire une. Une telle installation constitue à l'heure actuelle l'élément-clé pour la fabrication des armes thermonucléaires ; cependant, il est peu vraisemblable qu'un pays qui lancerait un programme modeste de fabrication d'armes nucléaires utiliserait ce procédé, étant donné le coût et les résultats incertains des recherches sur les barrières de diffusion qu'il devrait préalablement effectuer.

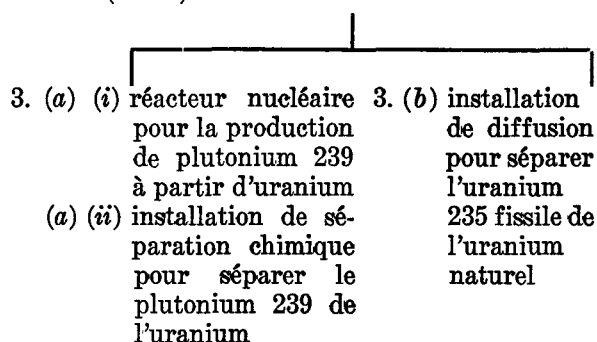
9. Deux autres procédés peuvent être utilisés pour la séparation de l'isotope U 235 : la méthode du spectromètre de masse ou « calutron » expérimentée pendant la guerre aux Etats-Unis, et la méthode de centrifugation gazeuse. La première est d'un rendement très faible, et semble avoir été abandonnée par les pays fabriquant des armes nucléaires, mais la presse s'est fait

largement l'écho en 1960 de la mise au point d'une ultra-centrifugeuse en Allemagne<sup>1</sup>. Ces travaux ont depuis lors été tenus secrets à la demande des Etats-Unis, mais il semble, d'après les commentaires de la presse spécialisée, qu'ils n'aient pas atteint le stade auquel l'uranium 235 enrichi à 80 % pourrait être produit en quantité appréciable. Toutefois, si des améliorations sensibles étaient réalisées en ce qui concerne la résistance à la tension des matériaux utilisés pour les rotors, le procédé par centrifugation pourrait constituer la base de petites installations clandestines de production d'armes nucléaires qui n'exigeraient pas de grandes quantités d'uranium, et qui seraient capables de produire des armes thermonucléaires<sup>2</sup>.

### Analyse par pays

10. La capacité réelle ou potentielle de production d'armes nucléaires est évaluée par pays ainsi qu'il suit :

1. accès au minerai d'uranium
2. raffineries pour la production d'uranium (métal)



La combinaison 1, 2, 3 (a) (i) et (ii) permet d'obtenir du plutonium 239 permettant de fabriquer des bombes de fission d'une puissance inférieure ou égale à 60 ou 100 kilotonnes.

La combinaison 1, 2, 3 (b) permet d'obtenir de l'uranium 235 permettant de fabriquer des bombes de fission ou de fusion d'une puissance illimitée.

1. Voir, par exemple, le *Times* des 12 et 13 octobre 1960.

2. Voir le document britannique sur le contrôle international de la production des matières fissiles présenté au Comité des Dix-huit pays sur le désarmement à Genève, le 1<sup>er</sup> août 1962.

*United States*

11. The United States nuclear weapons production capacity is not only vast, it can be entirely self-contained, domestic production of uranium ore being 6.9 m. tons and of uranium metal 14,000 tons in 1959. Ore has also been imported.

12. Processing plant listed in 1960 had a total capacity of 22,104 tons of ore per day, equivalent to some 16,000 tons of uranium metal per year.

13. Fourteen purely military plutonium producing reactors are listed at Hanford, Wash., and Savannah River, S.C., with no indication of thermal capacity. If the average thermal capacity is only about that of British and French plutonium reactors (230 and 200 megawatts thermal) this would give a total of 3,000 MWt representing a purely military plutonium production capacity of very roughly 1,500 kg per year. The reported numbers of nuclear warheads suggest it is several times this figure.

14. Chemical separation plants for plutonium exist in Idaho, Oak Ridge, Savannah River and Hanford.

15. Isotope separation plants for uranium 235 are at Oak Ridge, Tenn. ; but it is difficult to make any assessment of production capacity. It presumably exceeds plutonium capacity, as considerable quantities of enriched uranium have been made available for export, while the United States is reported to have imported plutonium from the United Kingdom in exchange.

16. In 1962 the number of nuclear bombs and warheads was reported by the United States Arms Control and Disarmament Agency to be about 40,000 and Mr. McNamara stated on 13th August 1963<sup>1</sup> that over the previous 24 months there had been a 100% increase in the numbers of nuclear warheads in the strategic forces and a 60% increase in the tactical forces in Europe.

1. Before the Senate Foreign Relations Committee.

*United Kingdom*

17. The United Kingdom imports all of its uranium ore from Canada and South Africa. Australia, the Congo and Portugal have also been sources at various times.

18. Uranium metal is produced at the Springfield Refinery. Two reactors, solely for the production of military plutonium, were constructed at Windscale ; these were air-cooled, the hot air being discharged to the atmosphere. Completed in 1950, they were closed down in October 1957 following an accident which released radioactivity into the atmosphere. Their capacity was never published, but they probably produced from 200 to 300 kg of plutonium during the time they were operated.

19. Eight more sophisticated military reactors, each of 230 megawatts thermal power, also producing electricity for civilian purposes, were built at Calder Hall and Chapelcross. Coming into action from 1956 to 1959, their total production is now about 350 to 400 kg of plutonium per year and total United Kingdom military stocks must be of the order of 1,600 kg in mid-1963. The chemical separation plants are all at Windscale.

20. It is officially reported that military requirements for plutonium are now falling<sup>1</sup> as stocks are completed, so that the operating cycle of the Calder Hall and Chapelcross reactors is now being changed gradually to permit more economic electricity generation and end the production of military grade plutonium.

21. The eight purely civilian nuclear power reactors now operating have a total capacity of 6,680 MWt, rising to 18 reactors and 18,632 MWt by 1968 or a non-military plutonium production capacity of some 4,000 kg per year.

1. United Kingdom Atomic Energy Authority — Ninth Annual Report 1962-63 : paragraphs 27 and 40.

*Etats-Unis*

11. La capacité de production d'armes nucléaires des Etats-Unis est non seulement immense, mais elle peut se suffire entièrement à elle-même, la production nationale de minerai et d'uranium (métal) étant en 1959 respectivement de 6,9 millions de tonnes et 14.000 tonnes. Du minerai d'uranium a également été importé.

12. La capacité totale des installations de traitement pour 1960 représentait 22.104 tonnes de minerai par jour, soit 16.000 tonnes d'uranium (métal) par an environ.

13. Quatorze réacteurs producteurs de plutonium à usage purement militaire sont dénombrés à Hanford, Wash., et Savannah River, S.C., mais leur puissance thermique n'est pas indiquée. Si elle correspondait approximativement, en moyenne, à celle des réacteurs français et britanniques producteurs de plutonium (230 et 200 MWt), elle équivaldrait au total à 3.000 MWt, soit une capacité de production en plutonium à usage purement militaire de 1.500 kg par an environ. D'après les renseignements fournis sur le nombre des ogives nucléaires, elle serait plusieurs fois supérieure à ce chiffre.

14. Il existe des installations de séparation chimique pour l'extraction du plutonium dans l'Idaho, à Oak Ridge, Savannah River et Hanford.

15. Des installations de séparation isotopique pour la production d'uranium 235 existent à Oak Ridge, Tenn. ; toutefois, il est difficile de donner une estimation quelconque de leur capacité de production. Il y a lieu de croire que celle-ci dépasse la capacité de production de plutonium, étant donné que des quantités considérables d'uranium enrichi ont été exportées, cependant que les Etats-Unis, en échange, auraient importé du plutonium de Grande-Bretagne.

16. En 1962, le nombre de bombes et d'ogives nucléaires atteignait le chiffre de 40.000 environ, si l'on en croit l'Agence de Contrôle des Armements et de Désarmement des Etats-Unis ; d'autre part, M. McNamara a déclaré, le 13 août 1963<sup>1</sup>, qu'au cours des 24 mois précédents, on avait enregistré une augmentation de 100 % du nombre des ogives nucléaires mises à la disposi-

1. Devant la Commission des affaires étrangères du Sénat.

tion des forces stratégiques, et une augmentation de 60 % en ce qui concerne les forces tactiques en Europe.

*Royaume-Uni*

17. Le Royaume-Uni importe la totalité de son minerai d'uranium du Canada et d'Afrique du Sud. L'Australie, le Congo et le Portugal lui ont également fourni de l'uranium à diverses époques.

18. L'uranium (métal) est produit à la raffinerie de Springfields. Deux réacteurs destinés uniquement à la production de plutonium à usage militaire ont été construits à Windscale ; il s'agissait de réacteurs refroidis par air, l'air chaud étant évacué dans l'atmosphère. Terminés en 1950, ils ont été arrêtés en octobre 1957 à la suite d'un accident dans lequel des éléments radioactifs ont été libérés et ont contaminé l'atmosphère. Bien que leur capacité de production n'ait jamais été rendue publique, elle était probablement de 200 à 300 kg de plutonium.

19. Huit autres réacteurs militaires plus complexes, d'une puissance thermique de 230 MW chacun et produisant également de l'électricité à des fins civiles, ont été construits à Calder Hall et à Chapelcross. Ils ont été mis en service entre 1956 et 1959, et leur production globale annuelle atteint aujourd'hui 350 à 400 kg de plutonium ; les stocks militaires du Royaume-Uni devaient être au total, en juillet 1963, de 1.600 kg environ. Les installations de séparation chimique se trouvent toutes à Windscale.

20. On apprend de source officielle que les besoins militaires en plutonium diminuent actuellement<sup>1</sup>, étant donné que les stocks sont constitués ; en conséquence, le cycle de fonctionnement des réacteurs de Calder Hall et de Chapelcross est, à l'heure actuelle, progressivement modifié de manière à permettre la production d'électricité dans des conditions plus économiques et à interrompre la production de plutonium à usage militaire.

21. Les huit réacteurs nucléaires à usage purement civil fonctionnant actuellement totalisent une puissance thermique de 6.680 MW ; 18 seront en service en 1968, ce qui portera cette puissance à 18.632 MW, soit une capacité de production annuelle en plutonium à usage non militaire de 4.000 kg environ.

1. Autorité de l'Energie Atomique du Royaume-Uni — Neuvième rapport annuel 1962-1963 ; paragraphes 27 et 40.

22. The United Kingdom produced uranium 235 in the isotope separation plant at Capenhurst, which was closed down in 1962 when stocks were considered sufficient. It has been suggested that this plant produced more than 2 kg per day at peak rate. It started operation, no doubt at a much lower rate, in 1953. United Kingdom stocks of uranium 235 may be of the order of 5,000 kg.

23. Britain tested a fission bomb in 1952 and a fusion (thermonuclear) bomb in 1957. Tactical warheads (i.e. with yields of less than 20 kt) do not appear to be operational as all the tactical nuclear weapons with the British forces are American, the warheads remaining in American custody. Press reports speak of several hundred high-yield bombs being operational with the V-bombers and the fleet air-arm. Estimated stocks of fissile material would be sufficient for at least 1,000 bombs.

#### *France*

24. France has built up a large domestic uranium mining industry which produced 1,070 tons of uranium metal in 1962, together with a further 320 tons of metal from ores imported from Gabon and Madagascar.

25. French military plutonium producing reactors G1, G2 and G3 at Marcoule, with a total power of 498 MWt, came into operation in 1956, 1958 and 1959. The first civilian reactor EDF 1 at Chinon (300 MWt) came into operation in 1962 and has been adapted to produce military grade plutonium (at the expense of economic electricity generation) so that military plutonium production could now be some 160 kg per year, if the whole of the EDF 1 capacity is employed for military purposes, and stocks at mid-1963 of the order of 450 kg. It is reported, however, that there is a bottleneck in the chemical separation plant at Marcoule (a second one is to be built at Cap La Hague) so that much of this plutonium may still be awaiting extraction.

26. The French civilian programme provides for three more nuclear reactors at Chinon — EDF 2 and EDF 3 of 792 and 1,193 MWt respectively,

coming into operation in 1964 and 1965, and a fourth, EDF 4, in 1967. A reactor of 825 MWt (jointly with Belgium) will operate in 1966. By 1967 the total civilian capacity (inclusive of EDF 1) will be about 5,000 MWt.

27. Production of highly enriched uranium 235 will be undertaken in the isotope separation plant now under construction at Pierrelatte, which is scheduled to produce weapons grade material by 1967, thus enabling France to produce a thermonuclear weapon, the fusionable material of which will apparently be based on lithium 6 deuteride.

28. France tested fission weapons with yields up to 70 kt in 1960 and 1961.

#### *Belgium*

29. While it is unlikely that political considerations will ever lead Belgium to produce nuclear weapons, it is interesting to note that its civilian nuclear industry is highly developed, and that all the major plant required for producing nuclear weapons will shortly be operating on Belgian soil, but in a civilian capacity and partly under international aegis.

30. An American-designed materials-testing reactor, BR-2 of 50 MWt, has been operating at Mol since 1961, and a nuclear power station, BR-3 of 43 MWt, since 1962. In the framework of the European Nuclear Energy Agency, Austria, Belgium, Denmark, France, Germany, the Netherlands, Norway, Spain, Sweden, Switzerland and the United Kingdom are co-operating in the construction at Mol of a chemical plant for extracting plutonium from irradiated fuel elements, with a capacity of 130 tons of uranium per year. This would yield some 35 kg of plutonium per year if run for military purposes.

#### *Canada*

31. This country has foresworn the production of nuclear weapons but technically it is well-placed to produce them. A major producer of uranium (several thousand tons of metal per year), Canada participated in the wartime nu-



22. Le Royaume-Uni a produit de l'uranium 235 à l'usine de séparation isotopique de Capenhurst qui a été fermée en 1962 lorsque les stocks ont été estimés suffisants. Cette usine aurait produit, au rythme maximum, plus de 2 kg par jour. Il est certain qu'au début de sa mise en service, en 1953, le taux de production était sensiblement inférieur. Les stocks d'uranium 235 du Royaume-Uni pourraient être de l'ordre de 5.000 kg.

23. La Grande-Bretagne a procédé à l'essai d'une bombe de fission en 1952 et d'une bombe de fusion (thermonucléaire) en 1957. Il ne semble pas que les ogives nucléaires tactiques (c'est-à-dire d'une puissance inférieure à 20 kt) soient opérationnelles, étant donné que toutes les armes nucléaires tactiques mises à la disposition des forces britanniques sont américaines et que les ogives sont toujours sous gardiennage américain. Selon des commentaires de presse, les bombardiers V et l'aéronavale disposeraient de plusieurs centaines de bombes opérationnelles extrêmement puissantes. D'après les estimations, les stocks de matières fissiles suffiraient à fabriquer au moins un millier de bombes.

#### *France*

24. La France a créé une importante industrie nationale d'extraction de l'uranium ; en 1962, elle a produit 1.070 tonnes d'uranium (métal), auxquelles il faut ajouter 320 tonnes de minerai importé du Gabon et de Madagascar.

25. Les réacteurs français producteurs de plutonium à usage militaire, G1, G2 et G3, de Marcoule, d'une puissance thermique totale de 498 MW sont entrés en service en 1956, 1958 et 1959, respectivement. Le premier réacteur civil EDF 1 (300 MWt), à Chinon, est entré en service en 1962 et a été adapté à la production de plutonium à usage militaire (aux dépens de la production d'électricité), de telle sorte que la production annuelle de plutonium à usage militaire pourrait être aujourd'hui de 160 kg environ, si la capacité totale du réacteur EDF 1 est utilisée à des fins militaires, et les stocks (en juillet 1963) de l'ordre de 450 kg. Toutefois, les possibilités de l'usine de séparation chimique de Marcoule étant limitées, (une seconde installation doit être construite au Cap de la Hague), le rythme d'extraction du plutonium pourrait être insuffisant.

26. Le programme civil français prévoit la construction de trois autres réacteurs nucléaires à Chinon — EDF 2 et EDF 3 — d'une puissance

thermique de 792 et 1.193 MW respectivement, qui entreront en service en 1964 et 1965, et d'un quatrième réacteur EDF 4 en 1967. Un réacteur de 825 MWt (projet commun avec la Belgique) fonctionnera en 1966. En 1967, la puissance thermique civile disponible (y compris EDF 1) s'élèvera au total à 5.000 MW environ.

27. La production d'uranium 235 fortement enrichi sera entreprise à l'usine de séparation isotopique qui est actuellement en construction à Pierrelatte ; cette installation doit produire en 1967 de l'uranium à usage militaire, ce qui permettra à la France de fabriquer une bombe de fission dont l'élément de base serait le deutérium de lithium 6.

28. La France a effectué en 1960 et 1961 des essais de bombes de fission d'une puissance inférieure ou égale à 70 kilotonnes.

#### *Belgique*

29. Certes, il est peu probable que des considérations politiques conduisent un jour la Belgique à produire des armes nucléaires ; il est cependant intéressant de signaler que son industrie nucléaire civile est hautement développée et que l'ensemble des principales installations nécessaires pour la production d'armes nucléaires entreront sous peu en service sur le territoire belge, mais exclusivement à des fins civiles et en partie sous égide internationale.

30. Un réacteur destiné à étudier le comportement des matériaux (M.T.R.) de conception américaine, BR-2 (50 MWt), est en service à Mol depuis 1961, et une centrale nucléaire, BR-3 (43 MWt) depuis 1962. Dans le cadre de l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni collaborent à la construction, à Mol, d'une installation chimique d'extraction de plutonium à partir d'éléments de combustible irradié ; sa capacité de traitement sera de 130 tonnes d'uranium par an. Cette capacité permettrait d'obtenir une production annuelle de plutonium de 35 kg environ, si l'installation fonctionnait à des fins militaires.

#### *Canada*

31. Ce pays a renoncé à produire des armes nucléaires mais, sur le plan technique, il est bien placé pour le faire. Grand producteur d'uranium (plusieurs milliers de tonnes de métal par an), le Canada a participé au programme d'armes

clear weapons project and has since concentrated on developing civilian nuclear power reactors. A Canadian-designed reactor has been constructed in India.

32. The first large reactor, NRX of some 20 MWt, became operational in 1947. Three others (two operational) are shown in the table of nuclear reactors.

#### *China*

33. The imminent explosion of a Chinese nuclear bomb has been confidently announced in the press on many occasions over the last five years. The latest announcement by the Chinese Foreign Minister, Marshal Chen Yi<sup>1</sup>, is that China's objective was to be equipped with atomic bombs and missiles "within a few years"; an atomic bomb could not be exploded "for several years..."

34. All that is known is that a Russian-supplied experimental reactor near Peking, of 5 MWt, using enriched uranium, has been operating since 1958. This is not large enough to supply significant quantities of plutonium, and as Russian technical assistance has been withdrawn, China could not replace the fuel without building an isotope separation plant. The construction of a large power reactor using natural uranium, entirely from Chinese resources, would require a large industrial effort, and it is possible that full priority has not been given to the project in view of the pressing need to develop industry in other directions.

35. China undoubtedly has a number of nuclear scientists capable of supervising the operation, including some trained in United States universities.

#### *Egypt*

36. The possession of even the most primitive nuclear weapons system by Egypt would entirely upset the balance of power in Africa and the Middle East. Egyptian work on short-range missiles, employing German scientists, has received wide publicity.

37. It is not likely, however, that such a system could be developed from Egypt's own resources, but great interest attaches to any nuclear installations in this country. A refinery for processing 350 tons of uranium ore a year started up at the end of 1960; a small research power reactor (2 MWt) supplied by Russia has been operating since October 1961; a contract with a British firm of consultants was signed in 1963 for the design and supervision of a nuclear power station of some 600 MWt to be operational in 1968.

#### *Germany*

38. In the framework of the modified Brussels Treaty this country has renounced the production of nuclear weapons on its territory. Germany is active in the field of nuclear engineering; small power reactors supplied by the United States began operating from 1957 onwards and German-designed nuclear power stations are now being built (see table of nuclear reactors). There are uranium ore deposits in Germany and a uranium refinery is in operation for treating ore.

#### *India*

39. India has both the largest and most self-sufficient nuclear programme in Asia, but is committed to devoting it exclusively to peaceful purposes. Uranium and thorium are mined and processed in the country and fuel elements for reactors are produced. The first large power reactor (40 MWt) to Canadian design has been operational since 1960 and the large Tarapur nuclear power station (1,600 MWt) is under construction, to be operational in 1965. This is being built under an agreement with the United States; although India made every effort to avoid accepting controls which would restrict the uses to which irradiated fuel elements could be put, the agreement provides, as do all similar United States bilateral agreements, for physical control to be exercised by the United States. A decision has been taken to build a third large reactor (800 MWt) to Canadian design, but using purely Indian resources, which will be under entirely Indian control.

1. Addressing Japanese Journalists in Peking on 28th October 1963.

nucléaires pendant la guerre et, depuis lors, il s'est consacré à la mise au point de réacteurs nucléaires civils. Un réacteur de conception canadienne a été construit en Inde.

32. Le premier grand réacteur, N.R.X., de 20 MWt environ, est entré en service en 1947. Trois autres, dont deux déjà en service, figurent au tableau des réacteurs nucléaires.

#### *Chine*

33. Au cours des cinq dernières années, les journaux ont annoncé, à maintes reprises, l'explosion imminente d'une bombe nucléaire chinoise. Selon la dernière déclaration faite par le maréchal Chen Yi<sup>1</sup>, Ministre des affaires étrangères, l'objectif de la Chine serait de se doter de bombes atomiques et d'engins « dans quelques années » ; l'explosion d'une bombe atomique ne pourrait intervenir avant « plusieurs années... ».

34. On sait simplement qu'un réacteur expérimental fourni par les Russes fonctionne depuis 1958 près de Pékin ; il s'agit d'un réacteur d'une puissance thermique de 5 MW à uranium enrichi. Cette puissance n'est pas suffisante pour produire d'importantes quantités de plutonium et, étant donné que l'assistance technique soviétique a cessé, la Chine ne pourrait remplacer le combustible sans construire une installation de séparation isotopique. La construction d'un gros réacteur à uranium naturel, uniquement à partir des ressources chinoises, demanderait un effort industriel considérable, et il se peut que la priorité absolue n'ait pas été donnée à ce projet, compte tenu de l'urgente nécessité de développer d'autres secteurs industriels.

35. La Chine dispose sans aucun doute d'un certain nombre de savants nucléaires capables de contrôler le fonctionnement de ses réacteurs, notamment quelques spécialistes formés dans les universités américaines.

#### *Egypte*

36. Si l'Égypte possédait un système d'armes nucléaires, aussi primitif soit-il, l'équilibre des forces serait bouleversé en Afrique et au Moyen-Orient. Une large publicité a été faite aux travaux égyptiens sur des engins de courte portée, travaux effectués avec l'aide de savants allemands.

1. S'adressant à des journalistes japonais à Pékin, le 28 octobre 1963.

37. Il est peu probable toutefois qu'un système de ce genre puisse être mis au point à partir des seules ressources égyptiennes, mais on attache un grand intérêt à toute installation nucléaire dans ce pays. Une raffinerie est entrée en service à la fin de 1960, qui peut traiter 350 tonnes de minerai d'uranium par an ; un petit réacteur expérimental (2 MWt), fourni par la Russie, fonctionne depuis octobre 1961 ; un contrat a été passé en 1963 avec une société d'ingénieurs-conseils britannique en vue de la construction et du contrôle d'une centrale nucléaire d'une puissance thermique de 600 MW environ, qui devrait entrer en service en 1968.

#### *Allemagne*

38. Dans le cadre du Traité de Bruxelles modifié, ce pays a renoncé à produire des armes nucléaires sur son territoire. L'Allemagne poursuit des activités dans le domaine du génie nucléaire ; de petits réacteurs fournis par les États-Unis ont commencé d'être mis en service à partir de 1957, et des centrales nucléaires de conception allemande sont actuellement construites (voir tableau des réacteurs nucléaires). On trouve sur le territoire allemand des gisements de minerai d'uranium, et une raffinerie d'uranium fonctionne pour traiter le minerai.

#### *Inde*

39. De tous les pays d'Asie, l'Inde a le programme nucléaire le plus important et qui se suffit le plus à lui-même, mais elle s'est engagée à appliquer ce programme à des fins exclusivement pacifiques. Elle exploite des mines d'uranium et de thorium, traite le minerai extrait et produit des éléments de combustible pour les réacteurs. Le premier grand réacteur (40 MWt), de conception canadienne, est en service depuis 1960 ; la grande centrale nucléaire de Tarapur (1.600 MWt) est en cours de construction et entrera en service en 1965. Elle est construite aux termes d'un accord passé avec les États-Unis ; certes, l'Inde fait tout ce qui est en son pouvoir pour éviter d'accepter des contrôles qui restreindraient l'utilisation qu'elle pourrait faire des éléments de combustible irradié, mais l'accord prévoit, de même que tous les accords bilatéraux de ce genre passés avec les États-Unis, qu'un contrôle matériel sera exercé par ces derniers. La décision a été prise de construire un troisième gros réacteur (800 MWt) ; il sera de conception canadienne, mais utilisera des ressources entièrement indiennes et sera entièrement placé sous contrôle indien.

40. A pilot plant for the chemical separation of plutonium is to operate in 1963 (project Phoenix). Thus India is the only country in the world, apart from the four nuclear weapons powers, to be in a position to produce a nuclear explosion immediately it chooses to do so.

41. The long-term plan for nuclear energy is to irradiate thorium (there are large thorium deposits in India) in breeder reactors to produce fissile uranium 233, a substance which has not so far been employed in nuclear weapons. With a suitable chemical extraction plant for the uranium 233, India would probably be in a position to use this material for the construction of thermonuclear weapons, without having to construct the expensive isotope separation plants used in all other countries producing thermonuclear weapons.

#### *Israel*

42. Surrounded by a hostile Arab world, Israel has obvious incentives to look to her defences. A diplomatic stir was caused in December 1960 when Israel disclosed — after the United States had asked for information on the matter — that a small (24 MWt) power reactor was being built with the assistance of a French firm at Dimona in the Negev. The project had then been under construction in complete secrecy for a year; it is due to be operational in 1964.

43. While this reactor might produce enough plutonium for one bomb a year, no plans have been reported for any plutonium extraction plant. The disturbing features are that no reference to this reactor is made in the official government reports on the nuclear programme, and that various misleading descriptions were being given to officials of foreign governments concerning the purpose of the construction work being carried out. Neither France nor Israel has revealed details of any agreement for the supply of fuel.

44. A smaller research reactor (5 MWt) using enriched uranium supplied by the United States is in operation. There is a decision in principle to construct a first nuclear power station by the end of the decade.

#### *Italy*

45. After Britain and France, Italy has the largest nuclear power programme (see the table of nuclear reactors) in Europe but has no domestic sources of ore. The large power reactors which are capable of producing military grade plutonium are operated under agreement with supplying countries (United Kingdom, United States) which process the fuel elements.

#### *Japan*

46. The large power reactor at Tokai Mura will be fuelled under an agreement with the United Kingdom, which will provide the fuel elements and process them. The 10 MWt research reactor is subject to United States physical controls. Thus the large potential plutonium production capacity of the Japanese power reactors will not be available for military purposes unless Japan finds sources of uranium free of controls and constructs its own fuel element fabrication plant and plutonium separation plant. The two latter steps are well within Japan's technological and industrial capabilities.

#### *Netherlands*

47. A test reactor of 20 MWt has been operating at Petten since 1961 under United States controls and there are several smaller research reactors. A power station of 200 MWt is planned for 1967. Although technologically developed, the Netherlands has no domestic ore supplies and has no plant for producing fuel elements or for separating plutonium.

#### *Norway*

48. Norway has for many years been a producer of heavy water, of major interest as a moderator in compact reactors, and has had a 20 MWt test reactor working at Halden since 1959. Supplied with fuel elements initially by the United Kingdom, under the usual controls, it is now operated jointly by the European Nuclear Energy Agency. Norway does not have the ancillary plant that would be required for the production of nuclear weapons.

40. Une unité pilote pour la séparation chimique du plutonium doit entrer en service en 1963 (projet Phoenix). Ainsi, l'Inde est le seul pays au monde, en dehors des quatre puissances productrices d'armes nucléaires, à être capable de procéder à un essai nucléaire dès qu'elle décidera de le faire.

41. Le programme à long terme d'énergie nucléaire envisage d'irradier du thorium (il existe d'importants gisements de thorium en Inde) dans des réacteurs de type *breeder* en vue de produire de l'uranium 233 fissile, matière qui n'a pas encore été utilisée jusqu'ici pour la fabrication d'armes nucléaires. Grâce à une usine chimique adéquate pour l'extraction de l'uranium 233, l'Inde serait probablement à même d'utiliser cette matière pour la fabrication d'armes thermonucléaires, sans avoir à construire les installations de séparation isotopique onéreuses utilisées dans tous les autres pays producteurs d'armes nucléaires.

#### Israël

42. Il est évident qu'Israël, placé au cœur d'un monde arabe hostile, est fortement poussé à se préoccuper de sa défense. L'annonce, en décembre 1960, par le gouvernement israélien, — après que les États-Unis aient demandé des renseignements sur cette affaire — qu'un petit réacteur (24 MWt) était en cours de construction avec l'aide d'une société française à Dimona, dans le Négueb, a provoqué un certain émoi dans les milieux diplomatiques. A cette date, le projet était en cours d'exécution depuis un an, et ce dans le secret le plus complet ; ce réacteur sera mis en service en 1964.

43. Ce réacteur peut assurément produire suffisamment de plutonium pour fabriquer une bombe par an, mais il n'existerait pas de programme pour la construction d'installations d'extraction de plutonium. L'inquiétude naît de ce que les rapports gouvernementaux officiels sur le programme nucléaire ne font pas mention de ce réacteur, et du fait que des renseignements divers et contradictoires ont été donnés aux fonctionnaires des gouvernements étrangers touchant l'objectif des travaux en cours. Ni la France ni Israël n'ont révélé les détails d'un accord visant la fourniture de combustible.

44. Un réacteur de recherche plus petit (5 MWt), à uranium enrichi, fourni par les États-Unis, est actuellement en service. Le principe de la construction d'une première centrale nucléaire avant la fin de la présente décennie a été retenu.

#### Italie

45. L'Italie vient après la Grande-Bretagne et la France, pour ce qui est de l'importance des programmes nucléaires en Europe (voir le tableau des réacteurs nucléaires), mais elle n'a pas de gisements de minerai sur son territoire. Les grands réacteurs en mesure de produire du plutonium à usage militaire fonctionnent dans le cadre d'un accord passé avec les pays fournisseurs (Royaume-Uni, États-Unis) qui traitent les éléments de combustible.

#### Japon

46. Le grand réacteur de Tokai Mura sera approvisionné en combustible dans le cadre de l'accord passé avec le Royaume-Uni, qui lui fournira et traitera les éléments de combustible. Le réacteur de recherche de 10 MWt est assujéti au contrôle matériel des États-Unis. De ce fait, l'important potentiel de production en plutonium des réacteurs japonais ne sera pas disponible à des fins militaires si le Japon n'a pas accès à des sources d'uranium non soumises à contrôle et s'il ne construit pas ses propres installations de production d'éléments de combustible et de séparation du plutonium. Les possibilités industrielles et techniques du Japon lui permettent parfaitement de combler ces deux dernières lacunes.

#### Pays-Bas

47. Un réacteur expérimental de 20 MWt fonctionne à Petten depuis 1961 sous contrôle américain, et il existe plusieurs petits réacteurs de recherche. Une centrale d'une puissance installée de 200 MWt est prévue pour 1967. En dépit d'un niveau technique élevé, les Pays-Bas ne disposent pas de sources nationales de minerai et ils n'ont pas d'installations pour la production des éléments de combustible ou pour la séparation du plutonium.

#### Norvège

48. La Norvège a été pendant de nombreuses années un producteur d'eau lourde, dont l'intérêt principal est de servir de modérateur dans les réacteurs compacts. Un réacteur expérimental de 20 MWt est en service à Halden depuis 1959. Alimenté à l'origine en éléments de combustible par le Royaume-Uni, moyennant les contrôles habituels, il fonctionne actuellement dans le cadre de l'exploitation commune de l'Agence Européenne pour l'Énergie Nucléaire. La Norvège ne

*South Africa*

49. The political isolation of South Africa in the African Continent provides obvious incentives but the general technological development of the country would hamper a nuclear weapons project. However, South Africa is an important producer of uranium concentrates, as a by-product of gold-mining, and a member of the South African Atomic Energy Board was reported in July 1961 as having advocated the production of nuclear weapons — a proposal which found no official support. A 20 MWt test reactor supplied by the United States under controls is scheduled to be operating at the end of 1963.

*Sweden*

50. Sweden has a small but self-sufficient nuclear power programme based on domestic uranium production. The reactor programme is large enough to supply substantial amounts of plutonium, and a plutonium separation plant is under construction. Sweden can thus produce a nuclear weapon any time it chooses.

51. On 6th August 1963, the Swedish Ministry issued a press communiqué announcing that Sweden would sign the Moscow Test Ban Treaty :

“... As to the question of Swedish nuclear weapons, our policy has been to refrain from a decision in either direction for the time being. By signing the present Treaty, the only engagement we take upon ourselves is not to carry out certain types of nuclear tests. But it has always been clear that progress in the field of disarmament, in the first place the reaching of a test-ban agreement, must influence our considerations as to the question of acquiring our own nuclear weapons. ...this first important step which the Moscow Treaty constitutes may have a decisive importance for our position regarding Swedish nuclear weapons.”

*Switzerland*

52. In addition to a 20 MWt test reactor at Würenlingen, a 30 MWt nuclear power station is being built at Lucens to be operational in 1965, the fuel elements being supplied under United States control. Switzerland has not exploited domestic uranium ores which are of low grade. Even more vigorously than Sweden, Switzerland has publicly maintained its right to equip its forces with *tactical* nuclear weapons. A government communiqué was issued on 23rd August 1963 announcing the intention to sign the Moscow partial Test Ban Treaty :

“... Although, by signing the agreement on the partial suspension of nuclear weapons tests, the intention of the Federal Council is to demonstrate its desire to see a spirit of genuine peace arise in the world, it wishes to make it clear that Switzerland quite naturally reserves its freedom to decide on its nuclear armament; only the development of the situation will influence its decisions in this field. ...”

*USSR and Satellites*

53. No attempt is made here to analyse the nuclear resources of these countries as much less information is made public. It is however interesting to note that information has been released on power reactors constructed under Russian auspices in Czechoslovakia, the Soviet zone of Germany, Poland and Rumania, although they are no doubt operated under strict Russian control.

---

*Sources :* Annual Reports of: Euratom, European Nuclear Energy Agency, United Kingdom Atomic Energy Authority, the French Commissariat à l'Énergie Atomique, United States Atomic Energy Commission. “The Nth Country Problem Today” (Hohenemser) American Academy of Arts and Sciences 1962, “The Spread of Nuclear Weapons” (Beaton and Maddox) Institute of Strategic Studies, 1962.

dispose pas des installations auxiliaires qui seraient nécessaires pour la production des armes nucléaires.

### *Afrique du Sud*

49. L'isolement politique de l'Afrique du Sud sur le continent africain joue évidemment un rôle stimulant, mais le développement technique général du pays met obstacle à la réalisation d'un programme de production d'armes nucléaires. Toutefois, l'Afrique du Sud est un important producteur de concentrés d'uranium, en tant que sous-produits de l'extraction de l'or ; un membre du Bureau de l'énergie atomique d'Afrique du Sud aurait préconisé, en juillet 1961, la production d'armes nucléaires par son pays, mais cette proposition n'aurait pas rencontré de soutien officiel. Un réacteur expérimental de 20 MWt fourni par les Etats-Unis, sous contrôle, doit entrer en service à la fin de 1963.

### *Suède*

50. La Suède a un programme nucléaire modeste, mais qui se suffit à lui-même étant donné qu'il est basé sur la production nationale d'uranium. Son programme, en ce qui concerne les réacteurs, est suffisamment important pour fournir des quantités substantielles de plutonium ; d'autre part, une installation de séparation du plutonium est en cours de construction. La Suède peut ainsi produire une arme nucléaire dès qu'elle décidera de le faire.

51. Le 6 août 1963, le ministre suédois des affaires étrangères a publié un communiqué de presse annonçant que la Suède signerait le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires :

« ... En ce qui concerne la question des armes nucléaires suédoises, nous avons eu pour politique de ne prendre, pour l'instant, aucune décision ni dans un sens ni dans l'autre. ... En signant le présent traité, le seul engagement que nous prenions est celui de ne pas effectuer certains types d'essais nucléaires. Mais il nous est toujours apparu clairement que les progrès intervenus dans le domaine du désarmement, en premier lieu la conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires, devaient influencer nos considérations en ce qui concerne l'acquisition d'armes nucléaires nationales. ... Le premier pas important que constitue le Traité

de Moscou peut avoir une importance décisive pour notre position en ce qui concerne la question des armes nucléaires suédoises. »

### *Suisse*

52. Outre un réacteur expérimental de 20 MWt installé à Würenlingen, une centrale nucléaire d'une puissance installée de 30 MWt est actuellement en construction à Lucens et entrera en service en 1965 ; les éléments de combustible seront fournis sous contrôle américain. La Suisse n'a pas exploité ses gisements de minerai d'uranium qui sont de médiocre qualité. Dans des termes encore plus vigoureux que la Suède, la Suisse a publiquement affirmé son droit d'équiper ses forces armées en armes nucléaires tactiques. Le gouvernement a publié un communiqué le 23 août 1963, dans lequel il a annoncé son intention de signer le Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires :

« ... Si, en signant l'accord sur l'arrêt partiel des essais d'armes nucléaires, le Conseil fédéral veut montrer son désir de voir s'établir dans le monde un climat de paix sincère, il tient cependant à relever que la Suisse garde, cela va sans dire, sa liberté de décider de son armement nucléaire ; seule l'évolution de la situation influencera ses décisions dans ce domaine... »

### *Union Soviétique et satellites*

53. Il ne sera pas tenté ici d'analyser les ressources nucléaires de ces pays, étant donné le peu de renseignements rendus publics. Il est cependant intéressant de noter que des renseignements ont été fournis sur les réacteurs construits sous les auspices soviétiques, en Tchécoslovaquie, dans la zone soviétique d'Allemagne, en Pologne et en Roumanie, encore que ces réacteurs fonctionnent sans aucun doute sous un contrôle soviétique strict.

*Sources :* Rapports annuels de : Euratom ; Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire ; Autorité de l'Energie Atomique du Royaume-Uni ; Commissariat à l'Energie Atomique de la République Française ; Commission de l'Energie Atomique des Etats-Unis ; « The Nth Country Problem Today » (Hohenemser), Académie américaine des arts et sciences 1962 ; « The Spread of Nuclear Weapons » (Beaton and Maddox), Institut d'études stratégiques, 1962.

**Potential nuclear weapon production capabilities**

**Nuclear power reactors  
in countries other than France, the United Kingdom, the United States and Russia**

Country	Name of Reactor	Location	Power (Mega- watts thermal)	Status	Date of Com- pletion
Belgium .....	BR-3	Mol	43	o	1962
Canada .....	NRU	Chalk River	200	o	1957
	NPD-2	Des Joachims, Ontario	83	o	1962
	CANDU	Douglas Point	698	c	1965
Czechoslovakia .....	HWGCR	Bohunice, Slovakia	590	c	1965
Germany.....	VAK	Kahl	60	o	1960
(Federal Republic)	AVR	Julich	60	c	1963
	MZFR	Karlsruhe	200	c	1964
	KRB	Gundremmingen	900	c	1965
	KBWP	Obrigheim	600	d	1967
Germany (East) .....	Atomkraftwerk	Neugolbsaw	265	c	1963
India .....	CIR	Trombay	40	o	1960
	—	Tarapur	1 600	c	1965
	—	Rajasthan	800	d	?
Israel .....	—	Dimona	24	c	1964
Italy .....	SIMEA	Latina	710	o	1962
	SENN	Garigliano	600	o	1963
	SELNI	Milan	825	c	1964
Japan .....	BWR	Tokai-Mura	50	o	1963
	GCR	Tokai-Mura	600	c	1964
Netherlands .....	SEP	Dodeward	200	d	?
Sweden .....	R 3	Agesta	65-55	o	1963
	R 4	Marviken	400	d	1968
	—	Simpervarp	170	d	1965
Switzerland .....	—	Lucens	30	c	1965

Sources: 1. Directory of Nuclear Reactors, Volume I, Power Reactors. International Atomic Energy Agency, June 1959.

2. Fifth Report of the European Nuclear Energy Agency, September 1963.

3. Nuclear Power, January 1962. Nucleonics, August 1963.

Status: o, operating; c, under construction; d, decided.

N.B. — This table lists only reactors of about 50 MW (or in some cases 20 MWt) thermal power or more (i. e. capable of producing significant quantities of plutonium), the construction of which has been definitely ordered; a few are test or research reactors. There are many more projects for power reactors out to tender, and a list of low-power research reactors would be several times as long and include fifty countries. The potential plutonium production capacity can be taken to be 2 kg per year per 10 MWt power.



**Potentiel de production d'armes nucléaires**

**Réacteurs nucléaires de puissance**

*dans les pays autres que la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la Russie*

Pays	Nom du réacteur	Emplacement	Puissance (ther- mique) Megawatts	Stade	Date d'achève- ment
Belgique .....	BR-3	Mol	43	s	1962
Canada .....	NRU	Chalk River	200	s	1957
	NPD-2	Des Joachims, Ontario	83	s	1962
	CANDU	Douglas Point	698	c	1965
Tchécoslovaquie .....	HWGCR	Bohunice, Slovaquie	590	c	1965
République Fédérale d'Allemagne .....	VAK	Kahl	60	s	1960
	AVR	Julich	60	c	1963
	MZFR	Karlsruhe	200	c	1964
	KRB	Gundremmingen	900	c	1965
	KBWP	Obrigheim	600	d	1967
Allemagne orientale..	Atomkraftwerk	Neugolbsaw	265	c	1963
Inde .....	CIR	Trombay	40	s	1960
	—	Tarapur	1 600	c	1965
	—	Rajasthan	800	d	?
Israël .....	—	Dimona	24	c	1964
Italie .....	SIMEA	Latina	710	s	1962
	SENN	Garigliano	600	s	1963
	SELNI	Milan	825	c	1964
Japon .....	BWR	Tokai-Mura	50	s	1963
	GCR	Tokai-Mura	600	c	1964
Pays-Bas .....	SEP	Dodeward	200	d	?
Suède .....	R 3	Agesta	65-55	s	1963
	R 4	Marviken	400	d	1968
	—	Simpervarp	170	d	1965
Suisse .....	—	Lucens	30	c	1965

*Sources* : 1. Répertoire des réacteurs nucléaires, tome I, Réacteurs de puissance ; Agence Internationale de l'Energie Atomique, juin 1959.

2. Cinquième rapport de l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire, septembre 1963.

3. Nuclear Power, janvier 1962. Nucleonics, août 1963.

*Stade* : s : en service ; c : en construction ; d : construction décidée.

N.B. — Ce tableau donne simplement la liste des réacteurs d'une puissance thermique égale ou supérieure à une cinquantaine de MW ou, dans certains cas, à une vingtaine de MW (c'est-à-dire capables de produire une quantité appréciable de plutonium), et dont la construction a été formellement décidée ; quelques-uns d'entre eux sont des réacteurs expérimentaux ou de recherche. Il existe beaucoup d'autres projets pour lesquels des appels d'offre ont été lancés, et la liste des réacteurs de recherche de faible puissance serait plusieurs fois plus longue et comprendrait cinquante pays. Pour une puissance thermique de 10 MW, le potentiel de production en plutonium peut être estimé à 2 kg par an.

*State of European Security*  
*The NATO nuclear force*

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**

*tabled by Mr. George Brown on behalf of the Socialist Group*

---

In the preamble to the draft Recommendation, leave out the last two paragraphs and insert :

“Concerned to avoid the dangers inherent in any increase in the number of independent nuclear forces ;

Considering that the control on nuclear weapons is a political problem ; that from a military point of view the co-ordination and modernisation of existing nuclear resources is as important as a numerical increase in such resources ;

Considering that the Alliance should concentrate its efforts on evolving a system of joint political control over the nuclear weapons within the Alliance,”

---

1. See 11th Sitting, 4th December 1963 (Amendment adopted).

*Etat de la sécurité européenne*  
*La force nucléaire O.T.A.N.*

---

**AMENDEMENT N° 1<sup>1</sup>**

*présenté par M. George Brown au nom du groupe socialiste*

---

Dans le préambule du projet de recommandation, remplacer les deux derniers alinéas par les alinéas suivants :

« Soucieuse d'éviter les dangers que comporte la prolifération de forces nucléaires indépendantes ;

Considérant que le contrôle des armes nucléaires est un problème politique ; que, du point de vue militaire, la coordination et la modernisation des ressources nucléaires existantes sont aussi importantes que l'accroissement quantitatif de ces ressources ;

Considérant que l'Alliance devrait faire porter ses efforts sur la mise au point d'un système de contrôle politique commun des armes nucléaires au sein de l'Alliance, »

---

1. Voir 11<sup>e</sup> séance, 4 décembre 1963 (Adoption de l'amendement).

***State of European Security***  
***The NATO nuclear force***

---

**AMENDMENT No. 2<sup>1</sup>**

***tabled by Mr. George Brown on behalf of the Socialist Group***

---

In the text of the draft Recommendation proper, leave out paragraphs 3 to 7 and insert :

“3. That there be developed within NATO a unified strategic planning system aimed at the development of a common strategy and of common rules for the use of both nuclear and non-nuclear forces ;

4. That to this end NATO governments undertake consultations toward the elevation of the NATO Council into a high-level allied forum for unified strategic planning with appropriate military advisory staff, the membership of such a revised NATO Council to be drawn from the highest levels of government ;

5. That such a revised NATO Council should engage in strategic planning in the broadest sense ; political as well as military planning on questions affecting war and peace.”

---

1. See 11th Sitting, 4th December 1963 (Amendment adopted).

*Etat de la sécurité européenne*  
*La force nucléaire O.T.A.N.*

---

**AMENDEMENT N° 2<sup>1</sup>**

*présenté par M. George Brown au nom du groupe socialiste*

---

Dans le dispositif du projet de recommandation, remplacer les paragraphes 3 à 7 par les paragraphes suivants :

« 3. Que soit institué au sein de l'O.T.A.N. un système de planification stratégique unifié, tendant à dégager une stratégie commune et des règles communes concernant l'utilisation des armes nucléaires et non nucléaires ;

4. Qu'à cette fin, les gouvernements de l'O.T.A.N. engagent des consultations en vue de transformer, à un niveau élevé, le Conseil de l'O.T.A.N. en un forum allié chargé de l'élaboration de plans stratégiques unifiés et pourvu des conseillers militaires appropriés, les membres du Conseil de l'O.T.A.N., ainsi modifié, provenant des sphères gouvernementales les plus élevées ;

5. Que le Conseil de l'O.T.A.N. ainsi modifié s'emploie à élaborer des plans stratégiques — au sens le plus large du terme — plans politiques aussi bien que militaires sur les questions intéressant la guerre et la paix. »

---

1. Voir 11<sup>e</sup> séance, 4 décembre 1963 (Adoption de l'amendement).

**Reform of the Permanent Council and Secretariat-General**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the General Affairs Committee <sup>2</sup>  
by Mr. de Grailly, Rapporteur**

**TABLE OF CONTENTS**

**DRAFT RECOMMENDATION**  
on the reform of the Permanent Council and Secretariat-General

**EXPLANATORY MEMORANDUM**  
submitted by Mr. de Grailly, Rapporteur

Introduction

I. Background

II. The Council

III. The Secretary-General

IV. The Secretariat-General

Conclusion

**APPENDICES :**

I. Table of Establishment (September 1955)

II. Present Table of Establishment (Autumn 1963)

III. Proposed Table of Establishment

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Badini Confalonieri* (Chairman); MM. *Meyer*, *Bettiol* (Vice-Chairmen); MM. *Achenbach*, *Berkhan*, *Cliffe*, *Cravatte*, *Diepenhorst*, *Ehm* (Substitute : *Gauthier*), *Kalb* (Substitute : *de Grailly*), *Kirk* (Substitute : *Ridley*), *Lemaire* (Substitute : *Michaud*),

*Lenze*, *Leynen*, *Macmillan*, *Mathew*, *Montini* (Substitute : *Sibille*), *Motz* (Substitute : *Moller*), *Patijn* (Substitute : *Vos*), *Pfimlin*, *Pic*, *Pierson*, *Mrs. Stoffels-van Haften*, MM. *Stonehouse*, *Zimmer*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Réforme du Conseil permanent et du Secrétariat général**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales <sup>2</sup>  
par M. de Grailly, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur la réforme du Conseil permanent et du Secrétariat général

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. de Grailly, rapporteur

Introduction

I. Historique

II. Le Conseil

III. Le Secrétaire général

IV. Le Secrétariat général

Conclusion

ANNEXES :

I. Organigramme (septembre 1955)

II. Organigramme actuel (automne 1963)

III. Organigramme proposé

---

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. Membres de la Commission : M. *Badini Confalonieri* (président); MM. *Meyer*, *Bettiol* (vice-présidents); MM. *Achenbach*, *Berkhan*, *Cliffe*, *Cravatte*, *Diepenhorst*, *Ehm* (suppléant : *Gauthier*), *Kalb* (suppléant : *de Grailly*), *Kirk* (suppléant : *Ridley*), *Lemaire* (suppléant : *Michaud*),

*Lenze*, *Leynen*, *Macmillan*, *Mathew*, *Montini* (suppléant : *Sibille*), *Motz* (suppléant : *Molter*), *Patijn* (suppléant : *Vos*), *Pfimlin*, *Pic*, *Pierson*, *Mme Stoffels-van Haften*, MM. *Stonehouse*, *Zimmer*.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

***Draft Recommendation***  
***on the reform of the Permanent Council and Secretariat-General***

The Assembly,

Considering the proposal of the EEC Council of 11th July 1963 for the organisation in the framework of WEU of quarterly meetings to enable the member States to hold exchanges of views on the European economic situation ;

Noting the communiqué of the Council of 26th October last ;

Recalling its Recommendations 19 and 38 on the appointment of a political Secretary-General as Head of the ministerial services of the organisation ;

Welcoming the resumption of ministerial meetings every three months,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Improve the functioning of the permanent Council by the following measures :
  - (a) appointment of permanent representatives responsible for the operation of the permanent Council,
  - (b) regrouping of the permanent national delegations insofar as possible in the same premises as the Secretariat-General ;
2. Appoint as Secretary-General of WEU, after consulting the Presidential Committee of the Assembly, a leading political personality with the necessary qualifications ;
3. Arrange for the Secretary-General to be provided with more effective assistance, in view of the present tasks of Western European Union, and in particular by authorising him to reorganise his services in accordance with the table of establishment appended to the report, this reorganisation to include :
  - (a) creation of services for political and economic affairs and co-operation with international organisations,
  - (b) creation of a division responsible for defence questions under the Assistant Secretary-General.



**Projet de recommandation**  
**sur la réforme du Conseil permanent et du Secrétariat général**

L'Assemblée,

Considérant la proposition du Conseil de la C.E.E. en date du 11 juillet 1963 en vue de l'organisation, dans le cadre de l'U.E.O., de réunions trimestrielles destinées à permettre aux Etats membres de procéder à des échanges de vues sur la situation économique européenne ;

Prenant note du communiqué du Conseil en date du 26 octobre dernier ;

Rappelant ses Recommandations n<sup>os</sup> 19 et 38 sur la désignation d'un Secrétaire général politique à la tête du service de l'organisation ministérielle ;

Se félicitant de la reprise des réunions ministérielles à un rythme trimestriel,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'améliorer le fonctionnement du Conseil permanent par les mesures suivantes :
  - (a) désignation de représentants permanents chargés du fonctionnement du Conseil permanent,
  - (b) le regroupement des services des délégations permanentes nationales dans la mesure du possible dans les mêmes locaux que ceux du Secrétariat général ;
2. De désigner au poste de Secrétaire général de l'U.E.O., après consultation du Comité des Présidents de l'Assemblée, une personnalité politique de premier plan ayant les qualifications nécessaires ;
3. De faire en sorte que le Secrétaire général soit assisté plus efficacement, compte tenu des tâches actuelles de l'Union de l'Europe Occidentale, notamment en lui permettant de réorganiser ses services conformément à l'organigramme joint au rapport, cette nouvelle organisation comportant :
  - (a) création de services politique, économique et de coopération avec les institutions internationales,
  - (b) création, auprès du Secrétaire général adjoint, d'une division chargée des questions de défense.

## Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. de Grailly, Rapporteur)

### Introduction

1. Is it necessary to recall the importance of Western European Union at a time when the Assembly decides to examine once again the functioning of the institution? No-one doubts the value of this diplomatic instrument which was the result of the long drawn-out bargaining started in 1952 between the western allies for the integration of the Federal Republic of Germany into the western Alliance. Today it is still an important part of the network of international conventions and treaties which is the basis of the organisation of the free world, the Alliance and Europe. But in actual fact treaties are applied only if the States have the will to apply them, if this is in their interest and if the international situation makes it necessary. Otherwise they remain null and void, and many are the treaties in the history of diplomacy which have not been applied in practice.

2. The clauses of the Paris Agreements which are so important for the organisation of the West are not in question. Conversely, there has possibly been some doubt in past years as to the effective rôle of the inter-State institutions created by the Paris Agreements when comparing the highly ambitious aims set by the signatories and the mediocre results obtained by the ministerial institutions. Finally, it has been repeatedly said that in Western European Union there was virtually only the Assembly to carry out effective work.

3. It would be unfair, however, not to recognise the rôle of the Council of WEU on certain occasions, particularly during 1960, and 1961. Justice has already been rendered by several eminent Rapporteurs to this Assembly. I shall merely point out that the possibilities of contacts and consultations afforded to the member States by the Council during these years required no special activity by the permanent institutions of WEU and it was possible to organise these meetings without changing in any way the framework provided by the signatories of the Paris Agreements.

### I. Background

4. To make a better appraisal of the intentions of the statesmen and diplomats who prepared and negotiated the Paris Agreements, it is necessary to revert for a few moments to the political situation in Europe in 1954. It will probably be recalled that the failure of the European Defence Community and of the stillborn plan for a European political community led to serious doubts regarding the chances of survival of the formulae for six-power European unification. Indeed, it was a serious setback for most advocates of this policy when events proved that their views were premature. In these circumstances the advent of the Paris Agreements seemed to be a fresh start for a more conventional type of European co-operation, but extended to a wider group of nations, and at the time they were welcomed — across the Channel — as the possible nucleus of European integration. Thus, the signatories of the Paris Agreements were justified in creating an institution with general competence, not confined merely to defence questions, which, *inter alia*, could deal with political, economic, cultural and social matters. The classical framework of this purely inter-State institution was completed by an Assembly whose powers were ill-defined but not, however, described as consultative.

5. To meet the requirements of this institution, the authors of the Paris Agreements made provision for a Council composed of representatives of the member States, logically the Ministers for Foreign Affairs, but according to the letter of the Treaty there was nothing to prevent the Heads of Government or any other Minister being appointed to sit on this Council. It was also stipulated that the Council should be so organised as to function permanently, and in particular to deal with the politico-military tasks which were the primary reason for the negotiation of the Agreements. Detailed and explicit provision was also made in the Treaty

## **Exposé des motifs**

*(présenté par M. de Grailly, rapporteur)*

### **Introduction**

1. Faut-il rappeler l'importance de l'Union de l'Europe Occidentale au moment où l'Assemblée décide de se pencher une fois de plus sur le fonctionnement de l'institution ? Personne ne met en doute la valeur de l'instrument diplomatique qui est sorti de longues tractations entreprises dès 1950 entre les alliés occidentaux en vue d'intégrer la République Fédérale d'Allemagne à l'Alliance occidentale. Il demeure aujourd'hui encore une pièce importante de l'ensemble des traités et conventions internationaux sur lesquels repose l'organisation du monde libre, de l'Alliance et de l'Europe. Mais les traités ne sont appliqués, en fin de compte, que si les Etats ont la volonté de le faire ; s'ils y trouvent leur intérêt ; si la situation internationale le nécessite. Faute de quoi, ils demeurent caducs, et l'histoire diplomatique compte nombre de traités qui n'ont, finalement, pas été appliqués.

2. Les clauses des Accords de Paris, qui demeurent si importantes pour l'organisation de l'Occident, ne sont pas mises en cause. En revanche, le doute a pu naître quelquefois, au cours des années passées, sur le rôle effectif des institutions inter-étatiques qui ont été créées par les Accords de Paris, compte tenu des buts très ambitieux que s'étaient fixés les signataires et des médiocres résultats auxquels parvenaient les institutions ministérielles. Il a été dit et redit que, finalement, dans l'Union de l'Europe Occidentale, il n'y avait guère que l'Assemblée à effectuer un travail utile.

3. Il serait injuste, toutefois, de méconnaître le rôle du Conseil de l'U.E.O. à différentes reprises, spécialement au cours des années 1960 et 1961. D'éminents rapporteurs à cette Assemblée lui ont déjà rendu justice. Je me bornerai à noter que les possibilités de contacts et de consultations que le Conseil a offertes aux Etats membres au cours de ces années n'ont nécessité, de la part des institutions permanentes de l'U.E.O., aucune activité particulière, et il a été possible d'organiser ces réunions sans toucher en quoi que ce soit au schéma qui avait été prévu par les signataires des Accords de Paris.

### **I. Historique**

4. Il est nécessaire de revenir quelques instants sur la conjoncture politique, en Europe, en 1954, pour mieux comprendre les mobiles des hommes d'Etat et des diplomates qui ont préparé et négocié les Accords de Paris. On se souvient sans doute que l'échec de la Communauté Européenne de Défense et celui du projet mort-né de Communauté politique européenne avaient engendré un scepticisme profond quant aux chances de survie des formules d'unification européenne à Six. La plupart des promoteurs de cette politique venaient, en effet, de se voir infliger un démenti par les événements qui prouvaient que les vues de ces personnalités étaient au moins prématurées. Les Accords de Paris, intervenant dans cette conjoncture, semblaient pouvoir donner le coup d'envoi d'une coopération européenne d'un modèle plus classique mais étendue à un groupe de nations plus large, et ils furent salués en leur temps — outre-Manche — comme le noyau possible de l'unité européenne. Dans ces conditions, il était légitime, de la part des signataires des Accords de Paris, de prévoir la création d'une institution qui aurait une vocation générale et non point limitée aux seules questions de défense, qui, notamment, pourrait traiter les questions politiques, économiques, culturelles et sociales. Le schéma classique de l'institution de caractère strictement inter-étatique était complété par la création d'une Assemblée dont les pouvoirs étaient mal définis mais qui, cependant, n'était pas décrite comme consultative.

5. Pour répondre aux besoins de l'institution ainsi créée, les auteurs des Accords de Paris avaient prévu un Conseil composé de représentants des Etats membres, logiquement des ministres des affaires étrangères, mais rien, dans la lettre du traité, n'empêche que les chefs de gouvernement ou tout autre ministre qu'ils entendraient déléguer ne composent ce Conseil. Ils avaient prévu également que le Conseil devrait être conçu de façon à fonctionner en permanence pour se préoccuper plus spécialement des tâches politico-militaires qui avaient été la cause directe de la négociation des Accords. Le traité prévoyait également, expressément et en détail, une Agence

for an Agency for the Control of Armaments whose duties were scrupulously described in the Protocols. At the same time, in an endeavour to save one of the more positive elements from the ruins of the EDC, i.e. the joint manufacture of armaments, plans were then laid for the creation of a body responsible for armaments production, which was eventually set up in 1955 in the form of the Standing Armaments Committee.

6. The Council was empowered to set up any subsidiary body it required. The terms of reference of this organ are intentionally very vague and it can be said that the WEU Council can be used by the member States for almost all major questions of joint interest in the political, economic, military, cultural or social fields.

7. Having instituted this body, the authors of the Paris Agreements provided it with a Secretariat-General, rather in the manner of the international Secretariat of NATO which, as will be recalled, was created two years after the signing of the North Atlantic Pact. This portrays fairly accurately the intentionally conventional views of the authors of the Paris Agreements. Their purpose was also to organise a balanced breakdown of nationalities within this Secretariat-General which is why the Secretary-General is flanked by three Assistants and a Director of the Agency of Assistant Secretary-General rank, all of different nationality.

8. Logically, this Secretariat-General should develop with the increase in the volume of questions dealt with in the Council and, as has just been said, there is practically no limit to its competence, at least according to the texts.

9. The Council and the Secretariat-General were created in a period of political vacuum in Europe, a vacuum which had to be filled, but also a period of transition since the accession of Germany to the western Alliance would inevitably bring about considerable changes in the balance of forces and international relations in Europe.

10. It is hardly necessary to recall that the period of ratification of the Paris Agreements, when the institution was being set up, coincided with a revival of six-power Europe, which, after the Messina Conference in December 1955,

was to result in the signing of the Treaties of Rome instituting Euratom and the Common Market on 25th March 1957. Nor is it necessary to recall that, rather than having to control the rearming of Germany, the European States had to beg for it. And finally, there was the Suez crisis which led to failure on the part of France and Britain. What is probably more important is the moral crisis in Britain, hesitating between its various vocations: Atlantic, imperial and European, and not occupying what seemed to be its appointed place in Western European Union. While the Six, from Messina to Venice and from Venice to Val Duchesse, were enthusiastically negotiating the great economic treaties, Britain was reverting to the proposals already put forward by Mr. Eden in 1952 in an attempt to revive wider European co-operation either in the Council of Europe or in the OEEC, or finally in an Atlantic framework. These attempts were doomed to failure since they took no account of the political determination of the Six on the increasingly firm foundation of Franco-German reconciliation. In December 1958, this failure was definite. It was to take Britain more than a year to prepare a new positive approach to the European initiatives of its neighbours.

11. That is why, in spite of international law, and in spite of continuous spurring from the Assembly, Western European Union has not been as effective as it should have been. Again, there has been no infringement of the Paris Agreements, but the spirit which animated the signatories of the Paris Agreements has not produced such remarkable effects as might have been hoped.



12. It must be admitted that in Autumn 1963 the situation is radically different from what it was in Autumn 1954. In Europe, the six-power European Communities have become powerful realities which have to be counted with and there is every indication that the member governments recognise that the road to European economic unification passes through the Communities. In the political field, it has been affirmed on several occasions — and this is an indication of the success of the Common Market — that the political edifice must be built wholly on the foundations provided by the European Economic Community. In the defence field, it was evident

pour le Contrôle des Armements dont l'objet de fonctionnement était décrit de manière minutieuse dans des protocoles tandis que, cherchant à sauver du naufrage de la C.E.D. l'un des éléments qui paraissait plus positif, à savoir la fabrication en commun des armements, il était envisagé, dès cette époque, de créer un organisme chargé de la production des armements qui devait voir le jour en 1955 avec le Comité Permanent des Armements.

6. Le Conseil était autorisé à créer tout organe subsidiaire dont il aurait besoin. Les termes de référence de cet organisme sont volontairement très vagues, et l'on peut dire que le Conseil de l'U.E.O. est susceptible d'être utilisé par les Etats membres pour à peu près toutes les grandes questions d'intérêt commun en matières politique, économique, militaire, culturelle ou sociale.

7. Après avoir créé cet organisme, les auteurs des Accords de Paris l'ont doté d'un Secrétariat général un peu à l'instar du Secrétariat international de l'O.T.A.N. qui, comme l'on s'en souvient, fut créé deux ans après la signature du Pacte de l'Atlantique Nord. La création de ce Secrétariat général reflète assez bien les vues expressément classiques des auteurs des Accords de Paris. Il était dans leur intention d'organiser un équilibre dans la représentation des nationalités au sein de ce Secrétariat général, ce qui explique que le Secrétaire général soit assisté de trois adjoints et d'un directeur de l'Agence du rang de Secrétaire général adjoint, les uns et les autres de nationalité différente.

8. Logiquement, ce Secrétariat général devait se développer au fur et à mesure de l'augmentation du volume des affaires traitées par le Conseil — et comme il vient d'être dit, il n'y a pratiquement pas de limites à sa compétence, du moins dans les textes.

9. La situation dans laquelle le Conseil et le Secrétariat général ont été institués était celle d'un vide politique en Europe, vide qu'il importait de combler, mais aussi période de transition puisque l'adhésion de l'Allemagne à l'Alliance occidentale devait fatalement modifier considérablement le rapport des forces et les rapports internationaux en Europe.

10. Est-il nécessaire de rappeler que la période de ratification des Accords de Paris, la période de mise en place de l'institution ont correspondu à une relance de l'Europe des Six qui, suivant la Conférence de Messine en décembre 1955,

devait aboutir le 25 mars 1957 à la signature des Traités de Rome instituant l'Euratom et le Marché Commun? Est-il nécessaire aussi de rappeler que, loin d'avoir à contrôler le réarmement de l'Allemagne, les Etats d'Europe ont dû le solliciter? Est-il nécessaire également de rappeler la crise de Suez qui avait conduit la France et l'Angleterre à un échec? Plus importante est, sans doute, la crise de conscience de la Grande-Bretagne hésitant entre ses différentes vocations : atlantique, impériale et européenne, et ne prenant pas à l'Union de l'Europe Occidentale la place qui semblait cependant lui revenir. C'est l'époque où, tandis que les Six, de Messine à Venise et de Venise au Val Duchesse, négocient dans l'enthousiasme les grands traités économiques, l'Angleterre, reprenant des formules déjà proposées en 1952 par M. Eden, essaie de relancer la coopération européenne la plus large, soit au sein du Conseil de l'Europe, soit à l'O.E.C.E., soit enfin dans un cadre atlantique. Ces différentes tentatives étaient vouées à l'échec puisqu'elles ne tenaient pas compte de la volonté politique qui animait les Six sur la base de plus en plus solide de la réconciliation franco-allemande. En décembre 1958, cet échec était consommé. Il faudra plus d'une année à la Grande-Bretagne pour définir une nouvelle attitude positive à l'égard des initiatives européennes de ses voisins.

11. Telles sont les raisons qui expliquent que, malgré le droit international, malgré l'incessant talonnement de l'Assemblée, l'Union de l'Europe Occidentale n'ait pas fonctionné comme elle aurait dû. Encore une fois, il ne s'agit pas de dire que les Accords de Paris ont été transgressés, mais l'esprit qui avait animé les signataires des Accords de Paris n'a pas produit d'effets aussi notables que ceux que l'on pouvait espérer.

♦♦

12. Force est de reconnaître qu'en automne 1963, la situation est radicalement changée par rapport à ce qu'elle était en automne 1954. Sur le plan européen, les Communautés européennes à Six sont devenues des réalités puissantes avec lesquelles il faut compter et il semble bien que les gouvernements membres reconnaissent que le chemin de l'unification économique de l'Europe passe par les Communautés. Dans le domaine politique, il a été affirmé à plusieurs reprises — et c'est la conséquence même du succès du Marché Commun — que toute construction politique devra reposer sur la base offerte par la Communauté Economique Européenne. En matière de

in 1954 that there should be close liaison between WEU and NATO; the present military problem is no longer the one envisaged in Autumn 1954, a complete review of European policy in the field of defence must be made. Finally, with regard to cultural and social questions, it was agreed in 1959 to transfer the cultural and social activities of WEU to the Council of Europe with a view to rationalisation. Whatever reservations might be made in this respect, the fact remains that the rôle of WEU in these fields is no longer the rôle planned in October 1954.

13. In these circumstances, what are the duties of WEU, including of course the maintenance of the Paris Agreements? A guideline can be found in the proposal made on 11th July last by the EEC Council of Ministers to the Government of the United Kingdom. I think it is useful to reproduce the full text of the communiqué issued after this meeting:

“The Council proposes to the British Government that quarterly contacts be organised in the framework of WEU with a view to enabling the seven member countries to review, in the course of their discussions, the political and economic situation in Europe. It proposes that in addition to political questions an item entitled: ‘Exchange of views on the European economic situation’ should be placed on the agenda of the ministerial meetings every three months.

In principle, the discussions will be held at ministerial level.

When economic problems are discussed, the EEC Commission shall be invited by the Ministers of the Six to take part in the meeting.”

14. Consequently, as in the past, the rôle of the WEU Council will continue to be that of an inter-State body specially responsible for political and economic contacts between the United Kingdom and the Six. The considerable range of questions discussed by the Six between themselves as a result of their economic policies implies that the rôle of the WEU Council will increase as a consequence, particularly in the economic field. But this rôle will not be confined to economic questions, it must be extended to political questions. The Council remains an inter-State body and must adapt itself particu-

larly to the consultations which can be held between the Six and the United Kingdom on European policy and on joint problems of interest to the member States.

15. These reasons have led your Rapporteur to examine the way the Council and the Secretariat-General function and to propose a reorganisation as a result of the present situation.

## II. The Council

16. Since the main task of the Council is one of consultation *and not decision*, except in matters affecting the control of armaments and the joint production of armaments, the regular meetings of Ministers suggested in the proposal of 11th July last, accepted, moreover, by the Government of the United Kingdom, seem perfectly satisfactory. Regular meetings have been called for repeatedly by Mr. Michaud and Mr. Meyer on behalf of the Assembly and it is only right to pay tribute to their tenacity in insisting on this point. The Assembly joins them in welcoming this decision.

✻

17. A frank examination must be made of the problem concerning the permanent Council. When setting up the Council, the signatories of the Paris Agreements stated that it would meet at the level of the Ambassadors of the six countries to London and a representative of the Foreign Office. This was intended as proof of the important step taken by the United Kingdom in taking part in a coherent European organisation. Experience in the last seven years has shown that the permanent Council is not particularly adapted to the tasks entrusted to it and the present situation indicates that it is no longer in a position to fulfil the duty henceforth incumbent on the WEU Council.

18. The reasons for it not functioning are manifold. In the first place, the Ambassadors of the member States to London are eminent personalities whose principal task is to represent their countries to the Government in London. The Council of WEU is only one of many activities. In taking part in the Council of WEU, it is im-

défense, il était évident en 1954 qu'une étroite liaison devait être opérée entre l'U. E. O. et l'O. T. A. N. ; le problème militaire actuel ne se pose plus du tout dans les termes envisagés en automne 1954, la politique européenne en matière de défense doit être réexaminée de fond en comble. Enfin, en matières culturelle et sociale, il a été convenu en 1959 de transférer les activités culturelles et sociales de l'U. E. O. au Conseil de l'Europe dans un but de rationalisation. Quelques réserves qui puissent être faites sur cette opération, il n'en reste pas moins que le rôle de l'U. E. O. dans ces matières n'est plus ce qui était prévu en octobre 1954.

13. Quelles sont, dans ces conditions, les tâches de l'U. E. O., y compris, bien entendu, le maintien des Accords de Paris ? Il est permis de trouver une ligne directrice dans la proposition faite le 11 juillet dernier par le Conseil des Ministres de la C. E. E. au gouvernement du Royaume-Uni. Je crois nécessaire de reproduire intégralement le texte du communiqué publié à l'issue de cette réunion :

« Le Conseil propose au gouvernement britannique d'organiser des contacts trimestriels dans le cadre de l'U. E. O. destinés à permettre aux sept pays membres de faire, au cours de discussions, le point de la situation politique et économique en Europe. Il propose d'insérer, outre les questions politiques, tous les trois mois à l'ordre du jour des réunions ministérielles, un point libellé comme suit : 'Echanges de vues sur la situation économique européenne'.

Les discussions auront lieu, en principe, au niveau des ministres.

Lorsque seront discutés les problèmes d'ordre économique, la Commission de la C. E. E. sera invitée, par les ministres des Six, à participer à la réunion. »

14. Il en résulte que le rôle du Conseil de l'U. E. O. continuera, comme par le passé, d'être celui d'un organisme inter-étatique et chargé spécialement des contacts politiques et économiques entre la Grande-Bretagne et les Six. L'important volume des matières traitées par les Six entre eux, du fait de leurs politiques économiques, donne à penser que le Conseil de l'U. E. O. aura, en conséquence, un rôle accru, particulièrement dans le domaine économique. Mais ce rôle ne sera pas limité aux questions économiques, il devra s'étendre aux questions politiques. Le Conseil demeure un organe inter-étatique, il devra plus

spécialement s'adapter aux consultations qui pourront prendre place entre les Six et le Royaume-Uni sur la politique européenne et sur les problèmes communs intéressant les Etats membres.

15. Telles sont les raisons qui ont conduit votre rapporteur à se pencher sur le fonctionnement du Conseil et du Secrétariat général et à proposer une réorganisation qui résulte de la situation présente.

## II. Le Conseil

16. La tâche principale du Conseil étant une tâche de consultation *et non point de décision*, sauf dans les matières qui touchent au contrôle des armements et à la production en commun des armements, il semble que les réunions périodiques des ministres, qui sont envisagées dans la proposition du 11 juillet dernier qui a d'ailleurs été acceptée par le gouvernement du Royaume-Uni, soient réellement satisfaisantes. Des réunions périodiques ont été réclamées à maintes reprises par MM. Michaud et Meyer au nom de l'Assemblée, et il n'est que justice de leur rendre hommage pour la ténacité avec laquelle ils ont insisté sur ce point et se féliciter de la satisfaction que l'Assemblée, avec eux, reçoit du fait de cette décision.



17. En ce qui concerne le Conseil permanent, le problème doit être examiné en toute franchise. En créant le Conseil, les signataires des Accords de Paris avaient prévu qu'il se réunirait au niveau des ambassadeurs des six pays, à Londres, et d'un représentant du Foreign Office. L'intention était de prouver, par là même, le geste capital que représentait la participation du Royaume-Uni à une organisation européenne cohérente. L'expérience de sept années permet de dire que le Conseil permanent n'a pas été un outil spécialement adapté aux tâches qui lui étaient confiées par le passé, et la situation actuelle permet de penser qu'il n'est plus du tout en mesure de remplir la tâche qui doit être, désormais, celle du Conseil de l'U. E. O.

18. Les raisons de non fonctionnement sont multiples. En premier lieu, les ambassadeurs des Etats membres à Londres sont de très hautes personnalités qui ont pour principale tâche de représenter leur pays auprès du gouvernement de Londres. Le Conseil de l'U. E. O. n'est qu'une de leurs activités parmi d'autres. Il ne leur est

possible for them to forget the fact that they are accredited to the Court of St. James.

19. Consequently, in practice, the Ambassadors rely on a senior official of their Embassy for WEU matters. These senior officials have no interest in making the Council of WEU function.

20. In the past, it has been proposed to transfer the WEU Council to Paris and have the Ambassadors to NATO represent their countries in the Council of WEU. Owing to their duties, the Ambassadors to NATO are versed in political and military questions, some of which are the responsibility of WEU. Their present duties in the Council of NATO are similar, moreover, to those of the members of the permanent Council of WEU. But the transfer of the WEU Council to Paris raises questions of principle and also material problems. To take only the latter, it is hardly probable that it will prove to be convenient to install the Council of WEU in the premises now at the disposal of the Organisation.

21. As for entrusting the Council of WEU to the Permanent Representatives to NATO, this procedure also raises a political problem stemming from the difficulty of one person fulfilling two responsibilities. Owing to the present organisation and importance of NATO, it is possible that the Ambassadors to NATO would consider their rôle in WEU as subsidiary, which might endanger the full development of the political and military vocation of WEU.

22. I therefore consider that it would be desirable to propose a solution which would be valid whether the permanent Council was kept in London or whether the institutions of WEU were regrouped in Paris. I also believe this solution should take account of added store being set in WEU and its Council. I would therefore propose that the member States be represented on the Council by Permanent Representatives appointed specially for these duties and supported by appropriate services. The Permanent Representatives would be urged to seek instructions from their governments. Through their frequent meetings and their work in common — being of limited numbers — they would quickly form a team determined to make use of the institution

and develop its rôle. They would make every effort to be fully informed of matters concerning WEU in both the political, economic and military fields.

23. It is to be noted that there are already Permanent Representatives for the Council of Europe, OECD, GATT, NATO and the European Communities.

24. One material point can be underlined: it would seem that the WEU premises in London<sup>1</sup> could accommodate the services of these Permanent Representatives and, being grouped in the same building as the Secretariat-General, they might, as is the case in NATO or the Council of Europe, work in close liaison with the services of the Secretariat-General.

\*\*

25. Only in this way could the permanent Council successfully pursue its task of consultation. Failing this, political differences would arise between the Six and the United Kingdom, differences which would be prejudicial under more than one head, not only because they would weaken the cohesion of the western Alliance, but also because they would slow down the building of Europe as a whole. It is desirable for the political proposal of 11th July last not to remain a dead letter, otherwise European relations might deteriorate. The Assembly would be all the more satisfied with such a reform in that it might then be able to expect more detailed replies to its Recommendations and written questions.

### III. *The Secretary-General*

26. On several occasions the Assembly advocated, in unequivocal terms, that a political personality with wide administrative experience be appointed to the post of Secretary-General of Western European Union.

27. The examples of NATO and of the Council of Europe are there to prove that the posts of Secretaries-General of political organisations should be held by men with political and, if possible, ministerial experience.

---

<sup>1</sup> Should the Secretariat-General be transferred to Paris, it would be advisable to provide sufficient premises to accommodate the services of the permanent delegations in the same building.



pas possible de faire abstraction du fait qu'ils sont accrédités auprès de la cour de Saint James dans leur participation au Conseil de l'U. E. O.

19. Dans la pratique, les ambassadeurs doivent, en conséquence, se reposer pour les affaires de l'U. E. O. sur un haut fonctionnaire de leur ambassade. Ces hauts fonctionnaires n'ont aucun stimulant à faire fonctionner le Conseil de l'U. E. O.

20. Il a été proposé, dans le passé, de transférer le Conseil de l'U. E. O. à Paris et de confier aux ambassadeurs auprès de l'O. T. A. N. le soin de représenter leur pays au Conseil de l'U. E. O. Les ambassadeurs auprès de l'O. T. A. N. sont, de par leurs fonctions mêmes, informés de questions politiques et militaires dont certaines sont du ressort de l'U. E. O. Leurs fonctions actuelles au Conseil de l'O. T. A. N. s'apparentent d'ailleurs à celles des membres du Conseil permanent de l'U. E. O. Mais le transfert du Conseil de l'U. E. O. à Paris soulève des questions de principe et des questions matérielles. Pour ne considérer que ces dernières, il est peu probable que l'installation du Conseil de l'U. E. O. à Paris puisse se faire très commodément dans les locaux dont dispose actuellement l'organisation.

21. Quant à confier le Conseil de l'U. E. O. aux représentants permanents auprès de l'O. T. A. N., cette procédure soulève également un problème politique qui tient à la difficulté de faire assumer deux responsabilités par la même personne. L'organisation actuelle de l'O. T. A. N. et son importance laissent supposer que les ambassadeurs auprès de l'O. T. A. N. ne considéreraient leur rôle à l'U. E. O. que comme un rôle subsidiaire, ce qui risquerait de ne pas donner à l'U. E. O. le plein épanouissement de sa vocation politique et militaire.

22. C'est pourquoi il m'a semblé souhaitable de proposer une solution qui soit valable, tant pour le cas du maintien du Conseil permanent à Londres que pour le cas d'un regroupement des institutions de l'U. E. O. à Paris. Il m'a semblé également que cette formule devait tenir compte d'une revalorisation de l'U. E. O. et de son Conseil. C'est pourquoi je souhaiterais que soient désignés, pour représenter les Etats membres au Conseil, des représentants permanents spécialement nommés pour cette tâche et disposant de services. Les représentants permanents seraient incités à solliciter des instructions de leur gouvernement. Par leurs rencontres fréquentes, par leur travail en commun — leur nombre étant restreint — ils ne tarderaient pas à former une

équipe qui serait décidée à faire usage de l'institution, à développer son rôle. Ils s'efforceraient d'être pleinement au courant des affaires intéressant l'U. E. O. à la fois dans les domaines politique, économique ou militaire.

23. Il est à noter que la formule des représentants permanents existe déjà au Conseil de l'Europe, à l'O. C. D. E., au G. A. T. T., à l'O. T. A. N. et aux Communautés européennes.

24. Un point de caractère matériel peut être souligné: il semblerait que les locaux de l'U. E. O. à Londres<sup>1</sup> soient susceptibles d'abriter les services de ces représentants permanents qui, réunis dans un même lieu proche du Secrétaire général, pourraient, comme c'est le cas à l'O. T. A. N. ou au Conseil de l'Europe, travailler en liaison intime avec les services du Secrétariat général.

♦♦

25. C'est seulement avec un Conseil permanent constitué de cette manière que le Conseil pourra mener à bien ses tâches de consultation. S'il ne le fait pas, il en résultera des divergences politiques entre les Six et le Royaume-Uni; ces divergences seront dommageables, à plus d'un titre, non seulement parce qu'elles affaibliront la cohésion de l'Alliance occidentale, mais aussi parce qu'elles freineront la construction de l'Europe toute entière. Il est souhaitable que la proposition politique du 11 juillet dernier ne reste pas lettre morte sans quoi il pourrait en résulter une détérioration des relations européennes. L'Assemblée serait d'autant plus satisfaite d'une telle réforme qu'elle pourrait espérer désormais des réponses plus circonstanciées à ses recommandations et à ses questions écrites.

### III. Le Secrétaire général

26. A plusieurs reprises, l'Assemblée s'est prononcée de façon non équivoque en faveur de la désignation au poste de Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale d'une personnalité politique ayant de fortes compétences administratives.

27. L'exemple de l'O. T. A. N., du Conseil de l'Europe sont là pour prouver que les postes de secrétaires généraux d'organisations politiques doivent revenir à des hommes ayant une expérience politique, si possible une expérience ministérielle.

1. Au cas où le Secrétariat général serait transféré à Paris, il serait bon de prévoir des locaux suffisants pour abriter les services des délégations permanentes sous le même toit.

28. The Assembly also stressed that the political personality responsible for the Secretariat-General should have administrative experience, which is normal for the duties in question. There is no lack of politicians in the Assembly who have borne heavy administrative responsibilities, sometimes former senior officials who have chosen to lead a political life.

29. To propose the appointment of a politician to the Secretariat-General, naturally does not imply that all difficulties will thereby be overcome. There was never a Secretary-General of NATO, a political personality, who did not complain repeatedly of his hands being tied by having to answer to several masters. A political Secretary-General would not see problems just dissolve before him, quite the contrary, but only a politician with wide experience of international life can, with his energy, authority and initiative, make a reformed permanent Council a living instrument as the permanent Council of NATO has become.

#### IV. The Secretariat-General

30. It has also been said frequently in the Assembly that the Secretariat-General, as now organised, does not meet the requirements of Western European Union in Autumn 1963. Constituted, as I have said already, to give satisfaction to persons from the different member States, it has become a very heavy body composed of extremely senior officials with general competence but without executive staff and without real possibilities for exercising their ability. The Secretary-General in London has two Assistant Secretaries-General and a third in Paris. In Paris he also has a Director of Assistant Secretary-General rank to lead the Agency for the Control of Armaments. These four senior officials, under the direct orders of the Secretary-General, now have a limited number of activities. Only the Director of the Agency for the Control of Armaments can be considered as having an activity of consequence if one is to judge by the eight Annual Reports which have been sent by the Council to the Assembly.

31. It is necessary to look back to find the reasons for the appointment of two Assistant

Secretaries-General in London. The first report submitted by the Council to the Assembly in 1955 shows that an Assistant Secretary-General was responsible for Saar questions and another supervised the activities of WEU in the cultural and social fields. It is known that following the referendum of 23rd October 1955, Saar questions are no longer the responsibility of Western European Union. Further, the exercise of the cultural and social activities of WEU was transferred in 1960 to the Council of Europe. Consequently, the duties for which the two posts of Assistant Secretary-General were created no longer exist.

32. If a closer examination is made of the structure of the Secretariat-General both in London and in Paris, it will be seen that there is neither a political nor an economic department. There is a Legal Adviser to the Secretary-General and a group of officials responsible for the administration and finance of the permanent Council and its Secretariat-General in London. In Paris, the services of the Agency for the Control of Armaments, created for a specific task, are fulfilling their rôle which is still valid at the present time. The activity of the Standing Armaments Committee is limited, and this is a secret for no-one since the Secretary-General admitted it in his budget.

\*\*

33. Your Rapporteur considers it is neither necessary nor desirable in present circumstances to increase the budgetary expenditure involved in the operation of the Secretariat-General. Conversely, a complete reorganisation should be carried out quickly to enable WEU to fulfil its task efficiently.

34. As an indication the following suggestions can be made:

*in London:*

- the Secretary-General assisted by a principal private secretary;
- a political division to provide a secretariat for the meetings of the Council;
- an economic division;
- a division responsible for co-operation between the member States within wider international organisations, which would follow the work of the United Nations

28. L'Assemblée a également insisté pour que cette personnalité politique qui serait chargée du Secrétariat général possède une compétence administrative, ce qui va de soi pour les fonctions en question. Il ne manque pas d'hommes politiques dans l'Assemblée ayant eu des responsabilités administratives lourdes, parfois d'anciens hauts fonctionnaires qui ont choisi la vie politique.

29. Proposer la désignation d'un homme politique au Secrétariat général ne signifie pas, bien entendu, que l'on s'imagine que toutes les difficultés seront surmontées par le fait même. Tel ancien Secrétaire général de l'O. T. A. N., personnalité politique s'il en est, s'est plaint à maintes reprises de son impuissance, étant tenu à rendre des comptes à plusieurs « patrons ». Un Secrétaire général politique ne verrait pas les problèmes se résoudre par enchantement devant lui, bien au contraire, mais seul un homme politique possédant une grande expérience de la vie internationale peut, par son allant, son autorité, son initiative, faire d'un Conseil permanent réformé un instrument vivant comme l'est devenu le Conseil permanent de l'O. T. A. N.

#### IV. Le Secrétariat général

30. Il a été dit également à maintes reprises, à l'Assemblée, que le Secrétariat général, tel qu'il est organisé actuellement, ne correspond pas aux besoins de l'Union de l'Europe Occidentale en automne 1963. Constitué, comme je l'ai déjà dit, pour donner des satisfactions de personnes aux différents Etats membres, il est devenu un organisme très lourd, composé de très hauts fonctionnaires à compétence générale, mais sans personnel d'exécution et sans possibilités réelles d'exercer leurs qualités. Le Secrétaire général, à Londres, est assisté de deux Secrétaires généraux adjoints, et d'un troisième à Paris. Il a également, à Paris, pour diriger l'Agence de Contrôle des Armements, un directeur du rang de secrétaire général adjoint. C'est dire que ces quatre hauts fonctionnaires qui sont sous les ordres directs du Secrétaire général ont, à l'heure actuelle, un volume d'activités restreint. Seul, le Directeur de l'Agence pour le Contrôle des Armements peut être considéré comme ayant une activité importante, si l'on en juge par les huit rapports annuels qui ont été adressés par le Conseil à l'Assemblée.

31. Un rappel historique permet d'expliquer les raisons de la désignation de deux Secrétaires gé-

néraux adjoints à Londres. Si l'on se reporte, en effet, au premier rapport présenté par le Conseil à l'Assemblée, en 1955, l'on constate qu'un Secrétaire général adjoint était chargé des questions sarroises et un autre supervisait l'activité de l'U. E. O. en matières culturelle et sociale. On sait que les questions sarroises, à la suite du référendum du 23 octobre 1955, ne sont plus du ressort de l'Union de l'Europe Occidentale. D'autre part, l'exercice des compétences culturelles et sociales de l'U. E. O. a été transféré, en 1960, au Conseil de l'Europe. Il en résulte que les fonctions pour lesquelles les postes des deux Secrétaires généraux adjoints avaient été créés ont disparu.

32. Si l'on examine de plus près la structure du Secrétariat général, tant à Londres qu'à Paris, on constate qu'il n'existe pas de services politiques, qu'il n'existe pas non plus de services économiques. Un conseiller juridique dépend du Secrétaire général ainsi qu'un groupe de fonctionnaires chargés de l'administration et des finances du Conseil permanent et de son Secrétariat général à Londres. A Paris, les services de l'Agence de Contrôle qui ont été conçus pour une tâche déterminée remplissent leur rôle, rôle qui se maintient dans la conjoncture actuelle. Le Comité Permanent des Armements — ce n'est un secret pour personne puisque le Secrétaire général l'a reconnu dans son budget — a une activité réduite.



33. Il ne semble pas à votre rapporteur qu'il soit nécessaire ou souhaitable, dans la conjoncture actuelle, d'augmenter le volume des dépenses budgétaires impliquées par le fonctionnement du Secrétariat général. En revanche, une réorganisation complète devrait être faite rapidement afin de permettre à l'U. E. O. de remplir efficacement sa tâche.

34. A cet égard, les suggestions suivantes peuvent être faites à titre indicatif :

à Londres :

- le Secrétaire général assisté d'un chef de cabinet ;
- une division politique chargée du secrétariat des réunions du Conseil ;
- une division économique ;
- une division chargée de la coopération des Etats membres au sein d'organisations internationales plus vastes qui devrait suivre les travaux des Nations

and other bodies such as the Council of Europe;

- finally, a small administrative section to meet the needs of this restricted Secretariat.

*in Paris:*

- the Secretary-General should be represented by an Assistant Secretary-General for defence questions. He would have a Legal Adviser;
- a defence section responsible for liaison with NATO and, as a general rule, defence policy questions, levels of forces and production of armaments;
- an administrative section as small as possible, and finally, under his administrative responsibility,
- the Agency for the Control of Armaments, which, in accordance with the Paris Agreements, would continue to be led by a Director.

35. The attached table of establishment<sup>1</sup> is proposed. The abolition of certain posts would enable officials for the economic and political divisions to be recruited using the savings thus made.

**Conclusion**

36. It is an extremely delicate matter for a member of the Assembly to give his opinion on the operation of the Council and of the Secretariat-General. It was at the explicit request of one of the members of the Council of Ministers at the last session of the Assembly and also after enduring for many years the inadequate operation of the ministerial organs, that the Assembly entrusted this task to your Committee, which took every precaution in its study and in particular created a sub-committee for this purpose. Your Committee considered that, at the present political juncture, it was essential for the institutions to be reorganised to enable WEU to play its full rôle.

---

1. See Appendix III.

Unies et d'autres organismes tels que le Conseil de l'Europe ;

- enfin, pour l'administration de ce petit secrétariat, une section administrative restreinte.

à Paris :

- le Secrétaire général devrait être représenté par un secrétaire général adjoint qui serait chargé des questions de défense. Il disposerait des services d'un conseiller juridique ;
- une section de défense chargée de la liaison avec l'O. T. A. N. et, en règle générale, des questions de politique de défense, de niveau des effectifs et de production des armements ;
- une section administrative aussi restreinte que possible et, enfin, sous sa responsabilité administrative,
- l'Agence pour le Contrôle des Armements qui continuerait d'être dirigée, conformément aux Accords de Paris, par un directeur.

35. L'organigramme ci-joint<sup>1</sup> est suggéré. La suppression de certains postes permettrait d'envisager le recrutement des fonctionnaires des divisions politique et économique, grâce aux économies ainsi réalisées.

### **Conclusion**

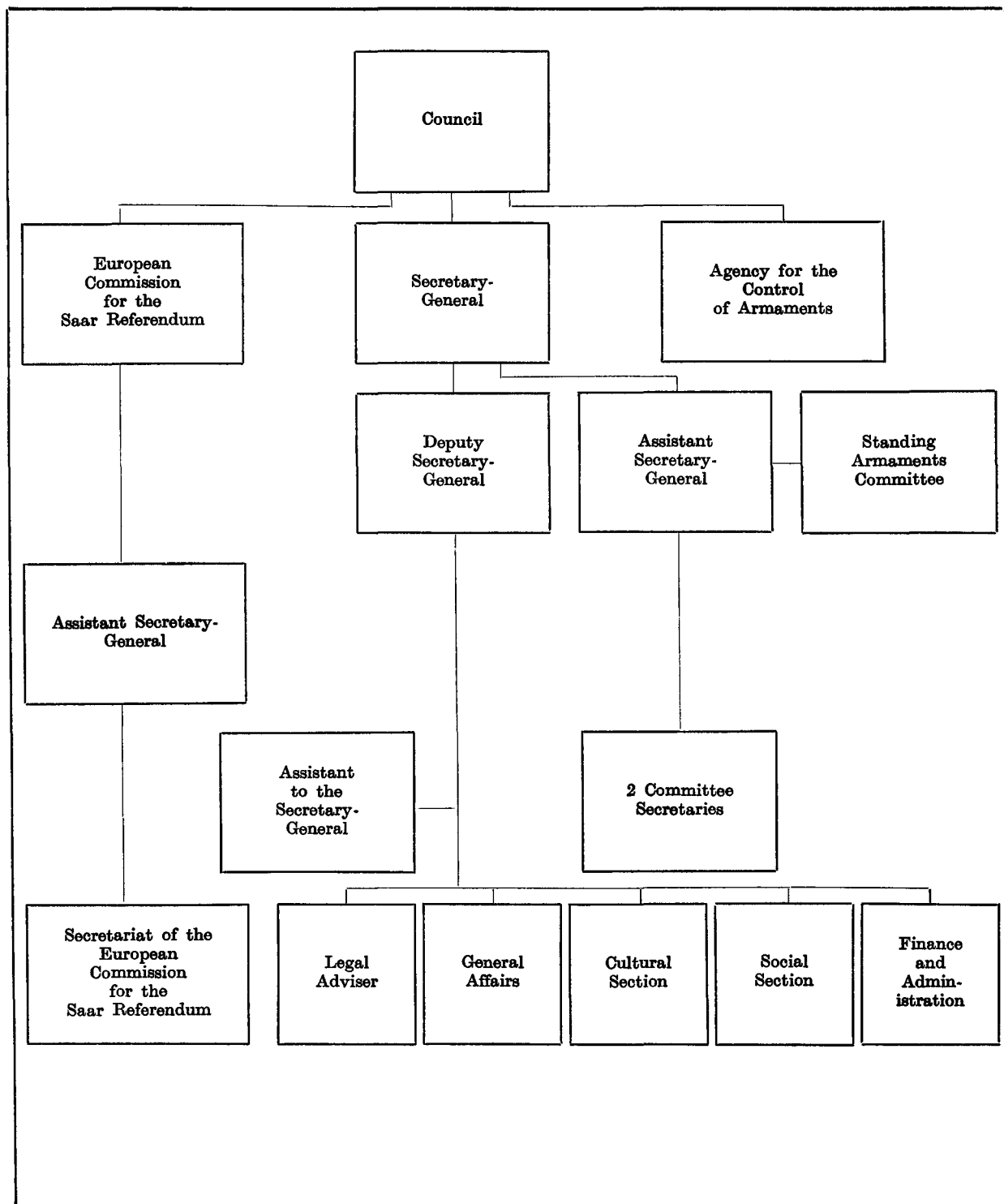
36. Il est infiniment délicat pour un membre de l'Assemblée d'émettre son opinion sur le fonctionnement du Conseil et du Secrétariat général. C'est pour y avoir été invité expressément par l'un des membres du Conseil des Ministres, lors de la dernière session de l'Assemblée, également pour avoir souffert pendant de nombreuses années de l'insuffisance de fonctionnement des organes ministériels que l'Assemblée a confié cette tâche à votre Commission qui s'est entourée des plus grandes garanties dans ses recherches, spécialement par la création d'une sous-commission. Il est apparu à votre Commission que, dans la conjoncture politique actuelle, il était indispensable qu'une réforme des institutions permette à l'U. E. O. de jouer pleinement le rôle qui doit être le sien.

---

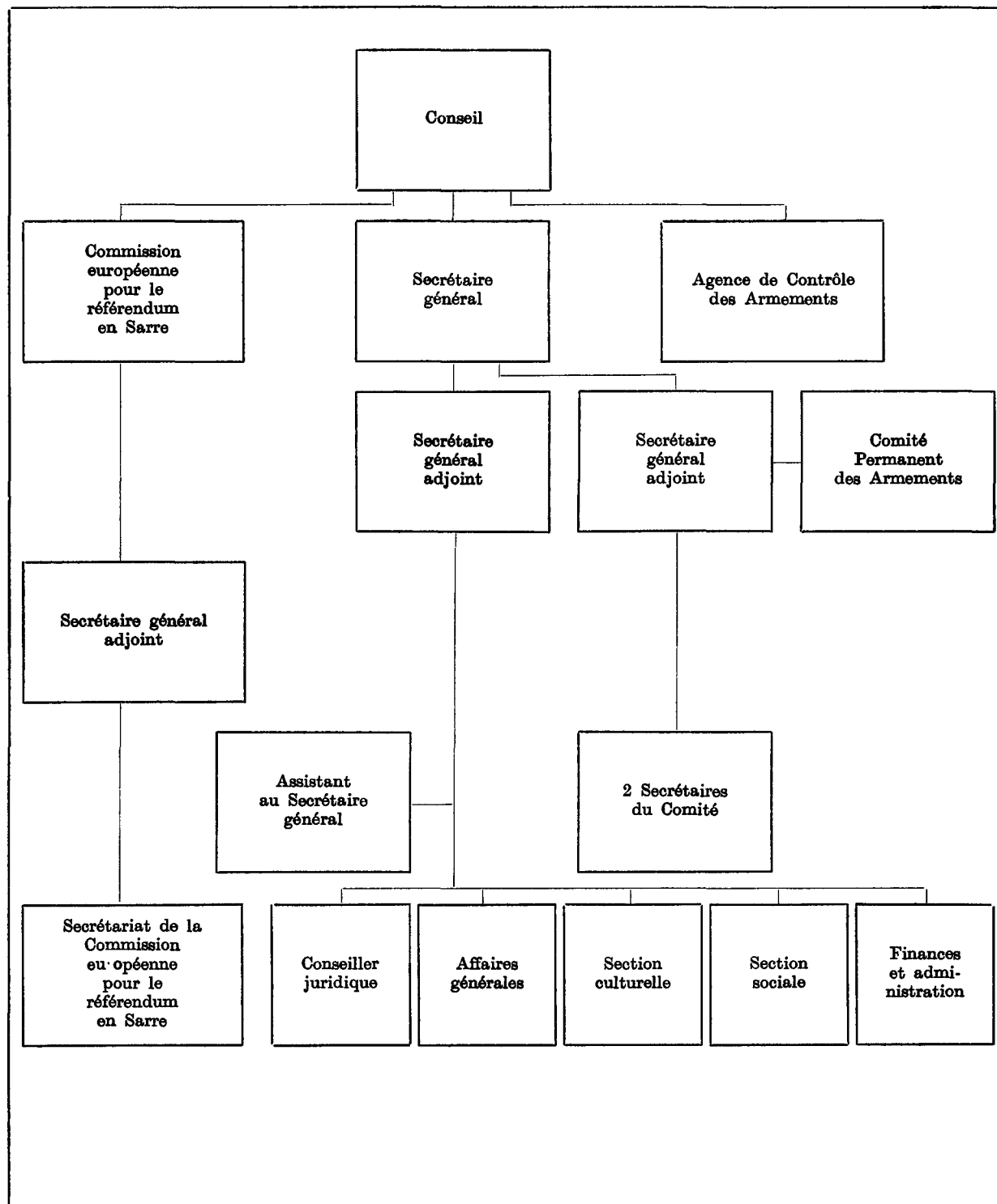
1. Voir annexe III.

APPENDIX I

**Table of Establishment**  
(September 1955)



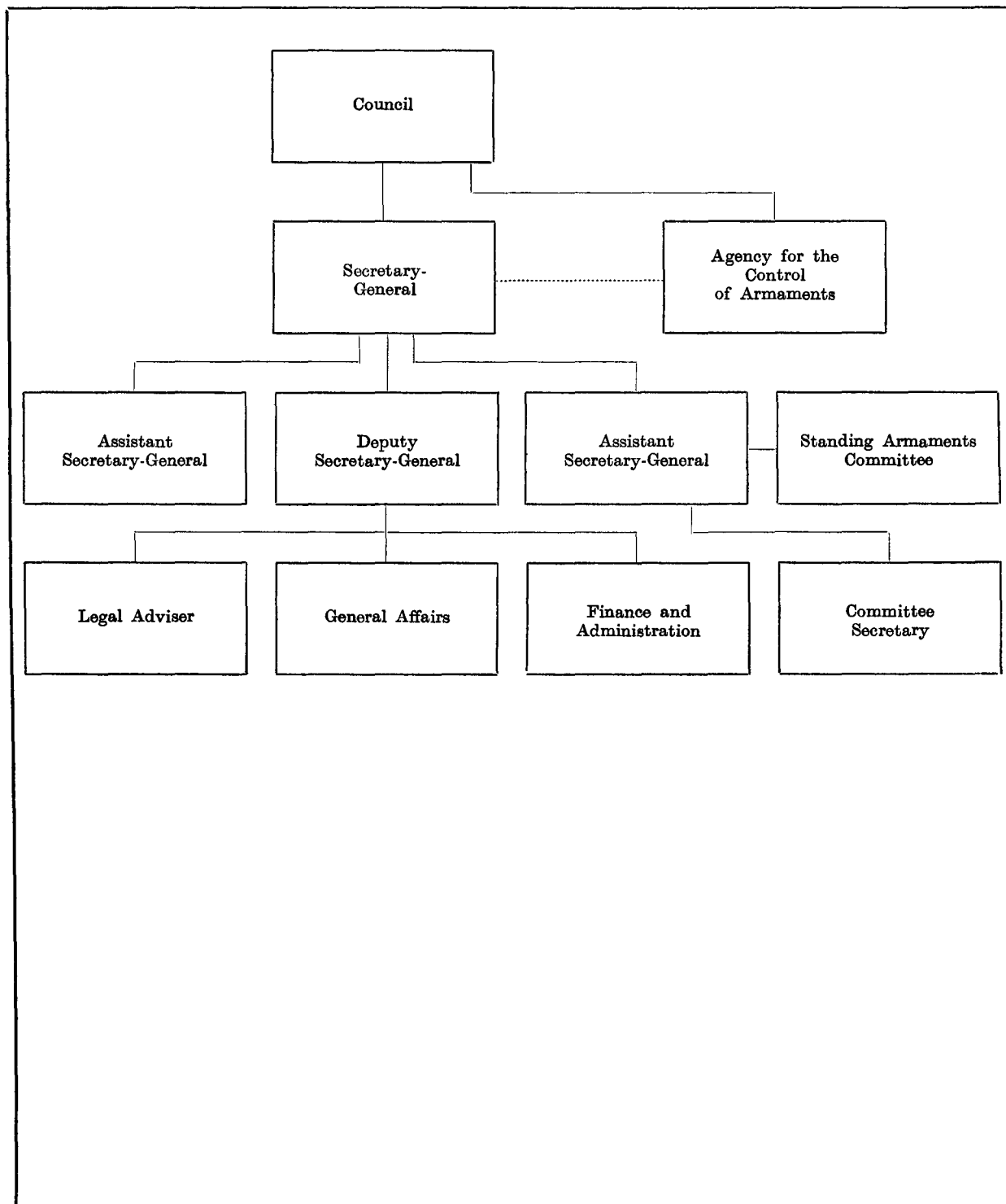
## ANNEXE I

**Organigramme***(septembre 1955)*

APPENDIX II

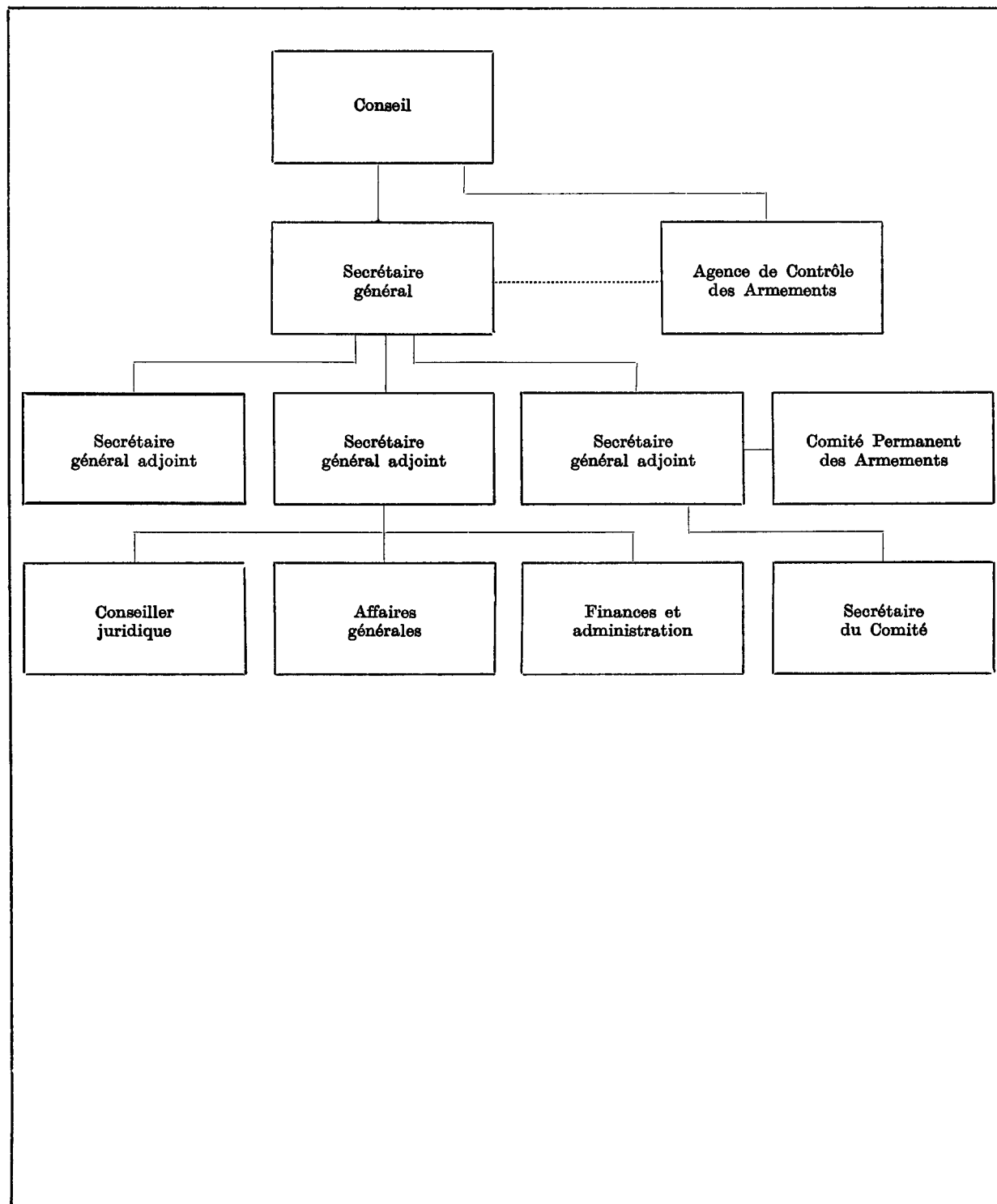
**Present Table of Establishment**

*(Autumn 1963)*



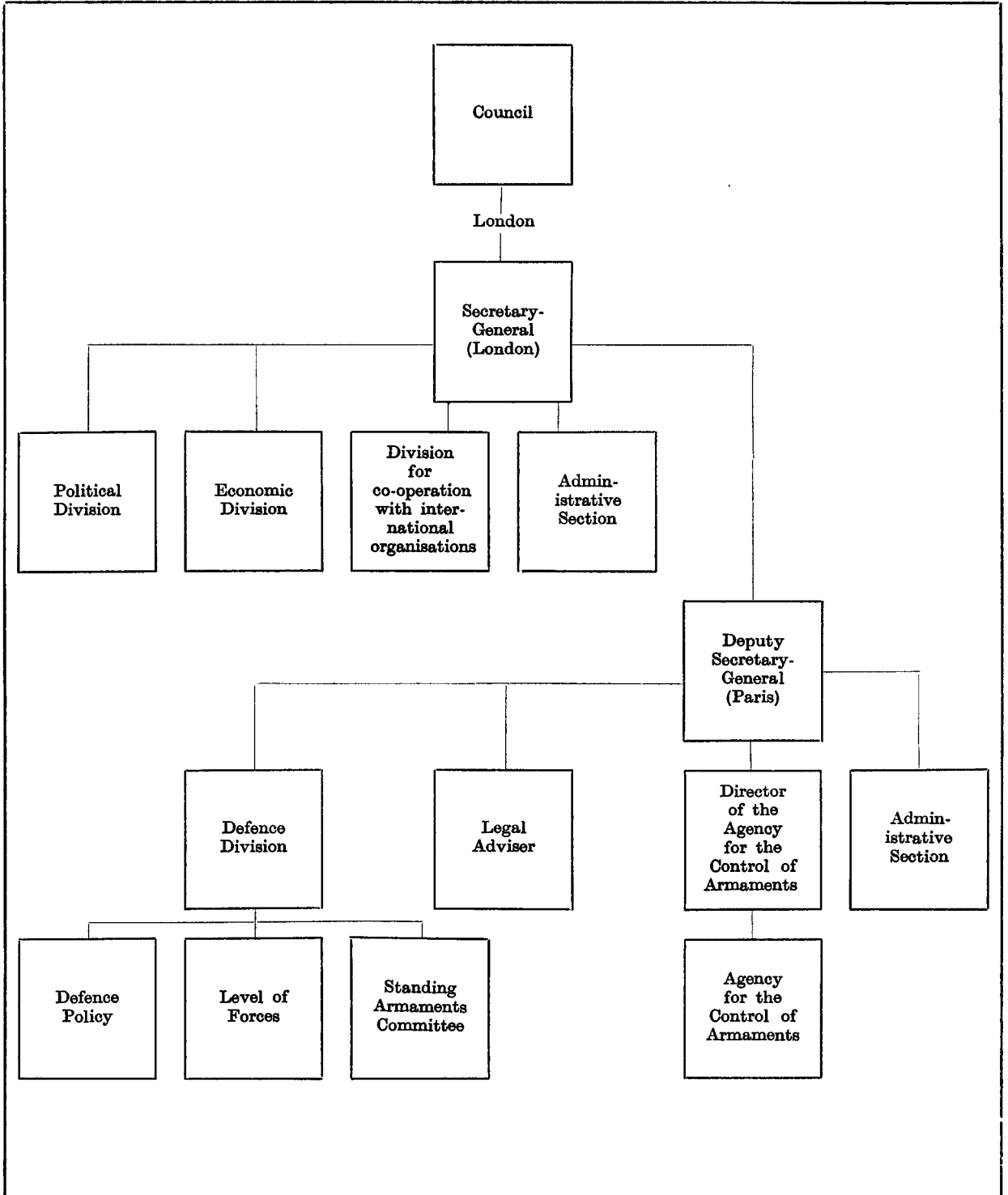


## ANNEXE II

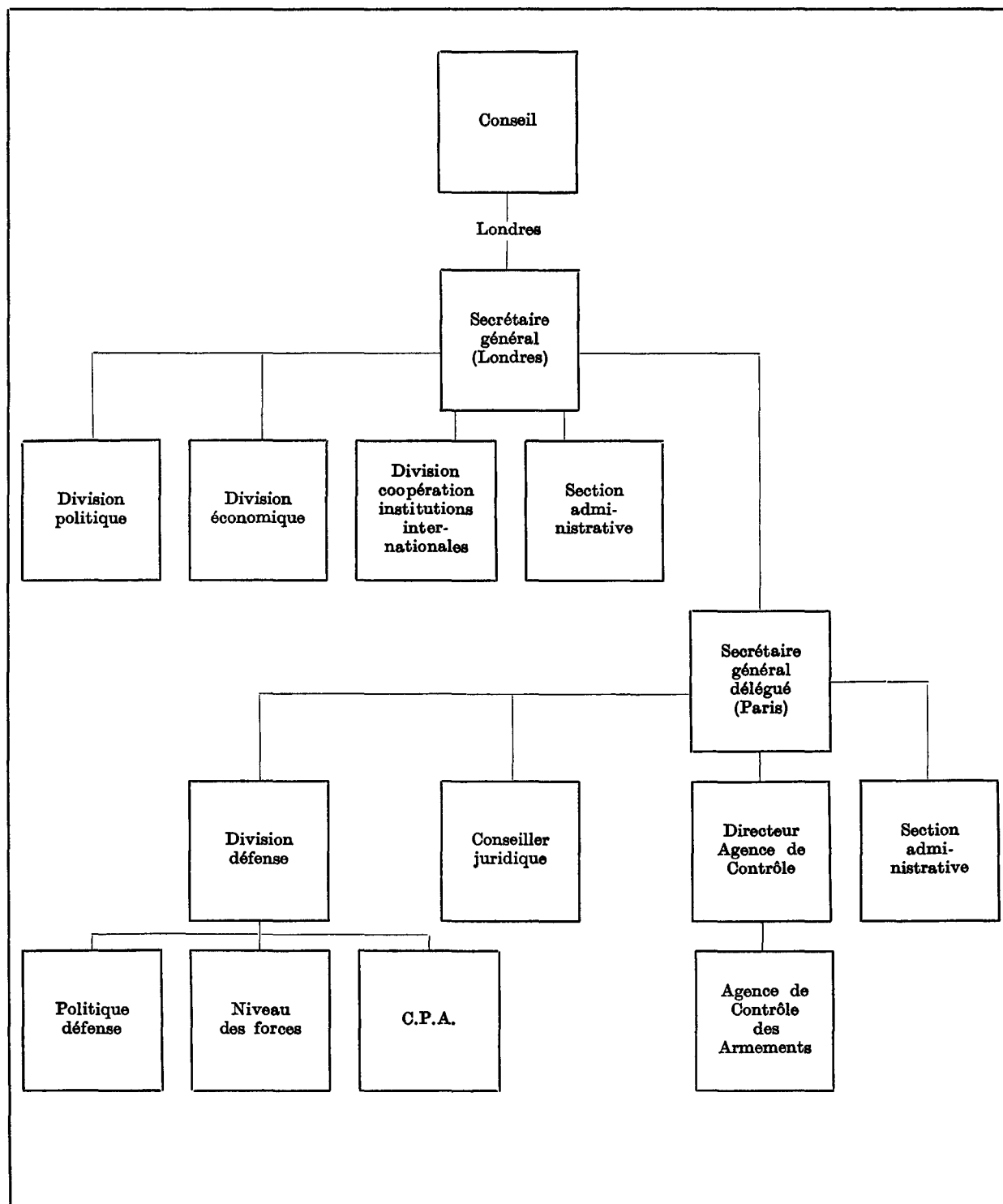
**Organigramme actuel***(automne 1963)*

APPENDIX III

*Proposed Table of Establishment*



## ANNEXE III

*Organigramme proposé*

**State of European Security**  
**Ground Forces on the Central Front**

In 1963, the Committee on Defence Questions and Armaments has made four major visits in preparing this and other reports on the state of European security :

In Paris on 20th February 1963, the Committee, together with the Chairmen and Secretaries of the Parliamentary Defence Committees of the WEU countries, were received by the Supreme Allied Commander Europe, General Lyman L. Lemnitzer, at his Headquarters at SHAPE. They were briefed by General Jean Lecomte, Deputy Chief of Staff, Logistics and Administration, and by Major General Carlo Ciglieri, Head of the Logistics Division, SHAPE.

The next day, the Committee and the Chairmen and Secretaries of the National Defence Committees visited the Headquarters at Fontainebleau of the Commander in Chief Allied Forces Central Europe, General Pierre Jacquot. Briefings were given by the General and by Air Chief Marshal the Earl of Bandon, Commander Allied Air Forces Central Europe. Questions and answers followed.

In London on 19th March 1963, the British Minister of Defence, Mr. Peter Thorneycroft, addressed the Committee on aspects of the United Kingdom's defence within the Atlantic Alliance. Questions and answers followed.

On 20th March 1963, the Committee visited the Headquarters of the Commander in Chief, NATO Channel Command, Admiral Sir Wilfrid J.W. Woods, at Portsmouth. The Committee was briefed at this Headquarters and it visited HMS Eskimo, a general purpose frigate.

On 21st March 1963, the Committee attended the demonstration given at the Royal Armoured Corps Centre, Bovington, of the Centurion and Chieftain tanks. The Committee was briefed by Brigadier G.T. Armitage, Commandant of the Centre.

On 22nd March 1963, the Committee visited the Chemical Defence Experimental Establishment at

Porton. The Committee was briefed by the Director, Mr. E.E. Haddon, and his staff on the work of the establishment.

On 9th July 1963, at the seat of WEU, Paris, the Committee heard an address on French defence policy by Mr. Pierre Messmer, French Minister for the Armed Forces. The same day the Committee visited the French *Centre d'Etudes Nucléaires* at Saclay. The Committee was briefed by Mr. J. Debiesse, Director of the Centre, and by Colonel Gaumé, Military Attaché at the *Commissariat à l'Energie Atomique*, on the installations at the Centre and on French nuclear defence activities.

On 10th July 1963, the Committee assisted at a demonstration of the prototypes of French military aircraft, the Transall 360, Bréguet 941, Super Frelon SR 3210, and Balzac 001 VTOL aircraft at Melun airfield.

On 11th July 1963, the Committee observed a fire-power demonstration by the AMX 30 French tank at the Maily training area near Rheims.

On 12th November 1963, a joint meeting with the Council was held at The Hague under the Chairmanship of Mr. J. Luns, Netherlands Minister for Foreign Affairs, at which the Council communicated information in reply to written questions put by the Committee.

On 13th November 1963, the Committee was addressed by Mr. P. de Jong, Netherlands Minister of Defence, on the Netherlands defence efforts within the Atlantic Alliance. Questions and answers followed. The same day the Committee visited the Delta works.

On 14th November 1963, the Committee visited the Hydraulics and Soil Mechanics Laboratory at Delft ; it was briefed on the defence aspects of the Netherlands water works. On the same day the Committee visited the SHAPE Air Defence Technical Centre where it was briefed by Mr. E.C. Williams, Director of the Centre.

**Etat de la sécurité européenne**  
**Forces terrestres sur le front central en Europe**

Dans le cadre de la préparation du présent rapport ainsi que des autres rapports sur l'état de la sécurité européenne, la Commission des Questions de Défense et des Armements a effectué, en 1963, quatre visites importantes.

Le 20 février 1963, à Paris, la Commission ainsi que les présidents et les secrétaires des commissions parlementaires de défense des pays membres de l'U.E.O. ont été reçus par le général Lyman Lemnitzer, Commandant suprême des forces alliées en Europe, à son quartier général au SHAPE. Elle a entendu un exposé du général Jean Lecomte, Chef d'état-major adjoint pour la logistique et l'administration, ainsi que du général de division Carlo Ciglieri, Chef de la division de logistique du SHAPE.

Le lendemain, la Commission ainsi que les présidents et les secrétaires des commissions nationales de défense ont visité, à Fontainebleau, le quartier général du commandant en chef des forces alliées du Centre-Europe, le général Pierre Jacquot. Elle a entendu les exposés du général ainsi que du général d'armée aérienne The Earl of Bandon, Commandant des forces aériennes alliées du Centre-Europe. Ces allocutions ont été suivies de questions et de réponses.

Le 19 mars 1963, à Londres, M. Peter Thorneycroft, Ministre de la défense du Royaume-Uni, a traité, devant la Commission, de certains aspects de la défense britannique dans le cadre de l'Alliance atlantique. Son allocution a été suivie de questions et de réponses.

Le 20 mars 1963, la Commission a visité, à Portsmouth, le quartier général du commandant en chef du Commandement de la Manche, l'amiral Sir Wilfrid J.W. Woods. La Commission a entendu un exposé et elle a visité le H.M.S. Eskimo, frégate polyvalente.

Le 21 mars 1963, la Commission a assisté, au centre de l'arme blindée de Bovington, à une démonstration de la puissance de feu des chars « Centurion » et « Chieftain ». Elle a entendu un exposé du général de brigade G.T. Armitage, Commandant du centre.

Le 22 mars 1963, la Commission a visité le centre expérimental de défense contre la guerre chimique

de Porton. Elle a entendu un exposé du directeur, M. E.E. Haddon, ainsi que des exposés de ses collaborateurs sur les activités du centre.

Le 9 juillet 1963, au siège de l'U.E.O. à Paris, la Commission a entendu une allocution de M. Pierre Messmer, Ministre des armées de la République Française. Le même jour, elle a visité le Centre d'études nucléaires français de Saclay. La Commission a entendu une allocution de M. J. Debiecse, Directeur du centre, et du colonel Gaumé, attaché militaire au Commissariat à l'Energie Atomique, sur les installations du centre et ses activités en matière de défense nucléaire.

Le 10 juillet 1963, la Commission a assisté, à l'aérodrome de Melun, à une démonstration de prototypes d'appareils militaires français : le Transall 360, le Bréguet 941, le Super Frelon SR 3210 et le Balzac 001 à décollage vertical.

Le 11 juillet 1963, la Commission a assisté à une démonstration de la puissance de feu du char français AMX 30 au Camp de Mailly près de Reims.

Le 12 novembre 1963, une réunion commune avec le Conseil a été tenue à La Haye sous la présidence de M. J. Luns, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas ; lors de cette réunion, le Conseil a communiqué des renseignements en réponse aux questions écrites posées par la Commission.

Le 13 novembre 1963, la Commission a entendu un exposé de M. P. de Jong, Ministre de la défense des Pays-Bas, sur les efforts de son pays en matière de défense dans le cadre de l'Alliance atlantique. Son allocution a été suivie de questions et de réponses. Le même jour, la Commission a visité la zone du Plan Delta.

Le 14 novembre 1963, la Commission a visité le laboratoire d'hydraulique et de mécanique des sols de Delft ; elle a entendu un exposé sur le rôle défensif des ouvrages hydrauliques des Pays-Bas. Le même jour, la Commission a visité le centre technique de défense aérienne du SHAPE où elle a entendu un exposé de M. E.G. Williams, Directeur du centre.

**State of European Security  
Ground Forces on the Central Front**

---

**REPORT<sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the  
Committee on Defence Questions and Armaments<sup>2</sup>  
by Colonel Bourgoïn, Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

**DRAFT RECOMMENDATION**  
on the state of European security — Ground forces on the central front

**EXPLANATORY MEMORANDUM**  
submitted by Colonel Bourgoïn, Rapporteur

I. Introduction

II. Present strategy

III. Present situation

(a) The Benelux countries

(b) French ground forces

(c) British ground forces

(d) American ground forces

(e) German ground forces

IV. The ground forces of the Warsaw Pact countries

V. Conclusion

---

1. Adopted in Committee by 16 votes to 0 with 2 abstentions.

2. *Members of the Committee*: Mr. *Kliesing* (Chairman); MM. *Brown* (Substitute: *Healey*), *Bourgoïn* (Vice-Chairmen); MM. *Baumel*, *Bech*, *Blachstein*, *Cadorna*, *Clark*, *de la Vallée Poussin*, *Duynstee*, *Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grantchester*, MM. *Housiaux*, *Jaeger* (Substitute: *Lenze*),

*Jannuzzi*, *Massimo Lancellotti* (Substitute: *Matteotti*), *Moutet*, *Moyersoen*, *Picardi*, *Ridley*, *van Riel*, *Tinaud*, *Tomney* (Substitute: *Lord Kennet*), *Voilquin* (Substitute: *Richards*), *Wienand*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Etat de la sécurité européenne**  
**Forces terrestres sur le front central en Europe**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la**  
**Commission des Questions de Défense et des Armements <sup>2</sup>**  
**par le colonel Bourgoïn, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur l'état de la sécurité européenne — Forces terrestres sur le front central  
en Europe

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par le colonel Bourgoïn, rapporteur

I. Introduction

II. La stratégie actuelle

III. La situation actuelle

(a) Les pays de Benelux

(b) Les forces terrestres françaises

(c) Les forces terrestres britanniques

(d) Les forces terrestres américaines

(e) Les forces terrestres allemandes

IV. Les forces terrestres des pays du Pacte de Varsovie

V. Conclusion

---

1. Adopté par la Commission par 16 voix contre 0 et 2 abstentions.

2. *Membres de la Commission* : M. *Kliesing* (président) ; MM. *Brown* (suppléant : *Healey*), *Bourgoïn* (vice-présidents) ; MM. *Baumel*, *Bech*, *Blachstein*, *Cadorna*, *Clark*, de la Vallée Poussin, *Duynstee*, *Foschini*, *Goedhart*, Lord *Grantchester*, MM. *Housiaux*, *Jaeger* (suppléant : *Lenze*),

*Jannuzzi*, *Massimo Lancellotti* (suppléant : *Matteotti*), *Moutet*, *Moyersoën*, *Picardi*, *Ridley*, *van Riel*, *Tinaud*, *Tomney* (suppléant : *Lord Kennet*), *Voilquin* (suppléant : *Richards*), *Wienand*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**Draft Recommendation**  
**on the state of European security**  
**Ground forces on the central front**

The Assembly,

Considering the conclusions reached by the Committee on Defence Questions and Armaments following its recent discussions with various Ministers of Defence and its visits of inspection ;

Having studied the present state of European security in respect of the land forces on the central front ;

Noting that a divergence of opinion has arisen in NATO on the strategy of the Alliance on the central front ;

Considering that it would be dangerous if the improvement in East-West relations were to result prematurely in a weakening of the western defence position ;

Expressing its concern at the application of a policy of forward defence on the central front without a clear indication of its strategic and political purposes or of the type and strength of the forces required to implement it ;

Considering that NATO may be led to employ nuclear force if the conventional resources do not suffice to stop an aggression ;

Considering that the use of nuclear force should remain subject to the decision of the political authorities,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

Invite member governments :

1. To instruct their Ministers for Foreign Affairs and of Defence to seek unanimous agreement between the WEU and NATO countries on an overall strategy for the central front, with particular regard to forward defence and weapons for the land forces ;
2. To agree, in the event of the forward defence policy being retained, to take all steps to strengthen the land forces on this front so as to make the policy applicable and in particular to increase the number of men and to improve their armament so that the ratio of nuclear weapons to conventional weapons is identical in all units having similar tasks ;
3. To inform the Assembly at the next session of the results achieved.



**Projet de recommandation**  
**sur l'état de la sécurité européenne**  
**Forces terrestres sur le front central en Europe**

L'Assemblée,

Considérant les conclusions auxquelles est parvenue la Commission des Questions de Défense et des Armements à la suite des discussions qu'elle a eues récemment avec divers ministres de la défense et des visites d'inspection qu'elle a effectuées ;

Ayant étudié l'état actuel de la sécurité européenne en ce qui concerne les forces terrestres sur le front central ;

Constatant qu'une divergence s'est manifestée à l'intérieur de l'O.T.A.N. au sujet de la doctrine stratégique de l'Alliance sur le front Centre-Europe ;

Considérant qu'il serait dangereux que l'amélioration des relations Est-Ouest se traduise prématurément par un affaiblissement de la position occidentale en matière de défense ;

Exprimant son inquiétude de voir appliquer une politique de défense avancée sur le front central sans en indiquer clairement les buts stratégique et politique, ni le type et l'importance des forces nécessaires à sa mise en œuvre ;

Considérant que l'O.T.A.N. peut être conduite à utiliser la force nucléaire si les moyens conventionnels ne suffisent pas à arrêter une agression ;

Considérant que l'utilisation de la force nucléaire doit rester subordonnée à la décision de l'autorité politique,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

D'inviter les gouvernements membres :

1. A charger leurs ministres des affaires étrangères et de la défense de rechercher un accord unanime entre les pays membres de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N. au sujet de la stratégie globale sur le front Centre-Europe, en ce qui concerne plus particulièrement la défense avancée et l'équipement des forces terrestres ;
2. A s'engager, au cas où l'idée de défense avancée prévaudrait et afin de la rendre applicable, à tout mettre en œuvre pour renforcer sur ce front les forces terrestres, et en particulier, à renforcer leurs effectifs et à améliorer leur armement de manière que le rapport « armes nucléaires - armes conventionnelles » soit identique dans toutes les unités chargées de missions analogues ;
3. A informer l'Assemblée, lors de sa prochaine session, des résultats acquis.

### **Explanatory Memorandum**

(submitted by Colonel Bourgoïn, Rapporteur)

#### **I. Introduction**

1. Three main factors must be taken into account in preparing this report :

- first, the adversary is known and consequently the front to be defended is clearly defined ;
- second, the Atlantic countries are united in a treaty of alliance, the principle of which cannot be questioned ;
- finally, on each side, a single country controls all or almost all the nuclear resources, which places its allies in the difficult situation of protected countries.

2. The overall policy of the NATO countries, impelled to a certain extent by the United States, is to prevent war and to defend every square yard of the territory of the Alliance. So far, the defence of the NATO countries has been provided on the one hand by the American strategic deterrent and on the other by the American and European forces stationed in the European sector of NATO. This combined military force provides the background for the diplomatic operations designed to ensure the security of the countries of the Alliance and to endeavour to lay foundations for lasting peace.

3. The peace of the world may have been brought a step nearer by diplomatic means with the conclusion of the Test Ban Treaty on 5th August 1963, between the Soviet Union, the United States and the United Kingdom, banning nuclear weapon tests in the atmosphere, in outer space and under water. The signing of this Treaty is certainly the most important event in East-West relations since the Cuban crisis. It is not the intention of your Rapporteur to discuss its various merits and disadvantages since this will be done by Dr. Kliesing in his report on the Treaty, but some mention is necessary here since it may have a direct effect on the development of defence policy on the central front, and hence, on the composition of the forces themselves.

4. All the European countries of the Alliance, except for France, have signed this Treaty. The French, who have only two or three tests to carry out before being equipped with considerable atomic means, cannot agree to cast aside the result of efforts pursued at great expense for more than fifteen years which will probably give them full national independence in the framework of the Alliance, in order to support an agreement reached between countries with already ample means and others which can never hope to attain them.

5. The consequences of the near unanimous adhesion of the NATO countries to the Moscow Agreements are important. Most advocates of European political unification in one form or another hoped unification would be accompanied by a closer form of association than the ties now existing in the field of defence and that an alliance would be formed between two almost equal partners : Europe and America. The most optimistic were already contemplating joint European nuclear weapons production, over and above present or anticipated production by the European countries of the Alliance. The future of this so-called "dumb-bell" concept has been cut short by the Moscow Agreements whose signatories are no longer free to test their weapons.

6. If the Treaty is a step towards world peace, it is only right for European interests to take second place. But is it a step towards world peace as long as the nuclear arsenal of the two great powers remains and continues to grow ? That is the question. The most certain effect of the Treaty on relations between the NATO partners who are signatories is that it makes the present situation irrevocable : the nuclear *status quo* will be maintained ; European troops can only be equipped with American nuclear weapons under the strict control of American political authority.

7. This had to be made clear because it is becoming increasingly certain that the defence of the territory cannot be ensured without the use of tactical nuclear weapons.

## **Exposé des motifs**

*(présenté par le colonel Bourgoïn, rapporteur)*

### **I. Introduction**

1. Pour l'établissement de ce rapport, nous devons tenir compte de trois éléments fondamentaux :

- d'abord, l'antagoniste est connu et, par conséquent, le front à défendre très nettement défini ;
- ensuite, les pays atlantiques se sont unis par un traité d'alliance dont le principe ne peut être remis en question ;
- enfin, dans chacun des camps, un seul pays détient, ou presque, la totalité des moyens atomiques, ce qui met ses alliés dans la situation délicate de pays protégés.

2. Les pays de l'O.T.A.N., en partie sous l'impulsion des Etats-Unis, ont eu pour politique générale d'empêcher la guerre et de défendre chaque mètre carré des pays de l'Alliance. La défense des pays de l'O.T.A.N. a été assurée, jusqu'à présent, d'une part, par la force de dissuasion stratégique des Etats-Unis et, d'autre part, par les forces américaines et européennes stationnées dans la zone européenne de l'O.T.A.N. Cet ensemble militaire constitue l'assise des opérations diplomatiques menées pour assurer la sécurité des pays de l'Alliance et pour tenter de jeter les bases d'une paix durable.

3. Il se peut que, par la signature entre l'Union Soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, le 5 août 1963, d'un traité sur l'arrêt des essais nucléaires, interdisant toute explosion d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique ou sous l'eau, la voie diplomatique ait fait faire à la paix mondiale un pas en avant. La signature de ce traité constitue certainement l'événement le plus important des relations Est-Ouest depuis la crise de Cuba. Votre rapporteur n'a pas l'intention d'en examiner les avantages et les inconvénients puisque le Dr. Kliesing se propose de le faire dans son rapport sur le traité, mais il lui était nécessaire d'en faire état puisque celui-ci est susceptible d'avoir une influence directe sur l'évolution de la politique de défense sur le front central et, par contrecoup, sur la composition de ces forces elles-mêmes.

4. Tous les pays européens de l'Alliance, à l'exception de la France, ont signé ce traité. Les Français, qui n'ont plus que deux ou trois expériences à faire pour être dotés de moyens atomiques importants, refusent d'admettre qu'à la faveur d'un accord passé entre des pays déjà largement pourvus et d'autres qui ne pourront jamais espérer l'être, ils soient frustrés du résultat d'efforts poursuivis à grands frais depuis plus de quinze ans et susceptibles de leur ménager, dans le cadre de l'Alliance, leur complète indépendance nationale.

5. Les conséquences de l'adhésion presque unanime des pays de l'O.T.A.N. aux Accords de Moscou sont importantes. La plupart des partisans d'une unification politique de l'Europe, sous une forme ou une autre, espéraient que cette unification s'assortirait d'une association plus intime que celle qui est dans le domaine de la défense et qu'on en arriverait à l'établissement d'une alliance entre deux partenaires à peu près égaux : Européens, Américains. Les plus optimistes envisageaient déjà une production européenne commune de l'armement atomique se superposant aux productions actuelles ou futures des pays européens de l'Alliance. Cette conception, à laquelle on a donné le nom de « concept de l'haltère », est compromise dans l'immédiat par les Accords de Moscou dont les signataires ont perdu la liberté d'essayer leurs armes.

6. Si le traité constitue un pas vers la paix mondiale, il est légitime que les intérêts européens s'effacent devant lui. Mais constitue-t-il un pas vers la paix mondiale tant que l'arsenal atomique existant subsiste et continue de s'accroître chez les deux Grands ? Voilà ce qui est controversé. L'effet le plus certain du traité sur les rapports entre les partenaires de l'O.T.A.N. qui l'ont signé, est qu'il rend irréversible l'état de choses actuel : le statu quo nucléaire sera maintenu ; les troupes européennes ne pourront être équipées que d'armes atomiques américaines placées sous le contrôle strict de l'autorité politique américaine.

7. Ceci demandait à être précisé puisque, de plus en plus, la défense terrestre ne peut plus être envisagée sans l'emploi d'éléments nucléaires tactiques.

8. According to official Chinese and Soviet sources, in 1957 the Soviet Government promised China to provide it with assistance for the manufacture of atomic weapons; but in 1959, after the Eisenhower/Khrushchev meeting, the Soviet Government retracted this promise. It is more than probable that in exchange President Eisenhower agreed to follow the same policy with regard to France and Germany. The recent Moscow Treaty can well be confirmation of the wish of the two main powers to continue this policy and it is almost certain that neither of them intends to help third countries develop their nuclear force.

9. The United Kingdom as a signatory of the Treaty and tied by its nuclear agreements with the United States from which it has received assistance, is obliged to bring its policy into line with that of the two great powers. Since it has not yet manufactured tactical nuclear weapons for its own ground forces and apparently is not intending to do so even if it could on the basis of experiments carried out before the Treaty, it will continue to depend on the United States for this kind of weapon.

10. The French programme does not provide for the manufacture of tactical nuclear weapons before 1970. Credits are earmarked for this purpose in the new law governing the defence programme but it is doubtful whether there will be concrete achievements before the end of the six-year period covered by the programme, although the unexpected can always happen.

11. For the time being, therefore, the nuclear element, which is an essential part of modern equipment for military forces, will remain exclusively in American hands. That is the situation today and it will remain unchanged, at least as long as the Treaty on the banning of nuclear tests remains in force, except, of course, where France is concerned.

12. In Europe, it is no longer believed that the European area of NATO can be defended without nuclear weapons. The Secretary of Defence, Mr. McNamara, who strongly supports a strengthening of the conventional forces of the Alliance, stressed in his defence status report of 30th January 1963 that the present United States forces, together with the forces of other NATO countries, would not be able to contain an all-out conventional Soviet attack in Central Europe without using nuclear weapons. The military staff, however, consider that if the conventional forces were sufficiently powerful, they could

deter the aggressor. It is considered at the Pentagon that as long as only conventional means are used there will be a possibility of avoiding nuclear war through diplomatic channels. Your Rapporteur is afraid this American theory is hardly more than wishful thinking, for Europeans are convinced that any territorial conflict in Europe will degenerate into nuclear war. In addition, they are convinced that they will deter no one if equipped only with conventional weapons and, consequently, they are extremely hesitant about equipping more units with weapons of this kind which they consider to be obsolete.

13. The following conclusions can be drawn from this introduction:

- (a) owing to the signing of the Moscow Treaty of 5th August 1963, no continental European country except for France will manufacture its own tactical nuclear weapons;
- (b) no European nuclear force will be formed in the framework of NATO;
- (c) European troops will continue for some time to be equipped with American tactical nuclear weapons under American control;
- (d) American and European views are divergent on the use of nuclear weapons for the territorial defence of Europe;
- (e) France and the other WEU countries have different opinions on the Moscow Treaty and hence on their dependence on the United States for tactical nuclear weapons.

## **II. Present strategy**

14. The aims of the North Atlantic Treaty are clearly stated in the preamble:

“The Parties to this Treaty reaffirm their faith in the purposes and principles of the Charter of the United Nations and their desire to live in peace with all peoples and all governments.

They are determined to safeguard the freedom, common heritage and civilisation of

8. D'après des sources officielles chinoises et soviétiques, le gouvernement soviétique avait promis en 1957 à la Chine de l'aider à fabriquer des armes atomiques ; mais, en 1959, après la rencontre Eisenhower-Khrouchchev, le gouvernement soviétique revint sur cette promesse. Il est plus que probable qu'en échange, le Président Eisenhower a convenu de suivre la même politique à l'égard de la France et aussi de l'Allemagne. Le récent Traité de Moscou peut très bien n'être qu'une affirmation du désir des deux Grands de poursuivre cette politique, et il est à peu près certain que ni l'un ni l'autre n'envisage d'aider des pays tiers à développer leur force atomique.

9. Le Royaume-Uni, lié par ses accords nucléaires avec les Etats-Unis dont il a reçu une aide, et signataire du traité, est contraint d'aligner sa politique sur celle des deux Grands. N'ayant, jusqu'ici, pas fabriqué d'armes atomiques tactiques pour ses propres forces terrestres et n'envisageant pas, semble-t-il, de le faire, même si des expérimentations antérieures au traité le lui permettaient, il continuera, pour ce genre d'armes, de dépendre des Etats-Unis.

10. Le programme français ne prévoit pas la fabrication d'armes atomiques tactiques avant 1970. La nouvelle loi-programme fait bien état de fonds réservés à cet effet, mais il est douteux que des réalisations concrètes interviennent avant la fin de la période de six ans prévue par le programme, quoiqu'en cette matière, on puisse avoir bien des surprises.

11. L'élément nucléaire, qui constitue un équipement moderne indispensable aux forces armées, restera donc, pour le moment, exclusivement aux mains des Américains. Telle est la situation aujourd'hui et telle elle sera demain, du moins aussi longtemps que le traité sur l'arrêt des essais nucléaires restera valide, sauf, bien entendu, en ce qui concerne les Français.

12. Personne n'estime plus, en Europe, qu'une défense de la zone européenne de l'O.T.A.N. soit possible sans armes atomiques. Le Secrétaire à la défense, M. McNamara, qui est fortement partisan d'un renforcement des forces conventionnelles de l'Alliance, a souligné dans son rapport sur l'état de la défense du 30 janvier 1963 que les forces américaines actuelles, conjuguées aux forces des autres pays de l'O.T.A.N., ne seraient pas en mesure de contenir une attaque soviétique conventionnelle généralisée en Europe centrale sans recourir aux armes nucléaires. L'état-major estime cependant que si la puissance des forces

conventionnelles était suffisamment élevée, celles-ci seraient susceptibles de décourager l'agresseur. Car le Pentagone pense qu'aussi longtemps que seuls des combats classiques interviendront, il existera une possibilité diplomatique d'éviter la guerre nucléaire. Cette théorie américaine ne correspond, votre rapporteur le craint, qu'à de généreux espoirs, car les Européens sont convaincus que tout conflit territorial en Europe dégénérera en guerre nucléaire. Ils sont de plus convaincus qu'ils ne terroriseront personne s'ils ne sont équipés que d'armes classiques, et, bien entendu, ils ne sont guère enclins à équiper davantage d'unités en armes de ce genre qui leur semblent périmees.

13. De ce chapitre d'introduction, on peut tirer les conclusions suivantes :

- (a) du fait de la signature du Traité de Moscou du 5 août 1963, aucun pays continental européen, sauf la France, ne fabriquera ses propres armes nucléaires tactiques ;
- (b) aucune force nucléaire européenne ne sera constituée dans le cadre de l'O.T.A.N. ;
- (c) les troupes européennes continueront pour un temps d'être équipées d'armes nucléaires tactiques américaines placées sous contrôle américain ;
- (d) l'opinion des Américains et des Européens diverge quant à l'utilisation des armes atomiques pour la défense terrestre de l'Europe ;
- (e) la France et les autres pays de l'U.E.O. ont des avis différents sur le Traité de Moscou et, partant, sur leur dépendance vis-à-vis des Etats-Unis en ce qui concerne les armes atomiques tactiques.

## II. La stratégie actuelle

14. Les buts du Traité de l'Atlantique Nord sont clairement définis dans le préambule :

« Les Etats parties au présent Traité,

Réaffirmant leur foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et leur désir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements,

Déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur

their peoples, founded on the principles of democracy, individual liberty and the rule of law.

They seek to promote stability and well-being in the North Atlantic area.

They are resolved to unite their efforts for collective defence and for the preservation of peace and security.

They therefore agree to this North Atlantic Treaty."

15. In particular, the parties undertook to maintain and develop their individual and collective capacity to resist armed attack and they decided that they would resist individually and collectively any armed attack against one or several of them in Europe or in North America. It has always been a particular concern of the North Atlantic Council to maintain a joint defence policy in the fields of armaments production and military strategy. After the experience of Korea in June 1950, the Council advocated a forward strategy. But in 1950, this strategic concept, being based on the defence of the Rhine, made Germany the battleground of Europe and could be implemented only with the help of German divisions. Of the twelve divisions the Federal Republic promised to raise in 1955, eleven are now equipped and trained.

16. From 1950 to 1954, thanks to the American nuclear bomb, the balance was clearly in favour of the western side. Since then a state of parity has been reached between East and West and NATO strategy has had to be adapted to the growing strength of the Soviet nuclear force. In 1950, the task of the allied defence forces in Europe, and particularly the ground and air forces, was to hold the front until the effects of the nuclear counter-offensive were felt. When it became clear that the Soviets themselves had inter-continental missiles capable of reaching the very heart of the United States, the rôle of the NATO conventional forces became one of forcing the aggressor to pause to consider whether he should extend his action, thus risking disastrous nuclear retaliation, or withdraw.

17. During the Dulles era, from 1952 to 1960, the policy was one of massive retaliation and throughout this period the NATO allies, led by

the United States, followed this doctrine. There was a further change with the advent of the Kennedy administration. The strategy of the Alliance again gave a major rôle to conventional forces even for the defence of Europe, the present United States Government stating that it was prepared to have recourse to nuclear weapons "if necessary". It believed that if the non-nuclear potential of the NATO countries was increased considerably, they could hold the enemy at any level of provocation. The "if necessary" would therefore only be invoked in the event of clear-cut inferiority and SACEUR and the political authorities concerned could only have recourse to tactical nuclear weapons when it was proved beyond doubt that there was no other means of saving the conventional army from a difficult situation.

18. The introduction of nuclear weapons for tactical use in the NATO shield forces in Europe was first decided in 1954. At a meeting held in December of that year, the Council decided to reduce the number of divisions considered necessary on the central front to thirty, including the twelve German divisions, instead of the ninety-six divisions agreed upon at the Lisbon meeting in 1952. These thirty divisions would be equipped with tactical nuclear weapons. Thus, from then until 1962, NATO plans were officially based on the principle that tactical nuclear weapons would be used to meet any aggression.

19. In thus deciding to make up for its numerical inferiority by introducing tactical nuclear weapons, NATO automatically placed these weapons in the category of conventional weapons or admitted that conventional fighting would rapidly develop into limited nuclear engagements. The concept was unclear and confusion was added owing to some of the weapons being dual-purpose weapons designed to fire conventional shells as well as nuclear warheads.

20. To clear up this confusion, General Norstad advised his government to equip progressively a greater number of European units with tactical nuclear weapons so as to bring them gradually up to the level of the American units, control of the use of these weapons remaining in American hands. This concept was not adopted and the present American Government plans to equip

civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit,

Soucieux de favoriser dans la région de l'Atlantique Nord le bien-être et la stabilité,

Résolus à unir leurs efforts pour leur défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité,

Se sont mis d'accord sur le présent Traité de l'Atlantique Nord. »

15. En particulier, les parties se sont engagées à maintenir et à accroître leur capacité individuelle et collective de résistance à une attaque armée et ont décidé qu'elles résisteraient individuellement et conjointement, si une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenait en Europe ou en Amérique du Nord. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est toujours préoccupé de maintenir notamment une politique de défense commune dans les domaines de la production des armements et de la stratégie militaire. Fort de l'expérience de Corée, en juin 1950, le Conseil a préconisé une « stratégie vers l'avant ». Mais en 1950, la défense s'appuyant sur le Rhin, cette conception stratégique désignait l'Allemagne comme champ de bataille de l'Europe et ne pouvait s'appliquer qu'avec l'aide de divisions allemandes. Sur les douze divisions que la République fédérale promet de mobiliser en 1955, onze sont actuellement équipées et entraînées.

16. De 1950 à 1954, grâce à la bombe nucléaire américaine, le camp occidental avait une nette prépondérance. Depuis lors, les puissances se sont équilibrées entre l'Est et l'Ouest et, à mesure que s'est affirmée la force nucléaire soviétique, la stratégie de l'O.T.A.N. a dû s'adapter. En 1950, les forces de défense alliées en Europe, et notamment les forces terrestres et aériennes, avaient mission de tenir le front pendant le temps nécessaire pour que la contre-offensive nucléaire puisse faire sentir ses effets. Lorsqu'il est devenu évident que les Soviétiques possédaient à leur tour des engins intercontinentaux capables d'atteindre le cœur des Etats-Unis, le rôle des forces conventionnelles de l'O.T.A.N. n'a plus été que de « forcer l'agresseur à marquer un temps d'arrêt pour se demander s'il devait développer son action au risque de s'exposer à des représailles nucléaires désastreuses, ou se retirer ».

17. Sous l'impulsion de Dulles, de 1952 à 1960, la politique dite de « représailles massives » a prévalu et, durant cette période, les alliés de

l'O.T.A.N., sous la conduite des Etats-Unis, s'alignèrent sur cette doctrine. Depuis l'avènement de l'administration Kennedy, les choses ont encore changé. La stratégie de l'Alliance donne de nouveau un rôle prépondérant aux forces conventionnelles, même en ce qui concerne la défense de l'Europe, l'actuel gouvernement des Etats-Unis se déclarant prêt à recourir aux armes nucléaires le « cas échéant ». D'après lui, si leur potentiel non nucléaire était sensiblement accru, les pays de l'O.T.A.N. pourraient tenir tête à l'ennemi, à quelque niveau que se situe la provocation. Le « cas échéant » ne surviendrait donc qu'en cas d'infériorité trop manifeste, et le recours aux armes nucléaires tactiques ne serait possible au SACEUR et aux autorités politiques intéressées que lorsque l'inanité de toute autre méthode susceptible de tirer l'armée conventionnelle d'une situation difficile, aurait été démontrée.

18. L'introduction des armes nucléaires à usage tactique au sein des forces du bouclier de l'O.T.A.N. en Europe a été décidée dès 1954. Cette année-là, lors d'une réunion tenue au mois de décembre, le Conseil décida de ramener à trente, y compris les douze divisions allemandes, les quatre-vingt-seize divisions jugées nécessaires sur le secteur central par la réunion de Lisbonne de 1952. Ces trente divisions seraient équipées d'armes atomiques tactiques. Donc, depuis cette époque, et jusqu'en 1962, les plans de l'O.T.A.N. ont été officiellement fondés sur le principe de l'utilisation tactique des armes nucléaires pour répondre à toute agression.

19. En décidant ainsi de compenser son infériorité numérique par l'introduction d'armes atomiques tactiques, l'O.T.A.N. classait automatiquement celles-ci dans la catégorie des armes conventionnelles, ou alors, admettait la mutation rapide des combats conventionnels en engagements nucléaires limités. La conception restait très confuse et d'autant plus confuse que certaines armes étaient bivalentes et conçues pour lancer tout aussi bien des obus classiques que des ogives nucléaires.

20. Pour sortir de cette confusion, le général Norstad conseilla à son gouvernement de doter un nombre de plus en plus grand d'unités européennes d'armes atomiques tactiques de façon à les amener toutes peu à peu au niveau des unités américaines, le contrôle de l'emploi de ces armes restant aux Américains. Cette conception n'a pas été retenue et l'actuel gouvernement américain

only a limited number of European formations with nuclear weapons.

21. At the present time it is sufficient for a new weapon to appear on one side or the other for strategy to be upset. But whereas the Russians have only a single decision to take to adapt themselves to the new situation, the allies, having to take into account the concepts and possibilities of each one, are faced with dilemmas whose solution often falls surprisingly short of reality.

22. Each government is more or less bound to a basic doctrine from which it cannot depart. In addition, it must answer for its acts before parliament and public opinion and, above all, take account of its financial possibilities.

23. At the present time, NATO is recovering with difficulty from the upheaval in strategic thinking provoked by the appearance and multiplication on both sides of tactical nuclear weapons.

24. The Americans, who are the only ones to manufacture these weapons, intend to retain absolute control over their deployment and use.

25. Their main principle, which your Rapporteur believes is accepted unhesitatingly by everyone, is that everything must be done to prevent a conflict which might remain localised from degenerating into total nuclear war. There can be absolutely no doubt that the first nuclear explosions will be followed by others in very quick succession.

26. The European allies are disturbed because they wonder at what level the American command will consider the situation to be sufficiently critical to justify nuclear retaliation. It must be fully understood that the President of the United States, who alone is empowered to take a decision in this matter, may hesitate because at the same time he will run the risk of seeing the whole of his country destroyed. Will he do this before Europe is invaded or before even Germany is occupied and brought to ruin? This is a disturbing question in spite of the assurances, most certainly sincere, by President Kennedy.

27. Fear of delay in retaliation is certainly one of the reasons for the French decision to manufacture its own nuclear arms and retain full control of them, a decision which is not the sole responsibility of the present government as is only too often proclaimed but the continuing

decision of all the governments which have held power in that country since 1945. The fact is that there has been no break in French nuclear research since that time.

28. Another matter of concern for the allies is the distribution of tactical nuclear arms in the units. The already short supply is diminishing continuously. The American decision to stop manufacturing medium-range rockets (1,200 to 3,000 miles) is an added anxiety and the allies, particularly the Germans, who will bear the brunt of the war owing to their geographical position, feel naked and exposed.

29. A brief review can be made of the position of the WEU countries with regard to the problems of overall strategy.

30. At the present juncture, the small countries of the Alliance are generally sorry that it has not been possible to develop a European nuclear potential. Apart from that they fall in with the views of the Americans who alone are able to provide them with sufficient aid and protection. They also feel that their modest contribution is hardly enough to enable them to have much sway on the overall potential.

31. Italy, whose budget is always difficult to balance, adopts a similar position.

32. The French concept has been expounded by General de Gaulle on several occasions. On 19th April 1963, he stated:

“...Within the Atlantic Alliance, which is indispensable in the face of Soviet ambitions and threats, our country, whilst harmonising its defence with that of its allies, intends to remain its own master and, if necessary, its contribution to the common effort will be something quite different to the spiritless and weak contribution of a people no longer responsible for itself. That means that we must provide ourselves with modern means for our security, in other words, means capable of deterring anyone from attacking our country unless he himself is prepared to undergo appalling destruction... In any event, and in view of this immense and inevitable uncertainty, France must have her own means of striking directly against any aggressor State, and consequently of deterring aggression and, according to circumstances, contributing to the defence of her allies including, who knows, America.”



n'envisage que l'armement atomique d'un nombre restreint de formations européennes.

21. Il suffit actuellement qu'une arme nouvelle fasse son apparition dans l'un ou l'autre camp pour que la stratégie soit perturbée. Mais, alors que les Russes n'ont qu'une décision à prendre pour s'adapter, les alliés, eux, qui doivent tenir compte des conceptions et des possibilités de chacun, se trouvent placés devant des dilemmes tels que, souvent, la solution adoptée choque par son manque de réalisme.

22. Chaque gouvernement est plus ou moins lié par une doctrine de base qu'il ne peut transgresser. Il doit, de plus, répondre de ses actes devant un parlement et une opinion publique et, par dessus tout, tenir compte de ses possibilités financières.

23. L'O.T.A.N. se remet, à l'heure actuelle, très difficilement de la perturbation apportée à la stratégie par l'apparition puis la multiplication, dans les deux camps, de l'arme nucléaire tactique.

24. Les Américains, qui seuls la fabriquent, tiennent à conserver le contrôle absolu de sa distribution et de son emploi.

25. Leur grand principe, accepté sans réticence par tous, de l'avis de votre rapporteur, est que tout doit être fait pour empêcher qu'un conflit, qui pourrait rester localisé, ne dégénère en guerre atomique totale. Or, il est hors de doute que les premières explosions nucléaires risquent d'en amener d'autres suivant une gradation très rapide.

26. Les alliés européens sont inquiets parce qu'ils se demandent à quel palier l'état-major américain jugera la situation suffisamment critique pour justifier une riposte nucléaire. Il faut bien comprendre que le Président des Etats-Unis, seul habilité à prendre une décision en cette matière, pourra hésiter ; car il prendra, en même temps, le risque de voir son pays entièrement détruit. Le fera-t-il avant que l'Europe ne soit envahie, ou même la seule Allemagne occupée et ruinée ? Cette question reste angoissante malgré les professions de foi, très certainement sincères, du Président Kennedy.

27. La crainte d'une riposte tardive est, à coup sûr, une des raisons de la décision française de fabriquer son armement atomique et d'en conserver le haut contrôle ; décision qui n'est pas le fait du seul gouvernement actuel, comme on le proclame trop souvent, mais la décision continue de

tous les gouvernements qui se sont succédé dans le pays depuis 1945. En effet, depuis cette époque, aucune interruption n'a été enregistrée dans la recherche atomique française.

28. Une autre inquiétude des alliés est provoquée par la répartition de l'armement nucléaire tactique dans les unités. La dotation, déjà très faible, diminue sans cesse. La décision américaine d'arrêter la fabrication des fusées de moyenne portée (2.000 à 5.000 km) augmente cette inquiétude, et les alliés, surtout les Allemands, qui sont destinés, par leur situation géographique, à faire les premiers frais de la guerre, se sentent bien démunis.

29. Voyons rapidement quelle est la position des pays de l'U.E.O. devant les problèmes posés par la stratégie globale.

30. Les petits pays de l'Alliance regrettent généralement que dans l'état actuel des choses, une puissance atomique européenne n'ait pu être réalisée. Hors cela, ils se rallient aux vues des Américains qui, seuls, peuvent leur porter une aide et une protection suffisantes. Ils ont aussi le sentiment que la modestie de leur participation ne les met guère en mesure d'influer beaucoup sur le potentiel de l'ensemble.

31. L'Italie, dont le budget a toujours de la peine à s'équilibrer, adopte une position analogue.

32. Le Général de Gaulle a exposé le point de vue français à plusieurs reprises. Le 19 avril 1963, il a déclaré :

«...D'autre part, à l'intérieur de l'Alliance atlantique, indispensable tant que se dressent les ambitions et les menaces des Soviétiques, notre pays, tout en conjuguant sa défense avec celle de ses alliés, entend en rester le maître et, le cas échéant, apporter à l'effort commun tout autre chose que le concours sans âme et sans force d'un peuple qui ne serait plus responsable de lui-même. Cela nous conduit à nous doter des moyens modernes de notre sécurité, autrement dit de ceux qui pourraient détourner quiconque d'attaquer notre pays, à moins de subir lui-même d'épouvantables destructions... De toute façon, et compte tenu de cette immense et inévitable incertitude, il faut que la France ait elle-même de quoi atteindre directement tout Etat qui serait son agresseur, de quoi, par conséquent, le dissuader de l'être et de quoi, suivant les circonstances, concourir à la défense de ses alliés, y compris, qui sait ? l'Amérique. »

In his press conference on 29th July 1963, President de Gaulle said:

"...Indeed, as long as the free world is faced with the Soviet bloc, which is capable of submerging this or that territory, and which is animated by a dominating and detestable ideology, the peoples on both sides of the ocean, if they wish to defend themselves, must be linked together.

The Atlantic Alliance is therefore an elementary necessity, and it is obvious that in this respect the United States and France have a capital responsibility, the United States because it disposes of a nuclear armament without which the fate of the world would be rapidly settled, and France because, whatever the present inferiority of her means, she is politically, geographically, morally, militarily essential to the coalition...

...As far as defence is concerned, until recently, thanks to their nuclear armament, the Americans were in a position to assure the free world of semi-absolute protection. But they have lost this monopoly while continuing at great expense to reinforce their power.

The fact that the Russians also now possess enough to destroy the universe, and notably the new continent, makes it natural that America sees her own survival as the principal objective of an eventual conflict and envisages the moment and the degree and the methods of her nuclear intervention for the defence of other regions only as a function of that natural and overriding necessity.

That is one of the reasons why France has provided herself with her own atomic weapon. The result is that, for the French Government, important changes must be made in the conditions of its means of participating in the Alliance, for this organisation was built on the basis of integration, which no longer is of any value for us..."

33. The French armed forces are divided into three categories according to their mission:

- (a) a strategic force equipped with French nuclear weapons to deter an attack on French territory;

- (b) intervention forces under national or NATO command, composed of the three services and equipped with tactical nuclear weapons;

- (c) highly mobile land and air forces responsible for territorial defence and equipped with conventional weapons.

34. This concept clashes with the American concept according to which the multiplication of nuclear powers is neither necessary nor desirable. This has been clearly expressed by the Secretary of Defence, Mr. McNamara, and the former Secretary of State, Mr. Dean Acheson, who further believed that it would be impossible to ensure the political control and command of several dispersed nuclear forces.

35. In his speech at the University of Michigan on 16th June 1962, Mr. Robert S. McNamara, the American Secretary of Defence, stated:

"A central military issue facing NATO today is the rôle of nuclear strategy. Four facts seem to us to dominate considerations of that rôle. All of them point in the direction of increased integration to achieve our common defence.

First, the Alliance has overall nuclear strength adequate to any challenge confronting it.

Second, this strength not only minimises the likelihood of major nuclear war, but makes possible a strategy designed to preserve the fabric of our societies if war should occur.

Third, damage to the civil societies of the Alliance resulting from nuclear warfare could be very grave.

Fourth, improved non-nuclear forces, well within Alliance resources, could enhance deterrence of any aggressive moves short of direct, all-out attack on Western Europe."

36. Thus, whilst the American Government is asking for increased integration, General de

Dans sa conférence de presse du 29 juillet 1963, le Président de Gaulle a déclaré :

«...Aussi longtemps en effet que, devant le monde libre, se dressera le bloc soviétique, capable de submerger tout à coup tel ou tel territoire et qui est animé par une idéologie dominatrice et détestable, il faudra que, de part et d'autre de l'Océan, les peuples qui veulent se défendre soient liés entre eux pour le faire.

L'Alliance atlantique est une élémentaire nécessité, et il va de soi qu'à ce point de vue, les Etats-Unis et la France ont une responsabilité capitale ; les Etats-Unis parce qu'ils disposent d'un armement nucléaire sans lequel le sort du monde serait rapidement réglé, et la France parce que, quelle que soit l'infériorité actuelle de ses moyens, elle est politiquement, géographiquement, moralement, militairement essentielle à la coalition...

...Pour ce qui est de la défense, jusqu'à ces derniers temps, les Américains, grâce à leurs armes nucléaires, étaient en mesure d'assurer au monde libre une protection quasi absolue. Mais ils ont perdu ce monopole, tout en continuant à grands frais de renforcer leur puissance.

Du fait que les Russes ont, eux aussi, maintenant, de quoi détruire l'univers, et notamment le Nouveau Continent, il est tout naturel que l'Amérique voie dans sa propre survie l'objectif principal d'un conflit éventuel et n'envisage le moment, le degré, les modalités de son intervention nucléaire pour la défense d'autres régions, en particulier de l'Europe, qu'en fonction de cette nécessité naturelle et primordiale.

C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la France se dote d'un armement atomique propre. Il en résulte que, pour le gouvernement français, des modifications importantes s'imposent pour ce qui est des conditions, des modalités de notre participation à l'Alliance, puisque cette organisation est fondée sur l'intégration, laquelle aujourd'hui n'est plus valable pour nous... »

33. Les forces armées françaises sont divisées en trois catégories définies par leur mission :

(a) une force stratégique équipée d'armes atomiques françaises pour décourager une attaque du territoire français ;

(b) des forces d'intervention placées sous commandement national ou commandement O.T.A.N., représentant les trois armes et équipées d'armes atomiques tactiques ;

(c) des forces terrestres et aériennes très mobiles chargées d'assurer la défense territoriale et équipées d'armes conventionnelles.

34. Cette conception se heurte à la conception américaine qui considère que la multiplication des puissances atomiques n'est ni nécessaire, ni souhaitable. C'est ce qu'ont nettement déclaré le ministre de la défense, M. McNamara, et l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Dean Acheson, lesquels estiment, en outre, qu'il sera impossible d'assurer le commandement et le contrôle politique de forces nucléaires dispersées et multiples.

35. Dans le discours que M. Robert S. McNamara, Ministre de la défense des Etats-Unis, a prononcé à l'Université de Michigan, le 16 juin 1962, il a déclaré :

« Le problème militaire central devant lequel se trouve l'O.T.A.N. aujourd'hui est le rôle de la stratégie nucléaire. Quatre faits nous paraissent dominer l'examen de ce rôle. Tous les quatre plaident en faveur d'une intégration accrue pour assurer notre défense commune.

Premièrement, l'Alliance dispose dans son ensemble de la force nucléaire voulue pour relever tout défi qu'elle devrait affronter.

Deuxièmement, cette force ne réduit pas seulement la vraisemblance d'une guerre nucléaire de vaste envergure, mais elle rend possible une stratégie destinée à préserver nos structures sociales si la guerre survenait.

Troisièmement, les dommages causés au secteur civil des pays de l'Alliance par la guerre nucléaire pourraient être très graves.

Quatrièmement, une amélioration des forces non nucléaires, que les ressources de l'Alliance permettent aisément, pourrait avoir un effet de dissuasion accru contre toutes les entreprises d'agression, sauf l'attaque directe et générale contre l'Europe occidentale. »

36. Ainsi, tandis que le gouvernement américain demande une intégration accrue, le Général de

Gaulle is openly rejecting any idea of integration.

37. The German Government for its part, seems to agree with the American concept as far as integration in NATO is concerned, but makes no secret of the fact that it would prefer to have a say in questions of nuclear strategy. Mr. von Hassel, Defence Minister of the Federal Republic of Germany, stated in the Assembly on 6th June 1963 that the defence of the Atlantic area was becoming more and more indivisible owing to political trends and the aspects of technical progress today; he considered it was desirable for the German troops to be equipped with equipment as modern as that of the American troops and that the German Government should be allowed to take part in nuclear planning and nuclear responsibility.

38. The German Government shares the French Government's view that NATO will never be in a position to mobilise sufficient divisions to hold back by conventional means alone a non-nuclear attack launched by the great strength of the Soviet bloc. In addition, it is convinced that the Soviet Government will act in accordance with its declarations that in the event of a war, it would use every means in its power from the very outset and would certainly not refrain from employing nuclear weapons.

39. The British Government seems to share the French and German concept according to which no increase in conventional troops in Europe would strengthen the NATO defences sufficiently to make them impenetrable. It is hardly prepared, therefore, to strengthen its conventional power beyond the requirements of its prior commitments. The present strength of 53,000 men in the Army of the Rhine will be brought to 55,000 in one or two years' time.

40. The recent reorganisation of the British Army of the Rhine into three divisions of two brigade groups each has in no way affected the level of these forces. With regard to nuclear policy, the Prime Minister and Mr. Heath, the former Lord Privy Seal, have declared on several occasions in the House of Commons that the British Government was prepared to co-operate to a very great extent in the framework of NATO, but without losing its freedom of action or the identity of British forces. Admittedly, the tone in which the position of the British Government was expressed was different to that of General de

Gaulle, but the position has nevertheless been made quite clear. In a defence document published in 1963, the breakdown of the United Kingdom forces is shown to be similar to that of the French forces: deterrent forces, intervention and territorial defence forces. For several years to come, the British strategic nuclear strike force will depend on Bomber Command, turning over to a nuclear submarine force equipped with Polaris missiles.

41. From this cursory examination it can be deduced that the WEU countries are unanimous in their conviction that the Atlantic Alliance is a vital necessity to meet a common danger and also that their concepts regarding overall strategy on the eastern front of Germany are very similar. Not one country believes in the possibility of a localised conflict being limited to conventional weapons, except perhaps for a clash between patrols or an aircraft accidentally straying, circumstances beyond the control of headquarters. Incidents of this kind have already occurred and have merely led to exchanges of diplomatic notes.

42. But all are certain that in the highly improbable event of the Russians attacking, they would do so with every means at their disposal; the European countries would, therefore, welcome an increase in tactical nuclear striking power on the front they have to defend and wish to have a say in the nuclear decision.

43. The United Kingdom, which already has an appreciable strategic nuclear force, and France, which will have one in a short time and is also planning to equip its forces with tactical weapons, can already have a small say in the decision. The others, which are hardly in a position to develop their own nuclear means, would welcome the build-up either of the European nuclear force or a NATO nuclear force in which they might participate at every level.

44. The Americans on the other hand, consider that a powerful conventional army on the eastern front constitutes a true deterrent force to face the Russian conventional army which, in their opinion, will not engage in a tactical nuclear attack without due consideration, for fear of strategic retaliation; thus they play down the need for tactical nuclear weapons to advocate a strengthening of conventional power. They also — and quite rightly — wish to retain absolute

Gaule rejette ouvertement toute idée d'intégration.

37. Le gouvernement allemand, pour sa part, semble admettre la thèse américaine en ce qui concerne l'intégration au sein de l'O.T.A.N., mais ne cache pas qu'il préférerait pouvoir intervenir en matière de stratégie nucléaire. M. von Hassel, Ministre de la défense de la République fédérale, a déclaré devant l'Assemblée, le 6 juin 1963, que la défense de la zone atlantique devenant de plus en plus indivisible en raison des tendances politiques et des aspects du progrès technique de notre époque, il jugeait souhaitable que les troupes allemandes soient dotées d'un équipement aussi moderne que celui des troupes américaines et que le gouvernement allemand soit admis à participer tant à la planification nucléaire qu'à la responsabilité nucléaire.

38. Le gouvernement allemand estime, comme le gouvernement français, que l'O.T.A.N. ne sera jamais en mesure d'aligner un nombre suffisant de divisions pour arrêter, par des moyens seulement conventionnels, une attaque non nucléaire déclenchée par l'énorme puissance soviétique. Il est en outre convaincu que le gouvernement soviétique agira conformément à ses déclarations selon lesquelles, si la guerre éclatait, il utiliserait toute sa puissance dès le début du conflit et ne s'abstiendrait certainement pas de recourir aux armes nucléaires.

39. Le gouvernement britannique semble partager la conception française et allemande selon laquelle aucune augmentation des troupes conventionnelles en Europe ne renforcerait suffisamment les défenses de l'O.T.A.N. pour en garantir l'imperméabilité. Il n'est donc guère disposé à renforcer sa puissance classique au-delà des exigences de ses engagements antérieurs. Les effectifs, qui s'élèvent à 53.000 hommes, seront portés dans un ou deux ans à 55.000.

40. La récente réorganisation de l'armée britannique du Rhin en trois divisions comprenant chacune deux groupes de brigade n'a affecté en rien le niveau des effectifs. Pour ce qui est de la politique nucléaire, le Premier ministre et M. Heath, ancien Lord du Sceau privé, ont déclaré à plusieurs reprises à la Chambre des Communes que si le gouvernement britannique était disposé à coopérer largement au sein de l'O.T.A.N., il ne voulait cependant perdre ni sa liberté d'action, ni l'identité des forces britanniques. Certes, le ton sur lequel a été exposée cette thèse du gouvernement britannique est différent de celui qu'emploie le Général de Gaulle, mais les choses n'en

ont pas moins été très nettement exprimées. D'après un document sur la défense publié en 1963, la répartition des forces du Royaume-Uni est comparable à celle des forces françaises : forces de dissuasion, forces d'intervention et défense territoriale. La force de frappe nucléaire stratégique britannique reposera pendant quelques années encore sur le bombardement par avions pour évoluer vers une force de sous-marins nucléaires équipés de Polaris.

41. De ce rapide examen, on peut déduire que non seulement les pays de l'U.E.O. conservent unanimement la conviction que l'Alliance atlantique est une nécessité vitale en face d'un danger commun, mais aussi que leurs conceptions en matière de stratégie globale concernant le front de l'Est allemand sont très voisines. Pas un seul ne croit à la possibilité d'un conflit localisé et limité à un engagement conventionnel, à l'exclusion peut-être d'un accrochage de patrouilles ou d'une divagation accidentelle d'avion, indépendants de la volonté des états-majors. Des incidents de cette nature se sont déjà produits et n'ont rien entraîné d'autre que des échanges de notes diplomatiques.

42. Par contre, tous sont certains qu'au cas, très improbable, où les Russes attaqueraient, ils le feraient en usant de tous leurs moyens ; pour cette raison, ils seraient heureux de voir l'armement nucléaire tactique augmenter de puissance sur le front qui les menace et voudraient participer à la décision nucléaire.

43. Le Royaume-Uni, qui possède une appréciable force nucléaire stratégique, et la France qui en aura une dans peu de temps et qui envisage de plus de se doter d'un armement tactique, peuvent déjà faire entendre une petite voix dans la décision. Les autres, qui n'ont guère la possibilité de devenir « propriétaires nucléaires » seraient heureux de voir se constituer, soit un ensemble nucléaire européen, soit un ensemble nucléaire O.T.A.N. auquel ils pourraient participer à tous les niveaux.

44. En regard, les Américains estiment qu'une armée conventionnelle puissante sur le front de l'Est constitue une véritable force de dissuasion en face de l'armée conventionnelle russe qui, selon eux, ne s'engagera pas à la légère dans une attaque nucléaire tactique par crainte de représailles stratégiques ; aussi minimisent-ils la nécessité d'un armement atomique tactique pour préconiser un renforcement de la puissance conventionnelle. Ils désirent aussi — et très légitime-

control over all the nuclear weapons they manufacture. They are confused by the fact that exclusive manufacturing rights are slipping out of their hands and cannot adapt themselves to the new situation created by French determination.

45. Those are the facts and a conclusion must be drawn from them. Will an adequate deterrent be provided by strengthening conventional armies, through modernisation and bringing their strengths up to a planned level, if at the same time tactical nuclear weapons are reduced?

46. If our defence system were to be overwhelmed, would strategic means be released in time in spite of all the possible consequences?

47. These are the points on which your Committee would wish our governments to reach agreement. That is the sole aim of the first recommendation, and your Committee earnestly wishes the discussions on this question to be based on the present and foreseeable facts of the problem and not on those of the past, no matter how recent.

48. Our wish to be enlightened does not stem from strategic convictions; not being specialists, we can but give an opinion.

49. It stems from the fact that present uncertainty is dangerous for the economy and psychological state of our nations.

50. The maintenance of the eastern front and the modernisation of the troops occupying it, weigh heavily on our budgets. The larger countries carry the burden with difficulty and the smaller ones have considerable difficulty in meeting their commitments. It would be a most tragic situation if all these sacrifices were based on a misguided view or the inability of our diplomats and headquarters to adapt themselves to a changing situation.

### III. Present situation

51. The principle followed at present is one of forward strategy, i.e. the possibility of strong retaliation at any point on the front, accompanied by generalised counter-attacks intended to carry the fighting into enemy territory. To achieve this, a force of thirty full-strength divi-

sions, fully armed and trained, must be placed at the disposal of SACEUR.

52. This strength has never been reached and it was only after the building of the Berlin wall in 1961 that it attained twenty-five divisions. Expressing his satisfaction at the effort made, General Norstad, speaking to the Assembly on 3rd December 1962, said:

“...On balance, our position is greatly improved and this fact has permitted us to take initial steps which will advance the position of our forward defence...”

The number of major formations assigned to Allied Command Europe has increased, combat and service support units have been added, and the flow of supplies and modern equipment has been speeded. All this adds up to quite a sizeable increase in our strength over that which existed prior to the initiation of the plan, compared to a period approximately twelve months ago.

Having said this, it may seem inconsistent, even paradoxical, for me to interject a considerably less enthusiastic note. But I feel that I must in all honesty do so. The fact is, and I have never made a secret of it, our forces are still critically short in many ways. They suffer from a number of deficiencies, some of them of very serious proportions. We are still short of certain major units, many of the units which we have are seriously deficient in combat and service support. There are shortages, some notable shortages, in available supplies; and there is a general lag in furnishing the modern equipment without which our forces would have to fight at a grave disadvantage.”

53. The strengthening of the forces was a result of certain units being equipped with tactical nuclear weapons, the arrival of the German divisions and an increased effort by all.

54. A few months later, speaking to the Assembly of Western European Union on 7th June 1963, General Lemnitzer defined the situation as follows:

“We are now working on plans which, when implemented, will provide direct physical resistance to any enemy attack imme-

ment — conserver un contrôle absolu sur toutes les armes nucléaires qu'ils fabriquent. Le fait que cette exclusivité de fabrication leur échappe les dérouté et ils n'arrivent pas à s'adapter à la nouvelle situation que crée la détermination française.

45. Tels sont les faits, et c'est de ces faits que nous devons tirer une conclusion. Le renforcement, par leur modernisation et la mise au niveau prévu de leurs effectifs, des armées conventionnelles, constituera-t-il une force de dissuasion suffisante si, dans le même temps, l'armement nucléaire tactique y diminue ?

46. Dans le cas où notre dispositif serait débordé, le coup de semonce stratégique sera-t-il donné à temps malgré toutes les conséquences qui peuvent en découler ?

47. Voici les points sur lesquels votre commission désirerait que nos gouvernements s'entendent. La première recommandation n'a pas d'autre objet, et votre commission désire ardemment que les discussions sur ce sujet se basent sur les données actuelles et prévisibles du problème et non plus sur celles du passé, si récent soit-il.

48. Nos désirs de clarté ne sont pas dictés par des convictions stratégiques ; n'étant pas spécialistes, nous ne pourrions émettre, tout au plus, qu'une opinion.

49. Ils nous sont dictés par le danger que font courir à nos économies, ainsi qu'à l'état psychologique de nos nations, toutes les incertitudes actuelles.

50. Le maintien du front de l'Est et la modernisation des troupes qui l'occupent, pèsent lourdement sur la balance de nos comptes. Les grands pays en supportent malaisément la charge et les petits n'arrivent qu'à grand-peine à tenir leurs engagements. La situation serait tristement tragique si tous ces sacrifices n'avaient leur origine que dans une erreur d'optique ou dans l'incapacité de nos diplomates et de nos états-majors à s'adapter à l'évolution d'une situation.

### III. La situation actuelle

51. Le principe actuellement admis est celui d'une stratégie avancée, c'est-à-dire d'une possibilité de riposte vigoureuse en n'importe quel point du front assortie de contre-attaques généralisées destinées à porter les combats en territoire ennemi. Pour le réaliser, une force de 30 divisions

à effectif complet, entièrement armées et entraînées, doit être mise à la disposition du SACEUR.

52. Cet effectif n'a jamais été atteint et c'est seulement après l'érection du mur de Berlin en 1961 qu'il s'éleva à 25 divisions. Le général Norstad déclara devant l'Assemblée, le 3 décembre 1962, pour manifester sa satisfaction de l'effort accompli :

« ...Notre position s'est grandement améliorée dans l'ensemble, et ceci nous a permis d'entreprendre la mise en place de notre défense avancée... »

Le nombre des grandes unités affectées au Commandement allié en Europe a augmenté, de nouvelles unités de soutien de combat et d'unités logistiques ont été ajoutées, et les approvisionnements et les fournitures d'armes modernes ont été accélérés. Tout ceci s'est traduit par une augmentation de nos forces, qui est loin d'être négligeable, par rapport à celles qui existaient au moment de la mise en œuvre de ce plan, il y a une dizaine de mois.

Après ce que je viens de dire, il peut paraître illogique, voire paradoxal de ma part, d'apporter une note sensiblement moins enthousiaste, mais j'estime que j'ai le devoir de le faire. A dire vrai, et je ne l'ai jamais caché, nos forces présentent toujours des insuffisances dangereuses dans bien des domaines. Certaines sont même très graves. De grandes unités continuent de nous faire défaut et beaucoup de celles que nous possédons manquent sérieusement de soutien de combat et de services logistiques. Il y a des lacunes également graves dans les approvisionnements, un retard général dans la fourniture de l'équipement moderne sans lequel nos forces se verraient obligées de combattre dans des conditions de grave infériorité. »

53. Le renforcement des forces avait été rendu possible par l'équipement de certaines unités en armes atomiques tactiques, par l'arrivée des divisions allemandes et par un effort accru de tous.

54. Quelques mois plus tard, le général Lemnitzer, dans le discours qu'il a prononcé (7 juin 1963) devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, a défini la situation de la manière suivante :

« Nous élaborons actuellement des plans qui, lorsqu'ils seront mis en œuvre, permettront une résistance matérielle directe à

diately in the vicinity of the Iron Curtain. Thus, the deployment of our main forces conducting a mobile defence would be considerably in advance of what has been considered practicable before.

There are positive military advantages to be gained by this advancement. If it is accepted that general war could start from an enemy miscalculation an inadequately guarded frontier is a prime invitation to make such a miscalculation. An adequate physical defence is a plain demonstration that an incursion cannot be made cheaply. A major effort, with all its obvious consequences, becomes necessary. From a tactical point of view, pushing the defence to the Iron Curtain should enable us, in case of an attack, to make an earlier assessment of the scale and intention of the enemy's moves.

In general, a forward defence posture for full effectiveness demands larger forces than did earlier plans. It is fairly generally known that the forces in ACE — since the inception of NATO — have fallen short of established goals. The adoption of the forward defence again emphasises the need for nations to meet their NATO military obligations.

The need, however, is not only for increased numbers. To fight an effective mobile defence requires greater tactical mobility, more armour, more conventional fire power and better logistical support than is found at present. Thus pressure for modernisation and improved logistical support will continue.

Our peacetime barracks are not always best placed for troops conducting a forward defence and if we are to avoid a complicated and vulnerable deployment plan to be executed at the commencement of hostilities, some restationing in peacetime is needed. This will be both difficult and expensive."

55. At the present time, there are two army groups in the central sector: Northern Army

Group under the command of a British General, composed of one German, one Netherlands, one British and one Belgian army corps, each of two or more divisions; and the Central Army Group under the command of an American General, composed of the Seventh American Army, one French and three German army corps, each of two or more divisions.

56. General Lemnitzer is planning three regroupings of the land forces. First, the northern flank in Hessen will be strengthened by the deployment of the American Eighth Infantry Division in the Wetzlar-Gieszen-Limburg area. The northern area will be defended by a German army corps.

57. Second, the British Army of the Rhine will be moved towards the East, and units stationed in the Paderborn-Hanover area. The German army corps north of the motorway to Berlin will be stationed in the area of Wolfsburg-Celle-Hamburg. The British Army of the Rhine and the American Seventh Army, will be reorganised over their old sector.

58. There are a few restraining factors, however, on General Lemnitzer's enthusiasm. The twenty-five divisions of 1961 are now only twenty-three, and the Belgian Government has withdrawn one brigade now stationed in the Belgian province of Luxembourg. The supply of modern arms (artillery, tanks, vehicles of all kinds) is an extremely slow process and the goals are still far from being attained.

59. Your Rapporteur fears that to the question "What kind of war is to be waged in Europe?" can be added another one: "Do we really have the means to wage the war as it has been defined up to now?"

*(a) The Benelux countries*

60. The two Belgian divisions, two Dutch divisions and one Luxembourg unit, have never yet been at full strength. The Netherlands are short of career officers and NCOs. Belgium has difficulty in finding enough NATO volunteers. In general, these countries lack the necessary financial resources and the modernisation of their armies raises disturbing if not insoluble problems.

61. Several suggestions have been made, in particular by WEU, to help them overcome these financial difficulties.



toute attaque ennemie, dans le voisinage immédiat du Rideau de fer. Le déploiement de nos forces principales assurant une défense mobile se situerait alors dans une zone beaucoup plus avancée que ce que l'on avait jugé possible auparavant.

Des avantages militaires positifs pourront être acquis grâce à ce dispositif avancé. Si l'on admet qu'une guerre générale pourrait être déclenchée par une erreur de calcul de l'ennemi, une frontière insuffisamment gardée constitue un encouragement de premier ordre à une telle erreur. Une défense matérielle adéquate fait apparaître avec évidence qu'une incursion ne peut intervenir à bon compte. Un plus grand effort, avec toutes les conséquences qu'il comporte, devient nécessaire. Du point de vue tactique, porter la défense jusqu'au Rideau de fer devrait nous permettre, en cas d'attaque, d'évaluer plus rapidement la portée et l'intention de l'initiative de l'ennemi.

D'une façon générale, pour être pleinement efficace, la position de défense avancée exige des effectifs plus importants que les systèmes précédents. On sait en général que les forces du Commandement allié en Europe, depuis le début de l'O.T.A.N., n'ont pas atteint le potentiel fixé. L'adoption de la défense avancée souligne de nouveau la nécessité, pour les diverses nations, d'exécuter les obligations militaires qui leur incombent envers l'O.T.A.N.

Toutefois, ce n'est pas seulement d'effectifs plus nombreux dont nous avons besoin. Assurer une défense mobile efficace exige une plus grande mobilité tactique, plus de blindés, une plus grande puissance de feu classique, et un meilleur soutien logistique que ceux dont nous disposons à l'heure actuelle. La pression en faveur de la modernisation et de l'amélioration du soutien logistique continuera donc à s'exercer.

L'implantation de nos garnisons du temps de paix n'est pas toujours celle qui est le mieux choisie pour des troupes assurant une défense avancée, et si nous voulons éviter d'avoir, dès le début des hostilités, à exécuter un plan de déploiement compliqué et vulnérable, il faut, dès le temps de paix, procéder à une nouvelle implantation. Ce sera à la fois compliqué et onéreux. »

55. A l'heure actuelle, deux groupes d'armées sont stationnés dans le secteur central : le groupe

d'armées du Nord placé sous le commandement d'un général britannique, comprenant un corps d'armée allemand, un corps d'armée néerlandais, un corps d'armée britannique et un corps d'armée belge de deux divisions chacun au moins ; et le groupe d'armées du Centre placé sous le commandement d'un général américain, qui comprend la Septième armée américaine, un corps d'armée français et trois corps d'armée allemands de deux divisions au moins chacun.

56. Les plans du général Lemnitzer prévoient trois regroupements des forces terrestres. Tout d'abord, renforcer le flanc nord, à Hessen, par le déploiement de la Huitième division d'infanterie américaine dans la zone de Wetzlar-Gieszen-Limbouurg. La zone nord sera défendue par un corps d'armée allemand.

57. Deuxièmement, l'armée britannique du Rhin sera déplacée vers l'est et des unités seront disposées dans la région de Paderborn-Hanovre. Le corps d'armée allemand situé au nord de l'auto-route de Berlin sera stationné dans la région de Wolfsburg-Celle-Hambourg. L'armée britannique du Rhin et la Septième armée américaine seront réorganisées sur leur ancien secteur.

58. Quelques éléments viennent cependant tempérer l'enthousiasme du général Lemnitzer. Les 25 divisions de 1961 ne sont plus maintenant que 23 et le gouvernement belge en a retiré une brigade, actuellement cantonnée dans sa province du Luxembourg. L'armement moderne (artillerie, chars, véhicules de tous ordres) n'arrive qu'à une très faible cadence et on est encore loin du potentiel prévu.

59. A la question « Quelle guerre doit être faite en Europe ? », on peut, votre rapporteur le craint, ajouter celle-ci : « Avons-nous vraiment les moyens de faire celle qui était jusqu'à présent définie ? »

#### (a) *Les pays de Benelux*

60. Les deux divisions belges, les deux divisions néerlandaises et l'unité luxembourgeoise n'ont encore jamais été totalement mises sur pied. Les Pays-Bas manquent d'officiers de carrière et de sous-officiers. La Belgique ne trouve pas suffisamment de volontaires pour l'O.T.A.N. Ces pays manquent généralement de ressources financières et la modernisation de leur armée y pose des problèmes angoissants, sinon insolubles.

61. Pour les aider à surmonter ces difficultés financières, plusieurs suggestions ont été faites, en particulier par l'U.E.O.

62. At the Ottawa conference in 1963, the North Atlantic Council suggested a programme of rationalisation for the NATO forces according to which the contribution of each country would be based on economic and financial criteria in addition to military considerations (the so-called Stikker study). This proposal was not followed up, and the French in particular pointed out that the implementation of such an idea would make it possible for a group of technocrats, accountable to no-one, to gather information on the armed forces, finance and economy of a country, all of which are the sole responsibility of the national governments.

**(b) French ground forces**

63. The French Government is at present reorganising its ground forces so as to create an effective intervention force. Being no longer tied by the Algerian war, it can devote every effort to this task. The ground forces include two divisions now stationed in Germany. The strengths are 68,000 men in peacetime rising to 130,000 in the event of mobilisation. Several units have Honest John missiles with nuclear warheads under American control. In addition to the two divisional headquarters, an army corps headquarters and an army headquarters are also in Germany. These two divisions will remain assigned to NATO.

64. Three further divisions are stationed in France and will be modernised by 1968. One division will be specially equipped as an intervention force for action outside France. It will consist of parachute units, airborne units and amphibious units. By 1970, the six divisions will include approximately 150,000 men, 3,000 armoured transport vehicles, 25,000 supply, servicing and communication vehicles, and approximately 350 helicopters. From 1970 onwards, all six divisions will gradually be equipped with French tactical nuclear weapons.

**(c) British ground forces**

65. The United Kingdom is the only NATO power with a treaty commitment to keep a minimum number of troops on the central front. In 1957 and 1958, the levels initially fixed at 77,000 men were reduced to 55,000. The strength now available on the Continent actually falls short of the treaty commitment by 2,000 to 3,000 men.

The British are reorganising their expeditionary corps in accordance with the plans described by Mr. Thorneycroft in the House of Commons on 26th July 1963 as follows:

"...I have decided to reorganise the British Army of the Rhine from seven brigade groups to three divisions each of two brigade groups. One infantry brigade group less its armoured regiment will be withdrawn. It will be replaced by additional artillery regiments and various ancillary units, such as engineer and transport units. The net effect will be to achieve a more balanced and effective fighting force. This reorganisation does not involve a reduction in manpower. This organisational plan of which the NATO military authorities have been informed, will, on the basis of current planning, be implemented by the end of 1964...

...The arrangements here are for a three-divisional structure. There will be three divisions each of two brigades, which is the total of six brigades instead of seven. As to equipment, I would say that it is a very well-equipped army now. New equipment is coming in all the time...

...Having been there recently, I am satisfied that the arrangements for deployment on the forward strategy are adequate and proper... for the tactical and strategic requirements of the western defences in that area...

...We are concerned that we should stick to our treaty obligation to bring these forces up to 55,000. It is not necessary to ask for SACEUR approval to this organisation but it is courteous and proper to inform SACEUR..."

66. As the British have ended conscription, they now have only an all-regular army. The maintenance of troops on the central front is a heavy burden on the British balance of payments and constitutes a major difficulty for the government. Bilateral Anglo-German agreements on the contribution of the Federal Republic to support costs are drawn up each year. In addition to training certain German tank battalions in the United Kingdom, the Federal Government will place orders for British equipment for the sum of DM 600 million during the financial year 1962-63. Orders for at least an equivalent amount

62. Le Conseil atlantique à Ottawa, en 1963, suggéra un programme de rationalisation des forces de l'O.T.A.N. en vertu duquel la contribution de chacun serait basée, non plus seulement sur des considérations d'ordre militaire, mais aussi selon des critères économiques et financiers (projet Stikker). Ce projet n'a pas reçu de suite, et, en particulier, les Français firent remarquer que la mise en œuvre d'un tel dessein permettrait à un collège de techniciens irresponsables de s'informer sur les forces armées, les finances et l'économie d'un pays, domaines qui ne peuvent relever que de la responsabilité des gouvernements nationaux.

**(b) Les forces terrestres françaises**

63. Le gouvernement français procède actuellement à la réorganisation de son armée de terre afin de créer une force d'intervention efficace. N'étant plus paralysé par la guerre d'Algérie, il peut se consacrer efficacement à cette tâche. L'armée de terre comprend deux divisions actuellement stationnées en Allemagne. Les effectifs s'élèvent à 68.000 hommes en temps de paix et seraient portés à 130.000 en cas de mobilisation. Plusieurs unités disposent d'engins Honest John équipés d'ogives nucléaires placées sous contrôle américain. Outre les deux états-majors divisionnaires, un état-major de corps d'armée et un état-major d'armée ont également été établis en Allemagne. Ces deux divisions resteront affectées à l'O.T.A.N.

64. Trois autres divisions, dont la modernisation sera terminée en 1968, sont stationnées en France. Une division sera spécialement équipée pour servir de force d'intervention hors de la métropole. Elle comprendra des unités de parachutistes, des unités aérotransportées et des unités amphibies. En 1970, les six divisions compteront environ 150.000 hommes, 3.000 véhicules de transport blindés, 25.000 véhicules de servitude et de liaison, ainsi qu'environ 350 hélicoptères. A partir de 1970, l'ensemble des six divisions sera progressivement équipé d'armes atomiques tactiques françaises.

**(c) Les forces terrestres britanniques**

65. Le Royaume-Uni est la seule puissance de l'Alliance qui soit tenue par le traité de maintenir un nombre minimum d'hommes sur le front central. En 1957 et 1958, le niveau des effectifs, primitivement fixé à 77.000 hommes, a été ramené à 55.000. Le contingent actuellement fourni est encore inférieur de 2.000 à 3.000 hommes au

nombre exigé par le traité. Les Anglais réorganisent leur corps expéditionnaire suivant les plans ci-dessous, exposés à la Chambre des Communes par M. Thorneycroft, le 26 juillet 1963 :

« ...J'ai décidé de réorganiser l'armée britannique du Rhin sur les bases suivantes : les sept groupements tactiques seront remplacés par trois divisions comportant deux groupements chacune ; un groupement tactique d'infanterie sera retiré, sauf son régiment blindé. Il sera remplacé par des régiments d'artillerie supplémentaires et diverses unités auxiliaires telles qu'unités de génie et de transport. Ces mesures se traduiront par un meilleur équilibre et une plus grande efficacité de la force de combat. Cette réorganisation n'entraîne pas une réduction des effectifs. Ce programme d'organisation, dont les autorités militaires de l'O.T.A.N. ont été informées, sera appliqué à la fin de 1964 sur la base du planning en cours... »

...Les dispositions prévoient une structure en trois divisions, composées de deux brigades chacune, soit au total six brigades au lieu de sept. En ce qui concerne l'équipement, je voudrais dire que l'armée est actuellement très bien dotée, et que cet équipement se renouvelle sans cesse...

...J'ai visité récemment l'armée du Rhin et je suis convaincu que le dispositif de déploiement, dans le cadre de la stratégie vers l'avant, est suffisant et convient parfaitement aux exigences tactiques et stratégiques des défenses occidentales dans cette région...

...Nous nous préoccupons de remplir l'obligation que nous fait le traité de porter ces effectifs à 55.000 hommes. Point n'est besoin de demander au SACEUR d'approuver cette organisation, mais il convient et il est courtois d'informer le SACEUR... »

66. Les Anglais, ayant aboli la conscription, ne disposent plus que d'une armée de métier. Le maintien de troupes sur le front central pèse lourdement sur leur balance des paiements, et c'est là une des difficultés qui paralysent le gouvernement. Des accords anglo-allemands bilatéraux sur la contribution de la République fédérale aux dépenses d'entretien sont passés chaque année. Le gouvernement allemand, non seulement procède à l'entraînement de certains bataillons de chars allemands au Royaume-Uni, mais commandera, en outre, du matériel britannique à concurrence de 600 millions de DM au cours de

will have to be placed during the financial year 1963-64.

67. At a meeting of the British and German Defence Ministers in Bonn on 9th and 10th September 1963, Mr. Thorneycroft declared that in the view of his Government the allies would never be able to withstand a Soviet attack without using nuclear weapons.

68. The new army would be provided with greatly increased striking power, most marked in its ability to destroy tanks and other armoured vehicles. New anti-tank weapons and missiles were to be delivered soon. Manufacture of a 105 mm self-propelled tracked close-support gun had started this year and conventional artillery strength would be improved by a new heavy gun. The main new battle tank, Chieftain, was due for delivery quite soon. New personnel carriers, heavy recovery vehicles and other subsidiary heavy vehicles would be delivered to the British Army of the Rhine in the near future. Three artillery regiments were equipped with Honest Johns and 8 inch Howitzers and two others with Corporals.

*(d) American ground forces*

69. The Americans maintain a large intervention corps in Europe armed for nuclear as well as conventional warfare. The conventional power of this corps has been strengthened considerably since the election of President Kennedy.

70. The American Seventh Army — five divisions and three armoured regiments — stationed in the south of Germany, is the strongest element in the central front field forces. Its total strength is 268,000 men. In the United States a strategic army corps of three divisions is permanently available, which can be transported quickly to any part of the world. A division of approximately 14,500 combat-ready men can reach Europe in three days, as has been proved by recent manoeuvres, thanks to new long-range aircraft (50 C-130 E).

71. In addition to their considerable conventional power, the troops are well equipped with nuclear weapons. The 280 mm gun, which has been in service for 10 years, heavy and difficult to handle, is being gradually replaced by the

Honest John at divisional level, Corporal at army corps level and Redstone at army level. The solid-fuel Pershing is to replace the Redstone. This missile can be launched from a mobile carrier and can be set up in one hour compared with the three hours necessary for the Redstone which, in addition, requires a very vulnerable fuelling system.

72. Since 1956, eleven battalions have been using the liquid-fuel Corporal launched from a truck with a range of 75 miles. It too is gradually being replaced by the solid-fuel Sergeant, with a similar range but easier to handle and equipped with a guidance system which gives it near immunity to any electronic counter-measures by the enemy. A few American and German units are already equipped with this missile. The truck-mounted Lacrosse, with a range of 20 miles, is specially designed for high accuracy action against fixed targets such as pillboxes and bunkers. It is controlled by a guidance station located near the front line. Ground forces at army corps level are equipped with Corporal, Sergeant and Lacrosse missiles.

73. The Honest John is a solid-fuel rocket with a range of 16 miles. There is a smaller version, Little John with a range of 12 miles, which can be carried by helicopter.

74. The Davy Crockett mortar is a front-line weapon with a range of 1,200 yards, designed for use against troop masses, tanks and enemy artillery emplacements. It is served by two men; each battalion is to receive three of them.

75. During the hearings on the Moscow Test Ban Treaty, the American Secretary of Defence, Mr. McNamara, testified before the Senate Foreign Relations, the Senate Armed Forces and the Joint Atomic Energy Committees :

“We maintain a total number of nuclear warheads, tactical as well as strategic, in the tens of thousands.”

The actual number of tactical nuclear weapons available for short-range offensive or defensive use, is considered to be about 25,000. Many of them carry a load of up to 100 kilotons, which is five times the power of the Hiroshima bomb.

l'année budgétaire 1962-63. Une somme au moins égale devra être dépensée pendant l'année budgétaire 1963-64.

67. Lors d'une réunion à Bonn, les 9 et 10 septembre 1963, des ministres de la défense allemand et britannique, M. Thorneycroft a déclaré que, de l'avis de son gouvernement, les alliés ne seraient jamais en mesure de repousser une attaque soviétique sans recourir aux armes nucléaires.

68. La nouvelle armée sera dotée d'une puissance de feu considérablement accrue. L'effort portera surtout sur la capacité de destruction des chars et autres véhicules blindés. De nouvelles armes et de nouveaux engins antichars seront livrés sous peu. La fabrication d'un canon d'appui rapproché de 105 mm automoteur à chenilles a commencé cette année et un nouveau canon lourd améliorera l'armement classique de l'artillerie. Le principal char de combat, qui est maintenant le Chieftain, sera livré sous peu. L'armée britannique du Rhin recevra prochainement de nouveaux transporteurs de troupes et véhicules lourds de récupération ainsi que d'autres véhicules lourds auxiliaires. Trois régiments d'artillerie sont dotés de Honest John et d'obusiers de 200 mm, deux autres de Corporal.

*(d) Les forces terrestres américaines*

69. Les Américains maintiennent en Europe un important corps d'intervention armé tout aussi bien pour la guerre nucléaire que pour la guerre classique. Depuis l'élection du Président Kennedy, la puissance conventionnelle de ce corps a été sensiblement renforcée.

70. La Septième armée américaine — 5 divisions et 3 régiments blindés — stationnée dans le sud de l'Allemagne, constitue l'élément le plus important des troupes de ligne sur le front central. Ses effectifs s'élèvent au total à 268.000 hommes. Aux Etats-Unis mêmes, un corps d'armée stratégique comprenant trois divisions, susceptible d'être transporté très rapidement dans n'importe quelle partie du monde, est continuellement disponible. Une division, soit environ 14.500 hommes prêts au combat, peut arriver en Europe dans les trois jours, comme l'ont prouvé de récentes manœuvres, grâce à de nouveaux avions à long rayon d'action (50 C-130 E).

71. Les troupes, outre leur considérable puissance conventionnelle, sont bien dotées en armes atomiques. Le canon de 280 mm, en service depuis dix ans, lourd et peu maniable, est remplacé peu à peu par l'Honest John au niveau de la division,

le Corporal au niveau du corps d'armée et le Redstone au niveau de l'armée. Le Pershing, à carburant solide, en cours de production, est destiné à remplacer le Redstone. Cet engin, qui peut être lancé à partir d'une plateforme mobile, est mis en batterie en une heure alors qu'il en fallait trois au Redstone qui mobilisait de plus tout un organisme très vulnérable pour le remplissage de ses réservoirs.

72. Onze bataillons utilisent depuis 1956 le Corporal à carburant liquide, lancé depuis un camion et d'une portée de 120 km. Lui aussi est remplacé peu à peu par le Sergeant à carburant solide, d'une portée de 120 km également, mais plus facile à manipuler et équipé d'un système de guidage qui le met pratiquement à l'abri de toute contre-mesure électronique ennemie. Quelques unités américaines et allemandes en sont déjà dotées. Le Lacrosse monté sur camion, d'une portée de 32 km, est spécialement conçu pour une action de haute précision contre des objectifs fixes tels que petits blockhaus et casemates blindées. Il est commandé à partir d'un poste de guidage situé à proximité de la ligne de front. Les engins Corporal, Sergeant et Lacrosse équipent les forces terrestres au niveau du corps d'armée.

73. L'Honest John est une fusée à carburant solide, d'une portée de 26 km, dont il existe une version réduite, le Little John, d'une portée de 19 km, qui peut être transporté par hélicoptère.

74. Le lance-fusées Davy Crockett, d'une portée de 1.100 m, utilisé contre les formations en masse, les chars et les emplacements d'artillerie ennemis, est destiné aux troupes de première ligne. Il est servi par deux hommes ; chaque bataillon en recevra trois exemplaires.

75. Lors du débat sur le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires, M. McNamara, Ministre de la défense des Etats-Unis, a déclaré devant la Commission des affaires étrangères et des forces armées du Sénat, ainsi que devant la Commission commune de l'énergie atomique :

« Nous détenons au total plusieurs dizaines de milliers d'ogives nucléaires, aussi bien tactiques que stratégiques. »

On estime, en fait, à 25.000 environ le nombre d'armes atomiques tactiques à courte portée disponibles pour un usage défensif ou offensif. Certaines d'entre elles transportent des charges pouvant aller jusqu'à 100 kilotonnes, soit cinq fois la puissance de la bombe d'Hiroshima.

76. In May 1961, President Kennedy instructed his Secretary of Defence to reorganise the army to give greater conventional fire-power, mobility and flexibility. The American contribution, which is at full strength, is by far the most valuable element of European defence. It would be catastrophic if it disappeared or were even reduced.

**(e) German ground forces**

77. The Federal Republic of Germany is the only State in the Alliance not to have a higher command structure. All its fighting units are assigned to NATO as they are formed. On 9th May 1963, Mr. Kai Uwe von Hassel, Minister of Defence, stated in the Bundestag that at present eleven divisions had been assigned to NATO. The German defence policy appears to be based on the following principles : deterrence is just as indivisible as the defence of the Alliance ; even in the days of intercontinental missiles Europe is under a more immediate threat than North America ; no distinction can be made between conventional and nuclear defence systems, as the notion of graduated deterrence cannot degenerate into a division of deterrence into various phases without danger ; such distinctions would enable the aggressor to take the initiative with reduced, limited or calculable risk. It must not be possible for a potential aggressor to calculate, with a reasonable degree of accuracy, the proportion of risk as opposed to his chances of success, particularly in the event of a minor aggression. Not one square foot should be given up. Even a small local aggression should be effectively deterred. This requires a flexible strategy with the possibility of having recourse at every level to both nuclear and conventional weapons for each specific situation.

78. The Germans are convinced that the ability to meet a nuclear attack depends on the mobility of the combat units and their ability to retaliate. With this in view, they are reorganising their army and increasing its fire-power to the maximum ; but they would like to be certain of being able to use nuclear warheads when the need is felt.

79. The total strength of the German army is about 250,000 men. According to "The Military Balance 1962-63" this consists of :

"5 armoured infantry divisions  
2 armoured divisions  
1 mountain division  
1 airborne division  
3 more armoured infantry divisions are being prepared.

All divisions are being brought to 90 % war establishment.

Each division echelon has about 5,000 men in special units of anti-aircraft artillery, field artillery, signals, engineers, etc. It normally contains three brigades. Grenadier brigades have 4,000 men and 50 tanks, and armoured brigades 3,000 men and 100 tanks.

The battle tank force includes 1,500 M47s and approximately 1,000 M48s.

At divisional level Honest John missile battalions are maintained. Corps troops are to receive Sergeant for evaluation in 1963. Three Pershing battalions should be operational under direct army group command by 1964."

80. The strength of a German division is approximately 20,000 men. At present, this strength is divided almost equally between conscripts, regular soldiers and long service volunteers. In 1962, the period of conscription was increased from 12 to 18 months. The German army is short of training grounds for its major units. Since allied troops (American, British, Belgian, French, Canadian) are stationed on their territory, France, the Netherlands and the United Kingdom allow the Federal Republic to train its troops in their camps. The largest foreign training areas for the German army are in France.

81. The German divisions assigned to NATO are now at between 70 and 80 % of their optimum effective strength. The twelfth division will be formed at the end of this year. They will be at full strength when the total of 500,000 men has been reached. In the debates in the Bundestag on 9th May 1963, the Defence Minister, Mr. von Hassel, stated that the German army would not exceed twelve divisions in the next few years. In his opinion, it was not possible to consider bring-

76. Le Président Kennedy a chargé, en mai 1961, son ministre de la défense de réorganiser l'armée de terre afin de lui donner une plus grande puissance de feu conventionnelle, une plus grande mobilité et une plus grande souplesse. Le contingent américain, dont les effectifs sont au complet, représente, et de loin, l'élément le plus sérieux de la défense européenne. Sa disparition, ou même son amenuisement, serait catastrophique.

**(e) Les forces terrestres allemandes**

77. La République Fédérale d'Allemagne est le seul Etat de l'Alliance qui n'ait pas d'état-major général et dont toutes les formations combattantes soient affectées à l'O.T.A.N. au fur et à mesure qu'elles sont organisées. M. Kai Uwe von Hassel, Ministre de la défense, a précisé devant le Bundestag, le 9 mai 1963, que les divisions affectées à l'O.T.A.N. étaient actuellement au nombre de onze. La politique allemande en matière de défense semble s'inspirer des principes suivants : la dissuasion est tout aussi indivisible que la défense de l'Alliance ; même à l'époque des engins intercontinentaux, l'Europe est placée devant une menace plus immédiate que l'Amérique du Nord ; il ne peut être fait de distinction entre les systèmes de défense conventionnel et nucléaire car la notion de dissuasion graduée ne peut dégénérer sans danger en une division de la dissuasion en plusieurs phases ; des distinctions de ce genre permettraient à l'agresseur de prendre l'initiative avec un risque réduit, limité ou calculable. Il faut qu'un agresseur éventuel soit dans l'impossibilité de calculer avec certitude la part de risque qu'il encourt par rapport à ses chances de succès, notamment dans le cas d'une agression mineure. Pas un seul mètre de terrain ne doit être cédé. Même à une agression locale de faible envergure, il convient d'opposer une dissuasion efficace. Cela demande une stratégie souple, avec possibilité de recours à tous les échelons aux armes tant nucléaires que conventionnelles pour chaque situation particulière.

78. Les Allemands sont convaincus qu'il ne sera possible de faire face à une attaque atomique que par la mobilité des unités de combat et leur faculté de riposte. Aussi réorganisent-ils leur armée dans ce sens et augmentent-ils au maximum sa puissance de feu ; mais ils voudraient bien avoir la certitude qu'ils seront mis en condition d'utiliser des ogives nucléaires quand le besoin s'en fera sentir.

79. Les effectifs de l'armée de terre allemande s'élèvent au total à 250.000 hommes environ, répartis comme suit d'après « L'équilibre militaire 1962-63 » :

« 5 divisions d'infanterie blindée,  
2 divisions blindées,  
1 division de montagne,  
1 division aéroportée,  
3 autres divisions d'infanterie blindée en cours de formation.

Toutes les divisions doivent être maintenues à 90 % de leur pied de guerre.

Chaque division dispose d'environ 5.000 hommes groupés en unités spéciales : artillerie anti-aérienne, artillerie de campagne, transmissions, génie, etc. Elle comprend normalement 3 brigades. Les brigades de grenadiers comptent 4.000 hommes et 50 chars, les brigades blindées 3.000 hommes et 100 chars.

La force blindée de combat comprend 1.500 M-47 et environ 1.000 M-48.

Les bataillons d'engins Honest John sont maintenus au niveau divisionnaire. Les troupes de corps d'armée devraient recevoir des engins Sergeant à titre expérimental en 1963. Trois bataillons de Pershing devraient être rendus opérationnels, sous commandement direct du groupe d'armées, en 1964. »

80. Une division allemande compte environ 20.000 hommes. Cet effectif se répartit à peu près également à l'heure actuelle entre des appelés, des militaires de carrière et des volontaires qui ont contracté un engagement de longue durée. La durée du service militaire a été portée de 12 à 18 mois en 1962. L'armée allemande manque de terrains de manœuvres pour entraîner ses grandes unités du fait du stationnement des troupes alliées (américaines, britanniques, belges, françaises et canadiennes) sur le territoire. La France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni permettent à la République fédérale d'entraîner ses troupes dans leurs camps. C'est en France que l'armée de terre allemande dispose des terrains d'entraînement les plus importants.

81. Les divisions allemandes affectées à l'O.T.A.N. atteignent, à l'heure actuelle, entre 70 et 80 % de leur niveau idéal d'effectif. La douzième sera constituée à la fin de cette année. Elles seront à effectif complet quand le chiffre total de 500.000 hommes aura été atteint. Au cours des débats du 9 mai 1963 au parlement allemand, le ministre de la défense, M. von Hassel, a déclaré que l'armée allemande ne dépasserait pas douze divisions dans les années à venir. A son avis, il ne faut pas songer à porter l'effectif total jusqu'à

ing the total strength to fourteen or sixteen divisions (i. e. more than 700,000 men) in 1965.

82. Reports have been heard in the Bundestag that the Americans had discreetly invited the Federal Government to consider increasing the total number of its divisions to ease the burden on the American budget.

83. The result of this exchange will perhaps be a substantial strengthening of the fire-power of the German divisions and more tactical nuclear weapons in accordance with their wishes.

#### **IV. The ground forces of the Warsaw Pact countries**

84. On 14th January 1960, Mr. Khrushchev told the Supreme Soviet and a national radio audience that during the next year or two the Soviet Union would reduce its armed forces from some 3,600,000 men to 2,400,000. This reduction was suspended in August 1961 and does not seem to have been taken up again. The present strength of the Soviet land forces is estimated to be a maximum of 2,500,000 men, organised in 160 active front-line divisions. Soviet ground forces have always played a leading rôle and from what is known of present Soviet military thinking, it seems that they will still play a major rôle in the event of armed conflict. They have technical equipment of a high standard and are flexibly organised to conduct highly mobile combat operations. A new arm was created recently: the operational tactical rocket force. These rockets can destroy any target or objective, whether near the front or in the rear. The Soviet military authorities, however, do not consider that other weapons, and especially conventional weapons, are therefore less important. In particular, they believe tank units are alone able to exploit the results of a nuclear attack. Support troops have been equipped with special combat vehicles. An important addition is the artillery equipped with rockets, together with air defence, surface-air guided missiles and anti-aircraft artillery. The strengths of the motorised infantry divisions are much lower than those of the second world war divisions. At war strength, an infantry division and a tank division number about 14,500 and 11,250 men respectively.

85. In an article on Soviet ground forces in modern warfare published in "Red Star" on 3rd January 1963, reproduced in "Survival", July-August 1963, Volume V, No. 4, Colonel-General Shtemenko, referring to active offensive operations, wrote that to fulfil their tasks:

"...Forces will often have to conduct encounter battles and engagements. These, as a rule, will commence with nuclear strikes by the rocket forces and air forces and will be characterised by the rapid penetration into the depths of the enemy deployment.

Breakthrough of prepared enemy defensive positions will be accomplished not by 'gnawing through it', as in the last war, but by inflicting nuclear strikes and rapid attacks by tank and motorised infantry forces.

The attacking troops will have to overcome extensive zones of radioactive contamination and destruction, the result of massive use of nuclear weapons, and carry out anti-nuclear and anti-chemical defence, which they never had to do in the past.

In the course of the offensive operations the troops will also have to conduct defensive operations in some sectors. The basis of the defence will be nuclear strikes, a flexible and effective fire-system including artillery, tanks, infantry weapons and air force strikes."

It might be thought that this is a personal opinion; it is difficult to believe, however, that in Russia such an article can have appeared under the signature of a staff officer in active service without official endorsement.

86. Of the 160 Russian divisions, about 75 are in European Russia and 26 in Eastern Europe. According to "The Military Balance 1962-63", these 160 divisions are as follows:

"...20 are armoured divisions, 50 are infantry divisions, while the remaining 90 are in process of being converted into motorised divisions.



14 ou 16 divisions (soit plus de 700.000 hommes), en 1965.

82. Le bruit a couru au Bundestag que les Américains avaient invité discrètement le gouvernement fédéral à envisager de relever le nombre total de ses divisions pour soulager l'économie américaine.

83. Le résultat de cet affrontement sera peut-être un renforcement substantiel de la puissance de feu des divisions allemandes, avec, comme ils le désirent, un renforcement de leur armement nucléaire tactique.

#### IV. Les forces terrestres des pays du Pacte de Varsovie

84. Le 14 janvier 1960, M. Khrouchtchev a déclaré devant le Soviet Suprême et à la radio d'Etat que l'effectif des forces armées soviétiques serait ramené en un ou deux ans de 3.600.000 à 2.400.000 hommes environ. Cette réduction a été suspendue au mois d'août 1961. et ne semble pas avoir été reprise. On estime à 2.500.000 hommes, au maximum, l'effectif actuel de l'armée de terre soviétique qui est organisée en 160 divisions actives de ligne. Les forces terrestres soviétiques ont toujours joué le premier rôle, et selon ce qu'on sait de la doctrine militaire soviétique actuelle, un rôle majeur leur resterait encore, semble-t-il, en cas de conflit armé. Elles disposent d'un équipement technique de haute qualité et d'une organisation souple qui leur donnent une très grande mobilité au combat. Une nouvelle arme a été récemment créée : la force des fusées tactiques opérationnelles. Ces fusées peuvent détruire toute cible ou tout objectif situé à proximité immédiate du front ou sur ses arrières. Toutefois, les autorités militaires soviétiques n'estiment pas pour cela que les autres armes, et notamment les armes conventionnelles, aient perdu de leur importance. Les unités de chars, en particulier, sont, à leur avis, seules capables d'exploiter les résultats d'une attaque nucléaire. L'infanterie d'appui a été équipée de véhicules de combat spéciaux. L'artillerie, dotée de fusées, constitue, avec la défense aérienne, les engins guidés surface-air et l'artillerie anti-aérienne, un appoint important. Les effectifs des divisions d'infanterie mécanisées sont sensiblement plus faibles que ceux des divisions de la deuxième guerre mondiale. Sur le pied de guerre, une division d'infanterie et une division de chars comptent respectivement 14.500 et 11.250 hommes environ.

85. Dans un article publié dans « L'Etoile Rouge » du 3 janvier 1963 sur les forces terrestres soviétiques dans la guerre moderne, article repris dans *Survival*, juillet-août 1963, volume V, n° 4, le colonel-général Chtemenko écrit, à propos des opérations offensives actives, que, pour accomplir leurs missions :

« ...Les forces devront souvent, au contact de l'ennemi, livrer des batailles et des combats qui commenceront, en règle générale, par des attaques nucléaires lancées par les forces de fusées et les forces aériennes, et seront caractérisés par le déploiement accéléré des forces en mouvement pénétrant profondément et rapidement à l'intérieur du dispositif ennemi.

Le percement des positions défensives établies par l'ennemi s'effectuera non pas par 'grignotage', comme c'était le cas pendant la dernière guerre, mais en menant des attaques nucléaires et des attaques rapides à l'aide de forces blindées et de forces d'infanterie mécanisées.

Les troupes engagées dans l'attaque devront franchir de vastes zones contaminées et ravagées par les radiations atomiques résultant de l'utilisation massive des armes nucléaires, et devront organiser la défense anti-nucléaire et antichimique, ce qu'elles n'ont jamais eu à faire dans le passé.

Au cours des opérations offensives, les troupes devront également mener des opérations défensives dans certains secteurs. La défense sera basée sur des attaques nucléaires, un système de tir souple et efficace dans lequel seront engagés l'artillerie, les chars, les armes d'infanterie et les forces aériennes. »

On peut penser qu'il s'agit là d'une opinion toute personnelle. Cependant, on conçoit mal qu'en Russie, un pareil article ait pu paraître sous la signature d'un officier général en activité sans avoir été approuvé par l'état-major.

86. Sur les 160 divisions russes, 75 environ se trouvent en Russie d'Europe et 26 en Europe orientale. D'après « L'équilibre militaire 1962-63 », ces 160 divisions se décomposent de la manière suivante :

« ...20 divisions blindées, 50 divisions d'infanterie, les 90 autres étant en cours de conversion en divisions mécanisées.

In East Germany there are 10 tank divisions each with 345 tanks, and 10 motorised divisions each with 219 tanks. All are operational and comprise a total of over 5,500 tanks. In Hungary, there are 4 divisions and in Poland 2 divisions. In addition, it is estimated that the Soviet Union has a total mobilisation potential of 7 million men including all types of reservists.

...The airborne forces of the Soviet Union total approximately 100,000 men formed in 9 divisions... the transport fleet... would enable about two divisions to be air-lifted simultaneously."

87. Apart from the Russian divisions, the Warsaw Pact nations can raise about 63 regular divisions, some of which are of the conventional rifle type, but several are equipped with modern weapons and are mobile. In the Warsaw Pact organisation, there is no integrated command but the forces earmarked by member States, although remaining under national command, take part in joint exercises according to plans laid down by the Soviet Marshal who commands the Warsaw Pact forces.

88. It can safely be assumed that neither in the Soviet Union nor in the Warsaw Pact countries are all these divisions up to full strength and combat-ready. It is certain, however, that some Russian divisions in Eastern Germany are at 100% of their establishment, but it is impossible to know the exact number.

89. With the new Chinese threat to the Sinkiang border, it can be hoped that a large number of fully-equipped Russian divisions is being moved towards the East.

90. In the Summer of 1963, the Defence Department in the United States completed a long study of Soviet strengths and intentions. This study was made at the special request of the President and of the Secretary for Defence, Mr. McNamara. Mr. Paul Nitze, at present Secretary of the Navy, declared that the West, rather than the Soviet Union, had more powerful ground forces. He said<sup>1</sup>:

"There has grown up in the West a myth of overwhelming Soviet non-nuclear super-

iority over the West. The spectre of Russian hordes pouring into Western Europe can lead us to paralysis.

From the Soviet Union, however, it may look as if it is NATO which has the hordes. Why? Because NATO has more men under arms and greater overall strength than the Russians, both worldwide and in Europe. Worldwide, NATO has 5,800,000 men under arms to a total for the Warsaw Pact countries of 4,300,000.

NATO ground forces total 3,200,000 of whom 2,200,000 are in Europe. Active army units of the Soviet Union (not including the satellites) total about two million men... today, in a conflict along Western Europe's central front the communist side could not count on having clear superiority.

Mr. Nitze also said that the probability of a massive communist non-nuclear invasion of Western Europe seemed small. Indeed, a deliberate nuclear or conventional attack was simply not a rational politico-military act. Communist military actions against the West were likely to be controlled in size and aimed at limited objectives.

He did not argue that the American conventional commitment could be reduced, but he did propose that the European allies shoulder a greater proportion of the financial and manpower burdens of the Alliance."

91. The number of Soviet first-line troops was not some 160 divisions but 60. The relative strength and capacity of the Soviet air force was also considered markedly inferior to that of NATO in central Europe. According to this estimate NATO enjoys an actual superiority in arms on the ground and in the air in central Europe.

92. Your Rapporteur is not, of course, in a position to judge the validity of these estimates. He imagines the truth will probably lie between the

1. Quoted from the *Times*, 23rd October 1963.

En Allemagne orientale, on compte 10 divisions blindées de 345 chars, et 10 divisions mécanisées de 219 chars chacune. Toutes ces divisions sont opérationnelles et totalisent plus de 5.500 chars. En Hongrie et en Pologne, se trouvaient respectivement 4 et 2 divisions. On estime de plus que l'U.R.S.S. pourrait mobiliser 7 millions d'hommes dans ses diverses catégories de réservistes.

...Les forces aéroportées soviétiques comprennent environ 100.000 hommes groupés en 9 divisions. Une flotte de transport permet d'amener à pied d'œuvre environ 2 divisions en une seule opération. »

87. Outre les divisions russes, les nations du Pacte de Varsovie peuvent réunir 63 divisions régulières ; certaines d'entre elles sont du type voltigeur classique, mais plusieurs sont dotées d'armes modernes et de moyens de transport. L'organisation du Pacte de Varsovie ne dispose pas d'un commandement intégré, mais les forces affectées par les Etats membres, bien que restant sous commandement national, participent à des exercices communs conformément aux programmes établis par le maréchal soviétique qui commande les forces du Pacte de Varsovie.

88. On peut raisonnablement supposer que, tant en Union Soviétique que dans les nations du Pacte de Varsovie, toutes les divisions ne sont pas à effectifs complets et prêtes au combat. Il n'est pas douteux cependant que certaines divisions russes stationnées en Allemagne de l'Est sont à 100 % de leur niveau de dotation, mais il est impossible de connaître leur nombre exact.

89. La nouvelle menace que la Chine fait peser sur la frontière du Sinkiang permet d'espérer que des divisions russes complètement équipées font actuellement mouvement vers l'Est en nombre important.

90. Pendant l'été 1963, le Département de la défense des Etats-Unis a effectué, à la demande particulière du Président Kennedy et de M. McNamara, Secrétaire d'Etat à la défense, une importante étude sur les forces et les intentions soviétiques. L'actuel Secrétaire d'Etat à la marine, M. Paul Nitze, a affirmé que c'était l'Occident et non l'Union Soviétique qui détenait la supériorité. Il a déclaré<sup>1</sup> :

« Le mythe d'une supériorité soviétique écrasante dans le domaine des armes non nu-

cléaires s'est développé en Occident. Le spectre de hordes russes déferlant sur l'Europe occidentale peut nous conduire à la paralysie.

Toutefois, il se peut que pour l'Union Soviétique, ce soit le mythe des hordes de l'O.T.A.N. qui prévale. Pourquoi ? Parce que l'O.T.A.N. a davantage d'hommes sous les armes et une force globale plus grande que les Russes, tant à l'échelle du monde que de l'Europe. A l'échelle du monde, l'O.T.A.N. dispose de 5.800.000 hommes sous les armes contre 4.300.000 au total pour les pays membres du Pacte de Varsovie.

Les forces terrestres de l'Alliance s'élèvent au total à 3.200.000 hommes dont 2.200.000 en Europe. Les unités de l'armée d'active de l'Union Soviétique, si l'on excepte les satellites, comptent en tout 2 millions d'hommes environ... A l'heure actuelle, si un conflit éclatait sur le front central de l'Europe occidentale, le bloc communiste ne pourrait escompter une nette supériorité.

M. Nitze a également déclaré que la probabilité d'une invasion non nucléaire massive de l'Europe occidentale par l'Union Soviétique paraissait faible. En fait, une attaque nucléaire ou conventionnelle délibérée ne constituerait absolument pas un acte politico-militaire rationnel. Il est vraisemblable que l'ampleur des actions militaires communistes contre l'Occident serait contrôlée et que leurs objectifs seraient limités.

Loin de prétendre que les engagements conventionnels des Etats-Unis pourraient être réduits, il a effectivement proposé que les alliés européens participent dans une plus grande mesure aux charges de l'Alliance en matière de contribution financière et d'effectifs. »

91. Le nombre des divisions de première ligne soviétiques ne serait pas de 160 environ, mais de 60. La puissance et le potentiel relatifs des forces aériennes soviétiques seraient également jugés sensiblement inférieurs à ceux de l'O.T.A.N. dans le Centre-Europe. D'après cette estimation, l'Alliance atlantique détiendrait une supériorité réelle en ce qui concerne les forces terrestres et aériennes dans le Centre-Europe.

92. Il va de soi que votre rapporteur n'est pas à même d'évaluer la justesse de ces estimations. Il se peut fort bien que la décision américaine de

1. Extrait du *Times* du 23 octobre 1963.

two, the geographical situation remaining advantageous to the Russians. The American decision to release this information at the present time may also well be an element like the "Big Lift" of one American division from Texas to Germany, and the statement of the Deputy Secretary of Defence, Mr. Roswell P. Gilpatric, on reductions in troop-deployment expenses in a reappraisal taking place in Washington on the stationing of American troops in Europe. If it were true that the Soviet Union had only 60 fully equipped divisions, then no Russian attack in Europe could ever be expected on a conventional scale. This would enhance the validity of the view that there can be no territorial conflict in Europe, in which only conventional weapons would be used. It would still remain of the greatest importance for the member governments to agree on an overall strategy for the central front, especially on the issue of atomic tactical weapons and on the implementation of the forward defence policy.

#### V. Conclusion

93. It can be concluded from this examination that the Russian forces are far nearer full strength than the allied forces, and also, that the Russian headquarters have the advantage of absolute unity of command and geographical position. The only weak point in this system is perhaps the doubtful loyalty of the units provided by the other countries of the Pact. But the supreme command is probably aware of this danger.

94. To meet this power, we have a system based on thirty theoretical divisions which, in fact, are only twenty-three fairly badly equipped divisions.

These divisions are stationed in such a way that some of their access routes to their fighting positions cross in Germany. It would be too costly to station them in their appointed operational zones, but even if this were done, the line of resistance would be lacking in depth and could only rely on the action of three French divisions, the German territorial forces and the Benelux forces.

95. The questions we are asking are simple :

Is a total strength of thirty powerfully equipped divisions sufficient to hold back the Communist forces and constitute an effective deterrent to any ground attack in Europe ?

Will these thirty divisions enable offensive action to be taken immediately after the initial engagement, which, we have declared, we shall not initiate ?

Will the thirty divisions as a whole be equipped with tactical nuclear means capable of neutralising those of the Russians ?

96. If the answer to all these questions is yes, our countries should bring their forces up to the level set by the supreme command as a matter of urgency, thus enabling it to maintain its forward defence strategy.

97. If the answer is no, NATO must prepare new plans better adapted to the situation created by the introduction of tactical nuclear weapons and by the political position adopted by certain European countries, which can in no way weaken the Alliance.

publier aujourd'hui ces informations relève d'un même ordre d'initiative que l'opération *Big Lift* (transfert d'une division américaine du Texas en Allemagne) et la déclaration de M. Roswell P. Gilpatric, Secrétaire adjoint à la défense, sur la réduction des dépenses afférentes au déploiement des troupes, dans le cadre de la politique de révision décidée à Washington touchant le stationnement des troupes américaines en Europe. S'il était exact que les Russes n'aient à leur disposition que 60 divisions, on ne pourrait s'attendre à une attaque conventionnelle de leur part, et l'opinion qu'il ne peut y avoir de conflit strictement conventionnel en Europe serait renforcée. Les gouvernements membres ont donc le plus grand intérêt à préciser leur idée stratégique pour le front central, notamment en ce qui concerne l'emploi des armes atomiques tactiques et la stratégie avancée.

### V. Conclusion

93. Nous pouvons conclure de cet examen que le dispositif russe est beaucoup plus étoffé que le dispositif allié et que, d'autre part, l'état-major russe est avantagé par la totale unité de commandement qu'il exerce et par sa situation géographique. Le seul point noir dans ce dispositif est peut-être le loyalisme douteux des unités fournies par les autres pays du Pacte. Mais il est vraisemblable que l'état-major s'est prémuni contre ce danger.

94. En face de cette puissance, nous disposons d'un système basé sur trente divisions théoriques qui, en réalité, ne sont que vingt-trois, assez mal

équipées. L'implantation de ces divisions est telle que certaines devront s'entrecroiser en Allemagne pour gagner leur poste de combat. Leur implantation à proximité des zones opérationnelles qui leur sont désignées coûterait trop cher, mais, même si elle était réalisée, la ligne de résistance n'aurait guère de profondeur et ne pourrait s'appuyer que sur l'action de trois divisions françaises et les éléments territoriaux allemands et du Benelux.

95. Les questions que nous nous posons sont simples :

Un effectif de trente divisions, dotées de moyens très puissants, est-il suffisant pour contenir les forces communistes et constituer un élément de dissuasion efficace contre toute attaque terrestre en Europe ?

Cet effectif de trente divisions permettra-t-il une action offensive dès les premiers engagements dont nous proclamons que nous ne voulons pas être les auteurs ?

Ces trente divisions seront-elles, dans leur ensemble, dotées de moyens nucléaires tactiques susceptibles de neutraliser ceux des Russes ?

96. Si les réponses à ces questions sont positives, nos pays doivent d'urgence amener leurs forces au niveau prévu par l'état-major, et celui-ci maintenir son plan de défense avancée.

97. Si elles sont négatives, il appartient à l'O.T.A.N. d'établir de nouveaux plans, mieux adaptés à la situation créée par l'apparition de l'armement nucléaire tactique et par la prise de position politique de certains pays européens, prise de position qui ne peut en rien affaiblir l'Alliance.

**State of European Security**  
**Disarmament and the nuclear force**

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the**  
**Committee on Defence Questions and Armaments <sup>2</sup>**  
**by Lord Kennet, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION  
on the state of European security — Disarmament and the nuclear force

EXPLANATORY MEMORANDUM  
submitted by Lord Kennet, Rapporteur  
Introduction

- A. Leaving it to the United States
- B. The dumb-bell concept
- C. The assignment of national nuclear forces to NATO
- D. An integrated or "mixed-manned" NATO force
- E. General and comprehensive disarmament under international inspection and control
  - (a) General
  - (b) Phasing
  - (c) Inspection
  - (d) The United Nations force

APPENDICES :

- I. Gross national product and defence expenditure
- II. Comparative table of defence effort 1955-1962 - financial effort
- III. Comparative table of defence effort 1955-1963 - manpower contribution

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Kliesing* (Chairman) ; MM. Brown (Substitute : *Lord Kennet*), *Bourgoin* (Vice-Chairmen) ; MM. Baumel (Substitute : *Hauret*), *Bech*, *Blachstein*, *Cadorna*, de la Vallée Poussin, *Duynstee*, *Foschini*, *Gerns*, *Goedhart*, *Gordon Walker*, *Lord Grantchester*, MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Kershaw*

(Substitute : *Goodhart*), *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen*, *Picardi*, *Sir Otho Prior-Palmer*, MM. *Tinaud* (Substitute : *Jacquet*), *van Riel*, *Voilquin* (Substitute : *Duterne*), *Wienand*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Etat de la sécurité européenne**  
**Le désarmement et la force nucléaire**

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la**  
**Commission des Questions de Défense et des Armements <sup>2</sup>**  
**par Lord Kennet, rapporteur**

**TABLE DES MATIÈRES**

**PROJET DE RECOMMANDATION**  
sur l'état de la sécurité européenne — Le désarmement et la force nucléaire

**EXPOSÉ DES MOTIFS**  
présenté par Lord Kennet, rapporteur  
Introduction

- A. La formule du monopole américain
- B. Le concept de l'haltère
- C. L'affectation à l'O.T.A.N. des forces nucléaires nationales
- D. Une force O.T.A.N. intégrée ou « à effectifs mixtes »
- E. Désarmement général et complet sous inspection et contrôle internationaux
  - (a) Généralités
  - (b) Calendrier
  - (c) Inspection
  - (d) La force des Nations Unies

**ANNEXES :**

- I. Produit national brut et dépenses de défense
- II. Tableau comparatif de l'effort de défense 1955-1962 - effort financier
- III. Tableau comparatif de l'effort de défense 1955-1963 - effort en effectifs

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. Membres de la Commission : M. *Kliesing* (président) ; MM. *Brown* (suppléant : *Lord Kennet*), *Bourgoin* (vice-présidents) ; MM. *Baumel* (suppléant : *Hauret*), *Beck*, *Blachstein*, *Cadorna*, de la Vallée *Poussin*, *Duynstee*, *Foschini*, *Gerns*, *Goedhart*, *Gordon Walker*, *Lord Grantchester*, MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Kershaw*

(suppléant : *Goodhart*), *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen*, *Picardi*, *Sir Otho Prior-Palmer*, MM. *Tinaud* (suppléant : *Jacquet*), *van Riel*, *Voilquin* (suppléant : *Duterne*), *Wienand*.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

***Draft Recommendation***  
***on the state of European security***  
***Disarmament and the nuclear force***

The Assembly,

Aware that the continued division of Germany, the ever-increasing number, flexibility, accuracy and penetrating power of nuclear and thermonuclear weapons in the world, and the unbroken lead of offence over defence in the technological arms race render the security of Western Europe precarious and the probable results of its breakdown catastrophic ;

Welcoming the partial Test Ban Agreement signed in Moscow on 5th August 1963<sup>1</sup> ;

Believing that the best means of increasing that security would be the achievement of a treaty of general and comprehensive disarmament under international inspection and control as envisaged by what is in common between the draft proposals of the United States and the USSR now under discussion in Geneva ;

Aware that such a treaty is unlikely to be immediately achieved, and that, until it is a defensive posture must be maintained in Western Europe, both on the nuclear level and on the conventional level ;

Impressed by the dangers of the continuous spread of independent nuclear capabilities to more and more powers throughout the world, and by the risks attendant on lack of co-ordination in the nuclear strategies of the allies,

**RECOMMENDS TO THE COUNCIL**

That all member governments individually, in NATO, and as far as applicable through the Geneva negotiations, make the achievement of a treaty of general and comprehensive disarmament the overriding aim of their foreign and defence policies ;

And that, concurrently, the Council take what steps it can to ensure that a system for the control of nuclear weapons in NATO be developed which shall give each member State a voice in decisions affecting it and ensure a single chain of command for both planning and operational purposes.

---

1. Paragraph adopted unanimously by the Committee on 30th October 1963.



**Projet de recommandation**  
**sur l'état de la sécurité européenne**  
**Le désarmement et la force nucléaire**

L'Assemblée,

Consciente que la division prolongée de l'Allemagne, le nombre, la souplesse d'utilisation, la précision et la puissance de pénétration sans cesse croissants des armes nucléaires et thermonucléaires dans le monde, et la prépondérance constante, en matière technologique, du caractère offensif sur le caractère défensif de la course aux armements, rendent précaire l'équilibre sur lequel repose la sécurité de l'Europe occidentale, et catastrophiques les conséquences probables de sa rupture ;

Se félicitant de l'accord sur l'interdiction partielle des essais nucléaires signé à Moscou, le 5 août 1963<sup>1</sup> ;

Persuadée que le meilleur moyen d'accroître cette sécurité serait de parvenir à la conclusion d'un traité de désarmement général et complet assorti d'inspections et de contrôles internationaux, tels que l'envisagent les projets de propositions des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. actuellement en discussion à Genève ;

Consciente qu'un tel traité est peu susceptible d'être conclu dans un avenir immédiat, et que, jusqu'à sa conclusion, un dispositif de défense doit être maintenu en Europe occidentale tant au niveau nucléaire qu'au niveau conventionnel ;

Impressionnée par les dangers de la prolifération continue de forces nucléaires indépendantes et de leur acquisition par un nombre croissant de puissances dans le monde entier, et par les risques qui résultent d'une absence de coordination en matière de stratégie nucléaire alliée,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

Que tous les gouvernements membres de l'O.T.A.N. pris individuellement, et dans toute la mesure du possible dans le cadre des négociations de Genève, fassent de la conclusion d'un traité de désarmement général et complet le premier objectif de leurs politiques étrangère et de défense ;

Et que, concurremment, le Conseil prenne toutes mesures en son pouvoir pour faire en sorte qu'un système de contrôle des armes nucléaires soit mis au point dans le cadre de l'O.T.A.N., qui donnera à chaque Etat membre la possibilité de participer à la prise de décisions le concernant, et garantira l'existence d'une chaîne unique de commandement tant en matière de planification qu'en matière opérationnelle.

---

1. Alinéa adopté par la Commission à l'unanimité le 30 octobre 1963.

**Explanatory Memorandum**  
(submitted by Lord Kennet, Rapporteur)

**Introduction**

1. A hundred years ago nation States could and did invade one another and change one another's boundaries and institutions. Twenty years ago they could and did bomb one another's populations with chemical explosives, taking thousands of civilian lives. Now they can bomb one another's populations with nuclear and thermonuclear explosives, taking tens or even hundreds of millions of lives, but they have not yet done so.

2. The ten million-fold increase in the explosive power of weapons which has come about in the last twenty years, and the ability of two nation States to deliver the new explosives within minutes to any point in the Northern Hemisphere, have thrown the nation-State system into disarray. In recent years first Europe, then the Soviet Union, and lastly the United States have had to learn to live under the threat of an attack many times more frightful than anything which has ever been known in human history, and against which there is no defence whatsoever; only the deterrence implied by ability to retaliate.

3. It is no wonder our political arrangements are in disarray; the political arrangements of cabbages might survive such a change, but those of men will not.

4. Nation States are not accustomed to leave decisions affecting the lives and deaths of their entire populations to other nation States if there is any alternative. When the United States emerged from the allied research project of the war years as the sole possessor of nuclear weapons, the other nation States had no alternative. But that is no longer the case. First the Soviet Union, then the United Kingdom, and now France, have acted consonantly with their characters as traditional nation States, and developed independent nuclear weapons capacities in order to keep, visibly and undoubtedly, the

decision of life and death for their entire populations in their own hands.

5. The same increase in wealth and the same spread of technology which have made possible four national deterrents will make possible more in the future, and the same sense of national identity and responsibility which has made the four deterrents seem desirable may in future make similar forces desirable to other nation States.

6. It is the mounting danger of nuclear war breaking out by accident, by miscalculation, or by mad design which has made this prospect of an infinite proliferation seem dangerous, and has given rise to present attempts to "limit the Nth power spread".

7. The best account so far published of the basic technology of nuclear weapons, and of the countries which dispose of it now or soon will, is a paper by Christoph Hohenemser called: *The Nth Country Problem Today*<sup>1</sup>.

8. The fullest study yet made of the political and strategic considerations weighing on governments in their decisions whether to make nuclear weapons is contained in Maddox and Beaton, *The Spread of Nuclear Weapons*, for the Institute for Strategic Studies, London, 1962. To these two prime sources the diligent legislator is referred.

9. Your Rapporteur's conclusion is that in the absence of arrangements to prevent it, more and more nations will construct independent nuclear forces, that this will be dangerous, and that it does not too much matter how quickly or slowly it happens. In the rest of this paper, your Rap-

1. In: *Disarmament — its Politics and Economics*: ed. Melman: American Academy of Arts and Sciences, 1962.

## Exposé des motifs

(présenté par Lord Kennet, rapporteur)

### Introduction

1. Il y a un siècle, les Etats-nations pouvaient s'envahir mutuellement, ce qu'ils ont d'ailleurs fait, et modifier mutuellement leurs frontières et leurs institutions. Il y a vingt ans, ils pouvaient bombarder, ce qu'ils ont d'ailleurs fait, leurs populations réciproques à l'aide d'explosifs chimiques, en faisant des milliers de victimes civiles. Ils peuvent aujourd'hui se bombarder mutuellement à l'aide d'explosifs nucléaires et thermonucléaires, en faisant des dizaines ou même des centaines de millions de victimes civiles, mais ils n'en sont pas encore arrivés là.

2. La multiplication par dix millions de la puissance explosive des armes qui est intervenue au cours des vingt dernières années, et la possibilité pour deux de ces Etats-nations d'acheminer en quelques minutes ces nouveaux explosifs en n'importe quel point de l'hémisphère nord, ont jeté le désarroi dans le système des Etats-nations. Au cours de ces dernières années, l'Europe, puis l'Union Soviétique et enfin, les Etats-Unis, ont dû apprendre à vivre sous la menace d'une attaque beaucoup plus effrayante que tout ce qu'on avait connu jusqu'ici, dans l'histoire de l'humanité, et contre laquelle il n'existe aucune parade, sinon la dissuasion qu'implique la possibilité de riposte.

3. Il n'est pas étonnant que nos arrangements politiques connaissent le désarroi ; les arrangements politiques des souris pourraient peut-être survivre à un tel changement, mais ceux des hommes ne le peuvent pas.

4. Les Etats-nations n'ont pas coutume de laisser à d'autres les décisions affectant la vie et la mort de l'ensemble de leurs populations s'il existe une autre solution. Le programme de recherches allié des années de guerre a permis aux Etats-Unis de devenir les seuls possesseurs d'armes nucléaires et les autres Etats-nations n'avaient pas le choix. Mais ce n'est plus le cas désormais. L'Union Soviétique, puis le Royaume-Uni et maintenant la France, ont agi conformément à leur caractère propre en tant qu'Etats-nations traditionnels, et ils ont mis au point des potentiels nucléaires indépendants afin de conserver entre leurs mains, d'une manière tangible et indubitable, la décision en matière de

vie ou de mort intéressant l'ensemble de leurs populations.

5. L'accroissement de la richesse et la diffusion de la technologie qui ont rendu possible la création de quatre forces de dissuasion nationales rendront également possible à l'avenir la création de nouvelles forces, et le sens de l'identité et de la responsabilité nationales qui a rendu ces quatre forces souhaitables peut également rendre souhaitables, à l'avenir, pour d'autres Etats-nations, des forces semblables.

6. C'est le danger croissant de voir se déclencher une guerre nucléaire par accident, par erreur de calcul, ou par un acte de folie qui rend extrêmement dangereuse cette perspective d'une prolifération illimitée, et qui est à la source des tentatives actuelles « de limiter cette extension jusqu'au Nième pays ».

7. Le meilleur exposé paru jusqu'à ce jour sur la technologie fondamentale des armes nucléaires et les pays qui en disposent actuellement, ou en disposeront dans un proche avenir, est une étude de Christoph Hohenemser intitulée : *The Nih Country Problem Today*<sup>1</sup> (Le problème du Nième pays).

8. L'étude la plus complète qui ait été faite des considérations politiques et stratégiques dont doivent tenir compte les gouvernements pour décider ou non de fabriquer les armes nucléaires se trouve dans *The Spread of Nuclear Weapons* (La dissémination des armes nucléaires) de Maddox et Beaton, étude faite pour l'Institut des études stratégiques de Londres en 1962. C'est à ces deux sources essentielles que nous renvoyons le législateur intéressé.

9. On peut donc conclure avec votre rapporteur qu'en l'absence de tout accord d'interdiction, un nombre croissant de nations mettront sur pied des forces nucléaires indépendantes, qu'un tel processus est dangereux, et qu'il im-

1. Parue dans *Disarmament — Its Politics and Economics* : éd. Melman : American Academy of Arts and Sciences, 1962.

porteur considers various possible arrangements to prevent it, as far as NATO is concerned.

#### A. Leaving it to the United States

10. The military arguments in favour of this course have been put thus by Mr. McNamara .

"Moreover, the targets against which such weapons would be used must, as a practical matter, be viewed as a single system. Because of the speed at which such an exchange would take place — and as missiles become the predominant part of the strategic nuclear forces on both sides, the time would be reduced to minutes — decisions must be made and executed promptly. Targets must be allocated to weapons in advance (of course, with options) and in a very carefully-planned manner, taking into account the character of the targets, their urgency, importance, and degree of hardness, as well as the character of the weapons, their range, yield, accuracy and speed.

Clearly, under these conditions, a partial and unco-ordinated response could be fatal to the interests of all the members of NATO. That is why we have consistently stressed the importance of a single, integrated strategic nuclear force responsive to a single chain of command, to be employed in a fully-integrated manner against what is truly an indivisible target system."<sup>1</sup>

11. The posting of European officers to SAC headquarters at Omaha is designed to give America's European allies a sense of sharing in the working of this "single chain of command". There has been no suggestion that it should cease to be a single chain, that is, an American national force.

1. Statement to the House Armed Services Committee, 30th January 1963.

12. The project that all members of NATO other than the United States should abandon their national nuclear forces or their hopes of constructing them would have had much to commend it in the early days of the Alliance, when it would have been no more than a formalisation of the *status quo*. But in those early days first one and then another government, impressed by the lack of certainty that, in an alliance of democracies, today's undertaking will always be tomorrow's fulfilment, and impressed also by the difficulty of ensuring that guarantees even if believed by allies are also believed by adversaries, developed their national deterrents.

13. The last British Prime Minister, Mr. Macmillan, has said :

"There may be conditions, there must be places, in which the interests of some countries may seem to them more vital than they seem to others. It is right and salutary that a British Government... should be able to make their own decision without fear of nuclear blackmail."<sup>1</sup>

14. The French President has said :

"American nuclear power does not necessarily and immediately respond to every contingency affecting Europe and France. And so it is that principles, conditions, circumstances, have led us, have determined us, to provide ourselves with an atomic force of our own."<sup>2</sup>

And it is a point fairly often made in West Germany that Germany renounced the right to make nuclear weapons at a time when the American guarantee within NATO was wholly credible — that is before the United States could be hit by Russian rockets — and that her renunciation must be dependent on a credible guarantee.

1. House of Commons, 30th January 1963.

2. Press Conference, 14th January 1963.

porte peu, en définitive, de savoir à quel rythme il interviendra. La fin de cette étude sera consacrée à l'examen des divers arrangements possibles pour prévenir cette dissémination, plus particulièrement en ce qui concerne l'O.T.A.N.

#### A. La formule du monopole américain

10. Les arguments militaires en faveur de cette solution ont été exposés comme suit par M. McNamara :

« En outre, les objectifs contre lesquels ces armes seraient utilisées doivent être considérés, pour des raisons d'ordre pratique, comme un système unique. En raison de la rapidité avec laquelle un tel échange se produirait — étant donné, par ailleurs, que les engins deviennent de part et d'autre la composante essentielle des forces nucléaires stratégiques et que le délai serait, de ce fait, réduit à quelques minutes — les décisions doivent être prises et appliquées rapidement. Les objectifs doivent être attribués à l'avance aux diverses armes (avec des options, naturellement) et d'une manière soigneusement planifiée, en tenant compte des caractéristiques des objectifs, de leur urgence, de l'importance et du degré de leur protection, ainsi que des caractéristiques des armes, de leur portée, de leur puissance, de leur précision et de leur vitesse.

Il est clair, dans ces conditions, qu'une riposte partielle et incoordonnée pourrait être fatale aux intérêts de tous les membres de l'O.T.A.N. C'est pourquoi nous avons constamment souligné l'importance d'une force nucléaire stratégique intégrée unique, responsable devant une chaîne unique de commandement, et devant être utilisée d'une manière parfaitement intégrée contre ce qui constitue véritablement un système d'objectifs indivisible. »<sup>1</sup>

11. La nomination d'officiers européens au quartier général du SAC (Commandement aérien stratégique), à Omaha, a pour but de donner aux alliés européens des Etats-Unis le sentiment de participer au fonctionnement de cette « chaîne unique de commandement ». Il n'a été nullement préconisé qu'elle cesse d'être une chaîne unique, c'est-à-dire une force nationale américaine.

1. Déclaration devant la Commission des forces armées de la Chambre des Représentants, 30 janvier 1963.

12. Le projet selon lequel tous les membres de l'Alliance autres que les Etats-Unis devraient abandonner leur force nucléaire nationale, ou leurs espoirs de mettre sur pied une force de ce type, aurait reçu une large approbation dans les premiers jours de l'Alliance, où il n'aurait fait, en somme, que consacrer le statu quo. Mais c'est à cette époque qu'un premier, puis un second gouvernement, impressionnés par l'absence de certitude que, dans une alliance de démocraties, les engagements d'aujourd'hui seraient toujours les réalisations de demain, impressionnés également par la difficulté de faire en sorte que des garanties, même considérées comme valables par les alliés, le soient également par leurs adversaires, ont mis sur pied leur force de dissuasion nationale.

13. L'ancien Premier ministre britannique, M. Macmillan, a déclaré :

« Il peut y avoir des cas, il doit y avoir des régions où les intérêts de certains pays peuvent leur paraître plus essentiels qu'ils ne paraissent à d'autres. Il est bon, il est salutaire, qu'un gouvernement britannique ... soit en mesure de prendre lui-même une décision indépendante sans crainte d'un chantage nucléaire. »<sup>1</sup>

14. Le Président de la République Française a déclaré :

« La puissance nucléaire américaine ne répond pas nécessairement et immédiatement à toutes les éventualités concernant l'Europe et la France. Ainsi, les principes, les conditions, les circonstances nous ont amenés, nous ont déterminés à nous doter nous-mêmes d'une force atomique qui nous soit propre. »<sup>2</sup>

Et l'on fait assez souvent remarquer en Allemagne occidentale que ce pays a renoncé au droit de fabriquer des armes nucléaires à une époque où la crédibilité de la garantie américaine au sein de l'O.T.A.N. était totale — c'est-à-dire avant que les Etats-Unis puissent être atteints par les fusées russes — et que sa renonciation doit dépendre d'une garantie digne de ce nom.

1. Discours devant la Chambre des Communes, 30 janvier 1963.

2. Conférence de presse, 14 janvier 1963.

15. These are the voices of the nation State at grips with the problem of the new weapons technology. The independent British and French forces came into a world which already contained the American force. It is unlikely that they will be abolished without sequel, or even placed under American command, in a way which will simply restore the position before they were built up.

### **B. The dumb-bell concept**

16. The phrase "the dumb-bell" is used to describe the possible co-existence of an American force and a West European force within the framework of NATO. The European force could either be built in Europe, or it could consist of a NATO mixed-manned force (see D below) in a second phase, after an American veto had been withdrawn. The two forces, American and European, would be under separate control. The advantages would be that :

- (1) The European component would be under the command of a European, and politically controlled by a European council ; this would make irrelevant the fear that the United States, because of its geographical remoteness, might not in fact, when the moment of supreme decision came, decide to sacrifice its populations for the sake of Europe. It would not have to : Europe could sacrifice its own populations for its own sake, and the deterrent thus constructed would be more credible.
- (2) The arrangement might reinforce the economic and political integration of Western Europe, whether of the Six or of a larger number.

The disadvantages would be that :

- (1) If it is not certain that the United States would commit suicide for Europe, nor is it certain that one European nation would commit suicide for another European nation.
- (2) All hope would be lost of achieving Mr. McNamara's "single, integrated strategic

nuclear force, responsive to a single chain of command, to be employed in a fully integrated manner, against what is truly an indivisible target system."

17. The adherence of the United Kingdom to such an integrated deterrent would greatly reduce the difficulties of constructing it : the United Kingdom has cut back its production of U.235 because its own military market is saturated, while France is spending very large sums, obtained from parliament only with some difficulty, on the construction of her first isotopic separation plant at Pierrelatte.

### **C. The assignment of national nuclear forces to NATO**

18. At present, nuclear forces under the single national control of two nations, the United States (3 Polaris submarines) and the United Kingdom (180 strategic bombers), are assigned to NATO for peacetime planning and targeting. This planning and targeting is closely dovetailed with those of non-assigned national forces, that is the American Strategic Air Command, Polaris fleet and carrier force, and the British carrier force. American, British, German, Belgian and Dutch aircraft or rockets capable of delivering nuclear weapons are also assigned to NATO under the double-key arrangement ; each means of delivery is subject to an individual American safety catch. Canadian planes are also to be similarly assigned. Though his "nuclear deputy" is Belgian, the Supreme Commander Europe is, and will remain, an American. There can thus be three sorts of nuclear strike by the West : an American strike, a British strike, and a NATO strike with American approval. There cannot be a NATO strike without American approval, nor can there be a strike by any single member of NATO without American approval, except the United Kingdom. According to present plans, when the French nuclear strike force acquires its bombers and thus becomes operational, it will not be assigned to NATO, and will provide a fourth possible type of western strike. Either a British or a French independent strike might make it impossible for NATO as such, or for United

15. Telles sont les voix de l'Etat-nation aux prises avec le problème de la technologie des armes nouvelles. Les forces indépendantes britannique et française sont nées dans un monde qui contenait déjà la force américaine. Il est peu vraisemblable qu'elles soient supprimées purement et simplement, ou même qu'elles soient placées sous commandement américain d'une manière qui recréerait simplement la situation qui existait avant leur mise sur pied.

### **B. Le concept de l'haltère**

16. L'expression « concept de l'haltère » est utilisée pour décrire la possibilité de coexistence d'une force américaine et d'une force ouest-européenne dans le cadre de l'O.T.A.N. La force européenne pourrait, soit être mise sur pied en Europe, soit consister en une force de l'O.T.A.N. à effectifs mixtes (voir le point D ci-dessous) au cours d'une seconde étape, une fois que le veto américain aurait été levé. Ces deux forces, américaine et européenne, seraient placées sous contrôle distinct. Les avantages de cette formule seraient les suivants :

- (1) Le contingent européen serait placé sous le commandement d'un Européen, et sous le contrôle politique d'un Conseil européen ; ceci réduirait à néant la crainte que les Etats-Unis, en raison de leur éloignement géographique, puissent effectivement, à l'instant de la décision suprême, ne pas décider de sacrifier leurs populations pour la défense de l'Europe. Cela ne serait plus nécessaire : l'Europe pourrait sacrifier ses propres populations pour sa propre défense, et la force de dissuasion ainsi créée aurait une crédibilité accrue.
- (2) Un tel arrangement pourrait renforcer l'intégration économique et politique de l'Europe occidentale, qu'il s'agisse des Six ou d'un plus grand nombre de participants.

Les inconvénients seraient les suivants :

- (1) S'il n'est pas certain que les Etats-Unis accepteraient de se suicider pour l'Europe, il n'est pas certain, non plus, qu'une nation européenne accepterait de se suicider pour une autre nation européenne.
- (2) Tout espoir serait perdu de mettre sur pied la force préconisée par M. McNa-

mara, « une force nucléaire stratégique intégrée unique, responsable devant une chaîne unique de commandement, et devant être utilisée d'une manière parfaitement intégrée contre ce qui constitue véritablement un système d'objectifs indivisible. »

17. L'adhésion du Royaume-Uni à une force intégrée de ce genre réduirait sensiblement les difficultés de sa mise sur pied : le Royaume-Uni a réduit sa production d'U 235 du fait que son propre marché militaire est déjà saturé, tandis que la France dépense des sommes énormes, accordées par le parlement avec quelque difficulté, pour la construction de sa première usine de séparation isotopique à Pierrelatte.

### **C. L'affectation à l'O.T.A.N. des forces nucléaires nationales**

18. A l'heure actuelle, les forces nucléaires placées sous le seul contrôle national de deux nations, les Etats-Unis (3 sous-marins Polaris) et le Royaume-Uni (180 bombardiers stratégiques), sont affectées à l'O.T.A.N. en temps de paix, en matière de planification et d'attribution d'objectifs. Cette planification et cette attribution s'effectuent en liaison étroite avec celles des forces nationales non affectées, c'est-à-dire le Commandement aérien stratégique (SAC), la flotte de Polaris et la force de porte-avions américains, ainsi que la force de porte-avions britanniques. Les appareils et les engins américains, anglais, allemands, belges et néerlandais capables d'acheminer les armes nucléaires sont également affectés à l'O.T.A.N. conformément au système de la double clé ; chaque moyen d'acheminement comporte un dispositif de verrouillage américain. Des appareils canadiens doivent également être affectés dans les mêmes conditions. Bien que son « adjoint nucléaire » soit belge, le Commandant suprême en Europe est et restera américain. Il peut donc y avoir trois sortes d'intervention nucléaire à partir de l'Occident : une intervention américaine, une intervention britannique, et une intervention de l'O.T.A.N. avec approbation des Etats-Unis. Il ne peut y avoir intervention de l'O.T.A.N., non plus d'ailleurs qu'intervention d'aucun membre de l'O.T.A.N., à l'exception du Royaume-Uni, sans l'approbation des Etats-Unis. D'après les plans actuels, lorsque la force de frappe

States national forces, to refrain from striking too.

19. By the Nassau Agreement and subsequent measures of implementation, the United Kingdom has assigned the whole of its V bomber force to NATO. At one stage, it was thought that the United States would match this by assigning certain long-range American bombers but this arrangement did not go through.

20. Later, the United Kingdom undertakes to assign the Polaris-carrying submarines which she plans to build.

21. It is open to France to assign her national strike force, whether the Mirage IVs which will be operational soon or the rocket force which may be developed later, in the same manner.

22. The fact that the V-bombers and later the Polaris submarines will be subject to NATO control and target planning "in all ordinary circumstances of crisis or danger", to use the language of the Nassau Agreement, or again, in all circumstances except those of "supreme national interest", means in fact that the British Government is free to resume complete liberty of action whenever it pleases.

23. The advantages of this scheme are that it would perhaps lead to smoother planning and targeting in peacetime than can be obtained without "assignment", and that it is a symbolic act of alliance solidarity.

24. Its disadvantage is that it provides no incentive for NATO countries, which would like to have a say in decisions affecting the life and death of their populations, to refrain from constructing their own national deterrent forces. If ever, under some unforeseen pressure, NATO came apart in the moment of supreme crisis, and there were no agreement on nuclear strategy,

America, Britain and France would have national deterrents to fall back on. The other NATO countries would not.

#### ***D. An integrated or "mixed-manned" NATO force***

25. Various United States proposals have looked forward to the creation of a NATO force in which national components are no longer identifiable, and there can therefore be no question of withdrawing them in a supreme national interest. The Polaris-carrying surface ship with a mixed crew of many nations is the most recent form of this project. SACEUR and his predecessor have long favoured the establishment also of a multilateral land-based strategic rocket force in Europe, presumably in Western Germany.

26. In theory, the advantage of this scheme is that it might provide some incentive for NATO countries, who might otherwise do so, not to develop their own national strike forces. It would also be a more spectacular symbol of alliance solidarity than the assignment of increased national forces, and might further the economic and political integration of the Atlantic community. Its disadvantages, which are the same as those of the European component in a dumb-bell, but writ large, are both internal and external.

27. First, it is by no means certain it would achieve what the United States regards as its main purpose: to divert West Germany from her supposed national nuclear ambitions. It might have the reverse effect, and the mixed-manned MMRBM component requested by SACEUR might have an even stronger reverse effect. But the internal disadvantages cluster round the central issue of control. At the heart of the whole malaise of NATO at present, and for all we know at the heart of corresponding, unpublicised malaises within the Warsaw Pact, lie the questions: "Will you die for me?" and "Will our adversary believe you will die for me?" When each nation in NATO can ask these two



nucléaire française aura reçu ses bombardiers et sera alors opérationnelle, elle ne sera pas affectée à l'O.T.A.N. et fournira un quatrième type possible d'intervention occidentale. Une intervention indépendante, qu'elle soit française ou britannique, pourrait mettre l'O.T.A.N. en tant que telle, ou les forces nationales américaines, dans l'obligation d'intervenir également.

19. Aux termes des Accords de Nassau et des mesures prises ultérieurement pour les mettre en œuvre, le Royaume-Uni a affecté à l'O.T.A.N. la totalité de sa force de bombardiers V. A un certain moment, on pensait que les États-Unis affecteraient, de leur côté, un certain nombre de bombardiers à long rayon d'action ; mais cet arrangement ne s'est pas traduit dans les faits.

20. Le Royaume-Uni s'engage à affecter par la suite les sous-marins Polaris qu'il projette de construire.

21. De même, la France conserve la possibilité d'affecter à l'O.T.A.N. sa force de frappe nationale, qu'il s'agisse des Mirage IV qui seront bientôt opérationnels, ou de la force d'engins qui pourrait être mise au point ultérieurement.

22. Le fait que les bombardiers V, et par la suite les sous-marins Polaris, dépendront de l'O.T.A.N. en matière de contrôle et de définition des objectifs « dans toutes les circonstances ordinaires de crise ou de danger », pour reprendre les termes des Accords de Nassau, ou encore en toutes circonstances, exception faite du cas où « des intérêts nationaux suprêmes » sont en jeu, signifie en fait que le gouvernement britannique conserve la faculté de reprendre une entière liberté d'action lorsqu'il le souhaitera.

23. Les avantages de ce projet résident dans le fait qu'il rendrait peut-être plus aisée, en temps de paix, la planification et la définition des objectifs qui sont actuellement difficiles sans « affectation », et qu'il met en relief d'une manière symbolique la solidarité de l'Alliance.

24. Il présente toutefois l'inconvénient de n'encourager nullement les pays de l'O.T.A.N., qui aimeraient avoir leur mot à dire dans toutes les décisions qui affectent la vie ou la mort de leurs populations, à s'abstenir de mettre sur pied leurs propres forces de dissuasion nationales. Si l'O.T.A.N., sous l'effet de pressions imprévues, devait éclater au moment d'une crise majeure,

et s'il n'existait aucun accord en matière de stratégie nucléaire, l'Amérique, la Grande-Bretagne et la France auraient des forces de dissuasion nationales auxquelles elles pourraient avoir recours, ce qui ne serait pas le cas des autres pays de l'O.T.A.N.

#### **D. Une force O.T.A.N. intégrée ou « à effectifs mixtes »**

25. Diverses propositions américaines ont tendu vers la création d'une force de l'O.T.A.N. dans laquelle les contingents nationaux ne seraient plus identifiables ; il ne saurait donc être question de les retirer dans le cas où des intérêts nationaux suprêmes seraient en jeu. Le navire de surface armé d'engins Polaris et doté d'un équipage « mixte » constitue la forme actuelle d'un tel projet. Le SACEUR et son prédécesseur préconisent également depuis longtemps la constitution en Europe d'une force multilatérale de fusées stratégiques basée à terre, vraisemblablement en Allemagne de l'Ouest.

26. En théorie, l'avantage de ce projet réside dans le fait qu'il pourrait constituer dans une certaine mesure, pour les pays de l'O.T.A.N. qui, dans une autre situation, pourraient être tentés de le faire, un encouragement effectif à ne pas mettre au point des forces de frappe indépendantes. Il mettrait également en relief, d'une manière symbolique beaucoup plus spectaculaire que l'affectation de forces nationales accrues, la solidarité de l'Alliance, et pourrait promouvoir l'intégration économique et politique de la Communauté atlantique. Les inconvénients qu'il présenterait, d'ailleurs semblables à ceux du contingent européen dans le projet du type « haltère », mais amplifiés, sont à la fois internes et externes.

27. En premier lieu, il ne fait absolument aucun doute que ce projet permettrait de réaliser ce que les États-Unis considèrent comme son principal objectif : détourner l'Allemagne de l'Ouest des ambitions nationales qu'on lui prête en matière nucléaire. Il se pourrait qu'il ait un effet contraire, et que la composante MMRBM à effectifs mixtes demandée par le SACEUR ait un effet contraire encore plus sensible. Mais les inconvénients internes sont axés sur le problème central du contrôle. Au cœur du malaise actuel de l'O.T.A.N., au cœur peut-être de malaises semblables, mais tenus secrets, au sein du Pacte de Varsovie, se situent les questions suivantes : « Êtes-vous prêts à mourir pour

questions of each other nation, and can be confident that the answer is yes to all of them, and that means 420 yeses<sup>1</sup>, then, and only then, will there be a completely credible integrated deterrent force under agreed control and single command, comprehending all active members of the Alliance.

28. The above is intended to show the logical structure of the situation, not as a practical guide to the way a force might be set up. In practice, there will not be 420 internal obstacles, there will be one only: the difficulty of agreeing a control system. In the last resort, on the awful day itself, will the integrated force be used on the order of SACEUR, and thus of the President of the United States, or of someone else? If it is to be the President as before, the main incentive to the independent development of nuclear strike forces by West European nations is not removed. If it is to be someone else, Mr. McNamara's "single chain of command" is not achieved.

29. Assuming that it is someone else, the question is not so much "Who?" as "By what means will he be chosen and instructed?" It is easy enough in military and technical terms to envisage a senior European officer, perhaps of Luxembourg nationality, who, operating on guidelines previously agreed in the NATO Council, should give the order when and what and where to fire, to an integrated, mixed-manned force, or indeed to national forces.

30. But it is not so easy in political terms to envisage the agreement on the guide-lines. This is where the 420 questions will buzz round the heads of national delegates, and impede action. Will the voting on a general outline be by majority, or will there be vetoes for some? How could vetoes be allowed to some and denied to others? Will there be a vote on each individual "guide-line" or contingency? If so, majority, or

1. 15 interrogating nations × 14 interrogated nations × 2 questions = 420.

selective veto, or general veto? Into how much detail will the guide-lines go? Otherwise put, what proportion of the necessary contingency planning will be done in advance, and what proportion will be left for discussion and agreement after a request for instructions from the commander of the force during a crisis, or even during a war? Each of the fifteen governments will know that in answering each of these questions, and in the drafting and amendment of guide-lines themselves, it must choose a position on a continuum stretching between complete deterrent credibility, which would leave the lives of its entire population at the mercy of other nations, and the retention of complete control over decisions affecting the life and death of its population, which would mean complete incredibility.

31. It will probably be easier to set up an integrated force than to settle the problem of its control. Indeed one may imagine a day when a highly lethal force exists, and no one quite knows whose orders it is supposed to obey. That in itself would be dangerous: if this force were allowed to be more vulnerable than current technology could achieve, it would be very dangerous. The United States has never yet explained why, if surface ships are invulnerable for the Alliance force, it chose the more expensive and complicated submarines for its national force.

32. Compared with the difficulty of establishing a meaningful control system, the difficulties of setting up a mixed-manned force are probably trivial. Everything from communications to diet will present irritations and minor problems, but it is clear that they will be less than the problems on the political level.

33. On the other hand it is rather hard to see the need for mixed manning at all. If the sailors of country X go to sea in a mixed-manned ship it will be because their government has ordered them to, and if their government orders them to it will be because it has agreed a system of inte-

moi ? » et « Notre adversaire est-il persuadé que vous êtes prêts à le faire ? » Quand chaque pays de l'O.T.A.N. pourra poser ces deux questions à chacun des autres pays et être sûr d'avoir, dans tous les cas, une réponse affirmative — et cela signifie 420 réponses affirmatives<sup>1</sup> — alors, et alors seulement, nous aurons une force de dissuasion intégrée tout à fait valable, sous contrôle conjoint et commandement unique, et comprenant tous les membres actifs de l'Alliance.

28. Le raisonnement qui précède a pour but d'exposer la structure logique de la situation, et non de fournir un guide pratique quant à la manière dont une telle force pourrait être établie. Dans la pratique, il n'existera pas 420 obstacles internes, il n'y en aura qu'un seul : la difficulté de se mettre d'accord sur un système de contrôle. En dernier ressort, quand viendra l'heure de l'apocalypse, cette force intégrée sera-t-elle utilisée sur l'ordre du SACEUR et donc du Président des Etats-Unis, ou sur l'ordre de quelqu'un d'autre ? Si ce doit être, comme aujourd'hui, le Président des Etats-Unis, le principal encouragement à la mise au point indépendante de forces de frappe nucléaires par les nations d'Europe occidentale n'aura pas disparu. Si ce doit être quelqu'un d'autre, la « chaîne unique de commandement » préconisée par M. McNamara ne sera pas réalisée.

29. En supposant que ce soit quelqu'un d'autre, la question n'est pas tellement de savoir qui ce sera, mais par quel moyen il sera choisi et de qui il recevra ses instructions. Il est assez facile, en termes militaires et techniques, d'envisager un officier supérieur européen, un luxembourgeois peut-être, qui, suivant en cela des lignes directrices antérieurement convenues au sein du Conseil de l'O.T.A.N., donnerait l'ordre de tir, compte tenu du moment, du type d'engin et de l'objectif prévu, à une force « mixte » intégrée ou même à des forces nationales.

30. Mais il n'est pas facile, en termes politiques, d'envisager l'accord sur les lignes directrices. C'est à ce stade que les 420 questions surgiront à l'esprit des délégués nationaux et entraveront leur action. Le vote sur les grandes lignes d'action sera-t-il majoritaire, ou certains auront-ils un droit de veto ? Comment ce droit pourrait-il être accordé à certains et refusé à d'autres ? Y aura-t-il un vote sur chacune des lignes direc-

trices ou situations particulières ? Dans l'affirmative, le droit de veto s'exercera-t-il à la majorité, d'une manière sélective ou d'une manière générale ? Jusqu'à quel point le détail des lignes directrices sera-t-il poussé ? En d'autres termes, quel pourcentage de la planification indispensable, en matière de cas particuliers, sera convenu à l'avance et quel pourcentage pourra faire l'objet de discussions et d'accords dès que le commandant de la force aura demandé des instructions, en cas de crise ou même en cas de guerre ? Chacun des quinze gouvernements saura qu'en répondant à chacune de ces questions, et dans la rédaction ou l'amendement des lignes directrices elles-mêmes, il doit opérer un choix dans toute une gamme de situations allant de la crédibilité totale de la force de dissuasion — qui laisserait la vie de l'ensemble de la population de son pays à la merci des autres nations — au maintien d'un contrôle total sur les décisions affectant la vie et la mort de cette même population, ce qui aboutirait à une absence totale de crédibilité.

31. Il sera probablement plus facile de créer une force intégrée que de régler les problèmes que pose son contrôle. On peut même imaginer le jour où, une force extrêmement meurtrière ayant été créée, personne ne saura exactement aux ordres de qui elle est censée obéir. Une telle situation serait dangereuse en soi et, si cette force devait être plus vulnérable que ne l'autorise la technologie du moment, elle pourrait être extrêmement dangereuse. Les Etats-Unis n'ont encore jamais expliqué pourquoi, si les navires de surface sont invulnérables pour la force de l'Alliance, ils ont choisi les sous-marins, plus onéreux et plus complexes, pour équiper leur force nationale.

32. En comparaison des difficultés que présente la création d'un système de contrôle vraiment valable, celles de la création d'une force « mixte » sont vraisemblablement insignifiantes. Toutes les questions, qu'il s'agisse des transmissions ou des régimes alimentaires, seront des causes de friction et de problèmes mineurs, moins importants toutefois que ceux qui se posent au niveau politique.

33. Par ailleurs, on comprend difficilement l'intérêt d'équipages « mixtes ». Si, par exemple, les marins d'un pays donné prennent la mer comme membres d'un équipage « mixte », c'est parce que leur gouvernement leur en aura donné l'ordre, et si leur gouvernement leur en donne

1. 15 nations interrogatrices × 14 nations interrogées × 2 questions = 420.

grated political control. It is quite hard to see why the orders of an international commander should not be carried out by national crews.

34. Attention is already focused on some of these internal difficulties, but for the moment neglects the probable external consequences of the creation of an integrated NATO deterrent force. The Soviet Union has it on the record and repeats from time to time, for both domestic and foreign consumption, that the establishment of the MLF in the West would force it to "take what steps it considered appropriate, together with its allies". Whatever this may mean, there is no doubt the Russians are extremely anxious that West Germany should not obtain any sort of control over nuclear weapons, and that the establishment of an integrated force could only make a détente between East and West more difficult.

35. The integrated force idea has been introduced as a means of checking the spread of nuclear weapons to more and more national forces within NATO, but it will not prevent the development of Chinese and Indian nuclear strike forces. Also, if in the future the countries of SEATO, CENTO and the Organisation of American States were to feel sufficiently threatened by the conventional superiority which such a country as, for instance, Indonesia is now obtaining in that part of the world, they would be strongly tempted to ask the United States for a SEATO, a CENTO or an OAS integrated nuclear force. A demand based on the assertion that the United States was doing more for its real, first-class, white friends in Europe than it was prepared to do for its second-class Asian and Latin friends, might be hard to resist. Seen in this light, the NATO integrated force may close the door on one or two national forces, but it may open the door to two or three alliance ones.

36. There has never been any question of the United States assigning all its strategic forces to NATO, still less pooling them into an integrated force. The establishment of an integrated force thus involves an invitation to some nations to deny themselves independent nuclear capa-

bility, while other nations maintain independent nuclear capability. This argument is well understood in France, where it is often pointed out that SAC is simply the first independent national deterrent. It is a commonplace of politics that if one nation or party or individual says to another: "I may do this, because I was doing it first, but you may not, because you would only be doing it second, or third, or fourth", the argument is likely to fall on deaf ears. It is as much as to say: "My strength justifies your weakness". It may even imply the saying: "I know how to temper strength with wisdom, but you do not; therefore you must not become strong".

37. The nation is the basic political unit of our world at present, and it is likely that as long as any nations maintain nuclear strike forces, others will wish to.

### ***E. General and comprehensive disarmament under international inspection and control***

#### ***(a) General***

38. The best hope of relieving the confusion and danger which now beset Europe lies in the Seventeen-Nation Disarmament Committee in Geneva. Neither disarmament nor the creation of a United Nations peace force will be achieved tomorrow, nor, when they are, will they banish the danger of war from the face of the earth. But if it succeeds in removing the present ambiguous "balance of deterrence" from the actuality of split-second thermonuclear weapons systems to the potentiality of the drawing board, and in increasing the destruction-time of civilisation from a few minutes to the many months needed to rebuild nuclear forces if the system breaks down, disarmament will clearly increase the stability of the world, and thus the security of Europe.

39. Only two members of WEU, Italy and the United Kingdom, are also members of the Seventeen-Nation Disarmament Committee, and it may therefore be useful if your British Rapporteur gives a brief account of the present position there.

l'ordre, c'est qu'il aura accepté le système d'un contrôle politique intégré. Il est très difficile, dans ce cas, de comprendre pourquoi les ordres d'un commandant international ne pourraient être exécutés par des équipages nationaux.

34. L'attention se concentre déjà sur certaines de ces difficultés internes, mais on néglige, à l'heure actuelle, les conséquences externes probables de la création d'une force de dissuasion intégrée de l'O.T.A.N. L'Union Soviétique a toujours déclaré et répète de temps à autre, à l'intention de l'opinion publique soviétique et internationale, que la mise sur pied de la force multilatérale en Occident l'obligerait à « prendre les mesures qu'elle estime nécessaires, de concert avec ses alliés ». Quel que soit le sens de cette déclaration, il ne fait aucun doute que les Russes tiennent absolument à ce que l'Allemagne occidentale ne détienne, sous aucune forme, aucun contrôle des armes nucléaires, et que la création d'une force intégrée ne pourrait que rendre plus difficile encore une détente entre l'Est et l'Ouest.

35. L'idée d'une force intégrée a été avancée comme moyen d'enrayer la prolifération des armes nucléaires dans un nombre croissant de pays au sein de l'O.T.A.N., mais elle n'empêchera pas la mise au point de forces de frappe nucléaires chinoise et indienne. En outre, s'il advenait que les pays de l'O.T.A.S.E., du C.E.N.T.O. et de l'Organisation des Etats Américains se considèrent gravement menacés par la supériorité conventionnelle qu'un pays tel que l'Indonésie, par exemple, possède à l'heure actuelle dans cette partie du monde, ils seraient fortement tentés de demander aux Etats-Unis la création d'une force nucléaire intégrée de l'O.T.A.S.E., du C.E.N.T.O. ou de l'O.E.A. Une demande qui se fonderait sur l'affirmation que les Etats-Unis font davantage pour leurs amis blancs d'Europe, leurs amis de première catégorie, leurs véritables amis, qu'ils ne sont disposés à faire pour leurs amis de deuxième catégorie d'Asie ou d'Amérique latine, pourrait être difficile à repousser. Dans cette perspective, la force intégrée de l'O.T.A.N. pourrait fermer la porte à une ou deux forces nationales, mais elle pourrait l'ouvrir à deux ou trois forces alliées.

36. Il n'a jamais été question que les Etats-Unis affectent à l'O.T.A.N. l'ensemble de leurs forces stratégiques, et encore moins qu'ils les mettent en commun au sein d'une force intégrée. La création d'une force intégrée suppose donc que certaines nations seront invi-

tées à se refuser une force nucléaire indépendante, alors que d'autres conserveront les leurs. Cet argument est fort bien compris en France où l'on souligne fréquemment que le SAC (*Strategic Air Command*) n'est rien d'autre que la première des forces de dissuasion nationales indépendantes. Il est devenu banal en politique de dire que si une nation, un parti ou un individu dit à l'autre : « J'ai le droit de faire ceci parce que j'ai été le premier à le faire, mais vous n'en avez pas le droit car vous ne seriez que le second, le troisième ou le quatrième », l'argument risque de ne pas atteindre son but. C'est un peu comme si l'on disait : « Ma force justifie votre faiblesse ». On pourrait même sous-entendre : « Je sais tempérer la force par la sagesse, mais vous ne le savez pas ; c'est pourquoi vous ne devez pas devenir fort ».

37. La nation constitue l'unité politique de base de notre monde actuel, et il est vraisemblable qu'aussi longtemps que certaines nations conserveront des forces de frappe nucléaires, d'autres nations souhaiteront les imiter.

### **E. Désarmement général et complet sous inspection et contrôle internationaux**

#### **(a) Généralités**

38. La Conférence des Dix-sept sur le désarmement, qui siège à Genève, représente le meilleur espoir de dissiper la confusion et les dangers qui assiegent actuellement l'Europe. Ni le désarmement, ni la création d'une force de la paix des Nations Unies ne sont pour demain ; lorsqu'ils seront entrés dans les faits, ils n'écarteront pas pour autant tout danger de guerre de la face du monde. Mais si le désarmement parvient à reporter l'actuel « équilibre de la dissuasion » et son ambiguïté, du caractère instantané des systèmes d'armes thermonucléaires modernes au stade des virtualités de l'épure, et à porter le délai de destruction de la civilisation de quelques minutes aux nombreux mois indispensables à la remise sur pied des forces nucléaires, en cas de défaillance du système, il accroîtra nettement la stabilité du monde et, partant, la sécurité de l'Europe.

39. Seuls, deux membres de l'U.E.O., l'Italie et le Royaume-Uni, sont également membres de la Conférence des Dix-sept sur le désarmement, et il pourrait être utile que votre rapporteur britannique décrive brièvement la situation telle qu'elle se présente actuellement au sein de cette conférence.

40. The basis of the present negotiation is the so-called McCloy-Zorin Joint Statement, which was jointly tabled by the United States and the Soviet Union at the United Nations in September 1961<sup>1</sup>.

41. Perhaps the most important point in this statement is the agreement that: "All measures of general and complete disarmament should be balanced so that at no stage of the implementation of the treaty could any State or group of States gain military advantage, and that security is ensured equally for all".

42. Many small differences still separate the two sides, but the great differences are three: phasing, inspection, and the administration of the proposed United Nations force.

#### (b) Phasing

43. The East wants all military bases to be withdrawn from foreign soil in the first of the three stages of disarmament. The West resists this proposal claiming it would leave Western Europe at the mercy of the probable Soviet conventional superiority. The West proposes an even withdrawal of bases in the second and third stages only.

44. The East proposed until recently that all means of delivery of nuclear weapons should be eliminated in stage one. The West resisted this proposal, claiming that during stages two and three the West would be at the mercy of the probable Soviet conventional superiority. The West proposed to eliminate means of delivery by one third of the present totals on each side during each of the three stages. The East resists this proposal, claiming that, since they have inferior numbers to start with, it would carry them below their minimum deterrent level before it carried the United States below theirs, and that during this time they would be at the mercy of a western first strike. In September 1962, however, Mr. Gromyko accepted, in a speech at the United Nations General Assembly, what is sometimes known as "the agreed minimum transitional deterrent"; namely, that an agreed, small, equal

number of ICBMs, AICBMs, and ground-to-air missiles should be retained in the United States and the Soviet Union only until the end of stage two. This is now embodied in the Soviet draft treaty. In April 1963, Mr. Tsarapkin took another step forward. He said at Geneva that these agreed retained forces should be subject to international inspection "directly at the launching site". And in September 1963, Mr. Gromyko agreed that the minimum deterrent forces should remain until the very end of the disarmament process.

45. These three concessions could well enable western governments to feel that the Soviet Union is at last serious about disarmament. It is very much to be hoped that member countries of WEU, and indeed of NATO, should give the idea of the "minimum transitional deterrent" under international inspection extremely serious consideration, and should discuss it among themselves in the organs of the alliance structure. Its great advantage is that it provides for that sharp reduction in nuclear force levels without which France and China can hardly be expected to forego their national programmes. The British and French minimum deterrents could easily be merged into it. It is perhaps worth recording that, although it has been espoused by the Soviet Government first, the idea itself is of western origin, and was first put to the Russians at an (unofficial) meeting late in 1960.

#### (c) Inspection

46. Four types of inspection are probably necessary for the safe implementation of a disarmament agreement; in technical jargon they are known as bonfire, cut-off, surprise attack, and retained level. International inspectors must be present "at the bonfire", to see that what it has been agreed should be destroyed or converted is in fact destroyed or converted, and is in fact what it is alleged to be and not something else. They must also have the right of entry into the plants which were formerly making weapons and parts of weapons, in order to ensure that their production has been "cut off", or is continuing only in an agreed manner. They must be present at transport nexuses (airfield, railway junctions, ports, etc.), in order to give confidence that a surprise attack, which might be made

1. It is reproduced in paragraph 66 of Document 246 *Disarmament*, Rapporteur Mr. Goodhart.

40. Les négociations se déroulent sur la base de la déclaration commune McCloy-Zorine présentée conjointement aux Nations Unies par les Etats-Unis et l'Union Soviétique en septembre 1961<sup>1</sup>.

41. L'élément le plus important de cette déclaration est peut-être l'accord intervenu sur le principe suivant : « Toutes les mesures de désarmement général et complet devraient être équilibrées de sorte qu'à aucun stade de la mise en œuvre du traité, aucun Etat ou groupe d'Etats ne puisse s'assurer des avantages militaires, et que la sécurité soit également garantie à tous ».

42. De nombreuses divergences d'ordre mineur séparent encore les deux camps, mais les divergences essentielles portent sur trois points : calendrier, inspections, et administration de la force proposée des Nations Unies.

#### (b) Calendrier

43. Le bloc soviétique exige l'élimination de toutes les bases militaires à l'étranger au cours de la première des trois étapes du désarmement. L'Occident repousse cette proposition en déclarant qu'elle laisserait l'Europe occidentale à la merci de forces soviétiques conventionnelles probablement supérieures. Il propose, par contre, de répartir également cette élimination entre la seconde et la troisième étapes.

44. Jusqu'à ces derniers temps, les Soviétiques proposaient l'élimination totale des véhicules d'armes nucléaires au cours de la première étape. L'Occident a repoussé cette proposition en déclarant qu'au cours de la deuxième et de la troisième étapes, l'Occident serait à la merci de forces conventionnelles soviétiques probablement supérieures. Il a proposé, par contre, d'éliminer ces véhicules, à concurrence d'un tiers de leur nombre actuel dans chaque camp, au cours de chacune des trois étapes. Les Soviétiques repoussent cette proposition en déclarant que, le nombre de leurs véhicules étant inférieur au départ, ce système les amènerait avant les Etats-Unis à un niveau inférieur à leur niveau de dissuasion minimum, et que, pendant cette période, ils seraient à la merci d'une attaque occidentale. En septembre 1962, M. Gromyko accepta toutefois, dans un discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, le principe d'une « force de dissuasion transitoire minimum », c'est-à-dire d'un

petit nombre égal d'ICBM, d'AICBM, et d'engins sol-air que les Etats-Unis et l'Union Soviétique conviendraient de conserver jusqu'à la fin de la deuxième étape. Cette formule est maintenant inscrite dans le projet de traité soviétique. En avril 1963, M. Tsarapkin a fait un nouveau pas en avant lorsqu'il a déclaré à Genève que les forces convenues qui seraient conservées feraient l'objet d'inspections internationales effectuées « directement sur les installations de rampes de lancement ». Et, en septembre 1963, M. Gromyko a accepté que ces forces de dissuasion minimum soient maintenues jusqu'à ce que le processus de désarmement prenne effectivement fin.

45. Ces trois concessions pourraient certainement donner aux gouvernements occidentaux le sentiment que l'Union Soviétique est enfin sérieuse en ce qui concerne le désarmement. Il faut espérer ardemment que les pays membres de l'U.E.O., et de l'O.T.A.N. évidemment, étudieront avec le plus grand soin l'idée de la « dissuasion transitoire minimum » sous inspection internationale, et en discuteront au sein des organes de l'Alliance. Le grand intérêt de cette formule est qu'elle prévoit un abaissement sensible du niveau des forces nucléaires, sans lequel il est difficile de s'attendre que la France et la Chine renoncent à leurs programmes nationaux. Les forces de dissuasion minimum française et britannique pourraient aisément s'y amalgamer. Il vaut peut-être la peine de rappeler que l'idée, si elle a été épousée d'abord par le gouvernement soviétique, a cependant été avancée initialement par les Occidentaux et présentée pour la première fois aux Russes lors d'une rencontre (non officielle) à la fin de 1960.

#### (c) Inspection

46. Quatre types d'inspection sont probablement nécessaires à la sécurité de la mise en œuvre d'un accord de désarmement ; ils concernent la destruction, ou la conversion des stocks, l'interruption de la production, les attaques par surprise et les niveaux autorisés. Les inspecteurs internationaux doivent être présents « au feu de joie », c'est-à-dire qu'ils doivent s'assurer que ce qu'il a été convenu de détruire ou de convertir est réellement détruit ou converti, et qu'il s'agit bien de ce que l'on prétend avoir détruit ou converti, et non pas d'autre chose. Ils doivent également avoir accès aux usines qui fabriquaient précédemment des armes ou des éléments d'armes, afin de vérifier que la production en est bien « interrompue », ou qu'elle se poursuit seulement conformément aux accords conclus.

1. Cette déclaration est reproduite dans le rapport de M. Goodhart sur le désarmement, Document 246, paragraphe 66.

possible by an imbalance arising accidentally or by design during the course of disarmament, is not being prepared. And finally, they must have the right to assure themselves that permitted retained levels at each stage of the disarmament process are not exceeded. If the agreement says one power has a hundred of such and such a weapon, and will at a given time destroy fifty, the inspectors must be satisfied not only that fifty were destroyed, but also that no more than fifty remain or, in other words, that the original declaration of a hundred was a true one.

47. It is not always appreciated in the West that the Soviet Union concedes the first three types of inspection, that is, "bonfire", "cut-off", and "surprise attack", and refuses the fourth, the "retained level" type of inspection, only in part<sup>1</sup>. The acceptance of inspection on ICBM sites mentioned in paragraph 44 above is a partial acceptance of "retained level" inspection, and a total abandonment of the principle of "no control of armaments". The Soviet Union has also recently proposed that inspection against surprise attack should be set up in certain countries even without a disarmament treaty.

48. The United States, on the other hand, probably requires all four types of inspection without mitigation. This demand the East resists on the grounds that the right of search implied in the fourth would teach the inspectorate the exact geographical location of their ICBM sites and this knowledge, being available to the United States, might tempt the United States to use its undoubted superiority in strategic means of delivery for a surprise attack. It was the American understanding of this eastern objection which led the United States to propose the system of sonal sampling generally known as "Sohn Zones", from Professor Louis B. Sohn of Harvard who first worked it out. This proposal the Soviet Union has until now resisted,

1. Soviet draft treaty of 22nd September 1962 : Articles 5-15, 22-26, 31-36, 38. See especially Article 14.

sometimes claiming that the inspectors could gain general target intelligence from the layout of the communications systems and other infrastructure of their strategic forces even in one or two zones.

49. Contracts have been let by the United States Arms Control and Disarmament Agency in Washington to the tune of some \$3 million for the study of possible variants of this scheme which might overcome the difficulties.

*(d) The United Nations force*

50. The draft treaties of the two sides agree on the setting up of a United Nations peace force to stabilise a "disarmed world", which would of course continue subject to change and conflict. The East wants this force to consist of national units assigned to the United Nations force, but probably normally stationed on national territory and available only on call. The West on the other hand envisages an integrated force, stationed and permanently training and exercising together under a single chain of command. (The difference between the two will be familiar from our present difficulties, described in an earlier part of this paper.) Many students of these problems incline to the view that if agreement can be reached on the disarmament process itself, these later difficulties may look less alarming from close to than they do from afar.

51. The recently-agreed partial test ban does not prevent the continuing growth of nuclear stockpiles in the existing nuclear powers, nor the handing over of already tested nuclear weapons by them to non-nuclear powers. It will begin marginally to inhibit the qualitative arms race in a year or two's time, when the data from recent test series have been exploited and incorporated in the fabricated weapons systems. But politically it is of great importance and renders the present moment an exceptionally



Ils doivent être présents aux centres de transport (aérodromes, nœuds ferroviaires, ports, etc.), afin de garantir qu'une attaque par surprise, que pourrait rendre possible un déséquilibre accidentel ou intentionnel au cours du processus de désarmement, ne se prépare pas. Enfin, ils doivent pouvoir s'assurer que les niveaux d'armement autorisés à chaque étape ne sont pas dépassés. Si l'accord spécifie qu'une puissance donnée a le droit de conserver une certaine d'armes de tel ou tel type, et devra à un moment donné en détruire cinquante, les inspecteurs doivent avoir la preuve, non seulement que ces cinquante armes ont été détruites, mais qu'il n'en reste que cinquante autres, en d'autres termes, que la déclaration portant primitivement sur les cent armes en question était sincère.

47. On n'estime pas toujours à sa juste valeur, en Occident, le fait que l'Union Soviétique accepte les trois premiers types qui portent sur la destruction ou conversion des stocks, l'interruption de la production et les attaques par surprise et refuse le quatrième sur les niveaux autorisés, et encore en partie seulement<sup>1</sup>. L'acceptation d'inspections sur les installations d'ICBM mentionnée au paragraphe 44 ci-dessus constitue une acceptation partielle de l'inspection sur les niveaux autorisés et un abandon total du principe de l'« absence de contrôle des armements ». L'Union Soviétique a également proposé récemment que des inspections contre les attaques par surprise soient effectuées dans certains pays, même en l'absence d'un traité sur le désarmement.

48. Les Etats-Unis, par contre, exigent probablement les quatre types d'inspections sans exception. Les Soviétiques repoussent cette exigence en prétextant que le droit d'inspection qu'implique le quatrième renseignerait les inspecteurs sur l'emplacement géographique exact des points de lancement des ICBM soviétiques, et que cette connaissance dont disposeraient les Etats-Unis pourrait inciter ces derniers à profiter de leur supériorité incontestée en matière de véhicules stratégiques pour lancer une attaque par surprise. C'est la conscience de la valeur de cette objection soviétique qui a conduit les Etats-Unis à proposer leur système de zones-échantillons connues sous le nom de « zones Sohn », du nom du professeur Louis B. Sohn, de Harvard, à qui en

revient la paternité. L'Union Soviétique a rejeté, jusqu'ici, même une proposition de ce genre, en déclarant parfois que les inspecteurs pourraient obtenir, sur les objectifs, des renseignements d'ordre général en étudiant simplement la disposition des systèmes de communications et les autres éléments de l'infrastructure des forces stratégiques même dans une ou deux zones.

49. L'Agence américaine de désarmement et de contrôle des armements, à Washington, a passé des contrats d'une valeur de quelque 3 millions de dollars pour l'étude de variantes possibles de ce projet, qui permettraient de surmonter les difficultés.

*(d) La force de la paix des Nations Unies*

50. Les projets de traité de paix des deux camps s'accordent sur la création d'une force de la paix des Nations Unies pour la stabilisation d'un « monde désarmé », qui pourrait naturellement être maintenue, sous réserve de changement et de conflit. Les Soviétiques veulent que cette force soit composée d'unités nationales qui seraient affectées à la force des Nations Unies, mais probablement stationnées en temps normal sur le territoire national, et disponibles uniquement sur demande. L'Occident envisage, par contre, une force intégrée stationnée, s'entraînant et manœuvrant constamment ensemble sous l'autorité d'une chaîne de commandement unique. (La différence entre les deux formules apparaîtra clairement à la lumière des difficultés actuelles, précédemment décrites dans le présent rapport). De nombreux spécialistes de ces problèmes inclinent à penser que si l'on pouvait parvenir à un accord sur le processus même du désarmement, ces difficultés paraîtraient peut-être moins alarmantes de près qu'elles ne le paraissent de loin.

51. Le récent accord sur l'interdiction partielle des essais nucléaires n'empêche pas les puissances nucléaires existantes de continuer à constituer des stocks nucléaires ni de céder aux puissances non nucléaires des armes nucléaires déjà expérimentées. A la limite, il commencera à interdire la course qualitative aux armements dans un an ou deux, lorsque les renseignements fournis par les dernières séries d'essais auront été exploités et utilisés pour la fabrication des systèmes d'armements. Toutefois, son intérêt, sur le plan politique, est considérable, et il a pour effet de rendre la période actuelle excep-

1. Projet de traité soviétique du 22 septembre 1962 : articles 5 à 15, 22 à 28, 31 à 36, 38. Voir plus particulièrement l'article 14.

favourable one for progress towards disarmament.

52. General disarmament differs in one important respect from a test ban ; China and France are both in favour of it, and have declared they would adhere. This is no more than another demonstration of the fact that weaker nations will probably not lay aside their nuclear weapons at the request of stronger nations which intend to keep their own, but probably will do so when the strong agree among themselves.

53. The United States and the Soviet Union have an understanding and experience of the destructive power of these weapons, and of the ever-spiralling technological arms race, which cannot in the nature of things be shared by their weaker allies. This understanding is slowly but probably inevitably driving them towards an arms control agreement which, with the help of such provisional arrangements to improve the Alliance as can be made in the meantime, could very largely increase the security not only of Europe, but of the great powers themselves.

tionnellement favorable à la réalisation de progrès dans le sens du désarmement.

52. Le désarmement général diffère sur un point important de l'interdiction des essais nucléaires ; la Chine et la France ont toutes deux déclaré qu'elles étaient favorables au premier et qu'elles y donneraient leur adhésion. Ce qui ne fait que démontrer, une fois de plus, que les nations les moins puissantes n'abandonneront probablement jamais leurs armes nucléaires à la requête des nations plus puissantes qui souhaitent conserver les leurs, mais qu'elles y consentiront probablement le jour où ces dernières seront tombées d'accord entre elles.

53. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont acquis, de la puissance destructive des armes nucléaires et du cercle vicieux dans lequel s'est engagée la course technologique aux armements, une connaissance et une expérience qu'ils ne peuvent, par la nature des choses, partager avec leurs alliés moins puissants. Cette connaissance les conduit lentement, et sans doute inévitablement, vers un accord sur le contrôle des armements qui, assorti d'arrangements provisoires passés dans l'intervalle pour renforcer l'Alliance, pourraient sensiblement accroître la sécurité de l'Europe, mais aussi des grandes puissances elles-mêmes.

## APPENDIX I

*Gross national product and defence expenditure*

Gross national product figures are gross national product at 1954 constant market prices throughout. The European figures are converted into dollars at estimated internal purchasing-power equivalents (see note for explanation).

*Billion 1954 dollars*

	1950	1952	1954	1956	1958	1960	1961
<b>BELGIUM</b>							
GNP	9.8	10.3	11.1	12.0	12.0	12.8	n. a.
Defence	0.21	0.46	0.47	0.40	0.37	0.36	n. a.
Defence as per cent of GNP	2.0	4.5	4.2	3.3	3.1	2.8	n. a.
<b>FRANCE</b>							
GNP	43.7	47.6	51.3	57.1	61.6	67.0	70.0
Defence	2.8	3.4	3.1	3.7	3.5	3.6	3.7
Defence as per cent of GNP	6.4	7.1	6.0	6.5	5.7	5.4	5.3
<b>WEST GERMANY</b>							
GNP	35.3	42.3	48.9	58.3	63.4	74.7 <sup>a</sup>	78.7 <sup>a</sup>
Defence	1.6	2.3	1.9	1.5	1.7	2.5	2.7
Defence as per cent of GNP	4.5	5.4	3.9	2.6	2.7	3.3	3.5
<b>ITALY</b>							
GNP	21.0	23.2	26.3	29.2	32.3	37.4	40.4
Defence	0.86	1.14	1.16	1.17	1.07	n. a.	n. a.
Defence as per cent of GNP	4.1	4.9	4.4	4.0	3.3	n. a.	n. a.
<b>NETHERLANDS</b>							
GNP	7.6	8.0	9.3	10.5	10.9	12.3	12.6
Defence	0.36	0.43	0.55	0.58	0.46	0.44	n. a.
Defence as per cent of GNP	4.7	5.4	5.9	5.5	4.2	3.6	n. a.
<b>THE SIX</b>							
GNP	117.4	131.4	146.9	167.1	180.2	204.2	214.5
Defence	5.8	7.7	7.2	7.4	7.1	8.1	n. a.
Defence as per cent of GNP	5.0	5.9	4.9	4.4	3.9	4.0	n. a.
<b>UNITED KINGDOM</b>							
GNP	58.5	59.2	64.6	68.0	70.0	75.5	77.1
Defence	3.8	5.5	5.6	5.1	4.3	4.2	4.4
Defence as per cent of GNP	6.5	9.3	8.7	7.5	6.2	5.6	5.7
<b>WESTERN EUROPEAN UNION</b>							
GNP	175.9	190.6	211.5	235.1	250.2	279.7	292.3
Defence	9.6	13.2	12.8	12.5	11.4	12.3	n. a.
Defence as per cent of GNP	5.5	6.9	6.1	5.3	4.6	4.4	n. a.
<b>UNITED STATES</b>							
GNP	320.0	356.0	364.8	401.5	403.3	441.2	449.4
Defence	16.2	46.9	41.6	37.6	38.2	37.3	39.3
Defence as per cent of GNP	5.1	13.2	11.4	9.4	9.5	8.5	8.7

<sup>a</sup> - including Saar.

## ANNEXE I

**Produit national brut et dépenses de défense**

Les chiffres relatifs au produit national brut sont tous basés sur des prix constants (niveau 1954). Les chiffres relatifs aux pays européens sont convertis en dollars sur la base de l'équivalence présumée de cette monnaie en ce qui concerne son pouvoir d'achat intérieur (voir note explicative).

Milliards de dollars 1954

	1950	1952	1954	1956	1958	1960	1961
<b>BELGIQUE</b>							
PNB	9,8	10,3	11,1	12,0	12,0	12,8	n. a.
Défense	0,21	0,46	0,47	0,40	0,37	0,36	n. a.
Défense en % du PNB	2,0	4,5	4,2	3,3	3,1	2,8	n. a.
<b>FRANCE</b>							
PNB	43,7	47,6	51,3	57,1	61,6	67,0	70,0
Défense	2,8	3,4	3,1	3,7	3,5	3,6	3,7
Défense en % du PNB	6,4	7,1	6,0	6,5	5,7	5,4	5,3
<b>ALLEMAGNE DE L'OUEST</b>							
PNB	35,3	42,3	48,9	58,3	63,4	74,7 <sup>a</sup>	78,7 <sup>a</sup>
Défense	1,6	2,3	1,9	1,5	1,7	2,5	2,7
Défense en % du PNB	4,5	5,4	3,9	2,6	2,7	3,3	3,5
<b>ITALIE</b>							
PNB	21,0	23,2	26,3	29,2	32,3	37,4	40,4
Défense	0,86	1,14	1,16	1,17	1,07	n. a.	n. a.
Défense en % du PNB	4,1	4,9	4,4	4,0	3,3	n. a.	n. a.
<b>PAYS-BAS</b>							
PNB	7,6	8,0	9,3	10,5	10,9	12,3	12,6
Défense	0,36	0,43	0,55	0,58	0,46	0,44	n. a.
Défense en % du PNB	4,7	5,4	5,9	5,5	4,2	3,6	n. a.
<b>LES SIX</b>							
PNB	117,4	131,4	146,9	167,1	180,2	204,2	214,5
Défense	5,8	7,7	7,2	7,4	7,1	8,1	n. a.
Défense en % du PNB	5,0	5,9	4,9	4,4	3,9	4,0	n. a.
<b>ROYAUME-UNI</b>							
PNB	58,5	59,2	64,6	68,0	70,0	75,5	77,1
Défense	3,8	5,5	5,6	5,1	4,3	4,2	4,4
Défense en % du PNB	6,5	9,3	8,7	7,5	6,2	5,6	5,7
<b>UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE</b>							
PNB	175,9	190,6	211,5	235,1	250,2	279,7	292,3
Défense	9,6	13,2	12,8	12,5	11,4	12,3	n. a.
Défense en % du PNB	5,5	6,9	6,1	5,3	4,6	4,4	n. a.
<b>ETATS-UNIS</b>							
PNB	320,0	356,0	364,8	401,5	403,3	441,2	449,4
Défense	16,2	46,9	41,6	37,6	38,2	37,3	39,3
Défense en % du PNB	5,1	13,2	11,4	9,4	9,5	8,5	8,7

<sup>a</sup> - Y compris la Sarre.

### *Note on defence expenditure and national resources*

#### *The figures*

1. The table attached sets out some basic figures on national product and defence expenditure in the Six, the United Kingdom and the United States. To make the whole table as comparable throughout as possible, all the figures have been converted into 1954 US dollars. That is, first, they are at constant (1954) prices: the effect of price changes has been removed. Secondly, the European countries' figures are converted into United States dollars, not at exchange-rate parities, but at estimates of purchasing-power parities in 1954.

2. The "defence percentage" figures will look too low, to those accustomed to these figures. There are two reasons for this. First, the percentages are of gross national product at market prices instead of the more usual gross national product at factor cost. The first of these two aggregates is the larger, and consequently the "defence percentages" are lowered throughout. Secondly, in the years after 1954 the "defence percentage" is lower at constant than at current prices, because the average price of defence goods and services has generally risen faster than the average price of national output as a whole.

#### *The significance*

3. No fine distinctions should be drawn on the basis of these figures. The basic data are not good enough. They should be used for broad comparisons only. Their main purpose is, quite simply, to show that virtually none of the very big increases in the Six's resources since 1954 has gone to defence. From 1952 to 1960, their output rose by just on \$ (1954) 75 billion. Of this, only \$ (1954) 0.4 billion — *less than 1%* — was devoted to the increase, in real terms, in defence spending. If the Six were to decide to devote any appreciable

part of their yearly increment in output to defence, they could get a very large increase in defence expenditure in a very short time. For instance, if we assume that their combined national product rises in the future at about \$ 10 billion a year — a good deal more slowly than in the past — then if they devoted only a fifth of that increment to increasing defence spending they could more than double their defence programme in five years.

#### *The sources*

4. The basic figures come from OECD General Statistics, brought up-to-date in some instances from the EEC monthly statistical bulletins. The OECD adjust national accounts data (including the defence component) for international comparability in line with the definitions given in "A Standardised System of National Account", 1958 edition. The purchasing-power parity exchange-rates were estimated from figures in "Comparative National Products and Price Levels", Milton Gilbert and associates, OEEC, 1958, and were as follows:

#### *Unit of national currency to the dollar, 1954*

France :	310 francs (old)
Germany :	3.2 DM
Belgium :	41.6 Belgian francs
Netherlands :	2.9 florins
Italy :	480 lire
United Kingdom :	0.278 pounds

Prepared by F. Blackaby in the National Institute of Economic and Social Research, London.

### Note sur les dépenses de défense et les ressources nationales

#### Les chiffres

1. Le tableau ci-joint présente quelques chiffres de base relatifs aux produits nationaux et aux dépenses de défense des Six, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Pour permettre une comparaison aussi valable que possible, tous les chiffres ont été convertis en dollars US 1954. Il s'agit donc, en premier lieu, de prix constants (1954), ce qui supprime toute incidence d'une évolution des prix. En second lieu, les chiffres relatifs aux pays européens sont convertis en dollars US, non pas au taux de change, mais sur la base de l'équivalence présumée de la monnaie en ce qui concerne son pouvoir d'achat en 1954.

2. Les « pourcentages de défense » paraîtront faibles aux spécialistes pour deux raisons. Premièrement, les pourcentages concernent le produit national brut en fonction des prix du marché, et non pas, comme il est habituel, le produit national brut au coût des facteurs. Le premier de ces deux totaux est supérieur, et les « pourcentages de défense » s'en trouvent de ce fait diminués. Deuxièmement, après 1954, le « pourcentage de défense » calculé en fonction des prix constants est inférieur au pourcentage calculé en fonction des prix courants, étant donné que le prix moyen des marchandises et services intéressant la défense a généralement augmenté plus rapidement que la moyenne d'ensemble de la production nationale.

#### Leur sens

3. On ne peut établir de distinctions très précises sur la base des chiffres cités. Les données de base sont insuffisantes ; il convient de ne les utiliser qu'à titre comparatif. Elles ont essentiellement pour but de montrer que, dans aucun cas, les augmentations substantielles des ressources des Six, depuis 1954, n'ont été affectées à la défense. De 1952 à 1960, la production des six pays a augmenté d'environ 75 milliards de dollars 1954 dont 400 millions de dollars 1954 seulement, soit moins de 1 %, ont été consacrés à aug-

menter effectivement les dépenses de défense. Si les Six décidaient d'affecter à la défense une part appréciable de l'augmentation annuelle de leur production, ils pourraient accroître très rapidement leurs dépenses de défense d'une manière très substantielle. En supposant, par exemple, que leur produit national combiné s'élève à l'avenir à 10 milliards de dollars par an environ — c'est-à-dire progresse à un rythme beaucoup plus lent que par le passé — et s'ils consacrent un cinquième seulement de cette augmentation à l'accroissement des dépenses de défense, ils pourront plus que doubler leur programme de défense en cinq ans.

#### Les sources

4. Les chiffres de base proviennent des statistiques générales de l'O.C.D.E. mises à jour, dans certains cas, en utilisant les bulletins statistiques mensuels de la C.E.E. L'O.C.D.E. corrige les données de base des comptabilités nationales (y compris le poste de la défense), aux fins de comparaisons internationales, conformément aux définitions données dans l'ouvrage « Un système normalisé de comptabilité nationale », édition 1958. Les taux de change établis en fonction du pouvoir d'achat ont été calculés d'après les chiffres cités dans « Comparative national products and price levels », Milton Gilbert and associates, O.E.C.E., 1958, et sont les suivants :

#### Unités monétaires nationales pour 1 \$ 1954

France :	310 francs (anciens)
Allemagne :	3,2 DM
Belgique :	41,6 francs belges
Pays-Bas :	2,9 florins
Italie :	480 lires
Royaume-Uni :	0,278 livre

Rédigé par B. Blackaby à l'Institut national de recherche économique et sociale, Londres.

FINANCIAL EFFORT

	Country	Defence expenditure \$ million					GNP at factor cost \$ million				Population millions			
		Dépenses de défense millions de \$					PNB au coût des facteurs millions de \$				Population millions			
		1958	1959	1960	1961	1962 /	1959	1960	1961	1962 e	1958	1959	1960	1961
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1	Belgium.....	366	374	383	391	416	10 458	11 764	11 766 <sup>e</sup>	12 166	9.1	9.1	9.2	9.2
2	France .....	3 945	3 631 <sup>a</sup>	3 837 <sup>a</sup>	4 037 <sup>a</sup>	4 440 <sup>a</sup>	44 211 <sup>a</sup>	48 758 <sup>a</sup>	52 622 <sup>a</sup>	55 779 <sup>a</sup>	44.6	45.1	45.5	46.0
3	Federal Republic of Germany ...	1 632	2 640	2 885	3 294	4 095 <sup>a</sup>	50 701	56 989	66 905 <sup>a</sup>	69 648 <sup>a</sup>	52.1	52.7	53.2	54.0
4	Italy .....	1 035	1 067	1 136	1 199	1 351	25 661	28 117	30 754	32 538	48.7	49.1	49.4	49.7
5	Luxembourg.....	9	8	5	6	7	421	452	460 <sup>e</sup>	460	0.3	0.3	0.3	0.3
6	Netherlands .....	436	396	455	556	596 <sup>a</sup>	9 251	10 220	11 182 <sup>a</sup>	11 517 <sup>a</sup>	11.2	11.3	11.5	11.6
7	United Kingdom..	4 456	4 449	4 634	4 786	5 001	59 366	62 989	66 508	66 375	51.9	52.2	52.5	52.9
8	TOTAL WEU .....	11 879	12 565	13 335	14 269	15 906	200 069	219 289	240 197	248 483	217.9	219.8	221.6	223.7
9	Canada .....	1 740	1 642	1 654	1 711	1 646 <sup>a</sup>	30 504	31 370	32 153	31 824 <sup>a</sup>	17.1	17.5	17.9	18.3
10	Denmark.....	143	143	161	171	223	4 868	5 260	5 801	6 062	4.5	4.5	4.6	4.6
11	Greece .....	149	158	170	168	168	2 662	2 830	3 198	3 326	8.2	8.3	8.3	8.4
12	Norway .....	143	155	148	165	191	3 721	3 993	4 306	4 478	3.5	3.6	3.6	3.6
13	Portugal.....	86	98	105	171	214	2 026	2 168	2 351 <sup>e</sup>	2 469	9.0	9.0	9.1	9.1
14	Turkey .....	525	239 <sup>a</sup>	267 <sup>a</sup>	290 <sup>a</sup>	319 <sup>a</sup>	4 474 <sup>a</sup>	4 895 <sup>a</sup>	4 912 <sup>a</sup>	5 172 <sup>a</sup>	26.2	27.0	27.8	28.6
15	United States ....	45 503	46 614	46 545	49 417	54 452	443 906	460 623	475 393	501 064	174.9	177.8	180.7	183.7
16	TOTAL non WEU	48 289	49 049	49 050	52 093	57 213	492 161	511 139	528 114	554 395	243.4	247.7	252.0	256.3
17	TOTAL NATO ....	60 168	61 614	62 385	66 362	73 119	692 230	730 428	768 311	802 878	461.3	467.5	473.6	480.0

<sup>e</sup> = Preliminary estimate  
<sup>/</sup> = Forecast

GNP (f.o.) = Gross national product at factor cost, current prices. (The decimal point is used throughout this table.)

<sup>a</sup> = Figures affected by change in exchange rate.

Sources: GNP: OECD and countries.

Defence expenditure: NATO according to NATO definition.

Notes: GNP and defence expenditure are calculated in national currency and converted to US dollars at the official rates shown below, which do not always reflect the purchasing power of the currency. Figures in columns 1 to 9 and 22 to 32 are not therefore always comparable between countries, whereas figures of defence expenditure as % of GNP in columns 14 to 21 do not involve currency conversion.

The following rates of exchange have been applied:

Country	Unit - Unité
Belgium and Luxembourg	Franc
Canada	Dollar
Denmark	Couronne danoise
France (1. 1. 1958 to 31. 12. 1958)	10 Francs
(from 1. 1. 1959)	10 Francs
Germany (1. 1. 1958 to 31. 12. 1960)	Deutschmark
(from 1. 1. 1961)	" "
Greece	Drachme
Italy	1 000 Lire
Netherlands (1. 1. 1958 to 31. 12. 1960)	Florin
(from 1. 1. 1961)	" "
Norway	Couronne norvégienne
Portugal	Escudo
United Kingdom	Livre sterling
Turkey (up to 31. 12. 1958)	Livre turque
(from 1. 1. 1959)	" "



## EFFORT FINANCIER

Defence expenditure as % of GNP (f.c.) Dépenses de défense en % du PNB (coût des facteurs)								Defence expenditure per head of population \$ Dépenses de défense par tête d'habitant \$					Defence expenditure as % of total WEU Dépenses de défense en % du total U.E.O.					Pays	
1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962 <sup>f</sup>	1958	1959	1960	1961	1962 <sup>f</sup>	1958	1959	1960	1961	1962 <sup>f</sup>		
(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	(31)		
3.8	3.6	3.6	3.6	3.6	3.4	3.3 <sup>a</sup>	3.4	40	41	42	43	45	3.1	3.0	2.9	2.7	2.6	..... Belgique	1
7.6	9.2	8.7	8.2	8.2	7.9	7.7	8.0	89 <sup>a</sup>	80 <sup>a</sup>	84 <sup>a</sup>	88 <sup>a</sup>	95 <sup>a</sup>	33.2	28.9	28.8	28.3	27.9	..... France	2
4.8	4.3	4.9	3.5	5.2	5.1	4.9	5.9	31	50	54	61	75 <sup>a</sup>	13.7	21.0	21.6	23.1	25.7	République Féd. ..... d'Allemagne	3
4.5	4.5	4.3	4.3	4.2	4.0	3.9	4.2	21	22	23	24	27	8.7	8.5	8.5	8.4	8.5	..... Italie	4
3.6	2.1	2.2	2.1	1.9	1.2	1.3 <sup>a</sup>	1.5	28	26	17	18	23	0.1	0.1	—	0.1	0.1	..... Luxembourg	5
6.2	6.3	5.7	5.0	4.3	4.5	5.0	5.2	39	35	40	48	51 <sup>a</sup>	3.7	3.2	3.4	3.9	3.7	..... Pays-Bas	6
9.3	8.8	8.1	7.8	7.5	7.4	7.2	7.5	86	85	88	90	94	37.5	35.3	34.8	33.5	31.5	..... Royaume-Uni	7
6.8	6.9	6.7	6.1	6.3	6.1	5.9	6.4	55	57	60	64	70	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	.... TOTAL U.E.O.	8
7.6	7.1	6.5	6.0	5.4	5.3	5.3	5.2	102	94	92	94	88 <sup>a</sup>	14.6	13.1	12.4	12.0	10.3	..... Canada	9
3.6	3.4	3.5	3.3	2.9	3.1	3.0	3.7	32	31	35	37	48	1.2	1.1	1.2	1.2	1.4	..... Danemark	10
6.2	7.1	6.0	5.8	5.9	6.0	5.2	5.1	18	19	20	20	20	1.3	1.3	1.3	1.2	1.1	..... Grèce	11
4.4	4.0	4.1	4.1	4.2	3.7	3.8	4.3	40	44	41	46	52	1.2	1.2	1.1	1.2	1.2	..... Norvège	12
4.7	4.5	4.5	4.5	4.8	4.8	7.3 <sup>a</sup>	8.7	10	11	12	19	23	0.7	0.8	0.8	1.2	1.3	..... Portugal	13
5.6	5.2	4.5	4.5	5.3	5.5	6.1	6.2	20	9 <sup>a</sup>	10 <sup>a</sup>	10 <sup>a</sup>	11 <sup>a</sup>	4.4	1.9	2.0	2.0	2.0	..... Turquie	14
11.1	10.8	11.0	11.1	10.5	10.1	10.4	10.9	260	262	258	269	292	383.1	371.0	349.0	346.3	342.4	..... Etats-Unis	15
10.7	10.3	10.4	10.46	10.0	9.6	9.9	10.3	198	198	195	203	220	406.5	390.4	367.8	365.1	359.7	. TOTAL non U.E.O.	16
9.6	9.3	9.3	9.2	8.9	8.5	8.6	9.1	131	132	132	138	150	506.5	490.4	467.8	465.1	459.7	. TOTAL O.T.A.N.	17

\* = Estimation provisoire

/ = Prévisions

PNB (c.f.) = Produit national brut au coût des facteurs, prix courants (le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales).

<sup>a</sup> = Chiffres affectés par des modifications de taux de change.

Sources : PNB : O.C.D.E. et pays.

Dépenses de défense : définition O.T.A.N. d'après sources O.T.A.N.

Notes : Le PNB et les dépenses de défense sont calculés en monnaies nationales et convertis en dollars aux taux officiels qui ne représentent pas toujours la valeur réelle de ces monnaies. Les chiffres cités aux colonnes 1 à 9 et 22 à 32 ne sont donc pas toujours comparables pour les divers pays, alors que les chiffres relatifs aux dépenses de défense en % du PNB, cités aux colonnes 14 à 21, n'impliquent pas de conversion des monnaies.

Les taux de change suivants ont été adoptés :

\$ US per unit - \$ E.U. par unité

Units per \$ US - Unités par \$ E.U.

0.0200

50.00

1.000

1.000

0.1448

6.907

2.381

4.20

2.0255

4.937

0.2381

4.200

0.25

4.00

0.3333

30.00

1.600

.6250

0.2632

3.800

0.276243

3.62

.1400

7.143

0.03478

28.75

2.800

.3571

.3571

2.80

.1111

9.00

Pays

Belgique et Luxembourg

Canada

Danemark

France (1. 1. 1958 au 31. 12. 1958)

(à partir du 1. 1. 1959)

Allemagne (1. 1. 1958 au 31. 12. 1960)

(à partir du 1. 1. 1961)

Grèce

Italie

Pays-Bas (1. 1. 1958 au 31. 12. 1960)

(à partir du 1. 1. 1961)

Norvège

Portugal

Royaume-Uni

Turquie (jusqu'au 31. 12. 1958)

(à partir du 1. 1. 1959)

MANPOWER CONTRIBUTION

	Country	Period of Compulsory Military Service — Months —								
		Durée du service militaire actif obligatoire — Mois —								
		1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
1	Belgium .....	18	18	15	15	15	12	12	12	12
2	France .....	.....	25 to à	30	.....	.....	24 to à	27	.....	18
3	Germany .....	nil	nil	12	12	12	12	12	18	18
4	Italy .....	18 <sup>5</sup>	18 <sup>5</sup>	18 <sup>5</sup>	18 <sup>5</sup>	18 <sup>5</sup>	18 <sup>5</sup>	18 <sup>5</sup>	18 <sup>5</sup>	17 <sup>6</sup>
5	Luxembourg .....	12	12	12	12	12	12	9	9	9
6	Netherlands .....	20 <sup>1</sup>	20 <sup>1</sup>	20 <sup>1</sup>	20 <sup>1</sup>	20 <sup>1</sup>	20 <sup>1</sup>	20 <sup>1</sup>	20 <sup>1</sup>	20 <sup>1</sup>
7	United Kingdom .	24	24	24	24	24	24	24 <sup>2</sup>	24 <sup>2</sup>	nil
8	TOTAL WEU .....									
9	Canada .....	nil .....								
10	Denmark .....	16	16	16	16	16	16 <sup>3</sup>	16 <sup>3</sup>	16 <sup>3</sup>	16 <sup>3</sup>
11	Greece .....	..... 21 to à 28 .....								
12	Norway .....	16 <sup>7</sup>	16 <sup>7</sup>	16 <sup>7</sup>	16 <sup>7</sup>	16 <sup>7</sup>	16 <sup>7</sup>	16 <sup>7</sup>	16 <sup>7</sup>	16 <sup>7</sup>
13	Portugal .....	.....	18 to à	24	.....	18	18	18	18	18
14	Turkey .....	24 <sup>8</sup>	24 <sup>8</sup>	24 <sup>8</sup>	24 <sup>8</sup>	24 <sup>8</sup>	24 <sup>8</sup>	24 <sup>8</sup>	24 <sup>8</sup>	24 <sup>8</sup>
15	United States.....	24 <sup>4</sup>	24 <sup>4</sup>	24 <sup>4</sup>	24 <sup>4</sup>	24 <sup>4</sup>	24 <sup>4</sup>	24 <sup>4</sup>	24 <sup>4</sup>	24 <sup>4</sup>
16	TOTAL NON WEU									
17	TOTAL NATO.....									

1. Navy and Air Force 21.
2. Call up in the United Kingdom was suspended from the end of 1960; those already called up complete 24 months' service.
3. Navy 14.
4. Selective — perhaps equivalent to 18 months in 1956 when 70 % were called up.
5. Navy 28.
6. Navy 26.
7. Air Force and Navy 18.
8. Navy 36.

Sources : Numbers in Armed Forces : Institute for Strategic Studies "The Communist Bloc and the Western Alliances, 1962-3", November, 1962.

Labour Force : ILO Yearbook of Labour Statistics, 1961. Total economically active population.

\* OECD.

## EFFORT EN EFFECTIFS

Total in Armed Forces (thousands)  Nombre total dans les forces armées (en milliers)	Total Labour Force Main d'œuvre totale  (millions) (year/année)	Total in Armed Forces as % of Labour Force  Nombre total dans les forces armées en % de la main d'œuvre	Pays	
(10)	(11)	(12)		
110	3.61 (1960)	3.1	..... Belgique	1
705	19.71 (1958)	3.6	..... France	2
353	25.20 (1959)	1.4	..... Allemagne	3
470	21.42 (1960)	2.2	..... Italie	4
5.5	0.15 (1959)	3.7	..... Luxembourg	5
141	4.26* (1958)	3.3	..... Pays-Bas	6
415	24.60 (1958)	1.7	..... Royaume-Uni	7
2 200	98.95 —	2.2	..... TOTAL U.E.O.	8
124	6.39 (1960)	1.9	..... Canada	9
47	2.13 (1955)	2.2	..... Danemark	10
160	4.13* (1955)	3.9	..... Grèce	11
34	1.50 (1958)	2.5	..... Norvège	12
80	3.29 (1950)	2.4	..... Portugal	13
455	12.21 (1955)	3.7	..... Turquie	14
2 815	73.13 (1960)	3.9	..... Etats-Unis	15
3 715	102.78 —	3.6	TOTAL NON U.E.O.	16
5 915	201.73 —	2.9	TOTAL O.T.A.N.	17

1. Marine et Armée de l'air 21.

2. La conscription est suspendue au Royaume-Uni depuis la fin de 1960 ; les derniers appelés font leurs 24 mois de service.

3. Marine 14.

4. Sélectif — équivaut peut-être à 18 mois en 1956, année où 70 % ont été appelés.

5. Marine 28.

6. Marine 26.

7. Armée de l'air et Marine 18.

8. Marine 36.

Sources : Effectifs des forces armées : Institute for Strategic Studies « The Communist Bloc and the Western Alliances, 1962-3 », novembre 1962.

Main d'œuvre : B.I.T., Annuaire des Statistiques du Travail, 1961. Total de la population économiquement active.

\*O.C.D.E.

***State of European Security***  
***Disarmament and the nuclear force***

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**  
***tabled by MM. Duterne and Radius***

---

In the preamble to the draft Recommendation, leave out the last paragraph.

In the second paragraph of the draft Recommendation proper, leave out the words: "and ensure a single chain of command for both planning and operational purposes."

*Signed: MM. Duterne, Radius*

---

1. See 11th Sitting, 4th December 1963 (Amendment negatived).

***Etat de la sécurité européenne***  
***Le désarmement et la force nucléaire***

---

**AMENDEMENT N° 1<sup>1</sup>**  
***présenté par MM. Duterne et Radius***

---

Dans le préambule du projet de recommandation, supprimer le dernier considérant.

Dans le dernier alinéa du dispositif, supprimer les mots : « et garantira l'existence d'une chaîne unique de commandement tant en matière de planification qu'en matière opérationnelle. »

*Signé : MM. Duterne, Radius*

---

1. Voir 11<sup>e</sup> séance, 4 décembre 1963 (Rejet de l'amendement).

***The task of WEU and the present state of work***

---

**REPORT<sup>1</sup>**

***submitted on behalf of the General Affairs Committee<sup>2</sup>  
by Mr. Zimmer, Rapporteur***

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT ORDER

on the task of WEU and the present state of work

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Zimmer, Rapporteur

- I. Article VIII and the "philosophy" of the Treaty
- II. Recommendations which are no longer of current interest or the subject of which is still on the agenda of the Assembly
- III. Recommendations which are still of current interest
- IV. Conclusion

APPENDIX : List of Recommendations and reports transmitted to the Council since the creation of the Assembly

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Badini Confalonieri* (Chairman); MM. *Meyer*, *Bettiol* (Vice-Chairmen); MM. *Achenbach*, *Berkhan*, *Cliffe* (Substitute : *Irving*), *Conti*, *Cravatte*, *Diepenhorst*, *Ehm*, *Kalb*, *Kirk* (Substitute : *Ridley*), *Lemaire* (Substitute : *Michaud*), *Lenze*,

*Leynen*, *Macmillan*, *Mathew* (Substitute : *Lord Grantchester*), *Montini* (Substitute : *Sibille*), *Motz* (Substitute : *Molter*), *Patijn* (Substitute : *Vos*), *Pfimlin*, *Pic*, *Pierson*, *Mrs. Stoffels-van Haaften*, MM. *Stonehouse*, *Zimmer*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

*La mission de l'U.E.O. et l'état actuel de ses travaux*

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales <sup>2</sup>  
par M. Zimmer, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE DIRECTIVE

sur la mission de l'U.E.O. et l'état actuel de ses travaux

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Zimmer, rapporteur

- I. L'article VIII et la « philosophie » du Traité
- II. Recommandations qui ont cessé d'être d'actualité ou dont l'objet est repris dans l'ordre du jour de l'Assemblée
- III. Recommandations qui restent d'actualité
- IV. Conclusion

ANNEXE : Liste des recommandations et rapports transmis au Conseil depuis la création de l'Assemblée

---

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. Membres de la Commission : M. *Badini Confalonieri* (président); MM. *Meyer*, *Bettiol* (vice-présidents); MM. *Achenbach*, *Berkhan*, *Cliffe* (suppléant : *Irving*), *Conti*, *Cravatte*, *Diepenhorst*, *Ehm*, *Kalb*, *Kirk* (suppléant : *Ridley*), *Lemaire* (suppléant : *Michaud*), *Lenze*, *Leynen*,

*Macmillan*, *Mathew* (suppléant : *Lord Grantchester*), *Montini* (suppléant : *Sibille*), *Motz* (suppléant : *Molter*), *Patiijn* (suppléant : *Vos*), *Pflimlin*, *Pic*, *Pierson*, *Mme Stoffels-van Haften*, MM. *Stonehouse*, *Zimmer*.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

***Draft Order***

***on the task of WEU and the present state of work***

The Assembly,

Having studied the report submitted by Mr. Zimmer on behalf of the General Affairs Committee,

INSTRUCTS ITS BUREAU

to take into consideration the conclusions contained in the report when preparing the agenda of the next sessions of the Assembly and to transmit this report to the Council of Ministers.



**Projet de directive**  
**sur la mission de l'U.E.O. et l'état actuel de ses travaux**

L'Assemblée,

Après avoir étudié le rapport présenté par M. Zimmer au nom de la Commission des Affaires Générales,

CHARGE SON BUREAU

de prendre en considération les conclusions contenues dans le rapport lors de l'établissement de l'ordre du jour des prochaines sessions de l'Assemblée et de transmettre ce rapport au Conseil des Ministres.

### **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Zimmer, Rapporteur)*

#### **I. Article VIII and the "philosophy" of the Treaty**

After being informed of the proposal of the Ministers of the Six to the Government of the United Kingdom, the General Affairs Committee has discussed the action it is to take during the coming months. In its discussions, it reverted to the "birth certificate" of WEU, the amended Brussels Treaty signed in Paris on 23rd October 1954. Article VIII states :

"1. For the purposes of strengthening peace and security and of promoting unity and of encouraging the progressive integration of Europe and closer co-operation between Them and with other European organisations, the High Contracting Parties to the Brussels Treaty shall create a Council to consider matters concerning the execution of this Treaty and of its Protocols and their Annexes.

2. This Council shall be known as the 'Council of Western European Union'; it shall be so organised as to be able to exercise its functions continuously ; it shall set up such subsidiary bodies as may be considered necessary : in particular it shall establish immediately an Agency for the Control of Armaments whose functions are defined in Protocol No. IV.

3. At the request of any of the High Contracting Parties the Council shall be immediately convened in order to permit Them to consult with regard to any situation which may constitute a threat to peace, in whatever area this threat should arise, or a danger to economic stability."

It is significant that the title "Union" was used for the organisation of the seven States of Western Europe. This term indicates an unequivocal concept in all European languages. It was chosen intentionally as opposed to the "Council" concept adopted five years before for the Strasbourg organisation, the Council of Europe. It is therefore not surprising that the public and official statements of the governments respons-

ible at that time were in harmony with the text of the Treaty and the concept of a Union.

(a) For instance, Chancellor Adenauer in his declaration of principle on 15th December 1954 made to the Bundestag (2nd BT, 61st Session, pages 3,124-3,125) thus summarised the rôle :

"Western European Union... will be the starting point and the stable core of future European policy. It was especially with a view to setting up such a focal point that in London and in Paris we have not merely brought the Federal Republic into the North Atlantic Treaty and organised western defence solely in the framework of NATO ; we have, as the London Final Act shows, strengthened and extended the Brussels Treaty by setting up Western European Union 'to be a real focal point of European integration'."

(b) Mr. Mendès-France, the French President, speaking to the National Assembly on 23rd December 1954 (Journal Officiel, 24th December 1954, page 6,817), declared :

"WEU, moreover, is competent not only as is too often believed in the military field ; it is competent also in the other most diverse economic, commercial and social fields and its functions will be progressively increased if only through the democratic pressure of the Assembly which is to be part of it."

(c) Mr. Martino, Italian Minister for Foreign Affairs, addressing the Italian Senate (Official Report of the Senate, March 1955, page 10,716) said :

"Furthermore, the decision to set up Western European Union should clearly show, even to the least attentive observers, the beginning of an independent effort at European integration which does not and cannot break the bonds of Atlantic solidarity but which will enable the nations of Western Europe to play a more active part, not only in common defence, but also in the

## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Zimmer, rapporteur)

### **I. L'article VIII et la « philosophie » du Traité**

La Commission des Affaires Générales, après avoir eu connaissance de la proposition des ministres des Six au gouvernement du Royaume-Uni, s'est préoccupée de l'action qu'elle doit mener pendant les mois à venir. Dans ces considérations, elle est revenue sur « l'acte de naissance » de l'U.E.O., le Traité de Bruxelles, modifié et signé à Paris le 23 octobre 1954. Dans son article VIII, il a été stipulé :

« 1. En vue de poursuivre une politique de paix, de renforcer la sécurité, de promouvoir l'unité, d'encourager l'intégration progressive de l'Europe ainsi qu'une coopération plus étroite entre Elles et avec les autres organisations européennes, Les Hautes Parties Contractantes au Traité de Bruxelles créeront un Conseil pour connaître des questions relatives à l'application du Traité, de ses Protocoles et de leurs annexes.

2. Ce Conseil sera dénommé : ' Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale ' ; il sera organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence ; il constituera tous organismes subsidiaires qui pourraient être jugés utiles : en particulier, il créera immédiatement une Agence pour le Contrôle des Armements dont les fonctions sont définies dans le Protocole N° IV.

3. A la demande de l'Une d'entre Elles, le Conseil sera immédiatement convoqué en vue de permettre aux Hautes Parties Contractantes de se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, ou mettant en danger la stabilité économique. »

Déjà, le fait que l'organisation des sept Etats de l'Europe Occidentale a été créée sous la dénomination d'« Union » est significatif. Ce terme est un concept non équivoque dans toutes les langues européennes. Et il a été choisi consciemment pour l'opposer au concept de « Conseil » qui avait été retenu cinq ans auparavant pour l'organisation de Strasbourg, le Conseil de l'Europe. Il n'est donc pas étonnant que les déclara-

tions publiques et officielles des gouvernements responsables de l'époque se soient trouvées en concordance avec le texte du Traité et avec le sens du concept d'« Union ».

(a) Le Chancelier Adenauer, notamment, dans sa déclaration de principe du 15 décembre 1954 devant le Bundestag (2° B.T. 61° session, pages 3.124-3.125) a ainsi résumé ce rôle :

« L'Union de l'Europe Occidentale... sera le point de départ et le noyau stable de la future politique européenne. C'est surtout en vue de créer un tel foyer que l'on ne s'est pas contenté à Londres et à Paris de faire entrer la République fédérale dans le Pacte de l'Atlantique Nord et d'organiser la défense occidentale exclusivement dans le cadre de l'O.T.A.N. On a, au contraire, comme l'indique l'Acte Final de Londres, renforcé et étendu le Traité de Bruxelles en instituant l'Union de l'Europe Occidentale afin ' de créer un véritable foyer d'intégration européenne '. »

(b) Le Président Mendès-France, dans son intervention devant l'Assemblée Nationale le 23 décembre 1954 (Journal officiel, 24 décembre 1954, page 6.817), a précisé ceci :

« L'U.E.O., au surplus, n'est pas seulement compétente, comme on le croit trop souvent, en matière militaire, elle est compétente aussi dans les ordres les plus divers : économique, commercial, social, et ses attributions seront progressivement accrues, ne serait-ce que sous la pression de l'Assemblée démocratique dont elle va être accompagnée. »

(c) M. Martino, Ministre des affaires étrangères, s'est ainsi exprimé devant le Sénat italien (Journal officiel du Sénat, mars 1955, page 10.716) :

« Par ailleurs, la décision de donner naissance à l'Union de l'Europe Occidentale devrait montrer clairement, même aux observateurs les moins attentifs, le commencement d'un effort autonome d'intégration de l'Europe, qui ne rompt pas et qui ne peut pas rompre les liens de la solidarité atlantique, mais qui permet aux nations de l'Occident européen d'avoir un rôle plus

very process of reconstituting their necessarily unitary life.”

(d) And Senator Bo had pointed out the previous day (op. cit. 9th March 1955, page 10,664):

“First and foremost, and this is most important, WEU concerns not only the nations of the continent but also Britain and, hence, through this country, provides a bridge with the United States, thus profoundly linking the new world with the old continent.”

(e) The British Prime Minister, then Sir Anthony Eden (Hansard, Volume 533 No. 182, column 418), addressing the House of Commons on 17th November 1959, had expressed the conviction that WEU apart from its military duties would especially concern itself with the political powers of the Brussels Treaty Organisation.

(f) And the Conservative Member of Parliament, Julian Amery, on the same day (op. cit. column 474) described the modified Treaty as a first step towards the construction of a new Europe which through Britain would be linked with the Commonwealth.

Aware of the task which national parliaments, in full agreement with their governments, had thus wished to lay on the new organisation, the Assembly has never ceased to work for this end.

This new institution having enabled a German contribution to be made to the defence of the West, the national governments thenceforth became more or less disinterested in its activities. It is true that the Council has sometimes reminded the great European public of the existence of our organisation. It twice gave its consent to a reduction in the military forces maintained by one of the member States in Germany; on another occasion, it authorised the Federal Republic of Germany to build submarines with a greater displacement than that laid down in the Treaty. And again — but unknown to most of the public — it transferred the exclusive exercise of its cultural and social competence to the Council of Europe. At the time, the Assembly expressed its opposition to this action. Even if the Council, as is explained in the report by Mr. Michaud, was more active and worked to better effect in 1960 and 1961 — probably under the influence of our Assembly

— this new activity proved to be no more than a flash in the pan followed by a period of total inactivity. There is no need to mention the Council's action on the reports by Mr. Benvenuti (Document 30, 4th October 1956), Mr. Senghor (Document 41, 5th April 1957), Mr. Mulley (Document 147, 30th October 1959), Mr. Arthur Conte (Document 165, 3rd May 1960), and Mr. Hynd (Document 183, 25th October 1960), none of which was followed up.

Having thus disappointed the efforts of the Members of Parliament of WEU, national governments remembered the instrument created by the modification of the Brussels Treaty only when the French veto was used to block, at least temporarily, the accession of Britain to Europe of the Six.

Now that Western European Union is being brought out into the light of day, because of the new attention being given to its work, the Committee decided to make a detailed examination of the past activities of the Assembly with a view to seeing what was still of topical interest, particularly in the Recommendations voted during the first eight sessions; finally, the whole Committee agreed to bear in mind the problem of the other European States and particularly those which are members of the European Free Trade Association, so as to avoid their interests being overlooked in the framework of the contacts and consultations within WEU.

While it is relatively easy to check the previous work of the Assembly it is rather more difficult to reconcile the intentions of the Assembly with those of the Consultative Assembly of the Council of Europe.

Here the Assembly must always bear in mind the interests of other European States not members of WEU, without being able to take decisions in this field in the absence of Representatives from the other member countries of the Council of Europe. This certainly does not mean that any subject likely to be discussed in the Consultative Assembly of the Council of Europe should automatically be banished from the floor of our Assembly. There are many European problems whose solution will not have the same common denominator in the geographical setting of the Seven and of the Seventeen, i.e. they can be discussed very much further in our Assembly than in the Consultative Assembly. This discussion in two stages should be started

actif, non seulement dans la défense commune, mais aussi dans le processus même de reconstitution de leur vie nécessairement unitaire. »

(d) Et le sénateur Bo avait fait remarquer la veille (Ibidem, 9 mars 1955, page 10.664) :

« Avant tout, et cela est d'une grande importance, l'U.E.O. ne concerne pas seulement les nations du continent, mais aussi la Grande-Bretagne, et donc, à travers cette nation, jette un pont en direction des Etats-Unis d'Amérique, liant ainsi profondément le Nouveau Monde à l'ancien continent. »

(e) Le Premier ministre britannique, alors Sir Anthony Eden (Hansard, Vol. 533, n° 182, col. 418), avait exprimé le 17 novembre 1959 devant la Chambre des Communes la conviction que l'U.E.O., outre ses devoirs militaires, ferait surtout valoir les compétences politiques de l'Organisation du Pacte de Bruxelles.

(f) Et le député conservateur Julian Amery, le même jour (Ibidem, col. 474), avait décrit le Traité modifié comme un premier pas vers la construction d'une nouvelle Europe qui, par l'intermédiaire de la Grande-Bretagne, serait liée avec le Commonwealth.

Consciente de la tâche que les parlements nationaux avaient ainsi voulu imposer, en plein accord avec leurs gouvernements, à la nouvelle organisation, l'Assemblée n'a pas cessé de travailler à cette fin.

Cette nouvelle institution ayant permis la contribution allemande à la défense de l'Occident, les gouvernements nationaux se sont plus ou moins désintéressés de ses activités. Il est vrai que le Conseil a rappelé quelquefois l'existence de notre organisation au souvenir du grand public européen. Il a consenti deux fois à ce que des forces militaires d'un Etat membre maintenues en Allemagne soient réduites ; une autre fois, il a autorisé la République Fédérale d'Allemagne à construire des sous-marins d'un déplacement supérieur au tonnage prévu par le traité. Il a également — mais sans que le grand public en ait pris connaissance — transféré l'exercice exclusif de ses compétences culturelles et sociales au Conseil de l'Europe. L'Assemblée avait pris position à cette époque contre cet acte. Même si le Conseil a déployé, comme le relève le rapport de notre collègue M. Michaud, une activité plus grande et méritoire dans les années 1960 et 1961 — probablement sous l'influence de l'action de

notre Assemblée — cette nouvelle activité s'est avérée n'être qu'un feu de paille suivi par une période d'inactivité absolue, sans parler du sort que le Conseil a réservé aux rapports Benvenuti (Document 30 du 4 octobre 1956), Senghor (Document 41 du 5 avril 1957), Mulley (Document 147 du 30 octobre 1959), Arthur Conte (Document 165 du 3 mai 1960), Hynd (Document 183 du 25 octobre 1960), auxquels il n'a pas été donné suite.

Ayant ainsi déçu les efforts entrepris par les parlementaires de l'U.E.O., les gouvernements nationaux ne se sont souvenus de l'instrument qui avait été créé par la modification du Traité de Bruxelles que lors du veto français bloquant, tout au moins temporairement, l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Europe des Six.

Au moment où l'Union de l'Europe Occidentale sort de la clandestinité, de par l'attention nouvelle apportée à ses travaux, la Commission a décidé de faire un examen détaillé de ce qui est encore d'actualité dans l'activité passée de l'Assemblée et, notamment, dans les recommandations votées au cours des huit premières sessions ; enfin, elle a été unanime à garder à l'esprit les problèmes des autres Etats européens, notamment ceux qui sont membres de l'Association Européenne de Libre-Echange, afin d'éviter que leurs intérêts ne soient pas négligés dans le cadre des contacts et des consultations organisés à l'U.E.O.

Tandis qu'il est relativement facile de recenser le travail ancien de l'Assemblée et de l'apprécier ensuite, il est déjà plus difficile d'accorder les intentions de l'Assemblée avec celles de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

A cet égard, l'Assemblée devrait toujours avoir présents à l'esprit les intérêts des autres Etats européens, non membres de l'U.E.O., sans pouvoir statuer sur ceux-ci en l'absence des représentants des autres pays membres du Conseil de l'Europe. Ceci ne veut certainement pas dire que tout sujet susceptible de discussion au sein de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe doit être automatiquement banni de l'enceinte de notre Assemblée. Il y a bien des problèmes européens dont la solution n'aura pas le même dénominateur commun dans le cadre géographique des « Sept » et des « Dix-sept », c'est-à-dire que leur discussion pourra être beaucoup plus poussée dans notre enceinte que dans celle de l'Assemblée Consultative. Cette discussion en

in all fields where it does not lead to duplication, but makes a reciprocal contribution in the respective bodies.

Our competence in social and cultural matters should be recalled here, since although we have delegated the *execution* of these functions we have not renounced the right to supervise this execution. For we are in fact unable to renounce the duties and competences conferred on us by the Brussels Treaty unless this document is itself modified. But this observation applies equally and in the same degree to the governments and the Council of Ministers, who cannot nullify the Treaty by failing to discharge their contractual duties. In this connection, we are all subject to the age-old principle which our colleague Mr. Michaud also recalls in his report :

*"Pacta sunt servanda!"*

## **II. Recommendations which are no longer of current interest or the subject of which is still on the agenda of the Assembly**

(a) It is understandable and natural that a major part of the Recommendations of the Assembly adopted since 1956 should no longer be of current interest in 1963. The first main category of such Recommendations is composed of the Recommendations of the Assembly to the Council on social and cultural questions. The Recommendations in this category are Recommendations 2, 13 and 34 on cultural questions and 4, 14, 31 and 32 on social questions. However, there is no detracting from the responsibility of the Council and the Assembly which have to follow the application of the partial agreement operating in the framework of the Council of Europe and compare this application with the results obtained by WEU before the transfer and with the results obtained within the purview of the present activities of the European Communities in these fields.

Further Recommendations in the category of those adopted by the Assembly when the cultural and social activities of WEU were transferred to the Consultative Assembly of the Council of Europe are Recommendations 43, 50, 51 and 60.

The third group of Recommendations which are no longer of current interest is composed of those dealing with the activities of Western European Union in the Saar, notably Recommendation 3.

Again in the field of the activities of the General Affairs Committee, it will be recalled that the question of the rationalisation of European parliamentary institutions was on the agenda from 1957 to 1960. The Recommendations and Reports on this question can and should provide valuable documentation for future work. The present political situation makes it unnecessary for these matters to be kept on the agenda of the Assembly. Recommendations 17, 20 and 24 are in this category.

(b) With regard to *more strictly political questions*, some Recommendations can no longer be considered topical owing to specific political developments. This is the case for Recommendation 11 on the future rôle of Western European Union which defines an extremely detailed programme of action in the economic, political, cultural, legal and social fields, following closely on the signing of the Treaty of Rome, and which has now been transcended to some extent by more recent events. Moreover, a certain number of the proposals contained in this Recommendation have been taken up again in other more recent texts or have been studied in the Assembly. This is particularly true of economic questions. Recommendation 33 adopted just after the failure of the negotiations for the creation of a wide free trade area was a Recommendation of the day which is no longer valid. A satisfactory answer was received to Recommendation 36 and it can be considered as having been implemented. No satisfactory answer has been received to Recommendation 38 on the policy of member States of Western European Union, advocating a certain number of reforms of the Secretariat-General and improved relations between the Council and the Assembly. The Assembly raised this question again, however, on several occasions and it is still on the agenda. Still in the same context, Recommendation 49 dealing with the negotiations held in the OECD Committee on Trade Questions was of importance when it was adopted but is no longer of current interest. Recommendation 52 on the political activities of the Council of Ministers belongs to a long drawn-out discussion between the Assembly and the Council; the exchange between parliamentary and ministerial organs is still being continued.

deux temps devra être entamée dans tous les domaines où elle n'aboutit pas à un double emploi, mais à un enrichissement réciproque des organes respectifs.

Il y a lieu de rappeler ceci, surtout en raison de notre compétence dans les matières sociale et culturelle, où nous avons pu déléguer l'exécution de nos fonctions, mais où nous n'avons pu renoncer à la surveillance de l'exécution de ce mandat. Car nous ne pouvons renoncer aux devoirs et compétences qui nous sont conférés par le Traité de Bruxelles sans qu'aient été révisés les textes. Mais ceci vaut également, et au même degré, pour les gouvernements et le Conseil des Ministres qui ne pourraient nullifier le Traité en négligeant de remplir leurs devoirs contractuels. A cet égard, nous sommes tous soumis au principe séculaire qu'évoquera également dans son rapport notre collègue, M. Michaud :

« *Pacta sunt servanda!* »

**II. Recommandations qui ont cessé  
d'être d'actualité  
ou dont l'objet est repris  
dans l'ordre du jour de l'Assemblée**

(a) Il est compréhensible et légitime qu'une grande partie des recommandations de l'Assemblée, votées depuis 1956, ne soit plus d'actualité en 1963. La première grande catégorie de ces recommandations est constituée par les recommandations de l'Assemblée au Conseil sur les questions culturelles et sociales. Appartiennent à cette catégorie, les Recommandations n<sup>os</sup> 2, 13 et 34 sur les questions culturelles, n<sup>os</sup> 4, 14, 31 et 32 sur les questions sociales. Toutefois, la responsabilité du Conseil et de l'Assemblée demeure et il y a lieu de suivre l'application de l'accord partiel qui fonctionne dans le cadre du Conseil de l'Europe, et de comparer cette application avec les résultats obtenus par l'U.E.O. avant le transfert et avec les résultats actuels de l'activité des Communautés européennes dans ces domaines.

Ressortissent également à la catégorie de ces recommandations qui ont été adoptées par l'Assemblée à l'occasion du transfert des activités culturelles et sociales de l'U.E.O. à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, spécialement les Recommandations n<sup>os</sup> 43, 50, 51 et 60.

Troisième groupe de recommandations qui ne sont plus d'actualité, celles qui ont trait aux activités de l'Union de l'Europe Occidentale en Sarre. La Recommandation n<sup>o</sup> 3 appartient à cette catégorie.

Toujours dans le domaine des activités qui ont été celles de la Commission des Affaires Générales, l'on se souviendra que la question de la rationalisation des institutions parlementaires européennes a été longuement à l'ordre du jour, de 1957 à 1960. La documentation que constituent ces recommandations et ces rapports pourrait et devrait être de première importance pour des travaux futurs. La situation politique présente ne demande pas leur maintien à l'ordre du jour de l'Assemblée. Appartiennent à cette catégorie, les Recommandations n<sup>os</sup> 17, 20 et 24.

(b) En ce qui concerne les questions plus strictement politiques, certaines recommandations motivées par une conjoncture politique déterminée ne paraissent plus devoir être considérées comme toujours actuelles. C'est ainsi que la Recommandation n<sup>o</sup> 11, sur le rôle futur de l'Union de l'Europe Occidentale, tout en déterminant un programme d'action extrêmement détaillé dans les domaines économique, politique, culturel, juridique et social, parce qu'elle suivait de près la signature du Traité de Rome, se trouve quelque peu dépassée du fait des événements qui sont survenus depuis. Un certain nombre des propositions contenues dans cette recommandation sont d'ailleurs reprises dans d'autres textes plus récents ou font encore l'objet d'études au sein de l'Assemblée. Ceci est spécialement vrai des questions économiques. La Recommandation n<sup>o</sup> 33, prise au lendemain de l'échec des négociations en vue de la création d'une grande Zone de Libre-Echange, était une recommandation d'actualité qui n'est plus valable. La Recommandation n<sup>o</sup> 36 a obtenu une réponse satisfaisante et on peut estimer qu'elle a été mise en œuvre. La Recommandation n<sup>o</sup> 38, sur la politique des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale, qui préconisait un certain nombre de réformes du Secrétariat général et des relations entre le Conseil et l'Assemblée, n'a pas fait l'objet d'une réponse satisfaisante. Toutefois, cette question a été reprise plusieurs fois par l'Assemblée et demeure actuellement même à son ordre du jour. Toujours sur le même sujet, la Recommandation n<sup>o</sup> 49 concernant les négociations qui avaient lieu au sein du Comité commercial de l'O.C.D.E., a eu son importance en son temps, mais ne revêt plus un caractère d'actualité. La Recommandation n<sup>o</sup> 52, sur les activités politiques du Conseil

The conclusions of this Recommendation were resumed, *inter alia*, in Recommendations 59 and 72. Some of the proposals contained in Recommendation 72 are still of current interest, as is the case for Recommendation 81, which merely reiterated the proposals contained in Recommendation 72.

Another category of Recommendations no longer topical is constituted by the texts adopted by the Assembly at the time of the British application for membership of the European Communities or leading up to that event. In this category are to be found Recommendations 48 calling for the accession of the United Kingdom to Euratom, 53 calling for the accession of the United Kingdom to the three European Communities and the development of a political Europe, 65 on the arrangements to be made for the accession of the United Kingdom to the European Economic Community, 71 on the progress of negotiations for the accession of the United Kingdom to the EEC, 73 on the agricultural problems raised by the accession of the United Kingdom to the EEC, 75 on the progress of negotiations for the accession of the United Kingdom to the EEC, 76 and 89 on the same subject, 90 on the legal consequences of the accession of the United Kingdom to the EEC, 91 on the consequences of the accession of the United Kingdom on the functioning of the European Communities and 92 on future relations between member States of Western European Union.

These Recommendations and the relevant explanatory memoranda will no doubt continue to be considered important documents which will still be available to governments for use as appropriate, as has most certainly been the case in the past. It must now be admitted that there is a moratorium on the question of the accession of the United Kingdom to the European Communities and consequently it is not possible to keep these questions on the agenda.

In connection with these problems, the Assembly has often discussed the question of the

political unification of Europe. Amongst these Recommendations (which are no longer of current interest) note should be taken of Recommendation 66 on political consultations between the seven member States of WEU and Recommendation 74 on the future pattern of Europe. The latter considered the possibility of the successful negotiation of a treaty setting up a political union in Europe. These negotiations did not meet with success. The conclusions of this Recommendation and of the relevant report are probably still valid but can no longer be put to immediate effect. This is also the case for Recommendation 80 on the same question and for Recommendation 77 on the future organisation of western defence at executive and parliamentary level.

(c) *In the field of defence*, the Assembly has gradually evolved a concept on the basis of the reports on the state of European security. However, in view of the renewal of the principal themes worked out by the Defence Committee over the years, it can be said that Recommendation 5 on the present state of European security and Recommendations 44, 57 and 64 on the same question are no longer of immediate interest, particularly since they were summarised in Recommendation 69 which reviewed the Assembly's defence concept up to 1961, and parts of which have already been by-passed by more recent events.

Recommendation 83 advocating the creation of a NATO nuclear force is no longer of current interest in its initial form since the Committee on Defence Questions and Armaments is now considering the question of the multilateral force.

Still in the field of defence, a question which has been the subject of lengthy controversy between the Council and the Assembly and which, although no satisfactory conclusion was reached, can nevertheless be considered closed, is that regarding the responsibilities of Western European Union in the field of military policy. Recommendations 6 and 18 belong to this group. The Assembly has also been regularly concerned — almost every year — with the activities of the Standing Armaments Committee and the Agency for the Control of Armaments. The Assembly's Recommendations have often been in the form of concrete proposals for improving the operation of these bodies. The discus-



des Ministres, s'inscrit dans le cadre d'une longue délibération entre l'Assemblée et le Conseil ; le dialogue entre l'organe parlementaire et l'organe ministériel se poursuit sur cette question. Les conclusions de cette recommandation ont été reprises, notamment dans la Recommandation n° 59 et dans la Recommandation n° 72. Cependant, dans la Recommandation n° 72, certaines propositions demeurent d'actualité. La Recommandation n° 81 s'inscrit dans la même ligne. Cette recommandation n'a fait que reprendre les propositions contenues dans la Recommandation n° 72.

Une autre catégorie de recommandations qui ne sont plus d'actualité est constituée par celles qui ont été votées par l'Assemblée à l'occasion de la demande d'adhésion anglaise aux Communautés européennes ou la précédant. Parmi ces recommandations s'inscrivent la Recommandation n° 48 demandant l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Euratom, la Recommandation n° 53 demandant l'adhésion de la Grande-Bretagne aux trois Communautés européennes ainsi qu'au développement de l'Europe politique. Dans cette même catégorie s'inscrivent les Recommandations n° 65 sur les dispositions à prendre pour l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne, n° 71 sur les progrès des négociations pour l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E., n° 73 sur les problèmes agricoles posés par l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E., n° 75 sur les progrès des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E., n° 76 sur le même sujet, n° 89 sur le même sujet, la Recommandation n° 90 sur les conséquences juridiques de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté Economique Européenne, la Recommandation n° 91 sur les conséquences de l'adhésion du Royaume-Uni sur le fonctionnement des Communautés européennes, la Recommandation n° 92 sur l'avenir des relations des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale.

Sans doute, ces recommandations et les exposés des motifs qui s'y rattachent resteront-ils des documents importants qui, le moment venu, pourront être utilisés par les gouvernements comme ils l'ont été, sans nul doute, dans le passé. Force est de reconnaître, à l'heure actuelle, que la question de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes fait l'objet d'un moratoire ; en conséquence, il n'est pas possible de maintenir ces questions à l'ordre du jour.

Rattachées à ces problèmes, les questions d'unification politique de l'Europe ont été dis-

cutées à plusieurs reprises par l'Assemblée. Parmi ces recommandations (qui ont perdu de leur actualité), il y aura lieu de relever les Recommandations n° 66 sur les consultations politiques entre les sept Etats membres de l'U.E.O. et n° 74 sur l'évolution des formes de la construction européenne. Cette dernière prenait en considération l'hypothèse de la négociation réussie d'un traité instituant une union politique en Europe. Cette négociation n'a pas abouti. Sans doute, les conclusions de cette recommandation et du rapport qui y était attaché restent-elles valables. Elles n'ont plus d'application immédiate. Tel est également le cas de la Recommandation n° 80 sur le même sujet. Il en est de même de la Recommandation n° 77 sur l'organisation future de la défense occidentale au niveau exécutif et au niveau parlementaire.

(c) *Dans le domaine de la défense*, l'Assemblée a élaboré une doctrine au cours des années, spécialement sur la base de rapports sur l'état de la sécurité européenne. Toutefois, compte tenu de la reprise des grands thèmes définis au cours des années par la Commission de Défense, il est permis de dire que la Recommandation n° 5 sur l'état actuel de la sécurité européenne et les Recommandations n°s 44, 57, 64 sur le même sujet ne sont plus actuelles, d'autant plus qu'elles ont été reprises dans la Recommandation n° 69 qui a fait le point de la doctrine de l'Assemblée en matière de défense en l'année 1961, et qui a déjà perdu, d'ailleurs, une partie de son actualité.

La Recommandation n° 83 préconisant la création d'une force nucléaire O.T.A.N. n'est plus actuelle sous sa forme primitive puisque la Commission des Questions de Défense et des Armements examine maintenant la question de la force multilatérale.

Toujours en matière de défense, un sujet qui a été l'objet d'une longue controverse entre le Conseil et l'Assemblée et qui, sans s'être terminé d'une façon satisfaisante, peut néanmoins être considéré comme clos, est celui des responsabilités de l'Union de l'Europe Occidentale dans le domaine de la politique militaire. A ce groupe appartiennent les Recommandations n°s 6 et 18. L'Assemblée s'est également préoccupée, pratiquement chaque année, de l'activité du Comité Permanent des Armements et de l'Agence de Contrôle des Armements. Les recommandations de l'Assemblée ont été souvent des propositions concrètes quant à l'amélioration de leur fonctionnement ; le dialogue est toujours ouvert.

sion is still open. Consequently, the Assembly is continuously concerned with the activities of these two bodies and therefore the Recommendations adopted in past years can be considered as either being still on the agenda of the Assembly or as no longer being of current interest. All in all, therefore, Recommendations 10, 27, 29, 42, 45, 46 and 68 can be considered as no longer being of current interest.

Still in the field of defence, the theme of Recommendations 78 and 88 on defence outside the NATO area, dealing moreover with the activities of the NATO Council and not those of the WEU Council, will probably be taken up again in new reports, particularly those dealing with the Atlantic partnership and the future pattern of Europe. It is therefore still important in a new context.

Recommendation 41 on the expediency of inviting the governments of Denmark and Norway to accede to WEU depends, to the same degree, on the present standstill in the plans for the accession of the United Kingdom to the six-power Communities.

Of, continuing importance are Recommendations 86 (NATO mobile force) and 87 (Disarmament), and also paragraph 3 of Recommendation 28, the general content of which is taken up again in Recommendation 93.

No longer of topical interest are Recommendations 21, 40 and 82. On the other hand, Recommendations 8, 23, 35, 56, 79 and 85 are still of current interest but it does not seem expedient to revert to them for the time being.

In the field of civil defence, Recommendations 39, 47, 58 and 84 are of lesser topical interest. The same is true for Recommendations 82 on European space organisation and 70 on the harmonisation of study programmes in military colleges.

(d) Finally, most of the Recommendations on *budgetary questions* are of a transitory value only and consequently there is no need to keep them on the agenda of the Assembly. This applies to Recommendations 1, 15, 16, 22, 25, 26, 37, 60, 61 and 62.

### III. Recommendations which are still of current interest

From the above analysis it is evident that few of the older Recommendations contain features which should be taken up again, either because they are no longer of topical interest or because the Council has replied satisfactorily or again because the subject of these Recommendations is still under consideration by the Assembly and in view of changing circumstances surrounding the action of the Assembly these matters are dealt with more efficiently in the new studies than in previous Recommendations. It is apparent from the above that the following Recommendations are still of current interest although they no longer appear on the present agenda of the Assembly :

#### 1. In the political field

Recommendation 54 on energy questions viewed the possibility of close co-operation between the member States of the EEC and the United Kingdom, but not that of accession to the three European Communities. The reply of the Council to this Recommendation stated in fact that pending a decision on the accession of the United Kingdom to the European Communities it was not possible to proceed with this close co-operation. At the present juncture, therefore, this Recommendation resumes its full value.

Recommendation 63 on the repercussions on Africa of the development of European unity has also become topical again. This Recommendation invited the United Kingdom to co-operate with the member countries of the European Economic Community with a view to harmonising existing economic co-operation between the United Kingdom and associated African countries on the one hand and between the Six and the overseas countries associated with the European Economic Community on the other. The Council's reply was based on the fact that negotiations were being opened for the accession of the United Kingdom to the EEC ; this is a matter which might therefore be raised again in the future.

In Recommendation 12, the Assembly stressed the importance of keeping at least some identity of representation between the three European Assemblies. In actual fact, identity of representation is almost inexistent. Perhaps this

Il en résulte que l'Assemblée est en permanence préoccupée par l'activité de ces deux organes, si bien que les recommandations adoptées au cours des années passées peuvent être considérées, soit comme demeurant à l'ordre du jour de l'Assemblée, soit comme ne revêtant plus un caractère d'actualité. C'est ainsi que les Recommandations n<sup>os</sup> 10, 27, 29, 42, 45, 46, 68 peuvent être considérées comme ne revêtant plus, dans leur ensemble, un caractère d'actualité.

Toujours en matière de défense, le thème des recommandations ayant trait à la défense à l'extérieur de la zone O.T.A.N., n<sup>os</sup> 78 et 88, qui visent d'ailleurs les activités du Conseil de l'O.T.A.N. et non celles du Conseil de l'U.E.O., sera vraisemblablement repris par de nouveaux rapports, surtout par ceux traitant du *partnership* atlantique et de l'évolution des formes de la construction européenne. Elle demeure donc importante dans un contexte nouveau.

La Recommandation n<sup>o</sup> 41 sur l'opportunité d'inviter les gouvernements du Danemark et de la Norvège à adhérer à l'U.E.O. dépend, au même degré, de l'actuelle stagnation des projets en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans les communautés des Six.

Demeurent importantes les Recommandations n<sup>o</sup> 86 (Force mobile de l'O.T.A.N.) et n<sup>o</sup> 87 (Désarmement), ainsi que le paragraphe 3 de la Recommandation n<sup>o</sup> 28 dont le contenu est, dans l'ensemble, repris par la Recommandation n<sup>o</sup> 93.

Ne sont plus actuelles les Recommandations n<sup>os</sup> 21, 40 et 82. Par contre, les Recommandations n<sup>os</sup> 8, 23, 35, 56, 79 et 85 sont toujours actuelles, mais il ne paraît pas à propos d'y revenir pour le moment.

Dans le domaine de la défense civile, les Recommandations n<sup>os</sup> 39, 47, 58 et 84 ont moins d'actualité. Il en est de même de la Recommandation n<sup>o</sup> 82 sur l'organisation spatiale européenne et n<sup>o</sup> 70 sur l'harmonisation des programmes d'études dans les écoles militaires.

(d) Enfin, en matière budgétaire, la plupart des recommandations ont eu un caractère transitoire et n'ont, par conséquent, plus de raison de rester à l'ordre du jour de l'Assemblée. A cette catégorie appartiennent les Recommandations n<sup>os</sup> 1, 15, 16, 22, 25, 26, 37, 60, 61 et 62.

### III. Recommandations qui restent d'actualité

Il résulte de l'analyse qui vient d'être faite que peu de recommandations anciennes contiennent des éléments qui doivent être repris, soit que l'objet des recommandations anciennes ne soit plus actuel ou ait fait l'objet d'une réponse satisfaisante de la part du Conseil, soit que l'objet de ces recommandations reste une préoccupation immédiate de l'Assemblée et, compte tenu des circonstances changeantes dans lesquelles s'opère l'action de l'Assemblée, soit traité de façon plus efficace dans de nouvelles études que dans les recommandations anciennes. Il résulte de l'étude qui vient d'être menée que les recommandations qui demeurent actuelles, bien qu'elles aient disparu de l'ordre du jour immédiat de l'Assemblée, sont les suivantes :

#### 1. En matière politique

La Recommandation n<sup>o</sup> 54 sur les questions énergétiques se plaçait dans l'optique d'une coopération étroite entre les Etats membres de la C.E.E. et le Royaume-Uni, mais non pas dans celle d'une adhésion aux trois Communautés européennes. La réponse du Conseil à cette recommandation a été précisément que, faute de savoir si le Royaume-Uni adhérerait aux Communautés européennes, il n'était pas possible de procéder à cette coopération étroite. Dans les circonstances actuelles, par conséquent, cette recommandation reprend toute sa valeur.

Est également redevenue actuelle, la Recommandation n<sup>o</sup> 63 sur les répercussions de la construction européenne sur l'Afrique. Cette recommandation invitait la Grande-Bretagne à coopérer avec les pays membres de la Communauté Economique Européenne afin d'harmoniser la coopération économique existant entre la Grande-Bretagne et les pays d'Afrique qui lui sont associés d'une part, et les Six et les pays d'outre-mer associés à la C.E.E. d'autre part. Le Conseil avait répondu en se plaçant dans l'optique des négociations ouvertes en vue de l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. ; il y aurait sans doute lieu de reprendre ce thème à l'avenir.

L'Assemblée avait insisté, dans la Recommandation n<sup>o</sup> 12, sur l'importance de garder une identité au moins partielle des représentations aux trois assemblées européennes. Cette identité est toujours plus limitée dans les faits. Peut-être

problem should be raised again in the light of recent events.

Still with regard to political questions, in Recommendation 19 the Assembly called for the appointment of a political Secretary-General. It referred to this question again in Recommendation 38. The Council did not deign to reply to Recommendation 19 and a purely formal reply was given to Recommendation 38. The question of the appointment of a political Secretary-General will be brought up again in the report by Mr. de Grailly on the reform of the Permanent Council and Secretariat-General.

Finally, in Recommendation 11, paragraph IV, the Assembly asked for intergovernmental contacts in the field of company insurance law with a view to facilitating the development of European economic integration. It might be useful to re-examine this question.

## 2. *In the field of defence*

Closely connected with the political questions is Recommendation 7 on liaison between Euratom and the Agency for the Control of Armaments of WEU with a view to avoiding discrepancies in the control of radioactive material. No doubt this question ought to be raised again in the Assembly.

With regard to the operation of the Standing Armaments Committee, the terms of Recommendation 29 should be recalled, describing a full programme of action in the field of armaments production. This Recommendation should be compared with Recommendations 68, paragraphs 5, 6 and 7, and 85. It is to be noted that in its reply to Recommendation 68 the Council stated that it was aware of the difficulties experienced by the Standing Armaments Committee and that it was engaged in discussions with the Head of the International Secretariat "with a view to ascertaining whether there is additional work which the Committee could profitably undertake". The Council has since replied that the activity of this body in the field of research, development and production of armaments was important. It seems there would be grounds for including this question in the agenda again.

Also in the field of defence, in Recommendation 67 the Assembly urged the member States to ratify the Convention making provision for due process of law in the field of armaments control. Some progress has been made in this field, but the Convention has still not been ratified by certain member States. This question should therefore be kept on the agenda of the Assembly.

In Recommendation 30, the Assembly made a proposal for settling the support costs of forces stationed in an allied country. This question is worthy of further consideration by the Assembly. Finally, in Recommendation 9 the Assembly successfully asked for information released to the national parliaments by national governments to be communicated to it; such information is no longer received by the Assembly. The Assembly should therefore consider this question again.

## IV. *Conclusion*

The purpose of the report was to recall the texts — still in force — of the treaties instituting Western European Union, describing the essence and object of this Union and at the same time defining the philosophy which should determine the application of these treaties in accordance with the will of the national governments.

The purpose of the report was also to present to the Assembly the formal state of the Recommendations and replies and not to assess the efforts of the Assembly Committees which have taken concrete form in thorough reports and appropriate Recommendations.

This analysis shows that it is important for the Assembly to sort out and reconsider the questions which are of current interest.

It is the responsibility of the specialised organs of the Assembly to decide on the expediency of reconsidering questions which, in some cases, have not been reconsidered for several years. Perhaps a discussion in the Presidential Committee might be necessary.

If the competent organs of the Assembly wish to put back on the agenda certain items

y aurait-il lieu, compte tenu des événements récents, de revenir sur ce problème.

Toujours en matière politique, l'Assemblée avait, dans sa Recommandation n° 19, réclamé la désignation d'un Secrétaire général politique. Elle était revenue, dans sa Recommandation n° 38, sur ce même sujet. Le Conseil n'avait pas daigné faire une réponse à la Recommandation n° 19 et n'a fait qu'une réponse purement formelle à la Recommandation n° 38. La question de la désignation d'un Secrétaire général politique sera reprise par le rapport de M. de Grailly sur la réforme du Conseil permanent et du Secrétariat général.

Enfin, dans la Recommandation n° 11, paragraphe IV, l'Assemblée avait demandé des contacts intergouvernementaux dans le domaine du droit des sociétés et des assurances afin de faciliter le développement de l'intégration économique européenne. Cette question pourrait être utilement réexaminée.

## 2. *En matière de défense*

En liaison étroite avec les questions politiques, se place la Recommandation n° 7 relative à la liaison entre l'Euratom et l'Agence pour le Contrôle des Armements de l'U.E.O. en vue d'éviter une faille dans le contrôle des substances radioactives. Cette question devrait sans doute être reprise à l'Assemblée.

En ce qui concerne le fonctionnement du Comité Permanent des Armements, il y aurait lieu de rappeler les termes de la Recommandation n° 29 définissant tout un programme d'action en matière de production des armements. Cette recommandation est à rapprocher des Recommandations n° 68, paragraphes 5, 6 et 7, et n° 85. Il est à noter que dans sa réponse à la Recommandation n° 68, le Conseil a reconnu les difficultés que rencontre le Comité Permanent des Armements et a indiqué qu'il consultait le chef du Secrétariat international « en vue de déterminer quels travaux supplémentaires le Comité pourrait utilement entreprendre le cas échéant ». Par la suite, le Conseil a pu répondre que l'activité de cet organisme en matière de recherche, de mise au point et de production d'armements était importante. Il y aurait lieu, semble-t-il, de réinscrire cette question à l'ordre du jour.

Egalement en matière de défense, l'Assemblée, dans sa Recommandation n° 67, avait insisté auprès des Etats membres pour que soit ratifiée la Convention établissant une garantie d'ordre juridictionnel en matière de contrôle des armements. Certains progrès ont été réalisés dans ce domaine ; il n'en reste pas moins que la convention n'est toujours pas ratifiée par certains Etats membres. Il y aurait donc lieu de garder cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Dans la Recommandation n° 30, l'Assemblée avait élaboré un projet de règlement des frais de stationnement des forces dans un Etat allié. Cette question mériterait d'être prise à nouveau en considération par l'Assemblée. Enfin, dans la Recommandation n° 9, l'Assemblée avait demandé et obtenu que soient transmises des informations par les gouvernements nationaux aux parlements nationaux ; le service de ces informations n'est plus fait à l'Assemblée. L'Assemblée devrait donc se pencher à nouveau sur cette question.

## IV. *Conclusion*

Le rapport avait pour but de rappeler les textes toujours en vigueur des traités instituant l'Union de l'Europe Occidentale et précisant l'essence et l'objet de celle-ci tout en reproduisant la « philosophie » qui devrait déterminer l'application de ces traités selon la volonté des gouvernements nationaux.

Le rapport avait également pour but de présenter à l'Assemblée l'état formel des recommandations et des réponses, et non d'apprécier les efforts réalisés par les Commissions de l'Assemblée, qui ont été concrétisés par des rapports approfondis et des recommandations pertinentes.

Il ressort de l'analyse qui vient d'être faite que la tâche à laquelle doit faire face l'Assemblée est essentiellement une tâche de remise en ordre et de réexamen des questions d'actualité.

Il appartient en effet aux organes spécialisés de l'Assemblée de se prononcer sur l'opportunité de reprendre les questions dont certaines n'ont pas fait l'objet d'un réexamen depuis plusieurs années. Peut-être une confrontation au Comité des Présidents serait-elle nécessaire.

Si les organes compétents de l'Assemblée veulent remettre à l'ordre du jour quelques

which so far have remained pending, they could well be discussed in the light of the new problems facing the Assembly.

It seems to your Rapporteur that the main themes of the Assembly are still on the agenda of the Committees. It is for this reason that he has not chosen to propose a re-examination of a number of problems which, however, merit a solution.

Your Rapporteur would like the Office of the Clerk to publish a volume containing all the Recommendations adopted by the Assembly since

its creation, together with the replies of the Council.

In any case, the Council of Ministers might also be asked what rôle it has played since 1954 in attaining the goals assigned to WEU by the treaty and in following up the fundamental ideas on which the philosophy of the seven-power organisation was based. It is appropriate to refer to Article VIII quoted on page 3.

These matters have not been raised out of historical interest, they are intended to guide and encourage the future work of the Council, particularly after the welcome resumption of work at ministerial level on 25th and 26th October 1963.

questions qui sont restées jusqu'à présent en suspens, celles-ci pourront très bien être discutées à la lumière des nouveaux problèmes se posant à l'Assemblée.

Il apparaît à votre rapporteur que les grands thèmes de l'Assemblée demeurent à l'ordre du jour actuel des commissions. C'est la raison pour laquelle il a renoncé à proposer de réexaminer nombre de problèmes qui mériteraient cependant d'être résolus.

Votre rapporteur souhaiterait que le Greffe veuille bien se charger de la publication d'un recueil de l'ensemble des recommandations adop-

tées depuis la création de l'Assemblée avec les réponses du Conseil.

Néanmoins, on pourrait aussi poser au Conseil des Ministres la question de savoir quel rôle il a joué depuis 1954 en vue d'atteindre les objectifs que le traité avait assignés à l'U.E.O. et de faire aboutir les idées de base sur lesquelles était fondée la philosophie de l'organisation des Sept. Je me réfère à l'article VIII cité page 3.

Cette question n'est pas soulevée à titre historique, mais pour orienter et encourager les travaux futurs du Conseil surtout après l'heureuse reprise de ces travaux au niveau ministériel les 25 et 26 octobre 1963.

APPENDIX

**List of Recommendations and reports transmitted to the Council  
since the creation of the Assembly**

Recom- menda- tion	Rapporteur	Number of document	Subject of the Recommendation
1	2	3	4
<i>April 1956</i>			
1	Mr. van der Goes van Naters	9	Majority required for the adoption of the budget of WEU
<i>October 1956</i>			
2	Mr. Senghor	21	Activities of the Council in the cultural field
3	Mr. Senghor	21	Activities of WEU in the Saar
4	Mr. Montini	22	Activities of the Council in the social field
5	Mr. Fens	28	Present state of European security
6	Sir James Hutchison	29	Responsibility of WEU in the field of military policy
7	Mr. Benvenuti	30	Relationship between WEU and Euratom
<i>May 1957</i>			
8	Mr. Fens	38	Present state of European security
9	Mr. Teitgen	40	Communication of information to the Assembly
10	Mr. Teitgen	40	Joint production of guided missiles
11	Mr. Senghor	41	} Future rôle of WEU
		for items I, II, III and IV	
	Mr. Montini	42	} Future rôle of WEU
		for item V	
12	Mr. Struye	46	Links to be established between the Assembly of the European Communities and the Assembly of WEU
13	Mr. Senghor	43	Activities of the Council in the cultural field
14	Mr. Montini	44	Activities of the Council in the social field
15	Mr. Bichet	49	Installation of the organs of WEU whose seat is in Paris
16	Mr. Bichet	50	Setting up of a Working Party to examine the taxation system to be applied to European civil servants
17	Mr. van der Goes van Naters	45	Unification of European assemblies



ANNEXE

**Liste des recommandations et rapports transmis au Conseil  
depuis la création de l'Assemblée**

Recom- manda- tion	Rapporteur	Numéro du document	Sujet de la recommandation
1	2	3	4
<i>Avril 1956</i>			
1	M. van der Goes van Naters	9	Majorité requise pour l'adoption du budget de l'U.E.O.
<i>Octobre 1956</i>			
2	M. Senghor	21	Activités du Conseil en matière culturelle
3	M. Senghor	21	Activités de l'U.E.O. en Sarre
4	M. Montini	22	Activités du Conseil en matière sociale
5	M. Fens	28	Etat actuel de la sécurité européenne
6	Sir James Hutchison	29	Responsabilités de l'U.E.O. dans le domaine de la politique militaire
7	M. Benvenuti	30	Relations entre l'U.E.O. et l'Euratom
<i>Mai 1957</i>			
8	M. Fens	38	Etat actuel de la sécurité européenne
9	M. Teitgen	40	Communication d'informations à l'Assemblée
10	M. Teitgen	40	Production en commun d'engins téléguidés
11	M. Senghor	41	} Rôle futur de l'U.E.O.
		pour les points I, II, III et IV	
	M. Montini	42	} Rôle futur de l'U.E.O.
		pour le point V	
12	M. Struye	46	Liens à créer entre l'Assemblée des Communautés européennes et l'Assemblée de l'U.E.O.
13	M. Senghor	43	Activités du Conseil en matière culturelle
14	M. Montini	44	Activités du Conseil en matière sociale
15	M. Bichet	49	Installation des organes de l'U.E.O. dont le siège est à Paris
16	M. Bichet	50	Constitution d'un groupe de travail devant étudier le système d'impôts à appliquer aux fonctionnaires européens
17	M. van der Goes van Naters	45	Propositions tendant à unifier les assemblées européennes

Recom- menda- tion	Rapporteur	Number of document	Subject of the Recommendation
1	2	3	4
<i>October 1957</i>			
18	Mr. de la Vallée Poussin	63	Responsibility of WEU in the field of military policy
19	Mr. Molter	68	Administration of WEU
20	Mr. van der Goes van Naters	62	Rationalisation of European assemblies
21	Mr. Fens	64	State of European security
22	Mr. Bichet	75	Installation of the organs of WEU whose seat is in Paris
<i>July 1958</i>			
23	Mr. Fens	87	Present state of European security
24	Mr. Struye	91	Rationalisation of European parliamentary institutions
25	Mr. Bichet	86	Installation of the organs of WEU whose seat is in Paris
26	Mr. Bichet	86	Report of the Committee of Experts on Emoluments
		Addendum	
27	Mr. Teitgen	76	Contribution of WEU to the production of armaments within the Atlantic Alliance
<i>December 1958</i>			
28	Mr. Mulley	105	Present state of European security
29	Mr. Hughes Hallett	106	Activities of the Agency for the Control of Armaments and the Standing Armaments Committee
30	Mr. de la Vallée Poussin	107	Support costs and defence payments in the Alliance
31	Mr. Montini	97	Activities of WEU in the social field
32	Mr. Gaborit	109	Activities of WEU in the social field
33	Mr. Bohy	117	Economic relationships of member States
34	Mr. Kopf	96	Activities of WEU in the cultural field
<i>June 1959</i>			
35	Mr. Mulley	128	Present state of European security
36	Mr. Michaud	127	Policy of member States of WEU
37	Mr. Molter	125	Reform of present methods of approving the Assembly's budget

Recom- manda- tion	Rapporteur	Numéro du document	Sujet de la recommandation
1	2	3	4
<i>Octobre 1957</i>			
18	M. de la Vallée Poussin	63	Responsabilités de l'U.E.O. dans le domaine de la politique militaire
19	M. Molter	68	Administration de l'U.E.O.
20	M. van der Goes van Naters	62	Rationalisation des assemblées européennes
21	M. Fens	64	Etat de la sécurité européenne
22	M. Bichet	75	Installation des organes de l'U.E.O. dont le siège est à Paris
<i>Juillet 1958</i>			
23	M. Fens	87	Etat actuel de la sécurité européenne
24	M. Struye	91	Rationalisation des institutions parlementaires européennes
25	M. Bichet	86	Installation des organes de l'U.E.O. dont le siège est à Paris
26	M. Bichet	86	Rapport du Comité des experts en émoluments
Addendum			
27	M. Teitgen	76	Contribution de l'U.E.O. à la production d'armements de l'Alliance atlantique
<i>Décembre 1958</i>			
28	M. Mulley	105	Etat actuel de la sécurité européenne
29	M. Hughes Hallett	106	Activités de l'Agence de Contrôle des Armements et du Comité Permanent des Armements
30	M. de la Vallée Poussin	107	Frais de stationnement et règlement des dépenses de défense dans l'Alliance
31	M. Montini	97	Activités de l'U.E.O. en matière sociale
32	M. Gaborit	109	Activités de l'U.E.O. en matière sociale
33	M. Bohy	117	Relations économiques des Etats membres
34	M. Kopf	96	Activités de l'U.E.O. en matière culturelle
<i>Juin 1959</i>			
35	M. Mulley	128	Etat actuel de la sécurité européenne
36	M. Michaud	127	Politique des Etats membres de l'U.E.O.
37	M. Molter	125	Réforme des méthodes actuelles d'approbation du budget de l'Assemblée

Recom- menda- tion	Rapporteur	Number of document	Subject of the Recommendation
1	2	3	4
<i>December 1959</i>			
38	Mr. Michaud	148	Policy of member States of WEU
39	Mr. Heye	145	Civil emergency planning
40	Mr. Mulley	147	State of European security
41	Mr. Mulley	147	Desirability of inviting the Danish and Norwegian Addendum Governments to join WEU
42	Mr. Cerulli Irelli	146	Revision of certain clauses of the modified Brussels Treaty
43	Mr. Kopf	149	Transfer of the cultural and social activities of WEU to the Council of Europe
<i>June 1960</i>			
44	Mr. Mulley	169	State of European security
45	Mr. Hughes Hallett	164	Activities of the Standing Armaments Committee
46	Mr. Hughes Hallett	163	Activities of the Agency for the Control of Armaments
47	Mr. Heye	170	Joint responsibility of member States in the field of civil emergency planning
48	Mr. Arthur Conte	168	Accession of the United Kingdom to the European Atomic Energy Community
49	Mr. Arthur Conte	168	Policy of WEU
50	Mr. Junot	167	Transfer of the exercise of the cultural and social competences of WEU to the Council of Europe
51	Mr. Junot	167	Staff and budgetary repercussions of the transfer of cultural and social competences to the Council of Europe
52	Mr. Michaud	165	Political activities of the Council of Ministers
<i>December 1960</i>			
53	Mr. Molter	184	Accession of the United Kingdom to the Communities of the Six and the development of political Europe
54	Mr. Hynd	183	Association of Great Britain with the energy policy of the Six
55	Mr. Hynd	183	General energy problems in Europe
56	Mr. Goedhart	180	State of European security — Logistics in Allied Forces Central Europe
57	Mr. Cadorna	189	State of European security — Establishment of a NATO nuclear force

Recom- manda- tion	Rapporteur	Numéro du document	Sujet de la recommandation
1	2	3	4
<i>Décembre 1959</i>			
38	M. Michaud	148	Politique des Etats membres de l'U.E.O.
39	M. Heye	145	Plans d'urgence dans le domaine civil
40	M. Mulley	147	Etat de la sécurité européenne
41	M. Mulley	147	Opportunité d'inviter les gouvernements du Dane- Addendum mark et de la Norvège à adhérer à l'U.E.O.
42	M. Cerulli Irelli	146	Révision de certaines clauses du Traité de Bruxelles modifié
43	M. Kopf	149	Transfert des activités culturelles et sociales de l'U.E.O. au Conseil de l'Europe
<i>Juin 1960</i>			
44	M. Mulley	169	Etat de la sécurité européenne
45	M. Hughes Hallett	164	Activités du Comité Permanent des Armements
46	M. Hughes Hallett	163	Activités de l'Agence de Contrôle des Armements
47	M. Heye	170	Responsabilité commune des Etats membres en matière de plans d'urgence dans le domaine civil
48	M. Arthur Conte	168	Adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne de l'Energie Atomique
49	M. Arthur Conte	168	Politique de l'U.E.O.
50	M. Junot	167	Transfert des compétences culturelles et sociales de l'U.E.O. au Conseil de l'Europe
51	M. Junot	167	Répercussions personnelles et financières du transfert des compétences culturelles et sociales au Conseil de l'Europe
52	M. Michaud	165	Activités politiques du Conseil des Ministres
<i>Décembre 1960</i>			
53	M. Molter	184	Accession de la Grande-Bretagne aux Communautés des Six et développement de l'Europe politique
54	M. Hynd	183	Association de la Grande-Bretagne à la politique énergétique des Six
55	M. Hynd	183	Problèmes généraux de l'énergie en Europe
56	M. Goedhart	180	Etat de la sécurité européenne — Logistique dans le secteur des forces alliées Centre-Europe
57	M. Cadorna	189	Etat de la sécurité européenne — Constitution d'une force nucléaire O.T.A.N.

Recom- menda- tion	Rapporteur	Number of document	Subject of the Recommendation
1	2	3	4
<i>December 1960 (continued)</i>			
58	Mr. Pisani	181	Joint policy for defence against subversive warfare
59	Mr. Meyer	182	Reply of the Council to Recommendation 52
60	Mr. Junot	186	Staff and budgetary repercussions of the transfer of cultural and social competences to the Council of Europe
61	Mr. Legaret	177	Permanent seat of the Assembly at the Palais d'Iéna
62	Mr. Legaret	177	Opinion on the two Conventions between WEU and the French Government on the construction and the financing of the Wilson Wing of the Palais d'Iéna
<i>June 1961</i>			
63	Mr. Arthur Conte	198	Repercussions on Africa of the development of European unity
64	Mr. Goedhart	201	State of European security
65	Mr. Mathew	200	Arrangements necessary for the accession of the United Kingdom to the European Economic Community
66	Mr. Patijn	199	Political consultation among the seven member States of WEU
67	Mr. Fens	203	Activities of the Agency for the Control of Armaments
68	Mr. Kliesing	196	Standing Armaments Committee and the joint production of armaments
<i>December 1961</i>			
69	Mr. Fens and others	215	State of European security
70	Mr. Bourgoïn	216	Harmonisation of study programmes in military academies
71	Mr. Leynen	219	Progress in negotiations for the entry of the United Kingdom into the European Economic Community
72	Mr. Michaud	213	Political activities of the Council of Ministers
73	MM. Mathew and Sourbet	214	Agricultural problems involved in the accession of the United Kingdom to the European Economic Community
<i>June 1962</i>			
74	Mr. Badini Confalonieri	228	Future pattern of Europe
75	Mr. Leynen	235	Progress of negotiations for the accession of the United Kingdom to the European Economic Community

Recom- manda- tion	Rapporteur	Numéro du document	Sujet de la recommandation
1	2	3	4
<i>Décembre 1960 (suite)</i>			
58	M. Pisani	181	Politique commune de défense contre la guerre subversive
59	M. Meyer	182	Réponse du Conseil à la Recommandation n° 52
60	M. Junot	186	Répercussions personnelles et financières du transfert des compétences culturelles et sociales du Conseil de l'Europe
61	M. Legaret	177	Siège permanent de l'Assemblée au Palais d'Iéna
62	M. Legaret	177	Avis sur les deux conventions entre l'U.E.O. et le gouvernement français à l'égard de la construction et du financement de l'aile Wilson au Palais d'Iéna
<i>Juin 1961</i>			
63	M. Arthur Conte	198	Répercussions de la construction européenne sur l'Afrique
64	M. Goedhart	201	Etat de la sécurité européenne
65	M. Mathew	200	Dispositions à prendre pour l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne
66	M. Patijn	199	Consultations politiques entre les sept Etats membres de l'U.E.O.
67	M. Fens	203	Activités de l'Agence de Contrôle des Armements
68	M. Kliesing	196	Comité Permanent des Armements et production en commun des armements
<i>Décembre 1961</i>			
69	M. Fens et autres	215	Etat de la sécurité européenne
70	M. Bourgoïn	216	Harmonisation des programmes d'études dans les écoles militaires
71	M. Leynen	219	Progrès des négociations pour l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne
72	M. Michaud	213	Activités politiques du Conseil des Ministres
73	MM. Mathew et Sourbet	214	Problèmes agricoles posés par l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne
<i>Juin 1962</i>			
74	M. Badini Confalonieri	228	Evolution des formes de la construction européenne
75	M. Leynen	235	Progrès des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne

Recom- menda- tion	Rapporteur	Number of document	Subject of the Recommendation
1	2	3	4
<i>June 1962 (continued)</i>			
76	Mr. Leynen	235	Progress of negotiations for the accession of the United Kingdom to the European Economic Community
77	MM. Goedhart and Cadorna	231	Future organisation of western defence on the executive and parliamentary levels
78	Mr. Kershaw	230	Defence outside the NATO area
79	Mr. Housiaux	233	Application of the Brussels Treaty
80	Mr. Meyer	234	Political unification of Europe
81	Mr. Meyer	234	Political activities of the Council of Ministers
82	Mr. Bourgoïn	232	European space organisation
<i>December 1962</i>			
83	Mr. Duynstee	251	State of European security — A NATO nuclear force
84	Mr. Wienand	247	Public survival and civil defence
85	Mr. Kliesing	250	Standardisation and interdependence in the production of armaments
86	Mr. Cadorna	253	State of European security — The NATO mobile force
87	Mr. Goodhart	246	Disarmament
88	Mr. Kershaw	256	Defence outside the NATO area — The Cuban crisis
89	Mr. Leynen	252 revised	Progress of negotiations for the accession of the United Kingdom to the European Economic Community — June-November 1962
90	Mr. Mathew	249	Legal implications of the accession of the United Kingdom to the European Economic Community on the British Constitution
91	Mr. Albert-Sorel	248	Consequences of the accession of the United Kingdom for the functioning of the institutions of the European Communities
<i>February 1963</i>			
92			Future relations between member States of WEU
<i>June 1963</i>			
93	Mr. Housiaux	267	Application of the Brussels Treaty
94	Mr. Meyer	270	Political and economic activities of the Council of WEU
95	Mr. Leynen	271	Future relations between member States of WEU



Recom- manda- tion	Rapporteur	Numéro du document	Sujet de la recommandation
1	2	3	4
<i>Juin 1962 (suite)</i>			
76	M. Leynen	235	Progrès des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne
77	MM. Goedhart et Cadorna	231	Organisation future de la défense occidentale au niveau exécutif et au niveau parlementaire
78	M. Kershaw	230	Défense en dehors de la zone O.T.A.N.
79	M. Housiaux	233	Application du Traité de Bruxelles
80	M. Meyer	234	Unification politique de l'Europe
81	M. Meyer	234	Activités politiques du Conseil des Ministres
82	M. Bourgoïn	232	Organisation spatiale européenne
<i>Décembre 1962</i>			
83	M. Duynstee	251	Etat de la sécurité européenne — Une force nucléaire O.T.A.N.
84	M. Wienand	247	Survie des populations et protection civile
85	M. Kliesing	250	Standardisation et interdépendance en matière de production d'armements
86	M. Cadorna	253	Etat de la sécurité européenne — La force mobile de l'O.T.A.N.
87	M. Goodhart	246	Désarmement
88	M. Kershaw	256	Défense en dehors de la zone O.T.A.N. — La crise cubaine
89	M. Leynen	252 révisé	Progrès des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne — Juin-novembre 1962
90	M. Mathew	249	Conséquences juridiques de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté Economique Européenne sur la constitution britannique
91	M. Albert-Sorel	248	Conséquences de l'adhésion du Royaume-Uni sur le fonctionnement des institutions des Communautés européennes
<i>Février 1963</i>			
92			Avenir des relations des Etats membres de l'U.E.O.
<i>Juin 1963</i>			
93	M. Housiaux	267	Application du Traité de Bruxelles
94	M. Meyer	270	Activités politiques et économiques du Conseil de l'U.E.O.
95	M. Leynen	271	Avenir des relations des Etats membres de l'U.E.O.

**State of European Security**  
**Navies in the nuclear age**

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the**  
**Committee on Defence Questions and Armaments <sup>2</sup>**  
**by Lord Kennet, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the state of European security - Navies in the nuclear age

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Lord Kennet, Rapporteur

Introduction

I. Soviet naval policy

- (a) Policy statements
- (b) Soviet surface ships
- (c) Submarines
- (d) Naval air arm
- (e) Satellite navies

II. European navies

- (a) Belgium
- (b) France
- (c) Germany
  - (i) Naval forces
  - (ii) Treaty implications
- (d) Italy
- (e) Netherlands
- (f) United Kingdom
- (g) Greece and Turkey
- (h) Norway and Denmark

III. The United States

IV. Naval command structure

- (a) AFNORTH
- (b) AFCENT
- (c) AFSOUTH
- (d) AFMED

APPENDIX: NATO command structure

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. *Kliesing* (Chairman); MM. Brown (Substitute: *Lord Kennet*), *Bourgoïn* (Vice-Chairmen); MM. Baumel (Substitute: *Havret*), *Bech*, *Blachstein*, *Cadorna*, de la Vallée Poussin, *Duynstee*, *Foschini*, *Gerns*, *Goedhart*, *Gordon Walker*, *Lord Grantchester*, MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Kershaw*

(Substitute: *Goodhart*), *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen*, *Picardi*, *Sir Otho Prior-Palmer*, MM. *Tinaud* (Substitute: *Jacquet*), *van Riel*, *Voilquin* (Substitute: *Duterne*), *Wienand*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

*Etat de la sécurité européenne  
Les marines à l'âge nucléaire*

**RAPPORT**<sup>1</sup>

*présenté au nom de la  
Commission des Questions de Défense et des Armements*<sup>2</sup>  
*par Lord Kennet, rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur l'état de la sécurité européenne - Les marines à l'âge nucléaire

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par Lord Kennet, rapporteur

Introduction

I. La politique navale de l'Union Soviétique

- (a) Déclarations concernant cette politique
- (b) Unités de surface soviétiques
- (c) Sous-marins
- (d) Aéronavale
- (e) Marines des pays satellites

II. Les marines européennes

- (a) Belgique
- (b) France
- (c) Allemagne
  - (i) Forces navales
  - (ii) Conséquences du Traité
- (d) Italie
- (e) Pays-Bas
- (f) Royaume-Uni
- (g) Grèce et Turquie
- (h) Norvège et Danemark

III. Les Etats-Unis

IV. La structure du commandement naval

- (a) AFNORTH
- (b) AFCENT
- (c) AFSOUTH
- (d) AFMED

ANNEXE : La structure du commandement de l'O.T.A.N.

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission* : M. *Kliesing* (président) ; MM. *Brown* (suppléant : *Lord Kennet*), *Bourgoin* (vice-présidents) ; MM. *Baumel* (suppléant : *Hauret*), *Bech*, *Blachstein*, *Cadorna*, de la Vallée *Poussin*, *Duynstee*, *Foschini*, *Gerns*, *Goedhart*, *Gordon Walker*, *Lord Grantchester*, MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Kershaw*

(suppléant : *Goodhart*), *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen*, *Picardi*, *Sir Otho Prior-Palmer*, MM. *Tinaud* (suppléant : *Jacquet*), *van Riel*, *Voilquin* (suppléant : *Duterne*), *Wienand*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

***Draft Recommendation***  
***on the state of European security***  
***Navies in the nuclear age***

The Assembly,

Conscious of the need to maintain a flexible range of options in naval strategy no less than on land and in the air ;

And impressed by the growing Soviet naval effort, especially in submarine warfare,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Take all appropriate steps within the context of NATO :

- (1) to enable the navies of NATO powers to exercise a conventional as well as a nuclear rôle, and to decrease the vulnerability of capital units ;
- (2) to further the work of the NATO Anti-Submarine Warfare Research Centre at La Spezia.

**Projet de recommandation**  
**sur l'état de la sécurité européenne**  
**Les marines à l'âge nucléaire**

L'Assemblée,

Consciente de la nécessité de disposer d'une gamme souple d'options en matière de stratégie navale comme en matière de stratégie terrestre et aérienne ;

Et impressionnée par l'effort croissant des Soviétiques en matière navale, notamment dans le domaine de la guerre sous-marine,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

De prendre toutes les mesures appropriées dans le cadre de l'O.T.A.N. :

- (1) pour permettre aux marines des puissances de l'O.T.A.N. de jouer un rôle aussi bien dans le domaine conventionnel que nucléaire, et pour réduire la vulnérabilité des bâtiments de ligne ;
- (2) pour soutenir les activités du Centre de recherches de guerre antisous-marine de l'O.T.A.N. à La Spezia.

### **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Lord Kennet, Rapporteur)*

#### **Introduction**

1. Since 1945, the maritime nations of Western Europe have rebuilt their navies, largely basing themselves on the concepts of the second world war. These navies are now becoming obsolete, and for this decade the governments and naval authorities are facing the question how to replace them.

2. During the 1950s, when the air forces were charged with "delivering the deterrent", and the most immediate danger to NATO was believed to be an attack in central Europe, the rôle of the navies seemed to diminish when compared with that of the other arms.

3. Three rather recent changes are tending to restore importance to the western navies. They are :

(a) The development of thermonuclear ballistic missiles, followed quickly by an awareness of the dangers of vulnerability in these weapons systems, and the inevitably high vulnerability of those placed in Western Europe. But thermonuclear missiles can be carried — at least for the moment — invulnerably, and thus unprovocatively, in nuclear-powered submarines.

(b) The communists are more likely to take advantage of "brushfire situations" in far-flung corners of the alliance system than to attack head-on across the Iron Curtain, at least while adequate western conventional forces face them, and while the strategic nuclear balance is tilted so far in favour of the West. Naval task forces are useful in brushfire situations.

(c) A healthy respect for the frightful dangers of escalation have given rise to the theory of the graduated deterrent, which requires that a threat at any level of violence must be able to be met at the same level. A conventional attack anywhere in the world might lead to a prolonged deadlock at the conventional level, and to a sub-

marine blockade by the East. In the present state of technology, this would be effective, and might leave the West with no choice but to escalate the war to the nuclear level. Therefore anti-submarine forces belong to graduated deterrence.

4. The effect of these technical and conceptual developments is to make the maritime and continental strategies, which have so often in the past appeared to different nations as alternatives, into complements.

5. A wide or general adoption of nuclear power for the propulsion of warships, such as is now being considered by the United States Navy, would change the pattern of maritime strategy once again, and in ways which cannot yet be foreseen. It does seem probable, though, that among other changes would be a reduced reliance on bases remote from the home country.

6. The whole western system of trade and alliances is far-flung and sea-linked; the Russian naval threat to us is therefore far greater than ours to them. The NATO countries seek in the first place control of the North Atlantic Ocean. But with the growing Soviet fleets, some members of NATO must also face a challenge in the Pacific, in the Arctic Ocean (now exploited both by the United States and the USSR), and in the Indian Ocean bordering on non-aligned countries.

7. A blockade of the Communist bloc would not of course have any great bearing on the outcome of even a protracted conflict: the Soviet Union, and even more so China, are comparatively self-supporting. Some of the satellites, especially for instance Cuba, are more susceptible to a blockade, but they would not be determining factors in the event.

8. On the other hand, Western Europe is becoming increasingly vulnerable to blockade; we are dependent for our survival in a prolonged

## Exposé des motifs

(présenté par Lord Kennet, rapporteur)

### Introduction

1. Depuis 1945, les puissances navales d'Europe occidentale ont reconstruit leurs marines en se fondant largement sur les concepts de la seconde guerre mondiale. Ces marines sont maintenant déclassées, et la question qui se pose aux gouvernements et aux autorités navales pour la présente décennie est de savoir comment les remplacer.

2. Pendant les années 50, à l'époque où les forces aériennes avaient pour mission « d'acheminer l'arme de dissuasion », et où l'on croyait que le danger le plus immédiat, pour l'O.T.A.N., était celui d'une attaque en Europe centrale, le rôle des marines parut diminuer en comparaison de celui des autres armes.

3. Trois événements relativement récents paraissent devoir restituer aux marines occidentales leur importance. Ce sont :

(a) La mise au point des engins balistiques thermonucléaires, rapidement suivie par la prise de conscience des dangers de la vulnérabilité de ces systèmes d'armes et du degré de vulnérabilité inévitablement élevé des engins stationnés en Europe occidentale. Mais les engins thermonucléaires peuvent être transportés — pour le moment tout au moins — en restant invulnérables et sans faire acte de provocation, par les sous-marins à propulsion nucléaire.

(b) Les communistes sont susceptibles de profiter de situations du type « feu de brousse » en des points extrêmement distants du système défensif de l'Alliance, plutôt que d'attaquer de front à travers le rideau de fer, tout au moins pendant la période où des forces conventionnelles occidentales suffisantes leur feront face et aussi longtemps que l'équilibre nucléaire stratégique restera, comme c'est le cas actuellement, en faveur de l'Occident. Les *task forces* navales sont utiles dans des situations de ce genre.

(c) Une crainte salutaire des dangers effrayants de l'« escalation » a donné naissance à la théorie de la dissuasion graduée qui exige qu'à une menace d'une violence donnée, il soit répondu par une riposte d'une violence égale. Une attaque conventionnelle lancée en un point quelconque du monde pourrait conduire à une impasse prolongée

au niveau conventionnel et à un blocus sous-marin par le bloc soviétique. En l'état actuel de la technologie, ceci serait efficace et risquerait de ne pas laisser d'autre choix aux Occidentaux que d'être conduits par le processus de « l'escalation » à la guerre nucléaire. Les forces antisous-marines sont donc du domaine de la dissuasion graduée.

4. Ces développements, tant dans le domaine de la technique que des concepts, font que la stratégie maritime et la stratégie continentale qui, dans le passé, sont si souvent apparues à diverses nations comme les deux éléments d'une alternative, sont maintenant complémentaires.

5. Si la propulsion nucléaire pour les navires de guerre se développait ou se généralisait, ce que la marine américaine envisage de faire à l'heure actuelle, la stratégie maritime serait modifiée une fois encore dans sa structure et selon des modalités qui ne peuvent encore être prévues. Cependant il semble probable que cette modification se traduirait, entre autres, par une diminution de la valeur des bases éloignées du territoire national.

6. L'ensemble du système d'échanges et d'alliances de l'Occident est extrêmement dispersé et dépend essentiellement de liaisons maritimes ; la menace que représente la marine soviétique est donc beaucoup plus sérieuse pour nous que celle de nos marines ne l'est pour la Russie. Les pays de l'O.T.A.N. doivent, en premier lieu, contrôler l'Atlantique Nord. Mais en raison de la croissance des flottes soviétiques, certains membres de l'O.T.A.N. doivent également faire face aux dangers qu'elles constituent dans le Pacifique, dans l'Océan Arctique (maintenant exploité à la fois par les Etats-Unis et l'U.R.S.S.), ainsi que dans l'Océan Indien en bordure des pays non alignés.

7. Un blocus du monde communiste n'aurait naturellement qu'une faible incidence sur l'issue d'un conflit même prolongé : l'Union Soviétique, et plus encore la Chine, se suffisent dans l'ensemble à elles-mêmes. Certains satellites, et plus particulièrement Cuba par exemple, sont plus sensibles à un blocus ; mais ceci ne constituerait pas en l'occurrence un facteur déterminant.

8. Par contre, l'Europe occidentale devient de plus en plus vulnérable à un blocus : notre survie, dans le cas d'une guerre prolongée, dépend du

war on control of the North Atlantic. That the Soviet Government is well aware of our vulnerability is shown by a huge submarine-building programme (over 375 boats) since 1945.

9. None of this would matter if we could be sure that any war which did happen would rapidly escalate to a thermonuclear exchange ; in that case it would be over not only before the blockade could take effect, but before individual larders were bare. But the theory of deterrence requires that to be able to deter any attack, one must be able to deter every attack, and that includes a conventional one which might lead to a long conventional sea-war.

10. The threat to shipping from conventional submarines and from aircraft is real, but it is familiar from the last war, and it appears that technological change since then has not too much upset the balance between attack and defence. Increased performance in the conventional submarine has been matched by that of sonar and of the air-launched homing torpedo, the improved performance of strike aircraft by the development of the sea-to-air missile.

11. The nuclear-powered submarine is another matter. Here, the very high speeds, the rate of dive, and above all the elimination of the need to come up for air have given the attack a spectacular lead over the defence. At the moment, American and Russian submarines can get under a thermal discontinuity and that is that ; they cannot be found. Your Rapporteur was glad to see during a visit with the Secretary of the Defence Committee that the problem of catching up the defence is being energetically tackled at the NATO Anti-Submarine Warfare Research Station at La Spezia, as well as at the national research stations of various member countries. It was also interesting to see the first ship to be "owned" by NATO; this is the ASW research ship, Aragonese.

12. Anti-submarine warfare, while wholly stabilising and defensive as applied to the anti convoy submarine, is ambiguous when applied to the Polaris-type submarine. The advantage of the latter to world stability is its invulnerability. As it too becomes vulnerable — and we must

assume that ASW research proceeds in the East as well — then the deterrent forces facing each other will tend once again to be soft, as in the days of Thor and Jupiter and Titan. Though the submarine is likely to retain its invulnerability much longer than the bomber did, yet the general tendency of defence to catch up offence in any given category of weapons over the years cannot be ignored.

13. In assessing vulnerability, the planner must think not only of whether the enemy can hit the weapon system, but also what incentive he has to try and hit it. There is another part of the NATO forces which an enemy would have a great incentive to hit in a war situation : the nuclear-armed carriers of the United States and British fleets, and in a year or two's time, those of the French fleet, carrying Etendards. It is hard or impossible to target MRBMs on a moving ship, but it is easy to target on its base port, and all ships have to be in port sometimes.

14. Study of the strategic and political effect of the nuclear-armed carrier is also concentrating now on the fact that its appearance in a threatening manner off the coasts of a country which does not possess nuclear weapons might provide an incentive to that country to invite a nuclear power to bring in nuclear-armed aircraft. As with other nuclear weapons systems, the enormous striking power is strength in the direct sense, but it is also weakness in that it provides an incentive for a first strike from the other side. And the sheer size of present aircraft carriers, the weight of striking power which could be eliminated by a successful pre-emptive strike, is turning attention to the possibility of having more and smaller units.

## **I. Soviet naval policy**

### **(a) Policy statements**

15. Field Marshal Malinovski wrote in "Kommunist" in July 1962, following the 22nd Party



contrôle de l'Atlantique Nord. Le gouvernement soviétique est parfaitement conscient de notre vulnérabilité puisqu'il a entrepris un vaste programme de construction de sous-marins (plus de 375 unités) depuis 1945.

9. Tout ceci n'aurait aucune importance si nous pouvions être sûrs qu'en cas d'hostilités, le conflit déclenché se transformerait rapidement en un échange thermonucléaire ; dans ce cas, il serait terminé non seulement avant que le blocus puisse avoir un effet quelconque, mais avant même que les stocks individuels soient épuisés. Mais la théorie de la dissuasion exige qu'afin d'être en mesure de décourager une attaque quelconque, il faut être en mesure de décourager tous les types d'attaque, ce qui englobe le genre d'attaque conventionnelle qui pourrait conduire à une guerre navale conventionnelle prolongée.

10. La menace que constituent, pour les navires, les sous-marins classiques et les avions est réelle, mais elle est familière depuis la dernière guerre et il semble que l'équilibre entre l'attaque et la défense n'ait pas trop souffert des progrès technologiques accomplis depuis lors. Les performances accrues du sous-marin classique ont été compensées par celles du sonar et de la torpille largable auto-guidée, les performances accrues de l'avion d'assaut par la mise au point des engins surface-air.

11. Avec le sous-marin à propulsion nucléaire, la situation est différente. Dans son cas, en effet, la vitesse extrêmement élevée, la rapidité de plongée et surtout l'élimination de la nécessité de faire surface ont donné à l'attaque une avance spectaculaire sur la défense. A l'heure actuelle, les sous-marins américains et russes peuvent se réfugier sous une « discontinuité thermique », et échapper ainsi à toute détection. Au cours de la visite qu'il a effectuée avec le Secrétaire de la Commission de Défense, votre rapporteur a eu la satisfaction de constater que le Centre de recherches de guerre antisous-marine de l'O.T.A.N., à La Spezia, s'est attaqué énergiquement au problème du retard de la défense, ainsi d'ailleurs que les centres de recherches nationaux dans différents pays membres. Il a vu également avec intérêt le premier navire « appartenant » à l'O.T.A.N., l'*Aragonese*, unité destinée à la recherche en matière de guerre antisous-marine.

12. La guerre antisous-marine, bien qu'intégralement stabilisante et défensive lorsqu'elle s'applique aux sous-marins anti-convois, devient ambiguë lorsqu'elle s'applique aux sous-marins de type Polaris. L'avantage de ce dernier, pour la stabilité du monde, réside dans son invulnérabilité.

Mais, comme il deviendra, lui aussi, vulnérable — et nous devons partir de l'hypothèse que le bloc soviétique procède également à des recherches antisous-marines — les forces de dissuasion qui se feront face, tendront à nouveau à perdre leur élément de protection, comme à l'époque des engins Thor, Jupiter et Titan. Certes, il est probable que le sous-marin restera invulnérable plus longtemps que ne l'a été le bombardier, mais on ne peut ignorer la tendance générale de la défense à rattraper à la longue l'offensive dans n'importe quelle catégorie d'armes.

13. Dans l'évolution du degré de vulnérabilité d'un système d'armes, le responsable de la planification doit tenir compte, non seulement des risques qu'il pourrait avoir d'être atteint par l'adversaire, mais également du motif qui pourrait inciter celui-ci à tenter de l'atteindre. Il est une autre catégorie des forces de l'O.T.A.N. qu'un adversaire serait fortement tenté de chercher à atteindre en cas de guerre : les porte-avions nucléaires des flottes américaine et britannique, et dans un an ou deux, ceux de la flotte française avec leurs appareils embarqués Eten-dard. Il est difficile ou même impossible de pointer des MRBM sur un navire en mouvement, mais il est facile de les pointer sur son port d'attache et tout navire doit, à un moment ou à un autre, rentrer à sa base.

14. L'étude des incidences stratégiques et politiques du porte-engins nucléaires tient compte également, à l'heure actuelle, du fait que son apparition, et la menace qu'il constitue, au large des côtes d'un pays ne possédant pas d'armes nucléaires, pourrait encourager ce dernier à inviter une puissance nucléaire à faire intervenir des avions également dotés d'armes nucléaires. Comme dans le cas des autres systèmes d'armes nucléaires, l'énorme puissance de frappe qu'il représente constitue une force au premier sens du terme, mais c'est également une faiblesse dans la mesure où elle peut encourager l'adversaire à passer le premier à l'attaque. Et la simple dimension des porte-avions actuels, l'importance de la force de frappe que pourrait éliminer une attaque préventive couronnée de succès, font porter l'attention sur la possibilité de disposer d'unités plus nombreuses et plus petites.

## **I. La politique navale de l'Union Soviétique**

### **(a) Déclarations concernant cette politique**

15. A la suite du 22<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste, le Maréchal Malinovski, parlant des vues

Congress, on the current Soviet view on Soviet strategy<sup>1</sup>:

"In short, the essence of Soviet military doctrine in a future war, if the imperialists dare to unleash it, will be the decisive armed conflict of two opposing social systems, and as for the nature of the weapons employed it will inevitably be a nuclear missile war... Our military doctrine believes that however great the rôle of nuclear missiles, the need for other means of armed conflict and the existence of mass armies is not lessened. Victory in a modern war can only be won by the combined efforts of all armed services and arms of service, which must of course receive the necessary development... Nuclear missiles were introduced into the existing armed forces, such as the ground forces, air defence forces, air forces and navy."

16. Further on he stated:

"The navy, whose basic armament is now the submarine equipped with nuclear propulsion, rockets and self-guiding torpedoes with nuclear warheads, now has the capability to conduct effective battle with the enemy navy in the more distant approaches to our coastline."

17. On advances in naval weapons, Engineer-Admiral N.V. Isachenkov in "Red Star" on 18th November 1961 declared<sup>2</sup>:

"The basic force of the navy is submarines of various purposes. The atomic submarines serve as the basic force of the submarine fleet. By their combat capabilities the present submarines equipped with rockets are immeasurably superior to the submarines of the time of the Great Patriotic War. The cruising range of our modern underwater ships and the time they can stay submerged is practically unlimited. They are capable of speedily crossing boundless spaces of sea, including the sea under the Arctic ice as well, and they do not have to sneak up close to the target. These submarines are excellent,

highly manoeuvrable, and covert carriers of rockets. It is not difficult to imagine the efficiency of the operations of such submarines under conditions of a rocket-nuclear war if it is unleashed by the aggressors.

The introduction of rocket weapons in our navy also caused the appearance of new types of surface ships. The Soviet Navy now has remarkable rocket-launching cruisers and rocket-launching escort vessels, and if we compare them with their forerunners — with cruisers armed with rifled artillery and with motor-torpedo boats, we can see the tremendous growth of the combat possibilities and of striking power.

Ballistic rockets are basically assigned to the destruction of coastal targets such as naval bases and industrial centres located in the territories of the aggressor States. One must, however, take into consideration that the aggressors, if they unleash a war against us, will be forced to cross extensive sea spaces and to utilise sea transport on a large scale. The most efficient means of combat on the oceans and seas are homing rockets. Such a rocket will be guided to the target by a system of instruments installed in it and will destroy the target. Armed with homing rockets, Soviet ships can destroy enemy ships and vessels hundreds of kilometres away, particularly aircraft carriers, which as Nikita Khrushchev correctly noted at the 22nd CPSU Congress, are 'a good target for our rockets'."

18. During the second world war the weakness in the Soviet forces was the underdevelopment of the navy. To restore the balance between the forces, the Soviet Union started to build new warships: cruisers, destroyers, frigates, and especially submarines. Aircraft carriers and battleships were however not built. Although the Soviet Union does not possess aircraft carriers, it possesses a strong shore-based naval air arm. In 1953, the Soviet Union was believed to possess around 200 new submarines. Stalin and his Naval Commander-in-Chief, Admiral of the Fleet Kutznetsov, were of the opinion that apart from submarines the Soviet Union should also possess cruisers and smaller surface ships in sufficient numbers

1. See "Survival" September-October 1962, page 229.

2. See "Survival" March-April 1962, page 89.

officielles actuelles sur la stratégie soviétique, écrivait en juillet 1962 dans la revue « *Kommunist* »<sup>1</sup> :

« En résumé, dans une guerre future — si les impérialistes se risquent à la déclencher — la doctrine militaire soviétique se fondera essentiellement sur le conflit armé décisif de deux systèmes sociaux opposés ; en ce qui concerne la nature des armes employées, ce sera inévitablement une guerre par engins nucléaires... Notre doctrine militaire part du principe que quelle que soit l'importance du rôle des engins nucléaires, la nécessité d'autres moyens de conflit armé et de l'existence d'armées de masse n'en sera pas diminuée. Dans une guerre moderne, la victoire ne peut être remportée que grâce aux efforts conjugués de toutes les forces armées et de toutes les armes en service, qui doivent naturellement bénéficier de la mise au point nécessaire... Les engins nucléaires ont été introduits dans les forces armées existantes, les forces terrestres, les forces de défense aérienne, l'armée de l'air et la marine. »

16. Plus loin, il déclarait :

« La marine, dont l'armement de base se compose aujourd'hui de sous-marins à propulsion nucléaire, de fusées et de torpilles autoguidées dotées d'ogives nucléaires, est maintenant en mesure de mener efficacement le combat contre la marine adverse à des distances considérables de nos côtes. »

17. Sur les progrès en matière d'armes navales, l'amiral ingénieur N. V. Isatchenkov déclarait, le 18 novembre 1961, dans « *L'Etoile Rouge* »<sup>2</sup> :

« La force de base de notre marine se compose de sous-marins à utilisations multiples. Les sous-marins atomiques constituent la force de base de la flotte sous-marine. En raison de leurs possibilités de combat, les sous-marins actuels armés de fusées sont infiniment supérieurs aux sous-marins de l'époque de la Grande Guerre Nationale. Le rayon d'action de nos sous-marins modernes ainsi que leur temps de plongée sont pratiquement illimités. Ils sont capables de traverser rapidement des étendues immenses, y compris l'océan que recouvre la banquise arctique, et ils n'ont pas besoin d'approcher

de l'objectif. Ces sous-marins sont excellents et d'une grande maniabilité ; ils constituent des porte-engins invisibles. On peut facilement imaginer l'efficacité de sous-marins de ce type dans les conditions d'une guerre nucléaire, si une guerre de ce genre était déclenchée par l'agresseur.

L'introduction de fusées dans notre marine a également provoqué l'apparition de nouveaux types d'unités de surface. La marine soviétique possède maintenant de remarquables croiseurs et escorteurs lance-engins, et si nous les comparons à leurs prédécesseurs — avec les croiseurs à artillerie conventionnelle et les vedettes lance-torpilles — nous comprenons l'accroissement énorme des possibilités de combat et de la puissance de frappe.

Les fusées balistiques sont essentiellement affectées à la destruction des objectifs côtiers tels que les bases navales, et des centres industriels situés sur le territoire des Etats agresseurs. Il importe cependant de tenir compte du fait que ces agresseurs, s'ils déclenchent une guerre contre nous, seront forcés de traverser des mers étendues et d'utiliser les transports maritimes sur une grande échelle. La meilleure arme de ce combat en mer est la fusée autoguidée. Une fusée de ce type sera guidée vers son objectif par un ensemble d'instruments qu'elle emporte et le détruira. Armées de fusées autoguidées, les unités soviétiques peuvent détruire les navires ennemis à des centaines de kilomètres de distance, en particulier les porte-avions qui constituent, comme Nikita Khrouchtchev l'a très justement remarqué lors du 22<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste soviétique, 'un excellent objectif pour nos fusées'. »

18. Au cours de la deuxième guerre mondiale, la faiblesse des forces soviétiques résidait dans l'état de sous-développement de la marine. Afin de rétablir l'équilibre au sein de ses forces, l'Union Soviétique entreprit de construire de nouvelles unités : croiseurs, destroyers, frégates et, en particulier, sous-marins. Aucun porte-avions, ni bâtiment de ligne ne fut cependant mis en chantier. Bien qu'elle ne dispose d'aucun porte-avions, l'Union Soviétique possède une aéronavale importante basée à terre. En 1953, on estimait que l'Union Soviétique possédait environ 200 nouveaux sous-marins. Staline et son commandant en chef de la marine, l'amiral Kouznetsov, étaient

1. Voir « *Survival* », septembre-octobre 1962, page 229.

2. Voir « *Survival* », mars-avril 1962, page 89.

to attack enemy navies. In 1955, Admiral Kutznetsov disappeared from the scene and was succeeded by Admiral of the Fleet Sergey Georgiyevich Gorshkov, who is still the Commander-in-Chief of the Navy and First Deputy Minister of Defence. He underwrote Bulganin's and Khrushchev's opinion that cruisers no longer had any significance as an instrument of naval warfare. During his visit to the United Kingdom in 1956 Khrushchev stated that, in his opinion, State visits were apparently the only occasions on which cruisers could be employed.

19. On 14th January 1960, Mr. Khrushchev declared before the Supreme Soviet that submarines would play an ever-increasing rôle and that the importance of the surface fleet decreased day by day.

(b) *Soviet surface ships*<sup>1</sup>

20. In 1958 the Soviet Union possessed about 25 cruisers, 400 submarines, 150 destroyers, 1,300 small craft for minelaying and defence of coastal waters and 500 motor torpedo boats. The Soviet Union probably now has more than 12 nuclear-powered submarines. Five or six are expected to be completed every year.

21. According to "Jane's Fighting Ships 1962-1963", the last of the 14 cruisers of the Sverdlov class were launched in 1957 and became operational in 1960. It is reported that six more units of this class, now partially completed, will be completed later, perhaps with guided missiles. Two more operational Sverdlov class cruisers are believed to have been fitted with sea-to-air guided missiles.

22. Apart from this class the Soviet Union still possesses eight cruisers of older classes, which were completed between 1945 and 1950. They are still serviceable for conventional operation, if provided with aircraft protection. It has been noted by "Jane's Fighting Ships" that it is Soviet naval policy not to scrap older vessels as new ones come into service.

23. Eighteen guided missile destroyers of 3,000-4,000 tons are reported now to be in service. The principal tasks of these craft are to attack the aircraft carriers of the United States striking fleet. They are fitted with surface-to-surface missile launchers.

24. The greatest number of destroyers, 72, belong to the Skoryi class of approximately 2,600 tons. It is a force of differing types intended for specific rôles as anti-submarine escorts, aircraft control ships and anti-aircraft ships. Many units are still being modernised, through alterations to anti-aircraft armament, electronics and anti-submarine weapons.

25. Since 1954 a new class of destroyer, the Kotlin class has been brought into service, of which 27 have been built. They are fast anti-aircraft or anti-submarine destroyers; these have six depth-charge throwers mounted on rotating platforms.

26. Apart from these more important types the Soviet Union possesses 11 destroyers of the Otlichnyi class, 8 of the Ryanyi class, 8 Silnyi class, 5 Gromki class and 3 Leningrad class.

27. A great effort has been made by the Soviet Union to ensure the security of its merchant navy. Many types of escorts have been constructed — ocean-going support types, frigate types and types for inland seas — totalling around 115 ships. To protect its shipping in Soviet waters some 625 small craft have been constructed. The shore-based naval air arm serves the same purpose.

28. The latest development is a new type of surface-to-surface guided missile boat with a displacement of about 100 tons, a speed of 40 knots, and with a missile range of around 15 miles.

29. Like the western countries the Soviet Union possesses a large fleet of minesweepers and minelayers — ocean-going as well as for coastal waters. Fast ocean minesweepers and fleet minesweepers total around 275. Most cruisers and destroyers, and some submarines and other craft, are fitted for minelaying. Coastal minesweepers total around 280, and inshore minesweepers and minesweeping boats around 325.

30. In spite of Mr. Khrushchev's disparaging remarks about surface ships, the Soviet surface

1. According to standard publications.

d'avis qu'en plus des sous-marins, l'Union Soviétique devait posséder des croiseurs et de petites unités de surface en nombre suffisant pour attaquer les marines ennemies. En 1955, l'amiral Kouznetsov disparut de la scène et fut remplacé par l'amiral Gorchkov qui est encore commandant en chef de la marine et Premier ministre adjoint de la défense. Il a fait sienne l'opinion de Boulganine et de Khrouchtchev selon laquelle les croiseurs n'avaient plus de raison d'être en tant qu'instruments de guerre navale. Au cours de sa visite au Royaume-Uni en 1956, Khrouchtchev déclara qu'à son avis, les visites officielles lui paraissaient fournir la seule possibilité d'utilisation des croiseurs.

19. Le 14 janvier 1960, M. Khrouchtchev déclara devant le Soviet Suprême que les sous-marins allaient jouer un rôle sans cesse croissant, et que l'importance de la flotte de surface diminuait de jour en jour.

**(b) Unités de surface soviétiques <sup>1</sup>**

20. En 1958, l'Union Soviétique possédait environ 25 croiseurs, 400 sous-marins, 150 destroyers, 1.300 petites unités pour le mouillage des mines et la défense des eaux côtières, ainsi que 500 vedettes lance-torpilles. L'Union Soviétique possède probablement aujourd'hui plus d'une douzaine de sous-marins à propulsion nucléaire. On s'attend que cinq ou six autres seront terminés chaque année.

21. D'après *Jane's Fighting Ships 1962-1963*, les derniers des 14 croiseurs de la classe Sverdlov ont été lancés en 1957 et sont devenus opérationnels en 1960. On estime que six autres unités de cette classe, maintenant en voie d'achèvement, seront peut-être dotées ultérieurement d'engins guidés. On croit savoir que deux autres croiseurs de la classe Sverdlov maintenant opérationnels ont été dotés d'engins surface-air.

22. Outre les unités de cette classe, l'Union Soviétique possède 8 croiseurs de classes plus anciennes, qui ont été achevés entre 1945 et 1950. Ils sont encore utilisables pour des opérations classiques, si on leur fournit une protection aérienne. *Jane's Fighting Ships* remarque que l'Union Soviétique, en matière navale, a pour politique de ne pas mettre hors service les anciens bâtiments pour les remplacer par de nouvelles unités.

23. Il semble que 18 destroyers de 3.000 à 4.000 tonnes, dotés d'engins guidés, sont actuellement en service. Ces unités ont pour tâche principale d'attaquer les porte-avions de la flotte d'intervention américaine. Ils sont dotés d'engins surface-surface.

24. La majorité des destroyers, 72, appartiennent à la classe Skoryi, de 2.600 tonnes environ. C'est une force composée d'unités de types variés destinés à jouer des rôles spécifiques: escorte antisous-marine, guidage aérien, opérations anti-aériennes. De nombreuses unités sont encore en cours de modernisation, dans le domaine de l'armement anti-aérien, de l'électronique et des armes antisous-marines.

25. Depuis 1954, une nouvelle classe de destroyers, les Kotlin, est entrée en service: 27 unités de ce type ont été construites. Il s'agit de destroyers rapides, anti-aériens ou antisous-marins; ils disposent de 6 lance-grenades antisous-marines montés sur plate-forme rotative.

26. Outre ces unités importantes, l'Union Soviétique possède 11 destroyers de la classe Otlitchnyi, 8 de la classe Rianyi, 8 de la classe Silnyi, 5 de la classe Gromki, et 3 de la classe Leningrad.

27. L'Union Soviétique a fait un gros effort pour assurer la sécurité de sa marine marchande. De nombreux types d'escorteurs ont été construits — escorteurs d'appui océaniques, frégates, escorteurs pour mers intérieures — soit au total 115 unités environ. Pour assurer la protection des navires dans les eaux soviétiques, quelque 625 petites unités ont été construites. L'aéronavale basée à terre est également chargée de cette tâche.

28. Le dernier venu dans ce domaine est un nouveau type d'unité lance-engins surface-surface d'une centaine de tonnes, se déplaçant à la vitesse de 40 nœuds. Les engins ont une portée de 25 km environ.

29. Comme les pays occidentaux, l'Union Soviétique possède une flotte importante de dragueurs et de mouilleurs de mines, océaniques ou côtiers. Le nombre de dragueurs océaniques rapides et des dragueurs d'accompagnement s'élève à 275 environ. La plupart des croiseurs et des destroyers, ainsi que certains sous-marins et autres unités, sont équipés pour le mouillage des mines. Le nombre des dragueurs côtiers s'élève à 280 environ, celui des dragueurs de petits fonds et des diverses unités utilisées pour le dragage à 325 environ.

30. En dépit des propos peu flatteurs tenus par M. Khrouchtchev à l'endroit des navires de sur-

1. D'après les ouvrages de référence classiques.

fleet is second only to that of the United States and far ahead of any other country in the world.

31. For three or four years now the Soviet Union has been building naval craft for amphibious operations. They have started with landing craft of from 300-800 tons. Although they are not yet able to undertake the same kind of large-scale amphibious operations as the United States, they are certainly in a position, with the help of their merchant marine, to carry out smaller operations.

32. At the same time they have started to build up their logistic fleet; special ships of 10,000 tons have been constructed, such as submarine supply ships and tracking stations for ballistic missile testing.

33. The Soviet mercantile navy comprises around 1,212 vessels totalling some 4,066,157 tons gross. Roughly one quarter of this tonnage is comprised of tankers of which more than half the total tonnage has been built since 1950. The merchant navy is said to be growing by some 1.5 million tons a year. It is clear that protection of her growing merchant navy will require modern surface ships. The adherence of Cuba to the communist bloc will also certainly have an effect on the maritime thinking of the Soviet Government. One other remarkable feature of Soviet maritime and naval policy is the deployment of a great network of trawlers in most of the oceans of the world. Apart from fishing, some of them are also used for military intelligence.

### (c) Submarines

34. The Soviet Union has 414 submarines, of which some 310 are in the western area. Of this force the most important are of course the nuclear submarines, of which more than twelve are operational<sup>1</sup>. It is understood there are three new types of Soviet nuclear-powered submarines, two being armed with missiles and one designed as an attack or hunter-killer submarine for assault on enemy submarines. Of the twelve nuclear-powered submarines, ten are capable of

1. In "The Military Balance", 1962-1963, the Institute for Strategic Studies points out: "The rate of building suggests that there may be between 15 and 20 by the end of 1963".

launching missiles with a range of some 350 miles.

35. The nuclear submarine is quite a different weapon from the conventional submarine. The older submarines, powered with electric motors driven by batteries which require periodic charging by oxygen-breathing diesel engines, have to spend periods of time on the surface. During the second world war, this was the time when they were most vulnerable to enemy attack. The nuclear-powered submarine has no need to surface and can remain submerged for as long as human endurance lasts. It has no need to worry about using up its fuel supply, as it carries more fuel than it could possibly use for any one mission.

36. Conventional submarines going to and from a battle area had to proceed slowly in order to conserve as much fuel as possible for the actual engagement as well as for the return journey. The atomic submarine, on the contrary, has no need to proceed slowly to its battle area, and instead of 12 to 15 knots is able to proceed at a speed of more than 25 knots, though of course it makes more noise at that speed.

37. The second important improvement in conventional submarines is that they are much more favourably placed for surprise attack. How far down the nuclear submarine can submerge has not been publicised but it is more than 700 feet - the maximum depth to which a conventional submarine could descend during the second world war. Hundreds of feet below the surface a nuclear-powered submarine can proceed as fast as a destroyer on the surface and, as noted above, it is at present often undetectable.

38. The Soviet Union is reported to be building seven different types of submarines:

- (i) nuclear-powered guided missile type;
- (ii) nuclear-powered anti-submarine type;
- (iii) diesel-powered guided missile type with a very long range;

face, la flotte soviétique de surface vient se classer immédiatement après celle des Etats-Unis et loin devant celle de tout autre pays du monde.

31. Depuis trois ou quatre ans maintenant, l'Union Soviétique construit des bâtiments destinés aux opérations amphibies. Elle a commencé par des unités de débarquement de 300 à 800 tonnes. Bien qu'elle ne soit pas encore en mesure d'entreprendre des opérations amphibies sur une aussi vaste échelle que les Etats-Unis, elle est certainement à même, avec l'aide de sa marine marchande, de mener des opérations de moindre envergure.

32. Elle a entrepris, en même temps, de créer une flotte logistique. Ainsi, des unités spéciales de 10.000 tonnes ont été construites, telles que ravitailleurs de sous-marins ou stations de poursuite pour leurs essais d'engins balistiques.

33. La marine marchande soviétique se compose d'environ 1.212 unités d'une jauge brute de quelque 4.066.157 tonnes au total. Un quart de ce tonnage environ représente des pétroliers dont plus de la moitié (en termes de tonnage) a été construite depuis 1950. On estime que la marine marchande s'accroît actuellement d'environ un million et demi de tonnes par an. Il est clair que la protection de cette marine marchande en expansion exigera des unités de surface modernes. L'adhésion de Cuba au bloc communiste aura certainement, elle aussi, un effet sur les théories du gouvernement soviétique en matière maritime. Un autre aspect remarquable de la politique navale et maritime soviétique réside dans le déploiement d'un vaste réseau de chalutiers dans la plupart des océans du globe. Outre la pêche, certaines de ces unités sont également utilisées pour le renseignement.

### (c) Sous-marins

34. L'Union Soviétique possède 414 sous-marins, dont 310 se trouvent dans la zone occidentale. Les éléments les plus importants de cette force sont naturellement les sous-marins nucléaires dont une douzaine sont opérationnels<sup>1</sup>. On croit savoir qu'il existe trois types nouveaux de sous-marins à propulsion nucléaire, deux étant armés d'engins, le troisième étant destiné à l'attaque et à la destruction des sous-marins ennemis. Parmi ces 12 sous-marins nucléaires, 10 sont capables de

1. Dans *The Military Balance, 1962-1963*, l'Institut d'études stratégiques souligne : « On peut supposer, d'après le rythme de construction, qu'il en existera de 15 à 20 à la fin de 1963 ».

lancer des engins d'une portée de quelque 560 km.

35. En tant qu'arme, le sous-marin nucléaire est tout à fait différent du sous-marin classique. Les anciens sous-marins doivent faire surface régulièrement ; en effet, ils sont propulsés par des moteurs électriques entraînés par des accumulateurs ; ceux-ci doivent être rechargés périodiquement à l'aide de moteurs diesel dont le fonctionnement exige la présence d'oxygène. Au cours de la deuxième guerre mondiale, c'est à ce moment qu'ils étaient le plus vulnérables aux attaques ennemies. Le sous-marin à propulsion nucléaire n'a pas besoin de faire surface, et peut rester en plongée aussi longtemps que l'endurance humaine le permet. Il n'a pas à se soucier de l'épuisement de ses réserves de combustible, puisqu'il en transporte plus qu'il pourrait jamais en utiliser en une seule mission.

36. Les sous-marins classiques qui se dirigent vers la zone de combat, ou en reviennent, doivent naviguer lentement afin d'économiser autant de combustible que possible pour les opérations elles-mêmes ainsi que pour le voyage de retour. Les sous-marins nucléaires, au contraire, ne sont pas tenus de gagner lentement la zone de combat, et au lieu de 12 à 15 nœuds, peuvent se déplacer à une vitesse de plus de 25 nœuds, encore qu'à cette vitesse, ils soient moins silencieux.

37. Le second avantage sur les sous-marins classiques est qu'ils conviennent beaucoup mieux pour une attaque par surprise. La profondeur exacte à laquelle peut descendre un sous-marin nucléaire n'a pas été rendue publique, mais elle dépasse certainement 250 m, qui est la profondeur maximum que pouvait atteindre un sous-marin classique pendant la deuxième guerre mondiale. A une centaine de mètres au-dessous du niveau de la mer, le sous-marin à propulsion nucléaire peut se déplacer aussi rapidement qu'un destroyer en surface, et, comme nous l'avons dit plus haut, il est à l'heure actuelle souvent indétectable.

38. On croit savoir que l'Union Soviétique construit actuellement sept types différents de sous-marins :

- (i) un lanceur d'engins à propulsion nucléaire ;
- (ii) un chasseur de sous-marins à propulsion nucléaire ;
- (iii) un lanceur d'engins à propulsion diesel de grande croisière ;

- (iv) diesel-powered ballistic missile type with a high speed;
- (v) sea-going patrol type with a long range;
- (vi) minelaying type with a high speed;
- (vii) anti-submarine diesel-powered patrol type with a long range.

39. The Soviet submarine fleet is based on four coasts: the Pacific, the Baltic, the Arctic and the Black Sea. Apart from its nuclear-powered types the 20 conventional submarines built at the end of the 1950s carry guided missiles which are probably launched when the submarine surfaces. The missiles are said to be four to eight per boat, and of rather short range. The more important conventional types now employed are the Z class, of which large ocean-going type 35 have been built since 1952; seven Z class submarines have guided missile launching facilities. The G class is a development of the Z class, of which 16 are in service with ballistic missile launching facilities. These submarines are believed to be operational on station for more than three months at a time. They have 24 torpedoes.

40. The greatest number of the sea-going patrol type are the W class of 1,100 tons. There are 236 of these, with an action radius of 16,000 miles, and 60 days operational on station. They have 18 torpedoes. The 13 new R class submarines are of a converted W type. An older type is the K class, of which 13 are operationally fitted for minelaying.

41. For coastal defence the Soviets have a medium-range submarine of approximately 650 tons, with 10 torpedoes; the Q class is the newest type for coastal defence. There are around 30 of this class operational. For coastal and river defence and for use in internal waters, there are midget submarines, transportable by rail.

#### (d) Naval air arm

42. As has already been pointed out the Soviet naval air arm is land-based; the main bomber

force consists of the Beriev BE 6, a bomber reconnaissance plane capable of transporting 4,000 kilos. The Beriev BE 10 is a large twin-jet flying-boat designed for the navy. It set an international speed record for flying-boats at 910 km an hour, and its claimed altitude is 14,742 metres. This plane has not yet become standard equipment.

43. The medium-range bomber Tupolev 16 carries air-to-surface missiles of the American Hound Dog type and has an action radius of 4,250 miles. It is capable of carrying a load of up to 5,000 kilos.

44. Naval personnel number approximately 750,000 men of whom 275,000 are on board ships, 85,000 are in the naval air arm, and 50,000 are marines.

#### *Soviet fleet division over the four theatres*

Types	Baltic	Black Sea	Arctic	Pacific	Total
Cruisers	7	5	3	9	24
Destroyers	35	20	39	40	134
Frigates	25	20	35	35	115
Submarines	105	75	145	140	465

#### (e) Satellite navies

45. There is no indication that the satellite navies have received more modern equipment, as appears now to be the case with the air forces.

46. The Polish navy's main units are 4 destroyers of the Skoryi class and 6 submarines of the M type (350 tons).

47. The East German navy consists of 4 frigates and 6 corvettes. For coastal defence the navy uses 48 motor torpedo boats and 48 coastal defence boats of 53 tons.

48. Bulgaria has 4 destroyers, 4 frigates and 6 submarines (coastal type).

49. The Rumanian navy consists of 4 destroyers, 6 frigates, 8 submarines of 650 tons, and 4 coastal submarines.



- (iv) un lanceur d'engins balistiques à propulsion diesel extrêmement rapide ;
- (v) un patrouilleur océanique de grande croisière ;
- (vi) un mouilleur de mines extrêmement rapide ;
- (vii) un patrouilleur antisous-marin à propulsion diesel doté d'une grande autonomie.

39. La flotte sous-marine soviétique est basée sur quatre côtes : celles du Pacifique, de la Baltique, de l'Océan Arctique et de la Mer Noire. Outre les unités à propulsion nucléaire, elle comprend 20 sous-marins classiques construits vers la fin des années 50, et dotés d'engins guidés lancés probablement en surface. Ces engins seraient au nombre de 4 à 8 par unité, et d'une portée limitée. Les sous-marins classiques les plus importants actuellement en service sont les unités de la classe Z, dont 35 du type océanique ont été construits depuis 1952. Sept sous-marins de cette même classe sont en mesure de lancer des engins guidés. Les unités de la classe G sont une version améliorée du type de la classe Z ; 16 de ces sous-marins actuellement en service sont en mesure de lancer des engins balistiques. Ils auraient plus de 90 jours d'autonomie. Ils sont armés de 24 torpilles.

40. La majorité des patrouilleurs océaniques appartiennent à la classe W ; ils ont un déplacement de 1.100 tonnes. Il existe 236 de ces unités en service ; ils ont un rayon d'action de 30.000 km et 60 jours d'autonomie. Ils sont armés de 18 torpilles. Les 13 nouvelles unités de la classe R sont des sous-marins de la classe W qui ont été modernisés. Les unités de la classe K sont d'un type plus ancien ; 13 d'entre elles ont été adaptées au mouillage de mines.

41. Pour la défense côtière, les Soviétiques disposent d'un sous-marin à rayon d'action moyen, d'un déplacement de 650 tonnes environ, et armé de 10 torpilles ; les unités de la classe Q sont les plus modernes des sous-marins destinés à la défense côtière. Une trentaine de ces unités sont actuellement opérationnelles. Pour la défense des côtes, des rivières, ainsi que pour l'utilisation dans les eaux intérieures, il existe des sous-marins de poche transportables par voie ferrée.

#### (d) Aéronavale

42. Comme nous l'avons déjà souligné, l'aéronavale soviétique dispose de bases terrestres ; la

force de bombardement comprend essentiellement des appareils du type Beriev BE 6, bombardier de reconnaissance capable de transporter une charge de 4 tonnes. Le Beriev BE 10 est un grand hydravion bi-réacteur conçu pour la marine. Il a battu le record international de vitesse des hydravions, à 910 km à l'heure. Son record d'altitude serait de 14.742 m. Cet appareil ne fait pas encore partie du matériel courant.

43. Le bombardier moyen Tupolev 16 emporte des engins air-surface semblables au Hound Dog américain. Son rayon d'action est de 6.800 km. Il peut transporter un chargement de 5 tonnes environ.

44. Les effectifs de la marine s'élèvent à 750.000 hommes environ, dont 275.000 embarqués, 85.000 dans l'aéronavale et 50.000 dans l'infanterie de marine.

*Répartition de la flotte soviétique  
entre les 4 théâtres d'opérations*

Types	Baltique	Mer Noire	Arctique	Pacifique	Total
Croiseurs	7	5	3	9	24
Destroyers	35	20	39	40	134
Frégates	25	20	35	35	115
Sous-marins	105	75	145	140	465

#### (e) Marines des pays satellites

45. Rien ne permet de croire que les marines des pays satellites ont reçu un équipement plus moderne, comme cela semble être le cas pour les forces aériennes.

46. La marine polonaise dispose essentiellement de 4 destroyers de la classe Skoryi et de 6 sous-marins de la classe M (350 tonnes).

47. La marine d'Allemagne orientale comprend 4 frégates et 6 corvettes. Pour la défense côtière, elle utilise 48 vedettes lance-torpilles et 48 unités de défense côtière de 53 tonnes.

48. La Bulgarie possède 4 destroyers, 4 frégates et 6 sous-marins (du type côtier).

49. La marine roumaine comprend 4 destroyers, 6 frégates, 8 sous-marins de 650 tonnes et 4 sous-marins côtiers.

## II. European navies

50. The status of the West European navies, as set out in the standard references, is as follows:

### (a) Belgium

51. Belgium is the only member of the Alliance whose navy consists of a specialised force. Within the NATO framework, Belgium is obliged to defend access to her ports and to secure the lines of communication in Belgian coastal waters and the North Sea as far as the sea lanes are of importance for Belgian harbours. This means that the Belgian navy is practically only concerned with minesweeping and coastal patrols. The naval force consists of 47 minesweepers, of which 5 are ocean-going, 26 are coastal minesweepers and 16 are in-shore minesweepers. Two helicopters, the first of a squadron, aid the Belgian navy in its task.

52. Belgian naval forces are extremely well trained to fulfil their special tasks. The training takes place at a specialised school for mine warfare in Ostend. Several support ships are also in service to assist the minesweeping effort.

53. The navy consists of 4,324 men, of which some 300 are officers. The number of conscripts is 1,500 men. The total naval budget is \$13,160,000, of which about 70% is personnel expenditure and about 30% is operating costs and capital costs.

### (b) France

54. President de Gaulle's military policy is to construct within the Alliance a self-sufficient French military power with atomic as well as conventional weapons.

55. The main tasks of the French navy are to provide a nuclear strike force, and to defend maritime communications and French home waters and coasts. This new task of participating in a national deterrent entails conversion of the French naval forces. As yet, the French navy has no nuclear deterrent — its aircraft carriers are to receive a strike force of forty Dassault Etendard IV, which are now being converted to

carry atomic bombs. The first atomic-powered submarine is now planned and will become operational in 1968 or 1969. It is the intention of the Government to equip its atomic submarines with French-built Polaris-type missiles; they will not be operational before 1969. Unofficial sources have reported that these dates will be advanced two or three years, but it is not yet clear if the atomic submarines and the Polaris-type missiles will then both be operational.

56. The direct result of the modernisation programme is the diminishing tonnage of the French fleet. In 1958 its total tonnage amounted to 398,320 tons, while in 1963 it will be 186,967 tons.

57. Like the United States and Great Britain, France has not given up the aircraft carrier: two new ones have been built and one, the Clémenceau is supposed to be operational. The Foch will be operational at the end of this year or the beginning of 1964. Apart from the Etendard IV the aircraft carriers are equipped with the all-weather fighter, Aquilon, to be replaced in the next two years by 43 Crusader all-weather American fighters. The Alizé is used for anti-submarine warfare. The third French aircraft carrier, Arromanches, has been converted into a training carrier.

58. In 1960 the French navy began the construction of a cruiser helicopter-carrier for use in anti-submarine warfare.

59. Seventeen destroyer escorts have been built since the war equipped with guns of an older type and are now being modernised either as anti-aircraft or anti-submarine destroyer escorts. The French Ministry of Defence hopes to convert four of these destroyer escorts during the course of this year, and four more in two years, time. They will be equipped with surface-to-air Terrier missiles. The escorts which are to become anti-submarine ships will be equipped with sonar equipment to detect submarines at great depths. This equipment is now being tested on a new anti-submarine ship La Galissonnière — at the same time this ship is to be fitted with French Malafon guided anti-submarine weapons and, as redesigned, she will be the first French operational guided missile ship.

## II. Les marines européennes

50. D'après les ouvrages de référence classiques, l'état des marines d'Europe occidentale serait le suivant :

### (a) Belgique

51. La Belgique est le seul pays membre de l'Alliance dont la marine soit une force spécialisée. La Belgique est tenue, dans le cadre de l'O.T.A.N., de défendre l'accès de ses ports et d'assurer la sécurité des voies de communication dans les eaux côtières de la Belgique et de la Mer du Nord, dans la mesure où les voies maritimes revêtent une importance pour les ports belges. Cela veut dire que la marine belge n'est pratiquement chargée que du dragage des mines et des patrouilles côtières. Les forces navales belges comprennent 47 dragueurs de mines dont 5 océaniques, 26 côtiers et 16 dragueurs de petits fonds. Deux hélicoptères, les premiers d'une escadrille, appuient la marine belge dans sa tâche.

52. Les forces navales belges sont extrêmement bien entraînées pour accomplir leur tâche particulière. L'entraînement se déroule à Ostende dans une école spécialisée dans la guerre des mines. Plusieurs unités d'appui sont également en service pour aider aux opérations de dragage.

53. Les effectifs de la marine belge s'élèvent à 4.324 hommes, dont 300 officiers environ. Le nombre des appelés s'élève à 1.500 hommes. Le budget total des forces navales s'élève à 13.160.000 dollars, dont 70 % sont affectés aux dépenses de personnel et 30 % environ aux dépenses de fonctionnement et d'équipement.

### (b) France

54. Le Président de Gaulle a pour politique militaire de créer au sein de l'Alliance une force militaire française autonome, dotée à la fois d'armes nucléaires et classiques.

55. La marine française a essentiellement pour tâche de fournir une force d'intervention nucléaire, de défendre les voies de communication maritimes ainsi que les côtes et les eaux territoriales françaises. La participation à la force de dissuasion nationale entraîne une conversion des forces navales françaises. Toutefois, la marine française ne dispose pas pour l'instant d'une arme de dissuasion nucléaire ; ses porte-avions

doivent recevoir une force d'intervention de 40 Dassault Etendard IV, que l'on adapte actuellement pour le transport des bombes atomiques. Le premier sous-marin à propulsion nucléaire est aujourd'hui prévu ; il sera opérationnel en 1968 ou 1969. Le gouvernement français a l'intention d'équiper ses sous-marins atomiques d'engins du type Polaris construits en France ; ils ne seront pas opérationnels avant 1969. On croit savoir de source officielle que ces dates seront avancées de deux à trois ans ; toutefois il n'apparaît pas encore clairement si les sous-marins atomiques et les engins du type Polaris seront alors, les uns et les autres, opérationnels.

56. Ce programme de modernisation a pour conséquence directe une diminution du tonnage de la flotte française qui s'élevait, en 1958, à un total de 398.320 tonnes, alors qu'en 1963, il ne sera que de 186.967 tonnes.

57. Comme les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, la France n'a pas abandonné le porte-avions. De nouvelles unités de ce type ont été construites, et l'une d'elles, le Clémenceau, serait opérationnelle. Le Foch ne sera opérationnel qu'à la fin de cette année ou au début de 1964. Outre l'Etendard IV, l'armement des porte-avions comprend des chasseurs tous temps Aquilon qui seront remplacés, au cours des deux prochaines années, par 43 Crusader, chasseurs tous temps américains. L'Alizé est destiné à la lutte antisous-marin. Le troisième porte-avions français, l'Arromanches, a été transformé en porte-avions d'entraînement.

58. En 1960, la marine française a mis sur cale un croiseur porte-hélicoptères également destiné à la lutte antisous-marin.

59. Dix-sept escorteurs rapides ont été construits depuis la guerre. Dotés d'un armement ancien, ils sont actuellement modernisés afin de pouvoir participer soit à la défense anti-aérienne, soit à la lutte antisous-marin. Le ministre français de la défense espère convertir quatre de ces escorteurs rapides pendant l'année en cours, et quatre autres au cours des deux prochaines années. Ils seront dotés d'engins Terrier surface-air. Les escorteurs destinés à la lutte antisous-marin seront dotés d'un équipement sonar pour la détection des sous-marins à grande profondeur. Cet équipement est actuellement expérimenté à bord de la nouvelle unité antisous-marin La Galissonnière, qui doit être dotée en même temps d'engins antisous-marins français Malafon. Après transformation, elle sera la première unité lance-engins opérationnelle de la marine française.

60. Three guided missile frigates are projected for 1966 onwards. The building of two, Suffren and Duquesne, has been started. They will be equipped with Malafon anti-submarine weapons, helicopter and homing torpedoes, and the Masureca surface-to-air weapon.

61. Since 1957 France has built nine new frigates, completed in 1962. These are equipped with one light helicopter, three 3.9 in. automatic anti-aircraft guns and shore-bombardment mortars. Of fast frigates France has eighteen, ocean-going, anti-aircraft or anti-submarine, built since 1955. Older type frigates include ex-United States destroyer escorts and ex-British frigates, numbering 45 in all.

62. The logistic force consists of two tankers; four new ships specially built for maintenance will be completed in the next five years.

63. For conventional strike purposes, the French navy still has in service two anti-aircraft cruisers, the De Grasse and the Colbert. One training cruiser, Jeanne d'Arc, is still in service.

64. The submarine force consists of nineteen modern submarines, of which nine, of the Daphné class, have been built since 1957. These are ocean-going types with twelve conventional torpedoes. Four smaller submarines of the Aréthuse class have been built under the 1953 programme. They are of the submarine killer class for hunting enemy submarines. They have exercised in combined operations with the Alizé aircraft. Since 1951, six of the Narval class of 1,200 tons have been built. They will be used in the Atlantic and those of the Aréthuse class in the Mediterranean. Those of the Daphné class can be used in both waters.

65. The other submarines still in service, numbering around ten, are older types, some of ex-British or ex-German origin. One ex-German submarine depot ship is still in service.

66. Two assault landing ships will be launched, one this year and another in two years' time. They will be able to land some 400 men with equipment.

67. The naval air force consists of squadrons of Bréguet 1150 and squadrons of fighter bombers, Etendard IV, Aquilon, F4 U-7 Corsair, and the anti-submarine aircraft Alizé.

68. The total strength of the navy will be 76,974 in 1963 as against 78,506 in 1962. The entry into service of new ships, such as the aircraft carriers and the new squadrons of the naval air arm, will absorb all the economies made since the end of the Algerian war. The total naval budget is 2,700 million francs, an increase of 135 million francs.

69. The Americans have loaned to France a reactor which is now used as a training plant for future atomic-powered submarines; the enriched uranium is also supplied by the United States.

70. The navy has also successfully launched test rockets from submerged craft and tests of strategic ballistic missiles are to begin in France next year.

71. In Cherbourg development is considered to be well advanced on the hull of a conventionally powered submarine, the Q.251, equipped with underwater missile launching equipment. The missiles, with solid fuel, will have a range of approximately 1,000 miles, increasing eventually to 1,800 miles.

72. The total budget for three atomic-powered submarines equipped with Polaris-type missiles is now estimated at 2,000 million francs.

### (c) *Germany*

#### (i) *Naval forces*

73. For the third time this century Germany has had to rebuild her navy. After the entry of the Federal Republic into NATO she started recruiting and on 2nd January 1956 her first naval recruits arrived in Wilhelmshaven. The navy of the Federal Republic is wholly assigned to NATO and its basic missions are to protect German coastal waters, to defend the straits which constitute the outlets from the Baltic, which could not be done by the small Danish navy alone, and to fight in the North Sea. The protection of its merchant navy is left to the allied navies. The navy of the Federal Republic of Germany is being built with these tasks in mind.

60. Trois frégates lance-engins sont prévues à partir de 1966. La construction des deux premières, le Suffren et le Duquesne, a commencé. Elles seront dotées d'engins Malafon, d'un hélicoptère, de torpilles autoguidées et d'engins surface-air Masureca.

61. Depuis 1957, la France a construit 9 nouvelles frégates terminées en 1962. Elles sont dotées d'un hélicoptère léger, de 3 canons anti-aériens automatiques de 20 mm et de mortiers de bombardement côtier. Dans le domaine des frégates rapides, la France possède 18 unités du type océanique, anti-aérien ou antisous-marin, qui ont été construites depuis 1955. Les frégates de type plus ancien comprennent d'anciens escorteurs américains et d'anciennes frégates britanniques dont le nombre s'élève à 45.

62. La flotte logistique comprend deux pétroliers ravitailleurs ; quatre nouvelles unités, destinées plus particulièrement à l'entretien, seront terminées au cours des cinq prochaines années.

63. Dans le domaine de l'intervention classique, la marine française garde encore en service deux croiseurs anti-aériens, le De Grasse et le Colbert. Un croiseur-école, la Jeanne d'Arc, est encore en service.

64. La force sous-marine comprend 19 sous-marins modernes, dont neuf de la classe Daphné ont été construits depuis 1957. Ce sont des sous-marins de type océanique armés de 12 torpilles classiques. Quatre sous-marins de moindre tonnage, de la classe Aréthuse, ont été construits dans le cadre du programme de 1953. Ce sont des unités destinées à la chasse antisous-marin, du type *hunter-killer*. Ils ont participé à des manœuvres combinées avec des avions Alizé. Depuis 1951, six sous-marins de la classe Narval, de 1.200 tonnes, ont été construits. Ils seront utilisés dans l'Atlantique, et ceux de la classe Aréthuse dans la Méditerranée. Ceux de la classe Daphné pourront être utilisés sur l'un et l'autre des théâtres d'opérations.

65. Les autres sous-marins encore en service, au nombre d'une dizaine, sont de type ancien, certains d'origine britannique ou allemande. Un ancien ravitailleur de sous-marins allemand est encore en service.

66. Deux unités de débarquement vont être lancées, l'une cette année, l'autre dans les deux ans à venir. Elles pourront débarquer environ 400 hommes avec leur équipement.

67. L'aéronavale comprend des escadrilles de Bréguet 1150 ; des escadrilles de chasseurs bombardiers Etendard IV, Aquilon, F4U-7 Corsair, et de chasseurs de sous-marins Alizé.

68. Les effectifs de la marine s'élèveront à 76.974 hommes en 1963 contre 78.506 en 1962. L'entrée en service de nouvelles unités telles que les porte-avions et de nouvelles escadrilles de l'aéronavale absorberont toutes les économies réalisées depuis la fin de la guerre d'Algérie. Le budget de la marine s'élève à 2.700.000.000 de francs ; il est donc en augmentation de 135 millions.

69. Les Américains ont prêté à la France un réacteur utilisé comme prototype de propulseur des futurs sous-marins atomiques ; l'uranium enrichi est également fourni par les Américains.

70. La marine a également procédé avec succès, à partir d'unités immergées, au lancement de fusées expérimentales. Les essais d'engins balistiques stratégiques doivent commencer en France dans le courant de l'année prochaine.

71. La construction, à Cherbourg, de la coque d'un sous-marin à propulsion classique, le Q 251, paraît assez avancée. Il sera équipé pour le lancement d'engins sous-marins. Ces engins, à carburant solide, auront une portée de 1.600 km environ, et pourront par la suite atteindre près de 3.000 km.

72. On prévoit que les crédits nécessaires à la construction de trois sous-marins à propulsion atomique dotés d'engins du type Polaris s'élèveront à 2 milliards de francs.

### (c) Allemagne

#### (i) Forces navales

73. Pour la troisième fois en moins d'un siècle, l'Allemagne a été contrainte de reconstruire sa marine. Après l'adhésion de la République fédérale à l'O.T.A.N., le recrutement fut organisé, et, le 2 janvier 1956, les premières recrues arrivaient à Wilhelmshaven. La marine de la République fédérale est affectée dans sa totalité à l'O.T.A.N., et elle a pour mission essentielle de protéger les eaux côtières allemandes, de défendre les détroits qui constituent les issues de la Baltique, ce que ne pourrait accomplir à elle seule la petite marine danoise, et de participer aux opérations en Mer du Nord. La protection de la marine marchande allemande est laissée aux marines alliées. C'est dans la perspective de ces

74. In 1957 the Federal Republic had 87 fighting ships and 11 auxiliary vessels, nearly all bought or on loan from its allies. The biggest unit was, and still is, the destroyer. Of the four new destroyers of 2,850 tons (standard) for which keels have been laid, two are now receiving their armaments, which will include 12 AA guns, four torpedo tubes and two depth bomb launchers. Later destroyers will be heavier and of the guided missile type. A total of 12 destroyers is foreseen.

75. Of the six fast anti-submarine frigates of 2,100 tons the latest will be fully operational in another year. Seven former British frigates are still in service. Other ships of the German navy include motor torpedo boats, minesweepers, auxiliary vessels, etc.

76. The 12 new submarines of 350 to 450 tons will have a high submerge speed and will be equipped with eight torpedo tubes. Three midget types of 100 tons are also under construction. The Federal Republic intends to construct six submarines of up to 1,000 tons displacement.

77. The Federal German navy possesses its own aircraft comprising 79 Sea Hawk fighters, together with some jet planes and jet trainers.

78. The naval air arm is organised in two wings; all fully operational units come under NATO Command. There is no German naval staff; an adviser in the Defence Ministry assists the Minister on naval affairs.

79. The budget for 1962-1963 for the German navy gives a total of DM 548,900,000. For the building and buying of new ships the amount is given as DM 433,000,000. The total defence budget for the Federal Republic of Germany amounts to DM 14,734,807,100, which is an increase of DM 3,811,607,100.

*(ii) Treaty implications*

80. In Protocol No. II of the modified Brussels Treaty of 1954 on forces of Western European Union, Article II states that the naval forces of the Federal Republic of Germany shall consist of the vessels and formations necessary for the

defensive missions assigned to it by the North Atlantic Treaty Organisation within the limits laid down in the Special Agreement.

81. This agreement is contained in Protocol No. III. Annex III thereof binds the Federal Republic not to manufacture certain warships which are :

- (a) combat vessels of more than 3,000 tons displacement, with the exception of a training ship of 4,800 tons displacement; by amendment exception is made for eight destroyers (which are to be equipped with tactical missiles for sea combat) the displacements of which shall not exceed 6,000 tons ;
- (b) permanent auxiliary vessels of more than 6,000 tons displacement ;
- (c) submarines of more than 450 tons displacement, with the exception of six submarines, the displacement of which shall not exceed 1,000 tons ;
- (d) all warships which are driven by means other than steam, diesel or petrol engines, or by gas turbines or by jet engines.

82. These rules are the amended rules of the original Article. A special procedure has been established in Protocol No. II to amend the original Treaty in view of the needs of the armed forces of the Federal Republic. The latest changes were from submarines of 350 tons to 450 tons, agreed by the Council of WEU on 19th October 1962, and on 13th October 1963 to build six submarines of up to 1,000 tons displacement.

*(d) Italy*

83. An immediate consequence of the Peace Treaty with Italy, signed on 7th February 1947, was that the Italian navy could be revived. Italy was allowed to have 30 principal ships, 65 coastal defence ships and 67 auxiliary vessels. She was forbidden to build aircraft carriers, submarines and some other offensive small vessels. These regulations were discarded when Italy adhered to the North Atlantic Treaty in 1949.

tâches que la République Fédérale d'Allemagne s'attache à remettre sur pied sa marine.

74. En 1957, la République fédérale possédait 87 unités de combat et 11 navires auxiliaires presque tous cédés ou prêtés par ses alliés. L'unité de plus fort tonnage était, et reste, le destroyer. Des quatre nouveaux destroyers de 2.850 tonnes qui ont été mis en chantier, deux reçoivent actuellement leur armement qui comprendra 12 canons anti-aériens, quatre tubes lance-torpilles et deux lance-grenades sous-marines. Les prochains destroyers seront d'un tonnage supérieur et du type lance-engins. Au total, la construction de 12 destroyers est prévue.

75. La dernière des six frégates antisous-marines rapides de 2.100 tonnes sera opérationnelle dans un an. Sept anciennes frégates britanniques sont encore en service. Les autres unités de la marine allemande comprennent des vedettes lance-torpilles, des dragueurs de mines, des navires auxiliaires, etc.

76. Les 12 nouveaux sous-marins de 350 à 450 tonnes auront une vitesse très élevée en plongée et seront dotés de huit tubes lance-torpilles. Trois petits sous-marins de 100 tonnes sont également en construction. La République fédérale a l'intention de construire 6 sous-marins dont le tonnage ne dépassera pas 1.000 tonnes.

77. La marine fédérale possède sa propre force aérienne composée de 79 chasseurs Sea Hawk, ainsi que quelques appareils et avions d'entraînement à réaction.

78. L'aéronautique navale est organisée en deux escadres ; toutes les unités opérationnelles sont placées sous le commandement de l'O.T.A.N. Il n'existe pas d'état-major de la marine allemande, mais au ministère de la défense, un conseiller est adjoint au ministre des affaires navales.

79. Le budget de la marine allemande pour 1962-1963 s'élève à 548.900.000 DM. Les crédits prévus pour la construction et l'achat de nouvelles unités s'élèvent à 433 millions de DM. Le budget de la défense de la République Fédérale d'Allemagne s'élève au total à 14.734.807.100 DM, soit une augmentation de 3.811.607.100 DM.

#### (ii) Conséquences du Traité

80. L'article II du Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé (1954), sur les forces de l'Union de l'Europe Occidentale, stipule que les forces navales de la République Fédérale d'Allemagne seront composées des navires et forma-

tions qui lui seront nécessaires pour l'exécution des missions défensives que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord lui confiera, dans les limites fixées par l'accord spécial.

81. Cet accord est contenu dans l'annexe III au Protocole N° III. La République fédérale s'engage donc à ne pas construire certaines unités de guerre qui sont énumérées comme suit :

- (a) les navires de combat d'un déplacement supérieur à 3.000 tonnes, à l'exception d'un navire-école d'un déplacement de 4.800 tonnes ; un amendement fait exception pour huit destroyers (destinés à être équipés d'engins tactiques de combat à la mer) dont le tonnage ne devra pas dépasser 6.000 tonnes ;
- (b) les navires auxiliaires permanents d'un déplacement supérieur à 6.000 tonnes ;
- (c) les sous-marins d'un déplacement supérieur à 450 tonnes, à l'exception de 6 sous-marins dont le tonnage ne devra pas dépasser 1.000 tonnes ;
- (d) les navires de guerre propulsés autrement que par des machines à vapeur, des moteurs diesel ou à essence, des turbines à gaz ou des moteurs à réaction.

82. Ces dispositions sont celles de l'article original tel qu'il a été amendé. Une procédure particulière est prévue au Protocole N° II pour l'amendement du Traité original, compte tenu des besoins des forces armées de la République fédérale. Des derniers amendements adoptés par le Conseil de l'U.E.O., celui du 19 octobre 1962 a porté le tonnage des sous-marins de 350 à 450 tonnes, et celui du 13 octobre 1963 a autorisé la construction de 6 sous-marins ne dépassant pas 1.000 tonnes.

#### (d) Italie

83. La conclusion du traité de paix avec l'Italie, le 7 février 1947, a eu pour conséquence immédiate de permettre une renaissance de la marine italienne. Celle-ci fut autorisée à comprendre 30 unités principales, 65 unités de défense côtière et 67 bâtiments auxiliaires. Mais il lui fut interdit de construire des porte-avions, des sous-marins et diverses autres unités offensives. Ces restrictions furent abolies quand l'Italie adhéra au Traité de l'Atlantique Nord en 1949.

84. The Italian navy has been built according to several programmes, each comprising a two-year period. At the end of 1962, the 1963-1964 programme included one guided missile cruiser, the Vittorio Veneto, 4 frigates and 4 corvettes, 2 submarines and 4 torpedo gunboats.

85. Nearly half the Italian defence budget is devoted to the army. The other half is divided between the air force and the navy in the ratio of three to two. Nevertheless the building up of the Italian navy has been going on since 1949 and has resulted in a small but modern naval force.

86. The Italian navy was quick to introduce guided missiles. The cruiser Garibaldi has been entirely rebuilt as a guided missile ship armed with Terrier missiles and guns. She was commissioned for operational service in 1962, and has a maximum speed of approximately 33 knots. Her guns include four 5.3 in. dual-purpose guns of a new fully automatic model disposed in two twin turrets forward, and an anti-aircraft battery of eight 3 in. fully automatic weapons of a new pattern. The cruiser Garibaldi could be armed with a missile of the Polaris type, and has actually done exercises with this type of armament.

87. The 6,000 ton guided missile escort cruiser Vittorio Veneto, also armed with Terrier missiles, is under construction and two of these units will be added to this programme. They will carry heavy anti-submarine helicopters. The helicopter platform is 30 × 16 metres. The other cruisers are the Andrea Doria and the Caio Duilio.

88. The construction of two guided missile destroyers is under way. They will be equipped with Tartar missiles.

89. Besides the construction of two conventionally-powered submarines, for which the plans have lately been entirely recast, an atomic-powered submarine is envisaged.

90. Of the six destroyers now in use two were transferred from the United States navy under the mutual defence assistance programme in 1951. The Italian-built destroyers have anti-submarine and anti-aircraft equipment and a speed of 35 knots. The flotilla leaders, both built at an earlier date, in 1947, are faster, 42-45 knots. The rest of the Italian navy consists of 33 fri-

gates of the destroyer escort type and five submarines, two of which were transferred to the Italian navy by the United States. Of great importance for the Italian navy are the motor gunboats and motor torpedo boats, for which Italy has long been famous.

91. The personnel of the Italian navy consists of 38,360 officers and men, including 16,800 conscripts, of whom about one-third are actively sea-going. The naval estimates for 1963 are \$200 million, \$36 million of which will be used on capital costs.

92. The Italian navy does not possess a naval air arm. The air force has some units which are capable of being used for anti-submarine warfare, and are for this purpose placed under naval command. The helicopters to be used on anti-submarine missions belong to the navy.

#### (e) *Netherlands*

93. The Royal Netherlands Navy, whose most important task in the past was the defence of the Netherlands overseas territories in South-East Asia, but lately only of New Guinea, has now been withdrawn to the Atlantic, where it plays its part in the defence of the Netherlands proper and the overseas parts of the Kingdom in the Caribbean and in South America. Protection of the important Netherlands merchant navy is its second task. The present situation is that nearly the whole of the Netherlands navy is earmarked for NATO.

94. The fleet consists at the moment of one aircraft carrier, which has been modernised since 1958. Of the two cruisers, one will be converted to be a guided missile cruiser. This conversion will probably be finished in 1964.

95. For anti-submarine warfare, 8 new anti-submarine destroyers have been built since 1953. They are equipped with a special type of anti-submarine destroyers have been built since 1953. an older type are still in service. Of the fast frigates, three are still in service, of 3,000-3,800 tons, converted in 1957/58, and equipped with a helicopter platform. These fast frigates will, however, be replaced with four new frigates of the Leander class. They will join the fleet in 1965-1966. Six frigates, which were built since 1943 and reconverted since then, will be replaced



84. La marine italienne a été construite grâce à l'exécution de plusieurs programmes navals portant chacun sur deux ans. A la fin de 1962, le programme 1963-1964 prévoyait la mise en chantier des bâtiments suivants : un croiseur lance-engins, le Vittorio Veneto, quatre frégates et quatre corvettes, deux sous-marins et quatre canonnières rapides.

85. Les forces terrestres absorbent près de la moitié du budget de la défense nationale italienne. L'autre moitié est répartie entre les forces aériennes et la marine dans un rapport de 3 pour 2. Néanmoins, la mise sur pied de la marine se poursuit depuis 1949, et elle a doté l'Italie d'une force navale modeste, mais moderne.

86. La marine italienne a été l'une des premières à adopter les engins guidés. Le croiseur Garibaldi a été complètement transformé en navire lance-engins, armé d'engins Terrier et de canons. Il est opérationnel depuis 1962 et sa vitesse maximum est de 33 nœuds environ. L'artillerie dont il dispose comprend quatre canons de 135 mm d'un modèle nouveau entièrement automatique, placés à l'avant dans deux tourelles jumelées, et d'une batterie de huit canons anti-aériens de 76 mm d'un modèle également nouveau et entièrement automatique. Le croiseur Garibaldi pourrait être armé d'engins du type Polaris, et il a effectivement pris part à des exercices avec ce type d'armement.

87. Le Vittorio Veneto, croiseur d'escorte lance-engins de 6.000 tonnes, également armé d'engins Terrier, est en cours de construction, et deux autres unités du même type seront ajoutées au programme. Elles embarqueront des hélicoptères lourds antisous-marins. La plate-forme pour hélicoptères est de 30 m sur 16. Les autres croiseurs sont l'Andrea Doria et le Caio Duilio.

88. La construction de 2 destroyers lance-engins est en cours. Ils seront armés d'engins Tartar.

89. Outre la construction de deux sous-marins à propulsion classique dont les plans ont été récemment complètement modifiés, on envisage celle d'un sous-marin à propulsion nucléaire.

90. Des six destroyers actuellement en service, deux sont d'anciennes unités transférées par les Etats-Unis en 1951 au titre du programme d'aide pour la défense mutuelle. Les destroyers de construction italienne sont équipés pour la lutte anti-sous-marine et anti-aérienne et se déplacent à une vitesse de 35 nœuds. Les deux contre-torpilleurs de construction plus ancienne (1947) sont plus

rapides : 42 à 45 nœuds. Le reste de la marine italienne comprend : 33 frégates du type escorteur et 5 sous-marins, dont 2 ont été transférés à la marine italienne par les Etats-Unis. Les canonnières et les vedettes lance-torpilles, pour lesquelles l'Italie est depuis longtemps célèbre, ont une grosse importance dans la marine italienne.

91. Les effectifs de la marine italienne s'élèvent à 38.360 officiers et marins (16.800 appelés), dont un tiers environ embarqués. Les prévisions budgétaires pour 1963 s'élèvent à 200 millions de dollars, dont 36 millions pour les dépenses d'infrastructure.

92. La marine italienne ne possède pas d'aéronautique navale, mais l'armée de l'air comprend certaines unités spécialisées dans la lutte anti-sous-marine et qui, dans ce but, dépendent du commandement naval. Les hélicoptères qui doivent être affectés à des missions antisous-marines appartiennent à la marine.

#### (e) Pays-Bas

93. La marine royale néerlandaise dont la tâche la plus importante a été, dans le passé, d'assurer la défense des territoires d'outre-mer néerlandais de l'Asie du Sud-Est, et dernièrement de la seule Nouvelle-Guinée, a depuis lors été ramenée dans l'Atlantique où elle participe à la défense des Pays-Bas proprement dits, ainsi que des territoires d'outre-mer dans les Caraïbes et en Amérique du Sud. Elle a pour seconde tâche de protéger l'importante marine marchande néerlandaise. Dans l'état actuel des choses, la marine néerlandaise est, dans sa presque totalité, réservée pour affectation à l'O.T.A.N.

94. La flotte se compose à l'heure actuelle d'un porte-avions modernisé depuis 1958, et de deux croiseurs dont l'un sera transformé en croiseur lance-engins. Cette conversion sera probablement terminée en 1964.

95. Pour les besoins de la guerre antisous-marine, 8 nouveaux destroyers antisous-marins ont été construits depuis 1953. Ils sont armés d'un lance-fusées antisous-marines d'un type spécial. Quatre destroyers plus anciens sont encore en service. En ce qui concerne les frégates rapides, trois unités de 3.000 à 3.800 tonnes sont encore en service, transformées en 1957-1958, et équipées d'une plate-forme pour hélicoptères. Toutefois, ces unités rapides seront remplacées par quatre nouvelles frégates de la classe Leander. Elles entreront en service en 1965-1966. Six

at a later date. For coastal defence purposes, six escort patrol vessels are still in service.

96. The Dutch submarine force consists of 4 ocean-going submarines, 2 ex-American Walrus class and 2 British T class. The building of two new conventional submarines has been ordered and they will join the fleet in 1965-1966.

97. The Dutch navy has a considerable mine-sweeping fleet, 6 ocean-going minesweepers and 46 coastal minesweepers. The 16 in-shore minesweepers came into service after 1958.

98. Two destroyers and one frigate, plus some smaller craft, patrol in the Caribbean to defend the Netherlands Antilles and Surinam.

99. The manpower consists of 23,500 men, of which around one-third are conscripts. The naval budget for 1963 is \$151,039,000, of which 25% is personnel expenditure, 30% is operating and infrastructure capital costs, and around 20% is used for the procurement of military equipment.

*(f) United Kingdom*

100. On 6th February 1963, Mr. Orr Ewing, Civil Lord of the Admiralty, stated in the House of Commons that the British navy has 248 ships, and 95,000 men.

101. As is also the case with the French navy, British naval policy is to scrap old ships and replace them with modern ones. This policy leads to a diminution of tonnage every year. At the same time, the British navy keeps pace with the latest technological advances.

102. The biggest ships now in service are four aircraft carriers, of which three are operational and one is being prepared for service. The new strike aircraft for the fleet air arm is a squadron of Buccaneer aircraft, the first of which has been embarked on the aircraft carrier Ark Royal.

103. Three cruisers are still in use. A new type of ship is the Commando ship. Of these the Bul-

wark and Albion will form, with a helicopter carrier and some small craft, the amphibious warfare squadron.

104. Of the 16 destroyers, four are 6,000 ton guided-missile destroyers whose armament includes Sea Slug and Sea Cat missiles. These are anti-aircraft missiles with a medium range. Two more will soon become operational. These ships will be equipped with helicopters for anti-submarine warfare. The other 12 destroyers, of 3,500-3,700 tons, are of the conventional type. Four of them will be converted as radar picket ships.

105. Since 1955, 35 new frigates have come into force, three anti-aircraft, three aircraft-direction, 19 anti-submarine and 11 general purpose frigates. All frigates were designed to maintain high speed in heavy weather. Of the Leander class frigates, 19 will be completed in 1963 or 1964 and 14 after that date.

106. The first British nuclear-powered submarine has successfully completed her preliminary sea trials. The second nuclear submarine is now well advanced. The building of the first submarine became possible because of an amendment of the McMahon Act of 1946, which allowed the United States Government to aid the United Kingdom in building this submarine. The British navy will probably buy Polaris missiles for the nuclear submarines to be built under the Nassau Agreement, unless a Labour Government refrains from taking up the rights assured to Britain by this agreement.

107. At the same time as building the nuclear submarine, the Admiralty progresses with its conventional submarine building programme. Seven of the Oberon class have already joined the fleet. The submarines of this class have been evolved from the eight Porpoise class which came into service between 1959 and 1961. These 14 modern, conventional submarines are reported to be fast, silent and highly manoeuvrable. They can operate at great depths. Of the older classes of submarines, the A and T class, there are still 20 in service. Most of them were built at the end of the war and were converted and modernised in the 1950s.

108. Thirty-two coastal minesweepers and four in-shore minesweepers are still part of the oper-

frégates, construites après 1943, et transformées depuis, seront remplacées à une date ultérieure. Pour les besoins de la défense côtière, six patrouilleurs d'escorte sont encore en service.

96. La force sous-marine néerlandaise comprend quatre sous-marins du type océanique, deux anciens sous-marins américains de la classe Walrus, et deux sous-marins britanniques de la classe T. La construction de deux nouveaux sous-marins classiques a été décidée ; ils entreront en service en 1965-1966.

97. La marine néerlandaise possède une flotte considérable de dragueurs de mines dont 6 de type océanique et 46 de type côtier. Les 16 dragueurs de petits fonds sont entrés en service depuis 1958.

98. Deux destroyers et une frégate, ainsi que certaines unités de faible tonnage, patrouillent dans la mer des Caraïbes pour la défense des Antilles néerlandaises et de Surinam.

99. Les effectifs s'élèvent à 23.500 hommes, dont un tiers environ sont des appelés. Le budget des forces navales pour 1963 s'élève à 151.039.000 dollars, dont 25 % sont affectés aux dépenses de personnel, 30 % aux dépenses de fonctionnement et d'infrastructure, et environ 20 % à l'achat de matériel militaire.

#### (f) Royaume-Uni

100. Le 6 février 1963, M. Orr Ewing, Lord civil de l'Amirauté, a déclaré devant la Chambre des Communes que la marine britannique se composait de 248 unités servies par 95.000 hommes d'équipage.

101. Comme c'est également le cas pour la marine française, la marine britannique a pour politique de mettre hors service les vieilles unités et de les remplacer par des unités modernes. Il en résulte chaque année une diminution du tonnage total. En même temps, la marine britannique exploite constamment les derniers progrès techniques.

102. Les plus grosses unités en service comprennent actuellement quatre porte-avions dont trois opérationnels et un en cours d'équipement. Les nouveaux avions d'assaut de l'aéronautique navale sont des appareils du type Buccaneer ; le porte-avions Ark Royal a été doté des premiers exemplaires.

103. Trois croiseurs sont encore en service. Le « transport de commandos » est un nouveau type

d'unité. Dans ce domaine, le Bulwark et l'Albion formeront, avec un croiseur porte-hélicoptères et quelques petits bâtiments, l'escadre de guerre amphibie.

104. Des 16 destroyers en existence, quatre sont des lance-engins de 6.000 tonnes dont l'armement comprend des engins Sea Slug et Sea Cat, engins anti-aériens de portée moyenne. Deux unités de la même classe seront bientôt opérationnelles. Ces navires seront dotés d'hélicoptères pour la guerre antisous-marine. Les 12 autres destroyers, de 3.500 à 3.700 tonnes, sont du type classique. Quatre d'entre eux seront convertis en « piquets radar ».

105. Depuis 1955, 35 nouvelles frégates sont entrées en service : 3 pour la lutte anti-aérienne, 3 pour le guidage des avions, 19 pour la lutte antisous-marine et 11 polyvalentes. Toutes ces unités ont été conçues de manière à pouvoir conserver une vitesse élevée par gros temps. Quant aux frégates de la classe Leander, 19 seront terminées en 1963 ou 1964, et 14 à une date ultérieure.

106. Le premier sous-marin britannique à propulsion nucléaire a terminé avec succès ses premiers essais en mer. La construction du second est assez avancée. Celle du premier a été rendue possible par un amendement de la loi McMahon (1946) qui a autorisé le gouvernement des Etats-Unis à aider la Grande-Bretagne à construire ce type de sous-marins. La marine britannique va probablement acquérir des engins Polaris pour les sous-marins nucléaires qui seront construits dans le cadre des Accords de Nassau, à moins qu'un gouvernement travailliste ne s'abstienne d'utiliser les droits conférés au Royaume-Uni par ces accords.

107. Parallèlement aux sous-marins nucléaires, l'Amirauté poursuit la construction de sous-marins classiques. Sept unités de la classe Oberon sont déjà en service. Ces bâtiments sont la reproduction, à quelques détails près, des huit unités de la classe Porpoise entrées en service entre 1959 et 1961. Ces 14 sous-marins classiques modernes ont la réputation d'être rapides, silencieux et très maniables. Ils peuvent s'immerger à grande profondeur. Parmi les classes plus anciennes, classes A et T, 20 sous-marins sont encore en service. La plupart d'entre eux ont été construits à la fin de la guerre et ont été convertis et modernisés pendant les années 50.

108. Trente-deux dragueurs de mines côtiers et quatre dragueurs de petits fonds appartiennent

ational force. Most vessels of the minelaying and minesweeping fleet are in the reserve.

109. Of the fleet air arm, mention has already been made of the first operational squadrons of Buccaneer aircraft. The squadrons of the first line of the fleet air arm comprise around 150 aircraft: the fighter-interceptor Scimitar and the all-weather fighter Sea Vixen, and the new anti-submarine helicopters Whirlwind and Wasp.

110. The total navy budget for 1963 is \$1,182.36 million, of which \$584.39 million has been estimated for production research. Of the 95,000 men, there are about 8,500 marines. About 50% of the manpower is serving in the operational forces.

**(g) Greece and Turkey**

111. The Greek and Turkish navies, so far as they are assigned to NATO, belong to the AFMED area of which the headquarters is at Malta. The AFMED Command is divided into six areas, two of which come under a British Commander (Gibraltar and Malta) and four under a French, Italian, Greek or Turkish Commander.

112. The Greek area has its headquarters in Athens. The Royal Hellenic Navy consists of some 19,000 men: 1,800 officers and 17,200 ratings. Its main ships are one cruiser of 9,000 tons; six ex-United States destroyers; six frigates; two ex-United States submarines; five escort minesweepers; two minelayers; and some twenty other craft such as patrol vessels, coastal minesweepers, tank landing ships and other auxiliary craft.

113. The Turkish area comes under the headquarters at Ankara. The Turkish fleet consists of 1,400 officers and 31,000 ratings. Its main ships are nine ex-British or ex-United States destroyers; ten ex-United States submarines, which were acquired by Turkey between 1950 and 1960; thirteen escort minesweepers; ten coastal escorts; and some thirty patrol vessels.

**(h) Norway and Denmark**

114. The Norwegian and Danish navies operate mainly under the Northern European Command. The Norwegian Parliament, the Storting, has approved a naval plan to be completed in 1967. The plan provides for fifteen submarines, to be

built in Germany, which will also have a hunter-killer rôle, five frigates of new construction, twenty-three motor gun boats and eight motor torpedo boats. The smaller craft are specially designed to withstand the threat of the Russian trawler fleet, which could be used for landing operations.

115. The present composition of the Royal Norwegian Navy<sup>1</sup> is as follows: 3 destroyers (ex-British) built during the war years, 2 escort destroyers (ex-British) completed in 1941-42, 3 modernised Canadian escort destroyers, 5 submarines (ex-British) of 545 tons each, 2 submarines (ex-German), 1 cadet training ship, 6 coastal minelayers, 2 ocean minesweepers, 11 coastal minesweepers, 32 motor torpedo boats and 2 supply ships.

116. The most important part of the Baltic area is the Baltic Straits leading to the North Sea and the Atlantic. The Straits have been governed by the Treaty of Copenhagen since 1864; under this Treaty Denmark waived her right to levy tolls in these territorial waters and passage of the Straits has been open to ships of all nations without charge. This situation is now governed by the Danish Royal Declaration No. 356, dated 25th July 1951. The main sea lane is south of the Island of Zealand through the Little and Great Belts. Under this Declaration submarines have to surface to move through the Straits and it is believed they all do so. As can be seen from a glance at the map, the Danish islands and Jutland form the key to the North Sea and the Atlantic Ocean. A combined effort of all three services is necessary to keep this key.

117. The Danish Defence Act of 1960 provides that the Danish navy, as a minimum, should comprise: 8 destroyer escorts, 6 submarines, 18 motor torpedo boats or motor gun boats, 4 big minelayers, 4 small minelayers, 12 minesweepers, 9 seaward defence craft, 2 depot ships (S/M and FPB), 4 fishery inspection ships and a number of auxiliary craft. This programme will be completed in 1966, with the exception of two destroyer escorts. The present navy consists of 4 frigates (ex-British), 5 corvettes, 4 submarines, 2 patrol vessels, coastal minelayers and inshore minesweepers. At present, there are 16 motor

1. "Jane's Fighting Ships 1962-1963".

encore à la force opérationnelle. La plupart des unités de mouillage ou de dragage des mines sont dans la réserve.

109. Mention a déjà été faite de la première escadrille de *Buccaneer* de l'aéronautique navale. Les escadrilles de première ligne totalisent environ 150 appareils ; elles comprennent des chasseurs d'interception *Scimitar*, des chasseurs tous temps *Sea Vixen* et les nouveaux hélicoptères antisous-marins *Whirlwind* et *Wasp*.

110. Le budget de la marine pour 1963 s'élève à 1.182.360.000 dollars dont 584.390.000 sont prévus pour les recherches en matière de production. Les effectifs de 95.000 hommes comprennent environ 8.500 fusiliers marins. Environ 50 % de ces effectifs servent dans les forces opérationnelles.

#### (g) Grèce et Turquie

111. Les marines grecque et turque, dans la mesure où elles sont affectées à l'O.T.A.N., relèvent du commandement de l'AFMED dont le quartier général est à Malte. Ce commandement est divisé en six zones dont deux sont placées sous l'autorité d'un commandant britannique (Gibraltar et Malte) et quatre sous l'autorité d'un commandant français, italien, grec ou ture.

112. La zone grecque a son quartier général à Athènes. La marine royale grecque compte 19.000 hommes environ : 1.800 officiers et 17.200 marins. Les principaux bâtiments de la flotte sont un croiseur de 9.000 tonnes, 6 anciens destroyers américains, 6 frégates, 2 anciens sous-marins américains, 5 escorteurs-drageurs de mines, 2 mouilleurs de mines ainsi qu'une vingtaine d'autres bâtiments tels que patrouilleurs, drageurs de mines côtiers, unités de débarquement de chars et autres navires auxiliaires.

113. La zone turque relève du quartier général d'Ankara. La flotte turque compte 1.400 officiers et 31.000 marins. Ses principaux bâtiments sont 9 anciens destroyers britanniques ou américains, 10 anciens sous-marins américains, acquis par la Turquie entre 1950 et 1960 ; 13 escorteurs-drageurs de mines, 10 escorteurs côtiers ainsi qu'une trentaine de patrouilleurs.

#### (h) Norvège et Danemark

114. Les marines danoise et norvégienne opèrent surtout sous le commandement du Nord-Europe. Le *Storting* (parlement norvégien) a approuvé un plan naval dont l'exécution doit être terminée en 1967. Le plan prévoit 15 sous-marins qui

seront construits en Allemagne et seront également du type *hunter-killer*, ainsi que 5 frégates de construction nouvelle, 23 canonnières et 8 vedettes lance-torpilles. Les bâtiments plus petits sont spécialement conçus pour contenir la menace que représente la flotte de chalutiers soviétiques, qui pourrait certainement être utilisée pour des opérations de débarquement.

115. La marine royale norvégienne comprend actuellement<sup>1</sup> : 3 anciens destroyers britanniques construits pendant la guerre, 2 anciens escorteurs britanniques achevés de construire en 1941-1942 ; 3 escorteurs canadiens modernisés, 5 anciens sous-marins britanniques de 545 tonnes chacun, 2 anciens sous-marins allemands, 1 navire-école, 6 mouilleurs de mines côtiers, 2 drageurs de mines océaniques, 11 drageurs de mines côtiers, 32 vedettes lance-torpilles et 2 ravitailleurs.

116. La partie la plus importante du secteur de la Baltique est constituée par les détroits ouvrant sur la Mer du Nord et sur l'Atlantique. Ces détroits sont régis depuis 1864 par le Traité de Copenhague, en vertu duquel le Danemark a renoncé à percevoir des droits de passage dans ces eaux territoriales, et accordé la liberté de passage aux navires de toute nation. La situation est actuellement régie par la Déclaration royale danoise n° 356, en date du 25 juillet 1951. Le principal chenal est situé au sud de l'île de Seeland à travers le Grand Belt et le Petit Belt. Aux termes de cette déclaration, les sous-marins doivent faire surface pour franchir les détroits, et ils sont tous censés le faire. Comme on peut le voir d'après la carte, les îles danoises et le Jutland constituent la clé donnant accès à la Mer du Nord et à l'Océan atlantique. Les efforts conjugués des trois armes sont donc indispensables pour garder cette clé.

117. Aux termes de la loi sur la défense de 1960, la marine danoise doit comprendre, au minimum, 8 escorteurs, 6 sous-marins, 18 vedettes lance-torpilles ou canonnières, 4 grands mouilleurs de mines, 4 petits mouilleurs de mines, 12 drageurs de mines, 9 bâtiments pour la défense océanique, 2 ravitailleurs (sous-marins et patrouilleurs rapides), 4 navires pour le contrôle des bateaux de pêche et un certain nombre de navires auxiliaires. Ce programme sera achevé en 1966, à l'exception de deux escorteurs. La marine comprend actuellement 4 anciennes frégates britanniques, 5 corvettes, 4 sous-marins, 2 patrouilleurs,

1. Voir *Jane's Fighting Ships 1962-1963*.

torpedo boats, six of which are ex-German. The other craft comprise small ships and supply vessels<sup>1</sup>. 75 % of the personnel are regular officers and men ; 25 % conscripts. This is a reversal of the former situation. In war and for exercises, the Danish navy is under the operational control of the Flag Officer Denmark of the Allied Command Baltic approaches.

### III. The United States

118. The United States navy is easily the most powerful in the world. Only in the number (but probably not the quality) of submarines is it rivalled by the USSR. With its Polaris submarines and aircraft carriers, it has a thermonuclear strategic strike capability incomparably greater than any navy has ever had.

119. According to the standard references<sup>2</sup> the United States navy comprises some 850 operational ships and at least an equal number in mothballs, 666,000 men and a budget (1962) of \$14,771 million.

120. The strategic strike capability is represented first by the Polaris-type nuclear-powered fleet ballistic missile submarine with a speed stated to be 35 knots submerged, and with a displacement of between 6,000 and 7,000 tons, of which some 20 are now in service — a figure which will rise to 41. The first five of these carry the A1 Polaris missile, with a range of 1,200 nautical miles ; the next 13 carry the A2, with a range of 1,500 miles, while the numbers 19 to 41 will carry the A3 Polaris missile with a range of 2,500 miles. These submarines form an entirely separate command from the rest of the United States navy. Three of these have been assigned to SACEUR for duties in the Mediterranean.

1. See "Jane's Fighting Ships 1962-1963".

2. Institute for Strategic Studies: "The Communist Bloc and the Western Alliance", November 1962 ; "Jane's Fighting Ships 1962-1963" ; "Jane's All the World's Aircraft 1962-1963".

121. The carrier-borne air strike capability is represented by 15 attack carriers. The first of these, the Enterprise, is nuclear-powered with 8 nuclear reactors, a displacement of 76,000 tons and a speed of 33-35 knots. It is estimated that it could cruise for five years without refuelling. The remaining 14 have a displacement of some 65,000 tons, and all carry some 100 aircraft.

122. All these attack carriers are capable of delivering nuclear bombs and have been assigned a strategic nuclear rôle. With the increasing strength of the Polaris submarine flotilla and the Minuteman missile force, the strategic nuclear rôle is gradually becoming superfluous. As a consequence thereof, the entire concept of the carrier task force may be changed. A study on this problem is now being carried out and the result may well be that the carrier may be deposed as queen of the fleet and her entourage of protective cruisers and destroyers dispersed. The aircraft carrier may then gradually be given more of a conventional than a nuclear rôle.

123. The main strike aircraft in service are about 1,500 A4 Sky Hawk, with a speed of 650 miles per hour and a range in excess of 2,000 nautical miles (i. e. a strike radius of over 1,000 miles) ; about 150 A3 Sky Warriors with a range of 2,800 miles, and a similar speed ; and, just coming into service, the A5 Vigilante with a speed of 1,300 miles per hour and a range of 2,300 miles. All these aircraft carry thermonuclear weapons with yields in the megaton range.

124. The principal vessels now operational in the rest of the United States navy comprise some 17 anti-submarine and support carriers of some 30,000 tons displacement, 15 cruisers including 7 guided missile cruisers, one of which is nuclear-powered ; 225 destroyers and frigates and 105 submarines, 16 of which are nuclear-powered intended primarily for hunting other submarines. These latter have displacements of from 2,000 to 6,000 tons and speeds officially stated to be in excess of 20 knots, but which have unofficially been estimated a 45 knots submerged.

125. The future construction programme provides for about 41 Polaris ballistic missile sub-

des mouilleurs de mines côtiers et des dragueurs de mines de petits fonds. Les vedettes lance-torpilles sont actuellement au nombre de 16, dont 6 ex-allemandes. On compte également, parmi les autres bâtiments, de petits bateaux et des ravitailleurs<sup>1</sup>. Le personnel comprend 75 % d'officiers et matelots d'active, et 25 % d'appelés, ce qui représente un renversement de la situation qui existait précédemment. En temps de guerre et pour les manœuvres, la marine danoise est placée sous le contrôle opérationnel de l'officier-amiral pour le Danemark du Commandement allié des approches de la Baltique.

### III. Les Etats-Unis

118. La marine américaine est de loin la plus puissante du monde. L'U.R.S.S. ne peut rivaliser avec elle que par le nombre (mais probablement pas par la qualité) de ses sous-marins. Avec ses sous-marins Polaris et ses porte-avions, elle dispose d'un potentiel d'intervention stratégique thermonucléaire incomparablement supérieur à celui que les marines ont détenu dans le passé.

119. D'après les renseignements rendus publics<sup>2</sup>, la marine américaine comprend quelque 850 navires opérationnels et au moins un nombre égal de bâtiments en réserve ; ses effectifs s'élèvent à 666.000 hommes et son budget pour 1962 se chiffrait à 14.771.000.000 de dollars.

120. Le potentiel d'intervention stratégique est représenté tout d'abord par le sous-marin à propulsion nucléaire armé d'engins balistiques de type Polaris, dont la vitesse en plongée est estimée à 35 nœuds et le déplacement à 6.000 - 7.000 tonnes ; une vingtaine de ces sous-marins sont actuellement en service, et ce chiffre sera porté à 41. Les 5 premiers sont armés de l'engin Polaris A1, d'une portée de 1.200 milles nautiques ; les 13 suivants sont armés de l'engin A2, d'une portée de 1.500 milles nautiques, tandis que les numéros 19 à 41 seront armés de l'engin A3, d'une portée de 2.500 milles nautiques. Ces sous-marins sont organisés en un commandement entièrement distinct du reste de la marine américaine. Trois d'entre eux ont été affectés au SACEUR pour opérer dans la Méditerranée.

1. Voir *Jane's Fighting Ships* 1962-1963.

2. Institut d'études stratégiques : *The Communist Bloc and the Western Alliance*, novembre 1962 ; *Jane's Fighting Ships* 1962-63, *Jane's All the World's Aircraft* 1962-63.

121. Le potentiel d'intervention aérienne embarqué est représenté par 15 porte-avions d'attaque. Le premier d'entre eux, l'Enterprise, est propulsé à l'aide de 8 réacteurs nucléaires et déplace 76.000 tonnes à une vitesse de 33-35 nœuds. Selon les estimations, il pourrait tenir la mer pendant cinq ans sans se réapprovisionner en combustible nucléaire. Les 14 autres porte-avions déplacent quelque 65.000 tonnes, et tous embarquent une centaine d'appareils.

122. Tous ces porte-avions d'attaque sont capables de lancer des bombes nucléaires, et on leur a affecté un rôle nucléaire stratégique. A mesure que s'accroît la puissance de la flotte de sous-marins Polaris et de la force d'engins Minute-man, leur rôle nucléaire stratégique devient superflu. En conséquence, l'ensemble du concept de la force d'intervention de porte-avions d'attaque sera modifié. On procède à l'heure actuelle à une étude de ce problème, et il se peut fort bien que l'on en arrive à retirer au porte-avions son titre de roi de la flotte et à disperser les croiseurs et les destroyers d'accompagnement qui assurent sa protection. Dans ce cas, le porte-avions sera progressivement affecté à des tâches plus conventionnelles que nucléaires.

123. On compte au nombre des principaux avions stratégiques en service : 1.500 Sky Hawk A4 environ, volant à une vitesse de 1.045 km/h, d'une portée supérieure à 2.000 milles nautiques (soit capables d'intervenir dans un rayon de plus de 1.800 km) ; 150 Sky Warrior A3 environ dont le rayon d'action est de 4.505 km et la vitesse égale à celle du Sky Hawk A4 ; enfin, le Vigilante A5 qui vient juste d'être mis en service, dont la vitesse est de 2.090 km/h et le rayon d'action de 3.700 km. Tous ces appareils sont dotés d'armes thermonucléaires d'une puissance explosive de l'ordre du mégatonne.

124. Les principaux autres bâtiments de la marine américaine actuellement opérationnels sont : quelque 17 porte-avions antisous-marins et d'appui déplaçant environ 30.000 tonnes, 15 croiseurs — 7 d'entre eux, dont l'un à propulsion nucléaire, sont dotés d'engins guidés ; 225 destroyers et frégates et 105 sous-marins, dont 16, à propulsion nucléaire, étaient destinés à l'origine à la chasse des sous-marins. Ces derniers déplacent de 2.000 à 6.000 tonnes ; leur vitesse, selon les estimations officielles, dépasse 20 nœuds, mais atteindrait 45 nœuds en plongée, si l'on en croit les pronostics non officiels.

125. Le programme de construction future prévoit la mise en chantier de 41 sous-marins envi-

marines, and by 1967 40 nuclear-powered hunter-killer submarines. By 1970 there will be 150 surface ships with nuclear propulsion and 200 ships with surface-to-air guided missiles.

#### *Organisation*

126. The navy is organised into 4 fleets — the First operating in the Eastern Pacific; the Second in the Atlantic, the Sixth in the Mediterranean (with about three attack carriers) and the Seventh operating between 160°E and the Indian Ocean, normally having 125 ships, including 3 attack carriers.

#### **IV. Naval command structure**

127. Official NATO publications give the following account of the NATO command structure<sup>1</sup>.

128. The highest authority in NATO is the North Atlantic Council, composed of the representatives of the member countries. Under this political authority the Military Committee is the senior military authority. In addition to this Military Committee there is the Standing Group whose task it is to formulate, direct and co-ordinate the defence plans of the NATO commands. In practice, however, the Standing Group is not able to discharge such large-scale tasks. The strategic area covered by the North Atlantic Treaty is divided between two major commands and two minor commands.

129. The major commands are the Allied Command Europe and Allied Command Atlantic. The minor are a special Committee, the Channel Committee, and the Canada/United States Regional Planning Group. Under the former comes the Channel Command, covering part of the North Sea and the Channel. The Canada/United States Regional Planning Group covers the North American area and does not enter into the framework of this report.

130. The major naval command is the Atlantic Command, set up in April 1952, which extends

from the North Pole to the Tropic of Cancer. The east/west boundaries are the coastal waters of America and of Europe and Africa, excluding the Channel, the southern part of the North Sea and the British Isles. It includes Iceland, Greenland and the Portuguese islands of the Azores. Allied Command Atlantic is subdivided into the Command of the Western Atlantic Area and of the Striking Fleet Atlantic, both with headquarters in Norfolk, United States and the Command of the Eastern Atlantic Area with headquarters in Northwood, England. The Commander-in-Chief Eastern Atlantic Area has a subordinate Commander Submarine Force Eastern Atlantic, a Commander Northern Sub-Area, a Commander Central Sub-Area and a Commander Bay of Biscay Sub-Area.

131. The last, the IBERLANT Command, was planned as the fourth main subordinate command covering the western approaches to the Straits of Gibraltar from the Bay of Biscay in the north-west to the Azores, and south to the region of Dakar. The establishment of this command was announced on 7th December 1960 but during the NATO Council Meeting in Paris later that month the French Minister for the Armed Forces wanted the new command to be placed under a French admiral. The NATO Council would not agree to this demand unless the French decision of 1959 to withdraw their fleet from NATO commands was reversed. The IBERLANT Command is one of the outstanding NATO command structure problems which has still not been solved.

132. The responsibilities of the Allied Atlantic Command are almost entirely operational and, unlike SACEUR, SACLANT has no forces permanently assigned to his command in peacetime. The Atlantic Command is charged with ensuring the security of the whole Atlantic area by guarding the sea lanes and denying their use to the enemy. In peacetime the forces earmarked by the nations are assigned to SACLANT only for training purposes.

133. The major command of NATO is the Allied Command Europe with headquarters in Rocquencourt. This command is responsible for the defence of the vast semicircle which stretches from the North Cape to the eastern boundaries

1. See Appendix.



ron, armés d'engins balistiques Polaris et, pour 1967, la mise en service de 40 sous-marins *hunter-killer* à propulsion nucléaire. En 1970, les Etats-Unis disposeront de 150 navires de surface à propulsion nucléaire et de 200 navires armés d'engins guidés surface-air.

#### Organisation

126. La marine est organisée en 4 flottes — la Première opère dans le Pacifique oriental, la Deuxième dans l'Atlantique, la Sixième en Méditerranée (elle dispose de 3 porte-avions d'attaque environ) et la Septième entre le 160° degré de longitude Est et l'Océan Indien (cette dernière compte ordinairement 125 navires, y compris 3 porte-avions d'attaque).

#### IV. La structure du commandement naval

127. Les publications officielles de l'O.T.A.N. donnent la description suivante de la structure du commandement allié<sup>1</sup>.

128. Le Conseil de l'Atlantique Nord est l'organe suprême de l'Alliance. Il est donc constitué par les Représentants des Etats membres. De cette autorité politique relève le Comité militaire qui est l'autorité militaire suprême de l'organisation. Outre le Comité militaire, il existe également le Groupe permanent, lequel formule, dirige et coordonne les plans de défense des commandements de l'O.T.A.N. Dans la pratique, toutefois, le Groupe permanent n'est pas en mesure de s'acquitter de ces tâches considérables. La zone stratégique couverte par le Traité de l'Atlantique Nord est répartie entre deux commandements principaux et deux commandements secondaires.

129. Les deux commandements principaux sont le Commandement de l'Europe et le Commandement de l'Océan Atlantique. Les deux commandements secondaires sont : un comité spécial, le Comité de la Manche, et le Groupe de planning régional Etats-Unis - Canada. De l'autorité du premier relève le Commandement de la Manche qui couvre la Manche et le secteur sud de la Mer du Nord. Le Groupe de planning régional Etats-Unis - Canada couvre la zone de l'Amérique du Nord et n'entre pas, de ce fait, dans le cadre du présent rapport.

130. Le Commandement de l'Océan Atlantique est le plus important. Il a été établi en avril 1952 et

s'étend, du nord au sud, de l'Arctique au Tropique du Cancer, d'est en ouest, des eaux territoriales de l'Amérique du Nord aux côtes d'Europe et d'Afrique, à l'exclusion de la Manche, du secteur sud de la Mer du Nord et des Iles britanniques. Il englobe l'Islande, le Groenland et les îles portugaises des Açores. Le Commandement de l'Océan Atlantique se subdivise en un Commandement du secteur occidental de l'Atlantique et de la flotte d'intervention de l'Atlantique dont les Q. G. se trouvent à Norfolk (Etats-Unis), et en un Commandement du secteur oriental de l'Atlantique dont le Q. G. est à Northwood (Angleterre). Le commandant en chef du secteur oriental de l'Atlantique a sous son autorité un commandant des forces sous-marines du secteur oriental de l'Atlantique, un commandant du secteur nord, un commandant du secteur centre et un commandant du secteur du golfe de Gascogne.

131. Ce dernier, le commandement de l'IBERLANT, a été prévu comme quatrième commandement subordonné au commandement de l'Atlantique, pour couvrir les approches occidentales du détroit de Gibraltar, du golfe de Gascogne au nord-ouest jusqu'aux Açores, et au sud jusqu'à la région de Dakar. La création de ce commandement fut annoncée le 7 décembre 1960, mais au cours de la réunion du Conseil de l'O.T.A.N. qui eut lieu le même mois à Paris, le ministre français des forces armées demanda que ce nouveau commandement soit confié à un amiral français. Le Conseil de l'O.T.A.N. posa comme condition que la décision de 1959 tendant à soustraire l'escadre de la Méditerranée au commandement de l'O.T.A.N. soit rapportée. Le commandement de l'IBERLANT est l'un des problèmes importants relatifs à la structure du commandement de l'O.T.A.N. qui restent à régler.

132. Le SACLANT assume des responsabilités presque uniquement opérationnelles, et contrairement au SACEUR, il ne dispose pas de forces affectées en permanence à son commandement en temps de paix. Il a pour mission d'assurer la sécurité de la zone atlantique en protégeant les voies maritimes et en interdisant leur utilisation par l'ennemi. En temps de paix, les forces réservées pour affectation par les pays membres ne sont affectées au SACLANT qu'aux fins d'entraînement.

133. Le second commandement principal est le Commandement de l'Europe, dont le Q. G. est installé à Rocquencourt. Ce commandement est responsable de la défense d'un vaste demi-cercle s'étendant du Cap Nord aux frontières orientales

1. Voir annexe.

of Turkey. Its four major subordinate commands are :

(a) *AFNORTH* — Allied Forces Northern Europe with headquarters in Oslo. This command is subdivided into four sub-commands; two land commands, Norway and Denmark; a Commander Allied Air Forces Northern Europe, and a Commander Allied Naval Forces Northern Europe. Since January 1962 a sub-command, the Baltic Approaches Command, has been established comprising Denmark and Schleswig-Holstein, together with the surrounding sea areas. Under the Commander, a Danish general, a German admiral has the naval command. The set-up of this command means that the whole of the navy on both sides of Jutland is now under the same command and not divided between the Central Europe Command and *AF-NORTH*.

(b) *AFCENT* — Allied Forces Central Europe with headquarters at Fontainebleau, France. No naval forces come under this command.

When this command was established, the post of Commander Naval Forces Central Europe was suppressed. The Commander-in-Chief Allied Forces Central Europe is now assisted for naval affairs by a Naval Adviser and naval forces are no longer assigned to this command.

(c) *AFSOUTH* — Allied Forces Southern Europe with headquarters in Naples, Italy. Of the two Allied Commands in the Mediterranean *AFSOUTH* is the more important. Its tasks are :

- (i) defend the territory of NATO nations within Allied Command Southern Europe;
- (ii) control the Black Sea exit;
- (iii) conduct neutralising operations, as necessary;
- (iv) co-operate with any co-belligerents;
- (v) maintain contact with the Near East Command, British forces.

In war, the powerful United States Sixth Fleet comes under this command.

The three countries of *AFSOUTH* — Italy, Greece and Turkey — cannot easily mutually

support each other from a military standpoint. Lines of communication for whatever mutual support can be rendered will have to be by air or by sea. The land forces of this command are therefore split up into two subordinate commands: the Allied Land Forces Southern Europe has its headquarters in Verona and the Allied Land Forces South Eastern Europe has its headquarters in Izmir, Turkey.

The backbone of *AFSOUTH* sea power is the Naval Striking and Support Forces Southern Europe, which in reality is the United States Sixth Fleet.

The command structure of *AFSOUTH* shows how important the American contribution is in the defence of the Mediterranean area. Apart from the command of the Allied Land Forces Southern Europe, all the major commands are in American hands. This reflects the major American contribution in forces, equipment and finance in an area where the resources in national income and technically trained manpower are so much less than on the central front.

The major nuclear strike capability of Allied Forces Southern Europe is provided by the United States Sixth Fleet. This fleet is not assigned to the Naples Command in peace but is earmarked for assignment on the outbreak of war. The fleet fits into NATO as a subordinate command to Allied Forces Southern Europe, known as the Naval Striking and Support Forces Southern Europe. This command comprises solely the United States Sixth Fleet, with headquarters afloat and a Deputy in a land headquarters adjacent to Headquarters, Allied Forces Southern Europe at Naples. In peace, the Sixth Fleet is normally under command of United States Navy Europe (Headquarters in London).

The primary task of the Sixth Fleet in an all-out war would be to execute a portion of *SACEUR*'s nuclear strike plan. A second principal task is the conduct of amphibious and reinforcement operations; in order to carry out its tasks it has powerful anti-aircraft and anti-submarine defences and co-ordination has to be maintained with Headquarters Allied Forces Mediterranean in Malta, who are particularly responsible for anti-submarine operations in the

de la Turquie. Il existe quatre commandements subordonnés principaux.

(a) *AFNORTH* — Commandement Nord-Europe dont le Q. G. est à Oslo. Ce commandement comprend quatre commandements subordonnés : deux commandements terrestres, Norvège et Danemark, un commandement des forces terrestres alliées du Nord-Europe et un commandement des forces navales alliées du Nord-Europe. Depuis janvier 1962, un nouveau commandement subordonné, le Commandement des approches de la Baltique, a été créé. Il comprend le Danemark et le Schleswig-Holstein, ainsi que le secteur naval environnant. Sous l'autorité du commandant — un général danois — un général allemand exerce le commandement naval. La création de ce commandement signifie que l'ensemble des forces navales, de part et d'autre du Jutland, est maintenant placé sous un commandement unique et n'est plus partagé entre le commandement Centre-Europe et l'*AFNORTH*.

(b) *AFCENT* — Commandement Centre-Europe dont le Q. G. est à Fontainebleau, France. Aucune force navale ne dépend de ce commandement.

Lorsque ce commandement a été établi, le poste de commandant des forces navales Centre-Europe a été supprimé. Le commandant en chef des forces alliées Centre-Europe dispose maintenant pour les affaires navales d'un adjoint « mer », et les forces navales ne sont plus affectées à ce commandement.

(c) *AFSOUTH* — Commandement Sud-Europe dont le Q. G. est à Naples. C'est le plus important des deux commandements alliés de la Méditerranée. Il a pour tâches :

- (i) la défense du territoire des pays membres de l'O.T.A.N. dans le cadre du commandement allié du Sud-Europe ;
- (ii) le contrôle des détroits de la Mer Noire ;
- (iii) la direction des opérations de neutralisation en cas de nécessité ;
- (iv) la coopération avec tout co-belligérant ;
- (v) le maintien du contact avec le commandement des forces britanniques du Moyen-Orient.

En temps de guerre, la puissante Sixième flotte américaine passe sous ce commandement.

Les trois pays du Sud-Europe — Italie, Grèce et Turquie — ne peuvent, du point de vue

militaire, s'apporter aisément un appui réciproque. Les lignes de communication utilisées pour acheminer un appui militaire quelconque devront donc être aériennes ou maritimes. Les forces terrestres affectées à ce commandement sont de ce fait divisées en deux commandements subordonnés. Les forces terrestres alliées du Sud-Europe ont leur Q. G. à Vérone, et les forces terrestres alliées du Sud-Est-Europe, à Izmir, en Turquie.

L'armature de la puissance navale de l'*AF-SOUTH* est formée par les forces navales d'intervention et de soutien du Sud-Europe qui ne sont autres que la Sixième flotte américaine.

La structure du commandement de l'*AF-SOUTH* démontre l'importance de la contribution américaine à la défense de la zone de la Méditerranée. A l'exception du commandement des forces terrestres alliées du Sud-Europe, tous les commandements principaux sont aux mains des Américains, ce qui traduit l'importance de la contribution américaine en matière d'effectifs, de matériel et de financement dans une zone où les ressources, tant du point de vue du revenu national que de celui du personnel technique, sont bien inférieures à ce qu'elles sont sur le front central.

La majeure partie du potentiel d'intervention nucléaire des forces alliées du Sud-Europe est fournie par la Sixième flotte américaine. Cette flotte n'est pas affectée au commandement de Naples en temps de paix, mais elle est réservée pour affectation dès le début des hostilités. Cette flotte s'intègre à l'O.T.A.N. en tant que commandement subordonné des forces alliées du Sud-Europe, connue sous le nom de Forces navales d'intervention et de soutien du Sud-Europe. Ce commandement ne comprend que la Sixième flotte américaine qui a un Q. G. en mer et un adjoint à terre dans un Q. G. adjacent à celui des forces alliées du Sud-Europe à Naples. En temps de paix, la Sixième flotte dépend normalement des forces navales américaines en Europe (Q. G. à Londres).

La Sixième flotte aurait pour tâche essentielle, en temps de guerre totale, d'exécuter, en premier lieu, une partie du plan d'intervention atomique du SACEUR, et de conduire, en second lieu, les opérations amphibies et de renfort. Pour l'exécution de ces tâches, elle est dotée de défenses anti-aériennes et antisous-marines puissantes, et doit coordonner ses efforts avec le Q. G. des forces alliées de la Méditerranée à Malte, qui sont plus particulièrement responsables des opé-

Mediterranean but whose resources are inferior to those of the Sixth Fleet. These resources are those vessels earmarked by France, Greece, Italy, Turkey and the United Kingdom for assignment to NATO in time of war.

(d) *AFMED* — Allied Forces Mediterranean with headquarters on the island of Malta. The special responsibilities of this command are the security of sea communications in the Mediterranean, the support of adjacent commands, and the co-ordination of logistics and base facilities. It covers the whole of the Mediterranean and Black Seas, excluding islands and coastal waters which remain a national responsibility.

Since the control of the Black Sea exit is the responsibility of AFSOUTH (Naples), while the Black Sea is within the AFMED area, a joint combined operations centre has been established at Izmir.

#### *La Spezia*

134. SACLANT is responsible for the activities of the NATO Submarine Warfare Research Centre at La Spezia. He provides the approval of the technical programmes. The Centre was formally inaugurated on 2nd May 1959 and its purpose is to carry out research in the field of submarine warfare. It provides scientific support in the European area for the anti-submarine warfare mission of the Supreme Allied Commander in the Atlantic. Nine NATO nations, Canada, Denmark, France, Germany, Italy, the Netherlands, Norway, the United Kingdom and the United States are represented on the scientific staff of the Centre under a United States scientific director. SACLANT is advised by a Scientific

Council, composed of scientists of the participating nations and the NATO Assistant Secretary-General for Scientific Affairs. The financing up to 1st February 1963 has been assured by a United States grant under the mutual weapons development programme. In December 1962, the NATO Council decided that this Centre, as well as the Air Technical Centre in The Hague will be commonly financed by the NATO countries. This decision will have direct bearing on the status of the personnel of the Centre, which will henceforth be governed by NATO regulations.

135. The Centre has three programmes : applied research, basic oceanographic research, and operations research and analysis.

136. The Italian Government has furnished the buildings and the grounds for the Centre rent-free. The other nations, and especially the United States, have provided equipment. The Centre's principal technical facility is the research ship *Aragonese*, which is equipped for oceanographic research work at sea. Areas suitable for experimental work are to be found quite near to La Spezia harbour. The climate permits sea tests to be carried out the year round.

137. As far as research on submarine detection and identification is concerned, the NATO countries provide aid on an ad hoc basis. If, for instance, one of the submarines of one of the participating countries operates in this area, the use of this submarine by the Centre for certain purposes can sometimes be arranged. The applied research portion of the programme is charged also with basic development of anti-submarine warfare equipment, but not with its application on the production level. A common policy of the countries concerned would be highly desirable to improve standardisation in anti-submarine equipment.

rations antisous-marines en Méditerranée, mais dont les ressources sont inférieures à celles de la Sixième flotte. Ces ressources comprennent les unités réservées par la France, la Grèce, l'Italie, la Turquie et le Royaume-Uni, pour affectation à l'O.T.A.N. en temps de guerre.

(d) *AFMED* — Commandement de la Méditerranée dont le Q. G. est à Malte. Ce commandement a pour tâche particulière d'assurer la sécurité des communications maritimes en Méditerranée, de renforcer les commandements adjacents et de coordonner la logistique et l'infrastructure des bases. Il couvre l'ensemble de la Méditerranée et de la Mer Noire, à l'exception des îles et des eaux côtières qui restent du ressort des autorités nationales.

Etant donné que le contrôle des détroits de la Mer Noire est assuré par l'AFSOUTH (Naples), alors que la Mer Noire se trouve dans la zone sous contrôle de l'AFMED, un centre commun d'opérations combinées a été établi à Izmir.

#### *La Spezia*

134. Les activités du Centre de recherches de guerre antisous-marine de l'O.T.A.N. à La Spezia dépendent directement du SACLANT. Celui-ci doit donner son approbation aux programmes techniques. Le Centre a été inauguré officiellement le 2 mai 1959 ; il poursuit des recherches dans le domaine de la guerre sous-marine. Il fournit à la zone européenne l'appui scientifique nécessaire à la mission antisous-marine du commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique. Neuf pays de l'O.T.A.N., le Canada, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni et les Etats-Unis sont représentés au sein du personnel scientifique du Centre qui relève d'un directeur scientifique américain. Le SACLANT reçoit les

avis d'un conseil scientifique composé de spécialistes des nations participantes et du secrétaire général adjoint de l'O.T.A.N. chargé des questions scientifiques. Jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1963, le financement était assuré par une subvention américaine au titre du programme de mise au point mutuelle des armements. En décembre 1962, le Conseil de l'O.T.A.N. a décidé que ce centre, ainsi que le Centre technique de défense aérienne de La Haye, seraient financés en commun par les nations de l'O.T.A.N. Cette décision aura une incidence directe sur le statut du personnel du Centre qui était jusqu'ici soumis aux règlements de l'O.T.A.N.

135. Le Centre a trois programmes : recherche appliquée, recherche océanographique, recherche opérationnelle et analyse.

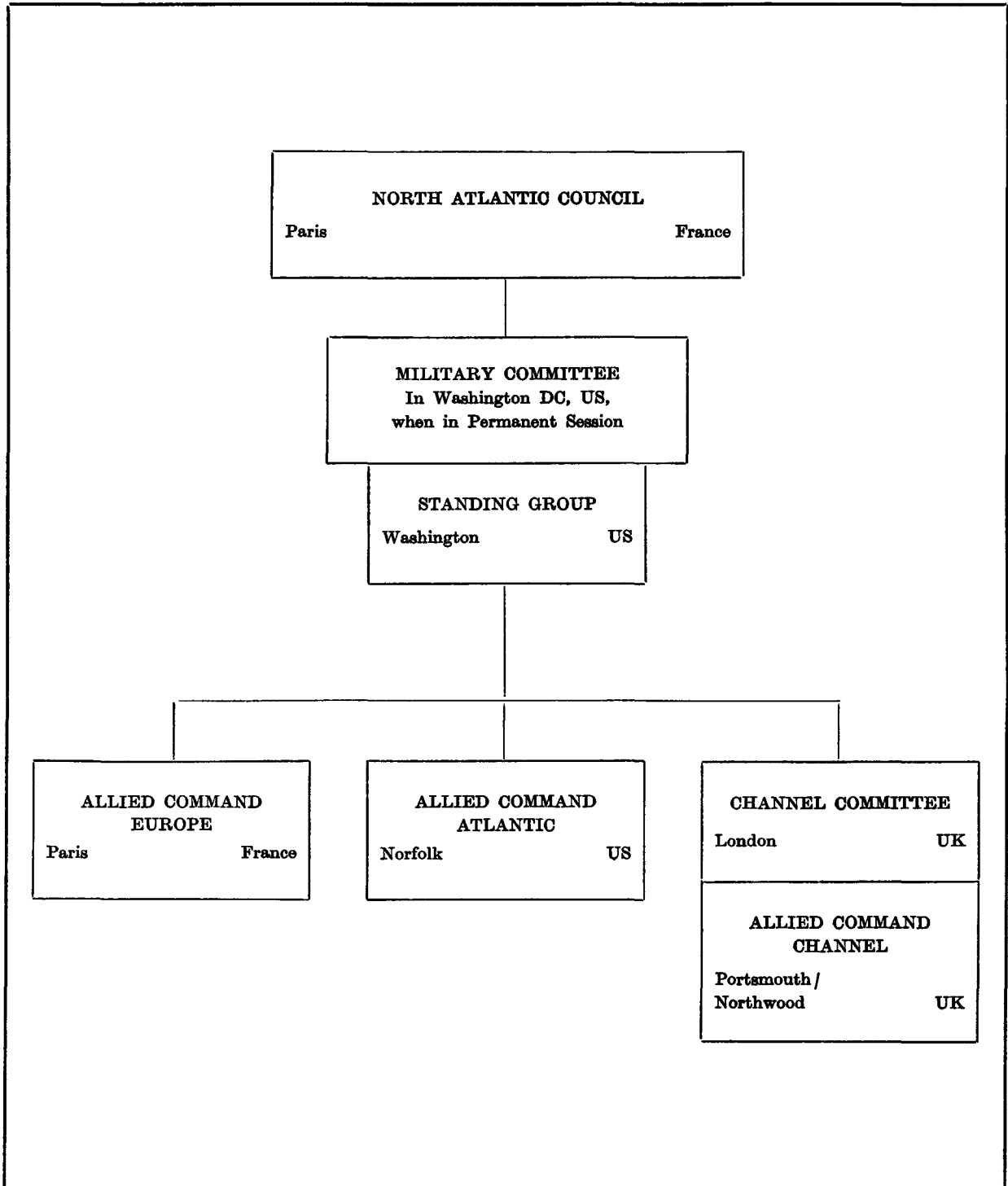
136. Le gouvernement italien a prêté à titre gracieux les bâtiments et les terrains utilisés par le Centre. Les autres nations, notamment les Etats-Unis, ont fourni de l'équipement. La principale installation technique du Centre est le navire de recherche Aragonese, qui est équipé pour les études océanographiques en mer. Les zones qui conviennent à ce travail expérimental se trouvent à proximité du port de La Spezia. Le climat permet de se livrer pendant toute l'année aux expériences marines.

137. En ce qui concerne les recherches sur la détection et l'identification des sous-marins, les pays de l'O.T.A.N. fournissent une aide sur une base ad hoc. Si, par exemple, un sous-marin d'un des pays participants opère dans cette zone, le centre a quelquefois la possibilité de l'utiliser pour certaines expériences. La partie recherche appliquée du programme couvre également la mise au point fondamentale de l'équipement ASM (lutte antisous-marine), mais non les applications au niveau de la production. Une politique commune des pays intéressés serait extrêmement souhaitable pour améliorer la standardisation de l'équipement antisous-marin.

APPENDIX

**NATO Command Structure**

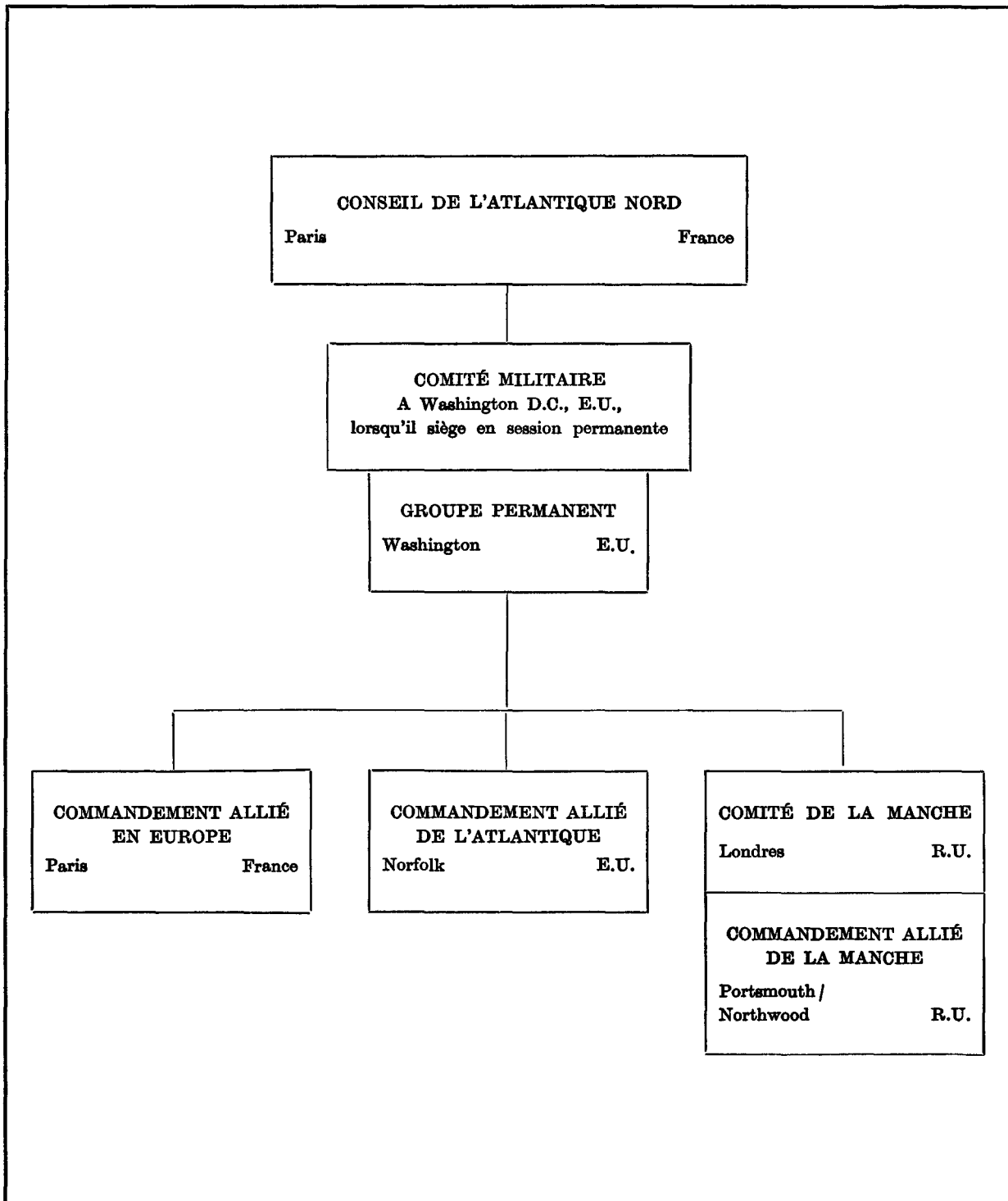
(to show the relationship of Naval Commands)

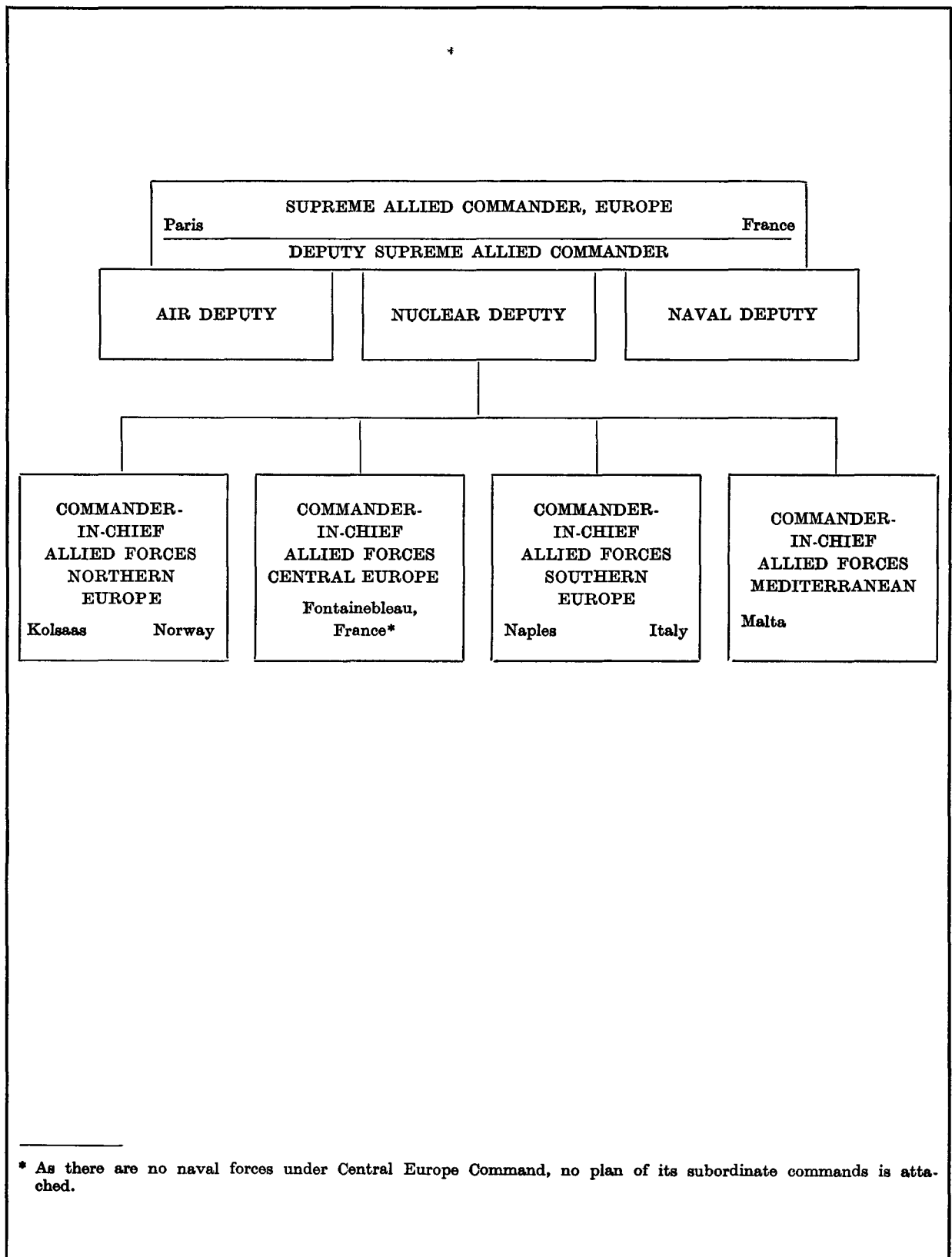


## ANNEXE

**La structure du Commandement de l'O.T.A.N.**

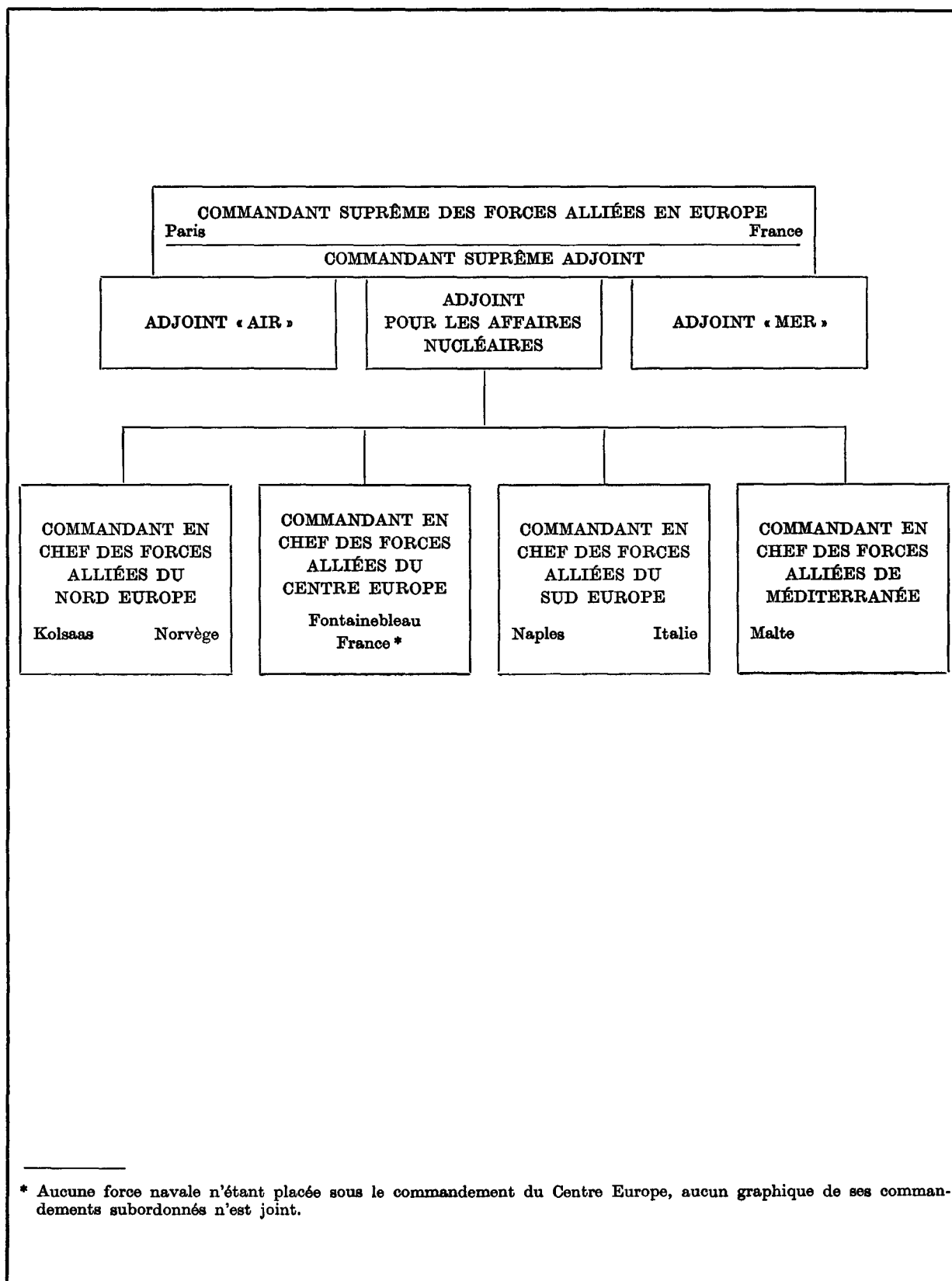
(pour indiquer les rapports existants entre les commandements navals)



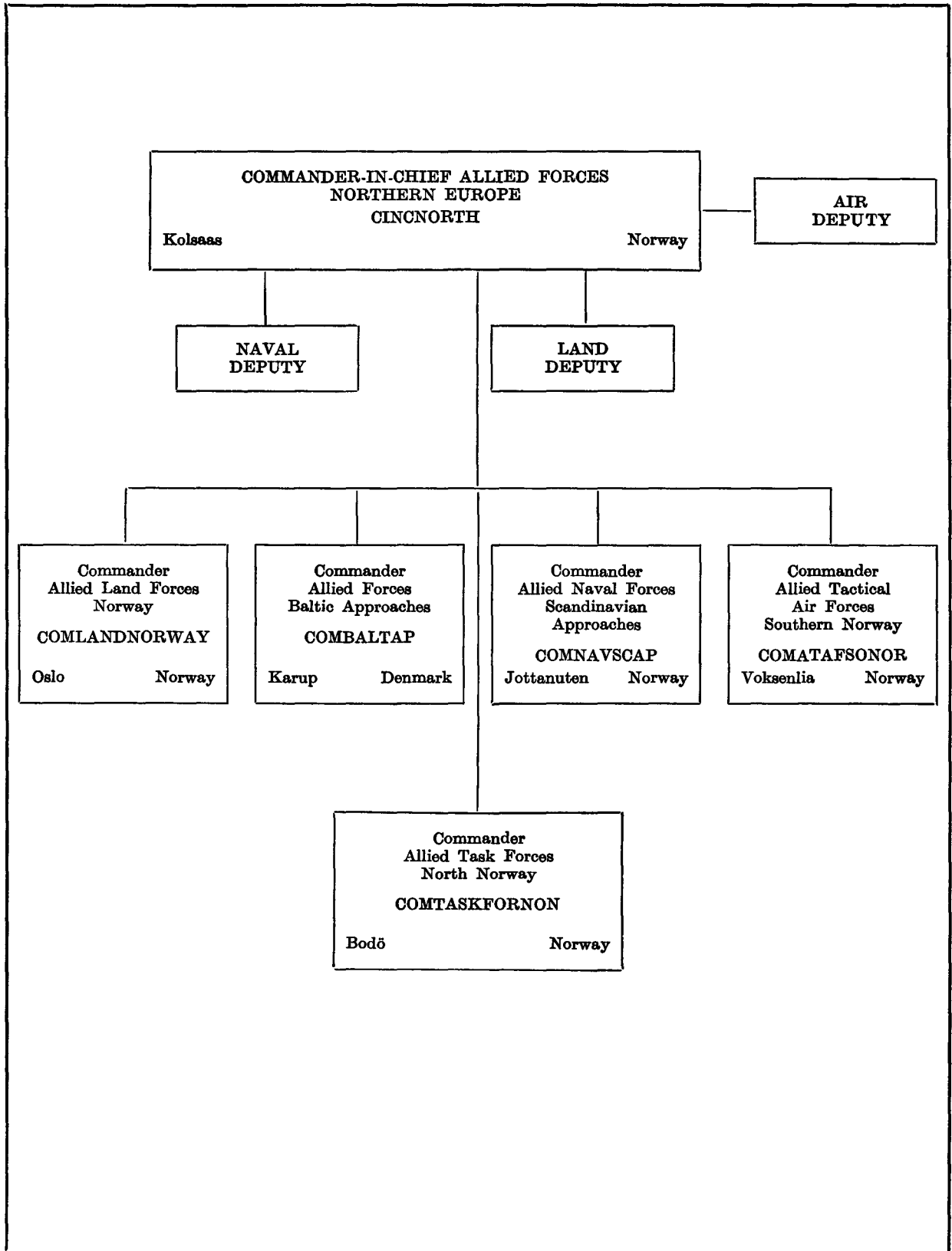


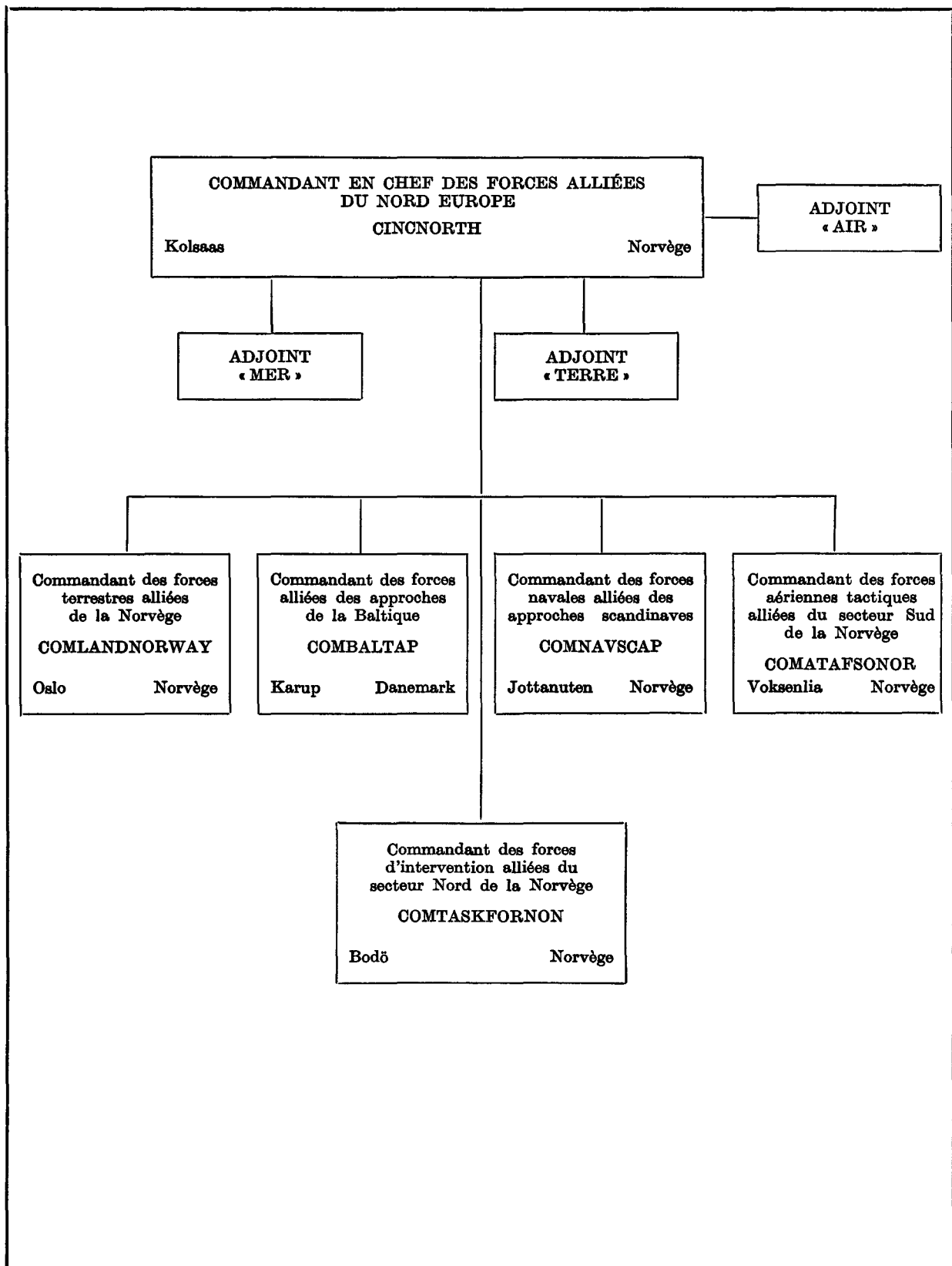
\* As there are no naval forces under Central Europe Command, no plan of its subordinate commands is attached.

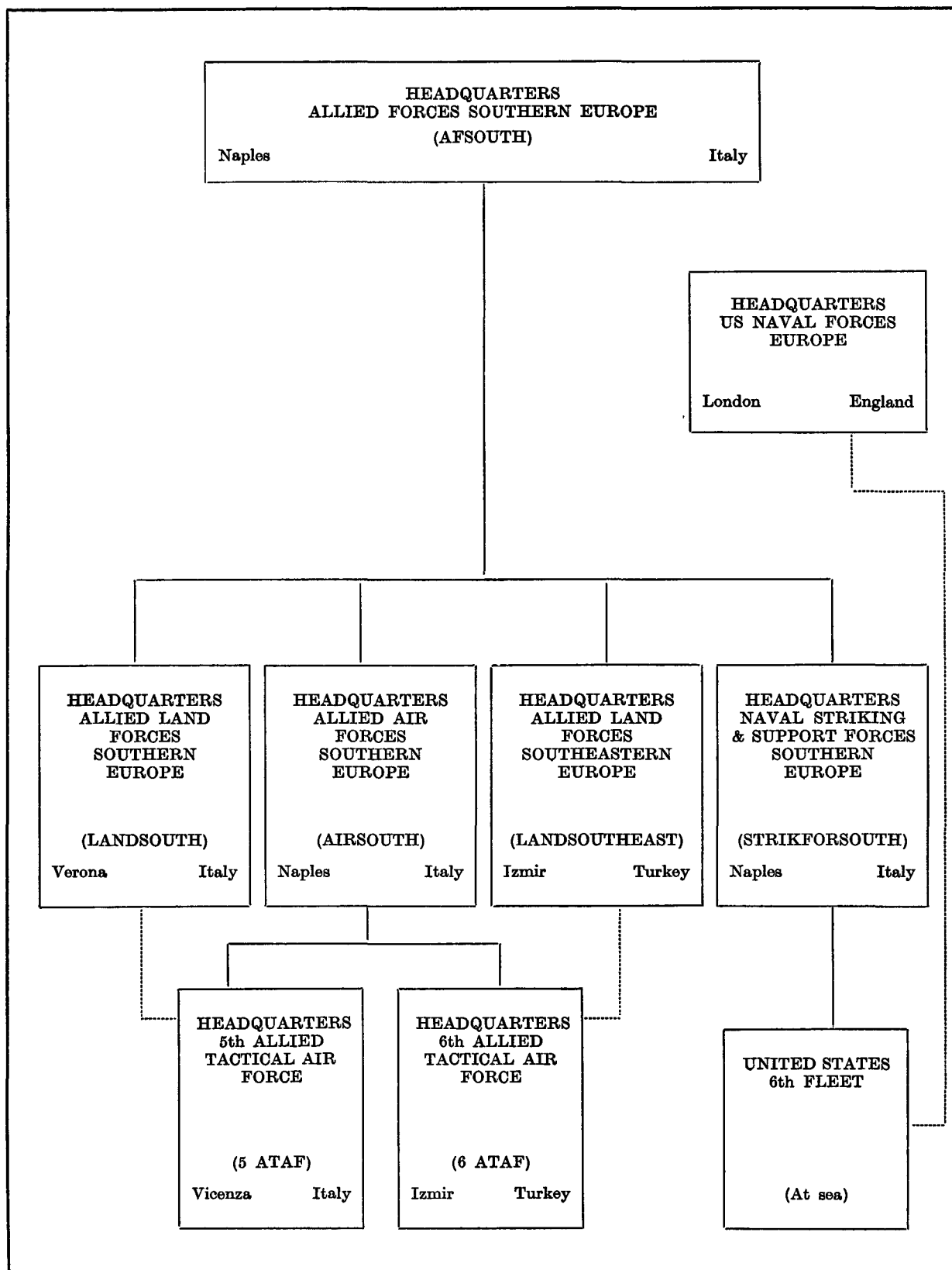


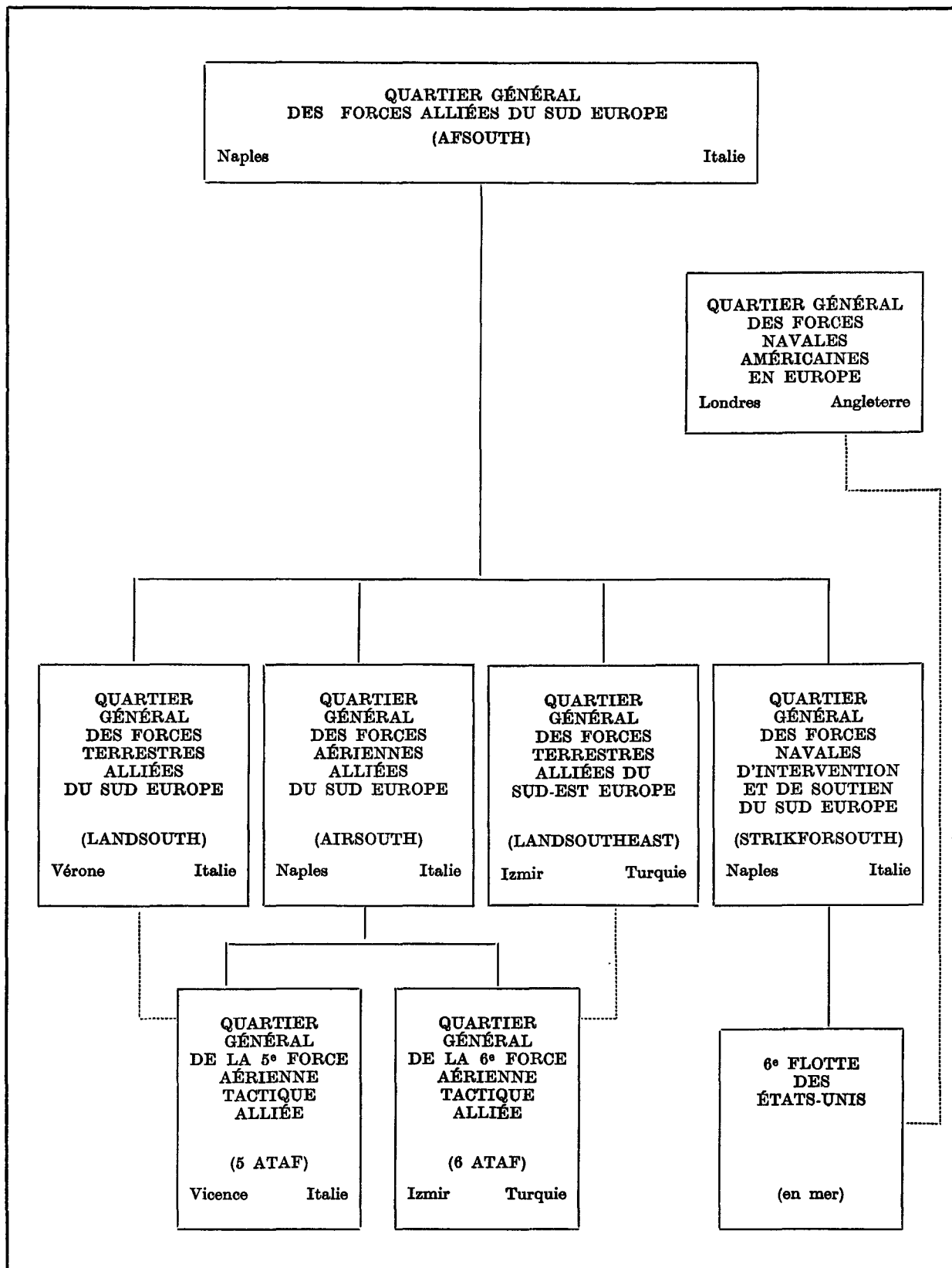


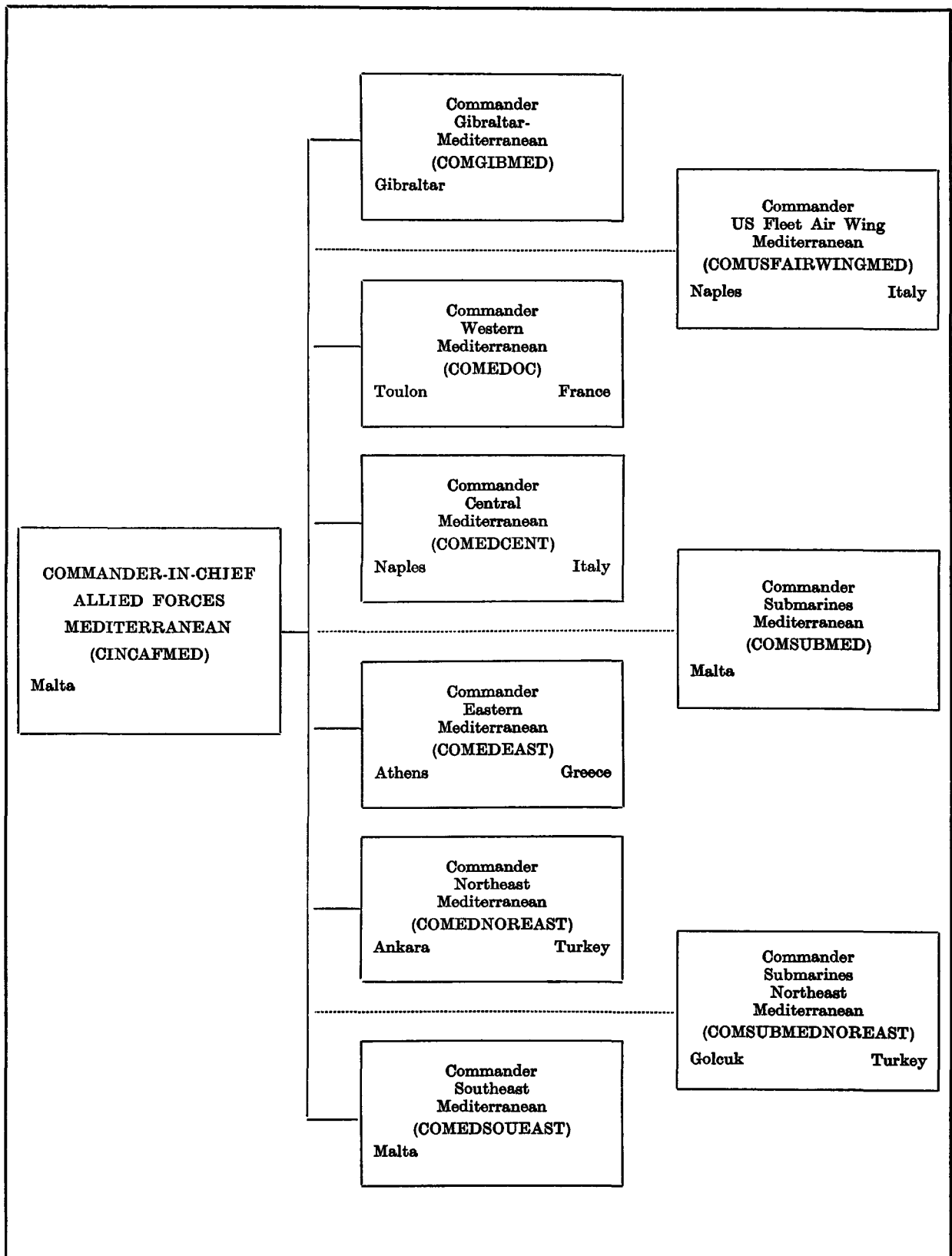
\* Aucune force navale n'étant placée sous le commandement du Centre Europe, aucun graphique de ses commandements subordonnés n'est joint.

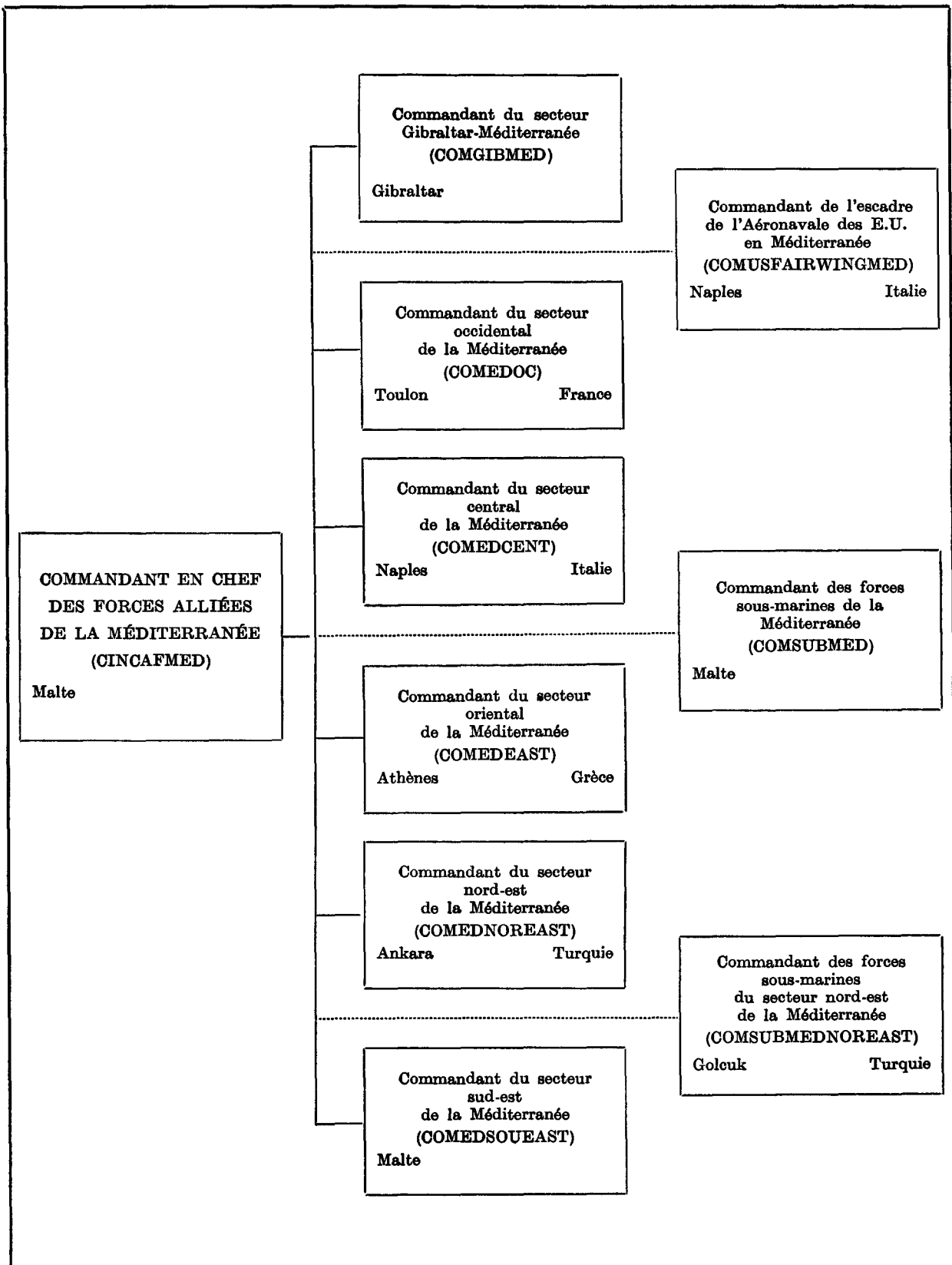




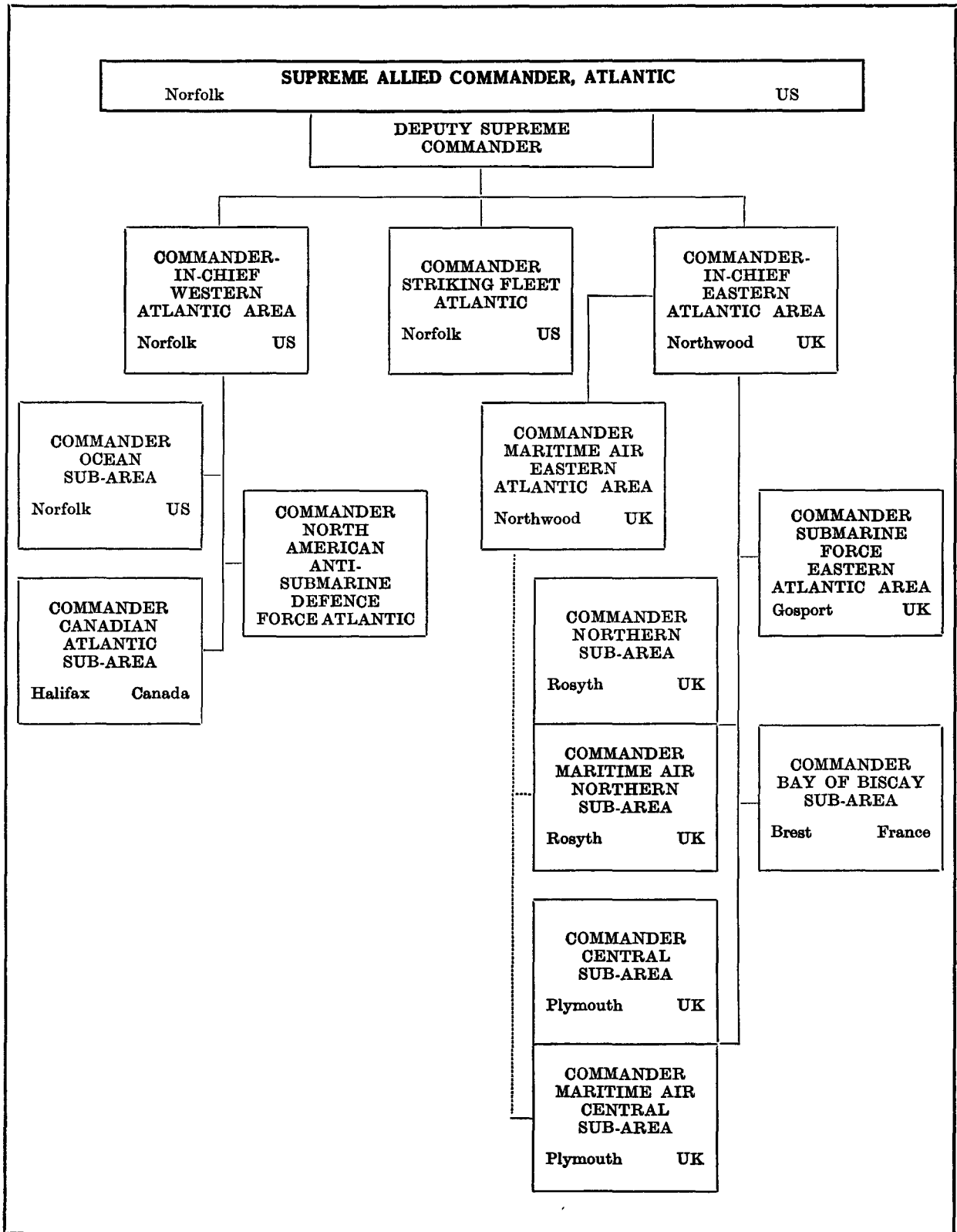






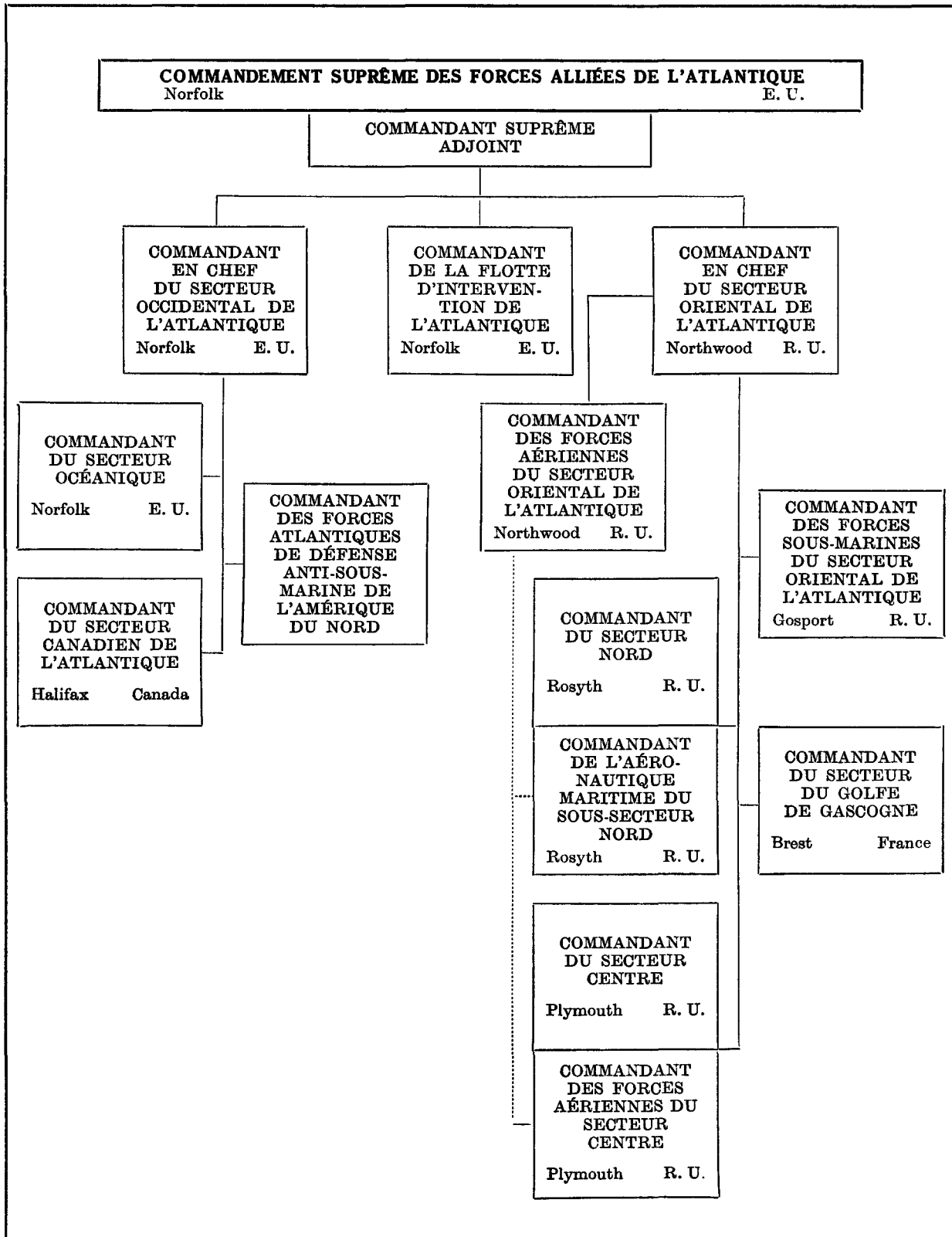


ALLIED COMMAND ATLANTIC 1961

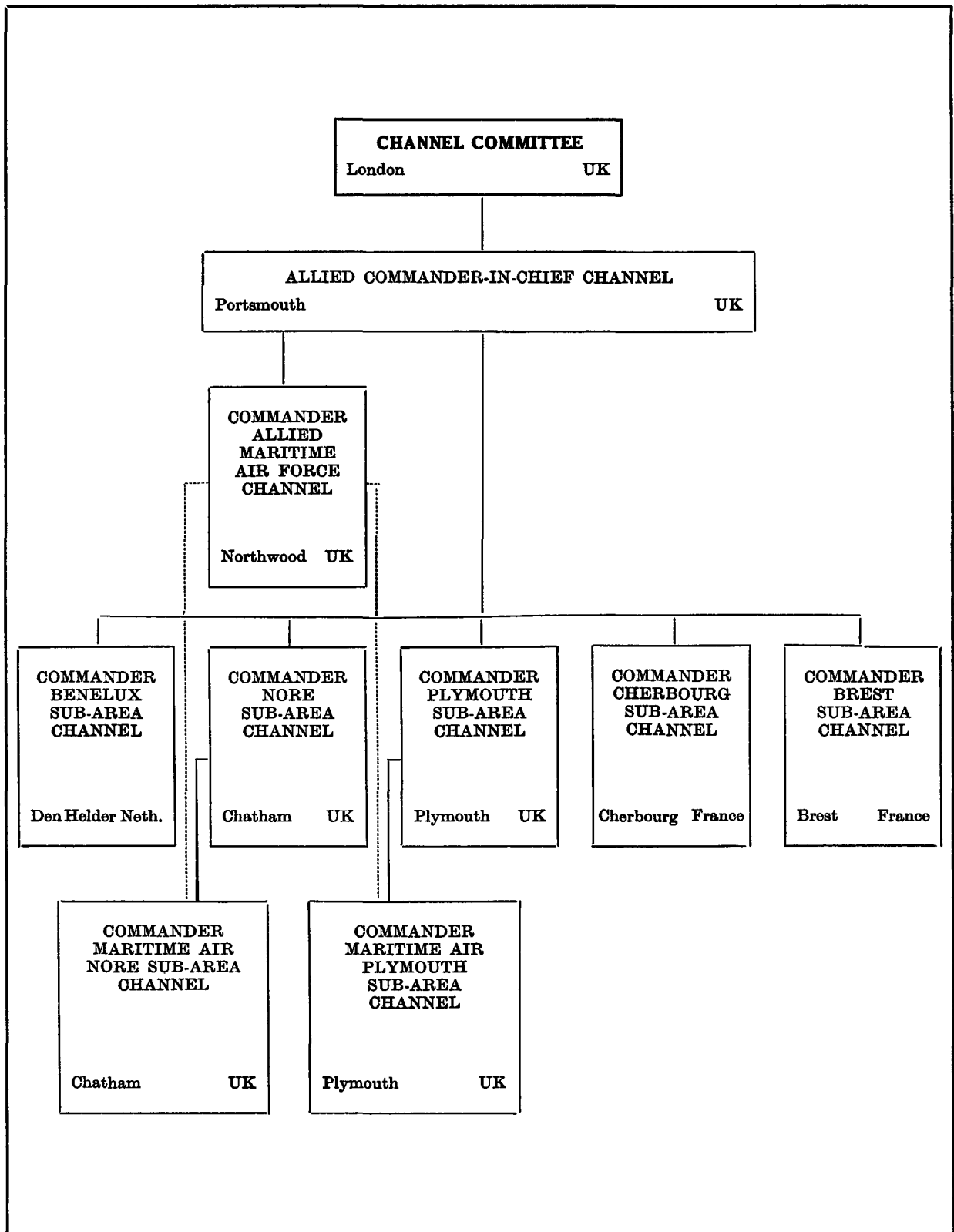




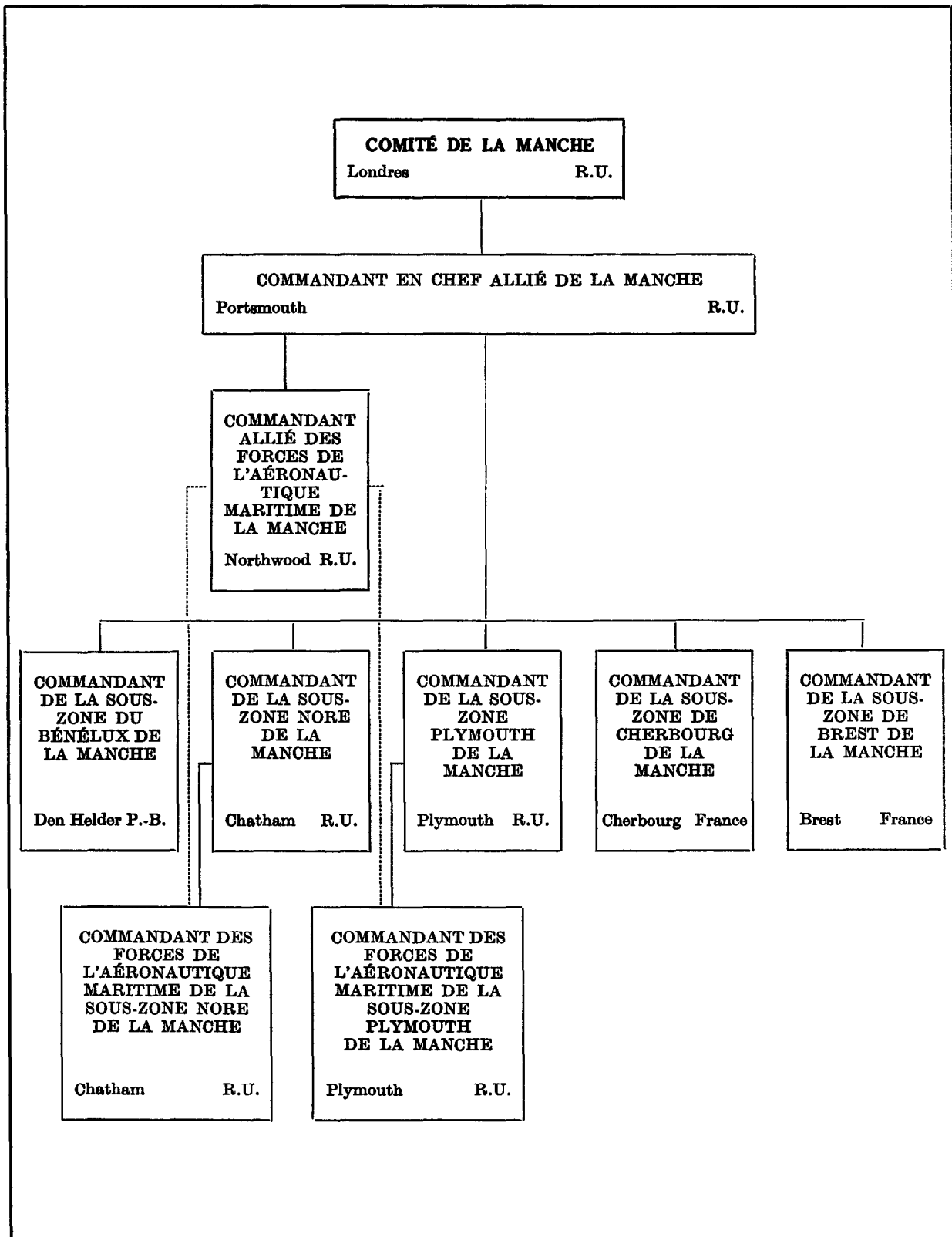
## LE COMMANDEMENT ALLIÉ DE L'ATLANTIQUE 1961



ALLIED COMMAND CHANNEL 1961



## LE COMMANDEMENT ALLIÉ DE LA MANCHE 1961



***Thirteenth report on action taken in national parliaments  
in implementation of recommendations of the Assembly***

---

**REPORT <sup>1</sup>**

***submitted on behalf of  
the Working Party for Liaison with National Parliaments <sup>2</sup>  
by Mr. de la Vallée Poussin, Rapporteur***

---

TABLE OF CONTENTS

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. de la Vallée Poussin, Rapporteur

- I. Introduction
- II. Action in the national parliaments
- III. Action of the Working Party
- IV. Situation concerning the ratification of the Convention providing for due process of law in the control of armaments

---

1. Adopted unanimously by the Working Party.

2. *Members of the Working Party*: Mrs. Hubert (Chairman); MM. Meyers, RADIUS (Substitute: *Duterne*) (Vice-Chairmen); MM. Cravatte, de la Vallée Poussin (Substi-

tute: *Molter*), *Irving*, *Laan*, *Linden*, Mrs. Rehling, MM. *Reposi*, *Russell*, *Sibille*, *Voilquin*, *Vos*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Treizième rapport sur l'action entreprise dans les parlements nationaux  
pour la mise en oeuvre des recommandations de l'Assemblée**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom du Groupe de travail chargé de la liaison  
avec les parlements nationaux <sup>2</sup>  
par M. de la Vallée Poussin, rapporteur**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

présenté par M. de la Vallée Poussin, rapporteur

- I. Introduction
- II. Action dans les parlements nationaux
- III. Action du Groupe de travail
- IV. Situation concernant la ratification de la convention instituant une garantie d'ordre juridictionnel en matière de contrôle des armements

---

1. Adopté par le Groupe de travail à l'unanimité.

2. *Membres du Groupe de travail* : Mme Hubert (présidente) ; MM. Meyers, Radius (suppléant : *Duterne*) (vice-présidents) ; MM. Cravatte, de la Vallée Poussin (suppléant :

*Molter*), *Irving*, *Laan*, *Linden*, Mme Rehling, MM. *Reposi*, *Russell*, *Sibille*, *Voilquin*, Vos.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

## Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. de la Vallée Poussin, Rapporteur)

### I. Introduction

Since the end of the first part of the Ninth Ordinary Session of our Assembly on 7th June, the activities in the various national parliaments have been considerably reduced owing to the parliamentary recess and also the formation of two governments.

Your attention is nevertheless drawn to the second volume of collected texts from national parliaments which among others contains the text of the act of ratification of the Convention providing for due process of law in the control of armaments, adopted by the Grand Duchy of Luxembourg. You will find in Chapter IV of this report, an account of the present situation concerning ratification.

### II. Action in the national parliaments

The Working Party decided, at its meeting on 7th June 1963, to transmit Recommendations 93 and 95 to national parliaments. These two texts were sent to the various Chambers of the parliaments in July in booklet form. This booklet contains, *inter alia*, at the request of the Working Party, two appendices: a brief note on the June 1963 session and the list of Assembly documents for that session.

A copy of the letters of transmission to the Presidents of the various Chambers was communicated to the members of the Working Party together with the replies received by the Office of the Clerk of the Assembly from the two French Chambers, the Belgian Senate and the House of Lords.

The interventions in national parliaments arising from the Recommendations transmitted in December 1962 and July 1963 are shown in the following table:

#### Situation on 30th September 1963

Transmission in December 1962				Transmission in June 1963	
Recommendation No.					
84	85	86	89	93	95
Fed. Rep. of Ger- many <sup>1,2</sup>					Fed. Rep. of Ger- many <sup>2</sup>
Belgium <sup>2</sup>	Belgium <sup>1</sup>				
France <sup>1</sup>	France <sup>1</sup>				
Luxem- bourg <sup>2</sup>					
	United Kingdom <sup>1</sup>				

1. See Collected Texts 1.
2. See Collected Texts 2.

It can be seen that there is little in the columns concerning Recommendations transmitted last June. One should not be unduly surprised. Several parliaments have in fact sat for only a few days since that date. However, in view of the importance of contacts between your Assembly and the various national parliaments, your Rapporteur wishes once again to draw the attention of the Assembly to Order 10 adopted on 5th July 1958, which reads as follows:

“The Assembly,

Invites *its members* to take in their respective parliaments all action liable to ensure the implementation of Recommendations adopted by the Assembly.”

Two words have been stressed: this Order refers not only to the Working Party but also to all other members of the Assembly, and your Rapporteur proposed in the Working Party that full account be taken of this Order.

The Working Party intends to convene from time to time, an entire delegation to study the action to be undertaken in its country.

## Exposé des motifs

(présenté par M. de la Vallée Poussin, rapporteur)

### I. Introduction

Depuis la clôture de la première partie de la Neuvième session ordinaire de notre Assemblée, le 7 juin dernier, les activités des différents parlements nationaux ont été sensiblement réduites, d'une part par les vacances parlementaires, d'autre part par la formation de deux gouvernements.

J'attire néanmoins votre attention sur le Recueil n° 2 des textes des parlements nationaux qui contient, entre autres, le texte de la loi de ratification de la Convention établissant une garantie d'ordre juridictionnel en matière de contrôle des armements, adopté par le Grand-Duché de Luxembourg. Vous trouverez, sous le titre IV de ce rapport, un compte rendu de la situation actuelle de cette ratification.

### II. Action dans les parlements nationaux

Le Groupe de travail a décidé, lors de sa réunion du 7 juin 1963, d'adresser aux parlements nationaux les Recommandations n°s 93 et 95. Ces deux textes ont été envoyés aux diverses Chambres des parlements au mois de juillet sous forme de brochure. Cette brochure contenait, en outre, deux annexes : une note succincte concernant la session de juin 1963 et la liste des documents de l'Assemblée pour cette même session.

Copie des lettres d'envoi aux Présidents des diverses Chambres a été communiquée aux membres du Groupe de travail ainsi que les réponses parvenues au Greffe de l'Assemblée en provenance des deux Chambres françaises, du Sénat belge et de la Chambre des Lords.

En ce qui concerne les recommandations envoyées en décembre 1962 et en juillet 1963, les interventions qu'elles ont suscitées dans les parlements nationaux sont indiquées dans le tableau suivant :

**Situation au 30 septembre 1963**

décembre 1962			juin 1963		
Recommandation n°					
84	85	86	89	93	95
Rép. Féd. d'Allemagne <sup>1,2</sup>					Rép. Féd. d'Allemagne <sup>2</sup>
Belgique <sup>2</sup>	Belgique <sup>1</sup>				
France <sup>1</sup>	France <sup>1</sup>				
Luxembourg <sup>2</sup>					
	Royaume-Uni <sup>1</sup>				

1. Voir Recueil n° 1.

2. Voir Recueil n° 2.

On peut constater que les colonnes relatives aux recommandations de juin dernier sont peu remplies. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure. Plusieurs parlements n'ont, en effet, siégé que peu de jours depuis cette date. Toutefois, étant donné l'importance du contact de votre Assemblée avec les différents parlements nationaux, votre rapporteur voudrait, une fois de plus, attirer l'attention de l'Assemblée sur la Directive n° 10, adoptée le 5 juillet 1958, et rédigée comme suit :

« L'Assemblée,

Invite ses membres à exercer, dans leurs parlements respectifs, toute action susceptible d'assurer la mise en œuvre des recommandations adoptées par l'Assemblée. »

Il est permis de souligner deux mots : cette directive visait non seulement le Groupe de travail, mais aussi tous les autres membres de l'Assemblée, et votre rapporteur a proposé, au sein du Groupe de travail, de tenir pleinement compte de cette directive.

Le Groupe de travail se propose de réunir, de temps à autre, une délégation nationale au complet pour étudier l'action à entreprendre dans chaque pays.

### **III. Action of the Working Party**

The action of the Working Party has borne fruit in five of our seven countries. What hampers the arrangement of debates in our parliaments is the fact that a parliamentary committee on European affairs is virtually lacking everywhere as are real administrative secretariats. In Belgium, there is a Committee on European affairs in the Chamber of Representatives with twenty-three members and twelve substitutes. The members of the Belgian Delegation to the Assembly of WEU are members of this Committee. In Germany and the Netherlands, there are administrative secretariats for the delegations from these parliaments to European assemblies. The Working Party expresses the wish that such institutions should be set up in all member countries.

The reactions reaching the Secretariat with regard to Recommendation 84 have been analysed by the Working Party at the request of the Committee on Defence Questions and Armaments. This document has been transmitted to the Chairman of the Committee. The Working Party intends to carry out similar work on the Recommendations which lead to action in each of the national parliaments.

### **IV. Situation concerning the ratification of the Convention providing for due process of law in the control of armaments**

Document 275 refers to ratification by the United Kingdom, the Federal Republic of Germany, Belgium, the Netherlands and Luxembourg. Collected Texts 2 contains the Bill with Explanatory Memorandum, the Opinion of the Council of State and the Grand Ducal Decree of deposit of the Grand Duchy of Luxembourg, adopted by the Chamber of Deputies on 29th May 1963.

On 16th July 1963, the Chairman of the Working Party wrote to the French and Italian members of the Working Party, asking them to report on the progress of ratification.

The French members put a question to their Minister asking what was being done about ratification ; the Italian members, after discussion of the national budget, will deal with this matter which has been outstanding since 1958.

Further action will be undertaken by the Working Party as from January 1964.



### III. Action du Groupe de travail

L'action du Groupe de travail a porté des fruits dans cinq de nos sept pays. Ce qui freine la réalisation de débats dans nos parlements est le fait que manque, presque partout, une commission parlementaire qui s'occupe des affaires européennes, ainsi que de vrais secrétaires administratifs. Il existe, en Belgique, une Commission des affaires européennes de la Chambre des Représentants avec vingt-trois membres et douze suppléants, Commission dont font partie les membres de la délégation belge à l'Assemblée de l'U.E.O. En Allemagne et aux Pays-Bas, existent des secrétariats administratifs pour les délégations de ces parlements auprès des assemblées européennes. Le Groupe de travail émet le vœu que ces institutions soient créées dans tous nos pays membres.

Les réactions reçues au Secrétariat au sujet de la Recommandation n° 84 ont été analysées par le Groupe de travail à la demande de la Commission des Questions de Défense et des Armements. Ce document a été transmis au président de la Commission. Le Groupe de travail propose de faire des travaux analogues pour celles des recommandations qui auront provoqué des réactions dans chacun des parlements nationaux.

### IV. Situation concernant la ratification de la convention instituant une garantie d'ordre juridictionnel en matière de contrôle des armements

Dans le Document 275, il a été fait mention des ratifications du Royaume-Uni, de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg. Le Recueil n° 2 comporte le projet de loi avec exposé des motifs, l'avis du Conseil d'Etat et l'arrêté Grand-ducal de dépôt du Grand-Duché du Luxembourg acceptés par sa Chambre des Députés, le 29 mai 1963.

La Présidente du Groupe de travail a envoyé des lettres aux membres français et italiens du Groupe, en leur demandant de faire rapport sur l'état d'avancement de cette ratification, le 16 juillet 1963.

Les membres français ont posé une question à leur ministre pour savoir où en était cette ratification ; les membres italiens vont, après l'examen du budget national, s'occuper de cette question restée en suspens depuis 1958.

Une action nouvelle sera entreprise par le Groupe de travail dès janvier 1964.

***Terms of reference of the Working Party***<sup>1</sup>

---

**REPORT**<sup>2</sup>

***submitted on behalf of  
the Working Party for Liaison with National Parliaments***<sup>3</sup>  
***by Mrs. Hubert, Chairman and Rapporteur***

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT ORDER

on the terms of reference of the Working Party

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mrs. Hubert, Chairman and Rapporteur

- I. Introduction
- II. Background
- III. Composition
- IV. Tasks

---

1. Cf. Document 278. 6th June 1963.

2. Adopted unanimously by the Working Party.

3. *Members of the Working Party*: Mrs. Hubert (Chairman); MM. Meyers, Radius (Substitute: *Duterne*) (Vice-

Chairmen); MM. Cravatte, de la Vallée Poussin (Substitute: *Molter*), *Irving*, *Laan*, *Linden*, Mrs. *Rehling*, MM. *Reposi*, *Russell*, *Sibille*, *Voilquin*, *Vos*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Mandat du Groupe de travail**<sup>1</sup>

---

**RAPPORT**<sup>2</sup>

**présenté au nom du Groupe de travail chargé de la liaison  
avec les parlements nationaux**<sup>3</sup>  
**par Mme Hubert, présidente et rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE DIRECTIVE  
sur le mandat du Groupe de travail

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par Mme Hubert, présidente et rapporteur

I. Introduction

II. Historique

III. Composition

IV. Tâches

---

1. Cf. Document 278, 6 juin 1963.

2. Adopté par le Groupe de travail à l'unanimité.

3. *Membres du Groupe de travail*: Mme Hubert (présidente); MM. Meyers, Radius (suppléant: *Duterne*)

(vice-présidents); MM. Cravatte, de la Vallée Poussin (suppléant: *Molter*), *Irving*, *Laan*, *Linden*, Mme Rehling, MM. *Reposi*, Russell, *Sibille*, Voilquin, Vos.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**Draft Order**  
**on the terms of reference of the Working Party**

The Assembly,

With a view to strengthening relations with national parliaments through the Working Party set up by Order 3 of 9th May 1957,

DECIDES

1. That the Working Party shall be composed of fourteen members and seven substitutes appointed by the Bureau ;
2. That from the texts adopted by the Assembly, the Working Party shall select for communication to the national parliaments for information those which are likely to be debated in these parliaments, and that it shall submit its choice to the President of the Assembly who is responsible for transmitting them in accordance with Article V (a) of the Charter ;
3. That the Working Party shall submit to the Assembly twice a year, a report on its activities and a report on the action taken in national parliaments ;
4. That the Working Party shall establish all necessary contacts with the national parliaments ;
5. That the Working Party may invite to its meetings the administrative secretaries of national delegations ;
6. That the Working Party shall urge the parliamentary groups and other interested bodies to organise meetings in the capitals of member States, where Assembly Committees are meeting, so that parliamentarians and others can hear the Chairmen or members speaking on the work of their Committee and on the work of WEU in general with a view to publicising the Assembly of WEU and its activities.

**Projet de directive**  
**sur le mandat du Groupe de travail**

L'Assemblée,

En vue de renforcer ses relations avec les parlements nationaux, à l'intervention du Groupe de travail créé par la Directive n° 3 du 9 mai 1957,

DÉCIDE

1. Que le Groupe de travail sera composé de quatorze membres et de sept suppléants nommés par le Bureau ;
2. Que le Groupe de travail choisira, parmi les textes adoptés par l'Assemblée — pour les communiquer et informer les parlements nationaux — ceux qui sont susceptibles de faire l'objet de débats au sein desdits parlements, et qu'il soumettra son choix au Président de l'Assemblée chargé de les transmettre conformément à l'article V (a) de la Charte ;
3. Que le Groupe de travail présentera à l'Assemblée, deux fois par an, un rapport sur ses activités, ainsi qu'un rapport sur l'action entreprise dans les parlements nationaux ;
4. Que le Groupe de travail prendra tous contacts nécessaires avec les parlements nationaux ;
5. Que le Groupe de travail pourra convoquer à ses réunions les secrétaires administratifs des délégations nationales ;
6. Que le Groupe de travail s'efforcera de faire organiser, par les groupes parlementaires et autres groupes intéressés, des réunions dans les capitales des Etats membres où se réunissent les Commissions de l'Assemblée, afin que parlementaires et autres puissent entendre les présidents ou les membres parler des travaux de leurs Commissions et de la tâche de l'U.E.O. en général, en vue de faire connaître l'Assemblée de l'U.E.O. et ses activités.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mrs. Hubert, Chairman and Rapporteur)*

### **I. Introduction**

The thirteenth report of the Working Party will be submitted during the second part of the Ninth Ordinary Session of the Assembly. All previous reports<sup>1</sup> have stressed the inadequacy of the results obtained. The great majority of the members of our parliaments is insufficiently informed of our work. There are two courses to be followed to change this situation for the better:

- (a) the members of the WEU Assembly must bear their European task in mind and make maximum use of WEU documents in their speeches in the national parliaments ;
- (b) the Working Party must be provided with terms of reference giving it the necessary instruments to pursue its action in the national parliaments and to promote debates and consideration of the texts adopted by the Assembly.

The purpose of this report is to implement point (b) whilst hoping that point (a) will be borne in mind by all members of the Assembly.

### **II. Background**

The Working Party was created in May 1957 with the terms of reference described in Assembly Order 3 as follows :

“The Assembly,

In view of the possibility of strengthening the effectiveness of the WEU Assembly by bringing the texts adopted by it before national parliaments in an appropriate way,

DECIDES

To set up a Working Party of fourteen members to ensure liaison with national parliaments ;

<sup>1</sup>. See documents 35, 69, 94, 110, 131, 153, 174, 191, 205, 222 and 275.

To agree to the procedure worked out by the Consultative Assembly of the Council of Europe in its Resolution 104 ;

To request its Bureau to nominate the members of the Working Party.”

This Order reverted to Resolution 104 of the Council of Europe dated 25th October 1956 :

“The Assembly,

Reaffirming its determination to exercise its consultative function in the full significance of the term ;

Considering that one of the surest methods of achieving this aim is to improve and develop its relations with the parliaments of member countries ;

Considering that the adoption of this method implies that those relations shall be of an organic and permanent character,

DECIDES

1. There shall be set up a permanent Working Party with the general task of maintaining close links between the Consultative Assembly and national parliaments.

2. This Working Party shall be made up of seven members freely appointed by the Bureau.

It shall elect a Chairman.

It shall meet as often as it considers appropriate.

3. The Working Party shall select texts from among those adopted by the Consultative Assembly for transmission to the national parliaments. Where necessary, it shall decide what funds are required for the translation, printing and distribution of the selected texts.

4. It shall provide the Assembly each year with a general picture of the action taken in the national parliaments to implement the Assembly's decisions.

## **Exposé des motifs**

*(présenté par Mme Hubert, présidente et rapporteur)*

### **I. Introduction**

Le treizième rapport du Groupe de travail sera présenté à l'occasion de la deuxième partie de la Neuvième session ordinaire de l'Assemblée. Les rapports précédents<sup>1</sup> ont tous insisté sur l'insuffisance des résultats obtenus. La grande majorité des membres de nos parlements connaît insuffisamment nos travaux. Pour modifier et améliorer cette situation, deux actions sont à entreprendre :

- (a) les membres de l'Assemblée de l'U.E.O. doivent rester conscients de leur tâche européenne et utiliser au maximum les documents de l'U.E.O. dans leurs interventions dans leur parlement national ;
- (b) le Groupe de travail doit être doté d'un mandat lui donnant les instruments nécessaires pour poursuivre son action auprès des parlements nationaux, pour faire discuter et prendre en considération les textes adoptés par l'Assemblée.

Ce rapport a pour but le point (b) tout en espérant que le point (a) restera présent à l'esprit de tous les membres de l'Assemblée.

### **II. Historique**

Le Groupe de travail a été créé en mai 1957 et l'Assemblée l'a doté d'un mandat conformément à la Directive n° 3, rédigée comme suit :

« L'Assemblée,

Vu la possibilité de renforcer l'action de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale en portant d'une façon appropriée ses textes adoptés devant les parlements nationaux,

DÉCIDE

De créer un Groupe de travail de quatorze membres pour assurer la liaison avec les parlements nationaux ;

D'adopter la procédure élaborée par l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe dans sa Résolution n° 104 ;

De charger son Bureau de nommer les membres du Groupe de travail. »

Cette directive reprenait la Résolution n° 104 du Conseil de l'Europe, datée du 25 octobre 1956 :

« L'Assemblée,

Réaffirmant sa volonté de donner à sa fonction consultative sa pleine signification ;

Considérant qu'une des voies qui conduisent le plus sûrement à ce résultat consiste à améliorer et à intensifier ses relations avec les parlements des Etats membres ;

Considérant que pareille orientation implique essentiellement que lesdites relations reposent sur une base organique et permanente,

DÉCIDE

1. Il est institué un Groupe de travail permanent dont le rôle sera, d'une façon générale, d'assurer une liaison étroite entre l'Assemblée Consultative et les parlements nationaux.

2. Ce Groupe de travail comprendra sept membres, désignés au grand choix par le Bureau.

Il élira son président.

Il se réunira chaque fois qu'il le jugera utile.

3. Le Groupe de travail sélectionnera les textes adoptés par l'Assemblée Consultative et destinés à être communiqués aux parlements nationaux. Il déterminera, le cas échéant, les crédits nécessaires aux opérations de traduction, d'impression et de distribution des textes sélectionnés.

4. Il présentera chaque année à l'Assemblée, un tableau d'ensemble de l'action menée dans les parlements nationaux pour donner suite aux décisions de l'Assemblée.

1. Voir Documents 35, 69, 94, 110, 131, 153, 174, 191, 205, 222 et 275.

5. After each session of the Assembly, it shall assist the national delegations or their individual members in whatever steps they undertake to present the results of the Assembly's work to their own parliaments.

6. The Working Party shall, accordingly, establish all the necessary contacts, in particular with the Chairmen of the political groups, the Committee Chairmen and Rapporteurs, the spokesmen and the secretaries of the national delegations.

7. As soon as the Working Party finds it appropriate, it should report to the Assembly on how far the methods laid down in the present Resolution are proving effective for their purpose, and submit whatever further proposals are called for."

The Working Party was thus created and has since submitted twelve reports to the Assembly.

Together with other members of the Assembly, the members of the Working Party considered that the Working Party's terms of reference were too vague and failed to provide the instruments necessary for its work.

Your Working Party has recorded a total of 82 interventions in national parliaments for the first 90 Recommendations of the Assembly, 49 of which were transmitted to the national parliaments. Eleven Recommendations provoked no reaction.

### III. Composition

Since its creation, the Working Party has been composed of fourteen members, i.e. two per member country, all appointed by the Bureau of the WEU Assembly.

As composed at present, its members include one member of the Bureau, two of the Committee on Defence Questions and Armaments, five of the General Affairs Committee, five of the Committee on Budgetary Affairs and Administration and four of the Committee on Rules of Procedure and Privileges. Whenever one of these Committees is meeting, it is extremely difficult for each country to be represented in the Working Party.

It is therefore proposed to enlarge the Working Party and to appoint seven substitutes, one per member State.

Moreover, in view of its rôle, the Working Party should be able to invite to its meetings :

- (a) the Secretaries of national delegations ;
- (b) the co-ordinators of national delegations<sup>1</sup> if they are not already members of the Working Party ;
- (c) the Secretaries of the European Affairs Committees in the national parliaments where such Committees exist.

### IV. Tasks

The task of the Working Party is to provide the closest possible liaison between the WEU Assembly and the national parliaments. Consequently, in concert with the other members of the Assembly, it must endeavour to arrange for the results of the work of the sessions of the Assembly of WEU to be taken into consideration.

The Working Party should work in two directions :

- By selecting the Recommendations liable to be examined in the parliaments, the Working Party ensures that the work of the WEU Assembly is taken into consideration and supported by the national parliaments.
- In another way, it is possible that the national parliamentarians who are not members of a European assembly are not very well informed of the work of the European assemblies and of the aims to which their effort is devoted. The Working Party has agreed to organise information conferences. The first was held in Bonn on 29th March 1963, when the Chairman of the General Affairs Committee spoke on Western European Union.

In this respect, the Working Party will ask the Press Attaché of the Assembly to co-operate with it and circulate information booklets.

1. Several delegations have decided to elect one member to co-ordinate action concerning WEU in their parliaments.



5. Après chaque session de l'Assemblée, il assistera les délégations nationales ou les divers membres de celles-ci, dans toutes les mesures qu'ils pourront prendre pour présenter les résultats des travaux de l'Assemblée à leurs parlements.

6. Aux fins de la présente résolution, le Groupe de travail prendra l'initiative de tous les contacts nécessaires, notamment avec les présidents des Groupes politiques, les présidents et rapporteurs des Commissions, les porte-parole et les secrétaires des délégations nationales.

7. Dès que le Groupe de travail le jugera à propos, il devra faire rapport à l'Assemblée sur la mesure dans laquelle les méthodes définies dans la présente résolution répondent effectivement à leur but, et soumettre toutes autres propositions qui s'avèreraient nécessaires. »

C'est sur cette base que le Groupe de travail a été constitué. Il a présenté douze rapports à l'Assemblée.

Les membres du Groupe de travail, ainsi que d'autres membres de l'Assemblée ont estimé que le mandat du Groupe de travail était, d'une part, trop vague, et d'autre part, ne leur donnait pas les instruments nécessaires à son action.

Votre Groupe de travail a noté, pour les 90 premières recommandations de l'Assemblée dont 49 ont été transmises aux parlements nationaux, un total de 82 interventions dans les parlements nationaux. Onze n'ont soulevé aucune réaction.

### III. Composition

Depuis sa création, le Groupe de travail compte quatorze membres, soit deux par Etat membre, tous nommés par le Bureau de l'Assemblée de l'U.E.O.

En sa composition actuelle, il y a, parmi ses membres, un membre du Bureau, deux de la Commission des Questions de Défense et des Armements, cinq de la Commission des Affaires Générales, cinq de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et quatre de la Commission du Règlement et des Immunités. Dès qu'une de ces commissions se réunit, il est extrêmement difficile d'obtenir une représentation de chaque pays aux Groupe de travail.

Il est donc proposé d'élargir le Groupe de travail et de prévoir sept suppléants, un par Etat membre.

En plus, étant donné son rôle, le Groupe de travail devrait pouvoir convoquer à ses réunions :

- (a) les secrétaires des délégations nationales,
- (b) les coordinateurs des délégations nationales<sup>1</sup> si ceux-ci ne sont pas encore membres du Groupe de travail,
- (c) les secrétaires des commissions d'affaires européennes des parlements nationaux où ces commissions existent.

### IV. Tâches

La tâche du Groupe de travail est d'assurer une liaison aussi étroite que possible entre l'Assemblée de l'U.E.O. et les parlements nationaux. Il en découle qu'il doit s'efforcer, de concert avec les autres membres de l'Assemblée, de faire prendre en considération les résultats des travaux des sessions de l'Assemblée de l'U.E.O.

Le Groupe de travail devrait travailler dans deux directions :

- En sélectionnant celles des recommandations qui sont susceptibles d'être examinées dans les parlements, le Groupe de travail veille à ce que les travaux de l'Assemblée de l'U.E.O. soient pris en considération et appuyés par les parlements nationaux.
- D'un autre côté, les parlementaires nationaux qui ne sont pas membres d'une assemblée européenne, peuvent ne pas être très au courant des travaux des Assemblées européennes et des buts auxquels elles consacrent leurs efforts. Le Groupe de travail a entrepris d'organiser des conférences d'information. La première a eu lieu à Bonn. Le président de la Commission des Affaires Générales a fait une conférence sur l'Union de l'Europe Occidentale le 29 mars 1963.

Dans ce domaine, le Groupe de travail demandera à l'attaché de presse de l'Assemblée de travailler en liaison avec lui et de diffuser des brochures d'information.

1. Il a été décidé par plusieurs délégations de confier à un membre le soin de coordonner l'action relative à l'U.E.O. dans leur parlement.

***The revival of European co-operation in WEU***

**REPORT <sup>1</sup>**

***submitted on behalf of the General Affairs Committee <sup>2</sup>  
by Mr. Leynen, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION  
on the revival of European co-operation in WEU

EXPLANATORY MEMORANDUM  
submitted by Mr. Leynen, Rapporteur

I

- A. The problems are linked
- B. Renewed contacts
- C. The Conference in The Hague
- D. Economic rapprochement between the Six and the United Kingdom
- E. Abated optimism
- F. Future prospects

II

- A. Extension of the Community
- B. The institutions
- C. Relations with third countries
- D. Nuclear defence
- E. Partnership
- F. Conclusion

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Badini Confalonieri* (Chairman); MM. *Meyer*, *Bettiol* (Vice-Chairmen); MM. *Achenbach*, *Berkhan*, *Cliffe*, *Conti* (Substitute : *Ebner*), *Cravatte*, *Diepenhorst*, *Ehm*, *Kalb* (Substitute : *de Grailly*), *Kirk* (Substitute : *Clark*), *Lemaire* (Substitute : *Gauthier*),

*Lenze* (Substitute : *Kopf*), *Leynen*, *Macmillan*, *Mathew*, *Montini*, *Motz*, *Patijn*, *Pfimlin* (Substitute : *Michaud*), *Pic* (Substitute : *Vitter*), *Pierson* (Substitute : *Molier*), *Mrs. Stoffels-van Haaften*, MM. *Stonehouse*, *Zimmer*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**La relance de la coopération européenne à l'U.E.O.**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales <sup>2</sup>  
par M. Leynen, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la relance de la coopération européenne à l'U.E.O.

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Leynen, rapporteur

I

- A. Les problèmes sont liés
- B. Rétablissement des contacts
- C. Conférence de La Haye
- D. Rapprochement économique entre les Six et le Royaume-Uni
- E. Optimisme mitigé
- F. Perspectives d'avenir

II

- A. L'élargissement de la Communauté
- B. Les institutions
- C. Relations avec les pays tiers
- D. Défense nucléaire
- E. Partnership
- F. Conclusion

---

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission* : M. *Badini Confalonieri* (président) ; MM. *Meyer*, *Bettiol* (vice-présidents) ; MM. *Achenbach*, *Berkhan*, *Cliffe*, *Conti* (suppléant : *Ebner*), *Cravatte*, *Diepenhorst*, *Ehm*, *Kalb* (suppléant : *de Grailly*), *Kirk* (suppléant : *Clark*), *Lemaire* (suppléant : *Gauthier*),

*Lenze* (suppléant : *Kopf*), *Leynen*, *Macmillan*, *Mathew*, *Montini*, *Motz*, *Patijn*, *Pfimlin* (suppléant : *Michaud*), *Pic* (suppléant : *Vitter*), *Pierson* (suppléant : *Molter*), *Mme Stoffels-van Haafte*, MM. *Stonehouse*, *Zimmer*.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**Draft Recommendation**  
**on the revival of European co-operation in WEU**

The Assembly,

Recalling its Recommendations 92, 94 and 95, in which it asked for contacts to be renewed between the United Kingdom and the Six in the framework of the ministerial meetings of the Council of Western European Union ;

Welcoming the proposal of the Council of Ministers of the European Economic Community on 11th July, agreed to by the United Kingdom on 26th July, for holding regular contacts between the member States in the Council of Ministers of Western European Union on both economic and political questions ;

Taking note of the results of the meeting of the WEU Council in The Hague on 25th October 1963, as described in the official communiqué issued after the meeting ;

Considering the importance of maintaining contacts in the future,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

- I. (a) continue to harmonise the points of view of the EEC and the United Kingdom with regard to the GATT tariff negotiations during the meetings held under the aegis of the institutions of Western European Union ;
- (b) seek as soon as possible a joint position for the member countries of WEU at the World Conference on Trade and Development ;
- (c) keep a continuous watch on the development of the economic policies of the EEC and of the United Kingdom so as to propose to the two parties concerned procedures for narrowing present differences, particularly in the agricultural field ;
- (d) inform both the United Kingdom and the EEC of the evolution of their trade policies with particular regard to the Stockholm Treaty, the Commonwealth and the Agreements of Association with the EEC ;
- (e) institute political consultation on East-West relations and on regions mentioned in the communiqué of the Council issued after the meeting of 25th and 26th October 1963 at The Hague ;
- (f) take active steps to promote political and military consultation in the framework of the regular meetings at ministerial and permanent representative level ;
- (g) hold quarterly meetings on fixed dates and also whenever circumstances make a meeting necessary ;
- II. while respecting the attainments of the Community in the economic field, lay in the future the foundations for a true European union using the framework of WEU, entailing the closest co-operation between the member States in every field including foreign affairs and defence and open to the accession of other States of Western Europe as full members.

**Projet de recommandation**  
**sur la relance de la coopération européenne à l'U.E.O.**

L'Assemblée,

Rappelant ses Recommandations n<sup>os</sup> 92, 94 et 95 par lesquelles elle demandait que les contacts soient renoués entre la Grande-Bretagne et les Six dans le cadre de réunions ministérielles du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale;

Se félicitant de la proposition du Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne le 11 juillet, acceptée le 26 juillet par le Royaume-Uni, tendant à instaurer des contacts périodiques entre les Etats membres au sein du Conseil ministériel de l'U.E.O. tant sur les questions économiques que sur les questions politiques;

Prenant note des résultats de la réunion du Conseil de l'U.E.O., les 25 et 26 octobre à La Haye, tels qu'ils apparaissent dans le communiqué officiel publié après la réunion;

Considérant l'importance du maintien des contacts dans l'avenir,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

- I. (a) de continuer à harmoniser les points de vue de la C.E.E. et du Royaume-Uni en vue des négociations tarifaires du G.A.T.T. au cours des réunions tenues sous l'égide des institutions de l'Union de l'Europe Occidentale;
  - (b) de rechercher dans les meilleurs délais une position commune des pays membres de l'U.E.O. à la Conférence mondiale du Commerce et du Développement;
  - (c) de suivre en permanence l'évolution des politiques économiques de la C.E.E. et du Royaume-Uni afin de proposer aux deux parties des procédures permettant de diminuer l'écart existant, notamment dans le domaine agricole;
  - (d) d'informer réciproquement le Royaume-Uni et la C.E.E. sur l'évolution de leurs politiques commerciales, spécialement en relation avec le Traité de Stockholm, le Commonwealth et les accords d'association à la C.E.E.;
  - (e) de mettre sur pied des structures de consultations politiques sur les relations Est-Ouest et sur les régions mentionnées dans le communiqué du Conseil des 25 et 26 octobre 1963 à La Haye;
  - (f) de pousser activement la consultation politique et militaire dans le cadre des réunions périodiques au niveau des représentants permanents comme au niveau ministériel;
  - (g) de se réunir tous les trimestres à dates fixes et également lorsque les circonstances l'exigent;
- II. en respectant l'acquis communautaire dans le domaine économique, de jeter pour l'avenir, en utilisant le cadre de l'U.E.O., les bases d'une réelle union européenne, comportant la plus étroite coopération des Etats membres dans tous les domaines, y compris les affaires étrangères et la défense, et ouverte à l'adhésion à part entière d'autres Etats de l'Europe occidentale.

## **Explanatory Memorandum**

**(submitted by Mr. Leynen, Rapporteur)**

### I

#### **A. The problems are linked**

1. The political debate at the session of our Assembly in June 1963 centred on the following problem : how to avoid the division of free Europe into two conflicting and rival economic blocs. With this in view, a recommendation was made to renew contacts between the Common Market on the one hand and the United Kingdom in its capacity as leader of EFTA on the other. At the same time, the Assembly reminded our respective governments that European political unification was one of their most urgent tasks.

2. In order to carry out the Assembly's wishes as expressed in this debate, your General Affairs Committee instructed its Chairman, Mr. Kirk, to prepare a report on the problems of European unification ; it also asked the Rapporteur of this report to continue along the same general line followed in his three previous reports, i.e. :

- (a) to make a brief appraisal of the main events in the field of economic and political co-operation between the seven member States ; and,
- (b) to try to define the basis for better understanding during a period when the accession of the United Kingdom to the Common Market was not yet in sight.

3. At the beginning of this report, it seems necessary to stress that in the opinion of the members of your General Affairs Committee, the economic, military and diplomatic problems of Western Europe appear to be very closely linked and an economic rapprochement in particular seems to depend to a very great extent on agreement being reached between our respective countries on the major political problems.

4. This view, moreover, was expressed by Mr. Couve de Murville, Minister for Foreign Affairs of France, in his speech to the Anglo-American Press Association in Paris on 20th June 1963 :

“The original mistake had probably been the failure to make a sufficiently frank and broad examination of the whole problem that would be raised by Britain's entry into the Common Market. France's experience in the Common Market and in the negotiations with Britain was that *politics dominated economics*. Probably the best way to begin again would be to hark back to a broad general approach to the problems involved.”<sup>1</sup>

5. Mr. Pompidou, Prime Minister of the French Republic, also stressed the connection between economic and defence problems in the debate on the Franco-German Treaty in the French National Assembly on Thursday 13th June, when he said :

“It was not impossible — and we expected it for a time a year ago — for Britain to turn resolutely towards continental Europe and, realising Europe's need of a certain minimum nuclear defence independent of the American nuclear power, to reach agreement with us, since we are the only two European countries to have a nuclear capability, though at different levels. Now the fact is that Britain did not move closer to us on this point either. In fact, on the contrary, it turned towards the United States and decided in Nassau to link its military policy in this respect with American policy... Consequently, at the present juncture, we consider that the United Kingdom has not yet changed and is not yet ready to join Europe. This does not mean that it will not join one day.”

6. The true meaning of this statement can be summarised as follows : “Why let the United Kingdom join economic Europe if it does not wish to place its nuclear force at the disposal of Europe ?” It is therefore increasingly evident that the Nassau Agreement was one of the major

1. *The Guardian*, 21st June 1963.

## Exposé des motifs

(présenté par M. Leynen, rapporteur)

### I

#### A. Les problèmes sont liés

1. Le débat politique à la session de notre Assemblée en juin 1963 a été centré sur la préoccupation suivante : éviter la division de l'Europe libre en deux blocs économiques rivaux et antagonistes. Dans ce but, il a été recommandé de renouer des contacts entre le Marché Commun d'une part, et le Royaume-Uni en tant que leader de l'A.E.L.E. d'autre part. En même temps, notre Assemblée a rappelé à nos gouvernements respectifs que l'unification européenne dans le domaine politique constitue une de leurs tâches les plus urgentes.

2. A la lumière de ce débat et croyant traduire la volonté de l'Assemblée, votre Commission des Affaires Générales a chargé son président, M. Kirk, de faire rapport sur le problème de l'unification politique européenne ; en même temps, elle a demandé au signataire de ces lignes de continuer dans la ligne générale de ses trois rapports antérieurs, c'est-à-dire :

- (a) esquisser un aperçu succinct des principaux événements dans le domaine de la collaboration économique et politique entre les Etats membres, et,
- (b) essayer de dégager les directives d'une meilleure entente pendant la période où une adhésion du Royaume-Uni au Marché Commun n'est pas encore en vue.

3. Au seuil de ce rapport, il nous semble indispensable de souligner qu'aux yeux des membres de votre Commission des Affaires Générales, les problèmes économiques, militaires et diplomatiques de l'Europe occidentale paraissent intimement liés, et que, spécialement, le rapprochement économique dépend dans une très large mesure d'une concordance des vues de nos pays respectifs sur les grands problèmes politiques.

4. Ce point de vue a d'ailleurs été exprimé par M. Couve de Murville, Ministre des affaires étrangères de la République Française, dans son discours devant l'*Anglo-American Press Association* à Paris, le 20 juin 1963 :

« L'erreur originelle a probablement été l'incapacité de procéder à un examen suffisamment franc et large de l'ensemble du problème qui découlerait de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun. L'expérience de la France dans le Marché Commun et dans les négociations avec l'Angleterre a été que *la politique domine l'économie*. Probablement, la meilleure approche pour reprendre les conversations serait de revenir à un examen général des problèmes qui sont soulevés. »<sup>1</sup>

5. M. Pompidou, Premier Ministre de la République Française, a également mis l'accent sur cette liaison entre les problèmes économiques et de défense quand, le jeudi 13 juin, lors du débat sur le Traité franco-allemand, il a déclaré à l'Assemblée Nationale française :

« On aurait pu imaginer — nous l'avons cru un moment il y a un an — la Grande-Bretagne se tournant résolument vers l'Europe continentale et, constatant la nécessité pour cette Europe d'avoir un minimum de défense atomique indépendante de la puissance atomique américaine, s'entendant avec nous puisque nous sommes les deux seuls pays européens à disposer de des degrés divers d'une certaine capacité atomique. Or, il est de fait que la Grande-Bretagne, sur ce point non plus, ne s'est pas rapprochée de nous. Il est de fait qu'elle s'est tournée, au contraire, vers les Etats-Unis et qu'à Nassau, elle a choisi de lier sa politique militaire en la matière à la politique américaine... Nous estimons par conséquent que, dans la situation actuelle, la Grande-Bretagne n'a pas encore fait sa mutation et n'est pas devenue ce pays prêt à entrer dans l'Europe. Cela ne veut pas dire que cette entrée ne se fera pas un jour. »

6. Le véritable sens de cette déclaration peut être résumé comme suit : « Pourquoi admettre l'entrée du Royaume-Uni dans l'Europe économique, si la Grande-Bretagne ne veut pas mettre sa force nucléaire à la disposition de l'Europe ? » Il se confirme donc de plus en plus que les

1. *The Guardian*, 21 juin 1963.

causes, and was certainly decisive in providing the opportunity for breaking off negotiations on 14th January 1963.

7. The two extracts quoted above are not intended to reopen a painful debate, they are merely mentioned to show that the various economic, military and political problems affecting the member countries of WEU are, and remain, connected. It would not be realistic to expect spectacular decisions in the economic sector until prior reservations in other sectors have been lifted or at least explained.

### B. Renewed contacts

8. The Assembly will certainly be pleased that in spite of bitterness and recrimination during the first six months of this year, a valid step towards the relaxation of tension was made on 11th July 1963. We are particularly delighted that this act of good will is in concert with the last recommendation of our Assembly. On that date, the Council of Ministers of the Six reached agreement on the need to renew certain contacts with the United Kingdom with a view to re-establishing solidarity between the seven members of WEU, as was recommended by our Assembly.

9. Mr. Luns, Netherlands Minister for Foreign Affairs, Chairman-in-Office of the Council at the time, was instructed to inform the British Government of the following proposals :

- (a) The Council of Ministers of the Six proposes to the Government of the United Kingdom that the quarterly contacts between the seven countries be started again in the framework of WEU.
- (b) In addition to the usual political questions, the agenda of these meetings will include exchanges of views on the European economic situation.
- (c) In principle, the discussions will be held at ministerial level.
- (d) When economic problems are discussed, the EEC Commission shall be invited to take part in the seven-power meeting.

10. Commenting on this decision for the Press, the Chairman of the Council specified that under

the heading "exchanges of views on the European economic situation" each of the member countries of WEU might place on the agenda any economic problem concerning the six-power Community or the United Kingdom. Mr. Luns also stressed that the Council was *unanimous* in considering that these contacts in the framework of WEU should aim at avoiding the Common Market and the United Kingdom taking any steps which might have unfavourable repercussions on their relations, and thus the door was left open to the possible future accession of the United Kingdom to the Community, which, in spite of all the difficulties, wished to continue its development.

11. The idea of economic contacts between the Six and the United Kingdom in the framework of WEU was put forward by Mr. Schroeder, Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic, in Brussels on 2nd April 1963. It received the firm support of our Assembly last June. During General de Gaulle's visit to Bonn at the beginning of July, it was reported that the German Government had insisted on the absolute necessity of keeping some form of contact in the economic field between the Six and the United Kingdom. France had agreed, recalling that the common agricultural policy of the Community had to be decided in final form before 31st December 1963. There were two proposals to be studied at the meeting of the Council on 10th and 11th July : the German proposal, advising regular contacts in the framework of WEU, and a Netherlands proposal, which was more radical, asking for contacts between the Common Market and the United Kingdom to be institutionalised in Brussels through the permanent delegations to the Common Market. Finally, unanimous agreement was obtained for the German solution, amended and improved by providing for the presence of the EEC Commission when economic matters were discussed and eliminating the possibility of a veto on placing any economic question on the agenda.

12. Mr. Spaak was thus able to conclude that the compromise reached was valid since there were several positive factors. After an interruption of eighteen months, the WEU Council of Ministers was to come back to life ; there was provision for regular contacts, in principle every three months; none of the seven governments could veto the inclusion in the agenda of an item concerning the other countries ; each government formed its delegation as it wished, for instance by calling



Accords de Nassau ont été l'une des grandes causes et certainement l'occasion décisive de la rupture du 14 janvier 1963.

7. Les deux citations qui précèdent ne sont pas relevées pour rouvrir un débat pénible, mais tout simplement pour en conclure que les différents problèmes économiques, militaires et politiques intéressant les pays membres de l'U.E.O. sont et restent liés. Il serait irréaliste de vouloir attendre des décisions spectaculaires dans le secteur économique, aussi longtemps que des préalables dans d'autres secteurs ne sont pas levés ou au moins éclaircis.

### B. Rétablissement des contacts

8. L'Assemblée se félicitera certainement de ce que, malgré les aigreurs et les récriminations des six premiers mois de cette année, un geste valable de détente a été accompli le 11 juillet 1963. Nous nous réjouissons surtout que cet acte de bonne volonté soit en concordance avec la dernière recommandation de notre Assemblée. A cette date, le Conseil des ministres des Six est arrivé à un accord sur la nécessité de renouer certains contacts avec la Grande-Bretagne, en vue de rétablir la solidarité entre les sept membres de l'U.E.O., comme le recommandait notre Assemblée.

9. M. Luns, Ministre néerlandais des affaires étrangères, Président du Conseil à cette époque, fut chargé d'informer le gouvernement britannique des propositions suivantes :

- (a) le Conseil des ministres des Six propose au Royaume-Uni la reprise des contacts trimestriels entre les sept pays dans le cadre de l'U.E.O. ;
- (b) l'ordre du jour de ces réunions comportera, outre les questions politiques habituelles, un échange de vues sur la situation économique en Europe ;
- (c) les discussions auront lieu en principe au niveau ministériel ;
- (d) lorsque des problèmes économiques seront discutés, la Commission de la C. E. E. sera invitée à assister à la réunion des Sept.

10. En commentant cette décision devant la presse, le Président du Conseil a précisé que

sous la rubrique « échanges de vues sur la situation économique européenne », chacun des pays membres de l'U.E.O. pourrait faire mettre à l'ordre du jour tout problème économique intéressant la Communauté des Six ou le Royaume-Uni. M. Luns a également souligné que le Conseil était *unanime* à considérer que ces contacts dans le cadre de l'U.E.O. devraient avoir pour but d'éviter que le Marché Commun et la Grande-Bretagne ne prennent des mesures susceptibles d'avoir des conséquences défavorables pour leurs relations, et de laisser ainsi la porte ouverte à la possibilité d'une adhésion ultérieure du Royaume-Uni à la Communauté, — la Communauté qui, malgré toutes les difficultés, veut poursuivre son développement.

11. L'idée de contacts économiques entre les Six et le Royaume-Uni dans le cadre de l'U.E.O. a été avancée par M. Schroeder, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale, le 2 avril 1963, à Bruxelles. Elle a été fermement appuyée par notre Assemblée en juin dernier. Lors de la visite du Général de Gaulle à Bonn, début juillet, le gouvernement allemand aurait insisté sur la nécessité absolue de garder, d'une façon ou d'une autre, le contact économique entre les Six et la Grande-Bretagne. La France se serait ralliée à ce point de vue, en rappelant que la politique agricole commune de la Communauté devait être définitivement fixée avant le 31 décembre 1963. Lors de la réunion du Conseil les 10 et 11 juillet, deux propositions étaient en présence : la formule allemande conseillant des contacts réguliers dans le cadre de l'U.E.O., et une proposition néerlandaise plus radicale, demandant l'institutionnalisation d'un contact Marché Commun et Royaume-Uni à Bruxelles par le truchement des délégations permanentes auprès du Marché Commun. Finalement, l'unanimité a été obtenue pour la formule allemande, amendée et améliorée, par l'obtention de la présence de la Commission de la C.E.E. aux délibérations économiques et l'élimination de tout veto à l'inscription, à l'ordre du jour, d'une question économique quelconque.

12. M. Spaak pouvait conclure que le compromis obtenu est valable, puisqu'il présente plusieurs aspects positifs. Après une interruption de dix-huit mois, l'on verra le Conseil des Ministres de l'U.E.O. reprendre vie ; l'on prévoit des contacts réguliers, en principe tous les trois mois ; aucun des sept gouvernements ne mettra un veto à l'inscription à l'ordre du jour de l'un ou l'autre point intéressant les autres pays ; chaque gouvernement constitue sa délégation comme il l'en-

upon its experts from the permanent delegation in Brussels; since the meetings would not be held in Brussels with the support of the permanent delegations on the spot, the United Kingdom could not be suspected of wishing to check the progress of the EEC; the presence of the EEC Commission during discussions on economic questions indicated faithfulness to the Community aim. In fact, it can be said that the proposal of 11th July 1963 gave a new lease of life to the idea of European unification. Since the contacts were to take place in the framework of an already existing Treaty, the other countries of the EFTA group could have no reason for suspicion, particularly since the United Kingdom would not fail to keep them informed.

13. After a meeting between Lord Home and Mr. Luns in The Hague on 19th July, Britain accepted on 26th July and it was arranged to hold the first meeting in The Hague on 25th and 26th October, the second day being reserved exclusively for economic questions.

14. It was appropriately reported in *The Times* on 26th August 1963, that :

“The most significant event for the future may well be the meeting between Britain and the Six in WEU. This will be the first occasion since the Brussels breakdown for taking accurate soundings of the European situation.”

15. A succession of bilateral contacts through existing trade agreements with Italy, Germany and Benelux, has enabled the United Kingdom to realise what sincere good will actually exists for smoothing out the difficulties. Even a meeting of the Franco-British Joint Committee has been planned to be held after the meeting of the WEU Council. These bilateral contacts will certainly be useful to some extent, provided they do not duplicate and impede the new initiative in the framework of WEU and there is no exception to this bilateralism. A renewal of contacts between France and the United Kingdom, therefore, in the spirit of the *Entente Cordiale* would be welcomed as heralding a revival of Europe.

### **C. The Conference in The Hague**

16. There were high hopes mingled with some anxiety before the meeting of the Council of Min-

isters of WEU held in The Hague on 25th and 26th October 1963. This was to be the first meeting, after a long interruption of eighteen months, since the “adjournment” of negotiations on 29th January. In addition, the second day was to be devoted to economic questions and the EEC Commission was to attend. The second day is the one which is most worthy of our attention in terms of future European co-operation.

17. It is certainly of major importance for Europe for our governments to work out a joint position with regard to East-West relations and for our countries to reach a better understanding in establishing good relations with Latin America; nor should it be forgotten that the Near East supplies a third of the oil requirements of the free world. It is necessary to continue this kind of consultation in WEU, but the fact remains that our populations are mainly concerned with the practical results achieved in the development of European co-operation.

18. On the day devoted to economic questions, the Council discussed four matters :

- (a) economic relations between the EEC and the United Kingdom ;
- (b) the agricultural rapprochement between the Six and the United Kingdom ;
- (c) preparations for the Kennedy negotiations ;
- (d) preparations for the World Conference on Trade and Development.

19. We shall now consider briefly the non-technical aspects of these questions.

#### **(a) Economic relations between the EEC and the United Kingdom**

20. It was comforting to hear Mr. Butler, representing the new British Government, say in The Hague that although access to the EEC was barred to his country for the time being, the United Kingdom still had the same interest in this organisation, wished it every success and proposed to work untiringly for European economic unification, (1) by endeavouring to move closer to the EEC economically, (2) by continuing to lower customs barriers within EFTA and (3) by trying to work out joint policies in different fields.

tend, par exemple, en faisant appel à ses techniciens de la délégation permanente à Bruxelles ; comme les réunions n'auront pas lieu à Bruxelles, avec l'appui des délégations permanentes sur place, le Royaume-Uni évitera tout soupçon de vouloir mettre des bâtons dans les roues de la C.E.E. ; la présence de la Commission de la C.E.E. lors de la discussion de questions économiques signifie la fidélité au but communautaire. On peut même dire que grâce à la proposition du 11 juillet 1963, l'idée de l'unification européenne a repris haleine. Comme les contacts se dérouleront dans le cadre d'un traité préexistant, les autres pays du groupe de l'A.E.L.E. ne peuvent nourrir aucun motif de méfiance, d'autant plus que le Royaume-Uni ne manquera pas de les tenir informés.

13. Après une entrevue Luns-Lord Home, le 18 juillet à La Haye, l'acceptation britannique a été donnée le 26 juillet, et la première rencontre fut fixée à La Haye les 25 et 26 octobre, la deuxième journée étant exclusivement réservée aux questions économiques.

14. Le *Times* du 26 août 1963 a pu écrire avec raison :

« L'événement le plus significatif pour l'avenir pourrait bien être la réunion entre l'Angleterre et les Six à l'U.E.O. Ce sera la première occasion depuis l'échec de Bruxelles d'évaluer de façon précise la situation européenne. »

15. D'autres contacts bilatéraux en vertu de traités commerciaux existants, successivement avec l'Italie, l'Allemagne et le Benelux, ont permis au Royaume-Uni de se rendre compte de la bonne volonté réelle d'aplanir les difficultés. Même une réunion de la Commission mixte France-Grande-Bretagne a été envisagée après la réunion du Conseil de l'U.E.O. Ces contacts bilatéraux auront certainement quelque utilité, s'ils ne constituent pas une doublure gênante à la nouvelle initiative dans le cadre de l'U.E.O., et s'il ne se crée pas d'exception à ce bilatéralisme. C'est pourquoi un nouveau contact France-Royaume-Uni dans l'esprit de l'Entente Cordiale serait salué comme un signe précurseur d'une relance européenne.

### **C. La Conférence de La Haye**

16. La réunion du Conseil des Ministres de l'U.E.O. à La Haye, les 25 et 26 octobre 1963,

a été attendue avec un grand espoir mêlé d'une certaine inquiétude : elle survenait en effet, après une longue interruption de dix-huit mois, pour la première fois après « l'ajournement » du 29 janvier et en même temps, était prévue une deuxième journée économique, en présence de la Commission de la C.E.E. C'est surtout cette deuxième journée qui, dans la perspective de la coopération européenne, doit retenir notre attention.

17. Il est sans aucun doute d'une importance capitale pour l'Europe que nos gouvernements s'emploient à dégager une position commune dans les relations Est-Ouest, que nos pays s'entendent mieux dans l'établissement de bons rapports avec l'Amérique latine, et que nous n'oublions jamais le fait que le Proche-Orient fournit un tiers des combustibles liquides du monde libre. Il est nécessaire de maintenir ces sortes de consultations à l'U.E.O. ; mais cela n'empêche pas que nos populations se préoccupent principalement du résultat pratique obtenu dans la voie de la coopération européenne.

18. Pendant la journée économique, le Conseil s'est occupé de quatre questions :

- (a) les relations économiques entre le Marché Commun et le Royaume-Uni ;
- (b) le rapprochement agricole entre les Six et le Royaume-Uni ;
- (c) la préparation des négociations Kennedy ;
- (d) la préparation de la Conférence mondiale du Commerce et du Développement.

19. Abordons brièvement ces questions en évitant soigneusement le côté technique.

#### **(a) Les relations économiques entre la C.E.E. et le Royaume-Uni**

20. Il a été réconfortant d'entendre dire à La Haye par M. Butler, représentant du nouveau gouvernement britannique, que, si l'accès de la C.E.E. est momentanément interdit à son pays, le Royaume-Uni garde cependant toujours le même intérêt pour celle-ci, lui souhaite un plein succès et se propose de contribuer inlassablement à l'unification économique européenne : (1) en se renforçant économiquement pour mieux se rapprocher de la C.E.E., (2) en poursuivant le désarmement douanier au sein de l'A.E.L.E., et (3) en essayant de dégager des politiques communes dans différents domaines.

21. This statement proves that the United Kingdom is harbouring no resentment and went to The Hague in a true European spirit, wishing to contribute to the gradual building of a Europe which will also include the British Isles.

22. It is also comforting to note that in spite of the disturbances of the first quarter of 1963, trade developed between the Common Market and the United Kingdom, and even advantageously for the United Kingdom's balance of trade.<sup>1</sup>

23. The EEC Commission spokesman did not fail to stress that fears expressed at the beginning of 1963 had not been justified and on the contrary, the development of trade had easily overcome the difference in customs tariffs. This is due to several factors, but the main one is certainly the extraordinary prosperity of the EEC since the entry into force of the Treaty of Rome, which had a stimulating effect, at least in part.

24. The conditions are therefore favourable for co-operation with a view to European economic integration. Not to disturb this relaxation of tension, however, the question of the future accession of the United Kingdom to the EEC was not raised.

25. We consider that it can be concluded from this exchange of views that the United Kingdom is still a candidate for accession to the Common Market when the time is ripe, and as soon as there is unanimity in this matter, although no decision must be expected before the general elections in Britain. This opinion does not seem to conflict with the views of the French Government since immediately after negotiations were interrupted various spokesmen in Paris rejected the idea of a "breakdown", they all spoke merely of the "adjournment" of the negotiations.

**(b) The agricultural rapprochement between the Six and the United Kingdom**

26. The agricultural problem is naturally still the most difficult one to solve. There are two aspects to it: the rapprochement between the United Kingdom and the EEC and world arrangements in the framework of GATT. The second aspect is more suitably placed in the context of preparations for the Kennedy round.

1. Cf Chapter D of this report.

27. With regard to the first aspect, it should be recalled that the Common Market has now had a year's experience of the first Community agricultural regulations. This beginning of a common agricultural policy, in which production and price levels are being followed closely, is working satisfactorily. Evolution is regular, but involves changes in the flow of trade, which is normal in a common market. It also creates certain difficulties abroad however. After examining the results of the first year at the end of November, the Council of Ministers of the Six is to consider what changes may be necessary.

28. Regulations for agricultural *production* in the Community are being drawn up and the Committee considers they should be completed before the end of 1963. Decisions regarding agricultural *prices* must be reached for the 1964-1965 season and also for the remainder of the transitional period ending in 1970. The decisions to be reached are most important for the development of the Community itself and also for third countries in view of the Kennedy negotiations. The main concerns of the Common Market in the agricultural field are:

- (i) the strengthening of the Community structure by a true Community policy;
- (ii) the financial regulations for the common agricultural policy in the final period; and
- (iii) the arrangements to be made with regard to third countries in the framework of GATT for harmonising world trade.

29. Speaking of the United Kingdom's agricultural policy, Mr. Butler affirmed that his country remained faithful to the position set forth by the Government during the Brussels negotiations: i. e. world agreements involving a balance between producers and consumers on the one hand, and production and consumer areas on the other. The problems to be tackled together were:

- (i) price levels;
- (ii) production quantities and access to markets;
- (iii) stockpiling; and

21. Cette déclaration prouve que la Grande-Bretagne ne garde pas rancune, et qu'elle était présente à La Haye dans un véritable esprit européen, désirant contribuer à l'unification graduelle d'une Europe qui englobera également les Iles britanniques.

22. Il est également réconfortant de constater que, malgré les remous du premier semestre 1963, les échanges commerciaux entre le Marché Commun et le Royaume-Uni se sont développés à l'avantage même de la balance commerciale du Royaume-Uni.<sup>1</sup>

23. Le porte-parole de la Commission de la C. E. E. n'a pas manqué de souligner que les craintes du début de 1963 n'ont pas été justifiées mais qu'au contraire, le développement des échanges a surmonté facilement la différence du tarif douanier. Ce fait est dû à plusieurs causes, mais le facteur principal est sans aucun doute la prospérité extraordinaire de la C. E. E. depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome, qui a agi, au moins partiellement, comme un stimulant.

24. Le climat reste donc favorable à la coopération vers une intégration économique européenne. Cependant, pour ne pas troubler l'atmosphère de détente, la question de l'adhésion du Royaume-Uni à la C. E. E., à une date ultérieure, n'a pas été évoquée.

25. On peut conclure de cet échange de vues, nous semble-t-il, que le Royaume-Uni reste candidat à l'entrée au Marché Commun, au moment propice, dès qu'il y aura unanimité à y procéder, bien qu'il ne faille pas attendre une décision avant les élections britanniques. Cette opinion ne semble pas contraire aux vues du gouvernement français, puisque, dès le lendemain de l'interruption des négociations, les différents porte-parole de Paris ont réagi contre la notion de « rupture » et ont constamment et unanimement parlé de l'« ajournement » des négociations.

**(b) Le rapprochement des politiques agricoles du Marché Commun et du Royaume-Uni**

26. Le problème agricole reste bien entendu la question la plus difficile à résoudre. Il comporte deux volets : le rapprochement entre le Royaume-Uni et la C. E. E., et les arrangements mondiaux dans le cadre du G. A. T. T. Le deuxième volet trouve plutôt sa place dans la division suivante : la préparation du *Kennedy Round*.

1. Cf. Chapitre D de ce rapport.

27. En ce qui concerne le premier aspect, il faut rappeler que le Marché Commun possède maintenant une année d'expérience sur la base des premiers règlements agricoles communautaires. Ce début de politique agricole commune, marqué par une surveillance du niveau de la production et du niveau des prix, fonctionne de façon satisfaisante. L'évolution est régulière, mais elle provoque des changements dans les échanges, ce qui est normal dans un marché commun. Elle crée pourtant aussi quelques difficultés à l'extérieur. Fin novembre, après avoir pris connaissance des résultats de la première année, le Conseil des Ministres des Six devra examiner d'éventuelles modifications.

28. Les règlements pour la *production* agricole dans la Communauté sont en voie d'élaboration et la Commission estime qu'ils devraient être arrêtés avant la fin de 1963. Dans le domaine des *prix* agricoles, des décisions doivent être prises pour la saison 1964-1965 et également pour le reste de la période transitoire qui se termine en 1970. Les décisions à intervenir sont très importantes pour l'évolution de la Communauté, mais également pour les pays tiers, en vue des négociations Kennedy. Les préoccupations dominantes du Marché Commun dans le domaine agricole sont :

- (i) le renforcement de la structure communautaire par une politique vraiment communautaire ;
- (ii) le règlement financier de la politique agricole commune dans la période définitive et,
- (iii) les dispositions à prendre vis-à-vis des pays tiers dans le cadre du G. A. T. T., pour arriver à des échanges mondiaux harmonieux.

29. Quant à la politique agricole du Royaume-Uni, M. Butler a affirmé que son pays reste fidèle à la position exposée par son gouvernement lors des négociations de Bruxelles : c'est-à-dire des accords mondiaux comportant un équilibre entre les producteurs et les consommateurs, d'une part, et entre les zones de production et de consommation, d'autre part. Les problèmes à affronter ensemble sont :

- (i) le niveau des prix ;
- (ii) les quantités de production et l'accès aux marchés ;
- (iii) le *stockpiling* et

- (iv) trade with countries in the process of development.

Since there was no precedent for such world agreements, the procedure and technical methods for dealing with them should be given careful consideration, preferably in joint agreement.

30. Meanwhile, the United Kingdom Government was concerned with the increase in Treasury subsidies for British agriculture. These subsidies had increased from £ 270 million in 1961 to £ 350 million in 1963 (i.e. 4,500 million francs or approximately 100 francs per head of population in the United Kingdom). In order to limit calls on the Treasury, the United Kingdom Government had drawn up a system of standard quantities for home production of pork, milk, eggs, potatoes and sugar-beet. Thus, deficiency payments could not go beyond a certain ceiling. The British Government was also prepared to negotiate agreements for the import of cereals and meat in 1964 at reasonable prices.

31. Consequently, the British agricultural policy is tending to move nearer to the Common Market:

- (i) by careful limitation of subsidies ;
- (ii) by tending towards a price machinery for imports ;
- (iii) by the abolition of quantity controls on imports.

There is still some ambiguity however since the United Kingdom has fixed import quotas for butter and beef and is preparing a quota for pork.

32. As was rightly stressed by one of the Ministers in The Hague, it is to be hoped that the Common Market and United Kingdom agricultural experts will not forget the political will to find a basis for agreement in agricultural matters, so that there will be no disagreeable surprises in later contacts.

**(c) Preparations for the Kennedy negotiations**

33. It is quite evident that our seven countries, together accounting for 40 % of world trade, are keenly interested in the coming tariff negotiations, usually referred to as the Kennedy round.

34. According to Mr. Schroeder, these negotiations must lead to Atlantic economic co-operation which is just as important as co-operation in NATO. The specific goals are :

- (i) to promote world trade by eliminating all obstacles for the benefit of all concerned and by ensuring a better division of work ;
- (ii) to provide maximum assistance for the countries in the process of development which must develop their exports and build up the necessary means for progressive industrialisation. By helping them, moreover, we shall forge closer links with them ;
- (iii) to bring the EEC and EFTA closer together by avoiding the disruption of trade relations.

35. Three main questions will be discussed :

- (a) tariff cuts and possible exceptions ;
- (b) agriculture in the context of GATT ; and
- (c) other obstacles to world trade.

36. This is not the place to discuss these matters in detail. But it is public knowledge that item (b) is causing serious differences within the Common Market. France is insisting strongly on the common agricultural policy being fixed once and for all before the tariff negotiations, whereas the Federal Republic of Germany holds that the agricultural policy of the EEC must take account of the trade policy towards the rest of the world and that, consequently, certain parts of the agricultural policy of the Common Market must be negotiable. The United States is insistent on introducing agriculture into the negotiations and according to Mr. Schroeder, there is no question of the Americans cutting tariffs with the EEC if they are to encounter an impenetrable wall in Europe in the form of a common agricultural policy.

37. The communiqué issued after the meeting of the Council in The Hague stressed the importance of the Kennedy negotiations, the governments of

- (iv) le commerce avec les pays en voie de développement.

Comme il n'existe pas de précédent à de semblables accords mondiaux, la procédure et les moyens techniques pour les aborder devraient être soigneusement étudiés, de préférence en commun accord.

30. En attendant, le gouvernement du Royaume-Uni se préoccupe de l'augmentation des subventions du Trésor à l'agriculture britannique. Ces subsides sont passés de £ 270 millions en 1961 à £ 350 millions en 1963, soit 4,5 milliards de francs, ou environ 100 francs par habitant au Royaume-Uni. Le gouvernement de la Grande-Bretagne a, en vue de limiter les interventions du Trésor, arrêté le principe des *standard quantities* de production intérieure pour le porc, le lait, les œufs, les pommes de terre et les betteraves sucrières. Ainsi les *deficiency payments* (subsides) pourront ne pas dépasser un certain plafond. Le gouvernement britannique est en outre disposé à négocier des accords d'importation de céréales et de viande en 1964 à des prix raisonnables.

31. La politique agricole britannique marque par conséquent une tendance à se rapprocher du Marché Commun :

- (i) par une limitation prudente des subventions ;
- (ii) par l'évolution vers un mécanisme de prix pour l'importation ;
- (iii) par la suppression du contrôle des quantités importées.

Néanmoins, une certaine ambiguïté persiste puisque le Royaume-Uni a fixé des quotas d'importation pour le beurre et le bœuf, et en prépare pour le porc.

32. Il est à souhaiter, comme l'a souligné à juste titre un des ministres à La Haye, que les experts agricoles du Marché Commun et du Royaume-Uni gardent constamment présente à l'esprit la volonté politique de rapprochement au point de vue agricole, pour qu'il n'y ait pas de surprises désagréables lors de contacts ultérieurs.

#### (c) La préparation des négociations Kennedy

33. Il n'est pas à démontrer que nos sept pays qui, ensemble, représentent 40 % du commerce mondial, sont extrêmement intéressés par les prochaines négociations tarifaires, habituellement désignées sous le vocable *Kennedy Round*.

34. D'après M. Schroeder, cette négociation doit conduire à une coopération économique atlantique d'importance égale à celle de l'O.T.A.N. Les objectifs précis sont :

- (i) promouvoir le commerce mondial, en éliminant tous les obstacles au bénéfice de tous et en assurant une meilleure division du travail ;
- (ii) aider au maximum les pays en voie de développement qui doivent exporter et se procurer les moyens pour une industrialisation progressive. En les aidant, nous resserrerons d'ailleurs nos liens avec eux ;
- (iii) rapprocher la C.E.E. et l'A.E.L.E. en atténuant les perturbations dans les relations commerciales.

35. Trois grandes questions viendront en discussion :

- (a) les réductions tarifaires et les exceptions éventuelles ;
- (b) l'agriculture dans la perspective du G.A.T.T., et
- (c) les autres obstacles au commerce mondial.

36. Il n'y a pas lieu d'approfondir ici ces chapitres. Cependant, ce n'est un secret pour personne que le point (b) donne lieu à des divergences sérieuses à l'intérieur du Marché Commun. La France insiste fermement pour que la politique agricole commune soit définitivement et immuablement fixée avant les négociations tarifaires, tandis que la République Fédérale d'Allemagne défend le point de vue selon lequel la politique agricole de la C.E.E. doit tenir compte de la politique commerciale intéressant le reste du monde, et que, par conséquent, certains éléments de la politique agricole du Marché Commun doivent être « négociables ». Les Etats-Unis veulent absolument introduire l'agriculture dans la négociation, et, d'après M. Schroeder, il est exclu que les Américains s'engagent dans la voie de réductions tarifaires avec la C.E.E. s'ils se heurtent en Europe au mur d'une politique agricole commune intouchable.

37. Le communiqué publié après la réunion du Conseil à La Haye souligne l'importance des négociations Kennedy, tout en invitant les gou-

WEU being invited to take part "in a constructive spirit". The most appropriate way of making a contribution is to continue preparing the negotiations together, in frank, frequent and detailed discussions, and that, as Mr. Butler rightly added, is a good example of a situation in which the United Kingdom can co-operate with the Six in the interests of Europe.

38. At the end of October, a delegation of the Board of Trade went to Brussels to discuss preparations for the negotiations with the EEC Commission. It appears that apart from the agricultural problem there are no major differences between the Six and the United Kingdom. There was a welcome precedent, moreover, in the Dillon negotiations, when the United Kingdom was the only European country to fall in with the position of the Six with regard to linear reductions.

39. The Kennedy round will be a stiff test for economic co-operation. It is not only a question of developing trade, particularly between Western Europe and the United States, it also has to be proved to the Communist world that the free enterprise countries can succeed in overcoming their contradictions and help the populations of third countries.

**(d) The World Conference on Trade and Development**

40. The same spirit must dominate when the WEU countries attend the World Conference convened under the aegis of the United Nations. It is absolutely essential for the industrialised countries to reach mutual agreement on certain trends which must be advocated in the interests of the countries in the process of development, for instance :

- (i) to stabilise and, in certain cases, to improve the prices of products exported by these countries ;
- (ii) to help these countries develop efficient consumer industries ;
- (iii) to increase credits and help to lighten the burden of their debts.

41. In this way, we shall dispel the image of an egoistic Europe, concerned solely with its prosperity and increasing the well-being of its population, and we shall prevent this conference being used as a Communist propaganda weapon against western countries.

42. The views of our respective governments seem to be fairly concordant, at least on the goals to be attained and the main principles which must prevail. Should our seven European countries hold separate consultations in the preparatory phase, or is it preferable to discuss these problems in the OECD? Although painful family feuds between western countries are to be avoided it would be a serious mistake to give the impression that the free world was building an inflexible common front. We must also be alive to the fact that some of our countries might have to face accusations of discrimination as a result of special relationships with the countries of Africa. A special European effort in favour of Latin America might help to avoid being suspected of discrimination. In the economic field, our European countries carry heavy responsibilities in the world.

\*\*  
\*

43. It has been reported by an observer that Mr. Couve de Murville accurately summed up the discussions in The Hague in the following terms:

- (a) in a general way, there are procedures for consultation between the United Kingdom and the Six ;
- (b) on the question of agriculture, exchanges of views are being held between the Community and British representatives in Brussels ;
- (c) for the Kennedy round, contacts between the delegations of the Six and of the United Kingdom in Geneva must be "systematised" ;
- (d) with regard to the United Nations World Conference on Trade, positions must be co-ordinated and the OECD seems to be the most appropriate place to do this ;
- (e) there is reason to be gratified at the favourable development of trade between the Community and the United Kingdom. <sup>1</sup>

44. Finally, it must be mentioned that participants unanimously agreed that the Netherlands

1. Cf *Le Monde*, 29th October 1963.



vernements de l'U.E.O. à y participer avec « un esprit constructif ». Le moyen le plus désigné pour y contribuer est de continuer ensemble la préparation, en parlant franchement, souvent et à fond, comme l'a souligné M. Butler, qui a eu raison d'ajouter que c'est là précisément l'exemple d'une situation où la Grande-Bretagne peut coopérer avec les Six dans l'intérêt européen.

38. Fin octobre, une délégation du *Board of Trade* s'est rendue à Bruxelles pour discuter avec la Commission de la C.E.E. de la préparation des négociations. Il paraît, qu'exception faite pour le problème agricole, il n'y a pas de grandes divergences d'intérêt entre les Six et le Royaume-Uni. On souligne d'ailleurs avec joie le précédent des négociations Dillon où le Royaume-Uni était le seul pays européen à rejoindre la position des Six au sujet de la réduction linéaire.

39. Le *Kennedy Round* sera un redoutable test de la coopération économique. Il ne s'agit pas seulement de développer les échanges commerciaux, spécialement entre l'Europe occidentale et les États-Unis, mais aussi de prouver au monde communiste que les pays à économie libre parviennent à surmonter leurs contradictions et à aider les populations du tiers monde.

**(d) La Conférence mondiale  
pour le Commerce et le Développement**

40. C'est dans le même esprit que les pays de l'U.E.O. doivent se présenter à la conférence mondiale qui sera convoquée à l'initiative de l'O.N.U. Il y a nécessité absolue à ce que les pays industrialisés s'entendent à prôner ensemble certaines orientations qui sont précisément dans l'intérêt des pays en voie de développement, par exemple :

- (i) stabiliser et, dans certains cas, améliorer les prix des produits exportés par ces pays ;
- (ii) aider ces pays à développer des industries viables de consommation ;
- (iii) augmenter les crédits et contribuer à alléger les charges de leurs dettes.

41. Ainsi nous détruirons l'image d'une Europe égoïste, uniquement préoccupée de sa prospérité et de l'augmentation du bien-être de sa population, et nous empêcherons que cette conférence devienne une arme de propagande communiste contre les pays occidentaux.

42. Il semble que les vues de nos gouvernements respectifs soient assez concordantes, au moins sur les objectifs à atteindre et les grands principes à faire prévaloir. Faut-il que nos sept pays européens se consultent séparément dans la phase préparatoire, ou est-il préférable de discuter de ces problèmes à l'O.C.D.E. ? S'il est nécessaire d'éviter des dissensions pénibles entre pays occidentaux, ce serait cependant une faute grave de faire naître l'impression d'un rigide front commun du monde libre. Soyons en outre attentifs au fait que certains de nos pays pourraient avoir à affronter des accusations de discrimination, par suite de relations particulières avec des pays d'Afrique. Un effort spécial de l'Europe en faveur de l'Amérique latine pourrait contribuer à écarter le soupçon de discrimination. Dans le domaine économique, nos pays européens portent une redoutable responsabilité mondiale.

\*\*

43. Suivant le témoignage d'un observateur, M. Couve de Murville aurait fort bien résumé l'ensemble des délibérations à La Haye en ces termes :

- (a) d'une façon générale, il existe entre la Grande-Bretagne et les Six des procédures de consultations ;
- (b) pour l'agriculture, des échanges de vues se poursuivent entre la Communauté et les représentants britanniques à Bruxelles ;
- (c) pour le *Kennedy Round*, il faut « systématiser » les contacts entre les délégations des Six et celle de la Grande-Bretagne à Genève ;
- (d) en ce qui concerne la Conférence mondiale du Commerce de l'O.N.U., il faut coordonner les attitudes et l'O.C.D.E. paraît être l'endroit le plus approprié pour le faire ;
- (e) nous pouvons tirer satisfaction de l'évolution favorable du commerce entre la Communauté et la Grande-Bretagne.<sup>1</sup>

44. N'oublions pas de mentionner que le gouvernement néerlandais, au témoignage unanime

1. Cf. *Le Monde* du 29 octobre 1963.

Government did its utmost to ensure the success of this WEU Conference. The Chairman, Mr. Luns, concluded that the results had been the maximum that could have been hoped for.

**D. Economic rapprochement  
between the Six and the United Kingdom**

45. The Common Market, planned to become a community, is protected by a moderate common external tariff to mark its economic unity. Contrary to what is sometimes claimed, its aim is not autarky and protectionism; the EEC seeks to contribute to the extension of world trade just like the other major economic units in the free world. The most authoritative official spokesmen continually refer to the terms of Article 110 of the Treaty of Rome, whereby the member States are called upon "to contribute to the harmonious development of world trade, the progressive abolition of restrictions on international exchanges and the lowering of customs barriers."

46. In his government statement, Chancellor Erhard clearly stated the position of the new Federal Government:

"A Common Market must not degenerate into a market which is self-sufficient."<sup>1</sup>

47. This outward-looking determination, moreover, is borne out by the facts. EEC imports from third countries increased by 39 % from 1958 to 1962, compared with 27 % for the United States and 20 % for the United Kingdom during the same period. On the other hand, Common Market exports to third countries only increased by 29 % during this period.

48. United Kingdom products are in fact the ones which show a marked increase in the Common Market countries. The figures speak for themselves:

1. Cf Press and Information Bulletin of the Federal Government, 19th October 1963, German edition, page 1,625.

Year	EEC imports	EEC exports
1958	1.2	1.5
1959	1.3	1.6
1960	1.4	1.9
1961	1.8	1.9
1962	2.2	2.0

49. It can be seen that EEC exports to the United Kingdom have hardly moved since 1960. Conversely, EEC imports from the United Kingdom have increased so rapidly that the balance of trade has been reversed in favour of the United Kingdom, whose sales to Common Market countries increased by 17 % in 1962 compared with 1961.

50. The most striking fact is that this trend is continuing and is even more marked in 1963 in spite of the events of last January.

51. During the first seven months of 1963, EEC imports from the United Kingdom amounted to 1.5 million dollars (i.e. 0.2 more than for the corresponding period in 1962), compared with exports to a value of 1.2 million dollars, which was the same as in 1962.

52. An examination of the general trend of United Kingdom exports (the third largest trading country in the world after the United States and West Germany, and which alone accounts for some 10 % of world trade) shows an increased flow of trade towards six-power Europe.

53. In 1955, 42 % of the United Kingdom exports went to the Commonwealth, 13 % to the countries now forming the Common Market and 11 % to the countries which are now members of EFTA. In 1962, the breakdown of British exports was 32 % to the Commonwealth (compared with 42 % in 1955), 19 % to the EEC (compared with 13 %) and 14 % to EFTA (compared with 11 %).

54. The evolution of trade in 1963 confirms that the expansion of British exports is definitely faster in the EEC market than in the EFTA market. Sales to France alone increased by 29 % during the first eight months of 1963, whereas during the same period sales to the EFTA coun-

des participants, n'a pas ménagé ses efforts pour que cette conférence de l'U.E.O. soit un succès. M. Luns, qui présidait les débats, a pu conclure que la réunion a donné le maximum de ce que l'on pouvait en attendre.

#### **D. Rapprochement économique entre les Six et le Royaume-Uni**

45. Le Marché Commun, conçu pour devenir une communauté, est protégé par un tarif extérieur commun modéré pour affirmer son unité économique. Loin de vouloir devenir un bastion autarcique et protectionniste, comme d'aucuns prétendent, la C.E.E. veut contribuer à l'élargissement du commerce mondial tout comme les autres grandes unités économiques du monde libre. Les voix les plus autorisées ne cessent de rappeler les dispositions de l'article 110 du Traité de Rome, obligeant les Etats membres « à contribuer au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et à la réduction des barrières douanières ».

46. Le Chancelier Erhard s'est prononcé clairement dans la déclaration gouvernementale du nouveau gouvernement fédéral :

« Un Marché Commun ne doit pas dégenerer en un marché qui se suffit à lui-même. »<sup>1</sup>

47. Cette volonté *outward-looking* se traduit d'ailleurs dans les faits. Les importations de la C.E.E. en provenance de pays tiers ont augmenté de 39 % dans la période de 1958 à 1962, par rapport à 27 % pour les Etats-Unis et 20 % pour le Royaume-Uni pendant la même période. Par contre, les exportations du Marché Commun vers les pays tiers n'ont augmenté que de 29 % pendant cette période.

48. Ce sont précisément les produits en provenance du Royaume-Uni qui trouvent des débouchés accrus dans les pays du Marché Commun. Voici quelques chiffres éloquentes :

1. Cf. Bulletin de presse et d'information du gouvernement fédéral du 19 octobre 1963, édition allemande, page 1.625.

<i>Echanges C.E.E. - Royaume-Uni</i> (en milliards de dollars)		
Année	Importations dans la C.E.E.	Exportations de la C.E.E.
1958	1,2	1,5
1959	1,3	1,6
1960	1,4	1,9
1961	1,8	1,9
1962	2,2	2,0

49. On constate que les exportations de la C.E.E. vers le Royaume-Uni ont à peine progressé depuis 1960. Par contre, les importations de la C.E.E. en provenance du Royaume-Uni ont progressé si rapidement que la balance commerciale s'est inversée en faveur de la Grande-Bretagne qui a vu ses ventes aux pays du Marché Commun augmenter de 17 % en 1962 par rapport à 1961.

50. Le fait le plus remarquable est que cette tendance persiste et s'accroît même en 1963, malgré les événements de janvier dernier.

51. Pendant les sept premiers mois de 1963, les importations de la C.E.E. en provenance du Royaume-Uni se chiffrent à 1,5 million de dollars, (soit 0,2 de plus que pendant la période correspondante de 1962), contre 1,2 million de dollars d'exportations, c'est-à-dire le statu quo avec 1962.

52. En examinant l'orientation générale des exportations du Royaume-Uni, (le troisième grand pays commerçant du monde après les Etats-Unis et l'Allemagne occidentale, et qui, à lui seul prend quelque 10 % du commerce mondial à son actif), on constate un courant commercial accru vers l'Europe des Six.

53. En 1955, 42 % des exportations du Royaume-Uni prenaient la voie du Commonwealth, 13 % étaient acheminés vers les pays qui forment actuellement le Marché Commun, et 11 % vers les pays actuellement membres de l'A.E.L.E. En 1962, les exportations britanniques se répartissent à raison de 32 % pour le Commonwealth (contre 42 % en 1955), 19 % pour la C.E.E. (contre 13 %) et 14 % pour l'A.E.L.E. (contre 11 %).

54. L'évolution des échanges en 1963 confirme que l'expansion des exportations britanniques est nettement plus rapide sur le marché de la C.E.E. que sur le marché de l'A.E.L.E. Les ventes à la France seule ont augmenté de 29 % durant les 8 premiers mois de 1963, alors que, pendant

tries increased by only 4 %. The United Kingdom's share in the EFTA market is only 12 % compared with 46 % for the EEC (1962 figure).

55. This expansion of Common Market imports of United Kingdom products, which, moreover, has led to an increased deficit in the balance of trade of the Six, is due in part to increased prosperity in the EEC countries and also, to a great extent, to a liberal customs policy, particularly with regard to industrial products, but also agricultural produce. In a recent speech, Mr. Marjolin, Vice-Chairman of the EEC Commission, stressed that in the period 1958-1962 agricultural imports into the Common Market accounted for 20 % out of an overall increase of 39 %.

### **E. Abated optimism**

56. In this section, and on his own responsibility, your Rapporteur wishes to sum up the considerations he laid before the General Affairs Committee after the meeting in The Hague with the sole object of making a constructive contribution to the coming debate in the Assembly.

57. (a) We must welcome the clearing of the European sky. "The ice is broken" said Mr. Schaus, Luxembourg Minister for Foreign Affairs, and Mr. Spaak saw in The Hague meeting "the first steps of the beginning of revival".

58. This initial result has been obtained thanks to the understanding attitude of the French Government which joined in establishing new contacts with the United Kingdom and which has adopted a flexible approach by turning a deaf ear to controversy. We welcome with deep satisfaction the thaw in Franco-British relations which seems to be a result of the private discussions between Mr. Couve de Murville and Mr. Butler in The Hague, and of the planned meeting of the Franco-British Joint Committee.

59. (The new British Minister for Foreign Affairs, who had the reputation on the Continent of being less European than Mr. Heath, sprung an agreeable surprise by affirming in The Hague

that he remained faithful to the European policy of the previous Government.)

60. The possibility of the accession of the United Kingdom to the Common Market was probably not raised, although according to the Press Mr. Piccioni intended to do so. Indeed, it was wiser not to try to precipitate an evolution which is favourable. Is this accession still possible? The United Kingdom has not withdrawn its application, the countries of the Common Market are in favour of it, and even France does not exclude it since it considers that the negotiations are merely "adjourned". The position of the United Kingdom can be summarised as follows: the Six must give their unanimous consent and the eventual resumption of negotiations must include guarantees of final success. Perhaps there is a tacit agreement that this matter will not be raised before the general elections in Britain in Autumn 1964. But it must not be forgotten that during the last stage of the Common Market, to begin on 1st January 1966, accession will become more difficult.

61. (b) It was seen that in The Hague there was little mention of military and defence questions, although these are the main concern of WEU. The Ministers were wise in drawing a veil over divergencies on the nuclear strike force. We consider that consultations on this question must be carefully prepared and, in any case, preceded by frank and detailed conversations between France and the United Kingdom, the only two countries in Europe to possess nuclear weapons.

62. (c) Another matter of concern is the difference between France and the Federal Republic of Germany on the common agricultural policy of the Community. In a speech in Munich on 7th July 1963, Mr. Erhard, then already virtually Chancellor of the Federal Republic, said:

"France cannot expect the Federal Republic of Germany to agree to the whole European policy being governed by agriculture to the exclusion of the rest, i.e. the liberalisation of trade policy with regard to third countries and the extension of the Common Market. The German trade policy is already suffering from the confinement of the Common Market."

63. It should be noted that this speech was delivered just after the first Franco-German consultations in Bonn on 4th and 5th July.

cette même période, l'écoulement vers les pays de l'A.E.L.E. n'a augmenté que de 4 %. La part du Royaume-Uni dans le marché de l'A.E.L.E. n'est que de 12 % contre 46 % pour la C.E.E. (chiffre de 1962).

55. Cette expansion des importations de produits en provenance de la Grande-Bretagne vers le Marché Commun, qui a d'ailleurs provoqué une augmentation du déficit de la balance commerciale des Six, est partiellement due au plus grand bien-être dans les pays de la C.E.E., mais pour une part appréciable aussi à une politique douanière libérale, surtout pour les produits industriels, mais également pour les produits agricoles. Dans un discours récent, M. Marjolin, Vice-Président de la Commission de la C.E.E., a souligné que pendant la période allant de 1958 à 1962, l'importation de produits agricoles dans le Marché Commun a augmenté de 20 %, sur une augmentation globale des importations de 39 %.

### E. Optimisme mitigé

56. Qu'il soit permis à votre rapporteur de résumer dans cette section et sous sa seule responsabilité, les considérations, qu'au lendemain de La Haye, il a développées devant la Commission des Affaires Générales, dans le seul but de contribuer de façon constructive au débat prochain de l'Assemblée.

57. (a) Nous devons nous réjouir du rassérèment du climat en Europe. « La glace est brisée », disait M. Schaus, Ministre des affaires étrangères luxembourgeois, et M. Spaak discernait dans la réunion à La Haye, « le commencement d'un début de relance ».

58. Ce premier résultat a pu être obtenu grâce à l'attitude compréhensive du gouvernement français qui s'est rallié à l'établissement de nouveaux contacts avec la Grande-Bretagne, et qui a assoupli son attitude en restant sourd à la polémique. C'est avec une satisfaction profonde que nous saluons le dégel des relations franco-britanniques, ce qui semble résulter de l'entretien particulier entre M. Couve de Murville et M. Butler à La Haye, et de la réunion projetée de la Commission mixte franco-britannique.

59. (Le nouveau ministre britannique des affaires étrangères qui, pourtant, sur le continent, avait la réputation d'être moins européen que M. Heath, a agréablement surpris en affirmant

à La Haye qu'il reste fidèle à la ligne européenne du gouvernement précédent.)

60. Sans doute, l'adhésion possible du Royaume-Uni au Marché Commun n'a pas été soulevée, quoique la presse ait attribué cette intention à M. Piccioni. Il était en effet plus prudent de ne pas vouloir brusquer une évolution favorable. Cette adhésion reste-t-elle dans les possibilités ? Le Royaume-Uni n'a pas retiré sa candidature, et même la France ne l'exclut pas puisqu'elle considère les négociations comme simplement « ajournées ». La position du Royaume-Uni, nous semble-t-il, peut être résumée comme suit : il faut le consentement unanime des Six, et une reprise éventuelle des négociations doit comporter la garantie d'un succès final. N'y aurait-il pas un accord tacite que l'adhésion ne sera pas envisagée avant les élections en Grande-Bretagne, en automne 1964 ? Mais n'oublierait-on pas qu'au cours de la dernière phase du Marché Commun, qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 1966, toute adhésion deviendra plus difficile ?

61. (b) On a pu constater qu'à La Haye, on a peu parlé de questions militaires et de défense, quoique ce soit là le domaine prédominant de l'U.E.O. La divergence au sujet de la force de frappe nucléaire a été pudiquement couverte du manteau de Noé, et en cela, les ministres ont agi sagement. Il nous semble qu'une consultation sur cette question doit être soigneusement préparée, et en tout cas, précédée par un dialogue franc et approfondi entre la France et le Royaume-Uni, les deux seuls pays de l'Europe détenant l'arme nucléaire.

62. (c) Un autre sujet de préoccupation constitue la divergence entre la France et la République Fédérale d'Allemagne au sujet de la politique agricole commune de la Communauté. Le 7 juillet 1963, M. Erhard, à ce moment déjà virtuellement Chancelier de la République fédérale, disait dans un discours à Munich :

« La France ne peut attendre de la République Fédérale d'Allemagne que toute la politique européenne soit conditionnée par l'agriculture et que l'on oublie le reste, c'est-à-dire la libéralisation de la politique commerciale à l'égard de pays tiers et l'extension du Marché Commun. La politique commerciale allemande souffre actuellement déjà de l'exiguïté du Marché Commun. »

63. Notons que ces paroles furent prononcées le lendemain des premières consultations franco-allemandes des 4 et 5 juillet à Bonn.

64. On the other hand, a few days later, the President of the French Republic, in his press conference on 29th July, stressed the urgent necessity of reaching final decisions on the common agricultural policy before 31st December 1963 :

“However, at the beginning of last year, France obtained from her partners an undertaking that they settle this problem or else everything would be brought to a standstill. Since then, important progress has been made, but still more important progress remains to be made, and this must take place before the end of this year.

Why ? Because, as you know, the date of 31st December has been drawn up among the Six for the completion of settlements which are still in suspense, first because the lack of balance between the conditions of industrial exchanges and the conditions of agricultural exchanges could not last any longer. Then, because it is *on this condition*<sup>1</sup>, this settlement, that the Six, after taking note of the fact that Great Britain cannot at present enter the organisation of a European Europe, agreed to utilise WEU (Western European Union), which was already in existence, in order to exchange their views with those of the British on world economic problems. And then, finally, the date of 31st December was chosen because it is next spring that the tariff negotiations between the United States and Europe are due to begin, and the stormy winds which may well arise on this occasion oblige us to make sure that the Common Market is either upright and complete by this date or else that it disappears.”<sup>2</sup>

65. This requirement does not concord with the theme which Mr. Schroeder did not hesitate to develop even in the presence of the British in The Hague, i.e. that certain aspects of the common agricultural policy must be “negotiable” in the Kennedy round, in view of the American proposal to include agriculture in the negotiations. Mr. Schroeder added, however, that his Government approached this question in a spirit of compromise, thus confirming what Mr. Erhard said in his government declaration of 18th October :

1. Rapporteur's italics.

2. *Le Monde*, 31st July 1963.

“The Federal Government will energetically contribute towards carrying these GATT negotiations to success. Of course the Federal Government is aware for its part that negotiations of this kind are always a matter of *give and take*<sup>1</sup>. While demonstrating our good will we expect our partners to understand that the safeguarding of our vital interests does not permit us to make every concession in every field.”<sup>2</sup>

66. These declarations are not quoted to add grist to the mill of this controversy, but there is no point in closing our eyes to facts : difficulties must be faced.

67. The communiqué issued in The Hague mentions the importance of the tariff negotiations to be held in the spring and the hope “that all participants would approach it in a constructive spirit”. This attitude leaves room for hope although it would have been desirable for our governments to enter into a joint commitment to ensure the full success of these negotiations. It is to be hoped that in the framework of the consultations provided for in the Treaty of Franco-German co-operation, France and Germany will find an appropriate way of overcoming their differences in the agricultural field. Our hope is even greater since, if we are to understand correctly a phrase underlined in the statement by General de Gaulle, the continuation of the dialogue between the United Kingdom in the framework of WEU appears to depend on an agreement being reached on the common agricultural policy. Consequently, the time-limit of the end of the year continues to weigh on WEU to some extent. To say the contrary would be hardly realistic.

68. (d) Whilst remaining alive to this particular concern, the Assembly will welcome the fact that WEU seems to be increasingly required to play a permanent part in regular consultations on economic co-operation and European policy. After some tentative efforts and hesitation over the last two years, there is now a tendency to exploit all the possibilities provided by the Treaty of WEU.

1. Rapporteur's italics.

2. Information Bulletin, 23rd October 1963.

64. Quelques jours plus tard, le Président de la République Française, dans sa conférence de presse du 29 juillet, a, par contre, mis l'accent sur la nécessité absolue d'arrêter définitivement la politique agricole commune avant le 31 décembre 1963 :

« Depuis le mois de janvier de l'année dernière où la France a obtenu de ses partenaires l'engagement formel d'aboutir dans ce domaine (agricole), faute de quoi le développement de l'ensemble serait arrêté, d'importants progrès ont été faits. Il reste à en accomplir de plus importants encore, et cela doit avoir lieu avant la fin de cette année.

En effet, le terme adopté pour l'achèvement des règlements qui demeurent en suspens est le 31 décembre : d'abord parce que le déséquilibre entre les conditions des échanges industriels et celles des échanges agricoles ne saurait durer plus longtemps ; ensuite, parce que c'est *sous cette condition*<sup>1</sup> que les Six, ayant pris acte du fait que la Grande-Bretagne ne peut entrer actuellement dans l'organisation d'une Europe européenne, se sont mis d'accord pour utiliser l'U.E.O., déjà existante, afin d'échanger leurs vues avec celles des Britanniques sur les problèmes économiques mondiaux. Enfin, pour cette raison que les négociations tarifaires entre les Etats-Unis et l'Europe vont s'ouvrir au printemps prochain et que, devant les grands vents qui ne manqueront pas de se lever à cette occasion, il faudra alors que le Marché Commun soit debout, complet et assuré, ou bien qu'il disparaisse. »<sup>2</sup>

65. Cette exigence ne concorde pas avec la thèse que M. Schroeder n'a pas hésité à développer, même en présence des Britanniques à La Haye, notamment que certains aspects de la politique agricole commune doivent être « négociables » lors du *Kennedy Round*, en face de la proposition américaine d'inclure l'agriculture dans la négociation. M. Schroeder a cependant ajouté que son gouvernement est animé d'un esprit de compromis, en quoi il confirme ce que M. Erhard a dit dans sa déclaration gouvernementale du 18 octobre :

« Le gouvernement fédéral fera tout ce qui est en son pouvoir pour le succès de ces négociations dans le cadre du G.A.T.T. A ce propos, le gouvernement fédéral est pleinement conscient, en ce qui le concerne, qu'il s'agit toujours dans des négociations de ce genre *de donner et de recevoir*<sup>1</sup>. En témoignant de notre bonne volonté, nous attendons aussi de la compréhension de la part de nos partenaires : la sauvegarde de nos intérêts vitaux ne permet pas n'importe quelle concession dans tous les domaines. »<sup>2</sup>

66. Ce n'est pas pour alimenter la polémique que nous relevons les déclarations qui précèdent, mais uniquement pour éviter la méthode de l'autruche : ne pas vouloir regarder les difficultés.

67. Le communiqué de La Haye mentionne l'importance des négociations tarifaires du printemps en espérant « que tous les participants s'y rendront dans un esprit constructif ». C'est là une attitude qui permet un certain espoir quoiqu'il aurait été souhaitable que nos gouvernements se fussent engagés ensemble à conduire ces négociations jusqu'au plein succès. Espérons que la France et l'Allemagne trouveront dans les méthodes de consultations prévues par le traité de collaboration franco-allemand, le moyen approprié pour surmonter leurs divergences dans le domaine agricole. Nous le souhaitons d'autant plus que, s'il faut comprendre correctement une phrase soulignée dans la déclaration du Général de Gaulle, la continuation du dialogue avec le Royaume-Uni dans le cadre de l'U.E.O. semblerait conditionnée par un accord sur la politique agricole commune. L'échéance de fin d'année continue par conséquent à peser en quelque sorte sur l'U.E.O. Il serait peu réaliste de vouloir le nier.

68. (d) Tout en restant attentive à cet aspect préoccupant, l'Assemblée se réjouira de la perspective que l'U.E.O. semble appelée de plus en plus à jouer le rôle permanent de plateforme de consultations régulières au sujet de la collaboration économique et politique européenne. Après les tâtonnements et l'indécision des deux dernières années, une tendance se dessine en vue d'exploiter toutes les possibilités incluses dans le Traité de l'U.E.O.

1. C'est le rapporteur qui souligne.

2. Le Monde du 31 juillet 1963.

1. C'est le rapporteur qui souligne.

2. Bulletin d'information du 23 octobre 1963.

69. The question can be put frankly: pending the accession of the United Kingdom to the European Communities, might not WEU provide the framework for a kind of British pre-association? To go further, might not WEU act as a launching ramp for a certain realistic kind of European political co-operation, starting with the seven WEU States, but keeping the door of this European Union open for the accession of other European countries?

70. The second part of the Recommendation the General Affairs Committee has the honour to submit to the Assembly, must be considered in the light of this future prospect. So as not to exclude any institutional possibility, the Recommendation merely expresses a general idea covering all European aspirations in our various countries and allowing progress to be made step by step.

71. (e) Your Committee has also studied the question whether the services of WEU are suitable for the new tasks. This question is discussed in the report by Mr. de Grailly. Would it not be possible to consider setting up in WEU ad hoc Working Parties in the various fields to prepare as far as possible the quarterly meetings of Ministers?

72. (f) The General Affairs Committee deplors the fact that the Ministers have not fixed a date for their next meeting at the end of January 1964, leaving this to be negotiated through diplomatic channels. This involves the risk of further regrettable postponements on the pretext that there are too many international meetings. The unanimous opinion of your Committee is that the Ministers should hold *fixed* quarterly meetings and also whenever special circumstances make this necessary. It would also be extremely useful to have special contacts between the Chairman-in-Office of the Council and the Presidential Committee of the Assembly, on the one hand to keep the organs of the Assembly informed and on the other to ensure fruitful co-operation between the Council and the representatives of the national parliaments. This suggestion in no way indicates that the Assembly distrusts the Council of Ministers, it demonstrates that the Assembly is aware of its duty to urge our governments forward in building Europe.

73. These few considerations, which were the subject of a preparatory discussion in Committee, are merely intended to provide matter for a fruitful debate in the Assembly which will be meeting at a crucial time for the future of Europe.

74. To be realistic without exaggeration in either direction, we believe we can conclude that it is possible to be optimistic but probably too early for congratulations.

### F. Future prospects

75. When work was resumed in the General Affairs Committee on 12th July, after the welcome decision reached in Brussels, two restricted sub-committees were set up, the first to study the way in which the organisation of WEU might have to be adapted<sup>1</sup>, and the second to study the obstacles to European unification and, if possible, to define the future prospects of Europe.

76. This second sub-committee worked under the chairmanship of Mr. Peter Kirk, who had agreed to prepare a report on the work of the Sub-Committee.

77. Part II of the present report reflects or provides a synthesis of the various points of view developed in this Working Party. Since Mr. Peter Kirk has been called upon to assume governmental responsibilities in the United Kingdom, your Committee decided to join the Sub-Committee's report by Mr. Kirk as Part II of this report, whilst inviting the Assembly to discuss the reports by Mr. Kirk and Mr. Leynen under the single heading: "The revival of European co-operation in WEU", and to conclude the general political debate with a single Recommendation, Part I being the conclusion of the work of your Rapporteur and Part II, dealing with future prospects, being considered as a valid conclusion for the report by Mr. Peter Kirk.

78. To conclude, your Rapporteur believes he is expressing the feeling of all the members of the General Affairs Committee in thanking our former Chairman, Mr. Peter Kirk, for his devotion, guidance, open-mindedness and fellowship as Chairman of the General Affairs Committee. The

1. Cf report by Mr. de Grailly, Document 291.



69. Posons franchement la question : en attendant le moment de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, l'U.E.O. ne pourrait-elle pas fournir le cadre d'une sorte de pré-association britannique ? Bien plus, l'U.E.O. ne pourrait-elle pas servir de rampe de lancement d'une certaine forme réaliste de « coopération politique européenne », avec les sept États de l'U.E.O. au départ, mais en laissant cette union européenne constamment ouverte à l'accès d'autres pays européens ?

70. C'est dans cette perspective d'avenir que doit être considérée la deuxième partie de la recommandation que la Commission des Affaires Générales a l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée. Ne voulant exclure aucune possibilité de structure institutionnelle, la recommandation se limite à une idée générale couvrant toutes les aspirations européennes dans nos différents pays et permettant de procéder par étapes.

71. (e) Votre Commission a également étudié la question de savoir si les services de l'U.E.O. sont adaptés aux nouvelles tâches. Cette question relève du rapport de notre collègue, M. de Grailly. Ne serait-il pas possible d'envisager la possibilité de constituer, à l'intérieur de l'U.E.O., des groupes de travail spécialisés dans les différents domaines pour préparer au maximum les rencontres trimestrielles des ministres ?

72. (f) La Commission des Affaires Générales déplore que les ministres n'aient pas fixé de date pour leur prochaine rencontre, fin janvier 1964, en en laissant négocier la date par la voie diplomatique. C'est là prendre le risque de nouvelles remises regrettables, sous le prétexte de trop nombreuses rencontres internationales. Votre Commission est unanimement d'avis que les ministres devraient se rencontrer trimestriellement à date fixe, et, en outre, lorsque des circonstances spéciales le réclament. Un contact spécial du Président en exercice du Conseil avec le Comité des Présidents de l'Assemblée serait également fort utile, non seulement pour tenir les instances de l'Assemblée informées, mais également pour assurer une collaboration fructueuse entre le Conseil et les représentants des parlements nationaux. Cette suggestion ne témoigne pas d'une méfiance de l'Assemblée envers le Conseil des Ministres, mais de la conscience de l'Assemblée qu'il est de son devoir de pousser nos gouvernements en avant sur la voie de la construction européenne.

73. Ces quelques considérations, qui ont fait l'objet d'un débat préparatoire à la Commission, n'ont d'autre but que d'alimenter un débat fructueux à l'Assemblée qui se réunira à un moment crucial pour l'avenir de l'Europe.

74. Pour rester réaliste, et n'exagérer ni dans un sens, ni dans un autre, nous croyons pouvoir conclure ainsi : il est possible d'être optimiste, mais il est probablement trop tôt pour se réjouir.

### F. Perspectives d'avenir

75. Lors de la reprise des travaux de la Commission des Affaires Générales, le 12 juillet, au lendemain de l'heureuse décision prise à Bruxelles, deux sous-commissions restreintes ont été constituées, la première pour étudier les adaptations éventuelles à apporter à l'organisation de l'U.E.O.<sup>1</sup>, et la deuxième pour étudier les obstacles à l'unification européenne et dégager, si possible, les perspectives d'avenir de l'Europe.

76. Cette deuxième sous-commission a travaillé sous la présidence de M. Peter Kirk, qui a bien voulu se charger d'un rapport sur les travaux de la sous-commission.

77. La deuxième partie du présent rapport dresse en quelque sorte une photographie, sinon une synthèse, des différents points de vue développés dans le sein de ce groupe d'étude. M. Peter Kirk ayant été appelé à des responsabilités gouvernementales en Grande-Bretagne, votre Commission a décidé de joindre le rapport Kirk de la sous-commission, comme deuxième partie, au présent rapport, tout en invitant l'Assemblée à discuter les rapports Kirk et Leynen sous une seule tête de chapitre : « La relance de la coopération européenne à l'U.E.O. », et de conclure le débat de politique générale par une seule recommandation, la première partie constituant la conclusion du travail de votre rapporteur, et la deuxième partie qui ouvre des perspectives d'avenir, pouvant être également une conclusion valable du rapport de M. Peter Kirk.

78. Votre rapporteur se fait un devoir, en exprimant en même temps les sentiments de tous les membres de la Commission des Affaires Générales, de remercier notre ancien président, M. Peter Kirk, pour son dévouement, sa clairvoyance, son esprit ouvert et sa confraternité à

1. Cf. Rapport de M. de Grailly, Document 291.

Assembly pays tribute to his firm European convictions. At the same time, the Committee can welcome the election as Chairman of Mr. Badini Confalonieri, former President of the Assembly of WEU and one of our most esteemed colleagues.

\*\*

79. The question of future problems of European unification has come to the fore with the present crisis in European relations. The crisis opened by the failure of the six-power negotiations for the creation of a political union on 17th April 1962 culminated in January 1963 with the rejection of the British application for membership of the Common Market. This indicated that the European States were not in agreement on the policy to be followed in the future. Previously the main goal had been to consolidate the building of Europe. It can be recalled, however, that when the question arose of forming a European Defence Community or of commencing the study of the Grand Design of Mr. Selwyn Lloyd, disagreement on long-term goals had already made progress impossible.

80. It must now be seen what problems are dividing Europeans ; they must be studied objectively with a view to seeing if a solution can be found.

81. In present circumstances it seems difficult to make real progress in the building of Europe in the absence of a clear reply and a solution to the difficulties clouding the future of Europe.

## II

### A. Extension of the Community

82. There has been some disagreement regarding the problem of extending the Community. In the abstract, the extension of the Community to other members has always been considered possible and desirable. In practice, however, this goodwill has not always been evident. Several attitudes can be noted in respect of the question of extending the Community.

83. (a) Those who gave priority to strengthening the Community did not wish this extension to be too quick, particularly until the Community was standing firmly on its own feet. They stressed the danger of the Community being watered down if thrown open too quickly to too many European States. They believed centrifugal forces were liable to endanger the European organisation at too early a stage of its development.

84. For other reasons, some preferred to strengthen co-operation between the signatory States. Here it was a question of holding together a group of nations which had developed closer solidarity in the past ten years.

85. (b) A second point of view was expressed by those who supported both consolidation and extension. They believed that extension should go hand in hand with consolidation of what existed, i.e. in fact, a further step forward in the strengthening of European institutions. In particular, they believed that the political institutions should be negotiated at the same time and new member States should subscribe to them otherwise they would not be worthy of membership of the European Community institutions.

86. (c) Finally, others closed their eyes to the political aspects of European integration and considered only the letter of the Treaties and their economic content in the belief that extension was a *sine qua non* of the efficient operation of the European Community institutions.

### B. The Institutions

87. There was also disagreement on the question of the European institutions. The discussion which had dragged on since 1949 without reaching a definite conclusion seemed nevertheless to favour the advocates of supranational concepts. Precisely these concepts, however, were to be called in question.

88. (a) Certain European States then began to show their opposition to Community and supranational formulas. They had probably been tolerated in the economic field since in this case they did not appear to apply to fundamental

la présidence de la Commission des Affaires Générales. L'Assemblée voudra bien rendre hommage à ses solides convictions européennes. En même temps, la Commission se félicite d'avoir pu porter à sa présidence, M. Badini Confalonieri, ancien Président de l'Assemblée de l'U.E.O. et un de nos collègues les plus estimés.

\*\*  
\*

79. La question des problèmes d'avenir qui se pose à l'Europe unifiée est devenue d'actualité avec la crise présente des relations européennes. La crise ouverte par l'échec des négociations des Six en vue de créer l'union politique, le 17 avril 1962, a culminé en janvier 1963 avec le rejet de la candidature anglaise au Marché Commun. Elle a été le signe que les Etats européens n'étaient pas d'accord sur la politique à suivre dans l'avenir. Jusqu'alors, l'objectif principal avait été de consolider la construction européenne. Toutefois, on peut remarquer que lorsqu'il a été question de constituer une Communauté Européenne de Défense, ou d'aborder l'étude du Grand Dessein de M. Selwyn Lloyd, les désaccords sur des objectifs à long terme avaient déjà rendu la progression impossible.

80. Il importe de rechercher quels sont, à l'heure actuelle, les problèmes qui divisent les Européens ; les étudier avec clarté ; rechercher enfin s'ils peuvent être résolus.

81. Dans les circonstances actuelles, il semble difficile de pouvoir faire des progrès réels sur la voie de la construction européenne sans avoir apporté une réponse claire et une solution aux difficultés qui encombrant l'avenir de l'Europe.

## II

### A. L'élargissement de la Communauté

82. Le problème de l'élargissement de la Communauté a soulevé un certain nombre de désaccords. Dans l'abstrait, l'extension de la Communauté à d'autres membres a toujours été considérée comme possible et désirable. Il n'en reste pas moins qu'à l'épreuve des faits, cette bonne volonté ne s'est pas uniformément manifestée. Il est permis de distinguer plusieurs attitudes à l'égard de l'élargissement de la Communauté.

83. (a) Les partisans du renforcement de la Communauté, objectif prioritaire, ne souhaitent pas un élargissement trop rapide, notamment avant que la Communauté soit elle-même solidement constituée. Ils insistent sur le danger de dilution qui menacerait la Communauté si elle était trop rapidement élargie à un trop grand nombre d'Etats européens. Les forces centrifuges leur paraissent susceptibles de mettre en péril l'organisation européenne à un stade trop récent de son développement.

84. Pour d'autres motifs, certains préféraient le renforcement de la coopération entre les Etats signataires. Il s'agissait, dans ce cas, de maintenir un groupement de nations auxquelles un passé d'une dizaine d'années avait apporté une solidarité plus étroite.

85. (b) Un second point de vue était exprimé par des partisans à la fois de la consolidation et de l'élargissement. Ceux-ci pensaient que l'élargissement devait aller de pair avec une consolidation de l'acquis, c'est-à-dire, en fait, par un nouveau pas en avant en vue de renforcer les institutions européennes. Ils pensaient, notamment, que les institutions politiques devaient être négociées en même temps et les nouveaux Etats membres devraient y souscrire faute de quoi ils ne seraient pas dignes d'entrer dans les institutions communautaires européennes.

86. (c) Enfin, certains se refusant de prendre en considération les aspects politiques de l'intégration européenne, ne considérant que la lettre des traités et leur contenu économique, estimaient que l'élargissement était une condition sine qua non du bon fonctionnement des institutions communautaires européennes.

### B. Les institutions

87. Un désaccord était survenu, également, au sujet des institutions européennes. Le débat qui s'était poursuivi au cours des années depuis 1949, sans être définitivement tranché paraissait néanmoins avoir donné raison aux partisans des formules dites supranationales. Les formes supranationales allaient être, précisément, remises en cause.

88. (a) Certains Etats européens affichaient désormais leur opposition aux formules communautaires et supranationales. Sans doute, celles-ci étaient-elles tolérées dans le domaine économique parce qu'elles ne semblaient pas, dans ce

questions. Conversely, they were rejected both for political and military questions.

89. The supporters of this view hold that the nation is the only realistic foundation on which to build. A common will has therefore to be found at the level of international relations, without trusting to so-called Community formulas for the solution of problems. Again there do not seem to be deep-rooted difficulties in this respect in the economic field.

90. It is to be noted that without adopting a position on this idea, certain governments acted in accordance with this policy.

91. (b) In face of those who wished to see the future European institutions grow up from inter-governmental co-operation were those who wished the Community formulas to be extended to the political and military fields. In their view, this was the only way in which a real Europe could be built. Their wish was to see the countries of Europe joined together in search of a common solution each time a problem arose, thus putting an end to the "every man for himself" policy. Community Europe was opposed to the Europe of the States or nations.

### C. Relations with third countries

92. The signatory States of the Treaties of Rome and States applying for accession had all recognised the existence and usefulness of a common external tariff. Even the most protectionist of them recognised the importance of foreign trade. But although the common external tariff was considered as legitimate and foreign trade was also recognised as an absolute necessity, disagreement arose as to the respective importance of one and the other.

93. (a) Some stressed the Community's need to develop, to form a personality of its own, in short they considered the common external tariff to be essential and refused to have it dismantled. In their view it was quite right to give preference to European interests even at the expense of allies or overseas associates.

94. (b) Others insisted on the vital need to keep and develop external markets. They stressed the responsibility of now rich Europe with regard to third countries.

### D. Nuclear defence

95. It appeared to everyone that among the causes, if not the reasons, of the rejection of the British application for membership of the Common Market was the conclusion of the Nassau Agreement between the British and the Americans. This Agreement, more important for the prospects it opened than for its specific terms, embodied a certain defence policy. There are certainly many and varied opinions on this question, but the following main trends can be noted :

96. (a) Certain politicians wished an independent European nuclear force to be created. They included those who wished to assert their position vis-à-vis the Atlantic Alliance or who wished to complete their own national effort. Others wished to have the European nuclear force as a quick means of bringing about the creation of a European defence authority.

97. (b) Other politicians, for their part, merely wished to maintain the *status quo*, i.e. the existence of national nuclear forces within the Alliance more or less co-ordinated at target planning level.

98. (c) As opposed to these two concepts, the multilateral force proposal was liable to spark off a wide political debate. The main goal of those who supported this idea was to avoid the dissemination of nuclear weapons, particularly within the Alliance, with a view to obtaining maximum unity in western strategy. Atlantic defence being indivisible, it seemed desirable to have a single chain of command linking all the nuclear means at the disposal of the Alliance. However, for all the European countries to be able to contribute to the overall nuclear effort and possibly have a share in the decision, to be at last on an equal footing with the nuclear powers, the idea was put forward to create a multilateral force i.e. under joint control in the Atlantic framework.

cas, intervenir pour des questions essentielles. En revanche, elles étaient rejetées aussi bien pour les affaires politiques que pour les affaires militaires.

89. Les tenants de ce point de vue affirment que les réalités sur lesquelles, seules, on peut bâtir, sont de caractère national. Il s'agit donc de trouver, au niveau des relations internationales, une volonté commune et non point se fier, pour la solution des problèmes, à la panacée des formules dites communautaires. Encore une fois, dans le domaine économique, il ne semble pas y avoir de profondes difficultés.

90. Il est à noter, à cet égard, que certains gouvernements, sans prendre position sur cette thèse, alignaient leur comportement sur la politique des premiers.

91. (b) En face de ceux qui souhaitaient voir les futures institutions européennes naître d'une coopération intergouvernementale, se rencontraient ceux qui souhaitaient que les formules communautaires soient étendues aux domaines politique et militaire. C'était, à leurs yeux, le seul moyen de permettre de bâtir une Europe réelle. Leur désir était de voir les pays d'Europe, chaque fois qu'un problème se poserait à eux, chercher en commun une solution commune. C'est dire que le « chacun pour soi » devait être banni. L'Europe communautaire s'opposait à l'Europe des Etats ou des Patries.

### **C. Relations avec les pays tiers**

92. Les Etats signataires des Traités de Rome et les Etats candidats à l'accession avaient tous reconnu l'existence et l'utilité d'un tarif extérieur commun. Même les pays protectionnistes d'entre eux reconnaissaient l'importance du commerce avec l'extérieur. Mais, si le tarif extérieur commun était considéré comme une protection légitime et si le commerce avec l'extérieur était également reconnu comme une nécessité absolue, les désaccords surgissaient sur l'importance respective de l'un et l'autre.

93. (a) Certains insistaient sur la nécessité, pour la Communauté, de se développer, de gagner de l'originalité, en un mot ils estimaient le tarif extérieur commun indispensable et se refusaient à le voir démantelé. Pour ceux-ci, il était légitime que la préférence soit accordée aux intérêts des ressortissants européens, fût-ce aux dépens d'alliés ou d'associés d'outre-mer.

94. (b) D'autres insistaient sur la nécessité vitale de garder et de développer les marchés extérieurs. Ils insistaient sur la responsabilité de l'Europe redevenue riche, à l'égard des pays tiers.

### **D. Défense nucléaire**

95. Il est apparu à tout le monde que parmi les causes, sinon parmi les raisons, du rejet de la candidature anglaise au Marché Commun se trouvait la conclusion de l'Accord de Nassau entre les Britanniques et les Américains. Cet accord, plus important par les perspectives qu'il ouvre que par ses termes mêmes, concrétisait une certaine politique de défense. Sans doute, à ce sujet, les avis sont-ils nombreux et divers, mais il est permis de noter cependant les grandes tendances suivantes :

96. (a) Certains hommes politiques souhaitaient la création d'une force nucléaire européenne indépendante. Parmi ceux-ci se trouvent ceux qui désirent prendre leurs distances à l'égard de l'Alliance atlantique ou qui veulent voir terminé leur propre effort national. D'autres souhaitaient la force nucléaire européenne comme un moyen d'aboutir rapidement à la création d'une autorité européenne en matière de défense.

97. (b) Certains hommes politiques, de leur côté, se bornaient à souhaiter le maintien du statu quo, c'est-à-dire de l'existence de forces nucléaires nationales au sein de l'Alliance, plus ou moins coordonnées au niveau de la définition des objectifs.

98. (c) En face de ces deux conceptions, celle des partisans d'une force multilatérale était susceptible d'ouvrir un grand débat politique. Pour eux, l'objectif essentiel devait être d'éviter une dissémination des armes atomiques, spécialement au sein de l'Alliance, pour que le maximum d'unité puisse être introduit dans la stratégie de l'Occident. La défense atlantique étant indivisible, il semblait souhaitable qu'une chaîne unique de commandement regroupe l'ensemble des moyens atomiques dont dispose l'Alliance. Toutefois, pour que les pays européens puissent contribuer à l'effort nucléaire global et participer éventuellement à la décision, pour qu'ils puissent enfin se trouver sur un pied d'égalité avec les puissances nucléaires, l'idée a été lancée de créer une force multilatérale, c'est-à-dire sous un contrôle commun dans le cadre atlantique.

### **E. Partnership**

99. There is some ambiguity regarding the word partnership, which does not seem to have the same meaning on one side of the Atlantic as on the other.

100. (a) For certain European politicians, whether in favour of the creation of a Community Europe or of a Europe of the States, it would be desirable for Europe to become the equal of the United States of America. They wish Europe to take part on an equal footing in the leadership of the Alliance and, in their minds, partnership is opposed to leadership.

101. (b) Another concept, generally put forward by American politicians, is that partnership

should be limited to economic questions. In political and defence matters, indivisibility and integration retain their full meaning in the framework of the Atlantic Alliance.

### **F. Conclusion**

102. The present discussion is complicated by the fact that some who disagree about the institutions of Europe can be in agreement on defence questions. Others, who would be in agreement on the policy with regard to third countries, do not understand the meaning of partnership in the same way as their friends. A clear estimate of the problems is necessary before deciding on their solution for re-establishing the now very shaken confidence of Europe.

### **E. Partnership**

99. La formule de *partnership* recouvre certaines ambiguïtés et ne semble pas avoir le même sens suivant que l'on est d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique.

100. (a) Pour certains hommes politiques européens — soit favorables à la création d'une Europe communautaire, soit favorables à une Europe des États — il serait désirable que l'Europe devint l'égale des États-Unis d'Amérique. Ils souhaitent que l'Europe participe sur un pied d'égalité à la direction de l'Alliance et ainsi, dans leur bouche, *partnership* s'oppose à *leadership*.

101. (b) Une autre conception, représentée le plus souvent par des hommes politiques améri-

cains, est que le *partnership* soit limité aux questions économiques. En matière de politique et de défense, l'indivisibilité et l'intégration demeurerait les maîtres mots dans le cadre de l'Alliance atlantique.

### **F. Conclusion**

102. Le débat actuel est compliqué par le fait que certains, qui sont en désaccord sur les institutions de l'Europe, peuvent être en accord sur les questions de défense. D'autres, qui se trouveraient en accord sur la politique à l'égard des pays tiers, ne comprennent pas le *partnership* comme leurs amis. Une estimation lucide des problèmes est nécessaire avant de décider de les résoudre pour rétablir la confiance actuellement très ébranlée en Europe.

***The revival of European co-operation in WEU***

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**

***tabled by MM. de Grailly and von Merkatz***

---

In paragraph I of the draft Recommendation, leave out sub-paragraph (b) and insert the following :

“(b) encourage co-ordination between the member countries of WEU in regard to the World Conference on Trade and Development, in particular by using the OECD, which includes all the industrial countries of Western Europe ;”

Leave out sub-paragraphs (e) and (f) and insert :

“(e) to pursue political consultation through the institutions of WEU, in particular on East-West relations and on the regions mentioned in the communiqué of the Council issued after the meeting of 25th and 26th October 1963 at The Hague ;”

*Signed : MM. de Grailly, von Merkatz*

---

1. See 13th Sitting, 5th December 1963 (Amendment withdrawn).



*La relance de la coopération européenne à l'U.E.O.*

---

**AMENDEMENT N° 1<sup>1</sup>**

*présenté par MM. de Grailly et von Merkatz*

---

Dans le paragraphe I du projet de recommandation, remplacer l'alinéa (b) par l'alinéa suivant :

« (b) de favoriser la coordination des pays membres de l'U.E.O. pour la Conférence mondiale du Commerce et du Développement en utilisant notamment l'O.C.D.E. qui groupe tous les pays industriels de l'Europe occidentale ; »

Remplacer les alinéas (e) et (f) par l'alinéa suivant :

« (e) de poursuivre les consultations politiques dans le cadre des institutions de l'U.E.O., notamment sur les relations Est-Ouest et sur les régions mentionnées dans le communiqué du Conseil des 25 et 26 octobre 1963 à La Haye. »

*Signé : MM. de Grailly, von Merkatz*

---

1. Voir 13<sup>e</sup> séance, 5 décembre 1963 (Retrait de l'amendement).

*The revival of European co-operation in WEU*

---

AMENDMENT No. 2<sup>1</sup>

*tabled by MM. de Grailly and von Merkatz*

---

Leave out paragraph II of the draft Recommendation and insert the following :

“II. while respecting the attainments of the Community in the economic field and the *true calling of the six EEC States towards a political community*, lay in the future the foundations for a *wide* European union using the framework of WEU, entailing the closest co-operation between the member States in every field including foreign affairs and defence and open to the accession of other States of Western Europe as full members.”

*Signed : MM. de Grailly, von Merkatz*

---

1. See 13th Sitting, 5th December 1963 (Amendment withdrawn).

*La relance de la coopération européenne à l'U.E.O.*

---

**AMENDEMENT N° 2<sup>1</sup>**

*présenté par MM. de Grailly et von Merkatz*

---

Remplacer le paragraphe II du projet de recommandation par le paragraphe suivant :

« II. en respectant l'acquis communautaire dans le domaine économique, *et la vocation propre des six États de la C.E.E. à la communauté politique*, de jeter pour l'avenir, en utilisant le cadre de l'U.E.O., les bases d'une *large* union européenne, comportant la plus étroite coopération des États membres dans tous les domaines, y compris les affaires étrangères et la défense, et ouverte à l'adhésion à part entière d'autres États de l'Europe occidentale. »

*Signé : MM. de Grailly, von Merkatz*

---

1. Voir 13<sup>e</sup> séance, 5 décembre 1963 (Retrait de l'amendement).

***The revival of European co-operation in WEU***

---

**AMENDMENT No. 3<sup>1</sup>**

***tabled by MM. Ridley and Vos***

---

In the draft Recommendation, leave out the first part of paragraph II, to the word "entailing", and insert the words :

"II. while recognising the economic achievements of the Community in the spirit of the Treaty of Rome, and stressing that the goal is a European political community, lay in the future the foundations for a wide European union using the framework of WEU..."

the remainder being unchanged.

*Signed : MM. Ridley, Vos*

---

1. See 13th Sitting, 5th December 1963 (Amendment withdrawn).

*La relance de la coopération européenne à l'U.E.O.*

---

**AMENDEMENT N° 3<sup>1</sup>**  
*présenté par MM. Ridley et Vos*

---

Rédiger ainsi le début du paragraphe II du projet de recommandation :

« II. en reconnaissant les réalisations économiques de la Communauté dans l'esprit du Traité de Rome, et en soulignant que l'objectif visé est une communauté politique européenne, de jeter pour l'avenir, en utilisant le cadre de l'U.E.O., les bases d'une large union européenne... »

le reste sans changement.

*Signé : MM. Ridley, Vos*

---

1. Voir 13<sup>e</sup> séance, 5 décembre 1963 (Retrait de l'amendement).

*The revival of European co-operation in WEU*

---

**AMENDMENT No. 4<sup>1</sup>**

*tabled by Mr. Badini Confalonieri on behalf of General Affairs Committee*

---

In Paragraph I of the draft Recommendation :

Leave out sub-paragraph (b) and insert the following :

“(b) encourage co-ordination between the member countries of WEU in preparation for the World Conference on Trade and Development, in particular by using the OECD which includes all the industrial countries of Western Europe ;”

Leave out sub-paragraph (e) and insert :

“(e) pursue political consultation through the institutions of WEU, in particular on East-West relations and on the regions mentioned in the communiqué of the Council issued after the meeting of 25th and 26th October 1963 at The Hague ;”

Leave out Paragraph II and insert the following :

“II. while respecting the attainments of the Community in the economic field and the *true calling of the EEC States towards a political community in the spirit of the Treaty of Rome — open Treaty —* lay in the future the foundations for a *wide* European union using the *institutions* of WEU, entailing the closest co-operation between the member States in every field including foreign affairs and defence and open to the accession of other States of Western Europe as full members.”

---

1. See 13th Sitting, 5th December 1963 (Amendment adopted).

*La relance de la coopération européenne à l'U.E.O.*

---

**AMENDEMENT N° 4<sup>1</sup>**

**présenté par M. Badini Confalonieri, au nom de la Commission des Affaires Générales**

---

Dans le paragraphe I du projet de recommandation :

Remplacer l'alinéa (b) par l'alinéa suivant :

« (b) de favoriser la coordination entre les pays membres de l'U.E.O. en vue de la Conférence mondiale du Commerce et du Développement en utilisant notamment l'O.C.D.E. qui groupe tous les pays industriels de l'Europe occidentale ; »

Remplacer l'alinéa (e) par l'alinéa suivant :

« (e) de poursuivre les consultations politiques dans le cadre des institutions de l'U.E.O., notamment sur les relations Est-Ouest et sur les régions mentionnées dans le communiqué du Conseil des 25 et 26 octobre 1963 à La Haye ; »

Remplacer le paragraphe II par le paragraphe suivant :

« II. en respectant l'acquis communautaire dans le domaine économique, et la vocation propre des États de la C.E.E. à la communauté politique dans l'esprit du Traité de Rome — traité ouvert —, de jeter pour l'avenir, en utilisant les institutions de l'U. E. O., les bases d'une large union européenne, comportant la plus étroite coopération des États membres dans tous les domaines, y compris les affaires étrangères et la défense, et ouverte à l'adhésion à part entière d'autres États de l'Europe occidentale. »

---

1. Voir 13<sup>e</sup> séance, 5 décembre 1963 (Adoption de l'amendement).

**Amendment of Rule 39(7) of the Rules of Procedure of the Assembly**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the  
Committee on Rules of Procedure and Privileges <sup>2</sup>  
by Mr. Bauer, Rapporteur**

---

**TABLE OF CONTENTS**

**EXPLANATORY MEMORANDUM**

submitted by Mr. Bauer, Rapporteur

**APPENDICES :**

- I. Motion for a Resolution tabled by Mr. Achenbach and several of his colleagues
- II. Letter from the Chairman of the Committee on Defence Questions and Armaments
- III. Letter from the Chairman of the General Affairs Committee

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Seidl (Chairman) ; Mr. Peel (Substitute : Webster), Mrs. Stoffels-van Haften (Vice-Chairmen) ; MM. Amatucci (Substitute : Badini Confalonieri), Azara, Bauer, Bell (Substitute : Sir Eric Errington), Cravatte (Substitute : Linden), Dardanelli, Deconinck (Substitute : Molter), Hannan, Marchese

Lucifero d'Aprigliano, MM. Malleville (Substitute : Radius), Moyersoen, Nessler, Privat (Substitute : Wach), Rabourdin, Ruygers (Substitute : Miss Kok), Tomney, Wahl (Substitute : Mrs. Flitz), Zimmer.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*



**Modification de l'article 39(7) du Règlement de l'Assemblée**

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la  
Commission du Règlement et des Immunités <sup>2</sup>  
par M. Bauer, rapporteur**

**TABLE DES MATIÈRES**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**  
présenté par M. Bauer, rapporteur

**ANNEXES :**

- I. Proposition de résolution présentée par M. Achenbach et plusieurs de ses collègues
- II. Lettre du président de la Commission des Questions de Défense et des Armements
- III. Lettre du président de la Commission des Affaires Générales

---

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission* : M. *Seidl* (président) ; M. *Peel* (suppléant : *Webster*), Mme *Stoffels-van Haafden* (vice-présidents) ; MM. *Amatucci* (suppléant : *Badini Confalonieri*), *Azara*, *Bauer*, *Bell* (suppléant : *Sir Eric Errington*), *Cravatte* (suppléant : *Linden*), *Dardanelli*, *Deconinck* (suppléant : *Molter*), *Hannan*, *Marchese*

*Lucifero d'Aprigliano*, MM. *Malleville* (suppléant : *Radius*), *Moyersoen*, *Nessler*, *Privat* (suppléant : *Wach*), *Rabourdin*, *Ruygers* (suppléant : *Mlle Kok*), *Tomney*, *Wahl* (suppléant : *Mme Flütz*), *Zimmer*.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

***Explanatory Memorandum***  
***(submitted by Mr. Bauer, Rapporteur)***

1. On 5th June 1963, Mr. Achenbach and several of his colleagues tabled a Motion for a Resolution<sup>1</sup> in the Assembly proposing that the number of Vice-Chairmen on the Committee on Defence Questions and Armaments and on the General Affairs Committee be increased from two to three. This Motion was subsequently referred to the Committee.

2. Your Rapporteur has given considerable thought to this proposal and, before forming an opinion on its merit, he has had regard to the procedure in other comparable assemblies and parliaments.

3. In both the European Parliament and in the Consultative Assembly of the Council of Europe, the Rules of Procedure provide for only two Vice-Chairmen on each Committee.

4. The Chairmen of the two Committees affected by the Motion have been consulted and have expressed the opinion that there is no requirement for more than two Vice-Chairmen in these Committees at the present time<sup>1</sup>.

5. As it appears that there is no immediate requirement for increasing the number of Vice-Chairmen as proposed in the Motion, and as its implementation therefore could serve only to reduce the importance of the post of Vice-Chairman, your Rapporteur proposes that the Committee make no recommendation to the Assembly on the Motion for the Resolution before it.

6. Furthermore, it is to be feared that the addition of a third Vice-Chairman would create an awkward precedent for other European or international assemblies.

---

1. See Appendix I.

---

1. The texts of the relevant letters are reproduced at Appendices II and III.

**Exposé des motifs**  
(présenté par M. Bauer, rapporteur)

1. Le 5 juin 1963, M. Achenbach et plusieurs de ses collègues ont déposé devant l'Assemblée, une proposition de résolution<sup>1</sup> tendant à porter de deux à trois le nombre des vice-présidents de la Commission des Questions de Défense et des Armements et de la Commission des Affaires Générales. Cette proposition a été par la suite renvoyée à la Commission.

2. Votre rapporteur a longuement réfléchi à cette proposition et, avant de formuler un avis sur son bien-fondé, il a tenu compte de la procédure suivie dans d'autres assemblées comparables à la nôtre et dans d'autres parlements.

3. Au Parlement européen comme à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, le règlement ne prévoit que deux vice-présidents par commission.

4. Les présidents des deux commissions intéressées par cette proposition ont été consultés<sup>1</sup> et ont exprimé l'avis qu'il n'y a pas lieu, à l'heure actuelle, que ces commissions comprennent plus de deux vice-présidents.

5. Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de modifier dans l'immédiat le nombre des vice-présidents conformément aux vœux de la proposition, dont l'application ne pourrait que diminuer l'importance de la fonction de vice-président; votre rapporteur propose donc que la Commission ne fasse aucune recommandation à l'Assemblée sur la proposition de résolution qui lui est soumise.

6. En outre, il est à craindre que la désignation d'un troisième vice-président ne crée un précédent gênant pour d'autres assemblées européennes ou internationales.

1. Voir annexe I.

1. Les textes des lettres se trouvent aux annexes II et III.

APPENDIX I

Document 276

5th June 1963

*Amendment of Rule 39(7) of the Rules of Procedure of the Assembly*

---

**MOTION FOR A RESOLUTION**

*tabled by Mr. Achenbach and several of his colleagues  
with a request for urgent procedure*

---

The Assembly,

Considering the increase in the activities of the Committee on Defence Questions and Armaments and of the General Affairs Committee ;

Considering the amount of work thereby devolving upon the Bureau of each of these Committees

**DECIDES**

That paragraph 7 of Rule 39 of the Assembly Rules of Procedure shall be amended as follows :  
Substitute the following text for the existing paragraph 7 of Rule 39 :

“7. The Bureau of the Committee on Defence Questions and Armaments and the Bureau of the General Affairs Committee shall be composed of a Chairman and three Vice-Chairmen. The Bureau of all other Committees shall be composed of a Chairman and two Vice-Chairmen. Representatives of the Assembly who are members of Governments are not eligible for membership of the Bureau of a Committee.”

*Signed : MM. Achenbach, Alric, Bech, Drèze, Mrs. Flitz, MM. Kirk, Montini, Sibille, Mrs. Stoffels-van Haften, Mr. Valmarana.*

ANNEXE I

Document 276

5 juin 1963

*Modification de l'article 39(7) du Règlement de l'Assemblée*

---

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

*présentée par M. Achenbach et plusieurs de ses collègues  
avec demande d'urgence*

---

L'Assemblée,

Considérant l'activité accrue de ses Commissions de Défense et des Armements, et des Affaires Générales ;

Considérant la charge qui pèse sur le Bureau de ces Commissions,

DÉCIDE

De modifier comme suit l'article 39, paragraphe 7 du Règlement de l'Assemblée :

Remplacer le paragraphe 7 de l'article 39 par le texte suivant :

«7. Le Bureau de la Commission des Questions de Défense et des Armements, ainsi que celui de la Commission des Affaires Générales comprend un Président et trois Vice-Présidents. Le Bureau des autres Commissions comprend un Président et deux Vice-Présidents. Ne peuvent être membres du Bureau des Commissions les membres de l'Assemblée qui feraient partie d'un gouvernement national.»

*Signé: MM. Achenbach, Alric, Bech, Drèze, Mme Flitz, MM. Kirk, Montini, Sibille, Mme Stoffels-van Haften, M. Valmarana.*

APPENDIX II

***Letter from the Chairman of the Committee  
on Defence Questions and Armaments***

*5th November 1963*

Dear Mr. Chairman,

I understand that in considering the Motion for a Resolution proposing that the number of Vice-Chairmen of the Committee on Defence Questions and Armaments be increased from two to three, the Rapporteur expressed the wish that I should give my opinion on this proposal in my capacity as Chairman of the Committee.

I see no reason to increase the number of Vice-Chairmen, the work of the Committee proceeds perfectly smoothly with the two Vice-Chairmen as at present.

Yours sincerely,

*Signed* : G. Kliesing,  
Chairman

Mr. Franz Seidl,  
Chairman of the Committee on  
Rules of Procedure and Privileges

## ANNEXE II

### ***Lettre du président de la Commission des Questions de Défense et des Armements***

*le 5 novembre 1963*

Monsieur le Président,

Je crois savoir qu'en examinant la proposition de résolution demandant que le nombre des vice-présidents de la Commission des Questions de Défense et des Armements soit porté de deux à trois, le rapporteur a formulé le souhait que je donne mon avis sur cette proposition en ma qualité de président de la Commission.

Je ne vois aucune raison d'augmenter le nombre des vice-présidents, la bonne marche des travaux de la Commission étant parfaitement assurée dans les circonstances actuelles avec les deux vice-présidents.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

*Signé* : G. Kliesing,  
Président

M. Franz Seidl,  
Président de la Commission du  
Règlement et des Immunités

### APPENDIX III

#### *Letter from the Chairman of the General Affairs Committee*

Sir,

I believe your Committee wished to know my opinion, as Chairman of the General Affairs Committee on the desirability of increasing the number of Vice-Chairmen of this Committee from two to three, as proposed in a Motion for a Resolution referred to your Committee.

I consider that since the work of the Committee is always carried out satisfactorily in present circumstances, a change in the number of its Vice-Chairmen is unnecessary.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

*Signed* : V. Badini Confalonieri

Mr. Franz Seidl,  
Chairman of the Committee on  
Rules of Procedure and Privileges



### ANNEXE III

#### *Lettre du président de la Commission des Affaires Générales*

Monsieur le Président,

Je crois savoir que votre Commission souhaiterait connaître mon avis, en ma qualité de Président de la Commission des Affaires Générales, sur l'opportunité d'augmenter le nombre de vice-présidents de cette commission de deux à trois, ainsi qu'il ressort d'une proposition de résolution renvoyée à votre Commission.

Il m'apparaît que la bonne marche des travaux de la Commission étant toujours assurée d'une manière satisfaisante dans les circonstances actuelles, il n'y aurait pas lieu de modifier le nombre de ses vice-présidents.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

*Signé : V. Badini Confalonieri*

M. Franz Seidl,  
Président de la Commission  
du Règlement et des Immunités

**Amendment of Article IV of the Charter and Rule 4  
of the Rules of Procedure of the Assembly**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the  
Committee on Rules of Procedure and Privileges <sup>2</sup>  
by Mr. Bell, Rapporteur**

---

**TABLE OF CONTENTS**

**DRAFT RESOLUTION**  
on the amendment of Article IV of the Charter and Rule 4 of the Rules of  
Procedure

**EXPLANATORY MEMORANDUM**  
submitted by Mr. Bell, Rapporteur

**APPENDIX : Motion for a Resolution tabled by Mr. Peel and several of his colleagues**

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Seidl* (Chairman) ; Mr. Peel (Substitute : *Webster*), Mrs. *Stoffels-van Haafden* (Vice-Chairmen) ; MM. *Amatucci* (Substitute : *Badini Confalonieri*), *Azara*, *Bauer*, Bell (Substitute : *Sir Eric Errington*), *Cravatte* (Substitute : *Linden*), *Dardanelli*, *Deconinck* (Substitute : *Molter*), *Hannan*, *Marchese*

*Lucifero d'Aprigliano*, MM. *Malleville* (Substitute : *Radius*), *Moyersoen*, *Nessler*, *Privat* (Substitute : *Wack*), *Rabourdin*, *Ruygers* (Substitute : *Miss Kok*), *Tomney*, *Wahl* (Substitute : *Mrs. Flitz*), *Zimmer*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Modification de l'article IV de la Charte  
et de l'article 4 du Règlement de l'Assemblée**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la  
Commission du Règlement et des Immunités <sup>2</sup>  
par M. Bell, rapporteur**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

**PROJET DE RÉOLUTION**

sur la modification de l'article IV de la Charte et l'article 4 du Règlement

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

présenté par M. Bell, rapporteur

**ANNEXE** : Proposition de résolution présentée par M. Peel et plusieurs de ses collègues

---

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission* : M. Seidl (président) ; M. Peel (suppléant : *Webster*), Mme *Stoffels-van Haften* (vice-présidents) ; MM. *Amatucci* (suppléant : *Badini Conjalonieri*), *Azara*, *Bauer*, Bell (suppléant : *Sir Eric Errington*), *Cravatte* (suppléant : *Linden*), *Dardanelli*, *Deconinck* (suppléant : *Molter*), *Hannan*, *Marchese*

*Lucifero d'Aprigliano*, MM. *Malleville* (suppléant : *Radius*), *Moyersoën*, *Nessler*, *Privat* (suppléant : *Wach*), *Rabourdin*, *Ruygers* (suppléant : *Mlle Kok*), *Tomney*, *Wahl* (suppléant : *Mme Flitz*), *Zimmer*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

***Draft Resolution***  
***on the amendment of Article IV of the Charter***  
***and Rule 4 of the Rules of Procedure***

The Assembly,

**DECIDES**

To replace Article IV of the Charter and Rule 4 of the Rules of Procedure by the following text :

- “1. The seat of the Assembly is at Paris.
2. Sessions of the Assembly shall be held at the seat of the Assembly unless the Bureau of the Assembly decides otherwise.”

**Projet de résolution**  
**sur la modification de l'article IV de la Charte**  
**et l'article 4 du Règlement**

L'Assemblée,

**DÉCIDE**

De remplacer l'article IV de la Charte et l'article 4 du Règlement par le texte suivant :

- « 1. Le siège de l'Assemblée est à Paris.
2. Les sessions de l'Assemblée se tiennent au siège de l'Assemblée, à moins que le Bureau de l'Assemblée n'en décide autrement. »

***Explanatory Memorandum***  
***(submitted by Mr. Bell, Rapporteur)***

1. On 5th December 1962, Mr. Peel and several of his colleagues tabled a Motion for a Resolution<sup>1</sup> proposing amendments to Article IV of the Charter and Rule 4 of the Rules of Procedure, both of which relate to the seat of the Assembly. At present, Article IV and Rule 4 are identically drafted and provide that "Sessions of the Assembly shall be held<sup>2</sup> at the seat of the Council of Europe, unless the Bureau of the Assembly decides otherwise."

2. Since it is now customary for the Assembly to meet in Paris, and since the Office of the Clerk has now been installed in permanent WEU

premises in Paris, it would appear desirable to amend the Charter and Rules of Procedure accordingly. The new text proposed in the Motion for a Resolution appears to your Rapporteur to be unnecessarily detailed, however. Article 11 of the Statute of the Council of Europe, for example — which, as far as the Consultative Assembly is concerned, serves the purpose of our Charter — states simply: "The seat of the Council is at Strasbourg."

3. Your Rapporteur accordingly proposes that the Committee recommend to the Assembly the amendment contained in the foregoing draft Resolution.

---

1. Document 260, reproduced at Appendix.

2. Subject to the consent of the Council of Europe.

**Exposé des motifs****(présenté par M. Bell, rapporteur)**

1. Le 5 décembre 1962, M. Peel et plusieurs de ses collègues ont déposé une proposition de résolution<sup>1</sup> tendant à modifier l'article IV de la Charte et l'article 4 du Règlement, qui ont trait l'un et l'autre au siège de l'Assemblée. A l'heure actuelle, ces deux articles sont rédigés d'une manière identique et prévoient que « Les sessions de l'Assemblée se tiennent<sup>2</sup> au siège du Conseil de l'Europe, à moins que le Bureau de l'Assemblée n'en décide autrement ».

2. Etant donné que désormais, l'Assemblée se réunit habituellement à Paris et que le Greffe est installé dans les bâtiments permanents de

l'U.E.O. à Paris, il paraîtrait souhaitable d'amender en conséquence la Charte et le Règlement. Le nouveau texte proposé dans la proposition de résolution est toutefois, de l'avis de votre rapporteur, inutilement détaillé. L'article 11 du Statut du Conseil de l'Europe par exemple — qui, en ce qui concerne l'Assemblée consultative, tient lieu de Charte — déclare simplement : « Le siège du Conseil est à Strasbourg. »

3. En conséquence, votre rapporteur propose que la Commission recommande à l'Assemblée l'amendement contenu dans le projet de résolution qui précède.

---

1. Document 260, qui figure en annexe.

2. Avec le consentement du Conseil de l'Europe.

APPENDIX

Document 260

5th December 1962

*Amendment of Article IV of the Charter  
and Rule 4 of the Rules of Procedure of the Assembly*

---

**MOTION FOR A RESOLUTION**

*tabled by Mr. Peel and several of his colleagues*

---

The Assembly,

DECIDES

- A. To replace Article IV of the Charter by the following text :
- (a) Sessions of the Assembly shall be held in Paris unless the Bureau of the Assembly decide otherwise.
  - (b) The seat of the Office of the Clerk shall be at 43 Avenue du Président Wilson, Paris 16.
- B. To replace Rule 4 of the Rules of Procedure by the following text :
- 1. Sessions of the Assembly shall be held in Paris unless the Bureau of the Assembly decides otherwise.
  - 2. The seat of the Office of the Clerk shall be at 43 Avenue du Président Wilson, Paris 16.

*Signed : MM. Peel, Bauer, Drèze, Kershaw, Kranenburg, Leynen, Lucifero, Moyersoën, Sibille, Tjalma.*



ANNEXE

Document 260

5 décembre 1962

*Modification de l'article IV de la Charte  
et de l'article 4 du Règlement de l'Assemblée*

---

**PROPOSITION DE RÉOLUTION**  
*présentée par M. Peel et plusieurs de ses collègues*

---

L'Assemblée,

DÉCIDE

- A. De remplacer l'article IV de la Charte par le texte suivant :
- (a) Les sessions de l'Assemblée se tiennent à Paris, à moins que le Bureau de l'Assemblée n'en décide autrement.
  - (b) Le siège du Greffe est installé 43, avenue du Président Wilson, Paris (16<sup>e</sup>).
- B. De remplacer l'article 4 du Règlement de l'Assemblée par le texte suivant :
- 1. Les sessions de l'Assemblée se tiennent à Paris, à moins que le Bureau de l'Assemblée n'en décide autrement.
  - 2. Le siège du Greffe est installé 43, avenue du Président Wilson, Paris (16<sup>e</sup>).

*Signé : M.M. Peel, Bauer, Drèze, Kershaw, Kranenburg, Leynen, Lucifero, Moyersoën, Sibille, Tjalma.*

*The Moscow Agreement and its effects on the cohesion of  
the Western Alliance*

---

REPORT <sup>1</sup>

*submitted on behalf of the General Affairs Committee <sup>2</sup>  
by Mr. Molter, Rapporteur*

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the Moscow Agreement and its effects on the cohesion of the Western Alliance

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Molter, Rapporteur

APPENDIX: Text of the Test Ban Treaty signed in Moscow on 5th August 1963  
by the Soviet Union, the United Kingdom and the United States.

---

1. Adopted in Committee by 13 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee*: Mr. *Badini Confalonieri* (Chairman); MM. *Meyer*, *Bettiol* (Vice-Chairmen); MM. *Achenbach*, *Berkhan*, *Cliffe*, *Conti*, *Cravatte*, *Diepenhorst* (Substitute: *Laan*), *Ehm*, *Kalb* (Substitute: *de Grailly*), *Kirk* (Substitute: *Clark*), *Lemaire* (Substitute:

*Michaud*), *Lenze* (Substitute: *Kopf*), *Leynen*, *Macmillan*, *Mathew*, *Montini*, *Motz*, *Patijn* (Substitute: *Vos*), *Pflimlin*, *Pic*, *Pierson* (Substitute: *Molter*), *Mrs. Stoffels-van Haften*, MM. *Stonehouse*, *Zimmer*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Les conséquences de l'Accord de Moscou  
pour la cohésion de l'Alliance occidentale**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales <sup>2</sup>  
par M. Molter, rapporteur**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

**PROJET DE RECOMMANDATION**

sur les conséquences de l'Accord de Moscou pour la cohésion de l'Alliance occidentale

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

présenté par M. Molter, rapporteur

**ANNEXE :** Texte du traité sur l'interdiction des essais nucléaires signé à Moscou, le 5 août 1963, par l'Union Soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis

---

1. Adopté par la Commission par 13 voix contre 0 et 1 abstention.

2. *Membres de la Commission :* M. *Badini Confalonieri* (président); MM. *Meyer*, *Bettiol* (vice-présidents); MM. *Achenbach*, *Berkhan*, *Cliffe*, *Conti*, *Cravatte*, *Diepenhorst* (suppléant : *Laan*), *Ehm*, *Kalb* (suppléant : *de Grailly*), *Kirk* (suppléant : *Clark*), *Lemaire* (suppléant :

*Michaud*), *Lenze* (suppléant : *Kopf*), *Leynen*, *Macmillan*, *Mathew*, *Montini*, *Motz*, *Patijn* (suppléant : *Vos*), *Pflimlin*, *Pic*, *Pierson* (suppléant : *Molter*), Mme *Stoffels-van Haaften*, MM. *Stonehouse*, *Zimmer*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

***Draft Recommendation***

***on the Moscow Agreement and its effects on the cohesion of the Western Alliance***

The Assembly,

Having considered the Moscow Agreement on the cessation of nuclear tests ;

Hoping that the signing of this Treaty by more than a hundred States be the start of a relaxation of tension in East-West relations ;

Stressing the rôle of the United Kingdom, member of Western European Union, in the negotiation and signing of the Treaty ;

Anxious to see the conditions fulfilled which will make it possible for France to accede to the Treaty without delay ;

Expressing its concern about the recent repeated incidents involving free access to West Berlin territory,

**RECOMMENDS TO THE COUNCIL**

To follow up Resolution 20 of the Assembly on the development of the crisis arising from the Soviet Memorandum of 27th November 1958, the text of which states in particular :

- (a) to ensure full freedom of access to West Berlin without discrimination, freedom of the people and their right to move freely inside and outside the city ;
- (b) to protect and strengthen the existing links between Berlin and the Federal Republic of Germany and the free world ;
- (c) to bring about the conclusion of a peace treaty with a reunified Germany recognising the principle of free self-determination for the people and in conditions ensuring close and peaceful collaboration between the new Germany and its neighbours whilst guaranteeing its right to integrate into a United Europe ;

with a view to ensuring the conditions of a real East-West détente.

**Projet de recommandation****sur les conséquences de l'Accord de Moscou pour la cohésion de l'Alliance occidentale**

L'Assemblée,

Ayant examiné le Traité de Moscou sur l'arrêt des essais nucléaires ;

Souhaitant que la signature de ce traité par plus de cent Etats soit le point de départ d'une détente dans les relations Est-Ouest ;

Soulignant le rôle du Royaume-Uni, membre de l'Union de l'Europe Occidentale, dans la négociation et la signature du traité ;

Soucieuse de voir remplies les conditions pour que l'adhésion de la France au traité soit rendue possible au plus tôt ;

Inquiète des incidents récents et répétés aux passages des voies d'accès au territoire de Berlin-Ouest,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

De s'inspirer de la Résolution n° 20 de l'Assemblée sur le développement de la crise ouverte par le mémorandum soviétique du 27 novembre 1958 dont le texte dit notamment :

- (a) d'assurer la totale liberté d'accès sans discrimination à Berlin-Ouest, la liberté des populations et leur droit de libre circulation à l'intérieur et à l'extérieur de la ville ;
- (b) de garantir et de renforcer les liens existant entre Berlin et la République Fédérale d'Allemagne et le monde libre ;
- (c) d'arriver à la conclusion d'un traité de paix avec une Allemagne réunifiée en reconnaissant le principe de la libre autodétermination des peuples et dans des conditions assurant la collaboration étroite dans un esprit pacifique de la nouvelle Allemagne avec tous ses voisins, tout en lui assurant le droit de s'intégrer dans une Europe unifiée ;

pour réaliser les conditions d'une véritable détente entre l'Est et l'Ouest.

### **Explanatory Memorandum**

**(submitted by Mr. Molter, Rapporteur)**

1. In accordance with the decision of the Presidential Committee in Strasbourg on 24th September, your General Affairs Committee was asked to give an opinion by the Committee on Defence Questions and Armaments.

2. At its meeting on 30th and 31st October, your Committee felt it would be desirable to set forth a few considerations, based on the important report by Mr. Kliesing (Document 288) on the Moscow Test Ban Treaty and its effects on the Western Alliance.

3. It is considered that the purely military aspect of this Treaty was the exclusive responsibility of the Defence Committee. Full credit is due to Mr. Kliesing for the analysis of the Treaty itself and the historical account of the era of nuclear weapons stretching from 26th July 1945 to 10th October 1963, which made this an extremely valuable report.

4. Examining paragraph 2 of the preamble of the Moscow Treaty (reproduced at Appendix III of the report), Mr. Kliesing notes that the aim of the three original parties to the Treaty is the achievement as soon as possible of an agreement on general and complete disarmament under strict international supervision. It appears that this agreement is based on the joint declaration of the United States and the USSR of 20th September 1961 on the principles agreed to with regard to the disarmament negotiations.

5. This reminder well shows the full value of the diplomatic act. Comparing its content with the hopes raised by the principles set forth in the declaration of 20th September 1961, the initial result seems modest. However, in view of the years of cold war, the constant danger and long period of anxiety experienced by all the peoples of the world, it is clearly apparent — almost a hundred nations have hastened to accede to it — that the Moscow Treaty is a noteworthy document which can be the starting point of major diplomatic moves for reducing tension even more between East and West.

6. There seems to be justification for going further than merely welcoming the elimination of the risks of contamination of the atmosphere by

radioactive substances and hoping that the Treaty will delay the proliferation of nuclear weapons.

7. It is more reasonable to stress that this agreement improves the prospects of world peace, but in Western European Union it is equally reasonable to regret that the conclusion of the Treaty was not preceded by prior consultation between the Governments of the United States, the United Kingdom and the other signatory States of the Brussels Treaty.

8. While the United Kingdom is to be congratulated on the result obtained, it is regrettable that France could not take part in the negotiations beforehand. Thus, it can be understood that in view of the state of advancement of its nuclear programme, this country was not in a position to sign the Moscow Treaty. This is the only signature missing from the seven countries in Western European Union. One thing must be stressed, however: in a debate in the National Assembly on 29th October 1963, the French Minister for Foreign Affairs inferred that France would become a party to this Treaty as soon as possible. This is worthy of special attention.

9. Further, public opinion in certain member States has shown misgivings regarding the dangers the Treaty might entail, not because of its provisions, but because of the conclusions that might be drawn from it with regard to the overall international political situation.

10. First, there are misgivings in the Federal Republic of Germany. The fact that the authorities of the Soviet zone of Germany have been able to sign this Treaty in Moscow can be taken to constitute a danger insofar as this signature might be considered as *de facto* recognition of these authorities<sup>1</sup>. Recognition of the so-called Pankow Government is certainly a danger since it would give the Soviets satisfaction in their capital claims concerning the status of Germany. Vigilance is therefore necessary in this respect.

<sup>1</sup> The western signatory powers have formally indicated that the fact that the Soviet zone has signed in Moscow in no way constitutes recognition or even a beginning of recognition.

## **Exposé des motifs**

**(présenté par M. Molter, rapporteur)**

1. Votre Commission des Affaires Générales a été saisie, conformément à la décision prise par le Comité des Présidents le 24 septembre à Strasbourg, d'une demande d'avis de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

2. Lors de sa réunion des 30 et 31 octobre, votre Commission a estimé qu'il serait convenable qu'elle émette quelques considérations, prenant comme base l'important rapport de M. Kliesing (Document 288) sur le Traité de Moscou et son incidence sur l'Alliance occidentale.

3. L'aspect strictement militaire de cet accord lui a semblé être du ressort exclusif de la Commission de Défense. L'analyse du traité même et l'historique de l'ère des armes nucléaires s'étendant sur une période allant du 26 juillet 1945 au 10 octobre 1963, donnent au rapport une grande valeur tout à l'honneur du Président Kliesing.

4. Examinant le paragraphe 2 du préambule du Traité de Moscou (qui figure à l'annexe III du rapport), le Président Kliesing note que l'objectif des trois parties originelles du traité reste la réalisation, dans les délais les plus rapides, d'un accord portant sur un désarmement général et complet sous un contrôle international strict. Cet accord serait fondé sur la déclaration commune des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. en date du 20 septembre 1961, sur les principes convenus touchant aux négociations sur le désarmement.

5. Ce rappel situe fort bien la valeur de l'acte diplomatique. Confrontant son contenu avec les espoirs suscités par l'énoncé des principes de la déclaration du 20 septembre 1961, on peut conclure que le premier résultat obtenu est modeste. Cependant, tenant compte des années de guerre froide, des dangers constants courus et de la longue période d'angoisse vécue par tous les peuples du monde, il apparaît clairement — près de cent nations se sont empressées d'y adhérer — que le Traité de Moscou est un document de premier ordre qui peut être le point de départ d'une grande action diplomatique capable de diminuer davantage la tension Est-Ouest.

6. Il semble justifié qu'il faille aller plus loin que de simplement se féliciter de l'élimination des risques de contamination de l'atmosphère par

des substances radioactives et de souhaiter que le traité retarde la prolifération des armes atomiques.

7. Il est plus raisonnable de souligner que cet accord améliore les perspectives de paix mondiale, mais il est tout aussi raisonnable de regretter, au sein de l'Union de l'Europe Occidentale, que la conclusion du traité n'ait pas été précédée par une consultation préalable des gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni, et des autres Etats signataires du Traité de Bruxelles.

8. S'il y a lieu de féliciter le Royaume-Uni du résultat obtenu, il y a lieu de regretter que la France n'ait pu participer aux négociations préalables. On comprend, dès lors, que ce pays, dont on connaît l'état d'avancement des projets atomiques, n'ait pas été en mesure de signer le Traité de Moscou. Des sept pays associés de l'Union de l'Europe Occidentale, seule la signature de la France manque. Toutefois, — et il convient de le souligner — le ministre français des affaires étrangères a laissé entendre, lors d'un débat à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1963, que la France deviendra aussitôt que possible partie à ce traité. Ceci mérite de retenir notre particulière attention.

9. D'autre part, des inquiétudes se sont fait jour dans l'opinion publique de certains Etats membres sur le danger que pourrait comporter le traité, non pas en ce qu'il organise, mais en raison des conclusions que l'on pourrait en tirer pour la situation politique internationale générale.

10. Il y a d'abord les inquiétudes de la République Fédérale d'Allemagne. Le fait que les autorités de la zone soviétique d'Allemagne ont été en mesure de signer ce traité à Moscou a pu être considéré comme un danger dans la mesure où cette signature pourrait être considérée comme une reconnaissance de facto de ces autorités<sup>1</sup>. La reconnaissance du pseudo-gouvernement de Pankow est certainement un danger

1. Il a été formellement signifié par les puissances signataires occidentales que le fait, pour la zone soviétique, d'avoir apposé sa signature à Moscou, ne constituait, en aucune manière, une reconnaissance ou un début de reconnaissance.

11. With regard to Berlin, whose status is of particular interest to the Assembly, there was yet another ambiguity which could have been dangerous but which seems to have been solved by the clear-cut attitude adopted by the Government of the Federal Republic of Germany when it adopted the Bill authorising the ratification of the Moscow Treaty (see text of the Treaty at Appendix).

12. Other misgivings have also been expressed that the vigilance of the western countries was slackening with regard to Soviet expansion, owing to the very limited progress marked by the Moscow Treaty.

13. In view of this, your Committee considers that, to remain within the limits of the political aspects, it was advisable to express the solemn and formal wish that in coming discussions with the Soviets, the aim of the West, whilst promoting general disarmament, should be to endeavour to solve the political problems which have led to the cold war and its consequences. In this respect, your Committee wishes to recall Resolution 20 adopted by the Assembly on the development of the crisis arising from the Soviet Memorandum of 27th November 1958.

14. It is perhaps useful to recall part of this text :

(a) to ensure full freedom of access to West Berlin without discrimination, freedom of the people and their right to move freely inside and outside the city ;

(b) to protect and strengthen the existing links between Berlin and the Federal Republic of Germany and the free world ;

(c) to bring about the conclusion of a peace treaty with a reunified Germany recognising the principle of free self-determination for the people and in conditions ensuring close and peaceful collaboration between the new Germany and its neighbours whilst guaranteeing its right to integrate into a United Europe.

15. There is no denying the inter-action of measures of political appeasement, but disarmament measures are not sufficient which do not change the situation of the populations which do not enjoy the right of self-determination, and, in particular, the situation of the population of East Berlin whose opinion is expressed beyond doubt by the dangerous escapes which continue across the wall.

16. The wish must therefore be expressed most strongly that all new international negotiations affecting the interests of the member States of the Alliance as closely as this must be preceded by mutual consultation. Such consultation will be all the easier after the resumption of regular meetings of the Council of WEU at ministerial level.



puisqu'il donnerait aux Soviétiques satisfaction sur leurs revendications capitales au sujet du statut de l'Allemagne. Il y a donc lieu d'être vigilant à ce sujet.

11. En ce qui concerne Berlin dont le statut est particulièrement cher à l'Assemblée, il y avait là encore une ambiguïté qui aurait pu être dangereuse, mais qui semble avoir été réglée par l'attitude très nette du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne lors de l'adoption de la loi autorisant la ratification du Traité de Moscou (voir texte du traité en annexe).

12. D'autres inquiétudes ont également été exprimées concernant un affaiblissement de la vigilance des pays de l'Ouest à l'égard de l'expansion soviétique, en raison du progrès très limité que constitue l'Accord de Moscou.

13. Dans ces conditions, il a semblé à votre Commission que, pour se limiter aux questions politiques, il était bon de manifester de façon formelle et solennelle le vœu que, lors des prochains entretiens avec les Soviétiques, les Occidentaux se donnent pour but, tout en cherchant à progresser sur la voie du désarmement général, d'essayer de résoudre les problèmes politiques qui ont entraîné la guerre froide et ses conséquences. Dans cet ordre d'idées, votre Commission souhaite rappeler la Résolution n° 20 sur le développement de la crise ouverte par le mémorandum soviétique du 27 novembre 1958, adoptée par l'Assemblée.

14. Il est peut-être bon de rappeler que cette résolution réclamait notamment dans son dispositif :

- (a) d'assurer la totale liberté d'accès sans discrimination à Berlin-Ouest, la liberté des populations et leur droit de libre circulation à l'intérieur et à l'extérieur de la ville ;
- (b) de garantir et de renforcer les liens existant entre Berlin et la République Fédérale d'Allemagne et le monde libre ;
- (c) d'arriver à la conclusion d'un traité de paix avec une Allemagne réunifiée en reconnaissant le principe de la libre autodétermination des peuples et dans des conditions assurant la collaboration étroite dans un esprit pacifique de la nouvelle Allemagne avec tous ses voisins, tout en lui assurant le droit de s'intégrer dans une Europe unifiée.

15. L'interaction des mesures d'apaisement politique n'est pas niable, mais on ne peut considérer suffisantes les mesures de désarmement qui ne modifieraient pas la situation des populations qui se voient refuser la libre disposition d'elles-mêmes et, en particulier, la population de Berlin-Est dont l'opinion est connue de façon indubitable par les dangereuses évasions qui continuent à travers le mur.

16. Il est donc nécessaire d'exprimer avec force le vœu que toutes nouvelles négociations internationales touchant d'aussi près les intérêts des Etats membres de l'Alliance soient précédées de consultations entre eux. Ces consultations seront d'autant plus faciles après la reprise des réunions régulières du Conseil de l'U.E.O. au niveau ministériel.

## APPENDIX

### *Text of the Test Ban Treaty*

*signed in Moscow on 5th August 1963 by the Soviet Union, the United Kingdom and the United States*

The Governments of the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the United States of America, hereinafter referred to as the "original parties",

Proclaiming as their principal aim the speediest possible achievement of an agreement on general and complete disarmament under strict international control in accordance with the objectives of the United Nations which would put an end to the armaments race and eliminate the incentive to the production and testing of all kinds of weapons, including nuclear weapons.

Seeking to achieve the discontinuance of all test explosions of nuclear weapons for all time, determined to continue negotiations to this end, and desiring to put an end to the contamination of man's environment by radioactive substances,

Have agreed as follows :

#### ARTICLE ONE

1. Each of the parties to this treaty undertakes to prohibit, to prevent, and not to carry out any nuclear weapon test explosion, or any other nuclear explosion at any place under its jurisdiction or control :

- (a) In the atmosphere ; beyond its limits, including outer space ; or under water, including territorial waters or high seas ;  
or
- (b) In any other environment if such explosion causes radioactive debris to be present outside the territorial limits of the State under whose jurisdiction or control such explosion is conducted. It is understood in this connection that the provisions of this sub-paragraph are without prejudice to the conclusion of a treaty resulting in the permanent ban-

ning of all nuclear test explosions, including all such explosions underground, the conclusion of which, as the parties have stated in the preamble to this treaty, they seek to achieve.

2. Each of the parties to this treaty undertakes furthermore to refrain from causing, encouraging, or in any way participating in the carrying out of any nuclear weapon test explosion, or any other nuclear explosion, anywhere which would take place in any of the environments described, or have the effect referred to, in paragraph 1 of this Article.

#### ARTICLE TWO

1. Any party may propose amendments to this treaty. The text of any proposed amendment shall be submitted to the depository governments which shall circulate it to all parties to this treaty. Thereafter, if requested to do so by one-third or more of the parties, the depository governments shall convene a conference, to which they shall invite all the parties, to consider such amendment.

2. Any amendment to this treaty must be approved by a majority of the original parties. The amendment shall enter into force for all parties upon the deposit of instruments of ratification by a majority of all the parties, including the instruments of ratification of all of the original parties.

#### ARTICLE THREE

1. This treaty shall be open to all States for signature. Any State which does not sign this treaty before its entry into force in accordance with paragraph 3 of this Article may accede to it at any time.

2. This treaty shall be subject to ratification by signatory States. Instruments of ratification

## ANNEXE

### **Texte du traité sur l'interdiction des essais nucléaires**

**signé à Moscou, le 5 août 1963, par l'Union Soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis**

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, parties contractantes,

Proclamant que leur objectif principal est la réalisation, dans les délais les plus rapides, d'un accord portant sur un désarmement général et complet sous un contrôle international strict, conformément aux buts des Nations Unies, accord qui mettrait fin à la course aux armements et ferait cesser toute incitation à la production et aux expériences de tous les genres d'armes, dont les armes nucléaires,

Cherchant à obtenir l'arrêt de toutes les expériences d'armes nucléaires à tout jamais, déterminés à poursuivre les négociations à cette fin et désireux de mettre un terme à la contamination de la terre par des substances radioactives,

Sont convenus de ce qui suit :

#### ARTICLE I<sup>er</sup>

1. Chacune des parties à ce traité s'engage à interdire, à empêcher et à s'abstenir de réaliser toute explosion expérimentale d'arme nucléaire, ou toute autre explosion nucléaire, en tout lieu situé sous sa juridiction ou son contrôle :

- (a) Dans l'atmosphère, au-delà de ses limites, y compris l'espace extra-atmosphérique, ou sous l'eau, y compris les eaux territoriales ou la haute mer, ou
- (b) Dans tout autre lieu si une telle explosion provoque la chute de déchets radioactifs en dehors des limites territoriales de l'Etat sous la juridiction ou le contrôle duquel a été réalisée l'explosion. Il est convenu à ce sujet que les stipulations de ce point sont faites sous réserve de la signature d'un traité interdisant d'une façon permanente toutes

les expériences nucléaires, y compris toutes les explosions souterraines, dont la conclusion est souhaitée, ainsi que les parties l'ont déclaré dans le préambule de ce traité.

2. Chacune des parties à ce traité s'engage de plus à s'abstenir de provoquer, d'encourager ou de participer de quelque manière que ce soit, à l'exécution de toute expérience d'arme nucléaire ou de toute autre explosion nucléaire, qui se déroulerait où que ce soit dans les lieux cités ci-dessus ou qui aurait les conséquences décrites dans le paragraphe 1 de cet article.

#### ARTICLE II

1. Chaque partie peut proposer des amendements à ce traité. Le texte de tout projet d'amendement sera soumis aux gouvernements dépositaires qui le communiqueront à toutes les parties contractantes. Si un tiers ou plus des parties le demande, les gouvernements dépositaires convoqueront une conférence, à laquelle seront invitées toutes les parties pour étudier cet amendement.

2. Tout amendement devra recevoir l'approbation de la majorité des parties contractantes, y compris celle des parties ayant signé originellement le traité. L'amendement entrera en vigueur pour toutes les parties dès le dépôt des instruments de ratification par la majorité d'entre elles, y compris ceux des parties ayant signé originellement le traité.

#### ARTICLE III

1. Ce traité est ouvert à tout Etat aux fins de signature. Tout Etat qui n'aurait pas signé ce traité avant son entrée en vigueur, selon le paragraphe 3 de cet article, peut y adhérer à tout moment.

2. Ce traité sera soumis à la ratification des Etats signataires. Les instruments de ratifica-

and instruments of accession shall be deposited with the governments of the original parties — the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the United States of America — which are hereby designated the depository governments.

3. This treaty shall enter into force after its ratification by all the original parties and the deposit of their instruments of ratification.

4. For States whose instruments of ratification or accession are deposited subsequent to the entry into force of this treaty, it shall enter into force on the date of the deposit of their instruments of ratification or accession.

5. The depository governments shall promptly inform all signatory and acceding States of the date of each signature, the date of deposit of each instrument of ratification of and accession to this treaty, the date of its entry into force, and the date of receipt of any requests for conferences or other notices.

6. This treaty shall be registered by the depository governments pursuant to Article 102 of the Charter of the United Nations.

#### ARTICLE FOUR

This treaty shall be of unlimited duration. Each party shall, in exercising its national sovereignty, have the right to withdraw from the treaty if it decides that extraordinary events, related to the subject matter of this treaty, have jeopardised the supreme interest of its country. It shall give notice of such withdrawal to all other parties to the treaty three months in advance.

#### ARTICLE FIVE

This treaty, of which the English and Russian texts are equally authentic, shall be deposited in the archives of the depository governments. Duly certified copies of this treaty shall be transmitted by the depository governments to the governments of the signatory and acceding States.

tion et les instruments d'adhésion seront déposés auprès des gouvernements des pays contractants — les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques — qui sont, par le présent traité, désignés comme étant les gouvernements dépositaires.

3. Ce traité entrera en application après sa ratification par toutes les parties originellement signataires et après le dépôt de leurs instruments de ratification.

4. Pour les Etats dont les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés ultérieurement à l'entrée en application du traité, ce dernier entrera en vigueur à la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion.

5. Les gouvernements dépositaires informerront rapidement tous les Etats signataires et adhérant au traité de la date de chaque signature, de la date du dépôt de chaque instrument de ratification et d'adhésion à ce traité, de la date de son entrée en vigueur et de la date de réception de toute demande de conférences ou autres questions.

6. Ce traité sera enregistré par les gouvernements dépositaires conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

#### ARTICLE IV

Ce traité a une durée illimitée. Chaque partie, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, aura le droit de se retirer du traité si elle constate que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet de ce traité, mettent en péril les intérêts suprêmes de son pays. Elle devra notifier ce retrait à toutes les autres parties contractantes avec un préavis de trois mois.

#### ARTICLE V

Ce traité, dont les textes anglais et russe font également foi, sera déposé dans les archives des gouvernements dépositaires. Des copies dûment certifiées seront transmises par les gouvernements dépositaires aux gouvernements des Etats nouvellement adhérents et signataires.

***The Moscow Agreement and its effects on  
the cohesion of the Western Alliance***

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**  
***tabled by Mr. de Grailly***

---

In the preamble to the draft Recommendation :

Leave out paragraphs 3 and 4.

Paragraph 5, after the words "Expressing its concern" insert the word "however".

*Signed: Mr. de Grailly*

---

1. See 13th Sitting, 5th December 1963 (Amendment negatived).

***Les conséquences de l'Accord de Moscou  
pour la cohésion de l'Alliance occidentale***

---

**AMENDEMENT N° 1<sup>1</sup>**  
***présenté par M. de Grailly***

---

Dans le préambule du projet de recommandation :

Supprimer les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> considérants.

Dans le 5<sup>e</sup> considérant, insérer le mot « cependant » après le mot « inquiète ».

*Signé: M. de Grailly*

---

1. Voir 13<sup>e</sup> séance, 5 décembre 1963 (Rejet de l'amendement).

*Amendment of Rule 42 of the Rules of Procedure of the Assembly*

---

**MOTION FOR A RESOLUTION**

*tabled by Mr. Moyersoen and several of his colleagues*

---

The Assembly,

DECIDES

To replace Rule 42 of the Rules of Procedure by the following text :

"1. The Committees shall each appoint a Rapporteur for each subject, who shall be responsible for the preparation of the report of the Committee and for introducing it to the Assembly. The final report shall comprise *a statement by the Rapporteur, not committing the Committee, a brief summary of the discussion*, and a substantive text.

2. *The summary of the discussion* shall, in particular, state the result of the vote taken in Committee on the report as a whole and, if the Committee's opinion is not unanimous, it must also state the opinion of the minority.

3. The substantive text, *which may include a preamble, must be approved by the Committee*. It must be presented in the form of a draft Recommendation or Opinion addressed to the Council, a draft Resolution or a draft Order of the Assembly.

Only this text is voted upon by the Assembly."

*Signed : MM. Moyersoen, Badini Confalonieri, Bauer, Kieft, Miss Kok, MM. Laan, Linden, Molter, Mrs. Stoffels-van Haften, Mr. Wach.*



**Modification de l'article 42 du Règlement de l'Assemblée**

---

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

**présentée par M. Moyersoen et plusieurs de ses collègues**

---

L'Assemblée,

DÉCIDE

De remplacer l'article 42 du Règlement par le texte suivant :

« 1. Les commissions désignent pour chaque objet un rapporteur chargé de préparer le rapport de la commission et de le soutenir devant l'Assemblée. Le rapport définitif comporte un exposé du rapporteur qui n'engage pas la commission, une brève synthèse des débats et un dispositif.

2. La synthèse des débats mentionne notamment le résultat du vote en commission sur l'ensemble du rapport et, si l'avis n'est pas unanime, doit faire état de l'opinion de la minorité

3. Le dispositif, qui peut comprendre des attendus, doit être approuvé par la commission. Il doit revêtir la forme de projet de recommandation ou d'avis au Conseil, de projet de résolution ou de projet de directive.

Il est seul soumis au vote de l'Assemblée. »

*Signé: MM. Moyersoen, Badini Confalonieri, Bauer, Kieft, Mlle Kok, MM. Laan, Linden, Molter, Mme Stoffels-van Haften, M. Wach.*





